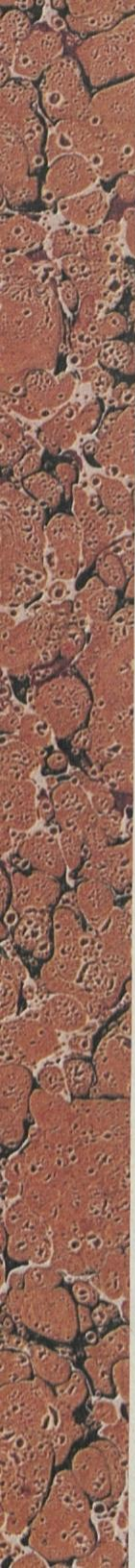




PIANOC-ECO  
Conseil général de la Guyane







LA VÉNÉRABLE MÈRE  
ANNE-MARIE JAVOUHEY

Fondatrice

DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-JOSEPH DE CLUNY

1779-1851

Par le Père F. DELAPLACE, de la Congrégation du Saint-Esprit

*TROISIÈME ÉDITION REVUE ET REFONDUE*

Par le Père Ph. KIEFFER, de la même Congrégation



TOME SECOND

PARIS

MAISON-MÈRE DE L'INSTITUT

21, RUE MÉCHAIN

LIBRAIRIE SAINT-PAUL

6, RUE CASSETTE ET 14, RUE DE MÉZIÈRES

1915



LA VÉNÉRABLE MÈRE  
ANNE-MARIE JAVOUHEY

Fondatrice

DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-JOSEPH DE CLUNY

1779-1851

Par le Père F. DELAPLACE, de la Congrégation du Saint-Esprit

*TROISIÈME ÉDITION REVUE ET REFONDUE*

Par le Père Ph. KIEFFER, de la même Congrégation



TOME SECOND

PARIS

MAISON-MÈRE DE L'INSTITUT

21, RUE MÉCHAIN

LIBRAIRIE SAINT-PAUL

6, RUE CASSETTE ET 14, RUE DE MÉZIÈRES

1915









LA VÉNÉRABLE MÈRE

ANNE-MARIE JAVOUHEY

---

TOME SECOND

8000 4714

*Nihil obstat.*

Angelus MARIANI, s. c. Adv.

Sacr. Rit. Congregationis Assessor.

*Imprimatur.*

Parisiis, die 12<sup>a</sup> Novembris 1913.

H. ODELIN,

v. g.





LA VÉNÉRABLE ANNE-MARIE JAVOUHEY

*dans ses dernières années.*

200

# LA VÉNÉRABLE MÈRE ANNE-MARIE JAVOUHEY

Fondatrice

DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-JOSEPH DE CLUNY

1779-1851

Par le Père F. DELAPLACE, de la Congrégation du Saint-Esprit

*NOUVELLE ÉDITION REVUE ET REFONDUE*

Par le Père Ph. KIEFFER, de la même Congrégation



TOME SECOND

PARIS

MAISON-MÈRE DE L'INSTITUT

21, RUE MÉCHAIN

LIBRAIRIE SAINT-PAUL

6, RUE CASSETTE ET 14, RUE DE MÉZIÈRES

—  
1913

LA REVERABLE MERE

ANNE-MARIE BARBONNEY



# LIVRE CINQUIÈME

## LA DÉFENSE DES STATUTS

(1833-1836)

—\*—

### CHAPITRE I

Visite des Maisons de France. — Premiers rapports avec Mgr d'Héricourt. — Chapitre électif de 1833.

La Vénérable Mère, en rentrant en France, fut heureuse de l'état de calme, d'union, de bon ordre où elle retrouva la Congrégation. Le mérite en revenait, après elle, aux efforts des Mères Marie-Joseph et Clotilde, à qui, comme on le sait, elle avait confié le soin de l'Institut. Celui-ci, pendant les cinq années de son absence, ne s'était point agrandi : les années orageuses de 1830-1833 avaient obligé d'agir avec beaucoup de prudence et de réserve. La Congrégation néanmoins s'était fortifiée par l'acquisition de nouveaux sujets, car, malgré l'incertitude des temps, les vocations n'avaient cessé de se frayer une route vers les Maisons religieuses. La Servante de Dieu fut donc satisfaite de tout ce qu'elle vit, et surtout du bon esprit, de l'union qui, d'un bout à l'autre de l'Institut, n'avaient cessé d'exister et d'en rattacher toutes les parties au centre.

Ce n'est pas à dire que tout fût également bien partout,

qu'il n'y eût rien à relever et à reprendre, ou que çà et là quelque détail défectueux ne nuisît à l'harmonie de l'ensemble : la nouvelle famille religieuse ne pouvait être arrivée à ce degré de perfection. Mais les relâchements, quels qu'ils fussent, n'avaient pas manqué d'attirer, comme on a pu s'en convaincre en plus d'une circonstance, l'attention de la Vénérable Mère.

Avant même de quitter les Antilles, jetant un coup d'œil sur la Congrégation entière, elle exprimait, dans l'intimité, son vif désir de faire servir son retour en France à une action générale et décidée dans la voie des améliorations possibles. Avec cette même simplicité et cette humilité qu'elle voulait voir régner dans l'Institut, elle écrivait à la Mère Marie-Thérèse, à la Martinique :

Il faut tenir à la simplicité religieuse qui doit s'étendre à tout. Notre Congrégation est bien jeune, et déjà elle a besoin d'une grande réforme. Hélas ! cela vient de ce que je n'ai pas assez taillé les premières pierres qui ont été employées dans ce grand édifice ; je n'ai pas assez compris l'importance d'une si grande entreprise. Enfin, je vais tâcher, avec le secours de vos prières et de celles de nos chères Filles, d'entreprendre les réformations. Dieu aidant, ce sera bientôt fait. Amen. Ma Sœur Léonce vous écrira plus en détail.

Adieu, je vais m'embarquer à la garde de Dieu, et s'il le veut je reviendrai dans un an (1).

Au cours du voyage elle prend note des recommandations à faire :

Notre voyage, écrit-elle, a été des plus heureux. Je n'ai pas été malade ; aussi j'ai travaillé, observé et connu tout ce qui se passe en voyage ; j'espère que cette connaissance sera très utile à celles que nous serons dans le cas de faire voyager (2).

1. Lettre de la Guadeloupe, juin 1833.

2. Lettre à la Mère Marie-Thérèse. Paris, 6 octobre 1833.

Son premier soin, après son arrivée à Brest, fut d'en prévenir les principales Supérieures, et de leur annoncer son intention de faire la visite de leurs Maisons. Son bonheur de se retrouver au centre de sa famille religieuse éclate, avec toute sa tendresse et son esprit de foi, dans ces lignes qu'elle adressait à la Mère Clotilde, à Limoux.

Brest, 21 août 1833.

Ma bien chère et bien aimée Fille et amie,

Me voici enfin rendue au vœu que formait votre bon cœur depuis longtemps ; mon premier soin est de vous dire avec quelle satisfaction je me revois au milieu de notre famille religieuse qui s'est bien augmentée depuis mon absence. Ces nouveaux membres n'en sont pas moins chers à mon cœur maternel, ce sont toujours mes enfants. Je ne tarderai pas à aller vous voir, ainsi que toutes les Maisons de France ; je désire faire la visite générale avant l'hiver, afin de voir en quoi je puis être utile. Nous aurons bien à causer : depuis si longtemps, que de choses se sont passées ! Nous avons à remercier la divine Providence de tout ce qu'elle a fait pour nous ; il me semble que je sens si vivement tous ses bienfaits que je suis prête à tout faire pour lui en témoigner ma reconnaissance.

Je n'ose entrer dans aucun détail, cela me mènerait trop loin. Il y a quatre mois que je suis en route ; j'ai passé à la Martinique et à la Guadeloupe ; j'ai été très contente de ces deux établissements sous plusieurs rapports, mais il y aurait bien des réformes à faire. C'est en France qu'elles doivent commencer, et c'est de France qu'elles doivent partir ; à part cela, tout est admirable, on peut faire un très grand bien.

Écrivez deux mots à nos chères Filles de Chalabre et de Caunes pour leur donner avis de notre arrivée, leur dire mon tendre attachement et le besoin que nous avons de leurs ferventes prières. Je n'ose pas vous demander des nouvelles de tout ce qui m'intéresse ; j'ai peur d'apprendre quelque chose qui me fera de la peine ou qui vous en fait. J'ai beau dire que j'ai fait tous les sacrifices, je sens que je suis encore toute vivante ; mais j'espère, avec la grâce de

Dieu, supporter ce que le Ciel me réserve de peines, avec courage et soumission, si je ne puis le faire avec joie. Nous sommes arrivées 8 : 3 Sœurs de voile, 2 Sœurs converses, une postulante créée et Annette qui vous aime toujours de tout son cœur.

La Maison de Brest me paraît très bien, c'est un établissement qui sera d'une grande ressource pour les colonies. Il y a un ordre parfait : les Sœurs sont bien pieuses, les classes très nombreuses pour les pauvres, en attendant ce qu'on pourra faire de mieux.

Adieu, ma bien chère Fille, écrivez-moi à Bailleul où nous n'arriverons que vers le 13 septembre, parce que nous visiterons Alençon et Rouen sur notre route. Il faut bien trois ou quatre jours à chacune ; mais j'écris à ma bonne sœur Marie-Joseph pour la tranquilliser.

Adieu encore une fois, je suis toute à vous.

La Vénérable Mère avait hâte de rentrer à Paris pour y rendre compte au Ministère de ses opérations à Mana et de l'état de la colonisation. Partout elle fut reçue avec de grands témoignages d'estime.

Il me semble, écrivait-elle, que je ne suis jamais sortie ; je retrouve presque tous nos amis. Ils sont les mêmes pour notre chère Congrégation ; ils me comblent d'égards ; tous voudraient faire quelque chose pour notre bonheur général (1).

Parmi ceux qui s'intéressaient ainsi à la Congrégation, la Servante de Dieu, cependant, trouvait un nouvel arrivé qu'elle ne connaissait pas encore et qui ne devait pas se montrer semblable à ceux qu'elle avait connus jusque-là. L'évêque d'Autun, Mgr de Vichy, était mort en 1829. La part importante qu'il avait eue à la rédaction définitive des Statuts de la Congrégation et l'approbation qu'il y avait donnée en 1827, avaient resserré, plus que jamais, les liens de cordial dévouement qui l'unissaient à l'œuvre de la Mère Javouhey. Son successeur, Mgr de Troussel d'Héricourt, avant d'accorder sa

1. Lettre à la Mère Rosalie. Paris, 24 décembre 1833.

confiance aux familles religieuses qu'il trouvait établies dans le diocèse, avait besoin de temps, d'études et de réflexion. Par rapport à l'Institut de Saint-Joseph de Cluny, son enquête n'était pas terminée à l'époque du retour de la Mère générale. Le zélé prélat expose ainsi lui-même les motifs de ce retard :

Dès mon arrivée dans le diocèse d'Autun, je ne négligeai rien pour approfondir l'état de la Société de Saint-Joseph et je n'ai cessé de tendre à son amélioration spirituelle... De graves difficultés se sont présentées dans l'accomplissement de ce devoir. Sans perdre de vue le but que je me proposais, j'ai cru à propos de condescendre aux désirs de l'Administration supérieure (1) et d'attendre du temps l'éclaircissement des faits qui excitaient déjà toutes mes appréhensions... Pour comble d'inconvénients, Madame Javouhey était alors aux colonies, chargée d'une mission par le Gouvernement français, mais représentée et défendue en France par une foule de sœurs et de nièces dans les mains desquelles elle avait concentré tous les emplois importants. Je dus me borner à observer et à attendre (2).

Cependant, *sans attendre*, et dès la première année de son épiscopat il avait nommé comme « Supérieur de la Congrégation » l'abbé Jossierand, chanoine théologal du Chapitre de la cathédrale. En même temps qu'il annonçait cette nomination à la Supérieure de la Maison de Cluny (3), il définissait les attributions qui en résultaient.

ÉVÊCHÉ  
D'AUTUN

Autun, le 12 septembre 1830.

J'espère, ma chère Fille, que le Seigneur répandra ses bénédictions sur la retraite que vous allez commencer. Vous connaissez le zèle de celui qui vous la prêchera ; je ne doute pas que vous ne le récompensiez de ses peines par votre ferveur.

1. Le Ministère de la Justice et des Cultes et le Ministère de la Marine et des Colonies.

2. Rapport au Ministre de la Justice et des Cultes. Autun, 1<sup>er</sup> septembre 1843.

3. Mère Emilienne Botton.

Vous apprendrez sans doute avec plaisir que je l'ai nommé Supérieur de votre Congrégation ; je désire que désormais ce soit avec lui que vous correspondiez pour l'administration de votre Maison et que ce soit de concert avec lui que les placements soient faits. Il vous fera connaître mes intentions, qui ne sont autres que l'accomplissement le plus exact possible de votre règle, et surtout pour le temps du noviciat et le choix des postulantes.

J'ai vu aussi qu'il était convenable d'apporter un petit changement dans l'habillement des novices ; M. Jossierand vous l'expliquera.

Je suis heureux de pouvoir me décharger sur lui du soin de fidèles et ferventes Religieuses.

Je me recommande à vos prières, ma chère Fille, et à celles de toute votre Communauté, et je vous donne mon affectueuse bénédiction.

† BÉNIGNE,  
*Évêque d'Autun.*

Ainsi, dès le début, l'évêque d'Autun se considérait comme Supérieur général de la Congrégation et s'en réservait les fonctions. Sans parler des questions de droit que cette prétention soulève et que nous aurons occasion d'examiner plus tard, il est aisé de voir à quelles difficultés d'ordre pratique elle devait se heurter. La vigilance du Supérieur ecclésiastique d'Autun était forcément limitée à la seule Communauté de Cluny et à trois ou quatre petites Maisons qui en dépendaient. Toutes les autres Maisons de l'Institut étaient hors du diocèse. La Mère Marie-Joseph, sœur de la Vénérable, et la Mère Clotilde, sa nièce, résidaient celle-ci à Limoux, au diocèse de Carcassonne, celle-là à Bailleul, au diocèse de Beauvais ; l'une et l'autre étaient en excellents termes avec les évêques de ces diocèses et réglaient avec eux les questions qui relevaient de l'autorité des Ordinaires. Rien d'étonnant, dès lors, que « les faits qui excitaient toutes les appréhensions » de Mgr d'Héricourt se soient présentés à lui avec quelque imprécision, grossis par la distance, comme « la foule de sœurs et de nièces » — en

réalité une sœur et une nièce — dans les mains desquelles la Mère Javouhey avait concentré l'administration de l'Institut.

L'évêque d'Autun allait, du reste, se trouver en présence de la Mère générale elle-même. Celle-ci, peu après son arrivée à Paris, faisait part de son retour à l'abbé Josserand et lui manifestait ses dispositions. Elle se préoccupait déjà du zèle empressé que l'évêque et son délégué témoignaient pour le plus grand bien de la Congrégation.

#### LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

6 septembre 1833.

Monsieur le Supérieur,

Le constant intérêt que vous avez porté à notre Congrégation pendant mon absence me fait un devoir bien doux de vous informer de mon retour en France, après une traversée de quatre mois. Je vous prie de vouloir bien en faire part à Monseigneur l'Évêque, en l'assurant de mon désir sincère de profiter de la sagesse de ses conseils et des vôtres pour le plus grand bien de la Congrégation.

Je vais faire la visite générale de toutes nos Maisons, afin de voir par moi-même comment s'exécute la Règle, et aussitôt que j'aurai recueilli les documents nécessaires, je m'empresserai d'en faire part à Monseigneur et à vous.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Une occasion de voir le chanoine Josserand et Mgr d'Héricourt devait bientôt se présenter. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier était expirée la période de six ans pour laquelle la Mère Javouhey avait été confirmée dans sa charge de Supérieure Générale par l'Ordonnance de Mgr de Vichy, en 1827. En sa qualité de Fondatrice, et vu les sentiments que toute la Congrégation professait pour la Vénérable Mère, on pouvait être assuré qu'aucune hésitation pour sa réélection ne se produirait. Cependant il fallait se conformer aux termes de l'Ordonnance

et convoquer le Chapitre. La réunion fut fixée au 15 octobre, fête de sainte Thérèse, une fête chère à l'Institut.

Ne pouvant achever, à une date si rapprochée, la visite des Maisons qu'elle avait projetée, la Servante de Dieu voulut du moins réunir en une retraite le plus de Sœurs possible pour se retremper avec elles dans la ferveur et se rendre compte sommairement de l'état des personnes et des choses. Elle eut lieu d'être satisfaite.

J'ai été enchantée, écrivait-elle à la Martinique, de la bonne tenue des Maisons de France, de la piété et du bon esprit. J'ai connu tout cela pendant la retraite que nous venons de faire au nombre de 60, à Bailleul. M. Thièbe, M. Brion et M. le Curé ont fait tous les exercices d'une manière admirable. Nous étions si touchées, si pénétrées des vérités qu'on nous prêchait qu'à chaque instruction chacune disait : « C'est fini, je suis convertie » (1).

Peu de jours la séparaient de la réunion du Chapitre général. Elle les employa, à Paris, à régler avec l'abbé Castelli, envoyé à la Martinique en qualité d'Inspecteur de l'Instruction publique, l'établissement d'écoles dirigées par des Sœurs, pour les enfants de couleur dans tous les quartiers de l'île. Une demande semblable lui avait été faite, nous l'avons dit plus haut, pour la Guadeloupe, lors de son dernier passage dans cette colonie. Le nouveau Gouverneur de Bourbon se trouvait à Paris : elle s'entendit avec lui sur le même objet. Finalement, elle s'engagea envers le Ministère de la Marine et des Colonies, à lui fournir toutes les Sœurs institutrices dont il aurait besoin pour l'établissement d'écoles dans toutes nos possessions d'outre-mer. Par cette mesure, le Gouvernement, qui ne pouvait se faire illusion sur l'imminence de l'abolition de l'esclavage, voulait préparer les classes de couleur à l'émancipation, en répandant

1. Lettre à la Mère Marie-Thérèse. Paris, 6 octobre 1833.



parmi elles l'instruction et surtout l'enseignement religieux, où il voyait avec raison le meilleur élément civilisateur et moralisateur, au sein de ces populations.

Occupée de ces grandes questions d'intérêt général et de mille affaires que la Mère Marie-Joseph avait réservées pour son retour en France, la Servante de Dieu pouvait écrire à la Mère Rosalie : « Depuis mon retour, j'ai été si pressée d'affaires intéressantes, que je n'ai pu être à personne, quoique pensant à tout le monde. »

La réunion du Chapitre eut lieu à Cluny le 15 octobre, sous la présidence du délégué de Mgr d'Héricourt. Le résultat du scrutin fut ce qu'il devait être. Voici comment la Mère Marie-Joseph en rend compte à sa sœur, la Mère Rosalie, à Bourbon :

Ma Chère Mère générale a été réélue à l'unanimité la plus complète. Sur 29 voix, elle en a eu 28. Vous comprenez que celle qui ne lui a pas été donnée était la sienne. L'élection s'est faite comme l'indique le Règlement que vous pouvez lire, pour vous en donner une plus juste idée. On a mis à cette touchante cérémonie toute la pompe et la solennité possibles. Mais ce qui a été le plus imposant, c'est le courage et l'humilité dont ma Chère Mère générale a donné l'exemple, en remettant le livre des Statuts au Président de l'élection. Dans cette circonstance, elle ne s'est pas bornée à cette simple formalité ; mais, à genoux, en présence des électrices, elle a demandé pardon à Dieu et à la Congrégation des fautes commises pendant le temps de son administration. Il est inutile de vous dire que tout le monde a été touché jusqu'aux larmes d'un spectacle aussi attendrissant.

Aux termes des Ordonnances de Mgr de Vichy, le Chapitre devait, après l'élection de la Supérieure générale, procéder à celle des Conseillères. En 1827, vu l'état de dispersion des Sœurs qui auraient eu droit de vote, Mgr de Vichy, sur les propositions de la Mère Fondatrice, avait fait lui-même les nominations ; les Conseillères étaient autorisées à résider

dans les Maisons dont elles étaient Supérieures ; l'évêque instituait pour elles une réunion annuelle, cette « petite Chambre des Députés » que nous avons vue plus haut exciter la verve de l'excellent baron Roger. Du reste, dispersée ou réunie, l'action du Conseil avait été peu apparente (1). Les électrices réunies à Cluny le 15 octobre 1833 furent presque étonnées d'apprendre que ce rouage administratif était indispensable ; en tout cas, elles se trouvèrent sans mandat pour procéder à son renouvellement. Il n'y avait alors pour électrices que les Conseillères en charge et les Supérieures des Maisons de France. Treize seulement étaient présentes au Chapitre ; les autres n'avaient envoyé, sous pli cacheté, que leur vote pour l'élection de la Supérieure générale. L'élection des Conseillères, dans ces conditions, devenait impossible. Force fut de l'ajourner à une nouvelle réunion dont la fixation fut réservée à l'évêque.

Il est hors de doute, quoique aucun document n'en fasse une mention explicite, qu'à l'occasion du Chapitre de 1833 la Servante de Dieu alla voir en personne Mgr d'Héricourt. Fut-il question dès lors des projets plus considérables que l'évêque d'Autun nourrissait pour l'amélioration spirituelle de la Congrégation ? C'est probable, mais la communication dut rester dans des termes très généraux. Cependant le prélat écrira plus tard dans un Rapport officiel :

Madame Javouhey étant revenue en France en 1833 pour l'élection, je proposai le fond des modifications précédentes [unité du noviciat établi à Cluny, par la suppression de celui de Bailleul ; dépendance de la Supérieure générale à l'égard du seul évêque d'Autun], au Chapitre tenu à Cluny le 15 octobre 1833. On ne put alors délibérer sur ces modifications parce que l'absence de quelques Sœurs empêcha de faire l'élection des Conseillères (2).

1. Il résulte d'un passage de la lettre écrite de Brest par la Vénérable Mère, le 19 juin 1828, et que nous avons reproduite plus haut (1<sup>er</sup> vol., p. 367), que Mgr de Vichy avait autorisé la non-réunion du Conseil tout le temps que durerait le séjour de la Mère générale à la Guyane.

2. Rapport au Ministre de la Justice et des Cultes, 1<sup>er</sup> septembre 1843.

Mgr d'Héricourt, dans son Rapport, affirme que ces modifications étaient concertées entre lui et Mgr Lemercier, évêque de Beauvais ; et, en effet, elles réclamaient, de leur nature, une entente préalable. Or, il résulte de la correspondance des deux prélats que leur entente ne date que de la fin de 1834, un an après le Chapitre électif de Cluny. On s'explique ainsi que la Vénérable Mère ne fasse aucune allusion à ces projets, dans ses lettres, avant cette époque. Il arrive facilement que les exécuteurs d'un plan dont la réalisation est longue croient à la fin qu'ils en ont eu la claire vision dès le commencement, et qu'ils se sont expliqués à ce sujet avec l'ouverture désirable. Cette illusion paraît avoir été celle de l'évêque d'Autun quand il écrivit son Rapport.

La nouvelle de la réélection de la Mère Fondatrice à laquelle tout le monde s'attendait, du reste, alla bientôt réjouir au loin toutes les Communautés de l'Institut. Un véritable esprit de famille régnait dans la Congrégation entière.

Voici, d'après une lettre de la Mère Rosalie, comment la nouvelle fut accueillie à Bourbon :

Saint-Paul (île Bourbon), le 12 février 1834.

Ma très Chère Mère, j'ai donc enfin le bonheur de vous savoir en France. C'est en lettres d'or que je voudrais vous peindre ma joie et celle de toutes vos Filles de Bourbon. C'est par les lettres de nos chères Sœurs Clotilde, Chantal et Marie, arrivées hier, que nous avons appris cette heureuse nouvelle. Aujourd'hui, des exprès sont expédiés de tous côtés, aux Sœurs de Saint-Benoît, de Saint-André, pour l'annoncer. Nous aurons, dans chaque quartier, une messe d'action de grâces. Je vais aussi m'empresser d'écrire à nos Sœurs de Pondichéry pour la même fin, et leur transmettre les détails si touchants qu'on me donne sur votre réception, et surtout sur la réélection qui a eu lieu à Cluny, au gré de tous les cœurs, par laquelle vous êtes, ma très Chère Mère, doublement ancrée au timon de la Congrégation, que vous ne quitterez plus, et dont même vous ne devez plus vous éloigner. Soyez toujours en France,

ma très Chère Mère ; faites partir à droite et à gauche celles que vous jugerez convenable ; pourvu que vous demeuriez au poste, tout ira bien.

De Cluny, la Mère Fondatrice se rendit à Chamblanc, pour régler quelques affaires de famille et revoir sa petite Communauté. Elle la trouva jouissant de toute l'affection du pays, à raison du dévouement des Sœurs pour le soin des malades et l'instruction des enfants. Ceux qui l'avaient plus particulièrement connue dans son enfance et sa jeunesse, ou avaient même partagé alors ses travaux et ses amusements, ne se privaient pas de la satisfaction de venir l'entendre leur raconter ses voyages dans les colonies et ses entreprises à la Guyane. « Comment faut-il vous appeler ? » demandaient-ils naïvement. — « Mais dites donc Nannette. Ne suis-je pas toujours votre Nannette d'autrefois, qui n'a pas cessé de penser à vous tous et de vous aimer ? » Il y eut parmi les jeunes filles un élan marqué pour demander à embrasser la vie religieuse dans l'Institut.

A l'église du village, on voulut lui préparer un prie-Dieu dans un endroit un peu plus apparent, mais elle ne voulut d'autre place que le banc, devenu vide, hélas ! de ses bons parents. Elle alla s'agenouiller sur leur tombe et prier Dieu pour eux. Ce fut alors que le curé de la paroisse, l'abbé Simon, qu'elle appelle un saint prêtre dans ses lettres, lui dit « qu'il ne voulait plus dire de messes pour le repos de leurs âmes, étant assuré qu'ils étaient au ciel ».

---

## CHAPITRE II

La Mère Javouhey dans le Midi. — Projet d'une Société de prêtres et de Frères pour les colonies. — L'œuvre de la libération des esclaves noirs. — Fondation de Saint-Affrique.

La visite que fit la Mère Javouhey de ses Maisons du Midi ne fut pas moins heureuse pour elle que n'avait été celle des Communautés de Bretagne, de Normandie, et des provinces limitrophes. Voici comment elle en rend compte à la Mère Rosalie :

Je viens de visiter les Maisons du Midi que j'ai trouvées dans un état parfait, se rendant très utiles dans les lieux où elles sont, jouissant de la confiance la mieux méritée; celle de Limoux l'emporte par sa position et par ses ressources. J'ai été enchantée du bon esprit de ma Sœur Clotilde; excepté sa paresse à écrire, elle est parfaite. Cependant elle a eu des moments pénibles, il s'est rencontré de mauvaises têtes comme vous en avez trouvé parmi vos chères enfants, des esprits de travers que Dieu envoie souvent pour faire mériter ses fidèles épouses; il n'en faut qu'une pour faire bien du mal dans une Maison. Je vous prie de bien prendre garde à celles que vous trouveriez dans ces dispositions; ne les éloignez pas de vous. Défiez-vous de toutes celles qui n'ont pas d'humilité, qui n'ont pas l'amour de la pauvreté, qui n'ont pas de charité pour leurs compagnes. Ne permettez à personne d'avoir des amies dans le monde, de recevoir des visites en particulier, de garder en propre les cadeaux qu'elles pourraient recevoir ou d'en faire; tout ceci est contraire à l'esprit de notre saint état. Travaillons à acquérir la simplicité, la modestie; sans ces deux vertus, que les Religieuses sont laides!

Nous avons fait de grandes réformes depuis mon retour : la retraite, la solitude où j'ai vécu depuis six ans a été pour moi et pour la Société la source de grands bienfaits de la divine Providence qui veut nous sauver. J'ai compris la vanité des choses de la terre qui ne nous élèvent pas vers notre céleste patrie, la monstruosité d'une Religieuse qui n'a que l'esprit du monde, qui veut plaire au monde, qui ne travaille pas à sa perfection, enfin qui n'a pas l'esprit de son état ; oh ! qu'elle est à plaindre ! Qu'heureuse, mille fois heureuse est celle qui n'aime que la pauvreté, qui travaille tous les jours à acquérir l'humilité, qui aime le silence ! Vous sentez tout cela mieux que moi, et cependant je me sens portée à vous le dire, afin que vous le disiez vous-même à nos chères Filles ; quelques-unes en ont peut-être besoin (1).

On raconte, de ce voyage dans le Midi, des traits charmants, celui-ci entre autres.

La Mère Fondatrice avait écrit à la Supérieure de Caunes une petite et toute maternelle lettre, dans laquelle elle lui annonçait sous peu sa visite. Elle fut attendue en vain une quinzaine de jours, et l'on finit par ne plus espérer sa venue. Aussi, à son arrivée, les Sœurs, prises au dépourvu, n'avaient absolument rien à lui offrir. La bonne Mère générale s'amusa beaucoup de leur embarras, consola les Sœurs, et se mit elle-même à aider la cuisinière qui, honteuse et peinée, n'avancait à rien.

Elle profita de son voyage pour donner un commencement d'exécution à un projet qui lui tenait à cœur depuis longtemps et qui, dans sa pensée, se rattachait intimement à sa belle œuvre du Séminaire africain. Elle en expose les grandes lignes dans la lettre déjà citée à la Mère Rosalie.

Nous avons un projet qui m'occupe depuis longtemps et auquel j'attache une grande importance pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Si Dieu veut bien nous choisir pour travailler à cette

1. Lettre de Paris, 24 décembre 1833.

grande œuvre, je suis prête à tous les sacrifices qu'il demandera de nous. Le but principal, c'est le salut des Africains et la direction spirituelle des Maisons de notre Congrégation. Une Association de prêtres et de Frères, à l'instar de notre Congrégation, sous la direction d'un Supérieur général et d'un Conseil, vient de commencer auprès de notre Maison de Limoux, sous la protection spéciale de Mgr l'Évêque de Carcassonne (1) et de l'Archevêque d'Albi. Il y a déjà six prêtres, un diacre, un sous-diacre, six Africains en philosophie et plusieurs jeunes gens pour l'instruction, d'autres Frères convers; tous feront des vœux d'après nos Statuts. Les établissements ne pourront pas avoir moins de trois membres dont deux prêtres et un Frère, ou plusieurs. Le temps sera employé à l'instruction de la jeunesse et à la direction spirituelle. Les premières Maisons seront Mana, où il y aura un Séminaire, Saint-Louis et Gorée. Et puis, si c'est l'œuvre de Dieu, il saura bien la diriger. Nous obtiendrons l'approbation de Rome; nous avons déjà l'assurance de celle du Gouvernement (2).

Ce qui portait la Servante de Dieu à s'imposer de si grands sacrifices et à ne pas reculer devant une œuvre hérissée de tant de difficultés, c'était le manque de prêtres qu'elle avait pu constater au cours de ses voyages dans les colonies, c'était aussi la médiocrité et parfois l'indignité de ceux qu'elle y avait rencontrés.

Voici le tableau qu'elle traçait elle-même, alors, de la situation du clergé dans nos possessions d'outre-mer.

Au Sénégal, il n'y a eu qu'un prêtre depuis près de dix-huit mois; à Gorée, point; à Saint-Pierre et Miquelon, un qui est fou, qui dit la messe le soir, qui chasse les Religieuses de l'église; à Mana, un prêtre de trois en trois mois, etc. Eh! grand Dieu! que de choses à dire! A la Martinique, où la Maison donne 3.000 francs d'appointements, elle a encore de la peine à en obtenir un bien médiocre, qui toujours trouve la rétribution trop petite, quoique avec cela il soit logé parfaitement, bien meublé et servi au compte de la

1. Mgr de Gualy.

2. Lettre de Paris, 24 décembre 1833.

Maison ; de plus, il se réserve toutes ses messes. Que vous dirai-je ? misère ! misère ! Ce sont donc toutes ces raisons, méditées devant Dieu, qui ont fait sentir la nécessité d'apporter un prompt remède à de si grands maux.

Si c'est l'œuvre de Dieu, elle s'accomplira malgré tous les obstacles ; cette pensée porte le calme dans mon âme en attendant le succès désiré (1).

Rentrée à Paris dans les premiers jours de décembre, elle y reçut une douloureuse nouvelle. Une mort prématurée lui enlevait son frère, Pierre Javouhey, que nous avons vu, depuis longtemps, associé de cœur et d'âme à l'œuvre de ses sœurs. Il avait partagé les premiers travaux de ses sœurs, au Sénégal d'abord, puis à la Guyane, pour la colonisation de la Mana. Depuis son retour d'Amérique, en 1830, il était allé rejoindre à Saint-Nizier (Loire) sa femme et ses enfants. La Providence voulut qu'il revînt à Chamblanc, pour y terminer ses jours près du tombeau de ses parents. Il rendit son âme à Dieu la veille de la fête du grand apôtre des Indes, 2 décembre 1833. La lettre qu'il adressait à sa sœur, après sa rentrée en France, témoigne d'un grand esprit de foi. Il demandait des prières à tous ceux de la petite colonie qui voulaient bien se souvenir de lui, et réclamait des Sœurs qu'il voyait, disait-il, sur le Thabor, l'acquiescement d'une pieuse dette : celle d'une union à la sainte communion un beau jour de fête.

On comprend ce que la mort de ce frère bien-aimé et si digne de la reconnaissance de tout l'Institut, dut causer de douleur à la Mère Javouhey, douleur bien adoucie toutefois par la confiance que sa pieuse vie, couronnée d'une sainte mort, lui avait ouvert les portes d'un séjour meilleur. Elle épanchait ainsi son cœur dans celui de la Mère Marie-Thérèse : « On vous a parlé de la mort de notre digne et saint

1. Lettre à la Mère Rosalie. Paris, 22 janvier 1834.



frère. La Congrégation l'a pleuré comme un père et un fondateur. Pour moi je n'ai jamais senti peine aussi vive. Mais il est dans le ciel ; il prie pour nous, en attendant que nous nous réunissions avec lui, dans le sein de Dieu (1). » Elle se chargea elle-même de l'éducation de deux de ses enfants et les conduisit à Limoux. « C'est le moins, disait-elle, que nous puissions faire pour une mémoire qui nous sera toujours si chère. »

Après avoir terminé la visite de toutes les Maisons de France, la Vénérable Mère se fixa à Paris, dans sa petite Communauté de la rue de Mondovi. En ce temps, où les communications d'une province à l'autre se faisaient encore avec lenteur et difficultés, elle était là dans un centre d'où elle pouvait plus rapidement porter son action jusqu'aux extrémités de l'Institut. Mais surtout elle se trouvait à proximité des Administrations avec lesquelles elle avait à régler les importantes questions relatives à ses œuvres coloniales. Parmi ces dernières, celle de la Guyane, « son cher Mana », comme elle aimait à l'appeler, avait ses prédilections. Elle se préparait, à cette époque même, à y donner un nouvel et vigoureux accroissement.

Le premier projet de la Mère Fondatrice avait été d'envoyer de France à la Guyane des colonies d'orphelins, pour les y élever et les y établir chrétiennement. Mais, comme nous l'avons dit, les propositions qui avaient été faites à cet égard par le Gouverneur de Cayenne à l'amiral de Rigny, Ministre de la Marine, avaient trouvé quelque hésitation de la part de celui-ci. C'est qu'alors, au Ministère, commençaient à poindre des vues différentes au sujet des éléments qui devaient former la population de Mana. Le Gouvernement de Juillet s'occupait beaucoup de l'abolition de l'esclavage des noirs, question que la Révolution de 1830 avait mise à l'ordre du jour ;

1. Lettre de Paris, 14 janvier 1834.

mais il jugeait prudent de ne s'engager que graduellement dans cette voie. Le Ministère commença par présenter aux Chambres, et par leur faire approuver la loi du 4 mars 1831 concernant la répression de la traite des esclaves. En vertu de cette loi, les noirs qui provenaient de saisies opérées sur des bâtiments négriers étaient déclarés libres, mais soumis néanmoins à un engagement temporaire, dont la durée ne pouvait excéder sept années.

Environ cinq cents de ces noirs, désignés sous le nom de libérés, furent réunis à Cayenne et employés dans les ateliers publics. Dans la colonie, on n'envisageait pas sans une sorte d'effroi le moment où cette masse d'individus, encore à l'état sauvage, jouirait pleinement d'une liberté à laquelle aucune culture morale ne l'aurait préparée. Le Ministère de la Marine, qui n'ignorait pas la perturbation dangereuse qu'une émancipation ainsi faite pourrait produire, se préoccupait lui-même beaucoup de la manière de l'opérer sans secousse. Son attention se porta alors sur Mana. Il se demanda si, au lieu d'y continuer des essais de colonisation avec des Européens, selon le plan primitivement adopté, il ne vaudrait pas mieux faire servir à cette fin les noirs libérés de la Guyane.

Le Conseil colonial, préalablement consulté dans une affaire qui l'intéressait directement, émit dans sa session de 1833, un avis peu favorable. Composé de blancs, la plupart possesseurs d'esclaves, c'était pour lui un axiome indiscutable que le noir n'était apte qu'à deux sortes de vie : celle du sauvage au fond des bois, ou celle de l'esclave au service du blanc. La seule pensée de faire vivre des nègres au milieu d'une colonie d'Européens, au titre de citoyens et sous les mêmes lois que ceux-ci, jetait dans d'étranges fureurs les fils de famille récemment venus de France, et plus encore les fiers descendants des colons du xviii<sup>e</sup> siècle. Aussi, n'osant résister en face au courant qui emportait alors le monde civilisé vers une

œuvre de justice pour laquelle de longs siècles de Christianisme l'avaient rendu mûr, les Conseillers coloniaux de Cayenne crurent d'une tactique habile, pour enterrer les projets de la métropole, de les mettre en présence de l'impossible. Ils proposèrent le renvoi en Afrique des nègres libérés qui se trouvaient sur le territoire de la colonie.

Le Conseil privé du Gouverneur ne partagea point cette opinion ; il se prononça pour un établissement spécial, placé sous la direction de la Mère Javouhey, où les libérés seraient tirés de l'ignorance, formés au travail et initiés à la vie chrétienne, laquelle seule pouvait faire d'eux des hommes paisibles et laborieux.

La Vénérable Mère accepta en esprit de foi et par amour pour les membres délaissés de Jésus-Christ, cette grande œuvre de dévouement religieux. Il lui en coûta, sans doute, de renoncer à travailler pour les enfants pauvres et les orphelins de sa patrie, selon le vif désir qu'elle en avait conçu depuis longtemps ; mais elle ne sortait pas pour cela de la voie providentielle que des signes extraordinaires lui avaient fait connaître dès le début de sa vocation, et dans laquelle elle avait été confirmée par l'appel fait ensuite à son dévouement, aux colonies et dans les missions d'Afrique. Elle allait, conduite par une main invisible, se dévouer au salut des pauvres noirs. Au lieu de poursuivre cette généreuse entreprise, comme elle l'avait pensé d'abord, au milieu de la brousse épineuse du Sénégal, elle le fera au sein des forêts vierges du Nouveau-Monde.

La Mère Fondatrice entra d'autant plus volontiers dans les nouvelles vues du Ministère, que ces projets s'harmonisaient admirablement avec celui qu'elle caressait depuis si longtemps et qu'elle commençait alors à réaliser, d'une Congrégation d'hommes apostoliques voués au soin des colonies. Dans la lettre déjà citée où elle exposait à la Mère Rosalie la détresse de ces pays privés de prêtres dignes de leur voca-

tion, après lui avoir rendu compte de ce qu'elle avait déjà fait pour y pourvoir avec l'aide de l'évêque de Carcassonne et de l'archevêque d'Albi, elle ajoutait :

Du reste tout concourt à l'accomplissement d'une si grande œuvre : il est question de faire dans la Guyane française, près de Mana, un asile pour placer les nègres qu'on destine à la liberté, pour les instruire, les diriger pendant cinq ou sept ans, avant de les rendre entièrement libres; ils ne seront dirigés que par des lois religieuses, à l'instar du Paraguay. Leur protecteur blanc est désigné : c'est Javouhey (1). Dans chaque village il y aura un établissement de Pères et de Sœurs de Saint-Joseph. Les villages ne seront que de 400 ménages à peu près. Ceci doit avoir un commencement d'exécution dans le courant de cette année. Nous avons de bien beaux modèles dans les noirs achetés par nous; ils sont dirigés comme s'ils étaient libres; ils travaillent très bien et nous donnent beaucoup de contentement. Nous ferons venir des femmes du Sénégal pour légitimer les mariages et améliorer les mœurs; on leur fera des instructions suivies sur la religion. Il n'y aura aucun mélange de blancs, tous seront noirs, les chefs noirs, le protecteur seul blanc (2).

Pour l'exécution de ce grand dessein, il était urgent de multiplier le nombre des Religieuses destinées à seconder le zèle de la Mère Fondatrice. Depuis son départ pour la Guyane, en 1828, il ne s'était fait aucune fondation nouvelle en France, sauf un ou deux petits établissements au diocèse d'Autun, pour l'instruction des enfants, et celui de Darnétal, près de Rouen, pour le soin des malades. Cette dernière œuvre était comme le complément de l'Asile de Saint-Yon, dont nous avons parlé en son lieu.

La réapparition en France de la Mère Javouhey donna le signal de nouvelles fondations. La première fut celle de Saint-Affrique, au diocèse de Rodez. Un curé des environs,

1. Louis Javouhey, son cousin, dont il a été question plus haut.

2. Lettre de Paris, 22 janvier 1834.

M. Lafond, avait dans sa paroisse un certain nombre de jeunes filles désireuses de se consacrer aux missions étrangères. La Vénérable Mère résolut, en se rendant dans le Midi, de s'arrêter à Saint-Affrique, pour aller voir elle-même cette petite colonie d'aspirantes. Trois lieues à travers les montagnes la séparaient de Ségonzac, nom du village en question ; comme il n'y avait point de routes carrossables pour s'y rendre, elle loua un âne et partit avec confiance. Ses fatigues furent bientôt oubliées quand elle vit rangées autour d'elle quatorze jeunes personnes sollicitant la faveur de la suivre. L'une d'elles, se rappelant avec attendrissement ces souvenirs, écrivait :

Notre Chère Mère avait un air si bon, si doux, si affable, que si je n'avais pas été du nombre des quatorze, sa vue seule m'aurait gagnée. Après nous avoir encouragées toutes à nous préparer, en apprenant un peu le français et en nous formant aux pratiques de la vie de communauté, sous la direction de M. le Curé, elle reprit le chemin de Saint-Affrique, accompagnée de deux seulement de ses nouvelles postulantes. Ce fut alors qu'elle loua un local pour y fonder un établissement.

Avant d'en prendre possession, elle reçut la plus religieuse et la plus cordiale hospitalité dans la famille de Cabanous, une des plus honorables du pays.

Au commencement de mars, elle revint à Saint-Affrique pour l'installation de l'œuvre. Une des Sœurs qui furent au berceau même de cette fondation, nous en a conservé quelques détails.

J'ai pu admirer et voir de près, pendant six semaines, les beaux exemples de vertu que nous donna notre bien Chère Mère Fondatrice. Elle mit la main à tout, comme la dernière d'entre nous, nous aidant à nettoyer la maison et à installer toutes choses ; et cela avec un entrain, une gaieté qui nous ravissaient. Plus d'une fois aussi, pendant ce temps, je l'ai vue faire la cuisine, porter les plats sur la

table, et dire son *Benedicite* à genoux quand elle arrivait en retard au réfectoire. Pendant les récréations elle nous parlait avec une bonté maternelle, qui nous faisait aimer la vie religieuse.

Nous avons recueilli nous-même ce témoignage de la bouche de quelques Sœurs converses de ce temps. Elles osaient à peine lui demander à être admises, parce qu'elles ne possédaient rien et ne connaissaient guère que le patois de leur village. La Servante de Dieu les rassura et leur dit, avec cet air ouvert et bon qui gagnait tous les cœurs :

Pourvu que vous sachiez aimer et prier Dieu, c'est tout ce qu'il vous faut. Puis, vous voulez bien travailler pour Dieu, n'est-il pas vrai, mes enfants ? Eh bien, je saurai bien vous employer en France ou dans les pays étrangers. Venez donc avec nous ; et, quoique vous n'apportiez rien, vous trouverez toujours du pain pour vous nourrir, aussi longtemps que votre Mère générale en aura elle-même.

En même temps qu'elle se préoccupait d'augmenter le nombre des sujets de l'Institut, la Vénérable Mère continuait à travailler au perfectionnement des œuvres commencées, et au progrès de toutes ses Filles dans les vertus de leur saint état. Elle écrivait à la Mère Rosalie, à Bourbon :

Paris, 14 janvier 1834.

Ma chère Fille,

Nous avons besoin d'acquérir l'esprit intérieur et d'oraison. Avec ce double esprit, il n'y a aucun danger nulle part. Travaillons donc de toutes nos forces à l'acquérir, à l'inspirer à nos chères Filles dans leurs emplois multiples ; si elles manquent de ce double esprit, elles perdent le mérite des meilleures actions ; nous manquons toutes de l'essentiel sans lequel il est presque impossible d'aller au ciel, d'arriver à la perfection de notre saint état. Ah ! que nous servira d'avoir passé les mers, d'avoir tout quitté, si nous manquons du seul nécessaire pour y arriver ? Encore une fois, ma bien chère Fille, tâchons donc de devenir des âmes intérieures et d'oraison, si nous voulons attirer sur nous et sur nos bien chères Filles les bénédictions du Ciel.

Suivent deux questions relatives au personnel des Communautés de l'Inde et de Bourbon; ensuite la Vénérable Mère donne des nouvelles de la Guadeloupe et de la Martinique :

Nous avons bien de la peine à conserver les Religieuses de ces deux Maisons dans l'esprit de notre saint état; quelques-unes se croient des merveilles, elles oublient les langes de leur jeunesse; elles se trouvent savantes parce qu'elles savent la grammaire; c'est pitié! elles ont besoin d'être soignées comme des enfants. J'espère cependant que nous allons prendre tant de précautions pour éviter tous ces dangers, que nous serons plus heureuses dans nos choix. Quand elles sont de retour au milieu de nous, elles sont bien fâchées d'avoir été aussi sottes, et elles deviennent bonnes.

Nous négocions un nouveau bail avec Bailleul; on nous promet la maison pour de longues années, les conditions sont un peu plus onéreuses, mais cependant valent mieux qu'une acquisition. Je voudrais faire de cette maison le noviciat principal et la résidence du Conseil. La Maison de Cluny serait la Maison principale du diocèse d'Autun; on postulerait dans cette Maison pendant un an et plus, et le noviciat se ferait à Bailleul. J'éprouverai quelques difficultés; mais si c'est l'œuvre de Dieu, j'en viendrai à bout. NN. SS. les Évêques de Beauvais, de Carcassonne et l'Archevêque d'Albi nous portent le plus vif intérêt; celui d'Autun se préoccupe surtout de son diocèse, celui de Dijon est bien aussi. Je suis aussi tranquille de ce côté-là que j'étais tracassée autrefois : après la pluie, le beau temps! Jamais le Ministère ne se montra plus favorable pour nous; si quelqu'un nous est contraire, on ne l'enverra pas dans les colonies.

La lettre se termine par quelques détails relatifs à des envois et par des nouvelles concernant la famille; puis ces mots rapides :

Vous n'aurez jamais la patience de tout lire, c'est trop long. La première fois, je vous parlerai de Mana; mon cher Mana, j'y pense toujours!

Adieu, ma bien chère Fille, écrivez-moi longuement; prenez votre temps.

## CHAPITRE III

Fondations à Senlis et à Paris. — Différend avec l'Évêque de Beauvais.  
— Intervention de l'Archevêque de Paris et de l'Évêque d'Autun.

C'est le sort des choses humaines d'être soumises à un perpétuel changement. Mais ce changement n'est pas l'effet d'un aveugle hasard; la main de la Providence est toujours cachée sous les vicissitudes du monde. Personne n'en était plus convaincu que la Mère Javouhey. Aussi, se résigna-t-elle avec pleine confiance à un événement pénible, qui devait finalement servir au bien de l'Institut, ainsi que nous le verrons plus tard.

La Maison de Bailleul était à la veille de l'expiration des dix-huit années de jouissance que Mme de Ruffo avait accordées à la Congrégation en 1819. Cluny ne lui paraissant pas assez central pour la Congrégation au point de vue des affaires et des vocations, la Mère Fondatrice avait jeté les yeux sur Bailleul pour en faire la résidence du Conseil général et y établir un noviciat central pour les sujets, dont les premières épreuves se seraient faites dans les Maisons de Cluny, de Limoux, de Saint-Affrique.

Ce serait le moyen, écrivait-elle, d'avoir un même esprit, chose si nécessaire dans un corps religieux, et d'établir l'uniformité de principes et d'enseignement.

Mais la famille de Gaudechart, héritière de Mme de Ruffo, ne crut pas devoir se dessaisir par vente de cette propriété et ne consentit pas non plus à en laisser la jouissance à la Mère



Fondatrice moyennant un bail aussi long que celle-ci l'aurait désiré.

Quoiqu'on fût encore éloigné de deux ans du temps où la maison de Bailleul allait lui manquer, la Mère Fondatrice songea à maintenir son œuvre dans le diocèse de Beauvais, par une création durable. Elle acquit à Senlis une maison qu'elle destinait à remplacer celle de Bailleul comme noviciat central et qui, étant dans une ville, offrait la facilité de réunir un pensionnat, des classes gratuites, et un lieu de retraite pour les personnes âgées ou infirmes : on aurait ainsi le moyen d'exercer des novices et de les instruire (1).

A cette même époque, elle louait à Paris un bel établissement, rue de Valois (faubourg du Roule), dans l'intention d'y établir un pensionnat pour des jeunes filles de bonne famille,

1. Le souvenir de la Congrégation de Saint-Joseph resta cher aux habitants de Bailleul. Un marbre destiné à le perpétuer fut scellé sur les murs intérieurs de l'église en 1876, avec l'inscription suivante, au-dessous d'un bas-relief représentant la mort de saint Joseph :

J. M. J.

A LA MÉMOIRE DES RELIGIEUSES DE SAINT-JOSEPH DE CLUNY, AU CHATEAU DE BAILLEUL-SUR-THÉRAIN, LOUÉ GRATUITEMENT DE 1819 A 1837 PAR LA FAMILLE DE GAUDECHART, LA T. R. M. ANNE-MARIE JAVOUHEY, FONDATRICE ET PREMIÈRE SUPÉRIEURE GÉNÉRALE, LES RR. MM. ROSALIE, MARIE-JOSEPH ET CLOTILDE JAVOUHEY, SUPÉRIEURES A BAILLEUL.

DANS LE CIMETIÈRE REPOSENT :

LES SŒURS SYMPHOROSE, EUPHÉMIE, MARCELLE, AMBROISE, GABRIELLE, JULIENNE ET MARTHE. NEUF ENFANTS NOIRS CONFIÉS A LA CONGRÉGATION PAR LE GOUVERNEMENT ONT ÉTÉ BAPTISÉS DANS CETTE ÉGLISE. DEUX AFRICAINS, JOSEPH MACO ET PIERRE BLONDIN, ONT ÉTÉ INHUMÉS DANS LE CIMETIÈRE. APPARTENAIENT A LA PAROISSE DE BAILLEUL : LES SŒURS RÉGIS DELAPORTE, ONÉSIME CHANTERELLE, GERTRUDE LEFÈVRE.

SONT PASSÉES EN FAISANT LE BIEN.

*Fondation d'une messe annuelle à célébrer le 20 mars.*

C'est par erreur que Joseph Maco est appelé Africain ; c'était, nous l'avons dit, un Indien Galibi de la Guyane.

d'offrir un pieux asile à des dames pensionnaires choisies, et surtout d'installer une sorte d'école normale pour les sujets de la Congrégation destinés à l'enseignement. Solitude, bon air, jardins agréables, ce qui peut délasser l'esprit et porter l'âme à Dieu, tout se trouvait réuni à souhait dans ce nouveau séjour.

Ces deux nouveaux établissements devaient, dans les premières années surtout, être une lourde charge pour l'Institut. Mais, en présence des grands avantages qu'ils promettaient, la Vénérable Mère se montrait prête à sacrifier, pour les soutenir, toutes les ressources de sa famille religieuse.

Alors, en effet, indépendamment des colonies, où les Sœurs de Saint-Joseph se trouvaient chargées de l'éducation des enfants des premières familles, la France faisait partout appel à leur dévouement pour l'instruction de la jeunesse. Pour que l'Institut fût en état de remplir dignement cette grande mission, il était nécessaire d'y donner à la formation religieuse une impulsion plus forte, et aux études une direction appropriée aux besoins du temps. Ces deux points n'avaient jamais cessé d'être l'objet des préoccupations de la Mère Fondatrice; mais elle était convaincue que les bénédictions divines, si abondamment répandues sur l'Institut, lui créaient l'obligation de grandir son effort et d'accélérer sa marche en avant. Écoutons-la elle-même exposer ses projets et en préciser le sens :

Nous commençons une grande Maison à Paris, rue de Valois, 18, faubourg du Roule. Le but principal est l'instruction des Religieuses destinées à l'éducation tant des pauvres que des riches. La maison est très convenable pour une Communauté : des jardins, de l'eau; nous pouvons loger 150 personnes; la chapelle est charmante. Le bon Dieu veut bien nous regarder dans sa miséricorde en nous donnant le moyen de le servir avec fidélité pour réparer le temps perdu. Il est bien temps de commencer, car hélas! qu'avons-nous fait jusqu'à présent? Le Seigneur a eu égard à notre bonne

volonté, et malgré notre ignorance il nous a donné un grand succès. Mais aujourd'hui qu'il nous donne les moyens d'instruire davantage celles qui sont destinées aux classes, nous serions capables de ne pas répondre à ses desseins. Ainsi, ma chère Fille, les Sœurs que vous recevrez dorénavant seront plus capables de remplir leur noble tâche.

Nous avons de saints prêtres qui nous dirigent et qui forment une Société de Saint-Joseph destinée à nos Maisons des colonies qui en ont si grand besoin; nous faisons tous nos efforts pour leur procurer ce qui leur manque. Toutes ces Maisons vont très bien : les pensionnats sont nombreux et les écoles gratuites encore davantage; ces établissements s'améliorent chaque jour et corrigent les défauts de l'enfance de l'Ordre.

Nous n'aurons bientôt plus qu'un seul noviciat, sauf quelque exception de cas extraordinaire. Il sera placé à Senlis où nous venons d'acheter une grande et belle maison pour remplacer Bailleul dont le bail finit dans deux ans. On n'a pas voulu nous vendre cette dernière, nous n'avons pas voulu la louer à des conditions onéreuses et sans garantie. Tout le monde paraît content de notre résolution; nous serons plus utiles à Senlis : et puis, dans quatre heures on est à Paris. Les deux Maisons de Paris et de Senlis concourront ensemble au bien général de l'Ordre (1).

Elle continuait d'ailleurs à veiller à l'économie et à la simplicité religieuse dans tout l'Institut. Nous avons vu plus haut la sollicitude que les Maisons des Antilles, surtout celle de la Guadeloupe, lui inspiraient à cet égard. Elle écrivait, à la date du 27 juillet 1834, à la Mère Marie-Thérèse, Supérieure principale à la Martinique :

Je crains bien qu'il n'y ait pas d'économie, d'esprit de pauvreté dans cette Maison [de la Guadeloupe]; on ne pense pas assez à ce que nous sommes : de pauvres filles qui, pour la plupart, ont oublié ce qu'elles ont promis à Dieu en s'engageant à marcher sur le calvaire à la suite de leur divin Époux... Il faut beaucoup

1. Lettre à la Sœur Xavier Tronchain, Supérieure à Pondichéry. Paris, 16 octobre 1834.

d'ordre, une grande propreté dans nos Maisons et aussi une grande simplicité. Il est à croire que le Gouvernement ne fera pas grand-chose pour soutenir les Maisons des colonies; aussi tâchons de nous mettre en état de nous passer de ses secours dans le besoin. Déjà dix-huit Sœurs viennent de traverser la France sans aucun secours. On nous protège plus que jamais pourvu que nous n'ayons pas besoin d'argent, et on nous élève au troisième ciel parce que nous ne demandons rien. Si le clergé, dans les colonies, pouvait faire comme nous, il serait hors de toute atteinte, il serait heureux.

Ce désintéressement, cet esprit d'ordre et de simplicité que la Vénérable Mère ne cessait d'inculquer à ses Filles et qui présidait à toutes ses démarches personnelles n'était pas également discerné par ceux qui suivaient du dehors les développements de l'Institut. La jalousie qui pardonne difficilement les succès qu'elle ne partage pas, la susceptibilité qui suppose la hauteur ou l'ambition là où se montrent seulement la supériorité et l'esprit de suite, la malignité humaine enfin qui ne perd jamais ses droits et qui, par la permission divine, s'acharne souvent sur ce qu'il y a de meilleur en ce monde, vont s'unir pour soumettre la Servante de Dieu à des épreuves d'où nous verrons ses vertus sortir, comme l'or du creuset, plus pures, plus resplendissantes, et que nous aurons bientôt à raconter.

Ce furent les acquisitions de Senlis et de Paris qui fournirent l'occasion des premiers coups. Des prétentions et des intérêts se trouvaient froissés à la suite de la rupture des pourparlers relatifs à la location de Bailleul. Il ne manqua pas de malveillants pour critiquer la hardiesse du projet de Senlis. Quand on apprit qu'une grande Maison s'ouvrait en même temps à Paris, ce fut une recrudescence d'animosités, voilées sous les dehors de la prudence à garder dans de si gros engagements pécuniaires, de la déférence à montrer à l'égard des autorités diocésaines qu'on n'avait pas consultées, de la crainte d'un scandale possible, au cas où la Congrèga-

tion ne pourrait pas faire honneur à des charges aussi accablantes. Et puis, d'où venait l'argent, tant d'argent? Qui le détenait? Qui en réglait l'emploi? Quelle garantie avait-on que dans le maniement de fonds si importants tout se passait avec la régularité et l'esprit religieux désirables?

L'évêque de Beauvais, Mgr Lemer cier, récemment arrivé dans le diocèse, mais déjà fatigué par l'âge et les infirmités, fut ému de ces plaintes; il y prêta une oreille d'autant plus complaisante qu'elles circulaient surtout parmi son entourage immédiat. Il présida à Bailleul, en la fête de Saint-Martin, 11 novembre 1834, une prise d'habit de 30 novices (1). C'est sans doute ce jour-là qu'il vit la Mère générale et qu'il lui fit part du projet destiné, croyait-il, à sauvegarder à la fois les droits de contrôle de l'évêque et les intérêts vitaux de l'Institut. Ce projet consistait à nommer un prêtre du diocèse « Supérieur temporel » de la Congrégation; tous les fonds provenant soit des Maisons de France, soit des colonies, seraient versés dans une caisse établie à l'évêché; le Supérieur en tiendrait un compte exact, et d'accord avec l'évêque, sur la proposition de la Mère générale, en réglerait l'emploi.

A une ouverture si inattendue, si déconcertante, la Mère Javouhey fit la seule réponse qu'elle comportait. On ne refusait pas au vénéré prélat le contrôle de la situation financière des Maisons établies dans son diocèse; on mettrait sous ses yeux, ou ceux de son délégué, les registres des comptes; on lui fournirait toutes les facilités pour connaître le personnel et le fonctionnement des œuvres; mais la Congrégation tenait à garder elle-même le dépôt et le maniement de ses fonds,

1. La mémoire faisait défaut à Mgr Lemer cier dans d'étranges proportions. Il s'était déjà précédemment rendu à Bailleul pour des professions qu'il reçut à la fin des retraites de la Communauté. Cela ne l'empêchera pas de dire plus tard qu'il ne connaissait pas les Religieuses de Saint-Joseph et que leurs vœux étaient reçus seulement par des prêtres. (Cf. Lettre de l'abbé Decaye à Mgr Cotteret, 15 octobre 1838. Archives de la Maison-Mère.)

avec la faculté d'en faire tel emploi qu'elle jugerait utile à ses intérêts et conforme à ses fins; le « Supérieur temporel » n'avait pas, d'ailleurs, été prévu par les Statuts dressés en 1827 et approuvés à la fois par l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique; pour introduire une nouveauté aussi importante, il faudrait de nouvelles Ordonnances, avec un accord entre les deux autorités et une entente préalable entre tous les évêques ayant des Maisons de l'Institut dans leur diocèse (1).

L'évêque de Beauvais comprit que sa création d'un « Supérieur temporel » rentrait dans le néant en présence d'une définition aussi claire et aussi nette de la situation de l'Institut à l'égard de son autorité. Il en fut très contrarié.

— Mais enfin, dit-il avec animation, je suis informé que, pour remplacer la Maison de Bailleul, on a acheté à Senlis une maison de 60.000 francs; que cette maison exige 12.000 à 15.000 francs de réparations; qu'on a loué à Paris, rue du Roule, un hôtel au prix de 8.000 francs chaque année et pour quinze ans: j'ai bien le droit de connaître vos ressources (2).

— Elles viennent toutes, Monseigneur, de la Providence.

— Sans doute; mais j'entends dire que la Congrégation n'est consultée ni sur les acquisitions ni sur les échanges; je

1. Les prétentions de Mgr Lemercier et la réponse de la Mère Javouhey sont précisées dans la lettre déjà citée de l'abbé Decaye, et dans la lettre de la Vénérable Mère à la Mère Marie-Thérèse, Paris, 12 décembre 1834. Cela permet de rendre leur sens naturel aux paroles que le prélat semble avoir seules retenues de cet entretien et dont il fit un grief à la Servante de Dieu, que « n'ayant rien et ne demandant rien, la Communauté vivant de son industrie, elle ne devait à qui que ce soit compte de sa gestion ». Nous verrons la Mère Javouhey, dans tous ses écrits authentiques, tenir un langage tout différent.

2. « Mgr Lemercier s'est imaginé que ces Religieuses retireraient de fortes sommes d'argent de leurs établissements dans les colonies. » (Lettre citée de l'abbé Decaye.) Il voulait des explications à ce sujet. La Vénérable Mère ne les lui devait pas: de là sa réponse laconique. Cette partie de la conversation nous a été textuellement conservée par Mgr Lemercier lui-même, dans une lettre qu'il écrivit aussitôt après au Ministre des Cultes. (Cf. *Resp. ad animadv. R. P. D. Promotoris Fidei*, n. 29.)

conçois des inquiétudes sur ses moyens d'existence, je cherche à me rassurer.

— Nos moyens d'existence, j'ai eu l'honneur de le dire à Votre Grandeur, viennent tous de la Providence.

Quant au fait de n'avoir pas consulté la Congrégation, la Vénérable Mère exposa à Mgr Lemer cier que sa qualité de Fondatrice l'avait obligée longtemps à prendre seule ou avec le seul avis de son entourage immédiat les décisions concernant l'œuvre. Depuis 1827 elle avait un Conseil, mais elle avait été empêchée, et du reste régulièrement dispensée par l'évêque d'Autun, de le convoquer durant son séjour à la Guyane. En ce moment, les pouvoirs du Conseil étaient expirés ; on devait se réunir dans quelques mois pour la nomination des nouvelles Conseillères. Sa Grandeur pouvait être assurée qu'on s'appliquerait à ce que tout se passât conformément aux Statuts approuvés.

L'évêque se radoucit (1), mais — il faut bien le dire — il ne céda que pour la forme et parce que, pratiquement, il ne pouvait faire autrement. A partir de ce moment il se persuada que son autorité méconnue lui imposait le devoir de faire rentrer la Mère Javouhey dans la voie de la soumission, dût-il, âgé et fatigué qu'il était, recourir à toutes les juridictions et se procurer des aides de tous les côtés, au prix des plus laborieux efforts.

Nous le voyons, presque simultanément, écrire au Ministre des Cultes, à l'Archevêque de Paris, à l'Évêque d'Autun, dénonçant le désordre qui règne dans la Congrégation de Saint-Joseph et demandant une action commune pour faire rentrer dans le devoir la Supérieure générale insurgée contre toute autorité.

Au Ministère on connaissait trop bien la Mère Javouhey

1. « Il s'est fâché, puis il s'est un peu radouci. Nous en sommes là. Je n'ai confiance qu'en Dieu : c'est son œuvre. » (Lettre citée de la Vénérable Mère, 12 décembre 1834.)

pour prêter la moindre attention aux réclamations véhémentes de l'évêque de Beauvais. Mais la faveur même dont elle jouissait dans les sphères gouvernementales faillit lui devenir nuisible à l'archevêché. Cette faveur remontait au temps où les Affaires ecclésiastiques avaient pour Ministre Mgr de Frayssinous et pour Directeur l'abbé de la Chapelle. L'un et l'autre étaient intervenus pour elle auprès de Mgr de Quélen, le lecteur s'en souvient peut-être, dans l'affaire du schisme de la Sœur Thaïs à l'île Bourbon. Il s'était produit, à cette occasion, entre l'évêque d'Hermopolis et l'archevêque de Paris une certaine tension de rapports dont ce dernier, nous l'avons dit, gardait une fâcheuse impression.

Quand Mgr de Quélen reçut la lettre de Mgr Lemercier, il venait de recevoir de la Mère Javouhey une demande tendant à obtenir l'ouverture d'une chapelle et la nomination d'un aumônier pour le nouvel établissement qu'elle avait acquis rue de Valois avec la permission orale de l'archevêque. Rien ne pouvait être plus malencontreux pour la Vénérable Mère que cette coïncidence. L'archevêque s'empessa de refuser la permission et la nomination sollicitées.

Des démarches faites, en faveur de la demande, par des personnages officiels, d'anciens Gouverneurs, d'anciens Ministres, n'avancèrent à rien. La Servante de Dieu recourut aux grands moyens. De ferventes neuvaines furent faites dans toutes les Communautés. On était installé à la rue de Valois depuis la fin de novembre 1834; le pensionnat s'était ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 1835, mais tout le personnel de la Maison, pour la messe et la réception des sacrements, allait à l'église de la paroisse du Roule. Enfin, les supplications adressées au Ciel de toutes parts eurent l'effet attendu. Dans les premiers jours de février, Mgr de Quélen donna un aumônier et un confesseur à la Communauté et permit la célébration de la messe et la conservation du Saint-Sacrement dans la chapelle.

A Autun, la lettre de Mgr Lemercier tomba, comme un



germe plein de vie, sur une terre bien préparée. Les améliorations que Mgr d'Héricourt voulait introduire dans l'Institut de Saint-Joseph de Cluny se heurtaient à l'impossibilité où il était d'en atteindre la Supérieure générale. La Mère Javouhey faisait de très rares apparitions à Cluny ; son centre d'action était à Paris ; son bras droit, la Mère Marie-Joseph, résidait à Bailleul et y dirigeait le noviciat des colonies, celui où se faisaient les nombreuses professions. L'entrain unanime avec lequel la Mère Fondatrice avait été réélue au Chapitre de 1833 ne laissait aucun doute sur les noms qui allaient sortir de l'urne aux prochaines élections des Conseillères : ils appartiendraient à cette « foule de sœurs et de nièces dans les mains desquelles elle avait concentré tous les emplois importants ». Aussi Mgr d'Héricourt n'attachait-il plus d'importance à ces élections, et depuis plus d'un an on ne parlait plus du Chapitre qui devait y procéder.

Tout allait changer avec l'intervention de l'évêque de Beauvais. Dès le début de ses relations avec la Mère Javouhey, l'intelligence et le cœur de Mgr d'Héricourt étaient restés fermés aux qualités simples, franches et droites de la Fondatrice. Il l'avait prise pour une femme très habile, très artificieuse, avec laquelle il fallait jouer au plus fin, en mesurant bien ses coups. Dans ces dispositions, il lui avait laissé ignorer son projet de l'obliger à résider à Cluny et d'y avoir l'unique noviciat de la Congrégation. Il est du reste probable, nous l'avons noté aussi, que ce projet qu'il attribue à la moitié de 1833, ne fut d'abord qu'une idée très vague, qui ne prit corps définitivement et ne se précisa dans son esprit qu'à la fin de 1834, lorsqu'il reçut les précieuses ouvertures de l'évêque de Beauvais.

Mais à partir de ce moment son plan fut bien arrêté. Nous l'exposerons au chapitre suivant et nous le verrons se développer dans tout le reste de cet ouvrage. La lutte, le triomphe définitif de la Mère Javouhey dans cette sorte de champ clos où la Providence va l'offrir en spectacle aux anges et aux

hommes, seront la grande œuvre de sa vie, plus grande que la colonisation de la Guyane, plus grande même que la fondation de son Institut. L'héroïsme de ses vertus y atteindra des proportions supérieures aux seules forces humaines, sa sainteté s'y montrera dans tout son jour.

Une active correspondance s'échangea, durant l'hiver 1834-1835, entre les évêques de Beauvais et d'Autun au sujet de la Mère Javouhey et de son Institut. Au mois de février 1835, l'archevêché de Paris, par l'organe de l'abbé Affre, vicaire général, prit part à cet échange de vues. Par l'archevêché on obtint aussi des lettres de M. Fourdinier, Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit, de qui relevaient les Supérieurs ecclésiastiques de toutes les colonies françaises. L'action bien concertée s'étendait à tous les points utiles, les rôles se distribuaient, le succès ne pouvait être douteux. Mgr d'Héricourt fixa la réunion du Chapitre pour l'élection des Conseillères à Cluny, au 29 avril, dans la semaine de Quasimodo. Cette élection était le seul but annoncé par l'évêque. D'autres projets, tenus très secrets, se mûrissaient, dont les préparatifs, tels que nous venons de les esquisser, laissent assez pressentir l'importance.

La Mère Fondatrice, quoique habituée, par sa droiture même, à démêler les détours des affaires, ne se doutait pas de la gravité de la situation. Elle savait qu'on s'occupait d'elle à Beauvais, à Paris, à Autun ; mais elle croyait qu'il s'agissait seulement de savoir qui, des trois évêques, aurait le noviciat central dans son diocèse (1).

Aussi continuait-elle tranquillement à s'occuper du perfectionnement des Communautés et de la création des œuvres nouvelles dont la Providence lui présentait l'occasion.

1. Cf. Lettres de la Vénérable Mère à la Mère Marie-Thérèse (commencement de 1835), à l'abbé Gondin (27 février 1835), à la Mère Marie-Thérèse (15 avril 1835). Dans cette dernière : « On va renouveler le Conseil et changer quelques Sœurs de fonctions, j'ignore le reste. »

## CHAPITRE IV

Travaux et tranquillité d'esprit de la Vénérable Mère à la veille  
du Chapitre de 1835.

Dans le courant de 1834, la Mère Javouhey avait fondé de petits établissements à Chabenil et à Moras, dans le diocèse de Valence, et à Lavenalet, dans le diocèse de Pamiers. Vers la fin de cette année, l'abbé Lafond, qui avait dirigé la Communauté de Saint-Affrique, s'était rendu à Mana avec un autre prêtre du diocèse de Rodez et deux Frères, pour commencer l'œuvre des Pères de Saint-Joseph. Ils emmenaient quinze Religieuses de Saint-Affrique. Un autre prêtre, l'abbé Lagrange, du diocèse d'Autun, désirait aller aux Antilles, et de là à la Guyane pour s'associer à l'œuvre naissante ; mais Mgr d'Héricourt s'opposait à son départ. Nous le verrons partir avec la Mère Fondatrice à la fin de 1835 et nous le retrouverons à la Guyane. Nous aurons alors occasion de parler plus longuement de lui et des autres ecclésiastiques recrutés par la Vénérable Mère.

Cinq séminaristes étaient entretenus à ses frais, pour la même destination, au grand Séminaire de Carcassonne. Si on ajoute les séminaristes et autres élèves africains de Limoux, c'était une lourde charge pour la Servante de Dieu. En présence de la grandeur du résultat espéré, son zèle ne lui permettait pas de compter avec la difficulté.

Dites-moi, écrivait-elle à la Mère Marie-Thérèse, si vous ne vous étonnez pas de notre persévérance, malgré toutes les calomnies que

vous entendez contre une si belle œuvre. Ma chère Fille, c'est l'œuvre de Dieu ; les hommes de terre et de boue n'y comprennent rien, toute la gloire en sera rendue au ciel (1).

Et à la Mère Rosalie :

Nous sommes très surchargées et très pauvres ; l'établissement des Pères de Saint-Joseph destinés à la direction spirituelle de toutes nos Maisons nous coûte beaucoup ; mais nous avons un si grand besoin de saints prêtres qui aient l'esprit religieux qu'aucun sacrifice ne nous semble trop grand pour atteindre ce noble but. Le Séminaire s'établit à Mana, nous avons la ferme conviction que le Saint-Siège établira là un prélat qui pourra procurer des prêtres pour les colonies. Cette pensée est hardie, mais c'est l'œuvre de Dieu, il ne la laissera pas imparfaite (2).

La Vénérable Mère, on vient de le voir, fait une allusion discrète aux difficultés qu'elle commençait à rencontrer dans son œuvre du clergé colonial. Le patronage de l'archevêque d'Albi et de l'évêque de Carcassonne pouvait donner des titres réguliers à une Société d'ecclésiastiques dans ces deux diocèses : pour aller aux colonies, il fallait des pouvoirs que pouvait seul donner le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit de Paris. La Servante de Dieu n'avait cessé d'être en bonnes relations avec ce Séminaire : mais depuis la restauration de la Société du Saint-Esprit, après la Révolution, par M. Bertout, et surtout depuis que M. Fourdinier avait succédé à ce dernier (1832), de grands projets de réforme du clergé colonial étaient à l'étude, ayant pour base, comme il était naturel, l'initiative et les propres moyens des Directeurs du Séminaire. M. Fourdinier avait la conviction intime que la Société du Saint-Esprit, qui avait traversé, sans en être le moins du monde atteinte, les orages du Jansénisme et du Schisme constitutionnel, trouverait dans son passé si pur, si

1. Lettre de Paris, 12 décembre 1834.

2. Lettre de Paris, fin 1834 (terminée seulement en février 1835).

bien méritant de l'Église, les ressources nécessaires pour mener à bien une entreprise dont, d'ailleurs, il ne se dissimulait pas les difficultés. A raison même de ces difficultés, l'unité de direction lui paraissait essentielle.

Il était loin de la pensée de la Mère Javouhey de se refuser à ce point de vue et de méconnaître ces droits. Mais elle trouvait que l'œuvre de réforme allait bien lentement. Sans vouloir la déclarer définitivement faillie, elle pensait devoir chercher s'il ne plairait pas à la Providence de la réaliser par une autre voie. En tout cas, l'essai tenté servirait d'expédient pour suppléer au manque de prêtres dans les postes coloniaux où elle avait des Communautés. Cela permettrait d'attendre que la volonté de Dieu se manifestât plus clairement.

Les principaux obstacles à l'œuvre du clergé colonial ne devaient pas, d'ailleurs, venir du dehors ; ils étaient inhérents aux éléments mêmes de la future Société. Les hommes devaient, l'un après l'autre, tromper les espérances de la Servante de Dieu.

Parmi ces défections, les moins douloureuses, quoique vivement ressenties par son cœur, seront celles causées par la mort. Des coups répétés continuaient à frapper ses chers noirs de Limoux.

Il me tarde encore de savoir, écrivait-elle à la Mère Clotilde, comment va le pauvre Michel ; c'est bien pénible de voir mourir tous ces enfants sans savoir d'où vient leur maladie. Celui-ci travaillait la terre, dira-t-on que c'est ce qui le rend malade ? et puis les autres, parce qu'ils ont cessé d'y travailler ? Dans tout cela, il n'y a que Dieu qui connaisse le secret ; pour nous, nous devons le remercier d'appeler à lui ces chers enfants avant qu'ils aient participé à la contagion du monde (1).

1. Lettre de Paris, 30 décembre 1834. — Ce Michel Roger, atteint de phthisie pulmonaire à la dernière période, fut miraculeusement arraché à la mort, dans la nuit où le dénouement fatal était attendu, par l'application de la  *médaille miraculeuse*  qui venait, cette année-là même, d'être révélée. Il rejoignit la Vénérable Mère à Mana en 1837, se maria,

Mais de toutes les œuvres qui réclamaient de la Mère Javouhey leur part quotidienne de sollicitudes, la principale restait toujours celle de Mana. Ses négociations avec le Ministère, en vue du développement et de la direction nouvelle qu'il s'agissait d'y donner, suivaient une marche satisfaisante tout en avançant moins vite qu'elle ne l'eût désiré. Le Conseil général de la Guyane, dans sa session de 1834, s'était enfin rallié au projet du Gouvernement ; il consentait à confier à l'établissement de Mana les esclaves prochainement en état d'être libérés. Mais il voulait se réserver un droit de contrôle et de visite que la Mère générale, nous avons vu plus haut pourquoi, ne pouvait consentir à accepter. Le Gouvernement, bien convaincu de la justesse des idées de la Mère Javouhey, hésitait à heurter de front, sur ce point, les susceptibilités de l'assemblée coloniale. De là des longueurs qui devaient prendre toute l'année 1835.

Un point était acquis et ne faisait plus doute pour personne : c'est que la Mère Fondatrice seule, par sa présence à la Guyane, pourrait soustraire l'entreprise aux ingérences et aux envahissements qui, autrement, l'étoufferaient à ses premiers essais. Indépendamment de la tâche ardue que présentait l'introduction des anciens esclaves dans la société civilisée et des rares qualités qu'elle réclamait, il y avait là un motif péremptoire pour que la Vénérable Mère, dès les premiers mois de 1835, décidât de retourner à Mana, lorsque ses conventions avec le Gouvernement seraient arrêtées.

Il commençait alors à se faire un certain bruit autour de son nom. Son voyage au Sénégal et à Sierra-Leone, ses premiers succès à la Guyane, ses relations avec le haut monde officiel, ce qui avait transpiré de son nouveau projet relatif à

eut trois enfants et mourut dans un âge avancé, en 1904. D'autres guérisons dues à la médaille, eurent lieu à Bailleul, à la même époque. Le Ciel semblait préparer la Servante de Dieu à sa grande épreuve par des gages visibles de la protection divine.

l'émancipation des noirs — une question alors très agitée — la hardiesse de ce projet, le fait qu'il avait été conçu et qu'il devait être exécuté par une femme, causaient une surprise mêlée d'admiration. Des personnes de tout rang venaient frapper à sa porte de la rue de Valois, les unes par engouement, par cette fatuité mondaine qui se fait un mérite de ses relations avec les célébrités du jour, les autres par véritable intérêt. Parmi ces dernières, M. de Lamartine, compatriote de la Mère Javouhey, et très épris de son œuvre à la Guyane, où il voyait la liberté et la charité étroitement unies, mérite une place à part. Nous le verrons lui donner des preuves d'un dévouement soutenu et la servir à la fois par son influence déjà grande et par les ressources de sa plume de plus en plus prestigieuse (1).

La Vénérable Mère, accueillante et attentive à ne heurter aucune susceptibilité légitime, gémissait, par moments, de l'assujettissement et de la perte de temps où la condamnait cette faveur exagérée du public parisien.

Ah ! si j'avais un peu plus de temps, écrivait-elle à la Mère Marie-Thérèse, comme je vous écrirais plus longuement ! mais je suis si occupée d'affaires, de visites, de causeries, que je n'ai pas un moment. Et puis, figurez-vous qu'on s'imagine que je fais tout ce que je veux ; je suis la bête curieuse pour bien du monde. Les plus grands génies de l'époque nous montrent un intérêt qui m'embarrasse très souvent. M. et Mme de Lamartine sont de nos vrais amis ; leurs connaissances veulent aussi nous connaître, tout cela me gêne bien quelquefois. Ah ! mon Dieu, quand serai-je dans les forêts de la Guyane, occupée de Dieu et de ses noirs enfants (2).

Ce qui avait plus de prix à ses yeux que ces approbations si flatteuses, c'étaient les marques de confiance que ne cessaient de lui donner plusieurs prélats qui comptaient parmi les meilleurs de France : Mgr de Saint-Rome Gualy, arche-

1. Il était député depuis 1834.

2. Lettre de Paris, 13 avril 1835.

vêque d'Albi, le cardinal prince de Croy, archevêque de Rouen, les évêques de Séez, de Saint-Brieuc, de Quimper, de Meaux, de Carcassonne, d'autres encore, qui protégeaient ses Communautés et appréciaient la direction éclairée que celles-ci recevaient de la Mère générale. D'excellentes nouvelles arrivaient des Maisons de la Mer des Indes et des Antilles (1). Les Sœurs de Saint-Joseph étaient demandées par Mgr Mac Donnell, évêque d'Olympe et vicaire apostolique de la Trinidad, qui faisait écrire à la Mère Marie-Thérèse, à la Martinique, par M. Bertin, missionnaire apostolique (2) :

... Admirateur de votre zèle, de votre dévouement et du bien que vous faites dans les colonies françaises, Monseigneur a pensé que vous ne pouviez point borner là l'intérêt que vous portez à la jeunesse et à la religion. Sa Grandeur me charge donc aujourd'hui de vous inviter, de sa part, à venir à Port-d'Espagne partager nos travaux apostoliques dans cette partie de la vigne du Seigneur qui ne lui est pas moins chère que celle que déjà vous cultivez avec tant de succès. Je puis vous certifier que la terre de la Trinidad offre de bien grandes espérances et qu'elle promet une abondante moisson...

La Vénérable Mère, à qui cette lettre était transmise, répondait le 29 mars 1835 à la Mère Marie-Thérèse :

Ma bien chère et bien-aimée Fille,

Le jour où j'ai reçu votre lettre, j'en ai mis un paquet au Ministère qui est presque la réponse à celles que je reçois aujourd'hui

1. « J'ai vu votre délégué [de Bourbon] qui m'a dit tout le bien possible de vous et de vos œuvres, j'ai été fort contente de lui; nous nous sommes rencontrés au Ministère chez nos amis et les siens; je le verrai de temps en temps. J'ai vu aussi le Rapport de votre Gouverneur qui rendait compte de sa visite des quartiers; dans chaque endroit il fait remarquer le bien que les Sœurs de Saint-Joseph y font. » (Lettre de la Vénérable Mère à la Mère Rosalie, Paris, fin 1834.) — « Les députés de la Guadeloupe sont venus nous voir, ils ont été très contents. » (Lettre à la Mère Marie-Thérèse. Paris, 13 décembre 1834.)

2. M. Bertin appartenait à la Congrégation des Eudistes que le P. Louïs de la Morinière restaurait à cette époque.



avec tant de plaisir. Oui, ma bien chère Fille, il faut faire l'établissement dirigé par M. Bertin. Ce digne missionnaire me comprend mieux que personne; aussi, qu'il compte sur nous pour seconder son zèle et son amour pour le bien.

Et elle ajoutait, le 13 avril :

J'ai vu aujourd'hui les députés des Antilles, nous nous rencontrons assez souvent au Ministère, et nous causons comme de bons amis. Je leur ai parlé des projets de la Trinidad, cela leur a fait grand plaisir; ils m'ont dit d'en écrire au Ministère et qu'ils donneront les meilleurs témoignages sur le bien que peuvent faire ces établissements. En attendant, je vais me mettre en mesure pour vous préparer les sujets.

Tels étaient les travaux et telles étaient les espérances de la Mère Javouhey à la veille du 29 avril 1833, date fixée pour le Chapitre électif des Consoillères. Elle pensait profiter de cette réunion des principales Supérieures de France pour s'éclairer sur différentes questions relatives à l'organisation de l'Institut, tant en France qu'aux colonies; après quoi elle avait l'intention d'aller à Rome soumettre le tout, avec les Statuts complétés et mis en ordre, à l'approbation du Saint-Siège.

Tout semblait ainsi prospérer à souhait dans la Congrégation fondée, il y avait vingt-huit ans, par Anne-Marie Javouhey. Les légères imperfections du début, qu'elle avait été la première à reconnaître et à signaler, avaient rapidement fait place à l'ordre le plus parfait; les Communautés étaient ferventes, les noviciats recevaient des sujets nombreux et de mieux en mieux choisis; les autorités religieuses et civiles en relation avec les Communautés témoignaient leur satisfaction; de nouvelles fondations étaient demandées... Encore un effort: le Conseil de la Supérieure générale allait se reconstituer et désormais résider en permanence au centre de l'Institut; les questions en suspens, telles que les comptes à pré-

senter aux Ordinaires, l'établissement du noviciat central, les relations avec le clergé des colonies, sans doute aussi la grave affaire des Pères de Saint-Joseph, allaient être examinées encore une fois et résolues d'un commun accord avec le prélat qui présiderait de droit le Chapitre électif ; enfin, la grande voix de Rome se ferait entendre et donnerait à toute l'œuvre la sanction du représentant de Jésus-Christ sur la terre.

Sur de telles données, une âme moins mûrie dans les voies de Dieu, livrée à son esprit propre et confiante dans la logique apparente des choses, pouvait échafauder un beau rêve, fait de vues de foi très spécieuses et d'aspirations colorées du zèle le plus pur. La Servante de Dieu ne se laissa pas éblouir. Rien n'est plus simple, plus calme, plus abandonné que ses dispositions en ce moment décisif de sa vie. Toutes ses lettres de cette époque, même celles qu'elle adresse aux confidents ordinaires de ses pensées les plus intimes, témoignent d'une entière possession d'elle-même dans la paix, l'humilité, la confiance en Dieu.

Tantôt elle ne fait qu'annoncer le Chapitre, sans paraître y attacher d'autre importance.

Je crois que les deux noviciats n'en feront plus qu'un qui sera de deux années à Senlis, et puis une année au moins à Paris, pour celles destinées à l'éducation. Nous aurons un Chapitre général le 29 avril prochain, présidé par Mgr l'Évêque d'Autun ; je vous écrirai ce qui y sera décidé. Le Conseil y sera nommé pour cinq ans (1).

Tantôt elle ajoute seulement sa devise ordinaire : « la sainte volonté de Dieu », en qui est tout son repos.

Le Chapitre se tiendra à Cluny le 29 avril, il sera présidé par Mgr l'Évêque d'Autun en personne. C'est pour nommer le Conseil, nous nous y rendrons la semaine de Pâques ou le lendemain de la Quasimodo. Chacun a ses prétentions. Paris voudrait le noviciat

1. Lettre à la Mère Rosalie. Paris, 22 mars 1833.

général, Beauvais voudrait le conserver et Cluny ne voudrait pas le laisser aller... moi, je le désire à Senlis, pour qu'il ne soit pas à Paris. Mais, en tout, la sainte volonté de Dieu ; je ne m'effraye de rien, ma confiance en Dieu fait mon repos (1).

Si parfois quelque vague appréhension essaye de se faire jour dans son esprit, aussitôt elle revient à la grande pensée qui l'a conduite depuis les jours lointains de Chamblanc et de Chalon jusqu'à l'heure présente : elle fait l'œuvre de Dieu ; intrigues, combinaisons et prévisions humaines, elle veut tout ignorer.

Vos livres et les marchandises doivent être arrivés près de vous, j'ai encore autre chose à vous envoyer, mais ce ne sera que le mois prochain.

Nous allons nous rendre au Chapitre général qui doit avoir lieu le 29 avril, à Cluny. Il sera présidé par Mgr l'Évêque d'Autun ; on dit qu'il apporte des dispositions hostiles..., nous verrons. Pour moi, j'y vais avec grande confiance, ma confiance est en Dieu ; c'est son œuvre que j'ai l'honneur de faire, il saura la défendre de la malice des hommes. Je vous donnerai avis de tout ce qui se passera. On va renouveler le Conseil et changer quelques Sœurs de fonctions, j'ignore le reste.

Je viens de retenir le coupé de la diligence pour ma sœur Marie-Joseph, Sœur Bathilde et moi, quel joli voyage ! la saison est charmante, que n'êtes-vous avec nous (2) !

Ce n'étaient pas là, assurément, les dispositions d'une femme artificieuse et décidée à se soustraire à toute autorité, telle que se la figuraient les évêques de Beauvais et d'Autun. Nous avons vu plus haut leurs préparatifs, en vue d'une action combinée dont l'occasion devait se présenter au Chapitre électif du 29 avril. Le moment est venu où le plan, habilement conçu et préparé dans un grand mystère, va recevoir sa pleine exécution.

1. Lettre à l'abbé Gondin, curé de Chabeuil. Paris, 27 février 1835.

2. Lettre à la Mère Marie-Thérèse, 15 avril 1835.

## CHAPITRE V

Les Congrégations à vœux simples et leur dépendance à l'égard des évêques : état de la question en 1835. — L'Évêque d'Autun veut être le Supérieur général des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. — Chapitre du 29 avril 1835.

Pour comprendre le conflit qui va diviser une partie de l'épiscopat français dans la cause de la Mère Javouhey et de son Institut, il est nécessaire que le lecteur ait devant les yeux quelques notions de Droit, relatives à l'autorité des évêques sur les Congrégations à vœux simples.

La distinction entre Instituts à vœux solennels, ou Ordres religieux, et Instituts à vœux simples, appelés ordinairement Congrégations, date seulement du xvi<sup>e</sup> siècle. Elle n'est pas fondée, comme on serait porté à le croire, sur une plus ou moins grande solennité dans l'émission même des vœux : elle repose sur l'estimation qu'en fait l'Église, d'où résultent certains effets canoniques propres aux vœux dits solennels et que n'emportent pas les vœux simples (1). Les vœux simples étaient, en somme, ceux sur lesquels la législation de l'Église ne disait rien, auxquels elle ne conférait pas de privilèges. Cependant, à partir du xvii<sup>e</sup> siècle, quelques Congrégations d'hommes à vœux simples obtinrent une exemption partielle de la juridiction des évêques pour l'administration intérieure de leurs Maisons et tout ce qui avait trait à la pratique de

1. Certains actes contraires aux vœux sont *illicites* et *invalides* quand les vœux sont solennels ; ils sont *illicites*, mais demeurent *valides* dans le cas des vœux simples. (Cf. LEHMKEHL, *Théol. moral.*, tom. I, nn. 646-651.)

leur règle. Ce privilège petit à petit s'étendit aussi, mais à un degré moindre, à des Instituts de femmes.

Il existait deux Constitutions pontificales (1) qui défendaient de créer de nouveaux Instituts ou d'entrer dans des Instituts qui ne professaient pas une des Règles approuvées (2); mais l'usage prévalut d'admettre l'existence provisoire de nouveaux Instituts et de leurs Constitutions sous la responsabilité des évêques des diocèses où les Maisons étaient établies, en attendant que Rome, sur la recommandation de ces évêques, leur accordât d'abord un *Bref laudatif* (3), puis un *Décret d'approbation*, soit temporaire ou à l'essai, soit définitif.

Tant que l'autorité romaine n'intervenait pas pour sanctionner l'existence et la constitution de ces nouveaux Instituts, leurs relations de dépendance à l'égard des évêques paraissaient assez claires. Une difficulté cependant se présentait pour ceux qui, ayant des Maisons dans différents diocèses, se réclamaient d'une règle unique et d'un seul Supérieur général. La règle, venue du dehors, et le Supérieur résidant en territoire non soumis à l'autorité de l'évêque créaient, par le fait, une limitation aux pouvoirs de ce dernier et pouvaient entrer en conflit avec lui. Aussi beaucoup d'évêques avaient-ils pris le parti d'exiger, pour l'établissement dans leur diocèse de Maisons de ce genre, qu'elles devinssent indépendantes de leur chef-lieu primitif et se missent sans condition sous leur autorité.

Tous les conflits cependant n'étaient pas évités, même en recourant au moyen extrême qu'on vient d'indiquer. L'évêque, on le comprend, pouvait admettre ou rejeter une demande

1. L'une d'Innocent III, au IV<sup>e</sup> Concile de Latran (1215), l'autre de Grégoire X, au II<sup>e</sup> Concile de Lyon (1274). (Cf. G. SEBASTIANELLI, *Prælect. Juris Can.*, Romae, 1896.)

2. On comptait quatre Règles approuvées : celles de saint Basile, de saint Benoît, de saint Augustin, de saint François.

3. Bref laudatif, c.-à.-d. louant l'Institut ou, du moins, le but que le Fondateur s'est proposé.

d'établissement dans son diocèse; il pouvait même ne l'admettre qu'à la condition d'introduire dans les Statuts de la Communauté telles modifications jugées utiles par lui: c'était aux Fondateurs de l'établissement à voir si, dans ces conditions, ils avaient avantage à donner suite à leur projet. Mais une fois la fondation faite d'après des Statuts admis par l'évêque, il semblait juste que celui-ci et ses successeurs n'eussent plus le droit de modifier ces Statuts sans le consentement de la Communauté: autrement celle-ci, par des vœux faits en conformité avec certains Statuts, pouvait, le lendemain, de par la volonté de l'évêque, se trouver soumise à des Statuts auxquels elle ne s'était pas engagée (1).

Si ce danger existait même dans le cas où les Maisons d'un diocèse étaient indépendantes de celles d'un autre diocèse, il devenait plus grand quand cette indépendance n'avait pas été stipulée au moment de leur fondation. Pour les Congrégations de femmes, notamment, dont la dépendance à l'égard des Ordinaires est plus grande que pour les Congrégations d'hommes (2), l'évêque pouvait être tenté de toucher à leurs Statuts. Il se heurtait alors, non plus seulement aux réclamations de la Communauté, mais à l'opposition des Maisons étrangères à son diocèse, sur lesquelles il n'avait pas juridiction. Fallait-il dans ce cas qu'il s'entendit avec tous les évêques ayant des Maisons dans leur diocèse? L'usage s'introduisit de considérer comme représentant de tous les évêques celui qui avait dans son diocèse la Maison-Mère. Quand un évêque avait un conflit avec une de ses Maisons, il recourait à l'évêque de la Maison-Mère, et c'était à celui-ci à s'entendre avec la Supérieure générale pour trancher le différend.

Mais deux difficultés pouvaient se présenter. D'abord, où

1. Il y avait, dans ce cas, entre l'évêque et la Congrégation, une sorte de contrat bilatéral que les deux parties devaient respecter.

2. Par suite, surtout, du besoin qu'elles ont, dans leur chapelle intérieure, d'un chapelain ou d'un aumônier que l'évêque nomme et révoque à son gré.

était la Maison-Mère? Régulièrement là où résidait la Supérieure générale. Mais celle-ci était-elle obligée de résider toujours dans la même Maison? Et si elle se déplaçait, surtout si elle résidait longtemps dans une Maison autre que l'ancienne Maison-Mère, continuait-elle de dépendre de l'évêque de l'ancienne Maison, ou tombait-elle sous la juridiction de l'évêque de la nouvelle? Cette dernière même ne pouvait-elle pas être considérée comme la vraie Maison-Mère?

Une autre difficulté venait de ce que l'évêque de la Maison-Mère semblait ne pouvoir user de son autorité sur la Supérieure générale que dans les limites de son diocèse. Il pouvait bien, par la persuasion et par de bons procédés, chercher à amener la Supérieure générale à imprimer à tout l'Institut une impulsion conforme à ses idées à lui : prenait-il, au contraire, le ton de l'autorité, et voulait-il imposer à la Supérieure générale des idées que celle-ci ne goûtait pas, elle avait la ressource de ne faire exécuter les prescriptions de l'évêque que dans les Maisons de son diocèse à lui, ou dans celles des diocèses dont les évêques agissaient d'accord avec lui, mais elle gardait toute sa liberté dans les autres diocèses.

Toutes ces causes de conflit semblaient devoir s'évanouir une fois qu'une Congrégation était approuvée par le Souverain Pontife. On trouvait à Rome une autorité s'étendant à l'universalité des diocèses; il était dès lors facile de régler les compétitions de pouvoirs, soit des évêques entre eux, soit de l'un ou de l'autre des évêques avec les Maisons placées sous sa dépendance. Mais à l'époque qui nous occupe, de 1830 à 1850, les évêques français ne voyaient pas d'un œil favorable cette sorte de recours à Rome; le Gouvernement encore moins que les évêques; toutes sortes de ménagements étaient nécessaires. Ces ménagements s'imposaient même à l'action de l'autorité pontificale, laquelle, par suite, ou bien différait de donner sa décision, ou bien était obligée parfois, pour

éviter un plus grand mal, de revenir sur des décisions déjà données (1).

Voici comment Mgr Battandier, qui jouit, en cette matière, de la plus grande autorité, résume la question :

Quand, au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, en France et ailleurs, les Congrégations religieuses nouvelles se formèrent, elles furent d'abord simplement diocésaines, puis, se développant, vinrent chercher à Rome, centre de l'unité, la cohésion nécessaire pour constituer une seule famille, protégée et défendue par Rome contre toutes les forces dissolvantes particulières. L'évêque qui avait la Maison-Mère de l'Institut dans son diocèse s'en était jusque-là considéré comme le Supérieur; il continua.

Ce fut une lutte de quarante années entre la Sacrée Congrégation et certains évêques qui, érigeant ce fait en principe, déclaraient qu'étant évêques de la Maison-Mère, ils étaient par là-même l'Ordinaire de tout l'Institut. Rome résista à ces prétentions (2).

Le savant canoniste donne deux motifs de cette résistance : le Saint-Siège seul avait l'autorité et la continuité de vues nécessaires pour diriger dans sa voie un Institut qui devait survivre aux différents évêques se succédant dans un diocèse ; d'autre part, l'évêque de la Maison-Mère, en intervenant dans les affaires des Maisons situées dans des diocèses étrangers, empiétait sur l'autorité de ses collègues dans l'épiscopat et donnait lieu à des conflits qu'il était plus sage de prévenir.

Ce n'est que par la Constitution *Conditæ* de Léon XIII, 8 décembre 1899, que toutes les questions relatives à cette

1. Un exemple assez connu des difficultés de cette époque dans l'approbation des nouvelles Congrégations par la Cour de Rome, est celui des Dames du Sacré-Cœur fondées par la B. Mère Barat. Le 4 mars 1843, sur les réclamations de Mgr Affre, archevêque de Paris, qui se disait évêque de la Maison-Mère et se considérait comme Supérieur général, la S. Cong. des Evêques et Réguliers revenait sur l'approbation des Statuts que l'Institut avait obtenue le 16 avril de l'année précédente. Mgr Affre était appuyé par plusieurs évêques gallicans et par le Ministre des Cultes, Martin (du Nord).

2. A. BATTANDIER, *Guide canonique pour les Constitutions des Instituts à vœux simples*, 5<sup>e</sup> édit., Paris, 1911, pp. 275-277.



sorte de conflits furent résolues (1). Nous croyons inutile de tracer ici les règles qui furent alors établies : aussi bien ne s'agit-il pas pour nous de dire comment le conflit entre la Mère Javouhey et l'évêque d'Autun aurait été tranché aujourd'hui ; le seul point de vue qui nous intéresse est de savoir comment il pouvait l'être à l'époque où il se produisit, et sous quelle forme juridique chacune des deux parties pouvait l'envisager alors. Il importe même, croyons-nous, de faire abstraction, autant que possible, de l'état actuel de la législation canonique, pour ne pas supposer chez les acteurs des événements de 1835 cette chose essentiellement fautive : une mentalité conforme au droit actuel, et une façon d'agir inspirée par le droit tel qu'ils le concevaient à leur époque.

Dès les premières ouvertures de l'évêque de Beauvais à celui d'Autun, il apparut que ce dernier allait prendre le rôle principal dans l'affaire qui les divisait d'avec la Mère Javouhey. Mgr Lemercier, nous l'avons dit, était vieux et infirme. Mgr d'Héricourt était le plus jeune des évêques français. De plus, Cluny, situé dans le diocèse d'Autun, quoique n'étant pas le lieu de résidence de la Supérieure générale avait toujours le noviciat principal. Comme il fallait, de l'avis des deux prélats, agir avec autorité sur la Mère Javouhey, il était indispensable, pour que le coup portât sûrement, qu'il partît d'une main unique, la plus forte et la mieux armée. Pour ces motifs, Mgr Lemercier déclara que dans cette affaire il acceptait d'être seulement « le vicaire général de l'évêque d'Autun » — ce sont les termes dont il se servit — et qu'il signerait, les yeux fermés, ce que celui-ci lui propo-

1. Les *Normae* (le titre complet de ce document est *Normae secundum quas S. Congregatio Episcoporum et Regularium procedere solet in approbandis novis institutis votorum simplicium*) parurent le 28 juin 1901 et entrèrent dans de plus grands détails. Mais les *Normae*, comme leur titre complet l'indique, ne sont pas un Décret ; ce sont des règles directives que la S. Congrégation se prescrit à elle-même, et auxquelles elle peut, quand elle le veut, déroger pour des motifs dont elle reste juge.

serait. Un peu plus tard, et dès avant la réunion du 29 avril, il regretta de s'être tant avancé; il plaida même, si nous en croyons l'abbé Decaye (1), en faveur du noviciat central à Bailleul; mais Mgr d'Héricourt était trop entier dans ses vouloirs pour se prêter aux fluctuations du vieillard de Beauvais; il croyait d'ailleurs, de bonne foi, n'avoir pas besoin des concessions des autres évêques: n'était-il pas, en sa qualité d'évêque de la Maison-Mère, Supérieur général des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny?

Du moins tenait-il à s'en faire reconnaître les droits: car, pour le titre, il se défendait de le revendiquer; il eût même transigé sur l'exercice de ses droits, pourvu qu'on consentît à les reconnaître.

L'ardent prélat se faisait, quand l'intérêt de sa cause était en jeu, les plus étranges illusions sur le vrai caractère de son entreprise. Déjà, dès son premier contact avec l'Institut de Saint-Joseph, dans la nomination de l'abbé Josserand comme « Supérieur de la Congrégation », nous l'avons vu réserver à son délégué les questions relatives au placement des Sœurs, au choix des postulantes, questions d'ordre intérieur des Communautés et qui n'ont jamais été de la compétence d'un évêque, à moins qu'il ne fût Supérieur général, librement accepté comme tel par la Congrégation. Mgr d'Héricourt s'attribuait des droits plus étendus encore.

Votre correspondance, lui écrivait l'évêque de Beauvais à la date du 19 décembre 1834, établit le principe qu'aucune Communauté ne peut subsister sans un Supérieur ecclésiastique, et c'est le Supérieur qu'il faut faire reconnaître de cette femme qui n'en veut pas.

Les deux prélats jouaient sur le double sens du mot *Supérieur*, qui se rapporte à la fois à celui qui possède la

1. Lettre déjà citée, à Mgr Colteret.

juridiction ecclésiastique dans le diocèse et à celui qui possède l'autorité dans une Communauté. De ce qu'aucune Communauté ne peut subsister sans Supérieur ecclésiastique, c'est-à-dire sans évêque ayant juridiction sur elle, il ne s'ensuit nullement que l'évêque est le Supérieur de qui relève l'administration intérieure de la Communauté (1). C'est pourtant ainsi que l'entendaient les deux prélats.

Les attributions [du Supérieur ecclésiastique], continue Mgr Lemerrier, doivent être celles dont jouissent les autres Supérieurs : donner une règle, donner des exercices spirituels, office à réciter, chapelets, etc., confesseurs à approuver... Les attributions dans l'ordre temporel seraient de recevoir les comptes tous les ans, de veiller à ce qu'aucune acquisition majeure ne fût faite sans son approbation, à ce qu'aucun établissement ne fût fait ou accepté sans son adhésion, qu'on lui donnât connaissance de ce que ces Filles peuvent apporter de leurs pensions de noviciat, de leurs dots, etc. (2).

Ce que l'évêque de Beauvais donne comme « principe établi » dans sa correspondance avec l'évêque d'Autun, si l'on en excepte l'approbation du confesseur par l'Ordinaire, est purement et simplement du ressort du Supérieur général ; une des attributions réclamées, celle de donner une règle, dépasse même les pouvoirs du Supérieur général, toute modification à la règle devant être délibérée en Chapitre avant de pouvoir être soumise à l'approbation d'une autorité ecclésiastique quelconque.

Avec de pareilles dispositions, le conflit ne pouvait manquer

1. « L'évêque peut, dans son diocèse, nommer un délégué ecclésiastique chargé de le représenter, soit auprès d'une Maison déterminée, soit auprès de toutes les Maisons religieuses. Cette députation n'empêche et ne saurait aucunement entraver la nomination et les pouvoirs du Supérieur général. Ce député n'a pas d'autres pouvoirs que ceux accordés par le droit à l'Ordinaire, dont il est simplement le délégué. » (Mgr BARTANDIER, ouvrage cité, p. 276.)

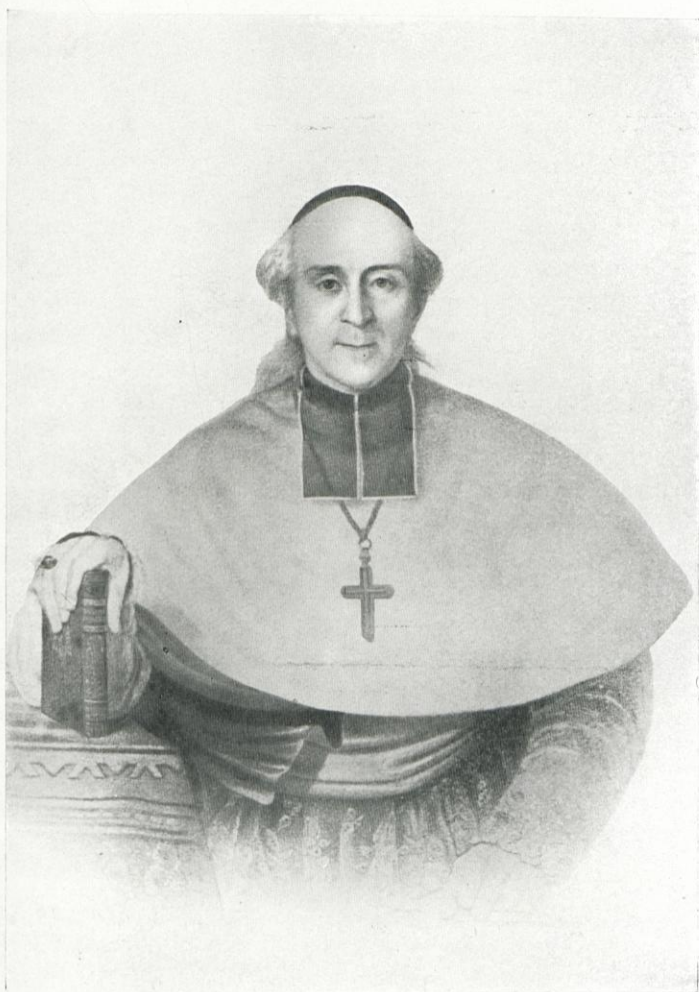
2. Lettre de Mgr Lemerrier, citée dans *Resp. ad animadv. R. P. D. Promotoris fidei*, n. 44.

de se produire et, en l'absence d'une législation définie, il devait se prolonger indéfiniment, comme on le verra dans la suite de cet ouvrage. Ce qui donnera une particulière acuité à la lutte, ce sera le caractère du jeune évêque d'Autun, récemment passé dans les rangs de la milice sacrée, après avoir fait ses débuts dans une milice différente.

Le marquis Bénigne-Urbain-Jean-Marie de Troussel d'Héricourt était né le 15 juillet 1797 au château de Questembert, non loin de Vannes, en Bretagne. Après de brillantes études il embrassa la carrière des armes; mais en 1823, âgé de 26 ans, il se décida pour l'Église et entra au Séminaire de Saint-Sulpice. Ordonné prêtre deux ans après, il fut immédiatement vicaire général d'Évreux, puis de Besançon. Enfin, terminant sa rapide ascension, il fut nommé évêque d'Autun le 15 avril 1829 et sacré le 6 septembre à Paris, dans la chapelle des Dames du Sacré-Cœur de la rue de Varenne, dont Mme de Grammont était la Supérieure. Agé de 32 ans, prêtre seulement depuis trois ans, son origine et ses relations de famille avaient contribué, on n'en saurait douter, à le désigner à la faveur du Gouvernement, héritier, sur ce point, de traditions aujourd'hui disparues et qu'il est permis de ne pas regretter. Ce fut, du reste, la dernière promotion du règne de Charles X.

Il est juste d'ajouter que Mgr d'Héricourt se montra digne de la confiance qu'il avait su inspirer. Il s'attacha aux devoirs de sa charge et voua à l'Église d'Autun une fidélité inviolable. On dit qu'il refusa plusieurs sièges importants, entre autres l'archevêché d'Avignon, pour rester tout entier à l'œuvre de restauration religieuse qu'il avait entreprise dans son diocèse. Mais son inexpérience, l'impétuosité de son caractère, l'habitude de briser toutes les résistances, devaient lui créer des difficultés aussi pénibles pour lui-même que douloureuses pour ceux qui dépendaient de son autorité (1).

1. Dans une notice publiée par *l'Univers* (juillet 1851) à la mort du prélat, et signée d'un de ses amis, A. de Surigny, on lit cet éloge signi-



**Mgr BÉNIGNE DE TROUSSET D'HÉRICOURT**

*Évêque d'Autun (1829-1851).*



Après le clergé, les Communautés religieuses devinrent tout naturellement le premier objet de sa sollicitude pastorale. Il fut heureux de trouver dans son diocèse, outre plusieurs autres Congrégations et Communautés locales florissantes, la Maison-Mère et un noviciat de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, dont il aimait à revendiquer le berceau pour la petite ville rendue à jamais célèbre par la gloire et les ruines de sa célèbre abbaye (1). Il la vit, sortant à peine de sa première période de formation, chargée déjà de beaucoup d'œuvres, tant en France qu'outre-mer, et obligée, pour y faire face, d'abrèger parfois l'épreuve de ses sujets. La Mère Javouhey se trouvait alors absente de France. N'étant pas initié aux voies providentielles par lesquelles celle-ci avait été amenée à établir l'Institut, à le développer et à le répandre au loin; ignorant de plus jusqu'à quel point l'esprit de corps et le dévouement à la vénérée Fondatrice y était porté, il se trouva bientôt en présence d'un écueil que la vivacité de son zèle ne devait pas lui permettre d'éviter. Ce fut celui de ne pas tenir assez compte, soit des traditions établies, soit des Statuts de la Congrégation légalement approuvés, soit du prestige peu ordinaire dont jouissait la Mère Fondatrice au sein de sa famille religieuse.

Dans la pensée de Mgr d'Héricourt, il fallait à la Congrèga-

ficatif : « Il mit vigoureusement la main à l'œuvre. Il lui fallut lutter contre ce qu'il y a de plus triste au monde, une désaffection apparente. Cette désaffection, il en a triomphé par un attachement inviolable à son Église... et plus encore, il en triompha par son esprit de justice. » L'esprit de justice ne manqua pas à Mgr d'Héricourt; le lecteur jugera si cet esprit fut toujours éclairé d'une lumière calme et à l'abri des oscillations de la passion humaine.

1. Le premier berceau de la Congrégation de Saint-Joseph fut Chamblanc; c'est là que la Mère Javouhey prit ses premiers engagements (1798) et commença à mener la vie de communauté avec ses trois sœurs. Cluny peut néanmoins être considéré comme le second berceau de l'Institut; il compléta son nom, lui donna son premier noviciat et sa première Maison-Mère. Officiellement, la Congrégation fut fondée à Chalon, par la vêtüre et les premiers vœux sanctionnés par l'autorité diocésaine, le 12 mai 1807.

tion de Saint-Joseph, déjà si répandue et ayant affaire à tant d'autres autorités subalternes, en France et dans les colonies, une autorité plus haute et plus influente que celle de la Mère générale et de son Conseil. Et lui-même, à raison de sa dignité et de sa position particulière, se croyait appelé à exercer cette autorité dans l'Institut.

A cet effet, il fallait faire résider la Supérieure générale et son Conseil à Cluny, supprimer le noviciat de Bailleul, n'avoir pas de Maisons de formation hors de son diocèse et faire promettre obéissance à l'évêque d'Autun au moment de la profession des novices.

L'heure était venue où ce plan allait commencer à se réaliser. On était, le 28 avril 1833, réuni à Cluny pour le Chapitre des élections des Mères Conseillères qui devait se tenir le lendemain, lorsque l'évêque d'Autun, prenant à part la Mère Fondatrice, lui déroule tout un nouveau plan de Statuts, en tête desquels se trouve sa reconnaissance comme Supérieur général de la Congrégation et la suppression du noviciat de Bailleul. Le reste découlait de ces prémisses, comme par voie de conséquence.

A cette communication, la Mère surprise, interdite, déclare avec rondeur et simplicité qu'elle désire s'en tenir purement et simplement aux anciens Statuts, qui jouissaient de la double approbation des évêques et du Gouvernement, et avaient pleinement suffi, jusqu'à ce jour, pour assurer la bonne marche de l'Institut. D'un seul coup d'œil, elle avait saisi toutes les suites funestes qu'un changement aussi radical dans le régime de la Congrégation aurait pour son avenir.

Le Prélat, au contraire, est persuadé de travailler dans l'intérêt même de l'Institut. Il insiste, il presse de toute manière. Bientôt la Mère générale se voit en présence de cette alternative : ou souscrire à ce que l'évêque lui demande, ou se résigner à n'avoir plus la permission de partir pour la Guyane,



à voir la chapelle de la rue de Valois interdite par l'archevêque de Paris, la maison de Senlis qui s'achevait, empêchée de s'ouvrir par défense de l'évêque de Beauvais, les préfets apostoliques des colonies eux-mêmes lui refuser le ministère de leurs prêtres. Tout était prévu, l'évêque d'Autun tenait en main les lettres de ses collègues qui lui donnaient carte blanche.

Tandis que la Mère restait perplexe devant ces déclarations qui lui fermaient du même coup toutes les issues, Mgr d'Héricourt, habile à varier ses effets, se radoucissait et devenait presque suppliant. La Mère Fondatrice se méprenait sur ses intentions, qui étaient toutes de bienveillance et de paternel intérêt. Loin de lui la pensée d'entraver la marche qu'elle suivait et qui avait eu jusqu'à cette heure de si excellents résultats. Les concessions qu'il lui demandait étaient sans importance, une pure question de forme pour mettre l'Institut en règle avec des prescriptions canoniques universellement suivies.

A travers ces paroles conciliantes, la Servante de Dieu ne pouvait se défendre d'apercevoir une arrière-pensée qu'elle ne discernait pas bien, mais qu'un secret instinct ne cessait de lui révéler, qui la troublait et lui causait de mortelles inquiétudes. Comme elle hésitait encore, l'évêque d'Autun lui tendit une plume en lui déclarant qu'elle ne sortirait pas sans avoir signé l'acceptation des nouveaux Statuts, ou sans lui avoir dicté, par son refus, la conduite sévère que lui et ses collègues allaient immédiatement tenir à son égard. Aucun délai n'était admis, aucun recours à des conseils, pas même à ceux des Mères réunies pour le Chapitre. Tout ayant été examiné et pesé par les évêques, la Supérieure générale n'avait qu'à s'incliner devant leur autorité.

C'est une situation poignante pour une âme humble, soumise aux volontés et à la direction des autorités constituées par Dieu, d'avoir à se demander si, dans le moment présent,

elle est conduite par l'Esprit d'en haut ou si elle est tyrannisée par son esprit propre. Un regard suppliant vers Dieu, l'auteur de toute lumière, est alors l'unique ressource de la faiblesse humaine. Jamais la divine bonté ne manque à ceux qui mettent leur confiance en elle : seulement elle a des voies multiples, connues d'elle seule, pour tout faire servir au bien de ceux qu'elle aime. Tantôt une subite et claire lumière, tel un éclair au sein d'une nuit d'orage, indique à l'âme fidèle le sentier où la meilleure solution l'attend ; tantôt Dieu la laisse dans des ténèbres impénétrables. En se défiant alors de ses lumières personnelles et en déférant à des avis qu'elle croira autorisés, elle embrassera parfois le parti qui lui apparaîtra plus tard comme le moins sage : mais humiliée et réduite à porter sa croix, elle trouvera dans son erreur involontaire l'occasion de s'élever à des vertus plus hautes, et Dieu se plaira à réaliser, par des voies différentes de celles de la sagesse humaine, les fins pour lesquelles cette âme avait été suscitée.

C'est dans ces voies douloureuses, celles d'une erreur momentanée issue d'une trop déférente humilité, que Dieu avait décidé de laisser entrer la Mère Javouhey en cette circonstance décisive de sa vie. Craignant de résister aux ordres des représentants de Dieu et de s'engager avec tout son Institut dans un conflit dont les conséquences pouvaient être irréparables, elle prit la plume d'une main tremblante et donna la signature demandée.

Toute la journée se passa sans rendre le calme à son âme violemment troublée. Dans l'incertitude où elle était sur le vrai caractère de l'acte qu'on lui avait arraché, elle ne jugea pas utile d'en parler même à ses Conseillères ordinaires. La nuit qui, dit-on, porte conseil, ne fit briller aucun rayon de lumière dans les profondes ténèbres où elle se voyait plongée. Cependant un point se fit jour dans son esprit : c'est qu'elle ne pouvait tarder plus longtemps à mettre son Conseil au courant de la situation.

Le matin du 29, dès après la messe, elle envoya chercher le curé de Notre-Dame et en sa présence réunit les Mères. Elle exposa ce qui s'était passé la veille entre l'évêque d'Autun et elle. Un profond silence accueillit cette communication. On se regarda. Le curé de Notre-Damé dit à la Mère Fondatrice : « Qu'avez-vous fait là? Vous vous êtes livrée pieds et mains liés (1). »

Ce digne curé de Notre-Dame de Cluny était l'abbé Rocault, prêtre taillé à l'antique pour l'austérité des mœurs, l'abnégation, le zèle et la charité envers ses ouailles. Plus à même que d'autres de connaître à fond la Mère générale, ainsi que le tempérament et les véritables besoins de son œuvre, il ne cessait de la soutenir et de la défendre, au risque même d'encourir la disgrâce de son évêque, dont il ne pouvait partager les sentiments dans l'affaire présente. Encouragées par lui, les Mères du Conseil demandèrent aussitôt à voir Sa Grandeur, pour protester contre l'acceptation des articles, ou du moins, pour en demander l'ajournement, afin que la question fût examinée par le Chapitre. Celui-ci n'avait été convoqué que pour la seule nomination des Conseillères, et n'avait pas eu connaissance des dispositions proposées à la Mère générale.

Mgr d'Héricourt reçut la députation avec une parfaite courtoisie. Il ne comprenait pas qu'on pût s'émouvoir pour des questions de si peu d'importance. On paraissait se méprendre étrangement sur ses intentions qui étaient toutes de dévouement à cette chère Congrégation. Au reste, il ne tenait pas à sa rédaction à lui ; on pouvait lui proposer des modifications, il se ferait un plaisir d'en tenir compte. Et sans désespérer,

1. D'une lettre de M. Rocault, écrite le 17 octobre 1845 et qu'on lira plus loin, il résulterait que cette parole fût dite la veille, avant l'entrevue de l'évêque et de la Mère générale. Nous croyons devoir nous en tenir au récit de la Sœur Bathilde, elle aussi témoin oculaire, et écrivant sous les yeux de la Vénérable Mère, moins de quatre mois après l'événement. Cf. Lettre de la Vénérable Mère à la Mère Marie-Thérèse, — en partie écrite par sa secrétaire, la Sœur Bathilde. Paris, 15 août 1835.

il prit le manuscrit des nouveaux Statuts, lut les articles, hésita à certains passages, suggéra lui-même des changements de forme, accepta avec empressement les expressions que l'une ou l'autre des Conseillères osa hasarder. Puis montrant aux Conseillères la supériorité de la rédaction ainsi modifiée, il les pria de vouloir bien apposer leurs noms au bas du document pour approuver les ratures et confirmer la signature donnée la veille par la Supérieure générale.

Déconcertées par tant d'éloquence, désarmées devant tant d'affabilité, désireuses, du reste, de se ranger autour de leur Mère vénérée et de partager avec elle toutes les chances d'une affaire si inextricable, les Conseillères signèrent à leur tour, et l'abbé Rocault, en les voyant revenir, ne put que constater le renforcement du lien dont il aurait voulu qu'elles eussent affranchi la Mère Fondatrice. Quant à Mgr d'Héricourt, il s'empressa de faire porter les nouveaux Statuts à l'imprimerie.

C'était fait. L'évêque d'Autun triomphait sur toute la ligne. Mais, en habile stratéliste, il n'oublia pas de se fortifier dans les positions qu'il venait d'enlever de haute lutte. Des signatures obtenues à la hâte pourraient être contestées plus tard ; il fallait faire signer les Statuts par un Chapitre qui aurait eu le temps de réfléchir et de délibérer en toute liberté. C'est ce qu'il pensa obtenir en remettant l'élection des Conseillères au surlendemain, 1<sup>er</sup> mai, et en s'absentant dans l'intervalle. Il se donnait ainsi les allures de quelqu'un qui laissait les Mères capitulantes à leurs réflexions personnelles, et du même coup il se soustrayait à toute demande d'explication ultérieure. Nulle crainte à avoir, d'ailleurs, qu'il se produisît un revirement d'opinion au sujet des nouveaux Statuts : ne tenait-il pas en mains ces Statuts déjà signés par la Mère Fondatrice et par toutes ses Conseillères ?

Quand il revint, le 1<sup>er</sup> mai, il procéda solennellement à l'élection du Conseil, puis il donna lecture des nouveaux Sta-

tuts et il fit signer à tous les membres du Chapitre un Procès-Verbal dont nous reproduisons ici le passage important, celui qui, aux yeux de l'évêque d'Autun, donnait à tout le document sa portée véritable.

Le lendemain 1<sup>er</sup> mai, après avoir procédé à l'élection des nouvelles Conseillères, conformément aux articles 7 et 8 des Statuts et aux dispositions particulières de notre Ordonnance du 25 septembre 1834, tout ce que prescrit la Règle en pareille circonstance ayant été observé, nous avons lu, au Chapitre réuni, les dispositions arrêtées l'avant-veille. Elles ont été également signées par la Supérieure générale, les nouvelles Conseillères et toutes les Électrices présentes. La cérémonie terminée, on est retourné à l'église en chantant le *Te Deum* qui a été suivi de la bénédiction.

Fait et clos le jour et an que dessus.

† BÉNIGNE, Évêque d'Autun.

SŒUR JAVOUHEY, Supérieure générale.

*(Suivent les signatures des Religieuses.)*

Quelque opinion que Mgr d'Héricourt ait pu se faire de la légitimité et de l'utilité des Statuts qu'il voulait donner à la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph, il est impossible à l'histoire impartiale de ne pas juger son procédé plus conforme aux usages de la diplomatie du monde qu'à ceux du ministère pastoral tel que l'ont compris les saints évêques de tous les temps. La Mère Javouhey, malgré la charité qui débordait de son âme si bonne, si indulgente à tous, ne put manquer, en réfléchissant à tout ce qui s'était passé à Cluny, de garder pour le reste de sa vie l'impression que l'évêque d'Autun l'avait trompée, elle et tout son Conseil. Sans la moindre amertume, mais avec le sentiment intime que Dieu ne pouvait pas être l'inspirateur des détours et de la ruse, elle ne puisa dans son expérience qu'un nouveau motif de se dévouer avec vigilance et fermeté à l'œuvre que Dieu lui avait confiée. Cette pensée reviendra souvent sous sa plume. Citons seule-

ment ce passage d'une lettre écrite sept ans après le Chapitre de Cluny ; il peut servir à en résumer un grand nombre d'autres.

Si ce que Mgr d'Autun demande lui paraît si juste, pourquoi tant de finesse pour arriver à ses fins ? L'esprit de Dieu marche droit et à découvert ; il ne prend pas les précautions qui répugnent à la vérité. Je vous répéterai ce que je vous ai dit tant de fois : c'est l'œuvre de Dieu, la ruse ne parviendra pas à changer l'ordre qu'il a établi (1).

D'autre part, la Servante de Dieu se reprochera toute sa vie ce qu'elle appellera « sa faute de Cluny, sa faiblesse, son erreur regrettable ». On peut, théoriquement, se demander ce qui serait advenu si la Mère Fondatrice, forte de l'appui d'un bon nombre d'évêques, soutenue et éclairée par des canonistes au courant de l'orientation que prenait, dès cette époque, la législation romaine par rapport aux Congrégations à vœux simples, avait résolument engagé la lutte contre l'évêque d'Autun, au risque de sacrifier, pour commencer, quelques-unes de ses Maisons... Mais quand on se la représente dans cette chambre du couvent de Cluny, seule en face d'un évêque habitué au commandement, rompu aux usages du monde, fort des relations les plus hautes dans les sphères ecclésiastiques autant que dans les cercles politiques, armé d'ailleurs des pouvoirs que lui ont délégués les deux évêques principaux auxquels la Fondatrice avait affaire, on reconnaîtra qu'à moins d'une illumination miraculeuse elle ne put agir autrement qu'elle ne fit.

---

1. Lettre à la Mère Marie-Joseph. Cayenne, 8 mai 1842.

## CHAPITRE VI

Inquiétude de l'Institut après le Chapitre de 1835. — Accord de la Mère Javouhey avec le Gouvernement pour l'émancipation des esclaves de la Guyane. — Nouvelles fondations.

Cependant les esprits n'étaient pas tranquilles. La Mère Javouhey ne trouvait d'allègement à ses inquiétudes que dans son inébranlable confiance en Dieu. Elle avait le ferme espoir que la divine Providence ménagerait quelque occasion de revenir sur les dispositions arrêtées à Cluny. En attendant, elle ne pouvait s'empêcher de craindre, surtout lorsqu'elle vit l'évêque d'Autun faire part des nouveaux Statuts aux Évêques, Préfets apostoliques et autres Supérieurs ecclésiastiques des lieux où la Congrégation avait des établissements ; la presser elle-même de venir s'installer à Cluny, où elle devrait faire son séjour habituel ; l'engager à arrêter les nouvelles constructions commencées à Senlis, le noviciat de Bailleul ne devant pas y être transféré ; en un mot, exercer les fonctions de Supérieur général et mettre à exécution les nouveaux Statuts par lui introduits.

Le dirons-nous ? les témoignages mêmes d'intérêt et de dévouement donnés à son œuvre par le Prélat, et qui, en d'autres circonstances, lui eussent été si agréables, étaient loin de lui apporter de la consolation. Il lui semblait déjà sentir comme le joug d'une dépendance étrangère qu'elle ne croyait pas dans l'ordre, ni propre à procurer les intérêts de l'Institut. C'était avec cette impression pénible qu'elle recevait de Mgr d'Héricourt des communications dans le genre de celle-ci :

J'apprends avec une véritable consolation, ma chère Fille, les bénédictions que le bon Dieu répand sur vos travaux et sur vos entreprises. Je suis heureux de m'y associer, et vous pouvez compter sur mon appui. Ayez la bonté de me tenir toujours au courant. Je serais bien reconnaissant si vous pouviez me faire un précis historique de vos Maisons dans les colonies, de l'état de la religion, des dispositions des colons, des nègres, des ressources que présente le pays, des moyens d'y répandre l'instruction ; ce seraient des lettres dans le genre des *Annales de la Propagation de la foi*. Croyez, ma très chère Fille, que je comprends parfaitement l'œuvre que vous avez entreprise pour la gloire de Dieu. Je la lui recommande souvent au saint sacrifice, et c'est de tout mon cœur que je le prie de vous bénir et votre nombreuse famille.

† BÉNIGNE,  
Évêque d'Autun.

La Vénérable Mère s'était tout à fait ressaisie. Ses conversations avec les évêques qui lui étaient dévoués et avec des prêtres instruits, lui avaient fait comprendre que la signature extorquée par Mgr d'Héricourt n'avait aucune valeur, ni au point de vue de la conscience, ni au point de vue du droit. Aussi, tout en évitant de donner prise contre elle en résistant ouvertement aux envahissements du Prélat, se préparait-elle à profiter des occasions favorables pour reprendre sa liberté.

Dans cette intention, et d'après des conseils autorisés, elle permettait aux Supérieures des principales Communautés de lui adresser des lettres de protestation contre les changements introduits aux Statuts. Voici la lettre écrite par les trois Maisons de l'archidiocèse de Rouen :

Rouen, le 12 juillet 1835.

Notre très Chère Mère générale,

En apprenant les graves changements qui ont eu lieu dans notre Congrégation le 29 avril 1835, nous ne pouvons vous le dissimuler, nos cœurs ont été remplis de l'affliction la plus profonde ; nous avons



dès lors prévu que ces changements ne feraient que mettre le désordre dans toute une Congrégation jusque-là si paisible et si heureuse dans son union parfaite.

Aujourd'hui que nos prévisions se sont changées en réalité, nous nous permettrons de vous présenter quelques observations, quoique avec le respect le plus sincère et la plus grande vénération.

Considérant : 1<sup>o</sup> Que la Supérieure générale de notre Congrégation, aussi bien que les Consoeillères, ne pouvant être élues que par le Chapitre tout entier, composé des Supérieures particulières des Maisons de France, et cela, à la majorité des voix, disent nos Statuts, art. 7 et 8, un Supérieur général, si nos Statuts et la nature de notre Congrégation permettaient d'en avoir, devrait être élu au moins aussi par la majorité du Chapitre ;

2<sup>o</sup> Qu'un évêque quelconque, quel que soit le respect que nous lui portions, ne peut se déclarer notre Supérieur général, surtout à la manière dont il est dit dans l'acte du 29 avril 1833, sans préjudicier à l'autorité des prélats auxquels nos différentes Maisons peuvent être soumises ;

3<sup>o</sup> Que les changements faits à nos Statuts par l'acte susdit, tant à cause de la suppression du noviciat de Bailleul qu'à cause de l'approbation du Gouvernement, donnée seulement à la condition que les Statuts seront conformes à ceux qui ont été enregistrés et transcrits sur les Registres du Conseil d'État, pourraient être, tôt ou tard, et sont même dès maintenant préjudiciables à notre Congrégation.

Après quelques autres considérants relatifs à l'émission et au renouvellement des vœux, à la dispense des vœux perpétuels, que voulait se réserver le nouveau Supérieur général, et à la condition des Soeurs converses, les signataires ajoutent :

Nous, soussignées, membres du Chapitre, croyons devoir dans notre âme et conscience, protester contre le susdit acte du 29 avril 1833, et interjeter, s'il est nécessaire, appel au Souverain Pontife, juge établi de Dieu dans ces sortes de causes. Nous déclarons aussi, devant Dieu, vouloir que la présente protestation soit

présentée à Mgr l'évêque d'Autun, avec lequel nous sommes profondément affligées de nous trouver en opposition; ce qui ne nous empêchera pas, au reste, de conserver à Sa Grandeur toute notre vénération.

Vos très respectueuses Filles,

SŒUR THÉOPHILE, SŒUR VICTOIRE, SŒUR BERNARD.

Ces déclarations ne provenaient que des Supérieures. Les autres Sœurs étaient peu au courant de l'affaire, la Vénérable Mère voulant éviter le trouble et l'inquiétude qui en seraient résultés dans les Communautés. Elle ne promulgua pas les nouveaux Statuts de l'évêque d'Autun et rien d'important ne fut changé à la marche de l'Institut. Cependant sur les conseils du Prélat, elle consentit à modifier un peu le costume des novices et à introduire quelques changements dans les prières de règle. Dès lors, le petit office de la sainte Vierge en latin fut adopté, pour toute la Congrégation (1).

La Mère générale n'avait pas renoncé au projet d'aller chercher une solution pacifique du différend à Rome, au pied de la Chaire apostolique qui sauvegarde tous les droits et parle avec autorité dans toute l'Église. Mais nous avons déjà mentionné plus haut les difficultés que le projet rencontrait, dans l'état encore peu précis de la jurisprudence ecclésiastique sur cette question et dans les ménagements que les restes du gallicanisme imposaient au Saint-Siège à l'égard de l'épiscopat français. Le Nonce à Paris, très favorable à la Mère Fondatrice, ne la poussait pas à tenter l'entreprise. D'autre part, des complications d'affaires, de grands projets à réaliser prochainement, et qui l'eussent absorbée tout entière, à défaut de la question d'Autun, ne lui laissèrent guère le loisir d'entreprendre ce voyage. Elle vit dans ces empêchements un indice de la divine Providence, et en prit occasion de se jeter avec une confiance

1. On commença à le réciter à Cluny en la fête de l'Assomption, 15 août 1835.

d'autant plus grande entre les bras du Seigneur, en répétant cette parole du grand Apôtre, dans laquelle elle puisait sa force : « Si Dieu est pour nous, qui donc sera contre nous (1) ? »

En dépit du tracas que l'évêque d'Autun lui suscitait, la Mère Javouhey ne cessait de promouvoir avec activité la grande œuvre de l'émancipation des noirs à la Guyane. Le projet faisait un pas décisif à cette époque. Une commission interministérielle était nommée pour jeter les bases d'un accord entre le Gouvernement et la Mère Fondatrice. Elle était composée de MM. Dupin, procureur général à la Cour de Cassation, de Lamartine, député, Janot, maître des requêtes, le baron de La Mardelle, maître des requêtes, de Saint-Hilaire, directeur des Colonies, de Gerbidon, commissaire de la Marine. Par sympathie pour la Mère Javouhey autant que par dévouement à une entreprise si hautement charitable et chrétienne, Lamartine accepta d'être rapporteur. Les pages éloquentes que l'illustre écrivain consacra à l'œuvre de Mana mériteraient d'être citées en entier ici (2). C'est à regret que nous n'en donnons que les passages essentiels. Dans son rapport du 21 juin 1833, il disait :

Toutes nos colonies connaissent le nom, les vertus et les œuvres d'une Congrégation de femmes sous la dénomination de Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, Congrégation fondée et dirigée encore aujourd'hui par Mme Javouhey. Cet Ordre a fourni à nos colonies des maisons d'éducation et des hôpitaux qui ont mérité aux Sœurs de Saint-Joseph l'estime des colons, la reconnaissance des nègres et la confiance du Gouvernement. Des essais de colonisation, dirigés par Mme Javouhey, sous les auspices du Gouvernement, en 1828,

1. Rom., VIII, 31.

2. C'est à cette même époque qu'après avoir entendu Lamartine à la Chambre des députés (séance du 5 avril 1833, sur le régime des prisons), Ozanam écrivait de lui : « Qu'il était grand ! qu'il était beau !... Il était simple, il était logique : bien plus, il était charitable. Lui seul représentait la pensée chrétienne dans cette discussion. »

attestent par leur succès l'efficacité du système de cette femme supérieure et l'empire qu'elle a su prendre, par la seule influence de son caractère et de son esprit de bienveillance, sur les noirs confiés à sa direction...

Et, comme preuve, M. de Lamartine ajoutait :

La tentative de colonisation faite par Mme Javouhey au moyen de cultivateurs blancs, avait échoué en partie ; mais reprise aussitôt avec des noirs qui passaient pour les plus mauvais sujets de la colonie, et dont la plupart étaient des repris de justice et d'anciens marrons, elle a eu un succès complet. La conduite de ces nègres n'a donné lieu à aucun reproche et ils sont devenus, sous l'influence du régime doux, charitable et religieux auquel les soumit Mme Javouhey, des hommes honnêtes, paisibles et laborieux.

Un autre fait du même genre, non moins concluant, peut encore être cité. Les noirs lépreux de Cayenne, au nombre de quatre-vingt-neuf, étaient relégués et presque abandonnés dans l'île du Salut, inhabitée, aride, sans eau douce, sans bois et sans culture. Quand le vent et la mer le permettaient, on leur portait les pauvres provisions strictement nécessaires à leur subsistance ; du reste, nul secours pour leurs maux physiques, nulle consolation morale ou religieuse. On ne peut concevoir une existence plus douloureuse, plus misérable qu'était la leur. Aujourd'hui, par les soins des Sœurs de Saint-Joseph, ces infortunés, transférés sur les bords de

Mana, y retrouvent une vie d'hommes, de l'eau, de la verdure, l'ombre des grands arbres, un logement sain, des aliments frais, une pêche abondante et facile. Ils reçoivent des Sœurs tous les soins que leur état comporte ; on les console, on les encourage, on les instruit ; leur apathie, leur inutilité a fait place à des travaux proportionnés à leurs forces ; ils se livrent à la culture, ils entretiennent des relations morales et sociales, et cette petite colonie, que la charité seule pouvait fonder, n'offre plus rien de pénible au cœur et aux yeux, que le spectacle d'infirmités incurables adoucies par des mains bienfaisantes.

L'illustre rapporteur concluait donc en faveur des plans de la Mère Javouhey. Il adoptait aussi ses idées relativement à

l'entière liberté d'action qu'elle réclamait dans la conduite de l'entreprise.

Les membres de la Commission firent bon accueil à ces propositions. Ils avaient reconnu que les inquiétudes, les préjugés et les intrigues des colons de Cayenne avaient été les véritables causes qui avaient empêché les travailleurs européens de se fixer à Mana. Convaincus qu'il importait de garantir la Mère Javouhey contre leurs entreprises, ils lui assurèrent une réelle indépendance sous la haute surveillance du Gouverneur de la Guyane, exercée par lui-même ou par un délégué, surveillance que la Vénérable Mère ne cherchait d'ailleurs nullement à contester. Ils adoptèrent à l'unanimité les conclusions qui tendaient à favoriser les plans de la digne Mère et reproduisaient fidèlement ses demandes. L'amiral Duperré, partageant leur opinion, approuva le travail de la Commission par une décision ministérielle portant la date du 26 juin 1835. Restait à obtenir la sanction royale. Ce fut l'objet d'un Rapport du Ministre adressé au Roi, le 14 août suivant, et dont nous croyons devoir donner un extrait.

Il ne s'agit pas, dit le Ministre, d'administrer par les voies ordinaires le nouvel établissement. Ce n'est plus seulement un atelier à contraindre, à retenir sous l'obéissance par la crainte des peines ; ce sont des hommes déjà libres à qui il faut inspirer le goût et le besoin du travail, chez lesquels il faut créer l'esprit de famille, dont il faut adoucir les mœurs et développer l'intelligence. Des exercices religieux, l'enseignement des principes de la morale, des exemples continuels de soumission et de travail, tels sont les principaux moyens d'atteindre le but proposé. Mais on ne peut espérer qu'une administration puisse réaliser un semblable plan : elle y serait certainement inhabile, et telle n'est point la mission des hommes, très honorables d'ailleurs, qui, dans la colonie, sont proposés aux affaires administratives. Avec eux, il faudrait soumettre les libérés à une obéissance passive ; la surveillance et l'action seraient dans des mains nombreuses, souvent peut-être en désac-

cord sur les moyens à exercer. L'ordre matériel serait sans doute bien établi, mais le résultat serait nul.

On sait que les Ordres religieux qui existaient autrefois dans nos colonies d'Amérique y possédaient des habitations où les esclaves étaient traités avec une grande douceur ; le marronage y était, pour ainsi dire, inconnu et les naissances y compensaient les décès. Ces Ordres ont disparu ; mais il subsiste, en France, des Congrégations de femmes qui ont aux colonies de nombreuses succursales. C'est à l'une de ces Congrégations, connue sous le nom de Saint-Joseph de Cluny, qu'il est désirable de confier le soin des libérés et celui d'accomplir leur émancipation morale et intellectuelle. Depuis plusieurs années, Madame Javouhey, Supérieure générale de cet Institut, s'est occupée spontanément de l'éducation des noirs ; c'est ainsi qu'elle a fait venir du Sénégal et qu'elle a élevé, à ses frais, dans sa Maison de Limoux, de jeunes noirs de l'un et de l'autre sexe, et qu'elle a formé, dans toutes nos colonies, des maisons d'éducation justement estimées.

C'est encore sur elle que le Gouvernement, dans la juste confiance qu'elle lui inspire, a compté, en 1828, pour continuer l'entreprise de la colonisation commencée sur les bords de la rivière de Mana. Madame Javouhey a montré, dans la direction de cet établissement, un grand esprit d'ordre et une persévérance à toute épreuve. Elle a su prendre et conserver sur les travailleurs blancs, comme sur l'atelier noir, une autorité d'autant plus respectée qu'elle était toujours accompagnée de bienveillance...

Le Ministre terminait en résumant les conclusions de la Commission, et en priant le Roi de vouloir bien y donner son approbation. Dès que la signature du Souverain eût été obtenue, l'amiral Duperré s'occupa de régler les conditions relatives à l'exécution de la décision royale, ce qui donna lieu à un arrêté ministériel portant la date du 18 septembre 1835. En en transmettant une copie signée de sa main à la Vénérable Mère, le Ministre lui disait, entre autres choses :

Le Gouvernement vous donne, Madame, un grand témoignage de sa confiance, en vous remettant le soin de former aux bonnes

mœurs et au travail les noirs libérés de la Guyane et, s'il y a lieu, ceux des autres colonies. Il compte sur les hautes qualités qui vous distinguent et sur votre persévérance pour conduire à bien cette louable entreprise, et il sera heureux d'avoir à constater un tel succès (1).

Tout allait donc bien de ce côté. En même temps les autorités ecclésiastiques de divers pays témoignaient une confiance croissante à l'Institut dirigé par la Mère Javouhey. Outre la Trinidad, où nous avons vu se fonder, à cette époque, un établissement important, Haïti, à l'autre extrémité de la mer des Antilles, Maurice et Poulo-Pinang, dans la mer des Indes, réclamaient des Sœurs de Saint-Joseph. Ces deux établissements ne devaient pas se réaliser ; l'autre était réservé à des temps où les destinées religieuses d'Haïti seraient dans un état moins précaire. Trois fondations en France furent plus heureuses. Sous les auspices du cardinal prince de Croy, archevêque de Rouen, les Sœurs de Saint-Joseph s'établirent à Quevilly, à Dieppedalle et à Gournay.

A la même époque l'évêque de Saint-Brieuc, Mgr Going de la Romagère, sollicitait vivement la Mère Fondatrice de le seconder dans l'œuvre des aumôniers de la marine et des prêtres pour les colonies qu'il cherchait depuis une douzaine d'années à établir dans son diocèse. Il avait racheté l'ancien palais épiscopal de Tréguier et ses dépendances et y avait installé des vieillards infirmes, en attendant qu'il pût y ouvrir le Séminaire des futurs missionnaires. Les Sœurs de Saint-Joseph auraient dirigé dans l'établissement les services auxquels d'ordinaire se consacrent les Religieuses. Ce projet cadrait assez avec celui des Pères et Frères que la Servante de Dieu méditait de rattacher à son Institut. Il y eut un échange de lettres (2), une entrevue à Paris, une autre probablement

1. Lettre du 29 novembre 1835.

2. Sept lettres de l'évêque de Saint-Brieuc sont conservées aux archives de la Maison-Mère.

à Saint-Brieuc. Des causes inconnues, sans doute du même ordre que celles qui entravèrent l'œuvre des Pères de Saint-Joseph, empêchèrent le projet d'aboutir (4).

1. Mgr Going de la Romagère mourut en 1841, âgé de 85 ans. Voici un passage du Rapport qu'il adressait en 1835 au Ministre de la Marine, amiral Duperré. Après avoir relaté ce qu'il avait fait pour l'œuvre projetée depuis les débuts de son épiscopat, il continuait ainsi : « Cependant les événements survenus depuis dans le royaume forcèrent de différer l'exécution. Aujourd'hui, j'ai l'espoir d'utiliser cet ancien palais épiscopal de Tréguier, conformément à ce que portait l'Ordonnance royale de Louis XVIII; ce serait en y établissant des prêtres pour les colonies françaises que le Gouvernement s'efforce de civiliser par des Communautés religieuses. Les Sœurs dites de Saint-Joseph ont plusieurs Maisons, mais elles ne sont pas secondées par un assez grand nombre de missionnaires, et le Séminaire du Saint-Esprit est lui-même dans la pénurie de sujets. Je verrais d'ailleurs un avantage important à ne pas envoyer dans la capitale des ecclésiastiques de mon diocèse pour leur éducation. La simplicité de mœurs dans la Bretagne présente plus de facilité pour y former des missionnaires pieux et d'un zèle pur dicté par l'attachement pour la religion et le désir de l'étendre dans les pays les plus abandonnés. Ils formeraient un corps spécial d'aumôniers qui s'appliqueraient à propager la foi catholique. La maison de Tréguier leur offrirait, comme anciennement celle de Brest, une retraite quand l'âge ou de grandes infirmités les mettraient dans la nécessité de revenir dans leur pays natal. »



## CHAPITRE VII

Protestation de la Mère Javouhey contre les nouveaux Statuts. —

L'Évêque d'Autun s'oppose à son départ pour la Guyane. — Autres obstacles à ce départ.

Les évêques qui avaient des Maisons de l'Institut dans leurs diocèses admettaient les postulantes au noviciat sans se croire obligés de demander des pouvoirs à l'évêque d'Autun, malgré la notification que celui-ci leur avait faite de sa qualité de Supérieur général. Mgr Lemercier lui-même qui, comme nous l'avons dit, regrettait d'avoir abdicqué entre les mains de son collègue d'Autun, faisait présider par un de ses prêtres une grande profession de 20 Religieuses à Bailleul, au mois de juillet 1833. Il est vrai qu'il pouvait agir en vertu du titre de vicaire général d'Autun que, dans un moment d'emportement, au début de la lutte, il avait modestement revendiqué. Du reste, lui et Mgr d'Héricourt ménageaient la Mère Fondatrice. Ils pensaient, par sa signature, tenir l'essentiel. Ils avaient, de plus, le dessein, en ne lui faisant pas trop sentir le poids de leur autorité, de l'amener à donner à l'acte de Cluny un complément qu'ils jugeaient nécessaire.

Ce complément consistait dans la reconnaissance, par le pouvoir civil, des changements apportés par eux aux Statuts de 1827. On a vu plus haut que ces Statuts, élaborés d'un commun accord entre Mgr de Vichy, évêque d'Autun, et Mgr Feutrier, évêque de Beauvais, avaient été revus par Mgr de Frayssinous, Ministre des Affaires ecclésiastiques, et, sur la proposition de ces prélats, sanctionnés par des Ordon-

nances royales enregistrées en Conseil d'État. Les deux nouveaux évêques, NN. SS. d'Héricourt et Lemercier, faisaient erreur quand ils croyaient pouvoir changer les Statuts approuvés par leurs prédécesseurs, sans que l'Institut, délibérant librement en Chapitre général, eût lui-même demandé ces changements : mais, nous le répétons, dans l'état incertain où étaient alors les questions relatives au droit des Congrégations à vœux simples, on s'explique qu'ils aient passé outre à cette difficulté. Où l'affaire devenait plus grave, c'était dans l'accord qui s'imposait, à ce sujet, avec le pouvoir civil. On ne pouvait procéder avec des Ministres et des Conseillers d'État comme avec de simples religieuses. Des égards s'imposaient, des précautions, des démarches préalables, enfin toute une procédure.

La procédure imaginée par Mgr d'Héricourt consistait à rédiger, d'accord avec Mgr Lemercier, un projet d'Ordonnance royale sanctionnant les nouveaux Statuts, et à faire présenter le projet au Ministère par la Mère Fondatrice, après que celle-ci aurait ajouté sa signature à celle des deux Prélats. On comprend, dès lors, les ménagements pris depuis quelques mois pour disposer l'esprit de la Vénérable Mère à se prêter à cette démarche.

Non seulement elle ne s'y prêta pas, mais elle crut l'occasion bonne pour prendre nettement position vis-à-vis du Supérieur général qui prétendait s'imposer à elle. Elle adressa la lettre suivante à Mgr d'Héricourt :

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Août 1835.

Monseigneur,

Les modifications aux Statuts de notre Congrégation, telles qu'elles ont été proposées à Autun en avril dernier, surtout pour ce qui concerne l'Article II, portant qu'il ne devra plus exister qu'une seule Maison de noviciat, n'ont pas cessé d'être pour moi le sujet d'une pénible inquiétude et d'un véritable trouble de cons-

ciencia. Les représentations qui m'ont été adressées à cet égard de divers côtés ne sont pas de nature à calmer les répugnances et les craintes que je n'ai pu vous dissimuler dès le premier moment.

Permettez-moi de croire que des scrupules si sincères, si persévérants sont dignes de l'indulgence, de la compassion, du moins, d'un prélat que sa force et sa sagesse rendent généreux, et placent au-dessus des impressions, des préjugés peut-être, contre de pauvres femmes qui ont besoin de toute leur confiance dans la direction qu'elles ont suivie jusqu'à présent et que Dieu semble avoir bénie.

Si la Congrégation a obtenu quelques succès qui lui ont donné, avec la grâce de Dieu, de faire un peu de bien, elle le doit en partie aux ressources que lui ont fournies jusqu'à présent ses établissements dans les colonies ; or, mon expérience, mes pressentiments, me donnent la ferme conviction que le sort de ces établissements serait en danger si une Maison principale et de noviciat n'était pas conservée à proximité de Paris. Il n'existe vraiment pas de motifs assez graves, assez pressants surtout, pour s'exposer à compromettre de si grands avantages.

Dans ma juste humilité, je sens, plus que je ne pourrais le dire, que je n'ai rien fait par moi-même pour la prospérité de notre Congrégation ; que tout nous vient de la bonté divine et que je n'ai été qu'un instrument indigne et passif de la volonté sainte et providentielle de Dieu.

Je fais abnégation de toute pensée personnelle ; mais il me semble qu'abandonner, changer légèrement et si vite les voies que Dieu nous a ouvertes et qui nous ont si bien réussi, c'est de notre part de la témérité et presque de l'ingratitude. Monseigneur, soyez bon comme il convient aux forts ; compatissez à notre faiblesse, descendez jusqu'à notre infirmité et consentez, dans votre bienveillance, à ce que nous ne précipitions rien.

La responsabilité que vous voulez m'imposer est, quant à présent, au-dessus de mes forces ; permettez que mes Sœurs la partagent avec moi, que le Conseil et un Chapitre général examinent de nouveau et décident la question.

Le Saint-Esprit ne refusera pas, sans doute, à nos prières, de nous éclairer et de lever les scrupules de nos consciences. Un

retard dans l'approbation ministérielle que vous nous proposez de demander ne peut avoir aucun inconvénient.

Provisoirement, dans le désir de vous prouver combien il me serait doux de me conformer en tout à vos intentions, je pourvoirai à ce qu'il ne soit plus reçu de novices que dans la Maison de Cluny.

Daignez agréer, etc.

SCŒUR JAVOUHEY,

*Supérieure générale.*

La Fondatrice, dans cette lettre, ne touche pas à la question principale, celle du Supérieur général. C'était prudent de sa part. Dans l'état de la législation canonique à cette époque, elle eût risqué de s'engager dans une discussion interminable, où les canonistes auraient pu se partager en avis divers. En portant, au contraire, l'affaire sur le terrain précis d'un article sanctionné par les deux autorités civile et religieuse en 1827, et changé par Mgr d'Héricourt contrairement aux droits du Chapitre et à ceux du Gouvernement, elle obligeait l'évêque d'Autun à reconnaître le côté faible de la position qu'il avait prise, et elle avait de grandes chances d'être victorieuse de toutes ses attaques. Mgr d'Héricourt parut le comprendre. Il resta plusieurs mois sans donner suite à l'affaire.

La Vénérable Mère profita de ce répit pour prendre ses dernières dispositions relativement à l'œuvre de Mana. Mgr d'Héricourt lui avait accordé deux ans pour aller elle-même tout organiser en vue de l'émancipation des noirs. Comptant partir vers la fin de l'année, elle fit venir, dès le mois d'octobre, la Mère Marie-Joseph, de Bailleul à Paris, et l'installa avec une secrétaire et quelques conseillères à la rue de Valois. Ce devait être une sorte de Maison-Mère provisoire pendant l'absence de la Mère générale. On espérait ainsi pouvoir conduire la Congrégation selon les anciens Statuts et Règlements sans être sous le coup des interventions autoritaires de Mgr d'Héricourt. On gagnerait du temps.

Le fond de l'affaire se réglerait, s'il plaisait à Dieu, après le retour de la Mère générale.

Tout était prêt pour la nouvelle expédition à la Guyane, le départ devait avoir lieu vers la fin de décembre, quand, le 3 décembre, arriva la réplique de l'évêque d'Autun à la lettre que la Mère Javouhey lui avait adressée au mois d'août. Laisant de côté le fond du débat, et même le point particulier, la question du noviciat de Bailleul, que cette lettre avait envisagé, Mgr d'Héricourt déclarait que l'état présent de la Congrégation et les affaires en cours nécessitaient la présence de la Supérieure générale, et qu'en conséquence il lui défendait de se rendre à la Guyane comme il avait appris qu'elle en avait l'intention.

Le prélat devait bien se rendre compte que l'affaire de la libération des noirs était trop avancée et le voyage de la Mère Fondatrice trop nécessaire pour que celle-ci changeât ses dispositions à ce moment, surtout après l'autorisation formelle qu'il lui avait précédemment donnée. Sans doute, il espérait peser sur elle et l'amener, en échange de la levée de son veto, à lui faire quelque concession importante, telle que la présentation au Ministère du projet d'Ordonnances relatif aux nouveaux Statuts. C'est ce qui semble résulter assez clairement de l'allusion qu'il fait aux « affaires non terminées ». Quoi qu'il en soit, la Servante de Dieu ne reconnaissait pas à l'évêque d'Autun le droit de régler seul et en dernier ressort les déplacements de la Supérieure générale; encore moins acceptait-elle qu'il revînt, dans des conditions injustifiables, et avec un préjudice énorme pour elle et pour l'Institut, sur une parole donnée. Après avoir, à son ordinaire, éclairé sa conscience dans la prière et dans des conseils sûrs, elle prit le parti qu'elle se reprochait de n'avoir pas pris dès la mémorable journée de Cluny : celui de la résistance à Mgr d'Héricourt et, s'il le fallait, aux deux prélats qui s'étaient rangés derrière lui.

Il y avait assez d'évêques, d'archevêques même, et parmi ces derniers le cardinal prince de Croy, pour la soutenir. Elle avait l'avis des canonistes les plus compétents ; et la faveur que nous verrons la Nonciature de Paris lui témoigner dans ce différend, peu d'années après, permet de conjecturer que, sans être autorisée à le dire dans ses lettres, elle avait, dès cette époque, pris l'avis du représentant du Saint-Siège en France. D'autre part, le Gouvernement, le premier intéressé à l'affaire de la Guyane, qui n'était que le commencement de tout un plan d'affranchissement des noirs pour l'exécution duquel il comptait sur la Mère Javouhey, ne pouvait manquer d'insister pour qu'elle se rendit en personne sur le théâtre de l'entreprise, ainsi qu'il en était convenu avec elle. La lutte allait donc s'engager dans ces conditions où, Dieu aidant, la Mère Fondatrice pouvait la soutenir avec avantage.

Voici comment elle rend compte de l'ensemble de la situation à la Mère Clotilde, à Limoux :

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Paris, 11 décembre 1835.

Ma bien chère et bien-aimée Fille,

J'ai attendu longtemps pour vous écrire ; c'était pour vous donner connaissance de ce qui serait décidé pour mon voyage par Mgr d'Autun. Il est en correspondance avec le Ministre des Affaires ecclésiastiques qui lui conteste l'autorité temporelle qu'il veut s'attribuer sur nous. Cette affaire ira au Conseil d'État. Ne vous inquiétez nullement ; tous les évêques préfèrent nos anciens Statuts qui leur donnent l'autorité spirituelle et la surveillance temporelle chacun dans son diocèse. Vous avez le bonheur d'être près d'un saint évêque qui ne vous tracassera pas, jouissez-en longtemps. Dieu bénira le bien que vous êtes appelée à faire. Si on vous appelle à Cluny, excusez-vous sur mon absence momentanée et sur vos nombreuses occupations, le bon Dieu fera le reste. Les Statuts que

Mgr l'Évêque d'Autun a faits sont regardés comme non avenus, on dit que c'est un abus d'autorité.

Ma Chère Mère Marie-Joseph est aussi contente et résignée qu'il est possible de l'être dans une pareille tempête. Ma Chère Mère de la Martinique arrivera bientôt pour aider à nous tirer du mauvais pas où nous a jetées l'abus du pouvoir dans le dernier Chapitre. Soyez persuadée que le bon Dieu fera connaître sa volonté et qu'il soutiendra son œuvre. Faites pour le mieux pendant mon absence ; qu'on donne l'habit à vos postulantes aux conditions régulières ordinaires sans aucun scrupule. Allons, ma bien chère Fille, une année est bientôt passée. Je laisse la Congrégation dans une grande prospérité ; elle n'a d'ennemi de son repos que Mgr l'Évêque d'Autun. Ses pouvoirs ne s'étendent réellement qu'à son diocèse, puisqu'ils ne sont que spirituels ; les temporels sont dans les mains de la Supérieure générale et de son Conseil (1).

La Maison de Paris va très bien ; toutes les chambres sont remplies ; les enfants nous arrivent plus doucement, elles sont 14, dont 8 à pension complète, et les autres avec remise sur le prix. M. le Curé est pour nous un bon père, il nous soutient envers et contre tous, il en est de même du bon curé de Cluny, de ceux de Bailleul et de Senlis ; ainsi, courage !

Mgr le Cardinal de Rouen vient d'approuver deux Maisons de notre Ordre dans son diocèse : un hôpital à Gournay, où Sœur Eudoxie de Cluny est Supérieure, un autre dans un bourg près de Rouen.

Je viens de recevoir des nouvelles de ma sœur de la Martinique ; sa santé va très bien, elle reviendra en France en avril. Bourbon va bien, ma sœur Rosalie est très contente ; Pondichéry de même. On demande des Sœurs de tous côtés, les besoins des colonies se font sentir chaque jour davantage. Je n'ai qu'une chose à vous recommander, c'est de ne pas vous faire de peine ; tâchez de conduire votre petite administration avec calme et tranquillité et de

1. Nous verrons revenir, dans plusieurs écrits de la Vénérable Mère, l'opposition entre *pouvoirs spirituels* et *pouvoirs temporels*, *affaires spirituelles* et *affaires temporelles*. Par les premiers de ces termes, elle entendait les *pouvoirs inhérents à la juridiction ecclésiastique*, et par les seconds *l'administration intérieure des Communautés*.

souffrir ce qu'on ne peut empêcher. Il me semble que vous pourriez si bien ne pas vous faire de chagrin ! Vous êtes environnée de personnes qui vous aiment, qui désirent vous faire plaisir à tout prix. Allons, soyez gaie ; la tristesse, l'ennui n'avancent à rien.

Je viens de recevoir l'ordre de partir malgré la défense de Mgr d'Autun. Cette affaire a mis en mouvement plusieurs Ministres qui ne connaissaient que les anciens Statuts. Je pars mercredi matin et je laisse tout le monde de la Maison tranquille. Ce voyage ne sera pas long : déjà je vois mon retour.

J'ai un vif regret de ne pouvoir écrire à notre digne protecteur M. Vidal. Oh ! dites-lui qu'il recevra une longue lettre sur notre grande affaire. J'ai fait part de ses observations à la mère des fils Javouhey ; je lui ai dit qu'il fallait qu'elle s'occupe de ses enfants...

Dites aussi à ce bon M. Vidal que les tracasseries de Mgr l'Évêque d'Autun me font reculer devant tout bien à faire qui n'est pas directement pour les Sœurs de Saint-Joseph. Pourquoi faut-il que ce ne soit pas Mgr de Carcassonne qui soit à Autun ! Vous êtes bien heureuse d'avoir de si bons conseils.

Je vous recommande nos chers Africains. Oh ! qu'ils deviennent de saints prêtres pour travailler à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Je leur écrirai du Sénégal ; je vais y acheter des esclaves pour leur donner la liberté en les rendant bons chrétiens.

Mille choses aimables à ma chère Élisabeth, à Sœur Vincent et à toutes nos chères Filles. Je vous donnerai de mes nouvelles souvent, faites de même. Je vous laisse sous la protection de notre bon Père saint Joseph, de la Très Sainte Vierge qui vous consolera dans toutes vos peines et en adoucira les amertumes.

Adieu, croyez à mon tendre et bien sincère attachement qui durera autant que ma vie.

Votre tante et amie.

L'allusion de la Vénérable Mère au bien à faire, devant lequel les tracasseries de l'évêque d'Autun la font reculer, se rapporte, d'après l'enchaînement d'idées que le texte présente, et d'après une autre lettre de la même époque (1), à l'affaire

1. Lettre à l'abbé Gondin. Paris, 6 novembre 1833.



des Pères et Frères de Saint-Joseph. L'évêque d'Autun et l'archevêché de Paris avaient agi auprès du Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit ; les projets de la Servante de Dieu avaient été présentés comme un empiètement sur la juridiction spirituelle régulière ; on avait rapproché l'entreprise de la Mère Javouhey de celle de Mgr Going de la Romagère qui, pour les mêmes motifs, subissait déjà des oppositions au Ministère. La Mère Fondatrice risquait de se voir mêlée à des différends d'un ordre extrêmement délicat qui, en se greffant sur son affaire à elle, pouvaient la compliquer de la façon la plus fâcheuse et à un très mauvais moment.

C'est la dernière fois qu'il est question, dans les lettres de la Mère Javouhey, de cette œuvre qui avait été, dès avant son voyage au Sénégal — donc pendant plus de quinze ans — un des grands objets de son zèle. Dans quelle mesure l'évêque d'Autun et ceux qui entraient dans ses vues sont-ils responsables de l'éroulement d'un si beau projet ? Dieu seul le sait. La Providence ne devait pas tarder à exaucer, par une autre voie, les vœux ardents de la Fondatrice des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Cinq ans après la date où nous a menés ce récit, en décembre 1840, le Père Libermann partira pour Rome commencer l'entreprise, et cinq ans après son début, en 1845, nous le verrons travailler, de concert avec la Mère Javouhey, à triompher des mêmes oppositions devant lesquelles celle-ci avait dû s'arrêter. Il en triomphera en 1848. En entrant avec sa phalange de missionnaires dans la Congrégation du Saint-Esprit, il héritera de la puissante situation du Supérieur général de cette Congrégation par rapport au clergé des colonies. Ainsi se résoudra un problème qui avait paru jusque-là insoluble, et telles sont les voies de Dieu dans l'œuvre éternelle de la Rédemption. Les hommes passent sous la Croix, signe du salut ; chacun, selon les dispositions de son cœur, y trouve sa perte ou sa résurrection :

l'œuvre, elle, continue. Dieu la réalise par parties, aux heures que, dans sa sagesse, sa justice et sa bonté, il s'est librement fixées. Mais tous ceux qui y ont travaillé, soit en jetant le grain aux durs sillons sans le voir lever, soit en portant la faucille aux moissons déjà mûres, tous auront leur récompense.

Ce n'était pas, d'ailleurs, le seul mécompte qui aggravât à ce moment la rude épreuve de la Mère Fondatrice. Elle pouvait alléger son fardeau en renonçant à des projets qui ne se rattachaient pas essentiellement à son œuvre ; mais elle recevait, coup sur coup, à la veille de son départ pour la Guyane, des renseignements qui lui présentaient l'entreprise de Mana sous les plus noires couleurs.

M. Guillier, préfet apostolique de la Guyane, lui écrivait à la date du 4 novembre 1833 :

Je vous dirai que votre projet porte ombrage aux habitants du pays et est universellement blâmé. Comme je connais parfaitement l'esprit qui les anime, je n'attache pas à ce blâme aveugle et capricieux plus d'importance qu'il ne mérite ; néanmoins, ce n'est pas une petite difficulté à vaincre dans l'exécution d'un projet que d'avoir à lutter contre l'opinion de toute une population.

La population noire que vous allez réunir sera-t-elle libre ou esclave ? Libre, sans doute ; alors comment vous y prendrez-vous pour la faire travailler ? Les nègres ne se croient libres qu'autant qu'ils ont la faculté de ne rien faire. La raison ne peut rien contre la paresse et l'ignorance. Si vous y voulez suppléer par la force, il n'y a plus de liberté et vous vous mettez en contradiction avec vous-même. Vous les ferez désertir, ils iront rejoindre les nègres de Surinam. Vous avez actuellement sous les yeux l'exemple de Saint-Domingue, où l'on a été forcé de faire un code rural exprès pour punir la paresse et forcer au travail. Les nègres de Saint-Domingue ne peuvent sortir de l'île ; tôt ou tard, on peut les rejoindre. Mais comment ferez-vous pour courir après ceux qui vous échapperont de Mana ?

Vous me parlez du moyen de la Religion ; mais jusqu'ici on en a

plutôt fait abus avec eux qu'on n'en a usé. On les a baptisés, pour un certain nombre, sans qu'ils comprissent rien aux engagements du baptême... Il eût été plus avantageux pour vous qu'on vous les eût donnés au moment même où ils sont arrivés dans la colonie que de les recevoir dans l'état actuel. Je prévois tous les embarras que vous aurez à vaincre. A la vérité, Dieu est tout-puissant, son bras n'est pas raccourci. Mais le succès dans votre projet sera, à mes yeux, un aussi grand prodige que la conversion du monde par le moyen de douze pêcheurs.

Les idées, en partie injustes et fausses, toutes outrées, contenues dans cette lettre, nous préparent déjà à l'entrée en scène du Préfet apostolique de la Guyane que nous verrons, par son opposition à l'œuvre des noirs et par la violence de son caractère, porter au comble les tribulations de la Servante de Dieu. Tout en déclarant « aveugle et capricieux » le blâme des habitants, il s'en fait complaisamment l'écho et l'amplifie même dans l'intention assez visible d'effrayer.

Les colons de Cayenne, du reste, firent connaître par une voie plus directe leur opinion sur les projets de la Mère Javouhey. Le Conseil général qui, l'année précédente, sous la pression du Gouvernement, avait émis un avis favorable, s'empressa, dans sa session de 1835, de revenir sur son avis et de prendre nettement une attitude hostile. Il était décontenancé surtout par la clause qui l'excluait du contrôle de l'œuvre de la Congrégation à Mana. La Mère Fondatrice, qui connaissait fort bien les préjugés et l'étroitesse de vues des possesseurs d'esclaves, s'était montrée intransigeante, dans ses conventions avec le Gouvernement, pour prévenir toute imixtion de l'élément blanc, sauf la surveillance administrative du Gouverneur. Le baron Roger, très au courant des questions coloniales et toujours le conseiller préféré de la Vénérable Mère dans ces délicates négociations, lui avait écrit dès le 11 septembre, de sa retraite de la Motte-Saint-Firmin :

Ne fléchissez pas surtout sur les rectifications à faire aux Articles 4 et 5, sans quoi je considère votre opération comme manquée...

Cette idée d'insérer dans une lettre au Gouverneur ce qu'on n'ose pas écrire dans un arrêté ministériel, me fait peur et pitié. C'est vous préparer bien des difficultés ; c'est vous mettre, et le Gouverneur aussi, dans la plus fausse position. Comment ! le Ministre n'ose pas vouloir contrarier les Cayennais, et l'on croit que le Gouverneur aura plus de courage et de force que le Ministre ! Mais c'est absurde, si l'on est de bonne foi ; et dans le cas contraire, c'est à votre égard d'une monstrueuse perfidie.

Les choses étant avancées comme elles le sont, si vous montriez un peu de fermeté, vous forceriez ces gens-là à faire, malgré eux, quelque chose de raisonnable et d'utile.

Les colons, vous dit-on, sont hostiles à l'entreprise, et voilà pourquoi l'on faiblit ; belle raison vraiment ! Et c'est précisément, au contraire, parce que les localités vous préparent toutes sortes de résistances et de contrariétés que vous avez besoin d'être soutenue et de voir hors de discussion tout ce qui se rattache à votre entreprise.

Personne ne désire plus que moi votre succès, et à cause de vous, et à cause de l'intérêt que j'ai toujours porté à la belle œuvre pour laquelle vous vous dévouez ; mais je vous plains d'avoir affaire à de sottes et méchantes gens, et je ne puis m'empêcher d'en concevoir de vives inquiétudes.

Les inquiétudes de l'excellent baron Roger commençaient à se réaliser. Les clameurs du Conseil général de Cayenne retentirent jusqu'en France. Le 19 novembre, Lamartine écrivait à la Vénérable Mère :

Un article de journal communiqué à la Société d'émancipation vous a gravement calomniée ainsi que vos établissements. M. Roger et moi nous avons pris votre défense.

La Société désire vous voir et vous entendre sur quelques questions d'éducation des nègres que nul ne peut résoudre aussi bien que vous. Elle vous prie de vous rendre à la séance lundi à 4 heures. Venez chez moi.

LAMARTINE.

Ainsi, à côté d'appuis sincères et de sympathies précieuses, la Servante de Dieu voyait s'amonceler contre elle un orage dont les signes avant-coureurs eussent pu effrayer une âme moins fortement trempée. C'est cependant au moment même où l'œuvre dont elle allait se charger à la Guyane lui présentait un si sombre horizon, qu'elle allait s'engager, pour la défense des Statuts, dans une lutte dont l'issue, en dépit des assurances qu'elle puisait dans la pureté de ses vues, dans la force de son droit, dans les conseils autorisés qui lui étaient donnés, restait en somme incertaine.

---

## CHAPITRE VIII

Échec de Mgr d'Héricourt auprès du Gouvernement. — La Mère Javouhey aux Tuileries. — Son départ pour la Guyane.

Ce fut encore l'évêque de Beauvais qui porta le premier coup. Quand, vers la fin de novembre, la Communauté de Bailleul se transporta dans les bâtiments nouvellement achevés de Senlis, Mgr Lemercier refusa l'ouverture de la chapelle et la nomination d'un aumônier. On s'était attendu à ce procédé, on s'en accomoda comme on put, l'archiprêtre de Senlis, l'abbé Decaye, étant très dévoué à l'Institut.

Il était à craindre qu'à Cluny, peut-être aussi à Paris, une mesure semblable ne fût prise. Heureusement Mgr d'Héricourt n'avait pas ses coudées franches. Dans le plan habilement conçu qu'il avait concerté avec ses collègues de Beauvais et de Paris, il avait songé à tout, excepté aux engagements pris par les évêques envers le Gouvernement, en 1827. Une entente était intervenue, à cette époque, entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil. Une nouvelle entente s'imposait pour modifier ce qui avait été convenu. Ayant oublié de le faire avant d'intimer et de promulguer les nouveaux Statuts, l'évêque d'Autun se trouvait dans une position gênée qui pouvait avoir pour lui de fâcheuses conséquences. De là sa démarche auprès de la Mère générale au mois d'août, et la pression qu'il exerçait actuellement sur elle en vue d'obtenir qu'elle fit elle-même, auprès des pouvoirs publics, les démarches nécessaires.

Quand il la vit définitivement engagée dans la voie de la résistance, il comprit qu'avant de sévir contre elle, il fallait régulariser sa propre situation. Le 7 décembre 1835, il adressa les nouveaux Statuts au Ministre des Cultes pour les faire soumettre à l'approbation du Roi; en même temps il dénonçait l'irrégularité du départ que la Mère Javouhey projetait contre son avis. Quand la réponse arriva, la Vénérable Mère était partie de Brest depuis trois semaines. Le Ministre des Cultes faisait savoir à l'évêque d'Autun que, d'après les renseignements particuliers qui lui étaient parvenus, le Chapitre des Sœurs de Saint-Joseph avait rétracté le consentement contenu dans la délibération du 29 avril 1835; qu'en conséquence, une modification aux Statuts de 1827 ne pouvant être faite que sur la demande du Chapitre de la Congrégation, il n'y avait pas lieu pour le Gouvernement d'envisager une nouvelle rédaction de ces Statuts (1).

Au sujet de la Guyane, le Ministre de la Marine écrivait à Mgr d'Héricourt que, comme il s'agissait d'une œuvre d'humanité, de charité et de religion, on n'avait pas pu prévoir qu'il surviendrait quelque opposition de la part de l'autorité ecclésiastique, sans quoi on se serait empressé de se concerter d'avance avec Mme la Supérieure pour lever toute difficulté. Par ailleurs, retarder l'établissement projeté était chose impossible; car, outre qu'il n'y avait aucun temps à perdre, la libération légale devant avoir lieu dans deux ans, des considérations politiques en faisaient vivement désirer l'urgence; et enfin, l'expédition étant entièrement préparée, le moindre nouveau retard dans l'exécution aurait causé de grandes pertes et de graves inconvénients (2).

1. Lettre du Ministre des Cultes, 15 janvier 1836.

2. Dans son Mémoire de 1843, Mgr d'Héricourt reconnaît que la procédure suivie par la Mère Javouhey dans son voyage de 1835 : agrément du Ministre, sur le vu d'une délibération du Conseil de la Congrégation, et avis de l'évêque d'Autun, était conforme aux Statuts approuvés en 1827. Mais il entre dans de longs développements pour

Ce grave échec entra profondément dans l'âme de Mgr d'Héricourt. Du moins eut-il la satisfaction de voir son collègue de Paris, qui n'était pas tenu aux mêmes ménagements, n'étant pas personnellement en cause dans l'affaire des Statuts, se faire l'exécuteur des sévérités qu'il ne pouvait exercer lui-même. Le 29 décembre 1835, l'abbé Affre, vicaire général de Mgr de Quélen, fermait la chapelle de la rue de Valois à toute fonction ecclésiastique et ôtait à la Communauté toute faculté de se faire desservir par un aumônier. En vain des amis influents, et parmi eux M. Hyde de Neuville, ancien Ministre de la Marine, tentèrent des démarches conciliantes à l'archevêché. L'abbé Affre exigeait comme première condition que les Supérieures signassent une lettre de désapprobation de leur Fondatrice. C'était opposer poliment une fin de non recevoir à toute demande ultérieure (1).

La modération, dans ce déplorable conflit, fut du côté de la Mère Fondatrice. Nous en avons pour garant un témoignage de premier ordre, celui de sa secrétaire, la Sœur Bathilde,

montrer le machiavélisme de Mme Javouhey quand elle rédigea ces Statuts, et il s'élève contre la rédaction qui fait passer l'autorisation du Ministre avant celle de l'Evêque. Sur ce dernier point il n'avait pas tort, au fond, supposé que l'Evêque d'Autun fût l'évêque de la Maison-Mère. Mais il ne l'était plus de fait, la Mère Javouhey ne résidant plus à Cluny depuis bon nombre d'années; et il ne l'était de droit qu'en vertu de ces mêmes Statuts de 1827 qu'il annulait de sa seule autorité, en y substituant les siens. Puisque, en 1827, les évêques, d'accord avec le Gouvernement, avaient accepté la rédaction incriminée, le moins qu'on pût demander était qu'un nouvel accord intervint, ou qu'une des parties dénonçât régulièrement l'accord existant. Quant au machiavélisme de l'ancienne rédaction, il n'existait que dans l'imagination de Mgr d'Héricourt, du moins en ce qui concerne la part que la Mère Javouhey eut à cette rédaction. Nous avons vu, au tome premier, que les Statuts de 1827, rédigés d'après des notes de la Vénérable Fondatrice pour la partie relative au but et aux moyens généraux, furent, dans leurs détails canoniques et administratifs, l'œuvre de l'abbé Gignoux, de NN. SS. Fentrier, de Vichy et de Frayssinous, ce dernier aidé de l'abbé de la Chapelle.

1. La Mère Javouhey s'était embarquée à Brest depuis trois jours quand la mesure prise par l'archevêché fut notifiée rue de Valois. Ce fut la première nouvelle que le courrier de France lui apporta à la Guyane.



qui atteste que la Servante de Dieu refusa les offres du roi Louis-Philippe, lui proposant d'intervenir lui-même directement en sa faveur près de l'évêque d'Autun.

Elle avait tout lieu de craindre, écrit la Sœur Bathilde, que le Prélat [Mgr d'Héricourt] la voyant partir pour la Guyane, ne fit interdire notre chapelle de la rue de Valois. Mais notre bien Chère Mère refusa les offres royales pour ne point compromettre Sa Grandeur, qui n'aurait peut-être pas cédé, craignait-elle, et aussi pour que les journaux ne s'emparassent pas de ce différend au détriment de la religion (1).

Voici du reste, sur les rapports de la Mère Javouhey avec le roi Louis-Philippe, des détails conservés par la même Sœur Bathilde et qui sont une curieuse contribution à l'histoire de cette époque :

Dans la huitaine qui précéda le départ de notre Mère Fondatrice pour Mana, je l'accompagnais presque tous les jours aux Tuileries, où nous allions prendre l'avis du Roi pour arrêter les plans relatifs à la libération des noirs qu'il s'agissait de préparer. Nous gardions, à cet égard, le silence le plus absolu, d'après le désir même de Louis-Philippe, qui craignait de mécontenter les colons, dont les intérêts semblaient menacés par la future émancipation des esclaves. Pour arriver jusqu'à lui, on nous faisait passer par des couloirs intérieurs, afin d'éviter tout ce qui aurait pu donner l'éveil... Le roi Louis-Philippe, la reine Marie-Amélie, Mme Adélaïde, le duc d'Orléans, ont coopéré à l'œuvre de Mana par des secours pécuniaires et par leur haute protection, dont ils donnèrent une encourageante preuve en envoyant plus tard le prince de Joinville visiter l'établissement. La veille du jour où notre Mère Fondatrice quitta Paris, le Roi voulut qu'une messe fût célébrée à la chapelle

1. Ce témoignage concorde avec celui de toutes les lettres de la Servante de Dieu. Vingt fois écrivant de Cayenne à ses remplaçantes, elle leur recommande de ne faire aucune démarche, de tout attendre du temps, de la force de leur droit et de la sainte volonté de Dieu. Et voilà « l'intrigante » que des hommes, à qui leur caractère devait imposer de la justice et de la modération, dénonceront dans des Mémoires envoyés jusqu'aux extrémités du monde !

du château pour obtenir un heureux voyage à notre vénérée Mère et la réussite de sa vaste entreprise. Il y assista lui-même avec la reine Marie-Amélie, les princesses et toute sa famille, ainsi que notre Révérende Mère et moi.

La Mère Javouhey, dans ses entretiens avec le Roi et la famille royale, fit concevoir d'elle une haute opinion. Elle avait développé ses plans relatifs à l'entreprise de la Mana avec une telle ampleur de vues, une telle précision de pensées et une telle force de raisonnement, que le Roi, émerveillé d'avoir rencontré un génie sous l'humble habit religieux, ne put s'empêcher de dire à son entourage : « Madame Javouhey ! mais c'est un grand homme (1) ! »

Ainsi tout ce qu'il y avait de plus illustre en France témoignait son admiration pour la Mère Fondatrice et pour l'œuvre qu'elle allait entreprendre. Il est remarquable qu'à la même époque la Providence lui ménagea les plus rudes épreuves, comme si Dieu, dans un dessein de prédilection, avait voulu abriter sous ces épines la fleur de son humilité, de sa patience et de son esprit de foi. Jamais ces vertus, immortel privilège des Saints, ne brillèrent avec plus d'éclat dans l'âme de la Servante de Dieu que dans cette solennelle circonstance de sa

1. C'est à tort qu'on a attribué le mot à Chateaubriand. Celui-ci, du reste, était un admirateur de la Mère Javouhey, ainsi que Lamennais, qui lui écrivait de la Chesnaie, le 17 septembre 1835 :

« Mme R... vous dira, Madame, combien j'ai regretté que les circonstances n'aient pas permis que j'aie eu l'honneur de vous voir. J'aurais été heureux de vous exprimer l'admiration que m'inspirent les œuvres de charité vraiment chrétienne auxquelles votre vie entière a été consacrée avec un dévouement si infatigable. Que Dieu, Madame, vous bénisse et vous récompense pour tout le bien que vous faites aux hommes ! Vous rencontrerez des obstacles, des contradictions de toutes sortes ; ne vous en effrayez point. La Providence ne les permettra que pour éprouver votre constance. La doctrine de Jésus-Christ est une doctrine d'amour ; mais on ne sait point aimer, et c'est pourquoi on ne la comprend pas.

« Recevez, Madame, avec l'expression de mes vœux, celle de ma sympathie la plus vive et de mon plus profond respect.

« F. DE LA MENNAIS. »

vie. Nous pourrions multiplier, en preuve, les extraits de sa correspondance relative à son départ pour la Guyane. Citons seulement cette lettre où elle fait ses adieux à la Sœur Émilienne Botton, Supérieure, et à la Communauté de Cluny :

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Paris, 13 décembre 1835.

Ma bien chère et bien-aimée Fille,

Si je n'ai pas répondu plus tôt à votre bonne lettre, c'est que je savais que vous étiez chez votre mère, et puis je voulais attendre que mon départ fût fixé.

Je viens de recevoir l'ordre de partir, par le Ministre des Affaires ecclésiastiques, conformément aux Statuts approuvés et qui nous ont servi de règle temporelle jusqu'à ce jour. J'en donne connaissance à M. le Curé qui en causera avec vous. Je vous le répète donc de nouveau : prenez courage, Dieu vous aidera ! Que M. le Curé soit votre intermédiaire entre Monseigneur et vous ; aussitôt que vous aurez des sujets qui auront fait leurs deux ans de noviciat, vous demanderez permission pour faire faire leurs vœux, et souvenez-vous de ne permettre à aucune de faire des vœux pour plus d'un an (1). Regardez Monseigneur comme Supérieur spirituel et non temporel ; reportez-vous toujours aux anciens Statuts ; les nouveaux sont sans force et comme non venus.

Je vous engage à envoyer à Rully (2) une Sœur converse qui puisse faire la cuisine et le petit jardin. La Supérieure se rend à Paris, j'ai nommé Sœur Timothée pour la remplacer provisoirement, j'espère que cela pourra aller ainsi jusqu'à nouvel ordre. Si vous aviez quelqu'un pour remplacer la Supérieure de Chauffailles, elle viendrait de même passer six mois à Paris pour s'instruire davantage. Je lui ai écrit, j'attends sa réponse ; avisez celle qui pourra la remplacer et indiquez-la-moi.

J'espère que ma Chère Mère de la Martinique viendra en avril ou

1. Pour la raison que Mgr d'Héricourt exigeait que, dans la formule des vœux faits à Cluny, on lui promit pleine et entière soumission.

2. Localité de Saône-et-Loire.

mai, ainsi ne vous tourmentez pas. Le temps s'écoule bien vite, nous serons bientôt à la fin de notre course! pourvu que nous soyons fidèles à la mission que Dieu nous a confiée! Dieu était le maître de choisir des rois, des évêques ou des prêtres pour établir, gouverner et diriger cette Congrégation; il n'a voulu que de pauvres filles ignorantes pour leur inspirer sa volonté sainte, afin qu'elles ne puissent se glorifier de rien et que les hommes reconnaissent le doigt de Dieu en lui en rapportant la gloire.

Je m'arrête là; adieu, mes bien chères et bien-aimées Filles. Lorsque vous recevrez cette lettre je serai en route pour aller où le Seigneur m'appelle pour sa gloire et le salut de tant de malheureux. Dites tous les jours en communauté un *Souvenez-vous* et *ô Marie conçue sans péché* à mon intention.

Mille choses aimables à la bonne et excellente Mère Nonin, à toutes les dames de l'hôpital, à toutes nos chères novices, à toutes nos bien chères Filles. Je leur souhaite à toutes une humilité profonde et la grâce de faire en tout la sainte volonté de Dieu. Pour vous, ma bien chère Fille, je compte sur votre parfait dévouement, Dieu vous a associée à son œuvre, soyez fidèle jusqu'à la mort. Je n'en dis pas moins à notre chère Fille Marie-Thérèse (1); aidez-vous mutuellement, l'union fait la force; sans cette union, la Congrégation touche à sa ruine.

Adieu, je pars, en vous remettant entre les mains de notre bon Père saint Joseph et de la Très Sainte Vierge.

Je serai toujours à vous.

L'heure du départ avait sonné. Le 16 décembre 1833, un mercredi dans la matinée, toute la Communauté de Paris est réunie autour de la Vénérable Mère; on la conduit jusqu'aux dernières limites de la propriété, du côté de la rue de Courcelles, et après l'avoir tendrement embrassée, toutes s'inclinent encore une fois sous sa maternelle bénédiction. Les cœurs sont oppressés, les yeux sont remplis de larmes; seule la Mère Fondatrice, domptant son propre cœur, paraît animée d'une sainte joie, qui la rend persuasive pour adoucir tous les

1. Sœur Marie-Thérèse Griffaut, maîtresse des novices à Cluny.

regrets et calmer toutes les inquiétudes. « Le jour de son départ, écrivait à quelque temps de là la Mère Marie-Joseph, a été comme un jour de deuil et d'enterrement. Mais enfin, il a fallu se résigner à cette triste séparation et se soumettre à la sainte volonté de Dieu. » Cette séparation était d'autant plus pénible pour la pieuse Mère Marie-Joseph, qu'elle-même, en qualité d'Assistante de sa sœur, devait la remplacer en France dans les circonstances pénibles et délicates que nous avons fait connaître.

La Mère Fondatrice partit en poste de Paris pour se rendre à Brest où elle devait s'embarquer; huit Sœurs destinées à Mana l'y attendaient. Le commandant de *la Recherche*, navire de l'État, mis à sa disposition par le Ministre de la Marine, pressait son arrivée, afin de profiter des vents favorables. Mais elle ne put être rendue à Brest que le 24. Tout le monde s'inquiétait de ce retard, et non sans raison. Une chute de voiture qu'elle avait faite à Morlaix l'avait blessée fortement au côté et obligée à s'arrêter pendant trois jours dans cette ville, pour y recevoir les soins des Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve chargées du service de l'hôpital. Une fois rendue au port, elle n'y passa que le saint jour de Noël, et le lendemain, 26, elle s'installait à bord de *la Recherche*, avec l'abbé Lagrange, l'un des deux aumôniers qu'elle avait pu associer à l'œuvre de Mana, et Louis Javouhey, son parent, qui devait lui rendre des services aussi intelligents que dévoués dans sa nouvelle entreprise.

Ce jour-là même, le commandant Tréhouard faisait mettre à la voile. A 56 ans accomplis, la Servante de Dieu allait encore une fois traverser l'Océan pour la gloire de Dieu et le salut de ses chers Africains.

Le voyage fut des plus pénibles : le navire était peu commode; le mal de mer, comme dans tous ses voyages, la fit beaucoup souffrir. Le 15 janvier 1836, *la Recherche* arriva en face de Saint-Louis du Sénégal. Bien que la barre fût très

mauvaise, la Chère Mère voulut descendre, pour voir ses Filles et les encourager. De là elle écrivit à la Mère Clotilde, à Limoux :

J'ai revu le Sénégal avec un extrême plaisir. Mes Sœurs vous diront comme cette intéressante Maison va bien : la règle s'y observe, l'ordre y règne partout, les Sœurs y sont vénérées, on n'y parle que de la Congrégation. Elles sont unies au tronc de l'Ordre, elles ne périront pas. Le Préfet apostolique a reçu des avis de Sa Grandeur d'Autun ; il ne m'en a dit qu'un mot ; je lui ai répondu que les anciens Statuts suffisaient, qu'on n'en voulait pas d'autres, que Mgr d'Autun pouvait diriger le spirituel, mais que le temporel n'était pas de son ressort. Cela a fini là.

Comme elle se l'était proposé, elle profita de son passage au Sénégal pour acheter six jeunes mahométanes, qu'elle espérait faire instruire et rendre chrétiennes à Mana, où elles épouseraient ensuite des noirs libérés.

Cette fois, elle ne fit pas elle-même les frais de cette acquisition ; elle avait reçu de la munificence royale, et surtout de la pieuse libéralité de la sœur du Roi, Mme Adélaïde, une somme destinée à cette fin.

En retournant au navire et en traversant la barre, elle se vit sur le point de faire naufrage, par suite de la mauvaise humeur des nègres qui conduisaient sa chaloupe. Ceux-ci refusaient de gouverner, à cause de quelques difficultés qu'ils avaient eues avec les marins de *la Recherche* ; et ce ne fut qu'après avoir couru bien des dangers qu'elle regagna le bord. Dès qu'elle eut mis le pied sur le pont, elle se précipita à genoux en présence de tout l'équipage, et resta prosternée, le visage baigné de larmes, priant avec une ferveur qui semblait lui faire oublier les spectateurs qui l'entouraient. L'équipage la contemplait en silence et avec une sorte d'admiration, sans oser lui parler. Alors le commandant Tréhouard, s'approchant de M. Javouhey, le pria d'engager sa tante à se relever ;

et ce ne fut qu'à sa parole qu'elle sortit de l'espèce d'extase dans laquelle elle paraissait plongée (1).

Après Saint-Louis le navire toucha à Gorée où la Vénérable Mère fut satisfaite de sa visite à la Communauté. Le voyage se poursuivit ensuite sans autres incidents, et *la Recherche* mouillait dans les eaux de Cayenne le 18 février 1836.

1. Récit de Louis Javouhey.

---





## LIVRE SIXIÈME

### L'AFFRANCHISSEMENT des NOIRS à la GUYANE

(1836-1843)

—x—

#### CHAPITRE I

Remise de 500 noirs à la Mère Javouhey. — Difficultés du début. —  
Œuvre religieuse et moralisatrice.

A son arrivée à la Guyane, la Mère Javouhey retrouva l'ancien Gouverneur, M. Jubelin, qui lui témoigna les meilleures dispositions. Mais il était malade, fatigué par le climat des tropiques, et il se disposait à rentrer définitivement en France. Néanmoins ce fut sous son administration que commença l'envoi à Mana des premiers nègres destinés à être libérés.

Ces pauvres Africains pris aux négriers avaient été relégués, depuis leur arrivée à la Guyane, les uns à Montjoly, les autres à Baduel. Là ils étaient employés tant bien que mal, comme manouvriers, dans les chantiers et les ateliers de la colonie, sous une rude discipline, où le fouet ne leur était pas épargné.

La Vénérable Mère alla les voir et les entretenir. Son air franc et bon, sa parole sympathique les eurent bientôt gagnés.

Tous auraient voulu être transportés sans délai à Mana. Mais comme l'établissement n'était pas disposé pour recevoir à la fois un nombre de colons aussi considérable, le Gouverneur ne remit d'abord que cinquante noirs capables de travailler aux défrichements et aux constructions nécessaires ; et il s'entendit avec la Mère Fondatrice pour faire partir les autres au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

L'envoi se fit par sept détachements successifs, du 3 mars 1836 au 12 avril 1837, époque où eut lieu une dernière remise de 137 individus. Quatre cent soixante-seize noirs des deux sexes et de tout âge furent ainsi envoyés à Mana dans l'espace d'une année ; joint aux trente ou quarante autres noirs que la Mère Fondatrice possédait déjà, cela portait à peu près la population à 520 individus, non compris les lépreux de l'Acarouany, alors au nombre de 120 environ.

Cette population, au sein de laquelle se trouvaient un certain nombre de nègres véritablement à craindre, était si redoutée à Cayenne, que le capitaine de la goélette avec lequel on s'était arrangé pour le transport des premiers détachements, réclama des gendarmes à son bord, tant il craignait quelque mauvais coup de leur part. Mais la Vénérable Mère, qui avait déjà pu étudier un peu ces natures à demi sauvages, crut plus prudent, pour la sécurité même du capitaine, de ne point laisser voir qu'il avait peur. Elle donna pour toute escorte au convoi une de ses Sœurs, jeune Religieuse grave et modeste, et le voyage se fit très paisiblement, sans qu'il se manifestât aucun cas d'insubordination.

En voyant tous ces pauvres noirs africains, vrais parias de la société, remis à son dévouement, la Mère Javouhey bénit la divine Providence de l'avoir choisie pour une telle œuvre de charité et de zèle. C'était pour son âme une consolation au milieu des amertumes de la situation de l'Institut en France et des tristes nouvelles que le courrier venait de lui apporter. Elle écrivait à la Mère Théophile Montet, Supérieure à Rouen :

Cayenne, 13 mars 1836.

Ma bien chère et bien-aimée Fille,

Un bâtiment part pour Rouen, je veux en profiter pour vous dire un petit bonjour. C'est vous apprendre que nous sommes heureusement arrivées, après une courte traversée. Il me semble que je suis aussi près de vous qu'à Paris ; écrivez-moi par tous les bâtiments qui partiront de Nantes et du Havre.

Je viens de recevoir des nouvelles de notre très chère sœur Marie-Joseph ; Mgr d'Héricourt a exécuté son projet ; nos chères enfants de Paris n'ont plus le Saint-Sacrement dans leur chapelle. Hélas ! c'est un triste procédé ! punir des innocentes pour satisfaire un amour-propre offensé ! Je ne me tracasserai pas pour cela ; je mets toute ma confiance en Dieu, demandant la patience pour moi et pour les miens. Tâchez de donner toute consolation à votre bonne Mère Marie-Joseph ; soutenez-la dans ses peines, aidez-lui le plus que vous pourrez, elle en a grand besoin. De mon côté, je suis bien heureuse que le bon Dieu m'ait choisie, malgré mon indignité, pour une aussi sainte entreprise ! C'est son œuvre, j'espère la conduire à bien, parce que je compte sur son assistance.

Déjà deux bâtiments sont partis pour Mana, j'attends pour en faire partir un troisième ; tous les noirs voudraient nous suivre en même temps, ils ne veulent pas rester après moi ; pauvres gens ! si vous voyiez leur dénuement, leur joie de sortir de l'esclavage ! Nous avons 111 enfants au-dessous de douze ans, 200 femmes de dix-huit à trente ans, et 200 hommes du même âge. Tous les pauvres vieillards demandent comme une faveur de venir mourir auprès de nous. Oh ! que je suis heureuse de pouvoir être utile à un peuple si doux et si malheureux !

Je vous donnerai des nouvelles quand nous aurons des occasions. Nous allons faire deux maisons d'éducation ; le temps sera partagé entre la religion, l'instruction et l'agriculture ; nous vivrons de riz, de fruits et de poisson ; nous boirons l'eau limpide de la rivière ; nous vivrons loin du monde et de ses séductions aussi bien que de ses vices. Mon Dieu ! qu'on est heureux quand on connaît la vanité des choses de la terre et que le cœur n'y est pas attaché ! Je me ré-

jouis de me faire pauvre avec les pauvres ; nous ne sommes qu'un moment sur la terre, pourquoi donc nous y attacher ?

Donnez de nos nouvelles à toutes nos chères Filles de Rouen, Darnétal et Quevilly. Priez toutes pour votre Mère qui ne vous oublie pas. Présentez mon humble respect à votre digne Père M. le Curé ; je le supplie de vous continuer ses soins charitables, Dieu en sera la récompense.

Adieu, ma chère et bonne Fille, tâchez de corriger les défauts de celles qui vous sont confiées, mais ne les renvoyez que dans l'absolue nécessité. Je vous prie de dire mille choses aimables à Mlle Arton ainsi qu'à notre chère Sœur Bathilde. Je voudrais bien que ma sœur Marie-Joseph l'adoptât pour sa fille, nous serions sœurs.

Toute à vous, pour toujours.

Au temps même où s'exécutait la translation des noirs à Mana, une disette très grande régnait dans toute la Guyane et y faisait monter les vivres à un prix excessif. Toute l'année 1836 et l'année suivante se ressentirent de cette pénurie. Aussi la Vénérable Mère était-elle dans de continuelles sollicitudes, qui ne lui laissaient aucun repos. On la surprenait souvent versant des larmes à la vue des maux qu'elle ne pouvait adoucir. Néanmoins, les nouveaux colons se trouvaient si heureux de se voir délivrés du régime oppresseur sous lequel ils avaient vécu jusque-là, qu'ils ne songeaient même pas à se plaindre. Ils étaient d'ailleurs témoins de toutes les peines qu'elle se donnait pour leur procurer le nécessaire, et ils savaient lui en tenir compte.

Ces premières difficultés ne devaient toutefois être que passagères ; mais il n'en sera pas de même des ennuis provenant du dehors, et qui étaient en germe, on le sait, depuis longtemps (1). Ils commencèrent à éclater à l'occasion de la pre-

1. Pour ne pas porter un jugement trop sévère sur les oppositions que rencontra la Mère Javouhey dans cette œuvre de libération des noirs à la Guyane, de la part des Cayennais et du Conseil colonial, il faut se reporter aux circonstances du temps. Nous les avons exposées plus haut.

mière remise des noirs. Les chefs d'ateliers du Gouvernement et les habitants de Cayenne demandaient qu'on contraignît la Mère à recevoir en une seule fois l'effectif du personnel qu'il s'agissait de lui confier. C'eût été mettre l'œuvre en péril, et cela ne les eût pas fâchés, tant ils craignaient que cet essai de libération ne fût le prélude d'une émancipation générale des esclaves. Puis vinrent des plaintes et des critiques malveillantes. Il s'en trouva qui ne reculèrent même pas devant des actes criants d'injustice. N'ayant pas réussi à faire partir tous les noirs en même temps pour Mana, les chefs qui les dirigeaient dans les travaux publics exigèrent de ceux qui restaient autant d'ouvrage que lorsqu'ils étaient au complet. Aussi, ces malheureux allaient-ils souvent trouver la Chère Mère, la suppliant de les envoyer à Mana. Mais rien n'était disposé dans l'établissement pour les recevoir en si grand nombre et les vivres manquaient. Elle travailla du moins à faire cesser ces abus révoltants, en s'adressant à l'Administration supérieure.

En dépit de tant d'obstacles réunis, la patience, la longanimité et le zèle de la Mère Fondatrice obtenaient des succès inespérés.

Ce qui motivait surtout sa reconnaissance envers Dieu, c'était le bon état moral et religieux de la colonie, but principal de tous ses efforts.

Ma bien chère Fille, écrivait-elle à sa sœur de la Martinique, ne vous tourmentez pas pour moi, qui suis si heureuse d'adoucir tant et de si grandes infortunes. Ah ! ne me plaignez pas, envieziez plutôt mon sort qui est vraiment digne d'envie. Que vous dirai-je, sinon que le bien qui s'opère parmi nos enfants noirs surpasse de beaucoup nos espérances ; ils sont dociles, obéissants, aiment la religion qu'on travaille à leur faire connaître : c'est pour eux une nouvelle vie qui les enchante.

Je pars avec 100 personnes, ce qui mettra notre famille à 600 membres ; en janvier nous prendrons le reste qui sera de 150.

Eh bien ! tout cela me donne moins de peine que douze mauvais colons. Dans une année ou deux, ils seront instruits autant que leur position le permet, et puis les établissements seront dans le meilleur état (1).

Cependant l'ennemi de tout bien, que l'on est sûr de rencontrer partout où l'on cherche à lui arracher des âmes, était loin de s'endormir. Il essaya même d'attenter aux jours de la Mère Fondatrice.

On a vu qu'elle avait fait cesser, en recourant à l'autorité supérieure, des vexations d'employés subalternes à l'égard des noirs destinés à Mana. L'esprit de vengeance vint dès lors accroître leurs dispositions déjà si peu bienveillantes, et ils donnèrent à quelques nègres de Mana l'odieuse conseil de faire chavirer son canot, quand ils la conduiraient à la léproserie. L'un des nègres, qui se distinguait par sa mauvaise nature, accepta d'accomplir ce forfait pour une somme d'argent. Les autres noirs employés à manier les rames de la chaloupe le subissaient par crainte, plutôt qu'ils ne l'approuvaient.

La Vénérable Mère eut bientôt à se rendre à la léproserie. Il fallait remonter pendant quelque temps la rivière de Mana, puis entrer dans celle de l'Acarouany, son affluent. Les rives de ces deux cours d'eau étaient couvertes de palétuviers et de buissons épineux qui s'inclinaient de telle sorte qu'en s'en approchant il était facile d'occasionner un malheur. Le voyage d'aller se passa sans apparence d'aucun mauvais dessein. Mais lorsqu'arriva le moment de rentrer à Mana, l'un des nègres vint prévenir la Mère de ce qui se tramait contre elle pour le retour. C'était le soir, heure propice à la réalisation du criminel projet. Il l'engagea donc à ne point partir la nuit. Mais elle ne voulut pas retarder son départ.

Elle jouissait aux yeux de ces pauvres gens d'un tel prestige, que celui-là même qui s'était vendu pour la perdre, désirait

1. Lettre de Cayenne (achevée à Mana), 28 août-15 septembre 1836.

arriver à ses fins sans qu'il y parût, et comme par l'effet d'un accident. Dans ce dessein, et à la faveur des ténèbres, il dirigea l'embarcation tantôt sur une rive, tantôt sur l'autre, espérant que les branches d'arbres qui encombraient les bords de l'eau occasionneraient un choc qui la ferait chavirer. La Mère Fondatrice, bien que comprenant parfaitement l'intention, ne témoignait aucune frayeur et laissait faire, se recommandant seulement à Dieu. La nuit presque entière se passa dans un danger continuel. Dieu disposa ainsi les choses que l'audace du coupable, ou fût comprimée par un reste de crainte, ou n'eût pas l'effet qu'il avait attendu. On arriva à Mana sans encombre.

En cette circonstance, la Mère Javouhey montra jusqu'où pouvait aller sa grandeur d'âme. Elle ne porta aucune plainte et ne fit même pas connaître au coupable qu'elle avait été instruite de son perfide dessein (1). Seulement, par mesure de prudence, elle ne l'employa plus à la navigation, l'éloigna du voisinage de la Communauté et l'envoya travailler aux *abatis*, c'est-à-dire aux lieux où l'on défrichait et cultivait la terre. Il n'y demeura pas longtemps. On le voyait toujours agité et inquiet. Il voulut aller à Cayenne et on le laissa partir ; mais il n'y fut pas plus heureux et eut le malheur de voir tous ses enfants affligés de la lèpre ; lui-même mena, jusqu'à sa fin, une vie triste et misérable.

Une contrariété beaucoup plus sensible à la Vénérable Mère, ce fut l'attitude prise à son égard par le Conseil colonial, écho retentissant de l'opinion publique. Il n'est point de critiques ni d'attaques auxquelles ce Conseil ne se livrât, dans chacune de ses sessions annuelles, et contre Mme Javouhey, et contre le Gouvernement de la métropole qu'il accusait

1. D'après le témoignage des Sœurs, elles auraient ignoré ce fait, tenu secret par la Vénérable Mère, si le nègre Bernard, celui-là même qui avait averti la Mère Fondatrice de ce qui se tramait contre elle, ne le leur eût appris.

d'avoir violé les lois. Ce qui l'irritait particulièrement, c'étaient la grande latitude et le pouvoir en quelque sorte discrétionnaire accordés à la Mère générale pour l'administration intérieure de la nouvelle colonie, l'interdiction de l'entrée de la Mana, et, par suite, de l'accès du territoire qui l'avoisine, à toute personne non autorisée spécialement par elle. Il était blessé aussi de l'institution d'une justice exceptionnelle pour les intérêts civils et les règlements disciplinaires des noirs libérés. Dans son Rapport fait à la session de 1836, il trahissait de telles préventions que le Gouverneur, en le transmettant au Ministre, écrivait que ce Rapport ne méritait aucune attention, et qu'il n'avait même pas cru devoir en entretenir le Conseil privé. « Mme Javouhey, ajoutait-il, s'est acquise toute mon estime; c'est une femme de talent et d'un caractère remarquable. Je la soutiens, non seulement parce que j'obéis à mes instructions, mais encore à cause de son mérite (1). »

L'écho des colères de Cayenne se faisait entendre en France : le *Temps* du 16 août 1836 prêtait complaisamment ses colonnes à des récriminations qui servaient ses préjugés contre les œuvres et les institutions religieuses. Si les adversaires de l'entreprise semblaient triompher de voir un grand journal s'emparer de leurs calomnies de mauvais goût, quelques bons esprits n'y virent que des allégations inconsistantes dont la violence même devait tourner au profit de la Mère Javouhey.

Cependant, malgré la difficulté des temps, la Mère Fondatrice se vit en mesure de recevoir à Mana les derniers restes des noirs libérés. Elle voulut aller elle-même les chercher à Cayenne. « Ils sont heureux, écrivait-elle au moment de s'embarquer. J'ai beau leur représenter toutes les peines et les misères inséparables d'un commencement; n'importe, ils sont contents, ces pauvres gens, de venir avec nous. »

1. Lettre de M. de Choisy au Ministre de la Marine, 13 octobre 1836.



Sa prévoyante sollicitude grandissait avec les besoins de sa nombreuse famille. Elle possédait en propre, comme on l'a vu plus haut, une quarantaine de noirs déjà instruits, chrétiens pratiquants et qui lui étaient tout dévoués. Elle se servit d'eux, sous la direction de Louis Javouhey, pour fournir, par leur chasse et leur pêche, du gibier et du poisson à la petite colonie, et pour faire venir du Maroni et du Para la farine de manioc qui manquait à Mana aussi bien qu'à Cayenne. En dépit de la famine, on n'eut pas trop à souffrir. Quelques noirs cependant furent surpris un jour volant des bananes. Ils sont aussitôt dénoncés à la Mère générale. Celle-ci, pour toute procédure, se contente de répondre en souriant : « Eh bien ! nous en sèmerons tant, qu'ils ne seront plus tentés d'en voler. »

Mais la partie la plus importante et la plus difficile de son œuvre était la moralisation de ces natures encore sauvages et jusque-là dans un complet abandon.

Pour remplir cette noble tâche, elle commença par sauvegarder les mœurs, en logeant dans un même enclos toutes les femmes non mariées, qu'elle plaça sous la direction de deux Sœurs ; cet enclos fut, par suite, appelé « le Couvent ». Les hommes, de leur côté, occupaient les bâtiments habités autrefois par les colons européens. La Vénérable Mère dressa un règlement, dans lequel, en dehors des heures déterminées pour le travail commun, une large part était faite à l'instruction religieuse. Avec un régime juste, ferme et bon, c'était le premier besoin de cette population imbue de toutes sortes d'erreurs et d'idées superstitieuses.

A cinq heures et demie du matin, une demi-heure après le lever, se faisait l'appel pour la prière en commun, suivie du chant d'un cantique et d'une instruction, celle-ci faite par l'aumônier chez les hommes, et par une Sœur chez les femmes. Le soir, entre six et sept heures, avaient lieu les mêmes exercices. On faisait quotidiennement un catéchisme,

de onze heures à midi, et enfin, à huit heures du soir, une quatrième instruction spéciale pour ceux qu'on disposait au baptême, au mariage et aux autres sacrements.

La Mère générale, rapporte un témoin oculaire, faisait souvent elle-même les instructions aux femmes et aux jeunes filles ; et l'on put remarquer, par la suite, que celles qu'elle avait ainsi instruites et initiées aux pratiques de la vie chrétienne, montraient une foi plus forte et plus robuste et une conscience plus éclairée. Il y avait, dans sa parole, quelque chose d'énergique, de profondément convaincu, de pénétrant ; et Dieu, dont elle cherchait si purement et si ardemment la gloire, répandait des grâces toutes particulières sur les efforts de son zèle.

Ce zèle embrassait tous les besoins de la colonie naissante. Pour jeter de bonne heure, au sein de cette population ignorante les germes de la véritable civilisation, la Mère Javouhey établit des écoles pour les enfants, garçons et filles, et mit à leur tête quelques Sœurs. Elle ouvrit, en outre, une crèche — œuvre qui, avec les écoles maternelles, était presque encore une nouveauté à l'époque — afin d'y recueillir et garder, pendant le temps du travail de leurs mères, les tout petits enfants. Deux négresses choisies par elle prenaient un soin spécial de ces enfants, sous la surveillance d'une Religieuse.

Dès le 15 août 1836, en la fête de l'Assomption de la Très Sainte Vierge, la Mère Javouhey reçut de ses travaux une douce récompense : quatre-vingts noirs adultes régénérés dans les eaux du baptême, formèrent comme les prémices d'un nouveau peuple de croyants dans les solitudes de la Mana. La joie de la Chère Mère lui faisait oublier ses croix et ses épreuves, tant à la Guyane qu'en France. Voici ce qu'elle écrivait à l'abbé Gondin, un de ses confidants habituels :

## LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU

Mana, 20 août 1836.

Mon très digne Père,

Vous allez donc la revoir cette chère et bien-aimée fille (1) que vous désirez depuis si longtemps. Elle vous dira elle-même comment Dieu manifeste sa bonté envers tant de malheureux confiés à nos soins. Oui, c'est l'œuvre de Dieu ! les plus grands obstacles s'aplanissent et l'œuvre de Dieu s'opère malgré la malice des hommes qui voudraient l'empêcher. Vous savez, mon bon Père, tout ce que Mgr l'Évêque d'Autun a fait contre le repos d'une Congrégation à laquelle il voulait s'imposer, comme si ce fût un domaine qu'il eût acquis ; on voit bien qu'elle ne lui avait rien coûté, puisque de la détruire est pour lui un jeu ; il la sacrifierait sans regret si Dieu ne montrait de toutes parts que c'est son œuvre, qu'il la soutiendra. Vous me direz peut-être que je ne devais rien signer et vous avez raison ; mais ne savez-vous pas combien j'étais peu en garde contre les procédés d'un évêque ? Dieu a permis qu'il se prenne lui-même dans ses propres filets ; aussi je jure de ne me conduire jusqu'à ma mort que d'après nos anciens Statuts déjà approuvés par de saints évêques et par le Gouvernement. N'est-ce pas à la sagesse de ces mêmes Statuts que nous devons la prospérité toujours croissante et le repos de la Congrégation qui excite tant d'envie ?

Si vous avez de bonnes jeunes personnes qui aient une vraie vocation, envoyez-les à ma bonne sœur Marie-Joseph, à Paris, vous les ferez connaître à ma Sœur Tharsille. Je l'engage à vous dire tout ce qui peut vous intéresser dans notre position sur l'œuvre que le Ciel nous a confiée. Je suis contente, heureuse autant qu'une créature peut l'être sur terre ; j'aime mon sort, j'en chéris jusqu'aux peines. Je vois dans l'avenir tout le bien que peut procurer cette grande et sainte entreprise. Si vous voyiez la simplicité de tous ces malheureux, comme ils sont disposés à aimer le bon Dieu ! Ah ! mon bon Père, si vous étiez ici !...

1. Sœur Tharsille, particulièrement connue de l'abbé Gondin.

Ma Sœur Tharsille vous dira que j'ai bien à faire, pardonnez-moi donc si je vous écris rarement ; priez bien pour moi et écrivez-moi souvent et longuement.

Adieu, mon très digne Père, comptez que ma reconnaissance envers vous sera éternelle.

Votre très humble servante.

Bientôt, dans ces lieux naguère si déserts, où l'on n'entendait que le cri des bêtes fauves qui peuplent la forêt vierge, on vit se former une société chrétienne, comme une Église primitive, avec toutes ses pratiques religieuses et son esprit franchement surnaturel. Les nouveaux baptisés, après une préparation convenable, furent admis à s'asseoir au banquet eucharistique ; le nombre des néophytes et des premiers communians s'accrut sans cesse, et dans les seules années 1837 et 1838, quatre-vingt-cinq unions de noirs libérés furent sanctifiées par les bénédictions de l'Église.

La dévotion envers la Très Sainte Vierge est de tous les pays et de toutes les races d'hommes, comme elle est de tous les temps. Aussi, dès le principe, la Mère Javouhey avait placé son entreprise sous la protection de la Reine du ciel ; et elle n'eut rien plus à cœur que d'inspirer à ses noirs cette dévotion qui, par là même qu'elle offre quelque chose de plus sensible et de plus tendre, était particulièrement adaptée à leur nature et à leurs plus intimes aspirations. Tous les soirs, à la suite des occupations de la journée, on se réunissait à la chapelle pour réciter le chapelet en commun ; les dimanches et jours de fête, on disait le rosaire en entier. De pieux cantiques montaient vers le trône de la Mère de la miséricorde, exécutés par tous ces Africains qui chantaient en deux chœurs, les hommes d'un côté et les femmes de l'autre. Ils prenaient part, de même, au chant des offices conjointement avec les Sœurs ; l'une d'elles était chargée de leur donner des leçons de plain-chant et de leur apprendre des cantiques. Rien ne les ravissait comme les cérémonies de l'Église ; aussi

la Vénérable Mère voulait-elle qu'on donnât à celles-ci le plus d'éclat possible. L'Africain vit surtout par les sens; les pompes religieuses ont d'autant plus d'attrait pour lui qu'il ne comprend bien que ce qui entre dans son âme par les yeux et par les oreilles. Déjà, au Sénégal, la Mère Fondatrice avait fait cette remarque, en réclamant pour Saint-Louis une belle église et toutes les solennités du culte catholique.

Au commencement de l'année 1837, sur son invitation, la Mère Marie-Thérèse vint de la Martinique passer trois mois à Mana, pour se reposer de ses fatigues et y admirer tout ce que le bon Dieu faisait pour ce pauvre peuple. En l'y appelant, la Mère Fondatrice avait encore un autre dessein, pour le bien général de l'Institut. Elle voulait l'entretenir de vive voix des difficultés survenues en France au sujet des Statuts, puis écrire, de concert avec elle, aux membres du Conseil, afin de les fortifier de plus en plus et de soutenir les âmes faibles et chancelantes, s'il s'en trouvait.

Elle écrivait à sa sœur, à Bourbon :

Ma bonne Chère Mère de la Martinique est près de nous depuis un mois. Ah ! s'il était possible de vous y voir un jour, quelle consolation ! Éloignons de nous cette trop flatteuse espérance. Elle pourrait déplaire à Dieu, qui nous veut séparées sur la terre pour nous réunir à jamais dans son sein. Reposons-nous sur cette douce pensée, qui nous fera supporter courageusement notre séparation momentanée (1).

Ces dispositions étaient bien partagées par la Mère Rosalie, qui, dans une autre circonstance, avait écrit à la Mère Fondatrice :

Moi aussi, ma bien Chère Mère, je compte les années, et je sais que la douzième est passée depuis que je vous ai quittée. Mais le devoir et la volonté de Dieu avant tout. Nous avons l'éternité pour

1. Lettre de Cayenne, 17 février 1837.

nous voir dans le sein de Dieu, comme vous me le dites d'une façon si touchante. Je ne crois pas, en effet, qu'il soit dans l'ordre de nous donner si tôt cette satisfaction dans le monde ; ce serait d'un exemple dangereux pour nos chères Filles, auxquelles nous devons l'exemple du plus grand de tous les sacrifices que demande notre saint état.

Tel était l'harmonieux accord de tendresse et de détachement religieux entre ces âmes d'élite, dignes modèles des nombreuses générations de femmes apôtres qui devaient marcher dans les sentiers frayés par elles.

---

## CHAPITRE II

Organisation du travail à Mana. — Visite du prince de Joinville. —  
La Mère Javouhey prépare et effectue la première libération des  
noirs.

Préoccupée de remplir dignement et avec fruit sa sainte mission, la Mère Javouhey donnait la plus grande attention au travail, dont il fallait faire contracter l'habitude et comprendre l'importance aux noirs. C'était là, d'ailleurs, une des nécessités de l'entreprise, la colonie devant vivre en grande partie de ses produits. De plus, on devait préparer les terres pour être distribuées à l'époque de la libération, et construire des habitations pour les familles qui se formaient par les mariages ou pour les individus destinés à jouir bientôt de la liberté.

Il y eut donc, outre les cultivateurs, des colons appliqués aux métiers de charpentiers, de scieurs de long, de menuisiers, de maçons, de forgerons, d'autres encore. Bien qu'ils eussent à leur tête un commandeur — c'est ainsi qu'on appelait, dans les colonies, celui qui dirigeait les travaux — la Mère ne manquait pas de faire une fois par jour, et quelquefois plus souvent, la visite des *abatiss* et des chantiers. Pour les femmes, on les formait au ménage, à la cuisine, à la boulangerie, au blanchissage et au repassage, au soin des animaux ; d'autres étaient employées, soit à la culture, soit à l'atelier où se confectionnaient les vêtements. Pour leur permettre de se former un pécule et les exciter au travail, seuls moyens de les attacher au sol par le lien de propriété, on leur avait laissé une

partie de la semaine, où ils pouvaient travailler à leur propre compte.

Nous voudrions pouvoir donner en entier la lettre par laquelle le Gouverneur, M. de Choisy, rendait compte au Ministre de sa visite d'inspection à Mana, en août 1837. Détachons-en du moins quelques passages pour montrer, une fois de plus, à quoi sert la religion soigneusement enseignée et sagement appliquée, pour la civilisation et le bonheur des peuples.

Il m'est doux, Monsieur le Ministre, de vous apprendre que je n'ai que des éloges à donner, soit à la Supérieure générale, soit aux Sœurs appelées à la seconder, ainsi qu'à tous les noirs des deux sexes attachés à l'établissement... Mme Javouhey a rempli parfaitement, jusqu'à ce jour, les obligations qui lui étaient imposées. Elle a considéré les colons remis entre ses mains comme les membres d'une même famille, et elle a dirigé sa petite colonie avec toute la justice et l'équité d'une mère pleine de sollicitude pour ses enfants. Les noirs sont heureux et paraissent apprécier leur sort ; je les ai vus en masse ; je les ai écoutés isolément ; aucun n'a fait entendre de plaintes graves, et tous paraissent fiers de voir qu'ils sont l'objet de la sollicitude du Gouvernement. Leurs travaux sont beaucoup moins pénibles que ceux imposés aux noirs des habitations ; tous paraissent s'en acquitter sans murmure. Leur nourriture est abondante, leur habillement décent et convenable. L'instruction religieuse leur est donnée avec un grand soin. Les Sœurs, qui ont le talent de se multiplier, ont réussi, à l'aide des aumôniers, à leur inculquer les premiers éléments de la doctrine chrétienne, et la plupart paraissent avoir beaucoup de piété.

En prenant le parti de tenir à part toutes les femmes non mariées, Mme Javouhey a trouvé ainsi le moyen d'obliger beaucoup de noirs à recourir au mariage pour se procurer une épouse. Pendant ma présence à Mana, quinze mariages ont eu lieu ; trente et un avaient été célébrés quelques jours auparavant. Mme Javouhey a d'ailleurs le soin d'accorder, autant que le lui permettent son âge et son influence, les caractères et l'âge des conjoints.



Mme la Supérieure générale est le seul juge, et je trouve qu'elle a raison, parce qu'elle réunit beaucoup de fermeté à beaucoup de bonté. S'il s'agissait de toute autre personne, peut-être ne penserais-je pas de même; mais je le répète et je l'approuve, Mme Javouhey a voulu conserver tous les droits de la mère de famille; c'était le moyen de se faire respecter et d'opérer le bien.

Mme la Supérieure générale fait préparer, en ce moment, de vastes terrains, qui sont destinés à devenir la propriété de chacun des nègres qui doivent recevoir leur liberté assez prochainement. La manière dont cette distribution est faite m'a paru fort sage. Il y aura assez de terres pour que chaque famille puisse, en travaillant, jouir d'une existence agréable.

Déjà des bananiers, des maniocs, sont plantés, de sorte qu'au jour de la libération, chaque famille jouira d'une terre en plein rapport. Mme Javouhey compte même, m'a-t-elle dit, remettre à chaque ménage assez de riz pour assurer sa subsistance pendant quatre mois. Elle les laissera libres ou d'habiter les cases qu'ils occupent maintenant à Mana, ou d'en bâtir d'autres sur les divers terrains qui leur auront été assignés comme propriétés personnelles (1).

La satisfaction causée par ces excellents témoignages fut grande, au Ministère de la Marine, comme au sein de la Commission qui continuait à être chargée de donner son avis sur tout ce qui se rapportait à l'exécution de l'entreprise (2). Le nom de la Mère Javouhey grandissait chaque jour dans l'opinion publique. Aussi pouvait-elle écrire à la Mère Rosalie, quelques mois après :

Nous marchons à grands pas vers le but de l'œuvre que Dieu nous a confiée : il l'a bénie d'une manière admirable, tout passe nos espérances. Nous n'avons pas eu besoin de gendarmes pour contenir les noirs et réprimer les désordres ; la religion, la

1. Lettre du 15 septembre 1835.

2. L'amiral Duperré, Ministre de la Marine, fit lithographier 30 exemplaires de la lettre de M. Laurens de Choisy pour être donnés aux membres de la Commission que présidait M. Dupin.

morale ont suffi (1). Ils craignent tant de me faire de la peine ! Le plus colère s'apaise dès que je parais ; un mot leur rend la paix. Notre famille est composée de près de 700 personnes ; dans ce nombre se trouvent 120 lépreux logés dans un établissement à part, dont nous nous sommes chargées ; le reste, ce sont tous ceux que nous préparons au grand bienfait de la liberté. Nous avons eu 25 premières communions et 82 mariages. Nous avons bâti 140 cases ou maisons composées chacune de trois pièces, c'est la règle. Chacun a son jardin, son abatis, partie terre basse, partie banc de sable, ce qui leur donne tout ce dont ils ont besoin pour leur nourriture. Ils travaillent trois jours pour leur propre compte et trois jours en commun. Nous donnons une rétribution de 30 sous par semaine à ceux qui font des travaux pénibles ; avec cela ils achètent ce qui leur est nécessaire ; nous donnons 20 sous aux femmes. Quand ils font des fautes, ils payent une petite amende. Ils sont très assidus aux instructions, aux prières, personne ne travaille le dimanche ; quelquefois ils pêchent dans la soirée. On ne boit point de tafia que celui que nous donnons ; aussi il n'y a aucun excès dans ce genre. C'est à cette sage précaution que nous devons la tranquillité dont nous jouissons. Nous avons deux grands magasins fournis de tout ce dont ils peuvent avoir besoin ; nous sommes obligées aussi d'acheter ce qu'ils ont à vendre ; tout cela se fait très bien.

Personne ne peut venir à Mana sans ma permission, ce qui empêche toutes les intrigues d'y pénétrer ; aucun marchand n'y peut venir, nous sommes dans une parfaite solitude... je voudrais y passer ma vie, si c'était la sainte volonté de Dieu. Ah ! si vous y étiez huit jours !

On vient de me dire que vous avez un excellent Gouverneur ; notre Ordonnateur a l'honneur de le connaître. Cette nouvelle m'a fait grand plaisir.

Nous sommes au même point avec Mgr d'Autun ; celui de Beau-

1. Lors des premiers envois des libérés, il y eut, à la tombée de la nuit, une rixe assez grave entre les noirs presque sauvages qu'on envoyait et qui étaient la terreur de Cayenne. La Vénérable, accompagnée seulement de Louis Javouhey qui remplissait à Mana les fonctions d'officier de l'état civil, se présenta aux combattants le crucifix à la

vais vient de donner sa démission. Le bon Dieu peut tourner le cœur du nouveau, de manière à accepter l'hommage de notre noviciat pour son diocèse ; là se bornent mes vœux dans cette affaire. La Maison de Cluny resterait Maison principale du diocèse d'Autun. Le temps, la Providence arrangeront tout selon les desseins de Dieu, je ne veux pas m'en tracasser davantage (1).

Ce qui donna, à cette époque, un nouveau relief à l'œuvre de la Mère Fondatrice, ce fut la visite faite à Mana par le troisième fils du roi Louis-Philippe, le prince de Joinville, qui voyageait alors en qualité d'officier de marine sur la frégate *la Didon*. Lorsqu'il eut été décidé que le prince irait en Amérique, la reine Marie-Amélie lui avait fait la recommandation expresse de porter son souvenir bienveillant à la Mère Javouhey, et de donner ce témoignage de haut encouragement à son œuvre.

Après avoir suivi toute la côte du Brésil, le prince arriva à Cayenne en mars 1838, et de là, l'avis à vapeur de la station le conduisit à la rivière de la Mana, qu'il remonta jusqu'à l'établissement. Dès qu'il eut mis le pied sur le rivage avec le cortège qui l'accompagnait, la Vénérable Mère s'avança pour le recevoir. Elle lui fit les honneurs de l'établissement avec une aisance et un tact parfaits. Le prince accepta son hospitalité pour la nuit (2).

Le lendemain, après avoir remonté la Mana jusqu'au premier village indien, il se rendit à l'Acarouany pour visiter

main ; elle parla aux plus forcenés, et tout rentra dans l'ordre comme par enchantement. Ensuite elle se mit à panser elle-même les blessés. (Lettre du général Javouhey, *Litterae postulatoriae*, p. 97.)

1. Lettre de Cayenne, 23 février 1838.

2. Le Prince posa force questions à la Mère Fondatrice, surtout au sujet des projets de construction d'une église et d'un hôpital dont on lui présentait les plans : « Je vous demande pardon, dit-il à la Vénérable Mère, je vous fatigue peut-être ; mais je dois me renseigner complètement parce que la Reine, ma mère, s'intéresse fort à votre œuvre, et elle serait certainement peinée si je n'étais pas en mesure de lui répondre. » (*Essais de colonisation à la Guyane française*, par le général Javouhey. Manuscrit.)

l'établissement des lépreux. On lui avait parlé d'une Sœur qui faisait l'admiration de tous par son dévouement à l'égard de ces malheureux. Après avoir présidé à leur installation, planté les arbres, tout organisé, elle s'assujettissait à toutes sortes de peines et de fatigues pour leur procurer quelque soulagement, profitant même de la solitude de ces lieux pour chasser dans les grands bois environnants, lorsque les provisions manquaient aux malades. L'illustre visiteur, admirant une si mâle énergie, jointe à tant de sollicitude, ne crut pouvoir rien faire de mieux, pour les reconnaître, que d'offrir à la Sœur (1) un beau et bon fusil, et l'on raconte que celle-ci ne tarda pas à en faire un excellent usage.

De retour à l'établissement de Mana, le Prince et sa suite acceptèrent le dîner que la Vénérable Mère leur avait préparé. On servit du gibier, du poisson, des fruits greffés et des fruits sauvages, ces derniers préparés à la manière du pays. Tout fut trouvé excellent. La réception était pleinement réussie, la séparation fut des plus cordiales.

Un autre événement, d'une plus haute importance, allait bientôt se produire au sein de la colonie. Tous les noirs n'ayant pas été capturés en même temps, l'engagement de sept années auquel on les avait soumis avant leur entier affranchissement ne devait finir qu'à des dates différentes, et l'on approchait de l'époque fixée pour la première libération.

Cette libération devait être la plus considérable par le nombre. Aussi la Mère Javouhey la prépara-t-elle avec la plus sage prévoyance, non seulement pour remplir ses engagements à l'égard du Ministère, mais pour rendre heureux les premiers affranchis. A cet effet, elle leur fit construire à tous des maisons en bois assez vastes et commodes, couvertes en paille, selon l'usage du pays, et ayant chacune un petit jardin attenant, pour la culture des légumes ; le tout

1. La Sœur Alexis Danfert.

d'après un plan tracé par la Vénérable Mère, de façon à former plusieurs rues, larges de 20 à 25 mètres. « Mana, écrivait-elle, ressemble à un joli village de France. »

Des terres devaient être distribuées aux noirs libérés. Elle y pourvut encore, et, d'avance, leur fit un premier partage des terrains qui leur étaient destinés, de manière qu'ils pussent faire la récolte un mois avant leur entière libération. Ils entreraient ainsi chez eux avec des provisions et un certain avoir. La prévoyance de la Mère s'étendait à tout. Elle écrivait au baron Roger, vers la fin de 1837 :

Nous bâtissons le collège et l'hôpital pour l'un et l'autre sexe ; les cases des nègres sont bâties pour la moitié. Nous gardons près de nous la jeunesse qui n'aura droit de liberté qu'à l'âge de la majorité ; c'est pour eux qu'on prépare des écoles de sciences et de travail de toute espèce. Les anciens qui seront libres en 1838 demeureront à trois lieues de Mana, dans un village qui est mis en culture depuis six mois : les terres y sont parfaites, dans une position charmante ; l'été prochain on agrandira de vingt-cinq carrés. Nous y mettrons trois Religieuses pour soigner les malades, instruire les ignorants ; on y dira la messe tous les dimanches. Nous ferons un règlement en peu d'articles, et les Sœurs seront chargées d'en surveiller l'exécution.

J'espère n'avoir besoin d'aucun étranger pour l'administration de cette petite colonie : nous leur donnerons un prêtre noir, un maire noir. Les Sœurs leur liront le règlement tous les dimanches ; le curé leur fera la prière soir et matin. Soyez sûr que tout ira bien.

Afin de mettre la dernière main à la préparation des noirs appelés à devenir entièrement libres, la Vénérable Mère pria le Préfet apostolique de Cayenne, l'abbé Guillier, de venir leur prêcher une petite mission. Les pieux exercices furent bien suivis par ces pauvres gens, même par ceux d'entre eux qui n'étaient pas encore chrétiens. Enfin, le 21 mai 1838, jour où expirait le temps de leur engagement, 185 noirs de l'un et

de l'autre sexe, tous anciens esclaves, reçurent leur libération définitive. Cette cérémonie se fit en présence de la Mère Javouhey, du clergé et des officiers de la petite colonie, mais en toute simplicité et sans aucune formalité administrative, le Gouverneur ayant dû ajourner son voyage à Mana pour donner la sanction officielle à l'acte civil.

D'assez vastes terrains restaient à partager entre les nouveaux affranchis. On leur distribua soixante-quinze hectares de terres ensemencées et cultivées. Le partage se fit avec le plus grand ordre ; il n'y eut aucune réclamation, et chacun des libérés se montra satisfait de la distribution et du lot qui lui avait été assigné. C'est que tous connaissaient l'esprit de justice de la Chère Mère, comme ils l'appelaient, et ils étaient persuadés qu'elle ne voulait que leur bien.

Celle-ci s'empressa ensuite de faire partager à ses Communautés de France la joie de la naissance de ce nouveau peuple d'hommes libres, chrétiens pour la plupart, dont elle était comme la mère. Elle écrivait à sa sœur, la Mère Marie-Joseph, à Paris :

Vous serez heureuse d'apprendre que la liberté est donnée à 183 personnes depuis le 21 mai et que tout s'est passé à merveille. Nous n'avons qu'à bénir la Providence d'un tel bienfait. Si vous voyiez cette société dont l'aspect était si rebutant, si pénible il y a dix-huit mois, et aujourd'hui si édifiante, si docile, en grande partie si chrétienne, qu'on ne peut méconnaître le doigt de Dieu !

Nous sommes tranquilles et heureuses ; que n'êtes-vous près de nous pour vous reposer de vos fatigues !... Ne croyez pas que tout soit fini, non, il nous faut soutenir et perfectionner cette bonne œuvre et ses heureux commencements...

Comme je reçois peu de lettres en ce moment, je ne sais pas bien ce qui se passe dans la Congrégation, et je ne puis ni n'ose en parler, cela me gêne pour écrire ; je prie tous les jours pour ses besoins spirituels et temporels. J'ai bien du plaisir à en parler avec Dieu, je me sou mets à tout ce qu'il lui plaira d'en disposer, c'est ce qui fait mon repos. Ma santé est très bonne ; j'ai souffert pendant

quelque temps, mais je ne m'en porte que mieux, il me semble que je n'ai que quinze ans...

Nous avons bien des consolations de nos chers enfants noirs : ils sont pieux, simples, ils nous aiment comme leurs mères, je les aime bien aussi. Je suis heureuse au milieu d'eux ; j'aime à les faire causer, à leur faire conter des histoires de leur pays. Si vous saviez comme ils se trouvent heureux ! ils ne veulent pas croire qu'ils sont libres. Ils reçoivent la ration comme s'ils étaient à notre service. Nous avons des bananes en si grande quantité que nous en récoltons 12.000 livres par semaine.

Je vous prie de m'écrire promptement, de me parler de votre santé ; celle de ma bonne Sœur Bathilde nous donne de l'inquiétude. Reposons-nous en Dieu, et nous serons toujours heureuses ; sa providence veille sur nous, elle nous a donné tant de marques de sa bonté que nous serions bien coupables de ne pas avoir en elle une entière confiance... (1).

Quelques mois après, le 3 août 1838, le Gouverneur arrivait à Mana pour donner un caractère de solennité à l'émancipation du 21 mai. Le canon de la rade, dès le point du jour, donna le signal ; les cloches sonnèrent à toute volée, et la population entière accompagna le Gouverneur et la Mère Javouhey à la messe, qui fut célébrée par un des aumôniers avec toute la pompe qu'on put déployer. On se réunit ensuite devant la grande case, où le Gouverneur avait été reçu. Celui-ci, ayant à sa droite la Mère Fondatrice, et à sa gauche le Commissaire de l'administration, adressa d'abord quelques paroles aux noirs qui étaient l'objet de cette réunion : « J'ai vu avec satisfaction, leur dit-il entre autres choses, que le sol de Mana a été fertilisé par les soins de Mme la Supérieure, et par les travaux de la population qui l'entoure. La sollicitude du Gouvernement doit lui faire espérer que la nouvelle population libre contribuera, par de nouveaux efforts et par sa bonne conduite, à faire fructifier ce même sol, et à répon-

1. Lettre de Mana, 3 juin 1838.

dre ainsi aux vues de la métropole et au bienveillant intérêt de Mme la Supérieure, en qui le Gouvernement a mis toute sa confiance. » M. Ducamper remit ensuite à chacun des 185 individus libérés, l'acte qui constatait la cessation de son engagement et consacrait sa liberté définitive ; et ce titre, qu'ils appelaient leurs papiers de liberté, ils le remirent immédiatement et spontanément aux mains de la Chère Mère, pour le leur garder : témoignage naïf de leur reconnaissance et de leur confiance envers elle.

Un curieux détail de mœurs mérite d'être noté. La Vénérable Mère savait que pour ces braves gens, la véritable, la seule marque qu'ils étaient réellement libres, c'était leur droit de mettre des souliers ; alors ils étaient blancs. Aussi voulut-elle leur fournir l'occasion d'être parfaitement heureux ce jour-là, en mettant à leur disposition, dès la veille, une grande caisse de chaussures. Déclarés libres, ils n'ont rien de plus pressé que d'en faire usage, séance tenante, en présence du Gouverneur et des officiers. Mais la chose n'est pas facile ; et la scène devient quelque peu amusante, lorsqu'on voit près de deux cents noirs s'évertuant de toute manière pour faire entrer dans d'élégants souliers leurs pieds rebelles, et la plupart passablement déformés. L'hilarité redouble lorsqu'ils veulent essayer de marcher. Après avoir paradé un instant, ils s'empressèrent de déposer les souliers dans un coin de leur case, et ils n'y touchèrent plus guère (1).

A l'occasion de cette visite à Mana, M. Ducamper fit au Ministre un Rapport ayant trait à la population, à l'état sanitaire et aux habitations, à l'état du sol et à ses produits, à l'instruction religieuse et aux mariages dans la colonie. Ce Rapport fut des plus favorables. Il constate que non seulement Mme Javouhey avait rempli tous les engagements pris par elle à l'égard du Gouvernement et des noirs libérés, mais que

1. Notes d'Auguste Javouhey.



le but qu'elle s'était proposé pour leurs intérêts matériels et leur progrès religieux était atteint.

Tous se trouvaient si heureux, que pas une seule réclamation n'avait été présentée au Gouverneur par cette foule de noirs, engagés ou libres. En résumé, la Mère Javouhey avait pratiquement résolu un problème que s'étaient posé les meilleurs esprits et que la philanthropie avait, de tout temps, essayé de résoudre pour le soulagement de l'humanité.

La conclusion du Rapport de M. Ducamper mérite d'être citée en entier :

*Conclusion.* — Après être entré dans tous les détails qui peuvent amener à faire connaître les dispositions qui ont été adoptées pour obtenir le résultat auquel on est arrivé, je résumerai dans quelques réflexions générales les impressions qui me sont restées au sujet de cette jeune colonie.

En confiant à Madame la Supérieure Javouhey la direction de la colonisation de Mana, le Gouvernement a fondé la confiance qu'il lui accordait sur son caractère et sa capacité déjà connus ; le temps seul pourra faire connaître jusqu'à quel point cette Sœur a réussi dans l'entreprise si intéressante à laquelle elle s'est vouée avec tant de zèle. L'état des choses est tel, il faut le dire, que la nouvelle colonie ne pourra marcher sans elle avant longtemps ; il est du reste bien constant, dans ma pensée, que, si l'on pouvait d'avance former une opinion sur les résultats définitifs que cette opération doit amener par les succès déjà obtenus, l'on n'aurait qu'à se féliciter du parti que l'on a pris.

Il m'est démontré que la colonisation de Mana tient aujourd'hui, d'un côté, à la continuation de l'existence de Madame la Supérieure Javouhey, et, de l'autre, à l'isolement qu'il lui a paru indispensable de s'imposer pour atteindre le but auquel on se proposait de l'amener. Il est bien certain que la fréquentation des noirs libres de Cayenne, qui sont presque tous voués à l'indolence et au vagabondage, ne pourrait être que nuisible à l'exécution des mesures que l'on voulait adopter.

Dans la conviction où je suis que Madame la Supérieure n'a eu

d'autre but que celui de former les engagés aux bonnes mœurs et au travail, de les mettre en situation de jouir paisiblement de leur future liberté en leur procurant les moyens de pourvoir à leur propre existence et à celle de leur famille, je dois déclarer qu'elle a en grande partie atteint ce but : les hommes sont doux et soumis envers elle ; ils sont même très confiants ; la jeunesse est vraiment religieuse. Quant aux produits de l'établissement, ils ne sont encore qu'amplement égaux aux besoins de la population ; mais il serait bien possible que dans peu d'années la colonie devint productive. Le problème que Madame la Supérieure avait à résoudre est donc résolu d'une manière satisfaisante, au moins pour tout le temps que les habitants de la nouvelle colonie resteront sous la direction qui a contribué par tant d'efforts à les amener à cet état de première civilisation.

Je conçois ainsi que le Gouvernement n'a rien à faire en ce moment qu'à autoriser Madame la Supérieure Générale à consolider l'œuvre qu'elle a si bien commencée, en la laissant l'arbitre d'employer les moyens qu'elle jugera les plus convenables. La libération des noirs les plus difficiles à conduire vient d'avoir lieu ; il reste à savoir s'ils persévéreront dans les bonnes dispositions qu'ils paraissent avoir dans ce moment, et c'est ce que le temps seul peut faire connaître ; il faudra plusieurs années pour arriver à cette connaissance, comme pour se décider à ouvrir la communication entière avec le reste de la Guyane, à laquelle il deviendra indispensable d'arriver.

On doit à Madame la Supérieure un grand compte des efforts constants qu'elle et les Sœurs qui l'ont accompagnée dans ces lointains climats ont faits pour amener une population mal disposée et sans morale quelconque au point où elle est arrivée. Exilées, pour ainsi dire, quoique volontairement, au milieu des immenses forêts de la Guyane, ce n'a été que par une patience sans bornes, par l'exercice d'une bienveillance continuelle et l'emploi d'une persévérance inébranlable, qu'elles sont parvenues, en se faisant aimer et respecter, à obtenir de la part de cette population la confiance qui a amené ce résultat très satisfaisant pour le présent, mais, je ne puis le dissimuler, encore incertain pour l'avenir.

L'incertitude que je crois devoir témoigner ici ne saurait être

attribuée qu'à un sentiment de crainte, qui repose sur la difficulté de remplacer Madame Javouhey et sur le parti que prendraient les libérés si elle venait à leur manquer. Je reconnais que, dans ce moment, la direction qui a été donnée a contribué à élever la condition intellectuelle des noirs, à encourager les mariages, de telle manière que, sur 477 habitants, 85 unions légitimes ont eu lieu, et enfin à répandre l'instruction religieuse; il ne faut que fortifier cette direction, et pour y parvenir, il n'y a d'autre marche à suivre que de laisser la main qui a agi et a obtenu des résultats déjà favorables, achever son ouvrage; il viendra peut-être une époque où l'ascendant des sentiments religieux et la force de l'habitude des bonnes pratiques de la nouvelle population permettront à Madame la Supérieure d'indiquer les mesures à adopter pour faire passer cette jeune colonie sous un régime administratif régulier, qui remplisse les vues que le Gouvernement peut avoir de la rendre agricole et commerçante, et qui concilie en même temps les intérêts généraux de l'établissement avec le bien-être des nouveaux libérés qui l'auront fondé et s'y seront établis (1).

Cayenne, le 1<sup>er</sup> septembre 1838.

*Le Gouverneur de la Guyane,*  
DUCAMPER.

---

1. Le Rapport de M. Ducamper fut très bien accueilli au Ministère de la Marine. L'amiral Rosamel le fit distribuer aux Chambres législatives.

### CHAPITRE III

La Mère Javouhey, de la Guyane, dirige tout l'Institut. — Attaques et injustes préventions contre l'œuvre de Mana.

Dans son Rapport, le Gouverneur faisait remarquer que la Mère générale était nécessaire à Mana jusqu'à complète libération des cinq cents noirs qui lui avaient été confiés ; elle-même le reconnaissait et elle était résolue d'y poursuivre sa mission. Mais elle dut, pour cela, lutter contre plus d'une réclamation de la part de ses Communautés de France, et même des colonies. Sa sœur, la Mère Rosalie, lui adressait ces lignes de Bourbon :

Vous rendre, ma très Chère Mère, tout le bonheur qu'une lettre de vous fait éprouver à l'île Bourbon, est le souhait inutile de tous les cœurs qui vous chérissent. Pour l'éprouver, ce bonheur, il faut être ici, c'est-à-dire au bout du monde ; ainsi, jamais vous n'en comprendrez toute l'étendue, parce que jamais vous n'y viendrez. Nous vous aimons trop pour vous y engager ; votre temps est trop précieux pour l'exposer et même le perdre par un voyage de six mois de mer. La Congrégation a besoin de tous vos moments. C'est en France que je vous désire, que tous nos vœux vous rappellent ; puisse cette lettre vous y rencontrer, pour tant d'affaires qui vous réclament ! je dirai même pour ma bonne sœur Marie-Joseph, qui est là comme une victime sainte et agréable aux yeux de Dieu, à la vérité, mais véritablement offerte en holocauste à la sainte volonté. Votre présence sera l'encens du sacrifice, dont l'odeur s'élèvera devant Dieu et attirera ses bénédictions sur tous vos enfants des quatre parties du monde. Croyez-moi, ma très Chère

Mère, c'est à Paris ou à Senlis que la Providence vous veut désormais. C'est de là, comme d'un port, que vous devez diriger la grande nacelle de la Congrégation ; c'est là le centre où toutes les affaires de cette nombreuse famille dont vous êtes la Mère, doivent se traiter. Renoncez aux voyages, je vous en supplie, pour vous et pour nous...

Nous avons la réponse de la Mère Fondatrice. C'est l'expression d'une âme pleine d'énergie et de foi.

Ma bien chère Fille, vous désirez me savoir en France ; je ne peux pas dire que je partage votre désir ; non, je crois que l'heure n'est pas encore venue. Songez que l'œuvre que le Ciel m'a confiée ne doit pas rester imparfaite ; il faut donc travailler sans craindre que rien ne souffre de mon absence. Dieu est dans tous les pays, et pour faire une bonne œuvre il n'en détruira pas une autre. Cependant, il me semble que dans deux ans j'y ferai un voyage.

Allant plus loin, la Vénérable Mère se félicitait, dans l'intérêt même des affaires générales de la Congrégation, d'être restée jusque-là à Mana. Sous l'impression de la faiblesse momentanée qu'elle avait montrée à la réunion de Cluny, elle ajoutait :

La patience vient à bout de tout. Je suis bien heureuse d'avoir passé trois ans ici ; ils auraient été bien orageux en France, on m'aurait fait faire des sottises dont j'aurais gémi toute ma vie. Quand on pense combien de ruse Mgr l'Évêque d'Autun a employée pour s'emparer de la Congrégation comme de sa propriété, je n'aurais jamais cru qu'il fût possible de réunir tant de choses contraires (1).

Elle suppléait d'ailleurs à son absence, en dirigeant de ses conseils et en soutenant de ses encouragements sa sœur, la Mère Marie-Joseph, qui la représentait en France. Cette der-

1. Lettre de Mana, 17 août 1838.

nière avait essayé de toute manière, mais vainement, d'amener à de meilleurs sentiments les évêques d'Autun et de Paris. Sa sœur crut qu'il valait mieux, dans les circonstances où l'on était, s'en remettre simplement aux bons soins de la Providence. Elle lui écrivait :

Ma chère Fille, ne faites pas de nouveaux établissements pendant que nous ne sommes pas bien avec Nosseigneurs ; c'est déjà miracle de pouvoir maintenir les colonies qui sont l'œuvre que Dieu nous a confiée. Ce que vous avez fait est bien, mais je crains que vous ne puissiez pas tout soutenir...

Ne faites plus de démarches près de Nosseigneurs ; priez, priez, et attendez tout du temps et de Dieu, il est le maître des cœurs. Dites-moi ce que vous pensez du nouvel évêque de Beauvais. S'il voulait le noviciat à Senlis, là se bornent tous mes vœux dans cette affaire ; je suis tranquille en attendant (1).

Elle s'efforçait en outre d'aider sa sœur à supporter les lourdes charges de l'Institut en étendant les cultures et l'exploitation des bois, et en veillant à ce que la plus sage économie régnât dans toutes les parties de l'administration.

En même temps, elle augmentait la paye des noirs, celle surtout des affranchis, et c'était profit pour tout le monde. « Nos nègres, écrivait-elle, travaillent beaucoup mieux qu'avant la libération, parce que nous les payons plus cher et que la religion fait des progrès dans leur cœur. » Tant il est vrai que la piété est utile à tout, et que si elle a les promesses de la vie future, elle a également celles de la vie présente.

« Priez et attendez tout du temps et de Dieu, il est le maître des cœurs », avait écrit la Mère Fondatrice. Peu de temps après, on put voir un commencement de réalisation de ces surnaturelles espérances.

De plus en plus brisé par l'âge et les infirmités, Mgr Le-

1. Lettre de Cayenne, 23 février 1838.

mercier donna sa démission d'évêque de Beauvais, en 1838 (1). Mgr Cotteret, son successeur, se montra plus favorable à la Congrégation. Sur le Rapport qu'il se fit adresser par l'abbé Decaye, archiprêtre de Senlis, il permit l'ouverture de la chapelle de Senlis et voulut y célébrer lui-même la sainte messe, pour bien faire comprendre à Mgr d'Héricourt qu'il entendait être le maître dans son diocèse.

En conséquence de ces bienveillantes dispositions, la Vénérable Mère conçut le projet, dans le cas où l'archevêque de Paris ne lèverait pas l'interdit de la chapelle, de transférer tout le personnel de Paris à Senlis, en se contentant d'un pied-à-terre dans la capitale. Elle exprimait néanmoins l'espérance que le Prélat finirait par se désister de ses rigueurs, et fit ajourner l'exécution de cette mesure à plus tard.

En même temps, l'œuvre de Mana lui apportait de nouvelles et bien douces consolations. Elle écrivait à sa sœur de la Martinique, qui n'était pas non plus sans quelques épreuves :

Si le bon Dieu vous honore de sa croix, il m'accorde souvent aussi de petits souvenirs ; mais comme je suis faible, la consolation les suit de près. Le Père Guillier vient de partir après avoir donné la confirmation à près de 200 personnes qui y étaient bien préparées ; nos Cayennais étaient stupéfaits de l'ordre qui régnait partout ; je crois qu'ils sont partis meilleurs qu'ils ne sont venus...

Je vous prie de vous tranquilliser sur le compte de Mana ; tout va beaucoup mieux que nous n'espérions. Je suis dans l'admiration des grâces que le Seigneur accorde à cette pauvre petite colonie ! Un jour, peu éloigné, le bon Dieu y sera mieux servi que parmi les peuples civilisés, et surtout que dans les colonies (2).

1. Il était âgé de 79 ans. Il devint chanoine de Saint-Denis et mourut à Paris le 27 mai 1843.

2. Lettre de Mana, 23 octobre 1839.

Avant d'arriver à ce résultat si précieux au regard de sa foi, la Vénérable Mère devait encore passer par de rudes épreuves. En 1839, une nouvelle inspection fut faite à Mana. L'Ordonnateur de la Colonie, M. Guillet, à qui cette mission avait été confiée, ne représentait pas mal les dispositions peu bienveillantes des colons à l'égard de l'œuvre, fantôme menaçant qui semblait leur annoncer la perte de tous leurs esclaves, dans un avenir prochain. Aussi son Rapport fut-il loin d'être aussi favorable que ceux des deux Gouverneurs dont nous avons vu le témoignage plus haut. Assertions gratuites, appréciations inexactes, préventions contre la civilisation chrétienne, voilà ce que la Mère Javouhey, à qui il fut communiqué, put y lire de ses propres yeux. Les Cayennais avaient bien regretté de laisser partir pour Mana ces noirs qui eussent été si utiles à la colonie; ceux-ci, étant allés à Mana déjà bien formés aux différents travaux, auraient dû y produire le double; beaucoup de cases de noirs libérés présentaient encore les mœurs de l'esclavage; les mariages parmi eux n'étaient pas libres; il était immoral de séparer les jeunes filles, de les conduire et surveiller au travail pendant le jour, et de les séquestrer dans la maison pendant la nuit; du reste la colonisation péchait par la base: il fallait viser à une civilisation entière, avec des moyens de répression en rapport, tels que la force publique et la justice humaine les emploient pour les hommes libres civilisés. Et pourquoi cette exclusion des étrangers de Mana? Pourquoi ce monopole accordé par le Gouvernement à Mme Javouhey? L'Ordonnateur croyait, du reste, avoir trouvé le vice secret de l'entreprise.

L'impulsion, dit-il, qui a été donnée à la colonisation de Mana semble avoir été puisée tout entière dans les règles d'un Ordre monastique improductif, règles dont on aurait cherché à se rapprocher autant que possible, mais qui, présentant des avantages sous le rapport pieux, sont loin de convenir également dans tous les



sens; car les principes qui régissent les hommes formés en société ne peuvent être ramenés aux Statuts restreints et mystiques des Sociétés religieuses, même les plus respectables.

La même opinion avait déjà été émise par le Conseil colonial, dans sa session de 1836; le Rapporteur de la Commission chargée de l'examen des affaires de Mana avait dit: « que la Mère Fondatrice voulait réaliser un établissement dirigé par l'esprit qui avait présidé aux missions des Jésuites. »

Une fois cette tare indélébile imprimée à l'œuvre de la Mère Javouhey, on pouvait reconnaître, d'ailleurs, qu'elle avait obtenu quelques heureux résultats :

Je dois me hâter de reconnaître, continuait l'Ordonnateur, les bons effets de l'éducation religieuse sur la population de Mana, conduite par cette voie à la docilité, à la soumission envers les Supérieurs, à l'exactitude dans l'accomplissement des devoirs religieux, au respect et au recueillement convenable dans les exercices de piété, qui sont parfaitement réglés dans l'établissement... Il faut bien reconnaître aussi que l'influence de la Supérieure sur la population de Mana est des plus grandes. Elle est basée sur l'habitude, et sur la pensée qu'on a donnée aux libérés du 4 mars, que, repoussés sur tous les points, Mme Javouhey seule s'était montrée pour les recueillir. Le titre de Chère Mère qui lui est donné ajoute beaucoup à cette influence, en rappelant sans cesse aux noirs les sentiments qu'ils accordent à leur mère naturelle ou adoptive; car il n'est pas de lieux où le respect filial soit poussé plus loin qu'en Afrique. Il est peut-être le seul lien qu'aucun accident, qu'aucune révolution ne saurait détruire, tant que la civilisation n'aura pas fait plus de progrès.

Des idées aussi inconsistantes n'étaient pas faites pour donner beaucoup de poids aux critiques dont le système de direction de Mana était l'objet. A l'égard des noirs libérés, c'était chez la Mère Javouhey une conviction fortifiée par l'expérience, qu'une législation civile eût été impuissante, et que les voies de douceur, de persuasion et de bonté, quoique

pourtant sans faiblesse, étaient seules capables d'agir efficacement sur ces âmes encore à demi barbares. Elle considérait son entreprise comme une œuvre de patience et de charité chrétiennes ; et les heureux résultats jusque-là obtenus lui prouvaient avec évidence qu'elle ne s'était point trompée.

Fort de ces succès et des progrès de la civilisation parmi les noirs de sa petite colonie, la Vénérable Mère, sans répondre à toutes ces attaques, se contentait d'écrire au Directeur des Colonies, M. de Saint-Hilaire :

Évitez tout ce qui peut nous donner le moindre rapport avec Cayenne, vous connaissez leur malveillance ; il serait honteux de vous dire tout ce qu'on a tenté pour démoraliser les nègres. S'il y avait quelque retard dans les progrès d'amélioration, la cause en est tout entière dans les visites fréquentes des Commissaires des bâtiments chargés de curieux corrompus et corrupteurs (1).

Au temps où nous sommes, on eût dit l'enfer déchaîné contre l'humble Religieuse qui luttait pour lui ravir des âmes. On avait cherché de toute manière à renverser son entreprise de Mana ; mais les dispositions constamment favorables du Gouvernement avaient fait échouer ces attaques. Cette fois on s'en prit à la direction de la léproserie de l'Acarouany, la plus belle œuvre, peut-être, de la Mère Fondatrice. Voici comment Auguste Javouhey, qui passa de longues années à Mana, raconte l'incident :

Ma Chère Mère avait proposé d'installer les pauvres lépreux dans la rivière de l'Acarouany, affluent de la Mana, à cinq ou six lieues du bourg moyennant une somme relativement faible, de les nourrir, vêtir et soigner dans leurs maladies, d'entretenir les visites du prêtre et du médecin, et d'assurer trois Sœurs à demeure, pour les garder. Il fallait son dévouement et celui de ses Sœurs pour remplir un pareil emploi envers de tels malheureux esclaves,

1. Lettre de Mana, 14 mai 1839.

repoussés par leurs anciens maîtres qu'ils ne pouvaient plus servir et auxquels ils étaient devenus à charge, incapables de se servir eux-mêmes, car la maladie leur enlevait quelquefois un ou plusieurs membres; devenus souvent un objet de répulsion pour leurs frères, qui craignaient la contagion, et d'horreur à leurs propres yeux... Eh bien, qui le croirait? A l'occasion de cette œuvre de la Léproserie, œuvre toute de charité et de sublime courage, s'il en fut, ma Chère Mère eut à subir des ennuis, des tracasseries de plus d'un genre. Elle fut accusée de ne donner à ses malades qu'une nourriture insuffisante, de leur retrancher une partie des vêtements, de les obliger à travailler et de les abandonner à leurs derniers moments; elle leur faisait payer ce qu'elle devait leur fournir: comme si la position de pareils malheureux eût jamais pu devenir un moyen de spéculation! Et ce qu'il y eut de plus pénible pour ma Chère Mère, c'est que l'Administration crut devoir envoyer une Commission sur les lieux, pour vérifier la valeur des accusations. Mais elle laissa parler ses actes et continua à faire le bien à la face de ses contradicteurs et malgré eux.

La Vénérable Mère avait cependant offert sa démission, tout en gémissant, disait-elle, sur le sort qui serait réservé à ces pauvres lépreux, s'ils passaient en d'autres mains. Mais le Gouvernement, n'ignorant pas la fausseté des rapports qui avaient été faits, la pria de conserver la direction de cette œuvre, pour laquelle son zèle désintéressé était assez connu. Elle réalisait d'ailleurs les espérances que le Gouvernement avait conçues, et les réalisait par les moyens exceptionnels que le Ministère lui-même avait approuvés lorsque, au nom du Roi, l'amiral Duperré avait remis entre ses mains l'essai de colonisation de Mana par les noirs de traite. Par suite, le budget de la colonie fut successivement élevé de 25.000 à 43.000 et de 43.000 à 53.000 francs, pour les années 1840 et 1841.

La Mère Fondatrice avait coutume de se venger des persécutions par des bienfaits. C'est ainsi qu'elle appuya secrètement près de l'Administration, pour lui procurer de l'avance-

ment, un des hommes qui s'étaient montrés les plus opposés à son entreprise de colonisation; et quand celui-ci, ayant obtenu une place plus élevée, s'en félicitait en présence de la Vénérable Mère, elle ne fit pas semblant de savoir à qui il devait en être reconnaissant.

Il lui était toutefois pénible de penser que ses Filles éloignées pouvaient concevoir de l'inquiétude à son sujet et au sujet de son œuvre de Mana. Le Gouverneur de Cayenne devant aller prendre le commandement de Pondichéry, elle lui confiait ces lignes pour la Mère Rosalie, à Bourbon :

J'ai peur que M. le Gouverneur ne vous donne de l'inquiétude, en vous disant que la colonie de Cayenne ne m'aime pas à cause de l'œuvre de Mana; cela ne doit pas vous faire la moindre peine, puisque c'est le signe certain de notre prospérité. Soyez en repos, je vous assure que je suis heureuse. Nous n'avons pas fait un pas en arrière depuis le commencement, c'est beaucoup. On ne nous épargne pas les tracasseries; c'est comme si on nous faisait des compliments; ils me font pitié et voilà tout.

Vous avez près de vous ma bonne Sœur Xavier de Pondichéry et notre bonne Sœur Tharsille de Mana; dites-leur que je serais bien contente de recevoir de leurs nouvelles. Elles ne reconnaîtraient plus Mana tant il est transformé! La piété s'affermi chaque jour, tous nos pauvres enfants noirs sont bien changés, quoiqu'il leur reste encore des défauts; cependant 700 noirs sont plus faciles à diriger vers le bien que 20 blancs (1).

Elle écrivait à la même date aux Sœurs de Pondichéry :

Vous désirez que nous vous parlions un peu de notre position. M. le Gouverneur vous dira, sans doute, que l'œuvre dont nous sommes chargées contrarie les habitants de Cayenne; en conséquence, ils ne m'aiment pas. Leur haine augmente avec nos services, cela ne vous étonnera pas; mais je n'en suis pas malheureuse, au contraire, j'ai la conviction que je fais la sainte volonté de Dieu, je suis heu-

1. Lettre de Cayenne, 30 août 1839.

reuse, et très heureuse. Je ne désire rien que l'accomplissement de cette volonté divine.

Notre colonisation va très bien, les progrès dans le bien ne sont pas très rapides mais ils sont constants; ainsi priez le Seigneur qu'il nous bénisse et qu'il nous fasse la grâce de persévérer dans une si sainte entreprise.

Un fait d'une haute importance vint aussi, vers cette même époque, mettre plus en relief l'opportunité de l'entreprise de Mana, dont le but était de préparer le passage des noirs de l'esclavage à la liberté et à la jouissance de tous les droits de la vie civile. Le pape Grégoire XVI, marchant sur les traces de ses illustres prédécesseurs, fit entendre sa voix dans ses Lettres apostoliques du 3 décembre 1839, pour détourner, par des défenses sévères, du commerce et de l'esclavage des nègres. Le respect filial de la Mère Fondatrice pour tout ce qui émanait du Saint-Siège lui inspira plus d'estime encore pour l'œuvre à laquelle elle se dévouait, et l'affermir dans sa voie de maternelle sollicitude à l'égard des noirs.

---

## CHAPITRE IV

Rapport de la Mère Javouhey au Ministre de la Marine sur l'affranchissement des noirs. — Le zèle de la Vénérable Mère et de ses Filles s'étend à toute la Guyane. — Retour en France des Mères Marie-Thérèse et Rosalie.

L'impression produite au sein de tous les Gouvernements par l'imposante parole du Vicaire de Jésus-Christ, parlant au nom de Dieu et de la civilisation, était encore vivante en France, lorsque, sous la date du 25 juillet 1840, la Vénérable Mère envoya un rapport sur Mana au Ministre de la Marine et des Colonies. Deux questions surtout intéressaient le Gouvernement : les noirs de Mana, devenus tous citoyens, s'attacheraient-ils au sol qu'ils avaient cultivé, et pourraient-ils, sans danger pour eux ou pour la tranquillité publique, être mis en rapport avec le reste des hommes, dont ils étaient séparés depuis longtemps ? Les autres noirs non élevés comme ceux de Mana étaient-ils, oui ou non, capables de recevoir les bienfaits de la liberté ?

Sur la première question, la Mère Javouhey répondait sans hésiter. Elle avait pu faire comprendre à ses noirs ce que les habitants de nos campagnes comprennent si bien, disait-elle, que la terre qui les nourrit est leur patrie. Elle croyait pouvoir affirmer qu'ils ne quitteraient pas leur vie douce et facile pour le tumulte et les agitations d'une position nouvelle, plus brillante peut-être, mais certainement moins heureuse pour eux.

Sur la seconde question, voici de quelle manière modeste, mais pleine de sens et de force, elle s'exprimait :

Il n'entre pas dans le plan de mon Rapport de décider si les autres noirs qui n'ont pas été élevés comme ceux de Mana sont, ou non, capables de recevoir le bienfait de la liberté; seulement, à la question que je me suis posée je présenterai les faits. Que l'on considère ce qu'étaient les noirs de Mana lors de leur arrivée, et ce qu'ils sont maintenant. S'ils sont parvenus au point de civilisation qu'ils ont atteint, s'ils ont rempli l'espoir qu'on avait fondé sur eux, c'est que leurs dispositions n'étaient pas entièrement négatives, c'est que leur race, leur couleur n'est pas totalement dépourvue de ces qualités qui font l'homme de la société. L'on peut donc juger par là que l'affranchissement des esclaves n'est pas impraticable. Quel moyen doit-on adopter, quelles mesures doit-on prendre pour y procéder avec sécurité et certitude de succès? Il est des hommes assez sages, assez éclairés, qui connaissent ce qu'il est plus à propos de faire dans les circonstances. Quant à moi, je n'ai pour répondre à la grande question qui s'agite, que la voix du peuple confié à mes soins.

Elle montre ensuite l'influence remarquable qu'ont eue sur les nouveaux libérés, les idées religieuses, et la force incomparable qu'elle et ses Sœurs ont puisée, pour l'amendement de la conduite, la correction des défauts et l'extinction des vices, dans les mesures toutes de bonté et de bienveillance qu'elles avaient adoptées.

Nous pouvons, ajoutait-elle, nous dire heureuses d'avoir établi ici ce genre d'administration tout de famille, car, pour aucun cas encore, nous ne nous sommes vues dans la nécessité d'appeler la force à notre secours. Nous avons montré à ces pauvres gens que nous les reconnaissons comme nos enfants et que nous voulions les conduire par les seules voies de la douceur. Eh bien, nous les avons trouvés toujours dociles à notre égard; et lorsque quelque différend surgissait entre eux, nous les ramenions encore par la conciliation. Méritent-ils une punition? Quelques jours, ou même

quelques heures seulement de détention suffisent pour l'amendement de leur faute. J'ai jusqu'à présent rejeté toutes mesures réglementaires à ce sujet, et je m'applaudis encore de ne pas les avoir introduites ici, ne les ayant pas jugées nécessaires dans notre système d'éducation.

Après avoir résumé les divers objets traités dans son Rapport, la Mère Javouhey prend la parole au nom des noirs, ses enfants. Comment ne pas citer ces lignes, où se révèlent à la fois les trésors de cœur et d'intelligence de celle que nous appellerions volontiers *la mère des noirs*, comme saint Pierre Claver, en signant sa profession des vœux, aimait à s'appeler *l'esclave des nègres pour toujours*?

Avant de terminer, permettez-moi, Monseigneur, de vous faire entendre la voix des enfants dont je viens de vous entretenir. Permettez qu'ils vous offrent l'expression de leur reconnaissance pour ce que le Gouvernement a fait en leur faveur. Ils vous diront : Nous avons reçu un immense bienfait, celui de la liberté, et avec cela vous nous donnez une position, vous nous procurez des biens que nous n'aurions jamais osé espérer. D'esclaves que nous étions, voués au mépris et à l'abandon, vous nous faites parvenir au rang des hommes, participer aux droits de la société, au bonheur de la civilisation. Pourrons-nous jamais vous remercier comme vous le méritez ? Ce n'est qu'en vous donnant l'assurance de notre gratitude et de notre dévouement que nous nous montrerons dignes de tout ce que vous avez fait pour nous. Eh bien, nous vous la donnons ici, cette assurance. Puisse-t-elle contribuer à attirer sur nos frères qui gémissent encore dans l'esclavage, la bienveillance dont nous avons été l'objet ! Puisse-t-elle servir à prouver que les noirs ne sont pas indignes de l'attention des personnes compatissantes qui cherchent à adoucir ce que leur sort a de triste et de pénible. Et lorsque pour eux aussi aura sonné l'heure qui les appellera à la liberté, lorsqu'on aura prononcé ce mot qui doit les rendre à eux-mêmes et à leur qualité d'hommes, alors nous nous lèverons de nouveau tous ensemble pour remercier et exalter le Gouvernement du Roi qui nous a fait cette faveur, et le Ministre qui a travaillé à nous l'obtenir.



La Mère Javouhey n'affectionnait pas seulement son œuvre de Mana. La Guyane tout entière avait pris place dans son cœur; elle eût voulu établir des Sœurs dans tous les quartiers de la colonie, pour y seconder, y suppléer même, selon leur pouvoir, les rares missionnaires de ce pays.

A l'époque dont nous parlons, elle détacha de la petite colonie quelques Sœurs dévouées, pour les établir dans les quartiers de Sinnamary et d'Approuague.

Plus tard, disait-elle, nous nous occuperons d'autres quartiers; mais il faut attendre pour cela les moments de la Providence. Et puis tout le monde n'est pas fait pour ces pays, où il faut vivre au milieu des pauvres nègres, et s'attendre à bien des privations, sans presque aucune consolation humaine. Il faut pour cela une vocation spéciale et des vertus peu communes.

Ces vertus étaient le partage des Sœurs établies par la Chère Mère dans les quartiers de Sinnamary et d'Approuague. Dieu bénit ces généreuses Filles, que ne rebutaient ni l'isolement, ni les fièvres, ni le peu de satisfactions qu'offrait une vie passée au milieu de pauvres gens ignorants et disséminés sur le bord des rivières, ou perdus dans les bois, au milieu des tigres et des serpents. Aujourd'hui encore, la population de Sinnamary se fait remarquer par son esprit religieux et son instruction. Partout d'ailleurs, dans cette partie du Nouveau-Monde où les Filles de la Mère Javouhey ont posé leur tente, il est facile de reconnaître les traces de leur dévouement : on y retrouve des mœurs plus douces, une culture plus avancée des esprits et des cœurs, fruit d'une éducation foncièrement chrétienne.

Leur zèle s'étendit jusqu'aux Indiens Galibis dont quelques familles s'étaient établies au bord de la Mana. La Vénérable Mère elle-même en décida plusieurs à se laisser instruire ou du moins à faire instruire leurs enfants, et elle donna le baptême à ceux qu'elle put approcher à l'article de la mort.

Ainsi, en dépit des difficultés et des contradictions, le bien s'opérait sur une grande échelle dans l'œuvre de Mana et déjà la Servante de Dieu se préparait à y donner de nouveaux développements quand de graves événements qui intéressaient la vie même de l'Institut vinrent réclamer toute sa sollicitude.

Le 13 décembre 1839 expiraient les pouvoirs de la Supérieure générale et des membres de son Conseil nommés en 1835. Dès le début de l'année, en prévision du retour en France de la Mère Javouhey, Mgr d'Héricourt avait rappelé au Ministre des Cultes l'affaire des Statuts laissée en suspens à la suite du départ de la Fondatrice, et il avait reçu du Ministre, à la date du 4 juin, l'assurance que Mme Javouhey allait rentrer à la fin de l'année et qu'alors on reprendrait l'affaire.

La Mère Fondatrice avait elle-même annoncé son prochain retour, dans plusieurs de ses lettres à ses sœurs. Mais la difficulté de trouver une remplaçante à la tête de l'importante entreprise de Mana lui faisait ajourner, de mois en mois, la décision définitive concernant la date de son départ. Vers le milieu de 1839, prévoyant qu'elle ne serait pas prête en décembre, elle prit le parti de faire rentrer en France sa sœur Marie-Thérèse, autrefois Supérieure de Cluny, qui résidait à la Martinique depuis 1827 et dirigeait toutes les Maisons des Antilles. L'esprit profondément religieux, les hautes vertus, le dévouement à toute épreuve de celle qu'on continuait d'appeler la Chère Mère de Cluny, la vénération dont elle était entourée dans l'Institut, le grand souvenir qu'elle avait laissé dans le diocèse d'Autun, firent que la Vénérable Mère n'hésita pas à lui donner pour résidence Cluny même, quoique jusque-là elle eût évité de se mettre elle-même et de mettre aucune de ses sœurs sous la coupe immédiate de Mgr d'Héricourt. Voici d'ailleurs les instructions qu'elle lui écrivait de Mana à la date du 10 octobre 1839 :

Je viens d'apprendre votre heureuse arrivée en France. Cette nouvelle me comble de consolation ; vous avez fait la sainte volonté de Dieu, vous serez heureuse et vous ferez le bonheur de tout ce qui tient à notre chère Congrégation. A présent ne vous tourmentez pas, n'ayez pas de craintes chimériques ; à chaque jour suffit son mal.

Observez le plus que vous pourrez les Statuts approuvés ; ne comptez pour rien les changements qu'on a voulu y faire par finesse et par surprise ; répondez à tout ce qu'on vous dira que vous ne pouvez rien faire que ce qu'ils vous enseignent ; que s'il y a des abus, vous êtes toute prête à remédier au mal, mais que vous ne devez pas anticiper sur l'avenir. Et puis, je vous le répète, parlez peu d'affaires ; n'augmentez pas le nombre des Maisons, surtout dans le diocèse d'Autun, le moment n'est pas favorable ; il y en a même que je supprimerais volontiers, mais cela peut se remettre.

Ne me pressez pas trop de partir ; dès que je pourrai le faire sans nuire à l'œuvre qui m'est confiée, soyez sûre que je partirai aussitôt ; mais patience, marchez paisiblement, tranquillement en remettant tout entre les mains de Dieu. Que peut-on vous faire ? rien que du bien ; le mal sera pour ceux qui l'auront fait. Vous êtes entourée de bonnes Sœurs ; pour celles qui ne seraient pas contentes, laissez-les aller... la Congrégation en sera plus tranquille. Où sont celles qui nous ont quittées !

Elle écrivait en même temps à la Mère Rosalie à Bourbon :

Je viens d'apprendre l'arrivée en France de ma bonne Chère Mère Marie-Thérèse ; le voyage lui a fait le plus grand bien, sa santé se trouve beaucoup mieux. On ne pensera plus à me retourner pour retourner en France ; vous savez la confiance que cette bonne Mère inspire à toute la Congrégation ; et puis elle a tant de sagesse et de prudence ! elle a toujours réparé mes fautes, je ne doute pas qu'elle ne parvienne à réparer la plus grande : celle d'avoir montré de la faiblesse en signant ce qui nous a causé tant de tracasseries ; mais Dieu l'a permis pour l'expiation de mes péchés et pour me donner de l'humilité dont j'ai si grand besoin.

Mgr d'Héricourt se montra heureux de cette sorte de rapprochement entre lui et la Fondatrice ; mais dès les premières lignes qu'il écrivit à la Mère Marie-Thérèse, il ne lui laissa pas ignorer de quel prix elle aurait à payer les adoucissements qu'il promettait à ses peines : elle ne devait exercer le moindre acte de ses fonctions de Supérieure que dans une étroite dépendance de lui.

Je suis heureux, ma chère Fille, de vous voir dans mon diocèse ; vous me servirez de lien avec la Mère générale et vous me la ramènerez. Je désire que vous me teniez un peu au courant de vos placements. Où mettez-vous l'ancienne Supérieure de Saint-Marcel ? Que ferez-vous des nouvelles professes ? Voudriez-vous former un nouvel établissement dans mon diocèse, à Blanzy ?

Croyez, ma chère Fille, que c'est de tout cœur que je vous donne, ainsi qu'à toute votre Congrégation, mon affectueuse bénédiction.

BÉNIGNE,  
*Évêque d'Autun.*

*P.-S.* — Si vous avez des peines et des chagrins, vous pouvez vous adresser à moi ; je tâcherai de les adoucir et de les partager.

Le meilleur moyen d'adoucir les peines de la Supérieure de Cluny et de l'Institut tout entier eût été de consentir enfin à les partager moins. La Mère Marie-Thérèse évita de trop appuyer pour le faire comprendre au zélé Prélat. Elle était d'une nature douce et conciliante ; son esprit intérieur se traduisait par une grande modération dans les jugements et une extrême réserve dans les paroles. Mgr d'Héricourt se fortifia dans l'espoir qu'il avait toujours eu de finir par triompher des résistances que les Supérieures de l'Institut opposaient à son intervention dans la direction intérieure des Maisons. Il n'insista pas pour hâter le retour de la Mère Fondatrice, et quand arriva l'époque de la convocation du Chapitre électif, il borna l'usage de son autorité à proroger les pouvoirs de la

Supérieure générale et de son Conseil jusqu'au prochain Chapitre dont il ne fixa pas la date. Mais en même temps il multiplia ses démarches auprès du Gouvernement pour faire introduire dans les Statuts de 1827 les modifications qu'il avait fait voter, disait-il, au Chapitre de 1835, et il donna à entendre que la Congrégation n'y était pas aussi opposée que le disaient les dépêches du Ministère.

Un événement marqua la fin de l'année 1839, qui faillit hâter le retour en France de la Mère Javouhey et qui servit ensuite plutôt à prolonger son séjour à la Guyane. Dans le courant de décembre, la Mère Rosalie, Supérieure des établissements de la mer des Indes, débarquait inopinément à Brest. Des difficultés avec le Préfet apostolique de Bourbon, M. Poncelet, difficultés analogues à celles que l'Institut avait avec Mgr d'Héricourt, avaient en partie motivé ce retour. Nous avons dit plus haut pourquoi, à cette époque, les conflits étaient fréquents entre l'autorité ecclésiastique ordinaire et les nouveaux Instituts religieux. Nous avons noté aussi, au premier volume de cet ouvrage, et précisément à propos d'un différend avec le prédécesseur de M. Poncelet à Bourbon, comment, aux colonies, ces sortes de difficultés revêtaient facilement une acuité qu'elles n'avaient pas en France.

Un autre motif, d'ailleurs, avait contribué à décider la Mère Rosalie à ce voyage. Depuis plus d'un an la Mère Fondatrice parlait de son prochain retour en France; la difficulté des communications entre Bourbon, Paris et Cayenne avait fait que l'ajournement de ce projet n'avait pu être notifié à la Supérieure des établissements de la mer des Indes. Aussi éprouva-t-elle une déception en ne trouvant pas sa sœur au rendez-vous. Sur le ton enjoué qui lui était propre, elle lui écrivait de Paris :

Ma très Chère Mère, la renommée a fait entendre une de ses voix jusqu'à Bourbon, et m'a dit qu'en 1840 nous devons nous réunir à Paris. Fidèle à un appel si agréable, je me suis hâtée,

laissant derrière moi l'Asie et la brûlante Afrique, comptant vous trouver longtemps avant moi au rendez-vous. Je suis tout étonnée d'arriver la première. Il y a un mois que je respire l'air de France, et vous n'y êtes pas, ma très Chère Mère! Que fais-je ici sans vous? Venez, je vous en prie, ou je repars dès que j'aurai fait la tournée de nos Maisons.

De son côté, la Vénérable Mère, surprise et un peu inquiète à la nouvelle de ce retour inattendu dont la cause principale ne lui échappait pas, écrivait à la Mère Marie-Joseph, le 2 janvier 1840 :

Je profite d'une occasion qui se présente pendant mon séjour à Cayenne, pour vous dire combien la nouvelle que m'apprend ma Sœur Bathilde m'étonne et me fait de peine. Je suppose d'après sa lettre, que ma Chère Mère Rosalie est de retour en France, mais elle n'est revenue que contrainte par les tracasseries et les désagrémements sans nombre que lui a fait éprouver M. Poncelet. Je suis extrêmement peinée de ne pouvoir attribuer ce retour qu'à de semblables motifs et de voir combien elle a eu à souffrir, car sans doute elle a lutté autant qu'elle a pu, sans doute elle n'a abandonné son poste qu'à la dernière extrémité. Je me vois donc par là obligée d'effectuer mon retour en France et si j'apprends positivement avant le mois de mai que ma sœur est arrivée, je partirai immédiatement pour aller terminer des affaires que notre réunion nous donnera la force de régler plus avantageusement. Je sens qu'il faut là-bas de la vigueur et du courage pour les opposer à ceux qui voudraient nous contraindre et nous dominer, et je vois que notre concours mutuel peut seul nous les donner. Ne faites donc rien avant mon arrivée; laissez les choses dans le même état et n'accordez rien avant que j'aie pu examiner par moi-même; surtout n'entreprenez aucune fondation, quelque peu importante qu'elle soit, sans ma participation.

Veillez présenter ma sœur Rosalie à M. de Saint-Hilaire (1) auquel j'écris pour la recommander.

1. Directeur des Colonies au Ministère de la Marine.

Je regrette de quitter Mana où je sens que ma présence est toujours nécessaire ; heureusement que j'y puis laisser des personnes qui ont toute ma confiance. Du reste, mon absence ne sera pas de longue durée, car je pense être de retour ici avant un an.

Cependant, à la réflexion, les idées de la Mère générale se modifièrent. De graves difficultés, dont nous aurons à parler bientôt, surgissaient à la Guyane ; de plus graves encore étaient en perspective. Le retour de la Mère Rosalie en France apparut alors à la Vénérable Mère comme un coup de la Providence, qui lui permettait de continuer son œuvre ardue sur l'autre rivage de l'Atlantique, tandis qu'en France la Congrégation verrait ses intérêts entre des mains aussi expérimentées que sûres. Elle écrivait, le 1<sup>er</sup> mars 1840, à la Mère Marie-Joseph à Paris. Nous donnons la lettre en entier ; les détails étrangers au sujet principal compléteront la physionomie de l'Institut à cette époque et serviront à mieux caractériser l'état d'âme de la Servante de Dieu dans la multiplicité de ses préoccupations quotidiennes.

#### LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU

Mana, 1<sup>er</sup> mars 1840.

Ma bien chère et bien-aimée Fille et amie,

Avec quelle anxiété j'attends la nouvelle de l'arrivée de notre chère et bien-aimée Fille, ma sœur Rosalie ; oh ! que je serai heureuse lorsque je la saurai parmi vous !... Je ne doute pas un seul moment de la sainte volonté de Dieu qui la ramène pour me remplacer en France. J'espère que vous serez tranquille et heureuse, en attendant que je puisse me rendre près de vous ; je ne peux pas forcer la Providence à faire tout ce que vous voulez. Toutes celles que vous m'envoyez pour me remplacer ne sont bonnes qu'à augmenter ma charge et ne sont capables que de bien peu de choses : il faut une vertu mâle, une humilité robuste pour supporter les peines inséparables de ma position. Pour y être heureux, il ne faut

se compter pour rien, pardonner septante fois sept fois par jour les blessures que l'on fait à notre amour-propre, toujours trop délicat ; en un mot il faut y être appelée de Dieu ; sans cela point de repos.

Notre belle église vient d'être couverte, j'espère qu'on y dira la messe pour la Fête-Dieu. C'est un bel édifice pour un désert comme le nôtre (1) !

Le Seigneur donne une fertilité inconcevable à toutes nos plantations : nous avons déjà récolté 3.500 livres de tabac et nous en avons encore plus de 40 milliers à récolter dans trois mois ; nos nègres ont bien 50 milliers de riz et autant de manioc ; le caféier tombe sous le poids de ses fruits. Je voudrais vous dire que nous faisons autant de progrès dans la vertu, mais qu'ils sont lents ! Que le vice est difficile à détruire ! Plus on acquiert de civilisation, plus la malice augmente ; point de règle cependant sans exception, nous avons une jeune population qui nous donne de douces espérances.

Sœur Angèle n'a pas pu s'accoutumer parmi nous. Elle regrette toujours Limoux et doit retourner en France par le premier bâtiment. Sa santé est des plus mauvaises, mais c'est une sainte Religieuse. Sœur Madeleine nous a étonnées ; j'ai été enchantée de la voir, c'est une bonne enfant. C'est moi qui suis chargée de lui faire terminer son noviciat : j'ai remarqué avec peine qu'elle avait un œil perçant pour voir les défauts des autres, je tâcherai de lui faire perdre cette mauvaise habitude et de lui en faire prendre de plus modestes. Quel charme d'avoir tant de Supérieures à conduire ! C'est une bonne Religieuse qui a été trop longtemps Supérieure. Quand j'irai en France, je veux être Sœur converse... pourvu que ce ne soit pas par orgueil.

Je vous envoie une note pour des outils, et puis je joins ce billet de 500 francs pour vous aider à les payer. Nous vous enverrons de l'argent pour payer nos dettes, par Sœur Angèle. Je

1. Cette église que fit construire la Vénérable existe encore aujourd'hui. Comme elle menaçait ruine, en 1909, on pensa la démolir pour en élever une autre ; mais les noirs s'y opposèrent. C'est la *Chère Mère* qui l'avait fait bâtir !... On se contenta donc d'y faire quelques réparations.



regrette bien notre chère Sœur Irène, le bon Dieu a voulu la récompenser.

Ma bien chère Fille, ne craignez pas de m'avoir fait de la peine en faisant des démarches inutiles auprès de Mgr d'Autun. La Providence a voulu vous ouvrir les yeux en vous montrant le piège ; cela vous fera rester tranquille jusqu'au moment où sa volonté se montrera.

Si ma Chère Mère Rosalie est arrivée, je désire qu'elle habite Senlis ; c'est la maison où doit rester la Supérieure générale. Agissez ensemble comme ne faisant qu'un ; ne reconnaissez que nos Statuts ; mettez bien dans nos intérêts M. le Curé, notre digne Supérieur, et en première ligne Mgr l'Évêque de Beauvais. Faites-lui connaître que je désire vivement que la Maison principale de la Congrégation soit dans son diocèse, que je ferai tout ce qui sera nécessaire pour obtenir cette faveur. Cluny sera la Maison principale du diocèse d'Autun, mais non pas le noviciat. Les jeunes personnes y feront leur premier noviciat, mais feront leurs vœux à Senlis. Le Conseil sera aussi à Senlis. Je ne fais que vous indiquer, le plus vivement possible, ce que je désire. Je prie le Seigneur de vous éclairer et d'être votre consolation.

Adieu, je n'écris qu'à vous, mais c'est afin que vous donniez de mes nouvelles à ceux qui en désireront. J'écrirai à ma bonne Sœur Bathilde par la première occasion ; dites-lui mille choses pour moi ; qu'elle écrive à la pauvre Annette (1) qui est maigre à faire craindre pour ses jours, depuis la mort de M. Roy.

Adieu, mes bien chères Filles, priez pour moi qui suis  
Votre sœur et amie.

---

1. Annette Peaucoup, la dévouée fille de service dont il a été question au premier volume.

## CHAPITRE V

Origine des difficultés avec le clergé de la Guyane. — Le Préfet apostolique se déclare contre la Mère Javouhey.

Rassurée du côté de la France, la Vénérable Mère se retourna avec plus de vigueur que jamais vers les difficultés qui lui étaient suscitées par son entourage. Parmi ces difficultés, il en était une qui, seulement à ses débuts et pour ainsi dire encore renfermée dans son germe, lui causait, à cette époque, des ennuis extrêmement sensibles. Nous devons reprendre notre narration d'un peu plus haut pour en faire comprendre l'origine et la suite au lecteur.

On a vu qu'avant même son second départ pour la Guyane, la Mère Fondatrice avait fait le sacrifice d'une idée qu'elle avait caressée pendant de longues années : celle d'une Congrégation de Prêtres et de Frères vivant sous la règle de Saint-Joseph et se dévouant spécialement au service religieux des colonies. Un commencement d'exécution avait été donné à cette idée, sous les auspices de l'archevêque d'Albi et de l'évêque de Carcassonne. L'abbé Lafond, avec un autre prêtre du diocèse de Rodez (1), était parti pour Mana et y avait pris la direction spirituelle de la Communauté en y amenant un

1. Nous ignorons le nom de ce prêtre. D'après les lettres de la Mère Javouhey, il était confesseur de l'abbé Lafond et décidé comme lui à entrer dans la Société des prêtres de Saint-Joseph. (Lettre à la Mère Clotilde, Paris, 1<sup>er</sup> décembre 1834; lettre à la Mère Marie-Thérèse, Paris, 9 décembre 1834.) D'après le Rapport de M. de Choisy que nous citons dans la note suivante, il était plus âgé que M. Lafond.

assez bon nombre de ses anciennes recrues de Ségonzac et de Saint-Affrique. Quand la Vénérable Mère arriva à la Guyane, accompagnée de l'abbé Lagrange, celui-ci essaya d'abord de s'associer à l'abbé Lafond, mais il se rebuta bientôt et se fixa à Cayenne. Les deux prêtres aveyronnais restèrent à Mana, non plus en vue d'une association religieuse, à quoi on avait renoncé, mais pour la simple desserte de la Communauté et de la petite colonie.

Soit que l'abbé Lafond eût rêvé grand et se trouvât déçu devant un rôle plus modeste, soit, ce qui nous paraît plus probable, que les graves défauts de son caractère, contenus en France où il n'était qu'une unité subalterne encadrée dans un clergé méritant, se fussent rapidement développés dans la situation en vue et presque indépendante qui lui était faite à Mana, il ne tarda pas à devenir un grave embarras pour la Mère Fondatrice. S'imposant à la Communauté, il s'était mis sur le pied d'un Supérieur, dès avant l'arrivée de la Vénérable Mère ; il pensait avoir, notamment sur ses Filles de Ségonzac et de Saint-Affrique les droits imprescriptibles d'un Père, presque d'un Fondateur. Mais ce n'était là qu'une partie, la moins dangereuse, de ses empiétements. La Mère Javouhey n'eut qu'à se montrer pour que tout son troupeau reconnût de quel côté se trouvait le vrai pasteur ; ses Filles de l'Aveyron ne furent pas les moins empressées à se ranger sous sa houlette maternelle.

Où la tâche de la Mère Fondatrice devenait plus difficile, c'était dans l'administration de la colonie chrétienne de Mana, troublée par l'ingérence de M. Lafond dans tous les détails du règlement. D'un esprit étroit, d'un caractère austère, incapable de comprendre l'organisation paroissiale autrement qu'il ne l'avait pratiquée dans les montagnes du Rouergue, il voulut tout changer, tout remettre à neuf, tout rebâtir de fond en comble, sur un plan nouveau qu'il s'était tracé en pleine indépendance. Aucune réclamation fondée sur l'expérience,

sur la diversité du milieu, sur une coutume respectable, sur les intérêts même les plus légitimes, n'arrivait à entamer la confiance qu'il avait en son idée propre (1).

Les choses en arrivèrent au point que la Mère Javouhey dut demander son éloignement dès le milieu de 1837. Il se rendit à Cayenne et ne tarda pas à faire des démarches pour rentrer dans sa terre promise de Mana. Réduite alors à un seul aumônier qui ne satisfaisait pas et déjà se disposait à partir, la Mère Fondatrice écrivait à sa sœur Marie-Thérèse, à Cayenne (2) :

Je me console en pensant qu'il ne restera pas longtemps. Ne croyez pas pour cela que je désire M. Lafond; non, mais je le recevrai pour l'amour de Dieu, dans l'espérance que les peines qu'il me cause serviront à mon salut.

Le nouvel essai de M. Lafond ne fut pas plus heureux que le premier. En mars 1838 il s'embarqua pour la France, mécontent, le cœur ulcéré, et probablement déjà décidé à préparer à ses idées contrariées la revanche que nous aurons à raconter bientôt. La Vénérable Mère, qui soupçonnait difficilement le mal et s'en remettait volontiers à la Providence du soin de déjouer le mauvais vouloir des hommes, crut que

1. Le Gouverneur de la Guyane, M. de Choisy, dans un Rapport au Ministre de la Marine, du 15 septembre 1837, apprécie ainsi l'abbé Lafond : « Il souffrait avec impatience la suprématie de la Supérieure générale; il voulait partager l'autorité avec elle et ne pas être simplement chargé de la direction des consciences et des mœurs de ses pénitents. »

Quant à l'abbé Guillier, Préfet Apostolique, il jugeait parfois l'abbé Lafond à sa juste valeur : « Homme plein de piété et de zèle, mais dont le zèle n'est pas toujours selon la science. Il est plus confiant dans ses lumières que dans celles des autres, plus attaché à la lettre qu'à l'esprit de certaines pratiques; veut obtenir subitement et par la force ce qui doit être spontané et ne peut être que le fruit de l'instruction, du temps et de la patience. Le défaut de tact et de jugement, et la présomption qui en est la suite, ont rendu impossible son association avec l'abbé Lagrange. » *Resp. ad animadv. Promotoris Fidei*, n. 76.

2. Juillet 1837. La Mère Marie-Thérèse était venue passer quelques semaines à Mana et se disposait à quitter Cayenne pour retourner à son poste à la Martinique.

c'était une épreuve terminée. L'obstacle étant levé, par ce départ, au séjour de l'abbé Lagrange à Mana, elle le prit pour aumônier et pour curé de la colonie.

Tout alla au mieux pendant plus d'une année. L'abbé Lagrange avait d'heureuses qualités. Affable, liant, plein d'entrain, autant M. Lafond avait resserré les cœurs, autant, lui, il les dilatait. Il prêchait bien, s'occupait des œuvres paroissiales avec non moins de compétence que de zèle, et joignait à ses aptitudes pour le ministère sacerdotal une activité exubérante, qui lui permettait de s'intéresser à une foule de travaux où il réussissait fort bien.

Cette multiplicité d'occupations, pour ne pas faire dévier une vie de prêtre de son caractère sacré et de son orientation surnaturelle, eût demandé un esprit intérieur que, malheureusement, l'abbé Lagrange ne possédait pas à un degré suffisant. Il voulut s'occuper de culture en grand, loua de la Mère Fondatrice vingt-deux quartiers de terre pour y planter du rocou, engagea des travailleurs, eut un intendant, et se déchargea en partie sur son vicaire, l'abbé Terral, du soin de la paroisse et de la Communauté. Bientôt, grisé de ses succès sur cette terre vierge et dans ces populations neuves, il rêva de plus vastes entreprises. La Mère Fondatrice apprit avec étonnement, vers la fin de 1839, qu'il songeait à créer une scierie pour l'exploitation des bois de charpente et d'ébénisterie de la Mana. Cela nécessitait des engagements d'ouvriers, l'affrètement d'une goélette, des relations avec le marché de Cayenne, des opérations, en un mot, directement opposées à l'article fondamental du règlement de la colonie de Mana, qui stipulait l'isolement d'avec le chef-lieu et la concentration de toute l'administration entre les mains de la Mère Fondatrice.

Celle-ci essaya en vain de le faire comprendre au trop entreprenant ecclésiastique. L'abbé Lagrange se fâcha, partit subitement pour Cayenne, au commencement de janvier 1840 et eut beau jeu, dans un milieu depuis longtemps monté contre

le « monopole » de la Mère Javouhey, pour raviver les colères des esclavagistes envers l'œuvre de Mana. La Vénérable Mère, cependant, ferme sur la question de principe, eût condescendu volontiers à tous les accommodements compatibles avec la marche régulière de sa petite colonie. Elle s'efforça de calmer l'abbé et le décida à revenir; mais ce ne fut que pour le voir faire bande à part, se renfermer dans un morne silence, et repartir pour Cayenne, au mois d'avril, sans lui adresser un mot d'adieu.

Ces difficultés que nous avons cru devoir exposer avec quelque détail, à cause de leur influence sur la suite des événements, pouvaient aggraver beaucoup la situation de la Mère Fondatrice en face d'un Conseil général toujours hostile et d'un groupe de Cayennais irréductiblement opposés à l'émancipation des noirs. C'est à cause de ces difficultés surtout qu'elle avait différé son retour en France à la fin de 1839, et c'est à elles, croyons-nous, qu'il est fait allusion dans les lettres que nous avons citées plus haut, des premiers mois de 1840. Quand elles se furent momentanément dénouées par le départ de l'abbé Lagrange, la Servante de Dieu, prompte à oublier les injures et toujours guidée par la maxime évangélique qu'à chaque jour suffit sa peine, ne pensa plus qu'à achever son œuvre à Mana et à tout préparer pour son retour en France à la fin de l'année.

Elle venait de recevoir avis de l'amiral Rosamel, Ministre de la Marine et des Colonies, que Mgr d'Héricourt insistait plus que jamais pour obtenir du Gouvernement l'approbation des nouveaux Statuts, et qu'on attendait son retour de la Guyane pour terminer cette affaire. Elle pria le Ministre de suspendre toutes mesures relatives à la demande de l'évêque d'Autun jusqu'à son arrivée en France qui aurait lieu à la fin de l'année, temps qu'elle jugeait lui être nécessaire pour terminer ses affaires les plus essentielles, notamment la construction de l'église et de l'hôpital. Elle ajouta qu'en atten-

dant elle donnait à sa sœur Rosalie tout pouvoir pour agir en son nom (1).

En même temps elle écrivait à la Mère Rosalie, la nommant Supérieure générale pour faire l'intérim en attendant le Chapitre général. Cette fonction avait été remplie jusque-là par la Mère Marie-Joseph, mais sans que celle-ci en eût le titre. La Mère Fondatrice crut qu'il y avait avantage à donner le titre de Supérieure générale à la Mère Rosalie qui n'avait pas assisté au Chapitre de 1835 et se trouvait ainsi libre de toute apparence d'engagement envers l'évêque d'Autun. En réalité cela ne changeait rien à l'administration de l'Institut : les quatre filles de Balthasar Javouhey continuaient à ne faire qu'un seul cœur et une seule âme dans la conduite de l'œuvre que Dieu leur avait confiée.

L'âge cependant et les incessants travaux commençaient à leur faire sentir plus vivement leur poids. La Mère Fondatrice écrivait à la Mère Marie-Thérèse à Cluny :

Vous voilà bien heureuse du retour de ma Chère Mère Rosalie; encore un moment et nous serons toutes réunies pour partir ensuite pour le grand voyage de l'éternité! Mais, à propos, on nous dit que vous vouliez partir la première : ne vous en avisez pas, c'est à moi qu'est dû l'honneur de passer avant vous; je ne suis pas pressée, j'attendrai tant que le bon Dieu voudra.

J'ai nommé ma sœur Rosalie Supérieure générale pour faire l'intérim, afin de soulager ma bonne sœur Marie-Joseph. Je lui donne les instructions sur ce qu'elle doit faire et surtout éviter. Je ne vous plains plus; vous pouvez prendre patience et vous tranquilliser.

C'est ma bonne sœur Stanislas qui part (2) pour revenir bientôt elle n'a que six mois de congé, aussitôt son retour je partirai. Le bon Dieu vient de lever le grand obstacle qui m'empêchait de partir; ma Sœur Stanislas vous dira tout cela. Je l'engage à aller vous voir. Mille choses aimables à Sœur Émilienne. Elle doit être bien

1. Lettre de Mana, du 24 avril 1840.

2. De Mana.

heureuse de son sort : passer sa vie près de vous, ma bonne et excellente sœur (1) !

Le grand obstacle que la Servante de Dieu croyait levé, par le départ de l'abbé Lagrange, allait au contraire se dresser contre elle, plus rude que jamais. A Cayenne, l'abbé Lagrange trouvait auprès du Préfet apostolique, M. Guillier, une faveur marquée. Outre qu'il tranchait, par ses qualités naturelles, sur le tout petit groupe de prêtres que comptait la Préfecture, il était du diocèse d'Autun, d'où était aussi M. Guillier, ancien curé-doyen de Digoin. De plus, le Préfet apostolique, usé par un long séjour à Cayenne, songeait à prendre sa retraite (2), et laissait flotter assez mollement, au gré des influences du moment, la direction des affaires (3).

Dans ces conditions, le curé démissionnaire de Mana trouva auprès de son chef ecclésiastique une oreille toute prête à accueillir l'exposé de ses griefs contre la Mère Fondatrice. Celle-ci, nous l'avons dit plus haut, l'avait arraché à force d'instances à Mgr d'Héricourt, qui voulait le garder dans son diocèse ; pendant longtemps, elle lui avait accordé sa confiance et conféré librement avec lui de ses affaires, notamment de la grande affaire d'Autun, qu'il pouvait mieux comprendre qu'un autre, connaissant personnellement ceux qui y jouaient les premiers rôles. Quand il eut définitivement fermé son cœur à la Mère Javouhey, il trouva tout naturel de passer dans un camp opposé et de se servir contre elle des armes qu'il avait en main.

Cependant le conflit d'Autun ne paraît pas avoir été d'abord le terrain sur lequel M. Guillier se laissa entraîner à déclarer

1. Lettre de Mana, 26 avril 1840.

2. Cette année-là même (1840), M. Fourdinier, Supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit, offrait la Préfecture de la Guyane au P. Libermann et à ses premiers compagnons. Il considérait donc le poste comme éventuellement vacant.

3. C'est l'opinion que le Gouverneur, M. de Choisy, quoique favorable à M. Guillier, exprimait de lui dans le Rapport cité plus haut.



la guerre à la Mère Fondatrice. Il avait contre elle un ancien grief, celui-là même que nous l'avons vu exposer dans sa lettre à la Vénérable Mère, du 4 novembre 1833, où il lui prédisait un retentissant échec dans son œuvre de libération des noirs. Contrairement à ces prédictions, la Servante de Dieu avait réussi, et au delà de toutes les espérances. N'étant en relations qu'avec les blancs de la colonie, presque tous opposés, avec un infatigable acharnement, aux projets qui se réalisaient à Mana, M. Guillier s'était contenté jusque-là de suivre d'un œil sceptique et avec une sorte de commisération la marche de l'entreprise. Il avait même répondu, en termes assez favorables à la Vénérable Mère, à une demande de renseignements que lui avait adressée Mgr d'Héricourt. L'influence de l'abbé Lagrange modifia ces dispositions et les rendit ouvertement hostiles.

Le Préfet apostolique se fit le porte-parole des esclavagistes dans leur interminable campagne contre l'autonomie de l'œuvre de Mana, et il le fit durement entendre à la Mère Javouhey quand elle vint à Cayenne vers le milieu de 1840. Voici comment elle-même raconte le différend :

J'ai eu une belle peur ! notre digne Préfet apostolique, qui m'a toujours soutenue envers et contre tous (1), s'était laissé influencer : il était prêt à me donner l'ordre de retourner en France et d'abandonner à d'autres mains l'œuvre dont la divine Providence m'a chargée ; et cela pour empêcher la liberté des nègres d'avoir son cours. Je lui ai fait toutes les représentations que m'inspirait l'amour que je porte à cette sainte entreprise, en m'appuyant sur le Bref du Pape du 3 décembre 1839 (2), cité dans *l'Ami de la Religion* du 24 décembre 1839, numéro 3219. Avec cette pièce remarquable j'ai remporté la victoire : il m'a donné l'absolution, et puis

1. On remarquera l'appréciation de la Vénérable Mère sur les dispositions de M. Guillier à son égard : c'est une preuve de la grande charité de la Servante de Dieu.

2. Le Bref « In Supremo » de Grégoire XVI, dont nous avons parlé plus haut.

nous sommes bons amis comme auparavant. Je pars demain avec un grand bonheur. Comme nous allons bien faire ! restons à notre poste le plus que nous pouvons, tout en ira mieux.

J'espère que rien ne m'empêchera de me rendre à vos désirs le printemps prochain. Envoyez-nous Sœur Stanislas et Sœur Bernard ; je partirai tranquille si elles sont là (1).

En écrivant que M. Guillier lui avait donné l'absolution, la Mère Javouhey touchait discrètement un abus qui sévissait à cette époque dans les colonies. Tout chef ecclésiastique, tout curé même, tout aumônier ou vicaire, se croyait autorisé à jeter l'interdit sur le lieu qu'il desservait ou à refuser les sacrements aux fidèles, dès qu'on n'obtempérait pas à des ordres quelconques qu'il avait donnés. Dans le cas présent, la Vénérable Mère finit par faire fléchir le pouvoir despotique dressé contre elle ; mais ce ne fut qu'après avoir pratiqué l'humilité et la patience à un degré peu ordinaire. L'abbé Lagrange était allé jusqu'à lui refuser publiquement la communion dans l'église de Cayenne.

La Mère Fondatrice se faisait d'ailleurs, dans son inépuisable indulgence, une trop haute idée de l'amitié que M. Guillier lui avait rendue. A peine un mois s'était-il écoulé depuis son retour à Mana que l'abbé Lafond débarquait à Cayenne et se présentait chez le Préfet apostolique avec un volumineux dossier émanant de Mgr d'Héricourt (2).

Il y avait une pièce que devait signer la Mère Javouhey,

1. Lettre à la Mère Rosalie. Cayenne, 31 août 1840.

2. Comment l'abbé Lafond, du diocèse de Rodez, fut-il mis en relations avec l'évêque d'Autun ? Fut-ce de sa propre initiative, ou y fut-il invité par l'abbé Lagrange ? Nous n'avons pas de données suffisantes pour répondre à cette question. La coïncidence des dates, l'opportunité de la mission de M. Lafond au point de vue de la campagne entreprise contre la Vénérable Mère par MM. Guillier et Lagrange, l'accueil empressé qui fut fait, par le Préfet apostolique de Cayenne, à des injonctions qui constituaient un évident empiètement sur son autorité, nous inclinent à croire que l'abbé Lafond n'avait pas exercé son action à Autun sans savoir qu'à Cayenne on y prêterait la main.

spécifiant qu'elle acceptait les modifications aux Statuts, telles que l'évêque d'Autun les lui avait déjà fait signer à Cluny en 1833. Faute de cette signature, une lettre adressée à M. Guillier enjoignait à celui-ci de refuser les sacrements à Madame Javouhey, comme rebelle à l'autorité ecclésiastique. Pleins pouvoirs étaient donnés à l'abbé Lafond pour poursuivre l'affaire, au nom de Mgr d'Héricourt.

C'est avec ces pièces que MM. Guillier et Lafond se présentèrent à Mana, au mois d'octobre 1840. Quoique déçue dans l'opinion qu'elle avait conçue de l'un, et surprise du retour inopiné de l'autre, la Mère Fondatrice ne se laissa pas déconcerter. Sans entrer dans le fond du débat, elle se contenta de faire observer aux deux représentants de l'évêque d'Autun que, s'ils avaient besoin d'une signature de la Supérieure générale, ils devaient s'adresser à la Mère Rosalie, à Senlis, à qui elle avait résigné tous ses pouvoirs ; qu'elle n'était plus, elle, qu'une simple Religieuse ayant son obéissance à la Guyane et ne pouvant, en aucune façon, engager l'Institut par sa signature. C'était opposer une sorte de question préalable à tout l'appareil de pièces autoritaires et menaçantes dont on avait voulu l'accabler. L'abbé Guillier en fut très mortifié. Il fit de nouveau jouer l'arme de la privation des sacrements ; et n'ayant rien obtenu, pas plus que l'abbé Lafond, qui essaya en vain de détacher les Sœurs de leur Supérieure en déclarant celle-ci déchue de tous ses droits, il repartit avec son compagnon, convaincu d'avoir fait fausse route en se mêlant à l'affaire des Statuts, mais d'autant plus décidé à prendre sa revanche sur un autre terrain où il aurait une position plus avantageuse.

Ce terrain n'était autre que celui qu'il avait choisi d'abord, et depuis longtemps exploré : l'administration de la colonie de Mana par la Mère Fondatrice et les mille griefs qui ne cessaient de circuler, depuis les débuts de l'entreprise, dans les milieux esclavagistes de la Guyane, contre les prétendus abus

de cette administration (1). Un double moyen s'offrait à lui de ce côté. Il pouvait, en se basant sur la dénonciation de ces abus, priver des sacrements la Mère Supérieure et toute la Communauté; d'autre part, en constituant un dossier des réclamations reçues et en l'envoyant à Mgr d'Héricourt, il pouvait fournir à celui-ci des armes nouvelles pour mener à bon terme la campagne entreprise en France contre la Mère générale.

Déplorable égarement d'un esprit qui s'abuse sur les mobiles de son entreprise ! Rien ne montre mieux combien l'âme humaine est sujette à défaillir dès qu'elle cesse un instant de prendre son point d'appui en Dieu, dès qu'elle fait un pas sans chercher sa lumière en Celui qui a dit : Sans moi, vous ne pouvez rien. Nous allons assister à l'attristant spectacle d'un vieillard employant les derniers restes d'une vie, jusqu'à honorable et méritante, à dénigrer et à tourmenter une sainte Religieuse, et à essayer de ruiner une œuvre admirable, tout entière consacrée au soulagement du prochain et au salut des âmes.

Le clergé de la Guyane ne se composait, avec le Préfet apostolique, que de cinq à six membres dont les plus âgés et les plus marquants étaient MM. Lagrange et Lafond. C'est dire qu'il ne fut pas difficile à l'abbé Guillier de se concerter avec tous ses subordonnés contre la Mère Fondatrice. Il se fit adresser des rapports où étaient ramassés, aux quatre coins de la colonie, tous les méchants propos que l'envie et la cupidité allaient répétant contre celle qu'on appelait ironi-

1. A une époque où l'abbé Guillier se croyait encore obligé à quelques ménagements envers la Vénérable Mère, il avait écrit à Mgr d'Héricourt : « Mme Javouhey, Supérieure générale des Sœurs de Saint-Joseph, en arrivant à Cayenne le 18 février 1836, y avait été précédée de fortes préventions contre elle, fondées sur ce qu'elle venait comme agent et instrument de l'exécution des projets d'une Société connue en France et en Angleterre sous le nom d'abolitionistes, négrophiles, philanthropes, etc., projets en opposition directe avec les intérêts de nos colons. » Lettre de Cayenne, 5 août 1838. — *Resp. ad animadv.*, n. 73.

quement « la Reine blanche ». Pour l'atteindre elle-même, à Mana, il trouva des auxiliaires tout prêts à remplir ses intentions et même à les dépasser.

L'abbé Terral, resté seul après le départ de M. Lagrange, était un jeune prêtre d'esprit médiocre et peu pondéré. Sûr de ne pas être désavoué par son chef hiérarchique, il ne mit plus de bornes à ses fantaisies, et après avoir souvent menacé de tout planter là, il partit pour Cayenne, au commencement de 1844, en laissant à Mana ses effets qu'il réclama ensuite à grand bruit.

M. Guillier jugea bon, pour remplacer l'aumônier parti, d'envoyer à Mana l'abbé Philippe qui avait donné des preuves non équivoques d'aliénation mentale et qui effraya la population par ses excentricités. Pour le faire partir, la Chère Mère dut se résigner à recevoir l'abbé Lafond. Celui-ci, soit pour arriver plus sûrement à ses fins, soit, comme nous sommes porté à le croire, par un réveil de conscience très explicable chez lui, commença par témoigner de bonnes dispositions envers la Mère Fondatrice. Elle put profiter de ce moment de répit pour faire face aux autres épreuves qui, à cette époque, l'assailaient de toutes parts.

---

## CHAPITRE VI

Mort de la Mère Marie-Thérèse Javouhey. — Efforts de l'Évêque d'Autun pour imposer les nouveaux Statuts. — Projet pour l'éducation de tous les enfants noirs de la Guyane.

La Mère Javouhey avait joui jusque-là d'une bonne santé. Vers la fin de 1840, au temps où elle avait besoin de toute son énergie pour soutenir le poids de son œuvre, elle tomba dans un état de langueur et de souffrance qui donna des craintes pour sa vie. Des évanouissements répétés faisaient appréhender une issue subite et funeste. Le Gouverneur, préoccupé de ces symptômes inquiétants, crut devoir en informer le Ministre de la Marine, vu les graves embarras qu'il redoutait pour l'administration, si une succession pareille à celle dont il s'agissait venait à s'ouvrir avant qu'on fût préparé à y faire face.

Dieu prolongea pendant quelques mois cette épreuve et lorsqu'elle eut un peu diminué, il la continua sous une autre forme, par un coup sensible porté au cœur de la Vénérable Mère. C'est alors qu'elle reçut l'affligeante nouvelle du décès de la Mère Marie-Thérèse, sa sœur.

Nous avons vu que la Supérieure principale des Communautés des Antilles était de retour en France depuis le milieu de 1839. Quelques mois plus tard, sa plus jeune sœur, la Mère Rosalie, comme poussée par une main providentielle, était revenue de l'île Bourbon. C'était pour revoir une dernière fois, dans un triste et solennel embrassement, celle qu'elle considérait comme une mère, et qu'avec tout l'Institut

elle entourait d'une religieuse vénération. Après lui avoir donné ses soins pendant quelques mois, avec des alternatives de crainte et d'espérance, elle reçut, dans des sentiments mêlés de douleur, de tendresse et d'admiration, le dernier soupir de cette âme d'une vertu si forte et qui ne soupirait qu'après le ciel. C'était le 25 octobre 1840.

La Mère Marie-Thérèse n'exprima qu'un seul regret aux approches de la mort : celui de ne pas voir une dernière fois la Mère Fondatrice, après laquelle elle venait par rang d'âge.

Mais, écrivait à celle-ci la Mère Rosalie, comme le divin Maître, elle se hâta d'ajouter aux plaintes de la nature : Cependant que la volonté de Dieu soit faite ! et me serrant la main : Vous lui restez, me dit-elle, soyez sa consolation. Oh ! ma très Chère Mère, que ne puis-je remplir la tâche qu'elle m'a donnée : vous consoler en faisant votre volonté ! Me voici prête à tout...

On peut se faire une idée de l'effet que dut produire une semblable nouvelle sur le cœur si sensible quoique si fort de la Mère générale. Elle avait toujours espéré que cette douleur lui serait épargnée. Elle écrivait à la Mère Marie-Joseph :

Que le temps m'a paru long de ne pouvoir répondre plus tôt à vos lettres qui m'ont mis à deux doigts du tombeau ! Je ne peux me consoler de la mort de notre chère et bien-aimée sœur Marie-Thérèse que j'aimais plus que moi-même ; j'envie son sort, je ne pense qu'à aller la rejoindre dans le sein de Dieu ; tout le reste m'est devenu étranger. Mon partage dans ce monde est de prier pour vous, mes bien bonnes sœurs, afin que le bon Dieu vous éclaire, vous dirige selon sa sainte volonté. J'ai soixante-deux ans tout à l'heure, je ne dois plus compter sur la terre, je ne veux penser qu'à l'éternité. C'est avec un effort incroyable que j'ai pu me décider à vous tracer ces quelques lignes pour vous dire courage ! Ma santé n'est pas très bonne, mais elle s'améliore un peu. Je suis tranquille ; je remets tout entre les mains de Dieu (1).

1. Lettre de Cayenne, 20 mars 1841.

Par suite de ce décès, il ne restait en France, des quatre sœurs Javouhey, que les Mères Marie-Joseph et Rosalie ; la première, très apte pour la direction intérieure, et amie de la solitude ; la seconde, au contraire, habituée aux relations de toutes sortes et rompue à toutes les difficultés de l'administration. La Mère Fondatrice se confirma dans la pensée de se démettre en faveur de la Mère Rosalie de la charge de Supérieure générale de l'Institut. Elle écrivit en ce sens, le 4 mars 1841, à l'amiral Duperré, qui avait remplacé l'amiral Rosamel au Ministère de la Marine et qui, comme son prédécesseur, harcelé par les démarches de Mgr d'Héricourt, lui demandait son avis au sujet des nouveaux Statuts.

Un pas avait déjà été fait par la Mère Rosalie en vue d'une transaction avec l'évêque d'Autun. Ayant eu moins occasion que sa sœur de Mana de voir de près l'habile prélat et de connaître la suite infinie qu'il mettait dans ses projets, elle se flattait de l'espérer qu'en cédant sur la question du noviciat de Bailleul (1) elle amènerait Mgr d'Héricourt à être moins exigeant sur ses autres revendications. Usant des pouvoirs qui lui étaient conférés, elle l'avait informé qu'elle supprimait le noviciat de Bailleul et qu'elle était prête à se joindre à lui pour obtenir que le Gouvernement sanctionnât cette modification aux Statuts de 1827.

Se basant sur cet accord qui tirait la situation au net, la Mère Fondatrice pria le Ministre de trouver bon qu'elle prolongeât son séjour à la Guyane tant que sa présence y serait utile, et l'assurait encore une fois qu'elle avait mis sa sœur Rosalie à même d'agir avec parfaite autorité et indépendance pour tout ce qui concernait les intérêts de l'Institut.

Restait à élucider de même la situation de l'Institut aux

1. On continuait, et nous continuons de parler du noviciat de Bailleul, quoique depuis 1837, époque où la Congrégation avait quitté Bailleul, ce nom ne s'appliquât plus qu'à une fiction juridique basée sur les Statuts de 1827, et signifiant un noviciat autre que celui de Cluny, établi à Bailleul ou ailleurs.



yeux de l'évêque d'Autun. Quoique le Gouvernement n'eût agi que comme intermédiaire entre Mgr d'Héricourt et la Mère générale, celle-ci ne se refusait pas à une communication directe avec le prélat. Si elle avait éconduit, de façon courtoise mais sommaire, MM. Guillier et Lafond, ce n'était pas dans l'intention d'é luder le fond du débat : son procédé, aussi habile que commode, n'avait eu d'autre but que d'écarter deux importuns à qui elle ne reconnaissait aucun droit à intervenir dans cette affaire. On se rappelle qu'entre autres pièces apportées à Mana par l'abbé Lafond se trouvait une lettre de l'évêque d'Autun demandant à la Mère Javouhey de sanctionner par une nouvelle signature son acceptation des Statuts imposés par le prélat au Chapitre de 1835. La Vénérable Mère ne s'était pas pressée de répondre ; sans doute elle eut à ce sujet un échange de vues avec ses sœurs de France et une consultation des ecclésiastiques qui la dirigeaient de leurs conseils. Dans les premiers mois de 1841, en mars ou avril, croyons-nous, elle écrivit à Mgr d'Héricourt la lettre suivante où elle traite à fond le litige relatif aux nouveaux Statuts. Aujourd'hui encore, après les récentes et très complètes décisions du Saint-Siège en une matière alors si confuse, on ne saurait rien écrire de plus lumineux ni de plus concluant.

Cayenne, 1841.

Monseigneur,

Si je n'ai point répondu plus tôt à la lettre que vous avez bien voulu m'adresser, c'est que je ne pouvais me décider à vous faire une réponse que je présume pouvoir ne pas vous être agréable. Combattue entre ce que je regardais comme un devoir et la profonde vénération que je veux et désire uniquement montrer en tous temps envers Votre Grandeur, je retardais tous les jours une décision si pénible, et cependant de si haute importance. J'invoquais en attendant les grâces d'En-Haut, afin que le Dieu de lumière dai-

gnât m'inspirer ce que j'avais à faire pour rester à la fois la plus respectueuse et la plus soumise de vos filles, et ne rien faire cependant qui pût un jour devenir préjudiciable à la Congrégation que la Providence m'a appelée à gouverner.

Aujourd'hui, Monseigneur, après avoir imploré les lumières de l'Esprit-Saint et pouvant me rendre le témoignage que je ne suis guidée que par le désir de la plus grande gloire de Dieu et le bien de ma Société, me sentant animée de la plus profonde soumission et de l'obéissance la plus entière envers Votre Grandeur, je me vois obligée, à mon très grand regret, de dire en toute humilité, mais en même temps avec toute la liberté qu'exige la charge importante où je me trouve élevée malgré mon indignité, *qu'il me semble tout à fait au-dessus de mon autorité de signer les conditions que Votre Grandeur me propose.*

Monseigneur, si chacune des Communautés de notre Institut établies dans votre diocèse, si chaque Religieuse de notre Ordre, tant qu'elle y réside, vous doit une obéissance sans réserve et se plait à vous payer le juste tribut de vénération qui vous est dû à tant de titres, la Congrégation, en tant que Congrégation — tout en n'oubliant pas ce qu'elle vous doit de reconnaissance pour la protection qu'elle a éprouvée de votre part et de la part de votre prédécesseur, tout en reconnaissant avec empressement et sans réserve aucune que, tant que le chef-lieu de l'Ordre est dans votre diocèse, elle est sous l'autorité de Votre Grandeur ou d'un de ses délégués pour la présidence du Chapitre, l'élection de la Supérieure générale et autres points expressément portés dans les Statuts — la Congrégation, dis-je, croit ne devoir obéissance qu'à ces seuls Statuts qui l'ont faite ce qu'elle est, qui sont son principe de vie, qui obtinrent l'approbation de votre prédécesseur et furent ensuite soumis à l'approbation du Gouvernement.

Ainsi, pendant que chaque Communauté, dans les diocèses de France ou de l'étranger, est soumise pour le spirituel à chaque évêque du lieu, la Congrégation, en tant que corps, ne peut relever que des Statuts, Statuts seuls légaux, puisqu'ils ont l'approbation des deux autorités religieuse et civile, Statuts qui seuls ont été gardés jusqu'à présent et qu'un Chapitre *légalement convoqué* pourrait seul modifier, en soumettant les changements qu'il croirait

devoir y introduire, après *un vote libre et bien motivé* (1), à l'approbation de Votre Grandeur, et puis à la confirmation du Gouvernement. Car si la Congrégation reconnaît que nul n'a le droit de rien ajouter à ses Statuts ou d'en rien retrancher sans la délibération et le consentement de son Chapitre légalement réuni, elle croit en même temps qu'elle ne pourrait elle-même y rien changer, en rien retrancher, sans l'approbation des deux autorités qui donnent vie et force de loi à ses Statuts primitifs.

D'après cet exposé, Monseigneur, vous comprendrez combien il me semble impossible de signer et de contracter envers Votre Grandeur un engagement qui se trouverait contraire à l'article 28 de ces Statuts, lequel suppose la possibilité d'un ou plusieurs noviciats dans les colonies. Elle comprendra également que je ne ferais qu'une chose nulle et illégale, sans aucune valeur, en donnant mon approbation aux autres points qui sont portés en question dans l'acte que Votre Grandeur a présenté à ma signature. Ni la Supérieure générale, ni les Conseillères, ne peuvent usurper une autorité qui appartient au Chapitre seul légalement convoqué. Une Supérieure générale dont les pouvoirs se bornent à administrer temporairement sa Société, des Conseillères qui n'ont d'autre charge que de l'aider dans cette administration, ne sauraient, par leur approbation ou leur refus, remplacer l'autorité du Chapitre, seul compétent.

Ainsi, Monseigneur, s'il semblait à Votre Grandeur qu'il y eût quelque chose à modifier dans nos Statuts primitifs et fondamentaux, ce serait au Chapitre général, légalement convoqué et réuni au mois de mai prochain, qu'il appartiendrait de décider en toute autorité et en tout droit, en soumettant plus tard ses délibérations à l'approbation de Votre Grandeur et à la confirmation royale. En ma qualité de Supérieure générale, vous me trouverez disposée à soumettre à ce Chapitre toutes les questions que Votre Grandeur voudra bien proposer et qui intéressent le bien de l'administration générale de l'Ordre. Jusqu'à cette assemblée, je main-

1. Les passages soulignés le sont par la Vénérable Mère : allusion discrète mais très claire aux irrégularités de la procédure de l'évêque d'Autun au Chapitre de 1835.

tiendrai de mon mieux ce qu'on m'a confié, mais je ne saurais rien changer sans outrepasser mes pouvoirs.

Que Votre Grandeur daigne entendre avec bienveillance les motifs de refus à ses désirs que j'ose lui exposer. Pourrais-je ne pas espérer qu'elle reconnaitra la justice et la puissance de ces motifs, et qu'elle ne daignera pas moins me croire à jamais,

De Votre Grandeur,

La plus soumise et la plus respectueuse servante et fille,

SŒUR JAVOUHEY,

*Supérieure générale des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.*

Dans cette lettre, la Mère Fondatrice ne parle ni de son acceptation de la fermeture du noviciat de Bailleul ni de sa démission comme Supérieure générale. Elle avait appris à ne s'avancer qu'avec prudence et en assurant bien sa marche dans ses relations officielles avec l'évêque d'Autun. La concession faite au sujet de la suppression du noviciat de Bailleul était l'œuvre de la Mère Rosalie agissant en qualité de Supérieure générale par intérim : c'était une mesure subordonnée à la ratification du futur Chapitre et à l'acceptation du Gouvernement. La Vénérable Mère laissait donc à sa sœur et au Gouvernement à traiter l'affaire avec Mgr d'Héricourt ; pour elle, en écrivant comme elle le fit, elle restait conséquente avec son attitude antérieure et elle réservait l'avenir.

Quant à sa démission, c'était une solution transitoire ; la proximité du Chapitre qui devait élire sa remplaçante invitait, en quelque sorte, à ne pas mêler cette affaire à la grave déclaration de principes que la Mère Fondatrice faisait à Mgr d'Héricourt. Celui-ci cependant fut informé de la démission. Il s'en montra satisfait et fixa la convocation du Chapitre au 1<sup>er</sup> mai de l'année suivante, 1842.

La Servante de Dieu était convaincue, d'ailleurs, qu'aucune concession partielle n'était capable d'arrêter l'évêque d'Autun dans son parti pris d'être le Supérieur général de l'Institut ;

aussi n'encourageait-elle ni les transactions ni les démarches suppliantes qu'elle voyait effectuées ou projetées par ses deux sœurs de France. Les lettres qu'elle leur adressait ne cessaient de leur inculquer le ferme maintien des principes, la patiente attente de l'heure de Dieu, et la confiance qu'il n'abandonnerait pas son œuvre. Elle écrivait à la Mère Rosalie :

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 7 avril 1841.

Ma bien Chère Mère Rosalie,

Cette lettre est pour vous encourager à soutenir le poids dont la Providence et notre amitié vous ont chargée ; ne craignez pas sa pesanteur : des épaules plus faibles que les vôtres l'ont soutenu pendant trente ans. Vous étiez mon soutien ; je serai le vôtre. Celui qui nous en a chargées a bien su l'alléger quand nous étions faibles, il continuera à soutenir son œuvre. Ayons confiance, prions-le de nous donner sagesse et prudence ; avec cela, ne craignons rien.

Vous avez affaire au plus fin des hommes ; mais vous n'avez rien signé ! Appuyez-vous sur nos anciens Statuts, ils ont force de loi ; ne prenez aucune connaissance de tout ce qui doit y déroger. Conservez toutes les attributions accordées à la Supérieure générale. Vous savez l'abus qu'a voulu faire M. Poncelet, c'est une leçon... Ne laissez rien faire que conformément aux Statuts approuvés de la Congrégation. Écrivez-moi souvent et longuement ; je vous répondrai.

Je ne veux écrire à personne qu'à vous, ma bien Chère Mère et Fille, jusqu'à ce que les affaires soient finies. J'envoie toutes mes lettres à ma bonne sœur Marie-Joseph, afin qu'elle en prenne connaissance et vous renvoie le paquet tel qu'il est.

Adieu, ma bien chère et bien-aimée Fille, soyez mon interprète auprès de toutes nos chères Sœurs.

La Mère Rosalie ne tarda pas à constater par expérience la justesse du point de vue où se plaçait la Mère Fondatrice. Elle eut une longue entrevue avec Mgr d'Héricourt, chez

M. de Longueville, au château de Précý. Toutes les espérances de conciliation qu'elle avait eues s'évanouirent du même coup.

Je suis sortie de mon audience le cœur bien gros, écrivait-elle à sa sœur. Monseigneur insiste pour nous assujettir à ses nouveaux Statuts. J'ai compris que c'est dans la crainte que nous n'ayons un noviciat à Paris qu'il tient cette Maison sous l'interdit pour la chapelle... Je n'ai rien gagné, mais je n'ai rien perdu, rien cédé, ce dont je me félicite ; et me voilà guérie de l'idée de rien demander ; nous resterons comme cela jusqu'à votre arrivée : à moins d'un miracle, qui change les cœurs et les esprits, il faut nous résigner et attendre. Ce qui doit nous consoler, au milieu de tels obstacles, c'est que, malgré tout, la chose marche et avance à grands pas de tous côtés. Vous avez bien raison, ma très Chère Mère, de nous dire et de nous répéter que c'est l'œuvre de Dieu, non pas la nôtre, ni celle des évêques d'Autun et de Paris.

Voyant en bonne marche ses affaires en France, et heureuse de pouvoir consacrer à son œuvre de Cayenne le temps qu'elle jugeait nécessaire, la Mère Javouhey conçut le projet d'étendre à toute la colonie le bien qu'elle avait réalisé en préparant l'émancipation des noirs de Mana. Elle proposa au Gouvernement de se charger de l'éducation de tous les enfants des esclaves, moyennant une indemnité payée à leurs propriétaires. On réunirait ces enfants, au nombre de 3.000 environ, dans l'établissement de Mana, on les élèverait dans les principes de la morale et de la civilisation chrétiennes ; arrivés à l'âge où leur émancipation serait possible, on leur assurerait une existence honorable, de préférence dans l'exploitation libre du sol ; on procurerait à la Guyane les colons honnêtes et laborieux qu'elle réclamait depuis longtemps. Tout l'admirable Rapport que la Mère Fondatrice adressait à ce sujet au Ministre de la Marine le 26 juin 1841 mériterait d'être cité. Nous n'en extrayons que deux passages pris, l'un dans l'exposé des motifs, l'autre dans les conclusions :

Les moyens d'éducation pour les esclaves deviennent nuls, tant que les maîtres ne seront pas contraints à y coopérer d'une manière efficace. Et de plus, lors même qu'ils se prêteraient à assurer à leurs noirs les avantages qui leur sont offerts, ne serait-il pas à craindre que les effets produits par les soins les plus assidus ne fussent bientôt affaiblis et tout à fait détruits par l'influence des mauvais exemples, par la force des préjugés que les enfants retrouveront toujours au sein de leurs familles et par la violence des passions qui se développent rapidement chez eux et que la vigilance la plus sévère parvient difficilement à réprimer ?

Quel parti reste-t-il donc à prendre pour obtenir des résultats plus satisfaisants et qui répondent à la sollicitude du Gouvernement ? Que faut-il faire pour donner enfin aux noirs, que tout sur la terre semble vouer à un état de dégradation éternelle, cette éducation qui, les relevant à leurs propres yeux, leur fasse souhaiter de conquérir un jour la place qu'ils sont appelés à occuper dans la société ? Je crois pouvoir le dire, car telle est mon intime conviction, il faudra adopter en faveur du nouveau peuple qu'on veut former de nouvelles mesures qui ne deviendront efficaces qu'autant que tous sans exception pourront en profiter ; c'est-à-dire qu'après s'être acquis les droits de disposer d'eux, on les placera sur un seul établissement, sous une seule autorité, de manière qu'ils puissent tous recevoir l'instruction religieuse et morale convenable.

Il faut qu'ils soient réunis, et isolés de tout contact étranger. Ils seront d'autant plus dociles et se prêteront d'autant plus volontiers aux bonnes impressions qu'on voudra leur communiquer, qu'ils seront moins distraits par des relations extérieures. Il faut qu'ils ne puissent jamais avoir sous les yeux aucun mauvais exemple, qu'ils soient maintenus et surveillés avec une exactitude qui ne se relâche jamais, à l'abri de toute influence pernicieuse. C'est loin des villes, loin de leurs parents même qu'ils devront être placés pour cela, sans qu'il soit à craindre que cet éloignement les leur fasse oublier ; car c'est plutôt par une bonne éducation que ces sentiments naissent et se développent ; et en apprenant à aimer leurs maîtres, ils apprendront à aimer leur père et leur mère. Ils ne seront d'ailleurs pas plus privés que nos enfants de France, lesquels

s'en vont au loin chercher l'instruction que la maison paternelle ne peut leur offrir.

Ils sauront surtout de bonne heure aimer et pratiquer la culture de la terre qui, étant toujours jugée la plus utile des connaissances, doit devenir l'objet de la plus sérieuse attention puisqu'elle attache les hommes au pays qu'ils habitent, les maintient dans des habitudes de travail qui n'ont plus rien de pénible pour eux ; elle écarte le vice et le luxe étrangers ; elle prévient par son influence les désordres intérieurs et peut nous garantir contre les inconvénients produits par toutes les libérations prématurées, lesquelles ont enlevé à la terre des bras capables de la féconder, pour les envoyer au sein des villes former cette masse oisive que la nécessité a souvent portée à des excès fâcheux.

Je n'ai jamais eu la pensée de me poser comme modèle pour la direction d'un établissement quelconque, et je reconnais sans peine qu'on peut trouver bien des personnes plus capables que moi, sous tous rapports, pour soutenir une opération semblable à celle qui m'a été confiée ; mais je crois pouvoir, dans la démarche que je tente aujourd'hui auprès de Votre Excellence, faire parler en ma faveur les résultats que j'ai obtenus jusqu'à présent et que je dois à la bienveillance du Gouvernement, autant qu'au système qui m'a guidée.

Je vous ai fait part, Monseigneur, il y a quelques mois déjà (1), de notre véritable position à Mana, autant sous le rapport moral que sous le rapport physique. J'ai montré à Votre Excellence que ce pays favorisé par la nature, peut-être plus qu'aucun autre de la Guyane, offrait toutes les commodités qu'on pourrait désirer pour la fondation d'un immense établissement : rivière magnifique et paisible, bois superbes d'une exploitation facile et productive, terres d'une fertilité étonnante, air salubre exempt de toutes mauvaises qualités ; divers sites sur lesquels on partagerait au besoin l'excédent d'une population qui ne peut manquer de devenir de plus en plus riche et aisée, tels sont les avantages que je vous présente. Et si, d'un autre côté, on a reconnu que nous avions répondu d'une manière satisfaisante aux vues qu'on avait sur nous, qui empêchera

1. Dans le Rapport du 25 juillet 1840, cité plus haut.



qu'avec une égale assistance nous arrivions à des succès semblables ? D'ailleurs nos espérances de réussite dans cette nouvelle entreprise seront bientôt justifiées par la docilité que nous trouvons dans cette jeunesse exempte encore des préjugés et des vices de l'esclavage, que nous habituerons de bonne heure au travail et que nous garderons avec soin contre les désordres qui naissent de l'oisiveté et de l'abandon.

J'ai vu que parmi les diverses propositions faites à la Commission d'émancipation, celles concernant les enfants étaient, comme moyen d'arriver plus tard à un résultat général, de les racheter à leur naissance et de les placer, en attendant qu'ils puissent se suffire à eux-mêmes, dans une position intermédiaire qui, leur assurant l'existence, les mette aussi à même d'acquérir les connaissances intellectuelles et morales qui seront ensuite leurs ressources dans la condition où on les aura élevés.

Je ne ferai donc, en modifiant légèrement les plans qui sont présentés, que compléter les moyens dont il s'agit, en les étendant à tous les sujets dont le bien-être a toujours été pour moi une question de la plus haute importance et l'objet de mes vœux les plus ardents.

Après avoir exposé en détail le plan qu'elle fondait sur ces considérants, la Vénérable Mère concluait ainsi :

Je crois donc, Monseigneur, vous avoir posé une question d'une bien grande importance locale et d'un intérêt à venir non moins grand. Je sens que de jour en jour les circonstances se manifestent plus puissantes et que l'on ne peut trop tenter, si l'on ne veut se laisser prévenir. Car de quoi s'agit-il, en effet, sinon de s'assurer les dispositions d'une classe nombreuse, longtemps opprimée, longtemps froissée, aussi ignorante que jalouse, et que l'on veut tout à coup élever à un rang dont elle ne connaît ni les droits, ni les devoirs dans la société. Ira-t-on, en prononçant l'acte solennel de son émancipation, lâcher sans précaution aucune tous les liens qui servent aujourd'hui à la maintenir, sans avoir cherché à les remplacer par d'autres aussi puissants ? Se dessaisira-t-on à la fois de tous les moyens capables d'arrêter ses prétentions, si elles venaient à se manifester d'une manière peu favorable ? Pense-t-on qu'en

multipliant les voies de contrainte, on pourra se flatter d'en être longtemps maîtres ? Non, on ne fera que multiplier les embarras ; car la discipline a peu de pouvoir lorsque la conviction du devoir n'existe pas dans le cœur, et les exemples ne sont pas rares qui nous prouvent qu'avant de chercher à se rendre maître d'un peuple, il faut se l'attacher par le sentiment. On peut facilement prévoir ce qui ne manquerait pas d'arriver à la suite de pareilles mesures. Les noirs devenus libres auront d'abord une répugnance invincible pour toutes sortes d'ouvrages. Ils se défient des blancs ; ils en sont jaloux : ils craindraient qu'un engagement volontaire pour un travail quelconque ne les menât à un asservissement semblable à celui dont on les aurait libérés. Ces craintes, ces préjugés, ils les conserveront toute leur vie.

Doute-t-on qu'ils n'en sèment aussi l'esprit de leurs enfants à mesure qu'ils grandiront ? Voilà donc que ces dispositions se perpétuent de génération en génération dans l'ignorance et l'abrutissement ; voilà que l'oisiveté, dégénéralant bientôt en une véritable horreur du travail, par la peur de maintenir chez eux l'esclavage, les portera avec une effrayante rapidité à tous les désordres, à tous les dérèglements de leurs passions, et les rendra les fléaux de la société dont ils auraient dû être les membres utiles... Mais tout cela n'aura pas lieu, je l'espère, et, loin d'avoir à gémir sur l'insuffisance des mesures que l'on aura prises en faveur des noirs esclaves, nous n'aurons qu'à nous féliciter de leurs résultats et à louer la sagesse du Gouvernement trop juste, trop éclairé, pour ne pas adopter les moyens les plus convenables et dictés par la plus franche générosité.

C'est dans cette conviction où je suis que les sacrifices ne seront pas épargnés pour assurer le succès de cette grande entreprise, que je viens à mon tour proposer le plan que j'ai essayé de tracer avec autant de clarté que de simplicité. Réunir les enfants pour les préserver des voies dangereuses et les préparer par une éducation morale et chrétienne, voilà tout, voilà le principe que je pose comme la base de toute la question qu'il s'agit de résoudre. Imitant en cela bien des hommes plus capables que moi d'apprécier les choses à leur juste valeur, je dirai donc avec eux que les ressources de la politique peuvent très peu lorsqu'il s'agit de lier les esprits et

les cœurs, de concilier les dispositions et d'établir les relations qui doivent unir les uns aux autres les membres d'une même famille. On ne contraint pas les hommes libres, on les persuade. Or, quel est l'âge où ils sont plus susceptibles de recevoir ces impressions favorables ? C'est pendant qu'ils sont jeunes, qu'ils sont enfants, qu'on parviendra à les instruire, parce qu'alors ils sont dociles, confiants, faciles à convaincre et à maintenir, exempts de toutes passions ; on n'aura rien à corriger, tout à former.

Oh ! qui me donnera de voir s'élever du milieu des forêts de la Guyane, comme du sein de la seule nature, appuyée d'un côté sur la religion, de l'autre sur la morale et l'amour du travail, cette population d'enfants dirigés par la piété et la douceur, animés du désir de bien faire, forts contre la séduction et le vice, et de montrer à la terre que le Christianisme seul est capable de produire ces grands effets de civilisation que la philanthropie se contente de rêver dans son impuissance ! Un jour, oui, un jour, quelque chose me le dit, je verrai ces enfants pleins de reconnaissance et d'amour bénissant la main généreuse du Gouvernement du Roi qui a répandu sur eux ses bienfaits, et la sagesse de son digne Ministre ; je les verrai, dis-je, s'élancer dans le monde pour y porter, avec enthousiasme, l'instruction et les talents qu'ils auront acquis dans le silence et la solitude, et pour faire, par leurs vertus, l'ornement de la société qui n'aura qu'à se féliciter de les avoir formés pour elle.

Il y avait là une grande idée, digne du génie chrétien de la Mère Javouhey. Elle y voyait le couronnement de son œuvre à la Guyane, et elle sollicitait partout des prières pour la réussite de son projet, s'il entraît dans les desseins de Dieu. Partagée à cet égard entre la crainte et l'espérance, elle écrivait en France, à la Mère Marie-Joseph :

Vous avez dû recevoir déjà nos lettres et notre Rapport sur notre grand projet. Il me tarde bien de savoir quel accueil on lui aura fait, si on l'aura reçu favorablement ou si on l'aura étouffé à sa naissance comme un enfant indigne de voir le jour. Oh ! cependant, j'ai pleine confiance en Dieu qui me l'a suggéré, et puisque

c'est d'après son inspiration que je l'ai conçu, j'espère qu'il disposera les choses de manière à ce que son nom en retire autant de gloire que possible (1).

La Mère Rosalie, en transmettant aux Communautés la demande de prières de sa sœur, ajoutait :

Il ne s'agit de rien moins que de trois ou quatre mille enfants au-dessous de quinze ans à instruire et à baptiser avant de les rendre à la société, avec leur liberté. C'est un grand projet auquel ma Chère Mère attache le plus grand prix, et pour lequel elle réclame nos prières... Il lui semble que c'est par là qu'elle doit terminer, à la Guyane, sa mission de charité. C'est bien là notre Chère Mère ; son activité ne connaît de bornes sur la terre qu'à l'entrée du ciel.

Dieu inspire souvent à ses élus des projets qui ne doivent pas se réaliser. Le chrétien éclairé ne saurait s'en étonner, encore moins en être scandalisé, s'il considère que le dessein de prédilection du Verbe incarné était de réunir les fils de Jérusalem sous sa loi comme la poule réunit ses poussins sous ses ailes, et qu'il n'y a pas réussi. Mais, rejeté par les siens, il trouva dans l'échec même de sa mission, dans la croix où le conduisirent la défaillance de ses amis et la haine de ses ennemis, le moyen d'amasser des mérites plus étendus et d'opérer une Rédemption plus abondante. La Mère Javouhey, comme toutes les grandes âmes qui suivent de plus près les pas du divin Maître, devait avancer chaque jour davantage dans cette voie féconde et douloureuse.

Nous allons voir avec quelle générosité elle répondit à l'appel de Dieu et quels fruits immédiats, par sa patience invincible, elle sut faire produire aux obstacles mêmes opposés à ses desseins.

1. Lettre de Cayenne, 21 juillet 1844.

---

## CHAPITRE VII

Ecarts de M. Lafond. — Visite du Gouverneur et du Préfet apostolique. — La Vénérable Mère est privée des sacrements.

Le mauvais état de sa santé avait obligé la Mère Javouhey à passer quelques mois en changement d'air au chef-lieu de la colonie. Elle rentrait à Mana dans les derniers jours du mois de juillet 1841, suffisamment rétablie, et prête à reprendre avec vigueur la direction de son œuvre. Soit que la Sœur Isabelle, qui avait fait l'intérim, eût été très accommodante, soit que M. Lafond eût continué dans les voies modérées où nous l'avons vu s'engager à son dernier retour à Mana, la petite colonie avait marché sans trop de secousses durant l'absence de la Mère Fondatrice. Mais dès que celle-ci voulut mettre elle-même la main au timon des affaires, ce fut de la part de l'aumônier une explosion de colères comme on n'en avait pas vu aux plus mauvais jours de sa première résidence. Il se crut d'autant moins obligé d'user de ménagements qu'il pouvait cette fois compter sur l'appui empressé du Préfet apostolique. Le moment lui sembla venu d'en finir avec celle qui, seule, avait assez d'autorité pour se mettre en travers de ses desseins, et déjà il se voyait substitué à elle pour conduire au gré de ses plans depuis longtemps caressés, toute l'entreprise de Mana.

M. Guillier, qui cependant, avant d'être aveuglé par ses déplorables préventions, savait à quoi s'en tenir sur la valeur de son subordonné, n'hésita pas un instant à embrasser sa querelle avec la dernière vigueur. Le 15 août 1841 il faisait

partir de Cayenne pour Mana l'abbé Ischier, porteur d'instructions sévères et d'une lettre à la Mère Javouhey où un ultimatum lui était intimé, à l'expiration duquel les sacrements lui seraient refusés, à elle et à sa Communauté. Croyant devoir asseoir une mesure aussi grave sur une base plus consistante que les dénonciations assez vagues et difficiles à prouver qu'il avait recueillies dans son enquête, le Préfet apostolique précisa un de ses griefs.

On se souvient des réclamations de l'abbé Terral après son départ de Mana : il lui fallait sa malle qu'il y avait laissée, et il la lui fallait tout de suite. Cette malheureuse malle, expédiée par la goélette de la Mère Javouhey, ne put être débarquée à Sinnamary où se trouvait l'abbé Terral ; elle resta dans les magasins de Cayenne ; quand elle parvint à son propriétaire, celui-ci se plaignit que plusieurs articles étaient détériorés et réclama une indemnité de 400 francs. Avant de payer cette somme, la Chère Mère demanda à vérifier l'état des effets. Les détails que nous venons de donner, et qui semblent assez peu dignes de l'histoire, étaient nécessaires ici, car — le croirait-on ? — c'est en intimant à la Mère Javouhey l'ordre de liquider cette affaire au gré de l'abbé Terral que le Préfet apostolique écrivait :

Je ne donne à cette injonction que le délai de huitaine, lequel délai expiré vous tomberez *ipso facto*, vous et vos Sœurs de Mana, sous l'interdit, les sacrements vous seront refusés... Je comprends vos Sœurs dans l'interdit, attendu que le chef et les membres ne font qu'un seul corps et que, le chef étant malade, tout le reste doit s'en ressentir aussi (1).

L'abbé Ischier, du reste, était chargé de faire son Rapport personnel au Préfet apostolique sur l'état de l'œuvre de Mana. On peut penser quelle mesure ce jeune prêtre, stylé par son

1. Lettre à la Mère Javouhey, Cayenne, 15 août 1841. *Resp. ad animadv.*, n. 76.

chef hiérarchique, dut mettre dans ses observations. Embrasant avec zèle le parti de l'aumônier, il lui sembla que l'abbé Lafond ne pouvait plus supporter les injustices de la Mère Javouhey ; ces injustices, il les constatait lui-même, et il demandait s'il fallait laisser les Sœurs dans la bonne foi, ou les en tirer et leur dire de retourner en France pour pouvoir y recevoir les sacrements.

Heureusement la Servante de Dieu n'était pas femme à s'effrayer devant des menaces inconsidérées ou à laisser leur cours à des entreprises que rien ne justifiait. Elle écrivit, de son côté, au Préfet apostolique ; et soit que celui-ci fût réellement satisfait de ses explications, soit qu'il redoutât des complications fort possibles, vu la gravité des intérêts qui liaient Mana et le Gouvernement, ce fut l'abbé Lafond qui reçut l'ordre de s'éloigner, tandis que l'abbé Ischier restait pour continuer auprès de la Communauté la mission de vigilance et de contrôle qui lui avait été conférée.

M. Guillier devait se rendre bientôt en personne à Mana, accompagnant le nouveau Gouverneur, le capitaine de vaisseau Charmasson, qui allait y faire sa première visite. Peut-être la perspective de cette visite du Gouverneur avait-elle rendu le Préfet apostolique plus prudent et lui avait-elle inspiré d'éloigner l'abbé Lafond dont il connaissait le peu de jugement.

En attendant, M. Ischier s'appliquait avec zèle à surveiller l'usage des sacrements dans la colonie. Un des griefs les plus odieux à la fois et les plus absurdes qui se colportaient contre la Mère Fondatrice, dans les cercles esclavagistes, était que son entreprise de Mana présentait au premier chef le caractère d'une spéculation avantageuse où, en faisant des bénéfices sur les achats des nègres et des retenues sur leurs journées, la Congrégation trouvait le moyen de payer ses dettes avec l'argent du Gouvernement. C'est sur ce point que M. Ischier crut devoir porter son attention. Il se fit, pour sa gouverne personnelle, une sorte de tarif des marchandises dont la

Communauté avait le monopole. Se servait-on d'une appréciation différente de la sienne? le refus d'absolution et, par suite, la privation de communion étaient prononcés sans appel.

En présence de pareilles tracasseries, ce fut un soulagement pour la Mère Javouhey de voir arriver, dans le courant du mois de septembre 1841, le Gouverneur et le Préfet apostolique. Les deux chefs de la colonie au spirituel et au temporel, en même temps qu'ils venaient se rendre compte de l'état des personnes et des choses, devaient présider à la bénédiction de la nouvelle église et à l'inauguration des nouveaux bâtiments de l'hôpital. La Communauté des Sœurs aussi devait prendre officiellement possession des locaux modestes, mais commodes et bien appropriés à leur destination, que la Mère Fondatrice avait fait élever attenants à l'église. Ce fut une belle journée, une échappée sur le Thabor entre deux visions du Calvaire, d'autant plus radieuse pour la Servante de Dieu et pour ses pieuses Filles qu'elles purent toutes, dès l'aurore, s'approcher de la Table sainte après s'être confessées la veille au Préfet apostolique (1).

Ce jour de bonheur devait être sans lendemain. Ce ne fut pas, cependant, de la part du pouvoir civil que vinrent les nuages qui, immédiatement, montèrent à l'horizon. Le capitaine de vaisseau Charmasson, comme tous les précédents Gouverneurs de la Guyane, constata l'état prospère de l'œuvre d'émancipation et d'éducation sociale que la Mère Javouhey avait entreprise en faveur des noirs, et il se fit un devoir de consigner ses observations, hautement élogieuses, dans le Rapport qu'il adressa au Ministre de la Marine à la

1. Nous nous fondons pour ce détail sur deux lettres de la Vénérable Mère. En septembre 1841 elle écrit à la Sœur Madeleine à Cayenne : « J'espère qu'il (le Gouverneur) amènera le Père Guillier pour bénir notre église et nous réconcilier. » Le 7 février 1843 elle apprend à la Mère Théophile, à Rouen, « qu'il y a quinze mois qu'elle ne s'est pas confessée ». Cela nous mène, pour sa dernière réception des sacrements à la Guyane, au mois de septembre 1841, à l'époque de la bénédiction de l'église.



date du 29 octobre 1841. C'était la réponse victorieuse faite par un homme qualifié et impartial, à toutes les calomnies qui se débitaient alors contre l'établissement de Mana : réponse d'autant plus remarquable que le Gouverneur, nouvellement arrivé à la Guyane, n'avait entendu jusque-là que les ennemis de la Mère Javouhey. Quelques extraits de ce Rapport seront ici à leur place :

... Les cases à Mana sont bien et solidement construites ; j'en ai visité un assez grand nombre : elles étaient généralement propres. Il en est beaucoup qui annoncent que les idées de confortable commencent à s'introduire parmi les noirs : un bon lit est la première chose à laquelle ils s'attachent d'abord ; une table et quelques chaises forment le reste de l'ameublement. Un peu de vaisselle indique plus de soin et de propreté dans la préparation des aliments. Il est à remarquer que les cases les mieux tenues sont celles des jeunes ménages. L'église est terminée ; l'édifice répond à sa destination : il est assez grand pour recevoir une population plus considérable que celle d'aujourd'hui. Mme la Supérieure générale a profité de la présence de M. le Préfet apostolique, qui m'avait accompagné, pour la faire bénir. Toute la population assistait à cette cérémonie : hommes et femmes étaient en habits de fête ; ils faisaient plaisir à voir. Les rues du bourg sont droites et bien percées ; on s'aperçoit cependant de quelque négligence dans les alignements.

Mana paraît être moins malsain que les autres parties de la Guyane. En donner la raison serait difficile : car là comme dans toutes les autres rivières, les palétuviers et les autres arbres qui bordent la Mana ont leurs pieds dans l'eau à la haute mer et assèchent lorsque les eaux se retirent ; mais il est constant que les Européens y sont moins sujets à la fièvre. Dans le nombre des Religieuses, il en est qui y sont depuis plusieurs années et dont la santé a été constamment bonne. Les noirs s'y portent bien : la mortalité parmi eux est moins grande que dans les autres quartiers. Ils doivent sans doute cela à leur conduite, qui, étant surveillée, est plus régulière. A Mana il n'y a pas de cabaret.

L'hôpital contient un nombre de lits suffisant en raison des

éléments dont se compose la population. On n'y reçoit que les personnes qui ont besoin des soins qu'elles ne trouveraient pas chez elles : tous les matins on y distribue des médicaments et l'on panse les petites blessures de celles qui n'y sont pas admises... En résumé, les secours de la médecine ne manquent jamais à ceux qui les réclament; et, comme dans une petite localité tout se sait, le médecin va chez les malades qui auraient négligé de le faire appeler.

Les hommes et les femmes se rendent de bonne heure aux champs. Ils y travaillent avec assez d'ardeur lorsque c'est pour leur compte, mais si c'est pour autrui, ils reviennent à leurs mauvaises habitudes. Les enfants des deux sexes reçoivent l'instruction religieuse, vont au catéchisme, etc. Ceux qui sont trop jeunes pour aller au travail sont recueillis au couvent pendant que leurs mères sont aux champs ou occupées à d'autres travaux. Je les ai vus : ils étaient plus de cent ; leur santé faisait envie, le contentement était peint sur leur visage. Trois Sœurs en prennent soin ; elles leur apprennent à lire et leur font chanter des cantiques, ce qui paraît leur plaire beaucoup. Les enfants tout à fait en bas âge sont dans une salle particulière et gardés par des négresses invalides. Le soir, à leur rentrée des champs, leurs mères viennent les chercher. Les orphelins, le nombre en est petit, sont à la charge de la Congrégation... Les dimanches et les fêtes, la population entière suit les offices ; hommes et femmes sont proprement vêtus. Je les ai vus à la messe : ils y assistent dans un recueillement qui annonce chez eux le sentiment religieux.

Les mœurs sont aussi régulières qu'on pouvait se le promettre d'une population qui comprenait des hommes et des femmes qui avaient connu le vice ; les scandales sont tout à fait rares.

Sur la question brûlante du monopole (1), le Gouverneur s'exprimait ainsi :

On doit reconnaître que, sans l'isolement absolu, on ne serait point parvenu aussi promptement à l'amélioration des mœurs de

1. Le monopole consistait dans l'obligation, pour les habitants, d'échanger les produits qu'ils ne consommaient pas contre les marchandises dont ils avaient besoin, et que leur fournissait la Congrégation.

cette petite colonie. Si les noirs libres pouvaient aller où bon leur semble, si la Mana était ouverte à tous les navires, les vices, qui ne sont peut-être pas entièrement déracinés chez eux, reprendraient leur empire avec d'autant plus de force qu'ils ont été plus comprimés.

Cependant, sur un point, le capitaine de vaisseau Charmasson faisait des réserves dans ses éloges : si elles montrent combien ceux-ci étaient sans parti pris, elles montrent encore davantage combien la Mère Javouhey voyait juste en proposant, dans son grand projet d'éducation des enfants noirs, du 26 juin 1841, le moyen d'étendre à toute la colonie le bien, forcément local et partiel, qu'elle avait réalisé à Mana.

Si dans l'émancipation on a en vue d'améliorer le sort des noirs sans s'occuper de l'avenir des colonies, il faut adopter le système de Mme Javouhey, car les noirs de Mana sont infiniment plus heureux que ceux des habitations... Mais si l'émancipation était générale, pourrait-on offrir aux noirs les avantages dont jouissent ceux de Mana? Non, à moins que la métropole ne se résignât à faire de grands sacrifices. Si les noirs de Mana étaient abandonnés à eux-mêmes ; s'ils n'avaient pas pour les exhorter au travail des personnes qui leur ont donné et qui leur donnent chaque jour des preuves de leur sollicitude ; s'ils n'avaient pas d'hôpitaux pour les recevoir dans leurs maladies, d'asiles pour leurs enfants lorsqu'ils vont à leurs travaux, cette population insouciant, livrée à toutes les vicissitudes de la vie, loin de s'accroître comme elle le fait, diminuerait, ainsi que cela a lieu dans les ateliers de l'esclavage...

En exposant ces faits, je n'ai pas eu l'intention de faire la censure des règlements qui régissent Mana : j'ai voulu seulement éviter qu'on ne conclût de ce que les esclaves rendus à la liberté avaient une conduite régulière, de ce qu'on avait jeté chez eux le germe des sentiments religieux, de ce qu'on leur a donné une existence assez heureuse, qu'on ne conclût, dis-je, qu'il fallait appliquer ce système à la Guyane entière, ce qui ne serait pas praticable. Mme la Supérieure générale a entrepris une belle œuvre, qui lui a demandé beaucoup de peines et de soins ; mais c'est un fait qui ne produira rien au dehors.

En voyant l'ordre qui règne dans cette colonie qui n'a pour chef qu'une Religieuse, on est obligé de reconnaître en Mme Javouhey une femme d'une intelligence supérieure...

Les appréciations et l'attitude du Gouverneur firent clairement comprendre à M. Guillier que les injustices reprochées à la Mère générale par les esclavagistes et les jeunes abbés devenus leurs inconscients auxiliaires étaient un terrain peu propice à une action décisive contre elle. Il semble même qu'il ait prévu la nécessité d'un changement de tactique dès avant sa visite à Mana. Nous avons vu avec quelle facilité il avait abandonné la cause de l'abbé Lafond. Un autre indice de l'évolution qui s'opérait dans ses idées est qu'il avait rapporté à Mana les pièces émanées de Mgr d'Héricourt. Il s'était donc préparé d'avance, au cas où les griefs de la Guyane viendraient à lui manquer, à reprendre ceux d'Autun et à y trouver cette fois le moyen de triompher des résistances de la Mère Fondatrice.

L'encens qui avait fumé dans la nouvelle église s'était à peine évaporé, l'écho des chants pieux qui avaient retenti à travers les rues du village chrétien était à peine assoupi, que le Préfet apostolique se présentait dans la chambrette de la Servante de Dieu et demandait à lui parler sérieusement. Dès l'abord il fut cassant et dur. Il fallait en finir avec les supercheries et les échappatoires. Le cri public accusait la Mère générale de violation de la justice ; les prêtres voyaient dans son entreprise une affaire plutôt qu'une œuvre de zèle ; mais ce qui dominait tout, c'était l'état de révolte où elle vivait depuis des années à l'égard de l'autorité de l'Église. Les ordres de l'évêque d'Autun étaient formels : la Fondatrice devait signer son adhésion ou tomber sous l'interdit. En vain objectait-elle que cette signature regardait sa sœur Rosalie. La démission qu'elle avait donnée était une fiction de plus ajoutée à toutes les précédentes ; elle s'attendait bien à être réélue, et en attendant elle continuait à être maîtresse et à

exercer l'autorité. Démission illusoire, d'ailleurs, envoyée à qui ne pouvait et ne voulait pas la recevoir !

Comme conclusion, deux partis lui étaient présentés : signer, en qualité de Supérieure générale, la pièce de Mgr d'Autun ; ou bien alors donner sa démission de Supérieure générale, mais la donner ferme, c'est-à-dire l'écrire séance tenante sous la dictée du Préfet apostolique et dans les termes que celui-ci jugerait convenables. Faute d'embrasser un de ces deux partis, la Servante de Dieu était sommée de déposer l'habit religieux et de retourner à la vie séculière, seul moyen de mettre fin à un scandale devenu intolérable (1).

La Mère Javouhey répondit avec calme à ce violent réquisitoire. De toutes ses œuvres dans les colonies, Mana était celle qui avait coûté le plus à la Congrégation et le moins produit. Était-il équitable, sur des bruits sans consistance et dont le but intéressé était trop évident, d'accuser de spéculation des personnes consacrées à Dieu et qui se dévouaient à une œuvre éminemment religieuse et charitable ? Convenait-il d'aggraver les difficultés d'une entreprise si ardue en y mêlant une question relative aux attributions de l'évêque d'Autun, question où les plus habiles canonistes de France et plusieurs évêques se prononçaient en un sens contraire à Mgr d'Héricourt ?

Quant à sa démission de Supérieure générale, la Vénérable Mère affirmait sur sa conscience que c'était un acte très sincère ; elle le tenait fait selon toutes les règles et elle ne voyait pas d'utilité à le renouveler. Au reste, à supposer que sa démission ne fût pas valide, elle restait bien Supérieure générale, mais elle ne pouvait, en cette qualité, se substituer au Chapitre de qui seul relevaient les questions relatives aux

1. Nous prenons le sens et la plupart des termes du discours de l'abbé Guillier dans le Rapport qu'il envoya à Mgr d'Héricourt, résumant ses griefs et ceux des autres prêtres de la Guyane contre la Vénérable Mère. *Resp. ad animadv. Prom. Fidei*, nn. 27, 28, 29.

Statuts. Elle avait exposé tout cela à l'évêque d'Autun dans une lettre récente à laquelle celui-ci n'avait pas encore répondu. C'était une affaire pendante ; elle priait qu'on voulût bien ne pas la trancher par des solutions prématurées. En tout cas elle ne consentirait en aucune façon à quitter l'habit religieux qu'elle avait reçu d'un évêque et que des Statuts régulièrement approuvés l'autorisaient à porter.

L'abbé Guillier lui déclara alors qu'il la privait des sacrements et intima défense à l'abbé Ischier de lui donner l'absolution jusqu'à nouvel ordre (1). La rigueur du jeûne aumônier n'avait pas besoin d'être stimulée. Il s'associa, de cœur et de bouche, à son chef pour faire sentir à la Mère Fondatrice la rudesse du joug qui lui était imposé.

---

1. Malgré la théorie que nous avons vu émettre à M. Guillier sur la nécessité de faire « ressentir à tout le corps la maladie du chef », il ne jeta pas l'interdit sur la Communauté. Il n'est jamais fait mention de celle-ci dans les pièces où il est question de la privation de sacrements imposée à la Mère générale en 1841.

## CHAPITRE VIII

Sentiments surnaturels de la Mère Javouhey dans son épreuve. —  
Nouvel échec de Mgr d'Héricourt auprès du Gouvernement. —  
Action de la Providence en faveur de la Vénérable Mère.

A aucune période de sa vie, croyons-nous, la Servante de Dieu n'eut occasion de déployer plus de courage en face des hommes et plus de confiance en Dieu. Il y aurait un suprême intérêt à pénétrer dans le fond intime de son âme, en ces douloureuses circonstances, pour y constater l'attitude surnaturelle, faite de foi invincible en sa vocation et d'oubli complet de ses intérêts personnels, qu'elle ne cessa de garder. Mais la Mère Javouhey était extrêmement sobre de confidences et d'épanchements. On en est réduit, même aux époques les plus tourmentées de son histoire, à lire en quelque sorte entre les lignes de ses lettres pour y trouver le cri de la sensibilité trahissant la blessure reçue, ou pour y noter, en passant, l'étincelle de vertu héroïque jaillissant sous le choc de l'épreuve. Elle écrivait à la Sœur Madeleine, Supérieure de la Maison de Cayenne, fin septembre, ou dans le courant d'octobre, peu de temps après le triste événement que nous venons de raconter :

Il y a longtemps que je désire vous écrire pour vous dire : courage! Je sais que vous en avez besoin, mais je sais aussi que le bon Dieu ne nous abandonne pas dans le besoin.

Le concours (1) s'est-il bien passé? je le désire vivement pour la

1. La distribution des prix à l'école.

satisfaction de nos chères et bien-aimées Filles qui ont tant travaillé pour cela. Qu'elles se consolent cependant si tout n'a pas été à leur gré. Le bon Dieu qui voit le bien que nous pouvons tirer des tribulations, nous les envoie au lieu des consolations que nous croyons si bien mériter.

Suivent des nouvelles de Mana où une épidémie de typhus a donné beaucoup d'embarras. Puis, entre deux questions de riz et de cassave dont elle annonce l'envoi, ces lignes laconiques :

J'ai souvent ma part de petites croix; le bon Dieu me fait la grâce de les supporter tranquillement. Quelquefois j'en ris, d'autres fois j'en pleure : n'importe, j'ai courage.

Le 20 octobre, autre billet à la Sœur Madeleine :

Le courrier est arrivé avec toutes les dépêches qui nous ont fait grand plaisir. Vous avez vu que cela ne va pas mal en France; les colonies sont les plus éprouvées sous tous les rapports. Il faut se soumettre à la sainte volonté de Dieu et tâcher de faire un bon usage des croix que le Seigneur nous envoie.

C'est tout; le reste de la lettre s'occupe de l'expédition des affaires courantes. Mais combien la Sœur Madeleine, qui connaissait la situation crucifiante faite à sa vénérée Mère, devait goûter ses exhortations à se soumettre à la sainte volonté de Dieu et à faire un bon usage des croix! L'exemple ici prêchait d'autant plus éloquemment qu'il se répandait moins en paroles éloquentes.

Nouvelle lettre, à la même, datée de « Mana, jour de la Saint-Martin, mon saint protecteur, 11 novembre 1841 ». Ce début semble annoncer quelque ouverture personnelle : vain espoir. Deux lignes, à la fin, expriment tout ce que la Vénérable éprouve en ce jour qui lui rappelle de si grands souvenirs. Nous donnons le billet en entier; il n'est pas long et il traduit bien l'état d'âme de la Servante de Dieu, toujours



sur la brèche pour son œuvre et se contentant, avec une héroïque simplicité, de faire la sainte volonté de Dieu.

#### LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Mana, jour de la Saint-Martin, mon saint protecteur,  
41 novembre 1844.

Ma bien chère Fille,

J'adresse au magasin général 40 sacs de couaque (1) pesant passé 7 milliers, plus 6 sacs de riz blanc pour vous. Si M. Foucaut ne trouve pas à le placer, vous vous en tirerez comme vous pourrez, faites tout pour le mieux. Notre bâtiment sera fini à la fin du mois.

J'espère être à Cayenne du 10 au 13 décembre; nous vous porterons de 15 à 20 milliers de couaque, de 4 à 5 milliers de riz, le bâtiment reviendra de suite à Mana prendre un chargement de planches et de bordages. Nous avons du sucre très blanc, nous en porterons aussi pour vendre en détail et du café s'il se vend bien; nous en aurons pas mal.

Il est inutile que j'entre en conversation; tout va aussi bien que possible. Je suis résignée à souffrir, pourvu que je fasse la sainte volonté de Dieu.

A vous, toutes nos chères Filles, ma tendre affection.

Ce serait se faire illusion, de la façon la plus complète, que de croire que la vie intime de la Vénérable Mère doit se mesurer à la proportion des confidences qu'elle en fait. En la voyant si occupée de la vente des produits de sa petite colonie, le lecteur superficiel pourra bien être tenté de perdre de vue le drame douloureux et palpitant d'intérêt qui se joue, pendant ce temps, au fond du cœur de la Servante de Dieu. Un œil averti y découvrira, au contraire, la marque de cette humilité profonde, de cet oubli total d'elle-même, de cet aban-

1. Manioc torréfié et concassé dont on fait une grande consommation dans les Guyanes et au Brésil; dans ce dernier pays on l'appelle *farinha*.

don plein et entier entre les mains de Dieu qui faisait le fond de ses habitudes surnaturelles.

Nous avons du reste, à ce sujet, un précieux témoignage inséré aux pages 1191 et 1192 du Procès manuscrit de l'Introduction de la cause de la Mère Javouhey. C'est la note d'une Sœur qui avait connu la Vénérable Mère et qui déposa ainsi :

Un jour nous nous entretenions avec elle des épreuves par lesquelles elle avait passé pendant son séjour à Mana; nous la plaignions d'avoir été pendant deux ans privée des sacrements, et toutes nous lui disions : Oh ! que nous avons souffert avec vous, ma bien Chère Mère ! car nous nous représentions combien vous deviez être malheureuse. — Elle reprit de suite avec vivacité : « Vous vous trompez, et je puis vous affirmer, au contraire, que ce temps d'épreuves a été pour moi le plus heureux de ma vie : me voyant pour ainsi excommuniée, puisqu'il était défendu à tout prêtre de m'absoudre, j'allais me promener seule dans les grands bois vierges de Mana, et là je disais à Dieu : Je n'ai plus que vous, Seigneur, c'est pourquoi je viens me jeter dans vos bras et vous prier de ne pas abandonner votre enfant ! » J'entends encore ma Chère Mère nous dire avec une expression de bonheur qu'il m'est impossible de décrire : « Oh ! que j'étais heureuse alors ! j'éprouvais tant de consolations spirituelles que j'étais souvent obligée à m'écrier : O mon Dieu, ayez pitié de ma faiblesse, ne me prodiguez pas ainsi vos faveurs, car votre pauvre servante n'aura pas la force de les supporter. Oh ! que de fois, ajoutait-elle, j'ai expérimenté combien Dieu est bon pour ceux qui ne se confient qu'en lui, que l'on n'est jamais malheureux quand on a Dieu avec soi, et quelles que soient les épreuves qui viennent vous assaillir (1). »

La Providence se plut à donner à la Servante de Dieu, dès les premiers temps de cette terrible épreuve, des marques éclatantes de sa protection, comme si elle eût voulu en quelque manière lui en adoucir l'amertume.

D'abord, au moment même où Mgr d'Héricourt trouvait sur l'autre rivage de l'Océan un si actif auxiliaire en la per-

1. *Summarium*, etc., n. XIII, § 44, p. 468.

sonne du Préfet apostolique de la Guyane, il essayait en France, dans sa lutte contre la Mère Javouhey, un échec qui avait plutôt les allures d'une déroute définitive.

Il avait reçu avis, le 1<sup>er</sup> octobre, du Ministre de la Marine, que la Congrégation acquiesçait à la suppression du noviciat de Bailleul, et que le Ministre des Cultes allait prendre une décision en conséquence. L'évêque d'Autun pouvait se croire arrivé près du terme de sa longue et laborieuse entreprise. La reconnaissance officielle du plus important des articles des Statuts de 1835 allait résoudre en sa faveur, pensait-il, le conflit pendant entre lui et la Mère Fondatrice. Le noviciat étant fixé dans son diocèse, les prises de voile et les professions dépendant de lui seul, il devenait de fait, d'après les principes qu'il avait posés avec Mgr Lemercier, le Supérieur général de la Congrégation.

Aussi sa consternation fut-elle grande quand il reçut, datée du 21 décembre 1841, une dépêche du Garde des Sceaux, Ministre des Cultes, qui l'informait qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à l'affaire. La suppression du noviciat de Bailleul, disait le Ministre, serait une modification des Statuts de la Congrégation, et une Ordonnance royale ne suffisait pas pour autoriser cette modification : il fallait une loi. Le Gouvernement n'étant pas dans l'intention de présenter aux Chambres une loi relative aux Congrégations religieuses, il y avait nécessité de laisser les choses dans leur état actuel, ce qui paraissait d'ailleurs sans inconvénient, puisqu'en fait le noviciat de Bailleul n'existait plus depuis plusieurs années.

« Six ans d'attente et de laborieuses négociations, entremêlées d'espérances et même de promesses formelles, se terminaient à une fin de non recevoir. » C'est en ces termes désolés que Mgr d'Héricourt lui-même nous révèle l'impres- sion que lui fit la décision du Gouvernement (1). Il se désin-

1. Rapport du 1<sup>er</sup> septembre 1843, déjà cité.

téressa dès lors de la convocation qu'il avait faite du Chapitre pour le 1<sup>er</sup> mai 1842. Dans ce Chapitre qui devait, aux termes de sa convocation, élire une Supérieure générale et des Conseillères, ce n'est pas cette élection qui intéressait l'évêque d'Autun : il avait pensé profiter de la réunion pour faire accepter enfin, sans contestation possible, les Statuts de 1833, toujours contestés jusque-là. L'approbation par le Gouvernement d'un des principaux articles de ces Statuts lui aurait donné, pensait-il, une arme puissante pour triompher des résistances des Mères capitulantes. L'arme lui étant ôtée, il renonçait à son entreprise. Il avait pu, du reste, se convaincre, dans ses entretiens avec la Mère Rosalie, que personne, dans la Congrégation, ne consentirait à nommer une Supérieure générale autre que la Mère Fondatrice. C'était une raison de plus de n'attacher aucune importance à la convocation du Chapitre de 1842 (1).

Ce n'est pas seulement en France que le Ciel se prononçait en faveur de la vénérable persécutée des bords de la Mana. A la Guyane aussi des coups éclatants étaient frappés qui commençaient à tirer les amis hésitants de leur indolence et à jeter l'inquiétude dans le camp des ennemis. La Mère Javouhey va elle-même nous en raconter quelque chose dans une lettre à la Mère Marie-Joseph ; elle lui réitère en même temps ses instructions et ses vues au sujet du conflit d'Autun.

1. Dans son Rapport du 1<sup>er</sup> septembre 1843, Mgr d'Héricourt signale avec amertume que « au 1<sup>er</sup> mai 1842 la Sœur Javouhey ne parut point », et il se fait un titre de mansuétude et de longanimité d'avoir prolongé ses pouvoirs jusqu'à son retour. Au Ministère des Cultes, auquel le Rapport était adressé, on savait officiellement que la Mère Javouhey avait donné sa démission et que, par conséquent, son absence ne pouvait avoir motivé le renvoi du Chapitre à une date ultérieure. C'est par des finesses de ce genre que l'Evêque d'Autun s'était déjà discrédité précédemment dans les bureaux du Ministère, et ceci, ajouté aux autres motifs, explique que son Rapport ait été immédiatement classé, sans jamais avoir aucune suite.

## LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Cayenne, 14 mars 1842.

Ma bien chère Fille,

Lorsque vous vous plaignez de ne pas recevoir plus souvent de mes lettres, vous vous persuadez sans doute que j'ai beaucoup de choses à vous apprendre, que l'établissement de Mana est une source de nouvelles très intéressantes et que je dois avoir à Cayenne bien des faits à vous raconter. Il en est presque comme vous le dites, quoique dans le récit de ce qui se passe je trouve peu d'enseignements à vous donner, à moins que je ne prenne de là occasion de vous faire admirer les desseins de la Providence et de ranimer votre confiance en elle.

En effet, ne reconnaitrez-vous pas, comme moi, une intervention toute spéciale de Dieu en notre faveur, ne verrez-vous pas une marque toute particulière du bien qu'il nous veut, dans ces deux faits que je veux vous citer ?

A peine avons-nous appris qu'un médecin en chef de Cayenne, un de nos rares ennemis parmi les laïques, mais aussi un des plus ardents, vient de faire amende honorable au lit de mort, reconnaître ses torts et en demander pardon à ceux qu'il croyait avoir armés contre nous, à peine, dis-je, avons-nous su cette mort, qu'un autre ennemi, plus dangereux encore parce qu'il était au milieu de nous et revêtu d'un caractère sacré (1), après nous avoir quittées trois mois, tombe malade et meurt pour ainsi dire abandonné, ayant auprès de lui un prêtre auquel il n'a pas même le temps de se confesser !

Il avait reçu à notre sujet des instructions très précises et qu'il avait prises à cœur. Il devait m'amener par tous les moyens, la persuasion ou la violence, à donner mon adhésion aux vues de Mgr d'Autun. Nos Sœurs, heureusement, se sont maintenues fermes du côté de la justice. Il voulait avoir ma place, elles ne m'ont pas abandonnée ; il a tourné ses vues du côté du clergé déjà prévenu contre moi, et qu'il est parvenu à déchaîner entièrement.

1. M. Lafond, qui s'était retiré à Sinnamary après son départ de Mana.

Mais il n'a pas été plus loin ; Dieu a rompu sa trame au moment où elle semblait devoir m'envelopper ; il avait déjà obtenu qu'on me privât des sacrements, Dieu a arrêté sa course!... Je n'ai plus maintenant qu'à lui pardonner le mal qu'il a voulu me faire. Oh ! veuille Dieu ne pas le lui imputer ! Il l'a reconnu, j'aime à le croire ; il l'a expié... il a eu des terreurs, des craintes horribles, il a crié miséricorde!...

N'ai-je pas raison de m'écrier, devant cette conduite admirable des œuvres de Dieu, que nous ne pouvons rien sans lui. Mais lorsqu'il nous aide, nos faibles efforts obtiennent des résultats immenses. Nous l'avons si bien éprouvé jusqu'à présent que je craindrais de lui faire injure en changeant notre manière d'être et de penser. Nous avons une Règle sur laquelle est fondé notre Institut, nous ne pouvons sans nous rendre coupables y déroger en aucune façon. Cette Règle nous a suffi jusqu'à ce jour, elle nous a maintenues, préservées de bien des dangers, qu'elle soit donc toujours la même pour nous ; qu'elle soit une surtout, c'est le moyen qu'elle soit forte.

Vous savez qu'elle ne reconnaît qu'un seul chef : une Supérieure générale administre, un Conseil l'assiste. La Supérieure générale et le Conseil reconnaissent pour chefs spirituels les évêques dans leurs diocèses, à l'autorité desquels personne n'eut jamais la pensée de se soustraire. C'est cette unité qui fait notre force, elle existe dans notre Règle, qu'elle soit donc dans nos cœurs et dans notre esprit. Que ceux qui veulent nous en détourner soient rejetés, parce qu'ils ne cherchent qu'à profiter de nos fautes ; gardons-nous donc de leur montrer le défaut de nos armes, ils nous perceraient bientôt.

Ils ont cru obtenir de grands avantages sur nous lorsque la suppression du noviciat de Bailleul leur fut accordée ; mais ce coup n'est rien s'ils espèrent en faire usage pour anéantir les autres lois qui nous régissent. D'abord, il faut une loi pour sanctionner cette suppression du noviciat de Bailleul qu'une loi avait érigé. Eh ! croyez-vous que l'évêque de Beauvais, revendiquant ses droits et rejetant de son diocèse une intervention étrangère, ne pourrait obtenir à son tour de nous maintenir à Senlis contre toutes les poursuites de Mgr d'Autun ? La lettre de Sœur Bathilde, qui m'annonce

l'ajournement à la session prochaine (1) de la décision de cette question, ne sert encore qu'à me rassurer et à m'éclairer sur la marche des desseins de Dieu. Elle me prouve que tout le monde n'est pas aussi pressé que Mgr d'Autun de nous faire du tort.

Ma sœur Marie-Joseph, je vous le répète toujours, cessez de trembler comme vous le faites au moindre vent, cessez de vous laisser éblouir par de fausses apparences ; vous êtes toujours trop précipitée dans vos jugements. Je veux donc vous le dire et redire, tenez-vous à la simple expression de nos Statuts ; ils sont positifs et tant que nous leur demeurerons attachées, nous ne risquerons rien.

Si vous avez pu croire ce que ma Sœur Madeleine vous disait : que la nouvelle de la suppression du noviciat de Bailleul m'avait causé un profond chagrin, rassurez-vous ; je n'ai vu là qu'un acte de la volonté de Dieu qui peut en être d'autant mieux glorifié que nos affaires auront paru plus chancelantes.

Je vous engage à vous réunir en Conseil au mois de mai prochain, à l'effet de procéder à l'élection d'une Supérieure générale, et dès que vous aurez effectué cette nomination, vous m'en ferez part, afin que j'aie en France vous rendre ma visite, dût-elle n'être que de six mois.

Après avoir traité différentes autres questions et donné quelques nouvelles, la Mère Javouhey terminait ainsi :

Je finis en vous répétant ce que je vous ai dit au commencement : priez et ayez confiance, Dieu n'a pas conduit quarante ans son œuvre par la main pour l'abandonner aux passions des hommes. Soyons unies, et nous serons pleines de force. Réfléchissons, pensons à ce que Dieu promet à ceux qui lui sont fidèles. Consultez surtout votre digne curé de Senlis qui vous introduira auprès du nouvel évêque de Beauvais lorsqu'il sera nommé (2).

1. La session du Conseil d'État, auquel le Ministère avait soumis la question. On voit qu'à la date où elle écrivait, la Vénérable Mère n'était pas encore avisée de la décision intervenue.

2. Le curé de Senlis était toujours l'abbé Decaye. A Beauvais, Mgr Cotteret était mort ; c'est l'abbé Gignoux, Supérieur du Grand Séminaire depuis 1824, qui fut nommé à sa place.

Adieu, courage, je serai toujours la même pour vous, toujours toute dévouée de cœur et d'affection.

La nouvelle de la décision prise par le Gouvernement et de l'arrêt que cette décision imposait à Mgr d'Héricourt dans son entreprise contre la Congrégation arriva à la Vénérable Mère peu de temps après qu'elle eût écrit cette lettre. Dans l'intervalle, elle avait obtenu communication des lettres que M. Guillier s'était fait adresser par les prêtres de la Guyane et des instructions qu'il avait données à l'abbé Ischier en l'envoyant à Mana. La marque de protection sur son œuvre que Dieu lui donnait en France venait bien à propos pour soutenir le courage de la Servante de Dieu en face de la calomnie qu'elle voyait si ouvertement déchaînée contre elle. Voici comment elle en parle à sa sœur Marie-Joseph, dans une [lettre du 16 avril 1842 :

Je vous ai écrit par Bordeaux, ainsi qu'à ma Sœur Clotilde, le 5 mars à peu près, et j'ai reçu vos lettres du mois de janvier presque en même temps. Les deux mots de ma Sœur Bathilde ont excité ma curiosité et m'ont fait grand plaisir. Je ris toute seule quand j'y pense. Qu'il me tarde de savoir comment Monseigneur se sera tiré d'affaire avec des Religieuses qui s'entêtent à aimer leur Mère, qui ne veulent de Sa Grandeur que la sainteté de son ministère et qui ne veulent pas lui donner la peine de leur direction temporelle!... Il a défendu à M. Guillier de m'admettre à la participation des sacrements, à moins que je ne lui donne ma démission et que je ne le reconnaisse comme Supérieur général de la Congrégation ! Il ne peut plus nous faire de mal, il a fait tout celui qui est en son pouvoir : je le lui pardonne de bon cœur, pour l'amour de Dieu ; je n'en serai que plus fidèle à ma vocation qui vient de Dieu et non de lui. Il n'est pas en mon pouvoir de défaire ce que Dieu a fait.

Je vous envoie copie des lettres du clergé de Cayenne depuis le retour de M. Lafond qui s'était chargé, en France, de me mettre à la raison et de se mettre en mon lieu et place. Vous lirez la lettre du Père Guillier à M. l'abbé Ischier qu'il a envoyé à Mana en lui donnant les instructions que je joins à sa lettre. Je vous le demande,



ma bien chère Fille, si Mana n'était pas l'œuvre de Dieu, tiendrait-il contre de pareilles persécutions, marchant vers son but et tranquille comme si on nous faisait des compliments? Que j'ai eu de peine à supporter l'outrage de ces lettres! Déjà M. Lagrange m'avait refusé publiquement la communion dans l'église de Cayenne! Ne croyez pas pour cela que je sois malheureuse; non, ma bien chère Fille, jamais je ne fus plus fervente et plus unie à Dieu; mes Sœurs ont la charité de me montrer la même confiance. Ce ne seront pas les hommes qui nous jugeront, ayons confiance!

La Vénérable Mère pouvait d'autant mieux avoir confiance qu'elle voyait, même autour d'elle, la persécution produire des fruits tout opposés à ceux qu'en avaient attendus ses auteurs. Non seulement les laïques de Cayenne et des autres postes revenaient insensiblement de leurs anciennes préventions, mais dans le clergé un revirement commençait à se produire, qui lui faisait trouver quelque consolation au milieu de ses peines. Un second aumônier avait été adjoint à l'abbé Ischier; il se montra dévoué à la Communauté et confiant envers la Servante de Dieu. L'abbé Ischier lui-même se laissa gagner, petit à petit, au spectacle de la patience témoignée en toute rencontre par la vénérable persécutée et des larmes silencieuses qu'elle versait, à l'heure de la communion, quand elle restait seule à sa place et que ses Filles, émues et elles-mêmes pleurant, s'approchaient de la Table sainte. Sans pouvoir rien relâcher de la rigueur des ordres qu'il avait reçus, il changea d'appréciation et d'attitude. Moins d'une année après son arrivée à Mana, il était devenu un véritable ami pour la Mère Javouhey, témoignant son regret de ses errements passés et son désir de mettre fin, dès que M. Guillier le lui permettrait, à une situation qui lui semblait de plus en plus intolérable.

---

## CHAPITRE IX

Sacrifice de deux importants projets. — La Mère Javouhey se dispose à quitter la Guyane. — Hommage rendu à son œuvre par le Gouverneur. — Départ de Mana. — La dernière épreuve.

Cependant le grave échec subi en France par Mgr d'Héricourt, et le renvoi du Chapitre qui en avait été la conséquence, changeaient considérablement les projets de la Mère Fondatrice. En donnant sa démission en faveur de la Mère Rosalie, et en conseillant à toutes ses Filles à qui elle écrivait d'élire celle-ci à sa place au Chapitre annoncé pour le 1<sup>er</sup> mai 1842, elle avait surtout en vue de mettre à la tête de l'Institut une Supérieure générale qui n'eût pas apposé sa signature au bas des malheureux Statuts de 1835, cause de tout le conflit existant. La remise du Chapitre à une date indéfinie, le refus unanime de nommer une autre Supérieure générale que la Fondatrice tant que celle-ci serait vivante, obligeaient la Mère Javouhey à reprendre elle-même, en fait et en titre, la direction de l'Institut. Son séjour à la Guyane, qui s'accordait très bien avec son premier projet, n'allait plus du tout avec la nouvelle situation issue des événements. Attentive aux indications de la Providence où elle lisait, au jour le jour, la marque de la sainte volonté de Dieu, elle ne songea plus, dès lors, qu'à tout disposer pour son prochain retour en France.

Deux choses auraient pu la retenir à Mana plus longtemps. C'étaient deux projets auxquels elle attachait une extrême importance et dont le renversement lui causa une peine très sensible. Mais entre toutes les causes secrètes que la divine

Sagesse seule peut discerner dans la conduite des affaires humaines, il est permis de voir un dessein particulier de la Providence dans la non-réussite de ces deux entreprises : celui de rendre à la Servante de Dieu son entière liberté pour venir continuer et achever en France son œuvre capitale, la fondation de son Institut. La Congrégation allait, en effet, passer par une crise où son existence même était en jeu et où la présence de la Mère Fondatrice, avec ses qualités supérieures et sa mission venue d'En-Haut, pouvait seule la sauver.

Le premier des deux projets dont nous parlons était celui que la Mère Javouhey avait exposé au Ministre de la Marine dans son Rapport du 26 juin 1841, relatif à l'éducation de tous les enfants des esclaves de la Guyane. La proposition avait été bien accueillie d'abord. On était même allé plus loin. La Direction des Colonies proposait de confier à la Mère Javouhey, non seulement les enfants esclaves de la Guyane, mais encore ceux des Antilles françaises. Malheureusement le Directeur des Colonies, M. de Saint-Hilaire, qui marchait entièrement d'accord avec la Mère Fondatrice et lui témoignait la plus haute confiance, prit sa retraite au commencement de 1842. Son successeur, M. Galos, également bien intentionné, n'avait pas la même largeur de vues ni la même connaissance de la valeur hors ligne des idées de la Mère Javouhey. Il ne jugea pas le projet du même point de vue. Les heureux résultats que le Gouvernement et la colonie auraient pu en retirer n'étaient que dans le lointain ; avant d'en recueillir les fruits, il eût fallu ouvrir un nouveau crédit pour Mana, ce qui n'aurait guère manqué de soulever de nouvelles réclamations de la part du Conseil colonial ; un des grands griefs de celui-ci contre Mana était la dévolution en faveur de cet établissement d'une partie de la dotation que la métropole allouait aux colons. Finalement le Gouvernement français ne répondit pas aux espérances de la Mère Javouhey.

Ce fut une faute qui, aujourd'hui encore, pèse sur la colonie.

Nul ne l'a mieux fait ressortir que le général Javouhey (1) dans un Mémoire manuscrit dont nous croyons utile de donner un court extrait ici. Après avoir montré comment, à Mana, le chiffre de la population avait été en constante augmentation, alors que partout ailleurs à la Guyane il diminuait, le général continue ainsi :

Si l'œuvre de préparation à la liberté avait été continuée à Mana avec une certaine extension, peut-être même établie encore sur un deuxième point de la colonie, afin d'en faire profiter les enfants des esclaves, on se demande ce que serait aujourd'hui la Guyane.

Si, par exemple, comme le proposait Mme Javouhey, l'éducation morale et professionnelle, jusqu'à 18 ans, de 3.000 enfants des deux sexes, âgés de 8 à 15 ans, lui avait été confiée graduellement depuis 1842, au moment où la plupart des libérés étaient déjà émancipés, on aurait aujourd'hui à la Guyane un total d'environ 12.000 individus habitués au travail, imbus d'idées et de sentiments tout autres que ceux des clients des anciens esclavagistes, et enfin groupés dans des villages au lieu d'être dispersés dans les bois. Cette ressource en main-d'œuvre serait sans doute plus avantageuse que celle de l'immigration asiatique essayée sans succès...

La plupart des volumes ou opuscules publiés sur la Mère Javouhey apprécient ses travaux divers, y compris ses entreprises de colonisation, à un point de vue plutôt mystique.

Au sujet de Mana, en particulier, ils mentionnent à peine certains résultats, par exemple celui de l'augmentation de la population, dont nous avons fait ressortir l'importance. Il est vrai que, même un Gouverneur, nouveau venu, disons-le, a semblé ne pas s'en rendre compte (2). C'est pourquoi nous croyons utile d'insister sur le but que poursuivait la vénérée Fondatrice avec une infatigable ténacité.

1. Le général Léopold Javouhey est fils de Louis Javouhey, le cousin de la Mère Fondatrice qui l'avait accompagnée à son second voyage à la Guyane et lui rendit jusqu'à la fin les plus grands services. A l'époque du retour en France de la Vénérable Mère, Léopold resta à la Guyane avec son père, nommé juge de paix de Mana.

2. M. Layrle qui, en 1843, succéda à M. Charmasson.

Elle avait communiqué très nettement ses idées à M. Javouhey (mon père) qui fut pendant douze ans son fidèle collaborateur. En voici l'abrégé : « Coloniser, c'est peupler un pays par une colonie; or, une colonie comprend non seulement des hommes sortis d'un pays pour venir en habiter un autre, mais, avant tout, la population qui se perpétue par générations dans l'endroit où elle s'est établie.

« Si la population importée ou immigrée diminue constamment, sans être remplacée, la colonie court à sa ruine d'une façon d'autant plus complète qu'il n'y a pas dans le pays de population autochtone sur laquelle on puisse compter. »

Or, c'était le cas à la Guyane, où les travailleurs se composaient uniquement d'esclaves noirs importés de la côte d'Afrique.

Les colons, maîtres absolus de ces malheureux, en abusaient et, le plus souvent, les traitaient plus mal que leur bétail. Par suite, le troupeau humain diminuait rapidement, et il fallait, de temps à autre, l'arrivée de nouveaux groupes d'esclaves pour combler les vides qui s'étaient produits. Dans ces conditions, la suppression de la traite aboutissait fatalement à ruiner peu à peu la colonie. La sauvegarde de l'avenir dépendait en somme de la création, à la Guyane, d'une population fixe susceptible de s'accroître...

C'est que la Mère Javouhey n'avait pas seulement la foi et la charité d'une excellente Religieuse; elle avait en outre la constance, la fermeté, et elle possédait à un haut degré la qualité nécessaire à toute personne chargée, avec la gestion d'affaires sérieuses, de la direction d'êtres humains : *elle savait prévoir*. Ses vues profondes embrassaient, à long terme, l'ensemble des questions en même temps que leurs détails. Ces notes en fournissent des preuves.

Dès que la Vénérable Mère apprit la retraite de M. de Saint-Hilaire, elle comprit que c'en était fait de son projet. Cependant, malgré sa douleur, elle ne trouva, dans ce renversement de ses desseins, qu'une occasion d'affirmer plus que jamais son entier abandon à Dieu. Elle écrivait à la Mère Marie-Joseph :

Vous nous annoncez une bien triste nouvelle, la retraite de notre digne protecteur M. de Saint-Hilaire; il me semble qu'il nous

manque au moment du plus grand besoin. C'est à présent que nous devons redoubler de confiance en Dieu et en Dieu seul ; il me semble que nul homme ne pourra comprendre notre position comme lui ; mais je le répète : Dieu seul (1) !

Et à la Mère Clotilde :

Nous avons donc perdu M. de Saint-Hilaire, c'est une grande perte pour la Congrégation ! C'est en Dieu seul qu'il faut espérer, il est le maître des cœurs, ma confiance est en lui seul (2).

Un autre projet, longtemps caressé par la Servante de Dieu, s'évanouissait à la même époque, lui aussi en grande partie à cause du changement survenu dans la Direction des Colonies.

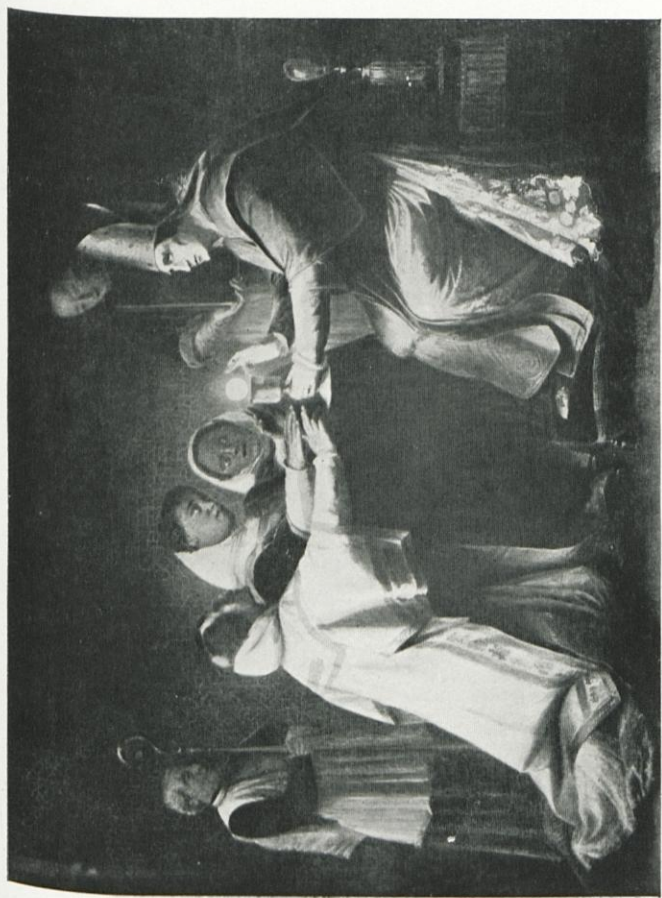
Le lecteur n'a pas oublié les jeunes Sénégalais élevés en France par les soins de la Mère Javouhey. Trois d'entre eux étaient venus du Midi achever leurs études ecclésiastiques à Paris, au Séminaire du Saint-Esprit, où se formait le clergé des colonies françaises. C'étaient les abbés Moussa, Fridoil et Boilat.

Le premier, à l'époque où nous sommes, était déjà prêtre et commençait à exercer avec fruit son saint ministère au Sénégal (3). Quant aux deux autres, la Vénérable Mère avait toujours pensé les associer à son œuvre de Mana. Toutes sortes de motifs la guidaient dans ce désir : ils se seraient affermis dans leurs bonnes dispositions, sous la garde de l'humilité et de la simplicité ; puis, sous la conduite de leur ancien professeur, M. Bouge, qu'elle espérait obtenir de l'évêque de Carcassonne, ils auraient consacré leurs soins à la jeunesse de la petite colonie, et cultivé parmi elle des germes de vocation en vue de l'Afrique, leur patrie.

1. Lettre de Cayenne, 8 mai 1842.

2. Lettre du même jour.

3. Avant son départ, on voulut le voir aux Tuileries ; il célébra la sainte Messe, en présence du Roi, au palais de Fontainebleau. La Reine Marie-Amélie lui fit plusieurs dons. MM. Fridoil et Boilat furent de même l'objet de la bienveillance et de la munificence royales.



Mgr DE GUALY, Évêque de Carcassonne, ordonnant prêtres les trois Sénégalais  
*élèves par la Mère Javouhey.*





Elle avait exposé ses espérances à ce sujet dans une lettre écrite le 25 mars 1842 à la Mère Théophile Montet, Supérieure de la Maison de Rouen, qui lui avait donné des nouvelles des jeunes abbés noirs. Nous en extrayons un passage ici, avec quelques lignes relatives aux affaires d'Autun qui compléteront ce que nous avons dit plus haut des sentiments de la Vénérable Mère durant cette période si douloureuse de sa vie.

Ce que vous me dites de nos chers Africains me fait grand plaisir, c'est bien là l'œuvre de Dieu, que faut-il de plus pour convaincre les incrédules ? Ils auront beau regimber, le bon Dieu les forcera à se rendre à l'évidence. Je ne serais pas étonnée de voir avant peu rétablir le noviciat (1) dont le ciment résiste à la truelle destructive ; oui, une loi l'a établi, il n'y a qu'une loi qui puisse le détruire ; cela va plus loin que leur prévision... Remettons tout entre les mains de Dieu, et attendons en paix. Dès que le moment sera venu, vous me verrez accourir sans craindre le danger ; mais songez que l'expérience m'a appris que l'œuvre de Dieu se fait lentement et qu'on ne gagne rien à devancer ses moments...

La lettre de M. Picard m'a fait grand plaisir. C'est unique de voir la ressemblance des tracasseries de Mme de Vialart (2) avec celles qu'on nous a suscitées à nous-mêmes ; mais songez qu'elles ne font que commencer, et nous il y a quarante ans qu'elles durent ! nous devons être plus près d'en voir la fin ; cependant ses souffrances peuvent finir avant les nôtres. Si l'œuvre dont elle est chargée n'est pas celle de Dieu, je la plains, elle ne réussira pas ; mais si c'est l'œuvre de Dieu, elle n'a rien à craindre de la malice des hommes.

Je remercie le bon Dieu de m'avoir retenue ici ; j'aurais eu peu de courage pour résister à l'orage, j'aurais manqué ma mission, j'aurais fait la volonté des hommes et peut-être abandonné celle de Dieu ; ici, j'ai le temps de méditer les demandes insidieuses et les

1. Le noviciat de Bailleul.

2. Fondatrice des Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition. Elle eut de grandes difficultés avec l'Evêque d'Alger et consulta plusieurs fois la Vénérable à ce sujet.

pièges qu'on nous tend. Je suis moins distraite, et par ce moyen toujours prête à répondre.

Nous allons faire la demande des deux abbés africains dont vous nous dites tant de bien ; ils viendront à Mana avec un digne prêtre de Carcassonne qu'ils connaissent beaucoup. Je ne sais si cela leur conviendra, mais je crois qu'ils seraient heureux parmi nous ; il y a tant de bien à faire et tant de moyens pour l'exécuter ! Je demande au bon Dieu qu'il leur fasse connaître sa sainte volonté ; joignez vos prières aux nôtres, afin qu'ils ne résistent pas à la volonté de Dieu. Que je serais heureuse de les voir parmi nous ! je les aime comme une mère aime ses enfants, mais c'est pour Dieu seul que je les aime.

Le Gouvernement nous autorise à faire un établissement pour 100 enfants dont il payera une petite pension et fera les frais d'installation ; ce sont tous des enfants noirs de Mana. Les abbés donneraient les principales leçons aux garçons ; par la suite, si on trouve des dispositions dans les élèves, on établira un Séminaire de noirs qui marcheront sur les traces de leurs maîtres. Il me semble que pour ces jeunes abbés, ce doit être l'objet de tous leurs vœux. Je crains qu'ils ne se laissent influencer par les ennemis du bien, mais je mets toute ma confiance en Dieu qui saura bien faire réussir son œuvre. Qu'est-ce que les efforts des hommes contre la volonté de Dieu ?

Si Mgr l'Évêque d'Autun ne nous persécutait pas, j'aurais eu bien du plaisir à passer deux années en France, à voir toutes nos chères Filles, à jouir de leurs succès. Je serais trop heureuse, les jouissances ne sont pas pour cette vie !... Ne me croyez pas malheureuse pourtant ; non, ma chère Fille, je suis calme et tranquille ; cependant je pleure souvent et je ris peu ; n'importe, quand on est utile à un si grand nombre de malheureux, cela donne espoir et courage.

Si vous voyiez comme Mana s'agrandit, s'embellit, comme la population devient meilleure ! Nous avons une jeunesse qui donne les plus belles espérances. Il y a 230 enfants au-dessous de douze ans ; le Gouvernement nous encourage à les bien élever ; il fait tout ce que nous voulons parce qu'il a confiance en nous. Mgr l'Évêque d'Autun croit que s'il pouvait se mettre à ma place, on lui accor-

derait la même confiance, mais il se trompe !... Jamais un homme, quel qu'il soit, ne pourra faire pour la Congrégation ce que le bon Dieu a daigné faire par nous, misérables créatures. Ce n'est pas l'œuvre des hommes, mais celle de Dieu : le talent, le pouvoir, la richesse n'y peuvent rien du tout.

Comptant sur l'appui de M. de Saint-Hilaire, la Mère Fondatrice avait espéré que M. Bouge pourrait obtenir le titre de Préfet apostolique de la Mana et qu'elle échapperait ainsi à l'arbitraire des changements d'aumôniers qui sévissait sous l'administration de M. Guillier. Mais elle avait instamment recommandé qu'en faisant intervenir ses protecteurs ordinaires, notamment l'archevêque d'Albi et l'évêque de Carcassonne, on s'assurât avant tout du consentement de M. Fournier, Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit, sans lequel on ne pouvait rien en matière de juridiction ecclésiastique aux colonies. Il fallait, de plus et avant tout, que le projet agréât aux deux abbés noirs ; la Vénérable Mère insistait pour qu'ils ne vinssent à la Guyane qu'au cas où ce poste leur ferait plaisir. « Je désire, écrivait-elle, que ce soit de bonne volonté ; je veux qu'ils soient heureux en faisant le bien (1). »

Tant de bonnes volontés réunies se rencontrent difficilement. Dans le cas présent, elles manquèrent de plusieurs côtés à la fois ; il serait difficile de dire à qui principalement en revient la faute. MM. Fridoil et Boilat, qui devaient tout ce qu'ils avaient et presque tout ce qu'ils étaient à la Mère Fondatrice, la remercièrent de sa bienveillance, mais exprimèrent le désir de retourner dans leur pays. Ni le Ministre de la Marine, ni le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit ne cherchèrent à les en détourner. M. de Saint-Hilaire avait quitté la Direction des Colonies et n'avait plus guère d'influence. Ce fut une peine pour la Mère Javouhey et une perte pour l'œuvre de Mana ; ce fut peut-être un malheur pour les prêtres noirs,

1. Lettre à la Mère Marie-Joseph. Cayenne, 16 avril 1842.

qui auraient pu, à la Guyane, fournir une carrière plus féconde que celle qu'ils se firent au Sénégal (1). Il restera à la Vénérable Mère le grand mérite d'avoir non seulement été une initiatrice dans la formation du clergé indigène de l'Afrique, mais d'avoir été quasi seule à comprendre, de son temps, de quelles sauvegardes cette œuvre doit s'entourer pour avoir chance d'aboutir à un résultat durable.

Dans l'échec des deux projets dont nous venons de parler, celui de l'éducation collective des enfants esclaves et celui de l'installation des jeunes prêtres africains dans l'œuvre de Mana, tout n'était pas à regretter, sans doute. N'ayant pas à organiser le nouvel état de choses qui serait résulté de ces deux créations, la Servante de Dieu devenait libre d'aller reprendre la direction générale de l'Institut en France ; et ce fut vraiment providentiel, car jamais sa présence à la tête de la jeune phalange de Saint-Joseph n'avait été plus nécessaire. Mgr d'Héricourt, arrêté dans ses entreprises du côté du Gouvernement, était capable, sur le terrain de la juridiction spirituelle, de se porter aux dernières extrémités. La main ferme et expérimentée de la Mère Fondatrice pouvait seule s'opposer, avec quelque chance de succès, à un adversaire de cette importance et maintenir le calme dans les rangs de ses Filles éplorées.

Cependant, habituée à dépendre en tout, au jour le jour, des indications de la Providence, la Mère Javouhey ne précipita rien. Elle mesura, d'un œil tranquille, la tâche qui lui restait à accomplir pour terminer son œuvre à la Guyane, et

1. Les trois abbés africains durent quitter le Sénégal en 1853. L'abbé Fridoil, malade, mourut dans la traversée. L'abbé Moussa se rendit en Haïti où il mourut en 1860, après une existence bien agitée. L'abbé Boilat, qui avait fondé à Saint-Louis, au Sénégal, un collège un moment prospère, mena en France la vie d'un prêtre très honorable. Successivement curé de Dampmart, professeur à Jully, curé de Nantouillet, au diocèse de Meaux, il mourut dans ce dernier poste en 1900. Il fit, en 1897, une déposition très sentie en faveur de l'héroïcité des vertus de la Vénérable Mère qu'il avait connue à Bailleul.

elle se fixa, avec une entière liberté d'esprit, la date à laquelle elle pensait pouvoir reprendre le chemin de France. Elle écrivait à la Mère Marie-Joseph, le 16 octobre 1842 :

J'ai reçu toutes vos lettres qui m'ont fait grand plaisir; elles m'en feraient bien davantage si vous n'insistiez pas toujours sur mon retour en France, avant que le moment de la Providence soit arrivé! Croyez-vous que ce soit pour mon plaisir que je reste ici? Vous vous trompez, car je ne marche pas sur des roses. Je suis persuadée que le moment de partir n'est pas encore arrivé; ce ne sera pas avant mai prochain.

Prenez donc patience, ne vous inquiétez pas des protections humaines, je ne ferai pas un pas pour réussir dans une entreprise contre la volonté de Dieu, quelque sainte que soit l'œuvre.

J'ai une santé affaiblie, mais bonne encore; je supporte courageusement, je dirai presque avec plaisir, toutes les croix que le bon Dieu m'envoie; j'y trouve de la consolation; j'ai honte pour les personnes qui me persécutent. Vous voyez que je ne suis pas trop malheureuse. Je vous dis ces choses pour votre consolation.

Dans une autre lettre à la même, le 1<sup>er</sup> novembre, elle ajoutait :

Je pense aller près de vous en mai prochain; c'est une résolution qui me coûte, parce que je n'y vois pas bien la sainte volonté de Dieu; mais il aura pour agréable l'obéissance à vos désirs manifestés depuis si longtemps. Je laisserai Sœur Isabelle ma remplaçante à Mana, et Sœur Madeleine économe et directrice à Cayenne, avec une Supérieure pour la direction de l'enseignement. Je laisserai bien des travaux commencés; toutefois, si le bon Dieu le veut, je viendrai les terminer dans deux ans.

Ce ne sont pas les noirs qui me donnent le plus de souci; ce sont les blancs, ce sont des prêtres, des religieuses... que d'expérience j'ai acquise à mes dépens! que je serai difficile pour l'admission des sujets!... Vous aurez de la peine à me reconnaître; ma vue baisse, mais je n'en vois que plus clair... Ma santé est bonne, il me semble que je n'ai que quinze ans, mais je ne me regarde pas au miroir. Cependant, priez pour que le bon Dieu me conserve la vie

encore quelques années pour réparer le mal que je vous ai fait en signant le fatal écrit de Mgr d'Autun. Que de choses j'aurais à dire là-dessus !

Enfin, à la Mère Rosalie qui avait offert d'aller la remplacer à Mana pour lui permettre de rentrer en France, elle écrivait :

Mana, 2 novembre 1842.

Ma bien Chère Mère Rosalie,

L'offre aimable et généreuse que vous me faites de venir me remplacer à Mana, prouve votre courage et votre bon cœur ; mais si je vais en France, c'est pour être réunies, afin de connaître ce que le bon Dieu demande de nous... s'il nous inspire de continuer son œuvre comme il l'a commencée ou s'il a changé ses desseins. Sa volonté sera notre loi, rien de plus.

En quittant Mana, je ne lui fais pas un éternel adieu. Je ne trouve personne dans les Religieuses qui en veuille supporter la peine ; la plupart voudraient aux pauvres noirs toutes les vertus qu'elles ne possèdent pas elles-mêmes : voilà la source de tous mes chagrins. On dirait que ceux qui devraient le plus soutenir l'œuvre sont les plus opposés à la liberté. J'aurais tant de choses à dire là-dessus ! Que le monde est injuste !... ils veulent de grands biens sans faire aucun sacrifice, surtout d'amour-propre.

La lettre que j'écris à ma sœur Marie-Joseph vous sera communiquée. Toute à vous.

Votre sœur et fille (1).

SŒUR JAVOUHEY.

La Vénérable Mère ne pensait pas dire un éternel adieu à Mana, et pourtant il n'entraît pas dans les desseins de la Providence qu'elle revint continuer elle-même la grande œuvre qu'elle avait entreprise à la Guyane. Avant de la suivre en France, il convient que nous jetions un coup d'œil d'ensemble sur l'état où elle laissait la colonie : ce sera du même coup faire ressortir la clairvoyance de ses vues, l'intensité de son

1. La Vénérable Mère considérait encore la Mère Rosalie comme Supérieure générale ; de là le titre de « fille » qu'elle prend.

effort, et l'abondante bénédiction que Dieu répandit sur son travail pour le rendre fécond. Nul hommage, à cet égard, n'est égal, croyons-nous, à celui qui lui fut rendu dans un document officiel émané du haut fonctionnaire qui vint gouverner la Guyane deux mois avant le départ de la Servante de Dieu, en mars 1843.

M. Layrle, le successeur de M. Charmasson, adopta d'emblée l'idée que nous avons vu émettre à celui-ci, qu'une Congrégation n'était pas apte à étendre le bienfait de la civilisation des nègres à toute la colonie, et ceci précisément à cause du grand soin que les Sœurs apportaient à leur œuvre, soin qui ne pouvait être que local, sans qu'on pût espérer le voir se propager sur une vaste échelle. Mais M. Layrle alla plus loin : gagné par l'opinion d'un grand nombre de blancs de Cayenne, il crut qu'à Mana même l'œuvre de la Congrégation n'avait pu être que temporaire, que le fameux monopole, notamment, n'était qu'une mesure exceptionnelle qui avait pu se justifier aux débuts de l'œuvre d'émancipation des esclaves, mais qui, maintenant, devait céder la place à un régime de droit commun.

Il fallait exposer ce point de vue du nouveau Gouverneur pour faire comprendre la suite de ses idées, telles qu'il les consigna dans son Rapport au Ministre de la Marine daté du 6 octobre 1843. Sur la question principale, celle du monopole, il est en complet désaccord avec la Mère Fondatrice : ce qu'il va dire de l'œuvre de celle-ci n'en aura qu'une plus incontestable autorité.

Mais, dira-t-on, ce que vous conseillez [la suppression du monopole, l'établissement d'un régime de droit commun] amènerait la destruction de Mana. — Non, Mana ne sera pas détruit. C'est aujourd'hui, après le chef-lieu de la Guyane, le seul endroit où l'on trouve une population sérieuse, compacte, réunie en bourg ; et ce bourg subsistera désormais, si l'on veut qu'il subsiste. — On pourra dire aussi que la population de Mana n'est pas encore assez

avancée pour jouir des droits des autres libres de la colonie, que cette population quittera le sol, qu'elle se répandra dans les quartiers de la ville de Cayenne et que son contact viciera les autres noirs. Moi, je ne crois pas à la réalisation de ces sinistres pressentiments : je dis, au contraire, que la population de Mana est plus avancée qu'aucune autre de la Guyane, qu'elle est même à l'unisson de celle du chef-lieu, si elle ne l'a pas dépassée... Ne savons-nous pas d'ailleurs les progrès moraux que les noirs ont faits à Mana ? La justice ne réclame-t-elle pas qu'on les reconnaisse, ces progrès, qui font tant d'honneur à la Congrégation de Saint-Joseph ? Moi, je les proclame parce que je connais les lieux, parce que depuis six mois j'étudie cette population et que pas un libéré ne vient à Cayenne sans que je le fasse venir, sans que je connaisse sa conduite en ville. Pour moi, je le répète, cette population est aussi avancée qu'aucune autre et tout aussi capable de jouir des avantages de la liberté. — La population de Mana ne quittera pas le sol (1). Où irait-elle pour remplacer ce qu'elle laisse derrière elle ? N'a-t-elle pas à Mana des cases et des terres qui la font exister ? N'y a-t-elle pas contracté les habitudes de la vie de famille ? Toutes ces choses-là ne s'abandonnent pas pour courir après l'incertain...

Quant à la crainte que les habitants de Mana ne vicient les autres populations de la colonie, je ne la partage pas. Je craindrais, au contraire, qu'ils ne perdissent à ce contact, même au chef-lieu, où les progrès moraux se développent si lentement, parce que les soins et la direction ne sont pas les mêmes... La Congrégation a donc rendu des services réels ; elle a été d'une grande utilité à la population qui lui était confiée. Il ne faut pas oublier non plus qu'en 1835, lorsque la colonie tout entière, pour embarrasser l'Administration locale, témoignait des inquiétudes qu'elle n'avait pas, on a été heureux d'avoir sous la main Mme la Supérieure générale et les Dames de Saint-Joseph qui, ne s'alarmant nullement, n'ont pas balancé à s'isoler avec une population que l'on traitait en réprouvée et à lui inculquer les principes de la vie de famille. Le service a été grand, de même que le dévouement. J'admire l'un et

1. Les ennemis de la colonisation n'avaient cessé de prédire cette fâcheuse solution : c'était ce qu'avaient également craint les Gouverneurs les plus favorables à l'œuvre.



j'apprécie l'autre. Seulement, comme aujourd'hui les choses ont tant avancé que les noirs dont il s'agit ne sauraient plus inspirer la moindre défiance, que leur éducation morale est à l'unisson, pour ne rien dire de plus, des autres populations de la colonie ; aujourd'hui qu'il n'y a plus qu'à faire entrer dans la vie sociale une génération nouvelle, étrangère aux habitudes licencieuses d'autrefois, je dis qu'il est temps d'affranchir complètement cette population et de substituer, à l'état de choses actuel qui la régit, l'action de l'autorité régulière.

Craignant, on le dirait, de n'avoir pas encore assez fait l'éloge de la Vénérable Mère, il résumait ainsi :

J'ai dit à Votre Excellence que les progrès moraux de la population étaient réels, appréciables ; que la génération nouvelle trouvait, dans les moyens d'instruction et de moralisation mis à sa portée, des garanties ; qu'elle vaudrait mieux que celle qui l'avait devancée, et que Mme la Supérieure générale, secondée des Dames de son Ordre, avait accompli une grande et sainte mission. J'ai dit aussi que Mme la Supérieure générale avait si complètement réussi dans l'œuvre de régénération des noirs de traite libérés confiés à ses soins, que je n'aurais pas la moindre répugnance à voir les habitants de Mana mis en contact avec tous et affranchis de toute entrave restrictive de la liberté. Je dis plus : c'est que j'appelle cet acte de justice de tous mes vœux, et qu'il n'existe pas un bon esprit dans le pays qui ne partage ma façon de penser à ce sujet, opinion qui n'est plus suspecte aujourd'hui.

La Providence ne pouvait ménager aux travaux de la Servante de Dieu un plus complet et plus décisif hommage. La Mère Javouhey pouvait quitter la Guyane avec la joie intime d'avoir non seulement rempli tout son devoir, mais d'avoir aussi accompli toute sa mission.

Cependant le jour qu'elle s'était fixé pour son départ était arrivé. C'était le 18 mai 1843. Le général Javouhey qui peut presque se rappeler cette grande scène en qualité de témoin oculaire la raconte ainsi :

Dès le matin, la population tout entière de Mana l'accompagna au quai où l'attendait la goélette qui devait la conduire à Cayenne. Hommes, femmes, enfants, défilèrent devant elle ; nombreux étaient ceux qui pleuraient. Les mères, implorant sa bénédiction, tendaient vers elle leurs petits enfants. Puis chaque père de famille voulut déposer à bord, pour la Chère Mère, un petit souvenir, un léger témoignage de reconnaissance choisi avec un soin touchant. Les uns avaient capturé dans les bois quelque animal ou quelque oiseau rare ; d'autres apportaient de petits ouvrages en ouabé, en grains de panacoco ; d'autres des fruits, des légumes...

Au moment de l'appareillage, tous les hommes montèrent dans les canots et les pirogues, et ils escortèrent la goélette pendant douze kilomètres jusqu'à l'embouchure de la rivière. Le petit navire mit alors en panne pendant que les embarcations à la file en faisaient trois fois le tour, semblant voler sur l'eau, sous l'action des bras robustes de leurs noirs équipages. Au dernier tour, à un signal donné, toutes les pagaies se dressèrent à la fois, selon le mode employé en marine pour rendre les honneurs, et les rudes pagayeurs lancèrent avec ensemble un formidable cri de : « Vive ma Chère Mère ! » longuement répété par les échos des bois voisins. C'était le dernier adieu... La gracieuse goélette orienta ses voiles, doucement s'inclina et se mit en mouvement au souffle de la brise.

On vit alors, à l'arrière, un mouchoir blanc s'agiter quelque temps ; le navire se fit de plus en plus petit en filant vers l'horizon, tandis que les noirs, si bruyants d'ordinaire, remontaient silencieusement le courant.

Ce soir-là, dans toutes les maisons du bourg, on eut l'impression qu'un grand vide s'était produit.

Mana était en deuil de sa Chère Mère Fondatrice (1).

A Cayenne, les adieux ne furent pas moins touchants pour le cœur de la Mère Javouhey, mais il s'y mêla un fond d'amertume qu'elle put considérer comme la lie du calice que ses persécuteurs lui avaient fait boire jusque-là. M. Guillier, alors que la plupart de ses prêtres étaient revenus de leurs

1. Mémoire manuscrit cité.

préventions, s'était obstinément enfoncé dans les siennes. Non seulement il n'avait pas permis aux aumôniers de Mana de se relâcher en rien de la rigueur avec laquelle il excluait la Vénérable Mère de l'usage des sacrements, mais il avait veillé, avec un soin jaloux, à ce qu'aucun prêtre de la colonie ne se montrât plus condescendant à cet égard. La Servante de Dieu avait pensé, à l'époque des Pâques, en 1842, pouvoir s'approcher de la Table sainte à Sinnamary où elle avait une Communauté et un curé dévoué. Elle s'y était rendue sans attirer l'attention. Vain effort : des ordres inexorables l'avaient précédée. Au mois de septembre elle avait fait un voyage, dans la même intention, à Surinam, dans la Guyane hollandaise. C'était une juridiction ecclésiastique différente ; mais le Préfet apostolique de Cayenne avait, si bien pris ses mesures et si bien renseigné ses voisins, que la Vénérable Mère désolée dut revenir à Mana sans avoir vu ses pieux désirs réalisés.

Elle avait cependant gardé l'espoir qu'avant son départ, au moment d'entreprendre une navigation longue et périlleuse, on lui accorderait l'absolution avec le corps de Notre-Seigneur, comme une sorte de viatique. Son espoir fut déçu.

L'abbé Guillier fermait les yeux à l'évidence. La Mère Javouhey était devenue pour lui une énigme (1). D'un côté il était obligé de reconnaître en elle des vertus héroïques ; les prêtres mêmes qui lui avaient écrit contre elle constataient que dans son entourage on la regardait comme une sainte (2). Lui-même l'avait vue de près, et pendant les longs séjours qu'elle fit parfois à Cayenne, il avait dirigé sa conscience. Pendant plusieurs années, malgré ses préjugés esclavagistes, il avait résisté à la pression des grands propriétaires d'es-

1. C'est l'expression dont il se sert dans son Rapport à Mgr d'Héricourt.

2. Notamment l'abbé Ischier dans la lettre dont nous avons parlé plus haut.

claves et avait évité de rien entreprendre contre la Supérieure de Mana. Puis, tout à coup, il avait changé, et maintenant il ne mettait plus de bornes à son hostilité. C'est qu'à côté des vertus de la Servante de Dieu, ou plutôt au-dessus de ces vertus, les couvrant et les annihilant toutes, il voyait son autorité tenue en échec par une femme. Nous avons dit plus haut comment et sous quelles fâcheuses influences cette autorité avait été engagée. Une fois le premier pas franchi, l'abbé Guillier n'était pas homme à s'arrêter.

Aussi le voyons-nous — triste spectacle, mais utile leçon pour quiconque serait tenté de partager des illusions de ce genre — se forger toutes sortes de raisons pour concilier les impulsions de son parti pris avec les trop évidentes exigences de son devoir (1). Finalement, il a la ressource de se retrancher derrière l'évêque d'Autun, et c'est au nom des droits méconnus de celui-ci qu'il refuse à la Mère Javouhey ce qu'aucun pasteur ne peut, en conscience, en dehors des cas prévus par la législation de l'Église, refuser aux fidèles qui dépendent de lui.

Devant le suprême déni de justice qui lui était infligé au moment où elle allait quitter un pays, objet pour elle de tant de dévouement et de sacrifices, la Servante de Dieu eut peine à retenir ses larmes. Cependant elle ne perdit pas son calme, fruit d'une conscience qui se repose en Dieu. Elle se contenta de dire au prêtre : « Eh bien, mon Père, si un malheur m'arrive dans la traversée, vous en répondrez devant Dieu. »

Aucun malheur n'arriva. Les ferventes prières faites dans les Communautés de la Guyane et dans celles de France furent exaucées. Après un heureux voyage, la Mère Fondatrice débarquait à Bordeaux le 4 août 1843.

1. Telle cette étrange accusation (dans le Rapport cité) que la Mère Javouhey « se dit inspirée, qu'elle fonde sa conduite sur des révélations particulières ». Telle encore cette explication donnée à la patience avec laquelle elle supporte la privation des sacrements, « qu'elle a perdu la foi ou qu'elle ne l'a jamais eue ».

# LIVRE SEPTIÈME

## LA GRANDE ÉPREUVE

(1843-1848)



### CHAPITRE I

Accueil fait à la Vénérable Mère en France. —

Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, lui accorde sa bienveillance.

A peine débarquée à Bordeaux, la Mère Javouhey s'empresait d'informer la Mère Marie-Joseph de son heureuse arrivée :

Bordeaux, le vendredi 4 août 1843. Ma bien chère et bien-aimée sœur et amie, vous n'en doutez plus, je suis en France et assez bien portante, quoique fatiguée. Je vais aller passer huit jours à Limoux et je reviendrai par Bordeaux. Je vous demande une grande grâce, c'est de me laisser arriver incognito. Je ne veux pas que personne vienne à ma rencontre, ou je serai bien maussade, bien grognon.

On reconnaît là l'humilité et la modestie de la Vénérable Mère. Elle croyait aussi, dans la situation où se trouvait l'Institut en France, devoir passer d'abord comme inaperçue, jusqu'à ce qu'elle eût pu voir quelle attitude prendre vis-à-vis de l'évêque d'Autun. De là, ces autres lignes à la Mère Rosalie, à Cluny :

Ma bien chère et bien-aimée Fille, Mère et amie, me voici près de vous. Mais n'en dites rien qu'à nos intimes amis ; le nombre en est-il bien grand ? Je désire que Sa Grandeur l'ignore le plus longtemps possible. Je suis tranquille sans être gaie ; enfin, que la sainte volonté de Dieu s'accomplisse ; c'est là toute mon ambition. Je serai à Paris du 17 au 20 ; je vous écrirai dès que je saurai à quoi m'en tenir.

Un post-scriptum révélait ensuite toute la délicatesse de son cœur :

Je trouve, dit-elle, mon billet trop triste ; vous allez croire que je suis malheureuse ; non, non, je suis très heureuse quand je pense que je vais vous voir bientôt. Vous ne me reconnaitrez peut-être pas, tant je suis vieille. Ce n'est que l'enveloppe qui a vieilli, le cœur est toujours le même. Allons, soyez tranquille, nous sommes entre les mains de la Providence. Tout ce qui vous entoure m'est cher. Adieu.

Pour la rassurer et l'attirer au plus tôt à Cluny, sa sœur lui répondait :

N'ayez aucune crainte, ma bien Chère Mère. Il y a nombre d'ecclésiastiques qui nous sont tout dévoués. J'aime à espérer que nous touchons à la fin de nos misères de ce côté-là, car enfin, vous êtes en France maintenant, et ma Chère Mère Marie-Thérèse, du haut du ciel, nous protège ! Oh ! venez, ma bien Chère Mère, nous prions à son tombeau, et la prière mettra le calme dans nos âmes ; elle nous fera pardonner, oublier même un passé trop pénible ; elle nous montrera un avenir plein d'espérance. Si ce n'est pour le temps, ce sera pour l'éternité, où notre bonne sœur nous a précédées et où elle nous attend. Je vous laisse dans cette pensée consolante et suis avec un bonheur inexprimable

Votre fille de l'île Bourbon et de Pondichéry, dont je vous offre les respects avec ceux de la Maison de Cluny.

Cependant, la Vénérable Mère ayant été retenue quelques jours à Bordeaux par la fatigue, remit à plus tard son voyage dans le Midi, et elle arriva à Paris le lendemain de l'Assomp-

tion de la Sainte Vierge. Après y avoir pris un peu de repos au sein de la Communauté et fait quelques visites d'affaires, notamment au Ministère de la Marine, elle se rendit à Fontainebleau pour retremper son âme dans la retraite. Ce fut alors que, pour la première fois, après deux années de dures privations, elle put s'approcher du Tribunal de la pénitence et faire la sainte communion.

Elle n'avait jamais douté de son droit dans sa résistance aux prétentions du Préfet apostolique de la Guyane agissant pour le compte de l'évêque d'Autun. Cependant, la privation des sacrements qui lui avait été imposée lui apparaissant comme une peine canonique, elle se fit un scrupule de délicatesse envers l'autorité ecclésiastique de trancher le cas sur l'avis du premier confesseur qu'elle rencontrerait ; elle voulut avoir l'avis des évêques qui connaissaient à fond son affaire. Cet avis ne se fit pas attendre. Elle écrivait le 8 septembre à la Sœur Madeleine, Supérieure de la Maison de Cayenne :

C'est au grand vicaire de Mgr de Meaux (1), qui est Supérieur de notre Maison de Fontainebleau, que je me suis adressée pour ma retraite. Il m'a admise à la sainte table dès le second jour ; jugez de mon bonheur !

Comme pour ajouter encore à sa consolation, la Providence voulut que la Mère Rosalie, qui était allée à sa rencontre à Limoux, puis à Paris, la rejoignit à Fontainebleau et y fit la sainte communion à ses côtés.

Nous avons passé deux jours ensemble à Fontainebleau, écrivait celle-ci ; j'ai eu le bonheur de communier tout près d'elle le 4 septembre, car Dieu m'a donné la consolation de la revoir pour la première fois le beau jour de ma fête, et d'apprendre par elle-même que la privation rigoureuse des sacrements que M. Guillier lui avait imposée depuis deux ans à Cayenne, a été hautement blâmée par nos saints évêques de Meaux, de Rouen et de Dijon. Ma Chère

1. L'abbé Oudry.

Mère générale a donc le bonheur, depuis le 4 septembre, de pouvoir satisfaire sa piété.

Peu de temps après, la Servante de Dieu revenait à Fontainebleau pour une touchante cérémonie. L'évêque de Meaux, Mgr Allou, vint y bénir la chapelle, principalement due au zèle pieux de la Mère Séraphine, Supérieure, et faire le baptême de la cloche. Le digne Prélat avait désiré que le nom de la Mère Javouhey y fût gravé à côté du sien. Celle-ci ayant reçu de ses Filles de Limoux une belle et riche étole, confectionnée de leurs propres mains pour la Maison de Paris, en fit don à Fontainebleau, croyant, disait-elle, ne pouvoir faire un plus joli cadeau à sa filleule, la chapelle de l'établissement. Sur ces entrefaites, elle recevait elle-même de l'évêque de Port-d'Espagne (Trinidad), une bague précieuse qu'il tenait de la munificence de Grégoire XVI et sur laquelle était gravé le portrait de Sa Sainteté. C'était un gage de la reconnaissance du Prélat pour les services rendus à son diocèse par la Congrégation (1).

Après avoir assisté avec grande édification à la retraite annuelle de Paris, la Mère générale se rendit à Cluny, où MM. Juillet et Genty, prêtres tout dévoués à la Congrégation, venaient de donner ces saints exercices.

Dans son humilité, elle avait demandé à être reçue en toute simplicité et sans aucune démonstration extérieure. Mais, pour fêter une Mère, on se croit tout permis, même d'enfreindre ses défenses. On alla donc la chercher processionnellement au fond du jardin, sous l'allée des marronniers, bannière en tête. Elle fut accueillie par le chant de l'*Ave maris stella*, et conduite aussitôt à la chapelle, où le solennel cantique de l'action de grâces retentit sous les voûtes sacrées, pour redire ses propres sentiments et ceux de toute sa famille religieuse

1. La bague donnée à la Vénérable Mère par Mgr Mac Donnell est conservée à la Maison-Mère de l'Institut.



qui cessait, en quelque sorte, d'être orpheline. La joie était dans tous les cœurs.

Celle de la Mère Fondatrice fut grande et vivement sentie quand elle vit là, réunies autour d'elle, 175 de ses Filles, dont 13 nouvelles novices qui venaient de prendre le saint habit et 30 nouvelles jeunes professes qui avaient prononcé leurs premiers vœux, toutes pleines de ferveur et contentes au service de Dieu.

Après s'être agenouillée sur la tombe de sa vénérée sœur, la Mère Marie-Thérèse, la Mère Javouhey revint à Paris, emmenant avec elle six jeunes professes qu'elle devait bientôt faire partir pour les Antilles. Ce fut alors que, voulant faire partager ses consolations à ses Filles de la Guyane, et les encourager dans leurs pénibles labeurs, elle écrivait à la Supérieure de Cayenne.

Ma bien chère et bien-aimée Fille, j'arrive de Cluny, où vient de se terminer la retraite. J'ai été bien touchée de tout ce que j'ai vu d'édifiant parmi nos bien-aimées et nombreuses Filles de Saint-Joseph. Tout ce que je pourrais vous dire de consolant serait au-dessous de la vérité. Le clergé, les autorités m'ont comblée d'attentions et entourée d'hommages, pour le bien que Dieu a daigné faire par nos mains. A Dieu seul en soit toute la gloire ! J'ai assisté à trois retraites très nombreuses, prêchées par de saints prêtres, de fervents religieux ; tous n'ont eu qu'une voix pour me consoler des chagrins amers que j'ai éprouvés à Cayenne. Je pardonne de bon cœur tout le mal qu'on m'a fait, je prie pour ceux qui m'ont persécutée (1).

Partout, dans les diocèses voisins de Paris et en Normandie, la Mère Fondatrice dut se rendre au plus tôt aux désirs de ses Filles et aller les visiter, ne fût-ce que pour peu de temps.

Je n'avais qu'un regret, écrivait-elle avec son humeur toujours

1. Lettre de Paris, 2 octobre 1843.

enjouée, c'était de ne pouvoir donner que deux jours là où il eût fallu en donner huit. Mais il fallait contenter le désir qu'on avait de voir s'il ne m'était pas poussé des cornes pendant ces deux années de dures épreuves. On paraît bien heureux de me voir avec toutes mes facultés intellectuelles. Il ne m'est pas possible de vous dire les bontés que l'on a pour moi ; j'en suis toute confuse (1).

A Paris, elle était accablée de visites, au point d'avoir peine à vaquer à ses propres affaires, et on lui témoignait des attentions à quoi ses rudes épreuves des dernières années l'avaient peu habituée.

Combien j'éprouve de peine, écrivait-elle dans la lettre que nous citons, de ne pouvoir vous écrire comme je le désire ! On ne me laisse pas un moment libre. Chacun veut me voir, me complimenter. Cela me paraît si extraordinaire, qu'il me semble que l'on se moque de moi.

Elle reçut alors la visite réitérée d'un ancien Gouverneur du Sénégal et de la Guyane, M. Jubelin, et celle de M. Galos, Directeur des Colonies. L'un et l'autre lui donnèrent l'assurance qu'elle pouvait compter sur l'appui du Ministère, pour lever les difficultés qui viendraient à s'élever pendant son absence, à Cayenne et à Mana, où elle conservait toujours l'espoir de retourner. Le nouveau Ministre de la Marine, M. de Mackau, lui était particulièrement connu et se montrait tout dévoué aux Sœurs de Saint-Joseph. Deux fois aussi la reine Marie-Amélie, venue à la Communauté visiter une de ses parentes et dames d'honneur, demanda à voir la Vénérable Mère, et l'entretint longtemps, avec confiance et abandon.

Le retour en France de la Mère Javouhey fut l'occasion d'une sorte d'ovation publique ; dans les chaires même, on racontait ses grandes et charitables entreprises de la Guyane. Dieu semblait ainsi comme vouloir la dédommager de tout ce

1. Lettre de Paris, 2 octobre 1843.

qu'elle avait souffert sur le théâtre de son plus beau dévouement.

Dès que ses affaires lui laissèrent quelques loisirs elle partit pour le Midi, où sa visite était impatientement attendue. Près de Valence, la diligence versa, mais la Vénérable Mère n'en eut aucun mal. Elle s'arrêta, en passant, à Chabeuil et à Saint-Affrique et arriva à Limoux rompue de fatigue. Sa présence fut un événement pour la petite ville comme pour la Communauté. Les élèves du pensionnat, s'associant de tout leur cœur à l'allégresse commune, lui rappelèrent, dans une pièce saisissante d'à-propos, ses îles lointaines, ses chers noirs, ses travaux pour le bien de l'humanité souffrante, tandis que les compliments les plus délicats lui redirent l'allégresse que son retour faisait naître dans tous les cœurs. D'ordinaire, elle appelait *sa petite croix* les réceptions officielles, les compliments et les fêtes données en son honneur. Mais cette fois, l'émotion l'avait visiblement gagnée ; elle parut heureuse.

Sa grande joie fut surtout de voir l'ordre, la régularité et le bon esprit qui régnaient dans la Maison. Des réparations, des constructions utiles y avaient été faites ; elle les approuva pleinement. Comme souvenir de son passage à Limoux, elle laissa quelques pièces d'acajou et d'autres bois d'ébénisterie rapportés des forêts vierges de la Guyane, indiquant elle-même l'usage que l'on pourrait en faire. Déjà elle avait envoyé à l'évêque de Carcassonne, si dévoué à la Congrégation, un arbuste couvert de jolis oiseaux empaillés, aux couleurs variées et aux formes délicates. Le Prélat fut heureux de revoir la Mère Fondatrice et la remercia de tout le bien que faisaient dans son diocèse, à Chalabre, à Caunes, à Limoux, ses Filles dévouées.

Cependant la Servante de Dieu ne pouvait tellement goûter les consolations que faisait naître dans son cœur la vue du bon état de l'Institut en France, qu'elle oubliât l'étrange si-

tuation qui lui était faite à Autun et à Paris. De là ces lignes que lui adressait à Limoux la Mère Rosalie, vers la fin de l'année 1843 :

Je prie Dieu, ma très Chère Mère, de vous inspirer ce que vous devez dire et faire pour ramener les esprits et les cœurs. Nous faisons des vœux bien sincères pour cela. J'espère que Dieu, qui nous a fait déjà tant de grâces en vous conservant et en vous ramenant en France, au milieu de tant de périls, nous donnera encore la consolation de voir se terminer pour sa gloire la crise orageuse dont nous paraissions menacées... Les anges ont chanté, et nous avons répété : Gloire à Dieu, et paix aux hommes de bonne volonté. Voilà l'objet de tous nos vœux pour vous, ma très Chère Mère, et pour toute la Congrégation, dans l'année 1844, et pour toute notre vie... (1). Je serais bien heureuse si Dieu voulait se servir de moi pour ménager le rapprochement des esprits et des cœurs. Je lui offre tous les jours les belles dispositions que j'ai admirées en vous à l'égard des auteurs de vos longues souffrances, et je m'efforce de vous imiter ; je trouve la chose difficile (2).

Plus que personne la Mère Fondatrice désirait le rapprochement des esprits. Mais comment aborder un Prélat aussi inflexible dans ses desseins que l'était Mgr d'Héricourt ? On s'exposait à voir tout d'un coup l'affaire aboutir à une extrémité violente. Pour ne pas précipiter la marche des événements, la Vénérable Mère avait dû éviter, depuis son retour, toute relation directe avec lui. Quant à l'archevêque de Paris, Mgr Affre, il avait partie liée avec son collègue d'Autun dans la question des Congrégations religieuses. Les deux Prélats s'étaient soutenus mutuellement dans l'affaire intentée à la B. Mère Barat (3) ; ils marchaient d'accord dans la campagne menée contre la Mère Javouhey. Rien ne pouvait être tenté de ce côté.

1. Lettre du 26 décembre 1843.

2. Lettre du 1<sup>er</sup> janvier 1844.

3. Cette affaire, très semblable à celle d'Autun, se réglait précisément en 1843, un peu avant l'arrivée en France de la Mère Javouhey.

Restait l'évêque de Beauvais qui, par la faculté qu'il avait, en vertu des Statuts de 1827, de posséder un noviciat de la Congrégation dans son diocèse, pouvait jouer un rôle important dans le débat. Mais, là aussi, la situation ne se présentait pas sous un jour favorable. En 1842, Mgr Gignoux avait succédé à Mgr Cotteret. Dès l'année précédente, étant encore Supérieur du Grand Séminaire, il avait eu occasion de se prononcer sur la Mère Javouhey. C'était le moment où l'évêque d'Autun réunissait de toutes parts les éléments du grand Rapport qu'il préparait contre la Vénérable Mère. Pendant que M. Guillier se faisait adresser des informations par les prêtres de la Guyane, Mgr d'Héricourt sollicitait dans le même sens ceux de ses collègues de France qu'il jugeait aptes à devenir des témoins à charge dans le procès. A Beauvais ce fut l'abbé Gignoux qui eut à répondre à l'enquête. Il s'était occupé autrefois des Statuts de la Congrégation, en qualité de consultant de Mgr Feutrier, mais il est possible qu'il n'ait eu, à cette occasion, aucune relation personnelle avec la Mère Javouhey ; en tout cas il ne la connaissait guère. Pour répondre aux questions de l'évêque d'Autun, il dut prendre des renseignements, et il les prit malheureusement à une source très peu sûre, dans une lettre de l'abbé Pillion, curé de Bailleul-sur-Thérain.

M. Pillion avait connu la Mère Fondatrice durant les séjours qu'elle fit dans l'ancien noviciat établi sur sa paroisse ; en qualité de curé et d'aumônier, il avait eu aussi des rapports suivis avec la Communauté ; ces rapports avaient été satisfaisants de part et d'autre. Mais dans les dernières années quelques voix discordantes s'étaient fait entendre dans la paroisse. D'anciens émigrants que la Vénérable Mère avait emmenés de Bailleul dans l'intention de leur être utile, lors de sa première expédition à la Guyane, étaient revenus avec le regret de n'avoir pas trouvé aux bords de la Mana l'eldorado de leurs rêves. Le curé de Bailleul ne sut pas

se tenir en garde contre les récriminations de ces mécontents. Son rapport à l'abbé Gignoux s'en ressentit dans de fâcheuses proportions. A ses impressions sur la trop grande hâte et l'insuffisance de la formation des novices, impressions qu'on pouvait contester, mais où le curé était sur un terrain de sa compétence, il mêla les griefs les plus étranges au sujet de l'administration de la Mère Fondatrice et de son rôle à la Guyane, jugeant tout, c'est le moins qu'on puisse dire, avec une légèreté surprenante (1).

Comment l'abbé Gignoux, d'un esprit si judicieux, si pondéré, agréa-t-il ce Rapport et l'envoya-t-il, avec son avis conforme, à Mgr d'Héricourt? Ce qui est plus inexplicable encore, c'est que, devenu évêque de Beauvais, il renouvelât le même avis dans une lettre à son collègue d'Autun, et répondit en termes sévères à la Mère Rosalie qui lui offrait les hommages de la Mère Fondatrice.

Celle-ci était encore alors à la Guyane. Quoique déçue dans les espérances qu'elle avait eues à l'annonce de la nomination du nouvel évêque de Beauvais, elle se soumit, avec simplicité et abandon, à l'épreuve que lui imposait la sainte volonté de Dieu. Elle écrivit à la Mère Marie-Joseph :

La lettre de Mgr de Beauvais n'est guère charitable pour moi; cela ne fait rien, je suis accoutumée à toutes ces gentilleses. Je vous le répète, suspendez toutes démarches, toutes supplications jusqu'à mon arrivée (2).

Mais dès qu'elle fut rentrée en France, elle se reprit à l'idée d'avoir l'évêque de Beauvais pour elle, dans le grand conflit qui tourmentait l'Institut. Un secret instinct, ou plutôt,

1. La Mère Javouhey a-t-elle du succès dans ses œuvres, M. Pillion y voit la preuve qu'elle n'a pas l'esprit de Dieu. « Elle a été toujours vite dans ses entreprises, tandis que l'œuvre de Dieu ne se fait que lentement. » Cherche-t-elle à faire sanctifier le dimanche dans les localités privées de prêtres, c'est une usurpation de fonctions sacrées et une grave imprudence etc. Cf. *Resp. ad animadv.*, n. 27.

2. Lettre de Mana, 1<sup>er</sup> novembre 1842.

croions-nous, une inspiration d'En-Haut lui disait que le salut lui viendrait de là. Elle était aussi, sans doute, encouragée par tout ce qu'elle entendait dire de la piété, de la droiture et des qualités aimables du nouveau Prélat. Elle alla le trouver, s'ouvrit à lui avec une entière confiance, lui parla de ses œuvres, de ses projets, lui exposa les origines et les phases diverses de l'affaire d'Autun, les difficultés, les angoisses de l'heure présente, les menaces de l'avenir. Dieu bénit si bien ses paroles que d'un seul coup les préventions de Mgr Gignoux se dissipèrent. Il reconnut qu'il s'était complètement trompé, et il assura la Mère Fondatrice que non seulement il la soutiendrait de toute son autorité dans le diocèse, mais encore userait de toute son influence auprès des autres évêques pour lui faciliter sa tâche.

Il tint parole sans tarder. Il se joignit au Nonce, Mgr Fornari, pour intervenir auprès de l'archevêque de Paris en faveur de la Communauté de Saint-Philippe du Roule, dont la chapelle restait fermée depuis bientôt neuf ans. On approchait du mois de mars. Pendant tout ce mois, plus particulièrement consacré à honorer le saint Patron de l'Institut, la Communauté pria avec ferveur le glorieux époux de Marie, en y joignant des prières spéciales à la Très Sainte Vierge ; et dès le 13 avril, la Vénérable Mère pouvait écrire à la Mère Onésime, à Saint-Pierre (Martinique) :

Je reprends ma lettre déjà bien longue, pour vous annoncer la bonne nouvelle. Mgr l'Archevêque de Paris nous rend sa bienveillance et toutes les faveurs qui en sont la suite... Nous sommes heureuses que saint Joseph ait bien voulu s'en mêler ; sans cela Mgr l'Évêque d'Autun l'aurait emporté. Nous allons faire le mois de Marie en action de grâces. Saint Joseph, la Sainte Vierge, tous les deux nous protègent d'une manière bien spéciale.

La Mère générale se réjouissait, non seulement de la présence de Notre-Seigneur dans la chapelle de Paris, et

de tous les secours spirituels rendus à la Communauté, mais encore de la réconciliation faite avec l'autorité archiepiscopale.

Ma bonne sœur Marie-Joseph, écrivait-elle à la Supérieure de Cayenne, vous a fait part de notre bonheur. Il me semble que nous n'avons plus besoin de rien; nous sommes assez riches puisque nous avons la paix avec le clergé. Comme tout a changé de face pour nous! Tâchons d'en rapporter toute la gloire à Dieu, qui a voulu nous donner ce moment de repos après tant d'orages (1)!

C'était, en effet, un moment seulement de repos, mais de repos délicieusement goûté. La Vénérable Mère paraissait décidément en faveur auprès de l'autorité diocésaine. Mgr Affre lui accorda de longues et gracieuses audiences, et la rentrée en grâce avec lui fut comme le signal et le point de départ de plusieurs nouvelles fondations dans le diocèse de Paris.

1. Lettre de Paris, 26 avril 1844.

---



## CHAPITRE II

Fondations dans les diocèses de Paris et de Meaux. — Rapports avec le Vénérable Père Libermann. — Visite à l'évêque d'Autun.

Durant l'automne de 1843, la Mère Fondatrice ouvrit de petites écoles, pour les enfants pauvres, sur la paroisse Saint-Merry, une autre maison d'éducation à Créteil, près Paris, et enfin un établissement à Maisons-Alfort, aux portes de la capitale. Ce dernier était primitivement destiné à recevoir des Sœurs fatiguées ou malades; mais la Providence avait d'autres vues, et personne, nous le savons, n'était plus dépendant de l'action divine que la Mère Javouhey. Elle eut l'inspiration d'offrir en ce lieu le secours d'une direction intelligente et dévouée à ce grand nombre de jeunes filles, orphelines et autres, pour lesquelles, chaque jour, on venait implorer son zèle bien connu. Le 11 novembre 1843, elle fit l'ouverture de l'œuvre, sous les auspices du grand thaumaturge des Gaules, saint Martin, dont la fête lui restait toujours chère, à elle et à tout l'Institut.

Le diocèse de Meaux connaissait déjà les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny et le zèle de leur vénérée Mère pour tout ce qui pouvait contribuer à l'extension du bien. Le curé de Brie-Comte-Robert lui demanda de ses Filles pour l'éducation des enfants de sa paroisse, et elle s'empressa d'accéder à ses désirs. Bientôt le premier pasteur du diocèse lui-même, Mgr Allou, faisait appel au dévouement de la Vénérable Mère pour sa ville épiscopale. Il s'agissait d'y ouvrir d'abord un petit pensionnat pour les enfants des classes moyennes; plus tard, si la Providence bénissait l'entreprise, on pourrait

agrandir la sphère de cette œuvre. La Mère Fondatrice eut à cœur de seconder les vues du digne Prélat. En 1844, le pensionnat de Meaux fut fondé, en attendant qu'un externat et un orphelinat de jeunes filles vinsent compléter la fondation.

Cette même année, la Vénérable Mère, à la requête d'un pasteur zélé, donnait plusieurs sujets, pour commencer un petit pensionnat, augmenté plus tard d'un externat, à Estrées-Saint-Denis, au diocèse de Beauvais. Grâce au fidèle souvenir de l'une des premières Sœurs (1), nous avons, sur cette humble fondation, quelques détails qui dépeignent au naturel les dispositions et l'esprit de la Servante de Dieu.

Notre vénérée Mère voulut installer elle-même la petite Communauté d'Estrées-Saint-Denis. J'étais du nombre des trois Sœurs désignées pour cette modeste fondation. A notre arrivée, nous fûmes reçues par le curé de la paroisse, qui nous avait demandées. Il nous fit visiter tout d'abord notre nouvelle maison; l'inspection terminée, il dit à notre Mère Fondatrice qu'il avait fait préparer un déjeuner pour elle et les Sœurs, et qu'il espérait qu'elle voudrait bien l'accepter. Elle le remercia fort poliment, mais refusa. Comme cet ecclésiastique, après plusieurs instances inutiles, paraissait fort peu satisfait, elle lui dit : « Monsieur le Curé, j'aime à espérer que vous voudrez bien ne pas vous peiner si je ne me rends pas à votre désir : je dois donner le bon exemple. Si je me permettais aujourd'hui cette infraction à notre Règlement, la Supérieure pourrait s'autoriser à faire de même; celle qui la remplacera suivrait probablement son exemple; et c'est de cette manière que naissent les abus dans une Congrégation. Permettez donc que je n'accepte de votre repas que ce que vous voudrez bien avoir la charité de nous envoyer à la Communauté. » M. le Curé se rendit enfin, quoique peu gracieusement; et, ayant eu la bonté de nous envoyer un petit déjeuner, notre vénérée Mère le prit avec nous sur une pauvre petite table de bois blanc.

1. Mère Émilie Pelardy, morte Supérieure de la Communauté de Pondichéry.

Après cette modeste réfection, elle se reposa un moment, puis, prenant une des Sœurs, elle lui dit : « Vous, qui êtes de mon pays, venez avec moi ; je veux meubler cette Communauté comme celle de Chamblanc. » Et, allant dans un magasin, elle se procura divers grossiers ustensiles, entre autres des assiettes de terre et des cuillers de bois ; puis elle compléta ses emplettes par l'achat de quatre pelotons de laine. La Sœur lui faisant alors observer qu'il y avait plus de pelotons que de Sœurs : « Mon enfant, répondit notre bien Chère Mère, il y en a un pour moi ; vous me le garderez, car, quand je viendrai vous voir, je veux aussi tricoter. » La pauvreté de cette Maison, dans ses humbles débuts, lui procura plusieurs fois la faveur d'être visitée par notre vénérée Fondatrice, qui témoignait alors à ses Filles une bonté dont elles étaient vivement pénétrées. L'une d'elles, lui faisant un jour connaître ses difficultés et ses privations, reçut ses maternelles consolations et la vit lever vers le Ciel ses yeux baignés de larmes, en disant : « O mon Dieu, faites qu'il n'y ait que moi à souffrir ! »

Qui ne regrettera, après avoir lu ces lignes, que la Mère Javouhey n'ait pas, comme la sainte Réformatrice du Carmel, écrit le livre de ses fondations en France et outre-mer ? Que de traits édifiants ce livre nous eût révélés !

Pendant l'absence de la Mère Fondatrice, la Mère Marie-Joseph avait acheté à Compiègne une belle maison à laquelle de nouvelles constructions donnaient un aspect imposant et grandiose. La Vénérable Mère en eut une peine très vive, tout en cherchant à se consoler, disait-elle, par la pensée que c'était la Providence et Mgr de Beauvais, et non pas elle, qui avaient dirigé les architectes ; et elle ne cessa de gémir que lorsqu'elle crut avoir trouvé à cet établissement la destination qu'elle faisait ainsi connaître :

Vous savez, écrivait-elle, que le second noviciat va être à Compiègne (1), dans cette belle maison qui m'a déjà coûté bien des larmes. Sa beauté m'a effrayée ; je ne dormais pas en pensant à de

1. Il n'y fut cependant pas transféré. Sa place devait être à Paris.

si grandes dépenses pour une maison dont je ne pouvais connaître la destination... Enfin, après avoir gémi et prié, la Providence m'a inspiré d'y faire le noviciat et un pensionnat (1).

Pour achever de rassurer sa conscience timorée au sujet de la pauvreté, elle adressait ensuite ces conseils à la Supérieure de l'établissement :

Évitez tout ce qui peut augmenter la dépense de votre Maison. Que l'ordre règne partout. La simplicité, la régularité font le plus bel ornement d'une Maison religieuse. Que ce soit là l'objet de vos méditations. On peut conserver l'esprit de pauvreté et de simplicité dans une maison superbe.

Ce fut l'amour de la simplicité et de la pauvreté, joint à un zèle ardent pour le bien à faire sous toutes les formes, qui fit accepter, en 1843, à la Mère Javouhey, la direction d'une colonie agricole pour des orphelins, fondée au Mesnil-Saint-Firmin (Oise), par un excellent catholique, riche industriel, M. Bazin, qui parlait avec enthousiasme des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. La Vénérable Mère compléta l'œuvre du Mesnil par l'adjonction d'un orphelinat de jeunes filles. Telle était son affection pour cette Maison, à raison précisément de sa pauvreté et de sa modestie, qu'elle écrivait :

C'est là [au Mesnil-Saint-Firmin] que je veux renouveler ma jeunesse; c'est là que je retrouverai ma première ferveur; c'est là que je serai contente de mourir.

La fondation du Mesnil-Saint-Firmin procura à la Mère Fondatrice des relations qui devaient, dans la suite, lui être extrêmement précieuses. Elle fit plus ample connaissance avec l'abbé Rogeau, doyen de Breteuil, qui possédait toute la confiance de Mgr Gignoux et qui contribua beaucoup à confirmer celui-ci dans sa haute estime pour la Servante de Dieu. Ce qui lui fut plus utile encore, à elle et à tout l'Institut,

1. Lettre à la Mère Onésime. Paris, 13 avril 1844.

c'est la liaison spirituelle qu'elle contracta, à l'occasion de l'œuvre du Mesnil, avec le V. Père Libermann.

Le Fondateur de la Congrégation du Saint-Cœur de Marie venait d'ouvrir son noviciat à la Neuville-lez-Amiens, en 1842. C'est là que M. Bazin alla le trouver, durant l'hiver 1843-1844, pour lui proposer de faire diriger par ses missionnaires l'établissement du Mesnil qui devait comprendre, outre l'orphelinat déjà existant, d'autres œuvres encore en projet. L'évêque de Beauvais, Mgr Gignoux, de passage à Amiens quelques jours après, devait lui-même en parler au Père Libermann. L'entrevue eut lieu, mais des difficultés d'organisation empêchèrent de rien conclure. Ce qui en resta, ce fut le désir du Père Libermann de se mettre en rapports avec la Fondatrice d'une Congrégation qui se dévouait, comme lui et ses missionnaires, au bien des noirs en Afrique et dans les colonies. Il fit deux visites à la Mère Javouhey à Paris. Ces deux grandes âmes se comprirent à merveille, et il fut décidé qu'on se prêterait mutuellement aide et appui dans toutes les occasions que la Providence fournirait.

La Vénérable Mère voulut aller plus loin. Sur le conseil de Mgr Gignoux elle se rendit à Amiens, avec la Mère Rosalie, le 11 avril, jeudi de Pâques 1844, pour proposer au Père Libermann d'unir les deux Congrégations en une seule, de rendre les Sœurs dépendantes des missionnaires et de l'avoir, lui, pour Supérieur spirituel. C'était, en somme, un peu modifié, l'ancien projet de la Congrégation de Saint-Joseph auquel la Mère Fondatrice avait renoncé avec peine, et qui lui apparaissait aujourd'hui comme un moyen providentiel d'échapper à la multiplicité et à la variété des directions que le clergé des diocèses, tant en France qu'aux colonies, tendait à imposer à son Institut.

Le Père Libermann avait eu le loisir de se faire des idées claires au sujet du plan qui lui était proposé. Depuis trois ans il était en relations de direction spirituelle avec la Mère Marie

de Villeneuve, Fondatrice des Sœurs de l'Immaculée-Conception de Castres. Il lui avait adressé plusieurs jeunes personnes qui se destinaient aux missions, et on se promettait bien, de part et d'autre, de travailler dans le même esprit à l'œuvre de l'évangélisation des noirs. Dans l'entourage du Fondateur et de la Fondatrice on parlait même, assez ouvertement, d'une union entre les deux Instituts ; l'un et l'autre Supérieur avaient eu à modérer des impatiences et à corriger des idées inexactes. La pensée du Père Libermann était qu'une pareille union, avec certains avantages, présentait de graves difficultés ; qu'en tout cas, dans l'état naissant où était sa Congrégation, c'était une tâche au-dessus de ses forces, et qu'il ne pourrait assumer qu'au cas où la volonté de Dieu se serait clairement manifestée.

C'est ce point de vue qu'il exposa aux deux Mères qui étaient venues le voir à la Neuville. Il accepta cependant de se trouver à une nouvelle entrevue avec elles, à Beauvais, en présence de Mgr Gignoux. Là il fut décidé qu'on s'en remettrait à la décision du Nonce de Paris, Mgr Fornari. L'évêque de Beauvais donna une lettre à la Vénérable Mère pour ce Prélat, et promit de lui faire visite lui-même afin d'entamer la négociation (1).

La protection si agissante et si avertie de Mgr Gignoux, la bienveillance de Mgr Affre, le concours espéré du Père Libermann, venant s'ajouter aux encouragements qu'elle continuait à recevoir de ses amis de la première heure, toujours restés fidèles, décidèrent la Mère Fondatrice à affronter une entrevue avec Mgr d'Héricourt.

L'évêque d'Autun, depuis le grave échec qu'il avait essuyé

1. Outre les lettres du Père Libermann et de la Mère Javouhey, datées de 1844, où il est question des projets dont nous venons de parler, nous possédons une relation autographe du Vénérable Père sous le titre de *Note sur les affaires des Religieuses de Saint-Joseph* (Lettres autogr., tome VII, n. 414) écrite en 1844 et donnant en détail toute la suite de l'affaire.

dans ses démarches auprès du Gouvernement, s'était renfermé dans un silence qu'il ne pouvait venir à l'idée de personne de prendre pour une abdication de ses projets. Seulement on ne savait pas comment il en reprendrait la suite. Le 1<sup>er</sup> septembre 1843, quinze jours après l'arrivée de la Mère Javouhey à Bordeaux, il avait adressé au Garde des Sceaux, Ministre des Cultes, un volumineux Mémoire divisé en quatre articles : *I. Historique de la Société de Saint-Joseph; II. Situation morale et religieuse; III. Inconvénients et dangers de la situation actuelle; IV. Moyens de remédier aux dangers de la situation*; le tout disposé de façon à arriver à la conclusion déjà connue : suppression de tout noviciat autre que celui de Cluny, résidence de la Supérieure générale à Cluny, en d'autres termes, dépendance unique de l'évêque d'Autun, Supérieur général en sa qualité d'évêque du chef-lieu de l'Institut. L'argumentation du Prélat, en dehors de la partie historique arrangée d'une façon évidemment tendancieuse, reposait à peu près tout entière sur les lettres du clergé de la Guyane et sur le Mémoire de M. Guillier qui les résumait toutes. Aussi ce travail, en dépit du talent que Mgr d'Héricourt y laissa voir et de la tenue correcte qu'il s'efforça d'y garder, fit-il au Ministère un effet tout contraire à celui que Mgr d'Héricourt en attendait. On ne lui en accusa pas réception et, le jugeant indigne d'être réfuté, on évita d'en parler à la Mère Javouhey pour ne pas lui faire de la peine inutilement.

C'était donc le silence, comme nous venons de le dire, c'est-à-dire une situation précaire et qui laissait la porte ouverte à toutes les surprises du lendemain. Mgr Gignoux s'en préoccupait autant que la Vénérable Mère. Il s'était fait adresser par elle un Mémoire sur son œuvre, rédigé de la main de M. Rogeau d'après les notes fournies par elle, et qui devait être présenté au Nonce (1). Suffisamment renseigné sur

1. C'est au sujet de ce Mémoire que le Père Libermann écrivait de la Neuville, le 13 juin 1844, à la Mère Javouhey : « J'espère que M. Rogeau

les tenants et aboutissants de l'affaire d'Autun, Mgr Gignoux approuva que la Mère fit au Prélat tant redouté la visite qu'elle n'avait pas encore osé lui faire. L'évêque de Beauvais avait, d'ailleurs, concerté avec elle les différents partis auxquels elle aurait à s'arrêter selon qu'elle se trouverait en présence d'une attitude ou d'une autre. Pour plus de sûreté encore il la fit accompagner à Autun par un de ses prêtres, afin qu'elle ne manquât ni de conseil ni d'encouragement en cas de complication imprévue. Le souvenir de la fameuse journée du 29 avril 1835 justifiait toutes les mesures que la prudence pouvait conseiller.

L'entrevue eut lieu dans les derniers jours de juin. Tout se passa très bien, chacun des deux interlocuteurs suivant son idée et évitant de se rencontrer avec l'idée de l'autre. L'idée de Mgr d'Héricourt, naturellement, était la mise en vigueur des Statuts de 1835 ; quand la conversation menaçait d'aller dans cette direction, la Vénérable Mère savait avec simplicité la ramener vers son idée à elle : la convocation du Chapitre général. Or, si la Mère Fondatrice avait intérêt à ne pas se laisser conduire sur le terrain des Statuts, où le fait d'avoir donné sa signature lui créait une sorte de position inférieure, l'évêque d'Autun avait de plus fortes raisons encore de ne pas aborder la question du Chapitre général. Il savait que le premier acte de celui-ci, après avoir réélu la Mère Javouhey comme Supérieure générale, serait de défaire, cette fois avec pleine conscience de son droit, ce qui avait été fait par surprise et par crainte au Chapitre précédent.

On resta donc dans des formules courtoises et générales, et on se sépara en bons termes, chacun pouvant croire qu'il aura suivi cette marche [*un narré modeste et simple* que le Vénérable Père avait recommandé], car c'est un homme de talent ; cependant vous auriez mieux réussi, j'en suis sûr. Personne au monde ne pourrait rendre ces choses comme vous qui avez été entre les mains de Dieu le principal instrument ;... vous les auriez rendues plus simplement et avec moins de rhétorique qu'un habile homme, qu'un bon littérateur, mais cela même eût beaucoup plus prévenu en faveur de votre Mémoire. •



n'avait rien cédé. Mais l'avantage était du côté de la Mère Fondatrice. Elle ne douta plus désormais de la faiblesse de la position où Mgr d'Héricourt se trouvait réduit, ne pouvant ni convoquer le Chapitre général qui se serait prononcé contre lui, ni se dispenser indéfiniment de le convoquer, puisque c'était renoncer au premier et au plus incontestable des droits qu'il avait comme évêque du chef-lieu de l'Institut. C'est cette situation que la Servante de Dieu définissait ainsi, dès son retour à Paris, en écrivant à la Mère Rosalie à Limoux, le 1<sup>er</sup> juillet 1844 :

Je ne dis pas que Mgr d'Autun soit converti, mais il est pris dans ses filets, il ne peut plus s'en dépitrer. Grâce à Marie qui a prié pour nous, oui, tout va bien ; il n'y a plus que la patience à avoir pour ne pas brusquer les esprits malades. Si vous saviez ce qu'il leur en coûte pour nous donner raison ! Soyons modestes, faisons-nous petites pour soulager l'orgueil de nos ennemis.

Voici, du reste, le tableau général que la Vénérable Mère traçait alors de l'Institut, dans une lettre à la Mère Onésime, Supérieure principale à la Martinique :

Tout est changé et bien amélioré pour nous ; et puis nous avons les secours de notre sainte religion dans la Maison, ce qui est une douce consolation ! Mgr Affre me reçoit avec, je dirai presque de l'amitié. Il nous dit : courage ! On ne dirait plus le même homme. Nous avons un zélé protecteur dans l'évêque de Beauvais, dans ceux de Meaux et de Rouen.

J'ai rendu visite à Mgr d'Autun, qui voudrait toujours être le Supérieur général de la Congrégation et que toutes les affaires spirituelles et temporelles dépendent de lui. Vous savez que ce n'est pas ainsi que notre Congrégation est organisée : nous nous gouvernons temporellement et NN. SS. les Evêques spirituellement ; jamais je ne consentirai qu'il en soit autrement, notre repos est là. Nous pouvons demander conseil si nous en avons besoin, mais que ce soit librement... et puis tout le monde n'est pas propre à diriger.

Enfin, nous nous sommes parlé comme de bons amis, en éloignant toujours l'affaire essentielle, par la raison que je lui disais que je n'étais plus Supérieure générale, mais seulement faisant les affaires comme la plus ancienne ou la Fondatrice.

J'ai demandé à réunir le Conseil pour nommer la Supérieure générale, mais il ne s'en soucie pas, il a peur que je ne sois nommée. Tout cela n'empêchera pas l'œuvre de Dieu de marcher vers son but sans s'arrêter.

Jamais les noviciats n'ont été si bien composés ; nous avons en trois Maisons 150 novices et postulantes, et presque autant qui attendent le départ de celles-ci pour entrer.

Je remarque avec une grande joie que le bon Dieu vous fait bien des grâces ; je trouve que vous profitez dans la tribulation. Oh ! ma chère Fille, qu'il y a de consolation à faire la sainte volonté de Dieu ! n'ayons que cette seule ambition, elle nous procurera la paix sur la terre et la gloire dans l'éternité (1).

Le Père Libermann vint d'Amiens à Paris, aussitôt après le retour d'Autun de la Mère Fondatrice. Il se réjouit de l'heureuse issue de l'entrevue qu'elle avait eue avec Mgr d'Héricourt ; cependant, il ne cacha pas ses inquiétudes au sujet de l'attitude silencieuse du Prélat dont on ignorait les intentions pour l'avenir. L'évêque de Beauvais étant disposé à continuer le noviciat de Bailleul dans quelque localité de son diocèse, un conflit ne pouvait manquer de surgir entre les deux évêques. Si le Père Libermann apparaissait lui-même, entre les deux, comme un troisième Supérieur, il voyait des coups à recevoir pour son œuvre sans compensation appréciable pour celle de la Mère Javouhey. Il conclut donc, plus que jamais, à l'ajournement du projet d'union, et il proposa, comme mesure de conciliation, que l'évêque d'Autun eût le noviciat pour la France et l'évêque de Beauvais celui des colonies (2).

1. Lettre de Paris, août 1844.

2. Lettres à la Mère Javouhey. La Neuville, 28 juin et 2 juillet 1844. — Lettre au P. Schwindenhammer. Paris, 8 juillet 1844.

Quelques jours après que le Père Libermann eût donné ces conseils à Paris, Mgr Gignoux écrivait de Beauvais, à la date du 10 juillet, à Mgr d'Héricourt. Il demandait pour la Congrégation deux noviciats, conformément aux Statuts de 1827; quant aux Statuts proposés au Chapitre de 1833, il était d'avis qu'il convenait de ne plus en parler. Ce qu'il fallait, c'était un rapprochement entre la Mère Fondatrice et l'évêque du chef-lieu de l'Institut. Quant à lui, il avait consolé la Mère Javouhey dans l'abattement extrême où ce malheureux conflit l'avait jetée, et il se faisait un devoir d'assurer Mgr d'Héricourt qu'elle lui avait apparu, depuis qu'il la voyait de près, tout autre qu'il n'avait pensé.

Mgr d'Héricourt ne répondit pas. C'était la manière la plus incisive d'affirmer qu'il restait opposé à toute idée de rapprochement, en dehors des conditions qu'il avait lui-même posées. Du moins la Vénérable Mère put-elle interpréter son silence comme une preuve qu'il n'était pas disposé à précipiter les événements. Elle profita de ce répit pour continuer à s'occuper de l'extension et du perfectionnement de son Institut qui avait, à cette époque, des œuvres dans les cinq parties du monde.

---

### CHAPITRE III

Nouvelles fondations : Beauvais, Tournan, Alençon (pensionnat), Mesnières. — L'œuvre des Missions : Tahiti, Karikal, Madagascar.

La sympathie de Mgr Gignoux ne devait pas tarder à fixer l'Institut dans sa ville épiscopale. Sur l'indication de M. Bazin, l'archiprêtre de la cathédrale de Beauvais, l'abbé Gelée, demanda à la Mère Javouhey des Religieuses pour sa paroisse. La ville possédait les Dames du Sacré-Cœur pour les classes élevées ; la classe du peuple envoyait ses enfants aux petites écoles, mais la bourgeoisie n'avait pas d'institution religieuse répondant aux besoins de ses enfants. Exposer une pareille demande à la Vénérable Mère, c'était être assuré d'avance du succès. Elle promit quelques-unes de ses Filles pour commencer la bonne œuvre, en acceptant de succéder à une personne pieuse qui tenait une petite pension tout près de la cathédrale.

Le pensionnat des Sœurs de Saint-Joseph à Beauvais, qui connut des jours si prospères, eut d'humbles commencements. Un jour que le curé de Breteuil, l'abbé Rogeau, était venu y dire la sainte messe, on l'invita à prendre ensuite une tasse de café. Le modeste déjeuner tardait à venir, et peut-être le digne prêtre s'en demandait-il la raison, lorsque la jeune Sœur qui s'appêtait à le servir lui dit avec une naïve simplicité : « Monsieur le Curé, veuillez bien nous excuser ; si l'on vous a fait ainsi attendre, c'est que nous n'avons qu'une tasse à café, et notre Chère Mère Fondatrice était en train de déjeuner. »

C'était de toutes parts et pour toutes sortes de bonnes

œuvres que l'on continuait à faire appel au dévouement de la Mère Javouhey ; son nom semblait dès lors synonyme de zèle et de désintéressement pour la gloire de Dieu et le bien des âmes. « On voudrait, écrivait-elle agréablement à ce sujet, me mettre à toute sauce, et souvent je ne me tire pas d'affaire sans beaucoup de paroles. Nous avons beau avoir 150 novices et postulantes, cela ne suffit pas encore. Plus il y a de misères, plus on a besoin de Religieuses. Partout on en demande pour les soulager (1). »

La Servante de Dieu dut, par suite, manquer plus d'une fois à ses propres résolutions. A Tournan, au diocèse de Meaux, elle consentit à donner quelques Religieuses pour une école, une salle d'asile et la visite des malades à domicile.

Son dévouement lui fit accepter, à Alençon, la direction d'un pensionnat et d'un orphelinat dont la situation était des plus précaires. Un ecclésiastique très zélé, l'abbé Jamot (2), Fondateur de ces œuvres, en avait confié le soin à une petite Communauté de Religieuses Ursulines. Mais, manquant des ressources nécessaires, malgré le concours de quelques âmes charitables de la ville, il n'était pas en état de satisfaire à ses obligations, et se voyait même menacé de poursuites judiciaires, lorsque Dieu lui inspira la bonne pensée d'aller frapper à la porte du cœur toujours compatissant de la Vénérable Mère. On n'avait pas oublié, à Alençon, ce que, près de vingt ans auparavant, elle y avait fait en faveur de l'asile des aliénés. La Mère Javouhey, cette fois encore, n'écouta que les généreuses aspirations de son zèle pour le bien et sa confiance en Dieu, et elle consentit à se substituer à l'abbé Jamot, en prenant l'œuvre entière, avec ses charges, au nom de la Congrégation. Quant aux Religieuses Ursulines, elle voulut bien

1. Lettre de Paris, 18 avril 1844.

2. M. Jamot devint, plus tard, curé de la paroisse de Notre-Dame, à Alençon, puis vicaire général du diocèse.

en recevoir quelques-unes dans l'Institut, tandis que la divine Providence pourvoyait à l'avenir des autres.

Un autre trait de la générosité de la Mère Fondatrice se rapporte à cette époque. Un saint prêtre du diocèse de Rouen, l'abbé Eude avait fondé à Rouen une maison d'orphelins et un pensionnat. Onze années après (août 1833), l'œuvre était transférée au château de Mesnières-en-Bray, près Neufchâtel, demeure splendide que s'était créée, sur les bords de la Béthune, un gentilhomme de la cour de François I<sup>er</sup>, Charles de Boissay, et que Dieu destinait à servir un jour d'asile à de nombreux orphelins, ses enfants de prédilection. Ils y étaient au nombre de 120, recevant des soins dévoués de plusieurs prêtres et d'une petite Communauté de Religieuses appelées les Sœurs de Nazareth, lorsque, en 1844, mourut le prince de Croy, cardinal-archevêque de Rouen. Son successeur, Mgr Blanquart de Bailleul, peu rassuré sur la situation financière de l'établissement, crut devoir y apporter des modifications importantes. M. Eude dut quitter ses enfants adoptifs et son départ mit fin à la Communauté religieuse qu'il y avait fondée.

Qu'allaient devenir ces pieuses Filles, sans ressources, sans abri assuré? Elles avaient cependant bien mérité par leur dévouement. La Providence ne tarda pas à les en récompenser; et l'instrument qu'elle choisit pour cette bonne œuvre fut encore la Mère Javouhey, qui était comme une ressource inépuisable dans toutes sortes de nécessités de personnes et d'œuvres. Informée de la situation, elle se rendit au château de Mesnières, accompagnée de la Mère Théophile, Supérieure de Saint-Yon, afin d'annoncer aux Sœurs de Nazareth que la famille de Saint-Joseph consentait à les recevoir dans son sein. L'une d'elles nous a conservé le souvenir de cette visite :

Dès le premier instant nous fûmes toutes frappées de l'air de

bonté, de tendre charité qui rayonnait sur les traits de la vénérée Mère. « Mes enfants, nous dit-elle, après avoir pris place au milieu de nous, ne vous faites pas trop de peine; je vous recevrai toutes et vous trouverez dans la Congrégation un aussi bon accueil que si vous y étiez entrées tout d'abord. Vous n'avez pas beaucoup d'instruction; que cela ne vous tourmente pas. Je n'en sais pas beaucoup plus que vous; on peut très bien servir le bon Dieu quand même, pourvu qu'on ait de la foi et de la piété. Donc, vous viendrez toutes; les plus jeunes aussi, pour aider et soigner celles d'entre vous qui sont déjà âgées. »

Notre vénérée Mère voulut ensuite nous voir l'une après l'autre. Quoique je fusse bien touchée des marques de bonté qu'elle nous avait données, mon intention était de me retirer chez les Sœurs de Saint-Aubin. Je n'avais pas encore vingt ans. Lorsque j'arrivai près d'elle, elle me prit dans ses bras, m'embrassa, et, après quelques questions sur mes dispositions, me dit : « Mon enfant, vous êtes pour Saint-Joseph; n'hésitez pas, car, je vous le répète, vous êtes pour Saint-Joseph. Vous n'avez point fait d'études; vous êtes sans aucune ressource; mais ne vous inquiétez pas pour cela. Soyez seulement simple, pieuse et dévouée; aimez bien le bon Dieu, et nous trouverons toujours de quoi vous occuper utilement. » Notre vénérée Mère m'adressa ces paroles avec tant de conviction et d'assurance, que je les reçus comme venant de Dieu et je ne doutai plus de ma vocation pour la Congrégation. Quelques jours après, nous arrivâmes à Saint-Yon, d'où notre bien Chère Mère nous envoya à Maisons-Alfort, en nous adressant encore quelques paroles d'encouragement. « Vous avez chacune votre crucifix, nous dit-elle; eh bien! considérez-le et tenez-vous aussi sur la croix, en union avec Notre-Seigneur. C'est lui qui vous consolera dans toutes vos peines. »

L'année suivante, 1843, lorsque nous venions de faire nos vœux : « Vous voilà bien heureuses, nous dit-elle encore. Vous le serez toujours en restant fidèles à Dieu. Priez bien. Oh! oui, priez bien, surtout pour votre pauvre Chère Mère. »

A cette même époque, si féconde en œuvres admirables de zèle et de dévouement, la France, qui semble la bienfaitrice

et le missionnaire-né de tous les peuples, environnait de ses pieuses sympathies le berceau d'une œuvre nouvelle, appelée à venir prendre son humble, mais glorieuse place, à côté de celle de la Propagation de la foi. Nous voulons parler de la Sainte-Enfance, petit grain de sénevé à sa naissance, mais fécondé par les encouragements du Vicaire de Jésus-Christ et l'abondance des bénédictions divines. Elle est devenue un grand arbre dont les fruits valent chaque année la vie à des milliers d'enfants, dans toutes les missions catholiques du globe.

On imagine sans peine avec quel pieux intérêt la Servante de Dieu, dès son retour de l'Amérique, accueillit cet apostolat d'un nouveau genre, elle qui, à la Guyane avait formé le projet de racheter, au nombre de 3.000, tous les enfants noirs, afin de les soustraire à l'esclavage des hommes, et plus encore à celui du démon ! Sa correspondance d'alors nous la montre, s'efforçant de propager cette sainte Association dans toutes les maisons d'éducation de l'Institut, en France et dans les colonies.

Voyant la Mère Javouhey si zélée pour le rachat et le salut des pauvres enfants de la Chine, Mgr de Janson, de concert avec plusieurs évêques, eut un instant la pensée de faire appel à son dévouement et à celui de la Congrégation, pour s'occuper de l'œuvre en Chine même, conjointement avec les Sœurs de la Charité. La divine Providence avait, à cet égard, d'autres desseins.

Les missions, toutefois, ont toujours été loin de manquer à l'Institut de Saint-Joseph de Cluny ; et c'est bien à une Congrégation apostolique que la Vénérable Mère a donné naissance. Au temps même dont nous parlons, pour en suivre l'expansion au milieu des peuples étrangers, il nous faut de nouveau traverser les mers ; et cette fois le terme de notre voyage ne sera autre que les îles perdues du vaste Océan Pacifique.



A peine l'amiral Dupetit-Thouars avait-il pris possession, au nom de la France, en 1842, des îles Marquises et du groupe de Tahiti, que le Gouvernement faisait appel au dévouement de la Congrégation de Saint-Joseph pour y soigner les malades et y ouvrir des écoles. Quatre Sœurs, suivies bientôt de plusieurs autres demandées par le Ministère de la Marine, partaient du port de Brest, dans le courant d'août 1843. M. Pénaud, qui commandait la frégate *la Charte*, sur laquelle elles étaient embarquées, apprenant, à son arrivée aux îles Marquises, que rien n'était disposé pour les y recevoir, crut devoir passer outre et les conduisit à Tahiti. Elles débarquèrent à Papeete, le 16 mars 1844, trois jours avant la fête de leur glorieux Patron. Le voyage avait duré plus de six mois, et il n'y avait pas d'aumônier à bord du navire. Dans quelques relâches seulement les Sœurs avaient pu s'approcher des sacrements.

La petite colonie arriva juste au moment où la France se trouvait engagée dans une guerre avec les naturels du pays, lesquels, excités par les ministres anglicans, ne voulaient pas reconnaître son protectorat. Ils s'insurgeaient si fréquemment contre l'autorité française, représentée par l'amiral Bruat, que la petite colonie était toujours sur le qui-vive et dans des alarmes continuelles. Les Sœurs se trouvaient par suite, à Papeete, comme au milieu d'un camp, sans cesse occupées à soigner les blessés. Les vivres étaient rares, et leur firent plus d'une fois défaut ; elles ne s'en plaignaient pas, non plus que de leur logement, qui ne consista d'abord qu'en une case de bambous. Les secours religieux, il est vrai, ne leur manquaient pas ; mais, au début de l'occupation de l'île, occupation incertaine et précaire, rien n'était encore bien installé pour l'exercice du culte. Aussi, à part les dimanches et les fêtes, où la messe se célébrait dans un appartement du commandant, étaient-elles obligées, pour pouvoir assister au saint sacrifice et communier, de se rendre à une lieue de

leur demeure, où se trouvait une chapelle des Pères de Picpus. Elles firent ce trajet tous les jours, pendant plusieurs mois, partant dès cinq heures du matin et traversant une rivière, au moyen de grosses pierres, en guise de pont.

Ce dévouement était digne des Filles de la Mère Javouhey. Celle-ci prit d'ailleurs un soin particulier d'encourager et de diriger par ses lettres les premières Sœurs missionnaires de l'Océanie. Elle leur écrivait peu après son arrivée en France :

Mes bien chères et bien-aimées Filles, combien j'ai regretté de n'avoir pas pu vous voir avant votre départ, pour vous encourager dans votre noble mission ! Je vous admire, j'envie votre bonheur. Que ne puis-je aller partager vos travaux ! Mais en comprenez-vous bien toute l'étendue, toute la noblesse ? Quoi, de simples femmes appelées à prêcher par leurs exemples et leur charité, à aider de saints apôtres à faire connaître Dieu dans des pays sauvages, où le démon a régné si longtemps en maître ! Prenez bien garde de traiter légèrement cette mission. Humiliez-vous souvent, en reconnaissant votre incapacité ; mettez toute votre confiance en Dieu, et comptez sur son assistance, qui ne vous manquera jamais. Ne vous troublez pas, n'ayez aucun chagrin : Dieu est avec vous, tenez-vous toujours en sa sainte présence. Qu'il me sera doux d'apprendre que vous êtes heureuses, que l'union la plus parfaite règne parmi vous ! Écrivez-moi longuement ; entrez dans tous les détails possibles (1).

Tous les jours, leur écrivait-elle encore, je m'informe des nouvelles des pays que vous habitez. On a fait tant de contes que je ne crois plus rien. Je remets tout entre les mains du bon Dieu, qui vous dirigera lui-même dans la sainte mission où il vous a appelées. Allons, mes bien chères Filles, profitez de toutes les circonstances où vous pourrez être utiles, pour vous avancer dans la carrière des saints (2).

C'était bien là ce que faisaient les Sœurs missionnaires, en remplissant sans défaillance, au milieu de privations et de craintes continuelles, leur charitable mission. De là ces autres

1. Lettre de Paris, 16 avril 1844.

2. Lettre de Paris, 11 septembre 1844.

lignes, par lesquelles la vénérée Mère répondait à leurs premières communications :

Mes bien chères et bien-aimées Filles, vos lettres nous comblent de joie en nous apprenant votre courage et votre grande résolution de ne pas vous affliger, malgré votre position au milieu d'hommes toujours prêts à se battre. Ne perdez jamais de vue les grands motifs qui vous ont décidées à vous consacrer au soulagement des malheureux, dans l'espérance de secourir l'âme en soignant le corps. Combien de faveurs le Ciel vous accorde ! Vous trouverez des consolations dans les lieux les plus sauvages. Dieu est partout, pour vous soutenir et vous récompenser, ne l'oubliez jamais... Ma sœur Marie-Joseph vous dira toutes les nouvelles de la Communauté. Pour moi, je me contente de vous dire : courage ! Si vous saviez combien je pense à vous ! Que je voudrais être près de vous, pour une année seulement !... Je verrais ce que nous pourrions faire pour le salut de ce pauvre peuple, qui est encore plus sauvage qu'à Mana. Je voudrais vous envoyer quatre compagnes, pour l'instruction des pauvres femmes et des enfants, et qui seconderaient ainsi les saints missionnaires. Je vais en parler au Ministre de la Marine ; j'espère qu'on nous l'accordera. J'écris deux mots à M. le Gouverneur ; je vous recommande à ses bontés. Je prie M. le Préfet apostolique de vous regarder comme ses enfants. Qu'il vous dirige et fasse de vous de saintes Filles de Saint-Joseph de Cluny !...

Mes bien chères Filles, je vous recommande l'union entre vous ; ne scandalisez pas les faibles en vous parlant durement. Oh ! non. J'espère que vous avez tous les égards possibles les unes envers les autres. Si, par malheur, il y avait parmi vous quelque mauvais caractère, souffrez-le pour l'amour de Dieu ; plaignez-la, priez pour elle et donnez-nous-en connaissance, afin que nous joignons nos prières aux vôtres pour obtenir grâce et changement... Tâchez, mes enfants, de faire votre bonheur ensemble, par votre bon accord. Que vous seriez à plaindre s'il en était autrement ! Pardonnez-vous les petits travers de caractère qui pourraient se rencontrer ; faites tout pour l'amour de Dieu ; que la très Sainte Vierge soit votre modèle dans toutes vos actions. Écrivez-moi souvent et longuement ; lisez nos lettres à vos chères compagnes. Je serai bien heureuse de

vous envoyer de nouvelles Sœurs pour vous seconder et vous encourager (1).

La Mère Fondatrice put en effet, au cours de l'année 1843, faire un envoi de six nouvelles Sœurs, les unes pour renforcer le personnel de l'hôpital, les autres pour commencer l'œuvre de l'éducation des indigènes, et aider ainsi à la conversion de ce peuple idolâtre.

Depuis l'année 1827, la Mère Javouhey avait envoyé plusieurs de ses Filles à Pondichéry, où elles se dévouaient avec zèle à l'éducation des enfants de la ville blanche et à l'œuvre des jeunes Topazines. En 1844, à la demande de Mgr Bonnard, évêque de Drusipar et vicaire apostolique de Pondichéry, on ouvrit une nouvelle maison sur la côte de Coromandel, à Karikal, comptoir français restitué à la France par les Anglais en 1814. Il y avait là toute une jeunesse à élever, née en grande partie de parents encore païens; en outre, un certain nombre de jeunes filles à peine sorties du paganisme, demandaient à être entourées de soins particuliers pour leur persévérance. Ces dernières répondirent si bien au dévouement des Sœurs, qu'on les vit grandir comme des lis d'agréable odeur au milieu des épines du paganisme. Bientôt même des germes de vocation religieuse commencèrent à se manifester parmi elles : c'est merveille de voir comment, en tous lieux et jusqu'au sein des superstitions les plus invétérées, dès que brille la pure lumière du catholicisme, des aspirations vers la vie parfaite se font sentir.

Heureux de seconder ce mouvement de la grâce, le Vicaire apostolique pria la Mère générale de vouloir bien s'associer à cette œuvre, et faire former par les Filles de Saint-Joseph ces nouveaux enfants que le ciel semblait lui préparer. Elle n'eut garde de rejeter cette demande, en voyant surtout dans quel esprit le pieux Prélat désirait

1. Lettre de Paris, 12 janvier 1843.

que cette œuvre fût établie et dirigée. Il s'en expliquait ainsi lui-même :

Je voudrais que les créoles topazines pussent recevoir l'habit de Sœurs de voile ou de Sœurs converses, selon que leurs qualités et leurs vertus, ou les circonstances le demanderaient... Des Sœurs nées dans l'Inde, bien dirigées par une bonne Supérieure, bien stylées par un bon directeur, pourraient faire le plus grand bien dans les jeunes malabarresses... Vous pouvez tenir pour certain que mon but est de tout faire diriger selon l'esprit de votre Règle, et même de la faire observer par les Sœurs de cet établissement le plus ponctuellement possible...

La Mère Fondatrice fit partir deux nouvelles Sœurs pour cette fondation, pleine d'espérance dans son avenir. Mais, pour arriver à faire une Communauté de Sœurs indigènes, il fallut vaincre des difficultés inouïes, la femme indienne étant condamnée par l'usage et les religions indoues à l'ignorance et à l'abrutissement. Cependant l'entreprise du Vicaire apostolique réussit. Ajoutons qu'il dut être fait des concessions à certains usages ou préjugés de pays et de caste tellement invétérés, que l'Européen, comme l'indigène, doit en subir la loi. On voit donc à Karikal une Communauté de Sœurs de Saint-Joseph, portant un costume religieux accommodé à celui du pays, se nourrissant comme les indigènes, ayant à part leur vaisselle, leur lit et tous les objets à leur usage, conformément aux exigences particulières de la caste plus ou moins élevée à laquelle elles appartiennent. On les voit, sous la direction de Supérieures européennes, se répandre dans les campagnes, apprendre le catéchisme aux personnes de leur sexe, et rendre toutes sortes de services aux missionnaires.

Tout le monde connaît les héroïques tentatives faites pendant longtemps, par saint Vincent de Paul, pour gagner à Jésus-Christ la grande île de Madagascar. Le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle vit M. de Solages, Préfet apostolique de Bourbon, Madagascar et autres lieux, reprendre l'œuvre de ce grand

saint. Le zèle du digne prêtre était assez pur et assez ardent pour mériter la palme du martyr. Après un court séjour à l'île française de Sainte-Marie, il cherchait à pénétrer dans l'intérieur de la Grande-Terre pour porter le flambeau de la foi jusqu'à Tananarive lorsque, dénoncé par les ministres protestants à la reine Ranavalô-Majenka, il fut arrêté dans sa case et condamné à y mourir de faim. Il rendit ainsi son âme à Dieu le 8 décembre 1832, pour aller célébrer au ciel la glorieuse fête de l'Immaculée-Conception.

Un autre prêtre de Bourbon, son compatriote, qui avait hérité de sa croix de missionnaire et surtout de son zèle apostolique, M. Dalmond (1), entra après lui dans la lice, et pendant plusieurs années, de concert avec quelques prêtres dévoués de Bourbon, évangélisa les petites îles. Son ministère fut béni de Dieu. S'étant rendu à Rome, pour y rendre compte au Vicaire de Jésus-Christ de ses travaux, de ses projets et de ses espérances relativement à la Grande-Terre, Grégoire XVI voulut le nommer Vicaire apostolique, mais il se cacha pour fuir cet honneur. Revenu en France avec le titre de Préfet apostolique de Madagascar, il recruta des missionnaires et voulut aussi avoir des Religieuses; car sans Religieuses toute mission reste toujours fort incomplète. A Bourbon, il avait pu apprécier les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, et une visite faite par lui à leur Maison-Mère, à Cluny, le confirma dans la préférence qu'il crut devoir leur accorder.

Comptant sur le dévouement bien connu de la Mère Fondatrice, ses espérances ne furent pas trompées. Elle-même écrivait à ce sujet :

Nous avons beaucoup causé avec le bon M. Dalmond. On lui a proposé des Religieuses de Lyon, mais il veut des Sœurs de Saint-Joseph, et il en aura. Il a été enchanté de la Maison de Cluny; il n'a trouvé nulle part, dit-il, rien qui y ressemble. Nous seconde-

1. MM. de Solages et Dalmond étaient originaires du diocèse d'Albi.

rons de notre mieux notre digne Préfet, que le Saint-Père a reçu avec une bonté touchante et comblé de faveurs. La Propagande lui accorde dix missionnaires : cinq Jésuites, et cinq du Père Libermann, avec trente mille francs pour frais de sa mission, sans compter ce qu'il pourra obtenir en France... Il y a quinze ans que nous devions aller dans ces pays; il y eut alors des obstacles, et nous ne pûmes arriver. D'autres œuvres m'avaient fait oublier ces îles. Aujourd'hui la chose est faite, et nous ne reculerons plus; Dieu a parlé et il sera obéi... J'espère, oui, j'espère que le bon Dieu emploiera les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny pour la civilisation chrétienne de Madagascar; mais il faut pour cela agir avec prudence et persévérance (1).

Sa confiance était d'autant mieux fondée que, n'ayant osé entreprendre ces nouveaux travaux, en des pays si éloignés et si différents, sans prendre conseil, elle avait reçu du Nonce les plus précieux encouragements. C'est ce que nous apprennent ces lignes d'une de ses lettres à la Mère Rosalie :

De grands travaux s'ouvrent devant nous... Si c'est Dieu qui nous appelle, nous ne pouvons reculer. Mais nous devons craindre de prendre le change. J'ai commencé par dire que je ne voulais qu'une chose : faire la volonté de Dieu. Je me suis adressée au Nonce du Pape. Je lui ai soumis la chose. Il m'a questionnée; je lui ai répondu avec toute vérité. Il m'a dit : « Accordez ce qu'on vous demande pour les missions étrangères, Rome le verra avec plaisir; comptez sur mon entier concours » (2).

C'est ainsi que devait se trouver réalisée sa vision de Be-sançon, où des enfants au teint diversement coloré lui avaient été montrés pour être un jour l'objet spécial de ses sollicitudes.

Cependant, au milieu de ces multiples manifestations de son zèle, la Vénérable Mère n'oubliait pas que le premier devoir des âmes consacrées à Dieu est leur propre sanctification, et

1. Lettre à la Mère Rosalie. Paris, 4 juillet 1844.

2. Lettre de Paris, 20 janvier 1843.

qu'une Congrégation appelée à travailler à la vigne du Seigneur au milieu du monde, y fait d'ordinaire un bien proportionné au degré de régularité, d'esprit religieux et de ferveur auquel elle est parvenue.

Elle s'expliquait surtout à ce sujet, quand elle épanchait son âme dans celle de sa sœur et collaboratrice, la Mère Rosalie. Elle lui écrivait, dans un sentiment de grande humilité :

Ma bien chère Fille, tâchons de réparer ce que nous avons si mal fait par le passé. Consacrons le reste de notre vie à réparer les fautes de notre jeunesse, qui s'est passée en enfantillages, malgré toutes les faveurs que le Ciel nous a prodiguées pour faire de si grandes choses. Nous avons tout ébauché et nous n'avons rien fait... Mais je ne perds pas courage; je me sens animée d'un saint zèle pour la réforme de notre chère Congrégation. Avec le secours de Dieu, de Marie et de Joseph, que ne peut-on pas (1) ?

Ce zèle pour la perfection religieuse de son Institut faisait désirer de plus en plus vivement à la Mère Fondatrice d'avoir, pour elle et pour ses Communautés, la direction du Père Libermann et de sa fervente phalange de missionnaires. Mais le petit Institut du Supérieur de la Neuville traversait, en ce moment même, la plus rude des épreuves. Loin de pouvoir être utile à la Mère Javouhey, il avait un pressant besoin de son secours. Tout lui manquait à la fois : l'Afrique par la mort foudroyante de ses premiers missionnaires, Haïti par d'incessantes convulsions politiques, les colonies françaises par les défiances que les Religieux nouveaux venus inspiraient à l'ancienne Société du Saint-Esprit. On se préoccupait beaucoup, à cette époque, dans les sphères gouvernementales, de la réorganisation du service religieux des colonies; des échanges de vues avaient lieu entre le Ministère de la Marine, la Nonciature, et le Séminaire du Saint-Esprit. Si le Père Libermann et sa So-

1. Lettre de Paris, 20 novembre 1844.



ciété étaient exclus du bénéfice du nouveau régime qui se préparait, c'en était fait de leur apostolat auprès des noirs. Il fallait donc agir, et c'est là que la Mère Javouhey pouvait offrir le concours le plus efficace, par sa parfaite connaissance des questions coloniales, par les cordiales relations qu'elle avait avec les hommes les plus influents, par la confiance que son coup d'œil sûr et son caractère élevé inspiraient partout. Le Père Libermann recourut souvent à elle ; la correspondance qu'il échangea avec elle, au cours des années 1844 et 1845, témoigne des services signalés que la Vénérable Mère lui rendit.

---

## CHAPITRE IV

Recrudescence des difficultés d'Autun. — Manœuvres secrètes de l'aumônier de Cluny. — L'affaire arrive à une phase critique.

La Mère Javouhey avait d'autant plus de mérite à se dévouer à l'œuvre d'autrui que la sienne approchait de l'heure périlleuse et décisive où l'évêque d'Autun allait lui livrer un suprême assaut. Voyant qu'il ne pouvait rien attendre du Gouvernement, n'ayant pas confiance dans un recours à Rome, abandonné des évêques sur le concours desquels il avait autrefois compté, Mgr d'Héricourt avait adopté un plan nouveau qui lui permettait d'agir seul et de commencer par son propre diocèse. Là, il pouvait marcher vers son but avec d'autant plus d'assurance qu'il était maître de son heure et de ses moyens.

Les renseignements venus de la Guyane établissaient une base peu apte à une action dans le diocèse d'Autun. Il fallait trouver sur place les motifs à une intervention épiscopale. L'aumônier de Cluny fut chargé de fournir à l'évêché des relations sur les défauts qu'il remarquait dans la Maison. Rien ne montre mieux l'état d'exaspération où Mgr d'Héricourt était arrivé dans son entreprise, vouée aux pires expédients, qu'une telle mission confiée à un tel mandataire. Son erreur s'aggrava encore de la trop évidente insuffisance de jugement et de caractère de son agent. L'abbé Cucherat, tel que nous le montrent les Rapports qui nous restent de lui, manquait de pondération à un degré qui confinait à l'inconscience (1).

1. Obligé de rappeler qu'étant le confesseur des Religieuses, « il n'a rien dit ni ne veut rien dire d'elles que ce qu'il sait autrement que par

Grisé par le rôle de confident que son évêque lui attribuait, se persuadant de plus en plus que la Congrégation était en révolte contre l'autorité légitime, il se fit un scrupule de conscience de laisser cette troupe égarée s'accroître par l'adjonction de nouvelles recrues. Par de discrets conseils et en recommandant le secret, il engageait les novices à se tenir en garde contre leurs Supérieures et à s'inspirer d'un esprit différent ; il les préparait ainsi à se détacher sans effort de leur compagnie et à se ranger sous une bannière nouvelle quand le jour de la déroute suprême serait venu. Il avait, du reste, reçu l'avis confidentiel de l'évêché qu'aucune vêtue ni aucune profession nouvelles ne seraient autorisées à Cluny avant que la Mère générale eût donné satisfaction en acceptant purement et simplement les nouveaux Statuts.

Malgré le mystère dont ces opérations étaient entourées, elles n'avaient pas tout à fait échappé à l'œil exercé de la Mère Rosalie. Comme on pouvait conjecturer, à certains indices, qu'un travail analogue s'effectuait dans les autres Maisons du diocèse d'Autun, la Mère Fondatrice fut d'avis que la Supérieure de Cluny fit une tournée de visites pour se renseigner et pour aviser au besoin. Heureusement il se trouva que les craintes, au sujet des autres Communautés, n'étaient pas fondées ; du moins la Mère Rosalie ne rencontra partout que des témoignages d'attachement à la Mère Fondatrice et à la Congrégation, telle que l'avaient faite les anciens Statuts.

Cependant, avec le mois de juillet 1843, l'époque de la

la confession », l'abbé Cucherat rapporte « ce qu'on lui a dit », ce dont « le bruit court », ce que la Mère générale « aurait dit », ce qu'il tient « de la voix publique ». — La voix publique, par l'organe du curé et du maire de Cluny, dont nous reproduirons le témoignage, aurait pu mieux renseigner le vigilant aumônier. Quant à ses constatations personnelles, après en avoir cité quelques-unes, Mgr Salotti, avocat au Procès d'Introduction de la Cause, conclut ainsi : « Hisce ex omnibus facile est colligere Episcopum Augustodunensem eleemosynarium inepitum elegisse. » (*Resp. ad animadv. n.*, 46.) Rien ne plaide plus éloquemment en faveur de la Mère Javouhey, dans son différend avec l'évêque d'Autun, que l'inanité de ces Rapports dirigés contre elle.

retraite de Cluny approchait. Elle devait se clôturer, selon l'usage, par une cérémonie de prise d'habit et de profession sur laquelle on comptait pour faire face aux besoins de personnel les plus urgents de l'Institut. La Mère Rosalie écrivit à l'évêque d'Autun pour le prier de vouloir bien permettre que M. le Grand Vicairé vint présider la cérémonie. N'obtenant pas de réponse, elle se rendit à Autun et demanda à parler à Monseigneur. On lui apprit alors que Monseigneur ne pouvait la recevoir.

Il devenait évident qu'on était en présence d'un plan nouveau adopté à l'égard de l'Institut. Depuis l'entrevue de l'année précédente, la Mère Fondatrice s'était plusieurs fois rencontrée, en passant, avec Mgr d'Héricourt, sans que ni l'un ni l'autre se fussent départis de la réserve courtoise où ils avaient cru, par prudence, devoir se renfermer. La nouvelle attitude de l'évêque d'Autun tranchait d'une façon inquiétante sur ces antécédents et justifiait les plus vives alarmes. On avait d'autant plus de raisons de craindre, que l'abbé Guillier — revenu de la Guyane depuis le mois de janvier — était allé souvent à Autun et y avait naturellement parlé dans le sens de ses Rapports. On disait même que dans un de ses voyages à Rome, il avait été chargé par l'évêque d'Autun de prévenir la S. Congrégation des Évêques et Réguliers contre la personne et contre l'Institut de la Mère Javouhey. On ajoutait qu'il préparait, de concert avec l'évêque d'Autun, des Rapports destinés à renseigner tout l'épiscopat français sur la nature du conflit et sur la nécessité d'y mettre un terme.

C'est d'Autun même, et avant de retourner à sa Communauté, que la Mère Rosalie informa la Mère générale, à Paris, de la grave tournure que semblaient prendre les événements. La Vénérable Mère lui répondit :

Ma bien chère Fille, j'ai reçu votre lettre d'Autun qui m'a fait de la peine, mais non pas étonnée. Cela ne pouvait guère aller plus

loin. Je voudrais que vous n'en eussiez parlé qu'à moi, mais s'il en est autrement, que la volonté de Dieu soit faite. N'en parlez plus. Soyez gaie et prudente. Je me rendrai à Cluny dans quinze ou vingt jours. Il faut bien que cela finisse une fois. Je suis contente que Monseigneur s'explique. Mettons toute notre confiance en Dieu ; il fera son œuvre en dépit des hommes. Dans tous les cas, sa volonté me trouvera bien soumise... Adieu, toute à vous en Notre-Seigneur (1).

La réflexion et quelque temps passé au pied des saints autels — car c'était là son refuge ordinaire dans les peines — l'affermirent encore dans ces généreuses dispositions de foi et d'abandon entre les mains de Dieu. Sa précédente lettre était du 10 juillet : le samedi 13, elle écrivait encore à la Mère Rosalie :

Ma bien chère Fille, je veux vous écrire encore aujourd'hui pour vous tranquilliser. Songez qu'il n'arrivera que ce que le bon Dieu voudra. Pour moi, je suis décidée à mourir appuyée sur nos anciens Statuts ; je n'en diminuerai pas un iota (2). Mais il ne faut rien provoquer, il faut attendre ; la volonté de Dieu se fera connaître... Je n'ai encore rien dit à ma sœur Marie-Joseph ; j'ai peur qu'elle n'ait de la peine, quoique je la connaisse courageuse dans certaines adversités... Je le ferai demain. Pour moi, je crois qu'il est temps que cela finisse ; il le faut. Le bon Dieu est le maître ; il fera pencher la balance du côté qu'il lui plaira ; on verra si je cherche sa volonté ou la mienne... Allons, courage, ma chère Fille ; ne faites plus de projets d'agrandissements pour Cluny, il est probable qu'il n'en aura pas besoin. Dieu seul sait ce qu'il en sera. Adieu, ma bien chère et bien-aimée Fille et amie ; priez pour moi, qui suis toute à vous.

1. Lettre de Paris, 10 juillet 1843.

2. Lorsque, le 30 octobre 1911, on ouvrit le caveau où reposait le corps de la Vénérable Mère, dans la chapelle de Senlis, on trouva le corps intact avec tous ses vêtements, les mains appuyées sur la brochure également intacte des Statuts de la Congrégation, comme si le Ciel avait voulu sanctionner et bénir ce qu'elle écrit ici : « Je suis décidée à mourir appuyée sur nos anciens Statuts. »

Un post-scriptum annonçait le prochain départ de la Vénérable Mère pour Beauvais, où devait commencer le pensionnat dont on prenait la continuation, puis pour Amiens, où elle désirait consulter le V. Père Libermann sur les affaires présentes de la Congrégation.

La Mère Rosalie, dans sa réponse, se montra digne de sa sœur et jeta quelque nouvelle lumière sur la situation :

Je suis à la lettre, lui écrivait-elle, le conseil que vous me donnez d'être gaie ; et, pour le paraitre, je chante à tout propos ce refrain d'un cantique à la Sainte Vierge : « Marie, elle est ma Mère ! » Je suis bien aise que vous ayez été confier au bon Père Libermann toutes nos misères. Mais, ma bien Chère Mère, j'ai oublié de vous dire, dans ma lettre d'Autun, que M. Landriot croit que c'est M. Guillier qui a monté Monseigneur contre nous. C'est aussi l'idée qui a frappé notre digne curé, lorsque je lui ai raconté les jolis compliments que m'avait faits M. Guillier sur notre exploitation. Et en effet vous rappelez tous les tourments de Mana. Pour moi, je dis que ceux qui nous accusent d'amasser et de thésauriser ne connaissent guère nos affaires ; et si l'on regardait dans leur bourse et dans la nôtre, on verrait laquelle est la mieux garnie.

La Servante de Dieu, dès le premier signal de cette dernière lutte, eut recours au grand moyen dont elle avait tant de fois éprouvé l'efficacité : elle pria et mit toute la Communauté de Paris en prière. Elle fit commencer, dès son départ pour Beauvais et Amiens, une double neuvaine de prières et de messes pour les besoins de l'Institut. L'Esprit-Saint, le Sacré-Cœur de Jésus, la très Sainte Vierge, saint Joseph et sainte Anne étaient deux fois chaque jour invoqués à cette intention, et l'on devait, la neuvaine de saints sacrifices terminée, continuer ces mêmes prières jusqu'à ce que Dieu daignât mettre fin à la douloureuse épreuve.

La Vénérable Mère songea en outre à pourvoir à l'avenir du noviciat de Cluny, dans le cas où la situation ne serait

plus tenable dans le diocèse d'Autun. Elle vit à ce sujet les évêques de Séez et de Meaux, NN. SS. Rousselet et Allou, pour leur demander d'accueillir les novices sous leur juridiction s'il en était besoin. Les deux Prélats lui témoignèrent une rare bonté et, selon son expression, « rivalisèrent de confiance avec elle ». On envisagea les éventualités du lendemain. Outre les mesures destinées à parer un coup de force de l'évêque d'Autun, Mgr Rousselet préconisa l'idée qu'avait eue Mgr Gignoux au sujet du Père Libermann : insister pour lui faire accepter la charge de Supérieur, dût-on recourir à Rome pour vaincre les hésitations de sa prudence et de son humilité. De plus, les évêques de Séez et de Meaux écrivirent à leur collègue d'Autun pour lui faire savoir les bienveillantes dispositions qui les animaient envers l'Institut; l'évêque de Séez n'hésita pas à lui représenter qu'à vouloir conduire à lui seul la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny il poursuivait une chimère, et que s'il recourait à des mesures de rigueur il ne pouvait que faire du mal à son diocèse.

L'unique effet de ces lettres fut d'augmenter les préventions de Mgr d'Héricourt contre l'Institut. Voyant que les novices arrêtées par lui au seuil de la profession pourraient être admises aux vœux dans d'autres diocèses, il recommanda à l'aumônier de Cluny de leur faire comprendre les inconvénients que ce parti aurait pour elles. L'abbé Cucherat, dont le zèle n'avait pas besoin d'être stimulé, profita de toutes les occasions que lui offrait son ministère pour informer discrètement les novices de la situation précaire où était la Congrégation et du danger qu'il y aurait à suivre les Supérieures dans la voie où il avait le regret de les voir de plus en plus s'engager.

Cependant l'époque de la retraite étant toute proche, la Mère Fondatrice chargea la Mère Rosalie de faire de nouvelles instances auprès de Mgr d'Héricourt pour qu'il fit présider les saints exercices et la profession par un de ses prêtres. La

Supérieure de Cluny devait représenter à Sa Grandeur qu'il était urgent pour les novices de prononcer leurs vœux et d'entrer en fonctions ; que l'on avait dû compter sur elles pour remplir un grand nombre de postes ; que sans elles la Congrégation allait se trouver hors d'état de remplir ses engagements. Sur ces indications, la Mère Rosalie adressa à l'évêque d'Autun une lettre humble, suppliante, conçue dans les termes qu'elle crut les plus propres à témoigner de sa vénération pour le Prélat.

La réponse fut courte et péremptoire. Monseigneur informait la Supérieure de la Communauté de Cluny qu'il n'avait rien à lui communiquer au sujet des questions que soulevait sa lettre, qu'il ne voulait traiter qu'avec la Supérieure générale.

C'était renouveler, en lui donnant le caractère d'un arrêt explicite et irrévocable, la décision qu'il n'avait fait qu'insinuer, dans son entrevue avec la Mère Javouhey, au mois de juillet de l'année précédente : qu'avant de se prêter à aucun acte relatif au fonctionnement régulier de l'Institut, il exigeait que la Supérieure générale, celle qui avait signé les nouveaux Statuts, eût fait acte d'obéissance entre ses mains.

La Mère Rosalie, tout habituée qu'elle était aux entreprises abusives de certaines autorités, fut alarmée plus qu'à l'ordinaire de la situation faite à la Communauté de Cluny et, par contre-coup, à tout l'Institut. Les professions supprimées ou ajournées étaient, dans l'affaire, le moindre mal ; ce qui inquiétait surtout, c'était l'impression que cette mesure allait produire dans la Communauté, spécialement chez les novices où les sourdes menées de l'aumônier commençaient à produire une fermentation trop facile à constater. On pouvait transporter les novices dans d'autres diocèses : mais cette mesure même n'exposait-elle pas à voir le désarroi de ces jeunes filles et les inquiétudes de leurs parents arriver au comble ? En proie à ces perplexités, la Mère Rosalie laissa



à entendre, dans la lettre qu'elle écrivit à la Mère Fondatrice, qu'il y aurait moyen peut-être, sur le terrain des nouveaux Statuts, de trouver place à une transaction acceptable.

La Servante de Dieu, cependant, continuait de prier, de consulter et d'agir. Quelques jours après avoir reçu la lettre de sa sœur, elle lui répondit de Paris :

Ma bien chère Fille, sœur et amie, j'ai passé toute cette semaine dans une grande anxiété, voyant toujours le saint évêque exécutant ses projets ; mais quelqu'un plus fort que lui le retient sur le bord de l'abîme ; c'est Joseph et Marie. Cependant je ne pense pas que vous deviez lui écrire encore, pour les mêmes demandes. Suivez les conseils de M. le Curé. Dès que l'époque sera venue, je me rendrai à Cluny. Soyez en paix, je suis fixée sur ce que nous aurons à faire. Ne renvoyez personne, à moins que vous n'en soyez pas contente...

Je sais que Monseigneur veut publier un Mémoire contre moi. Hélas ! pauvre Monseigneur, je crains qu'il ne se fasse plus de mal qu'à moi-même. M. le Curé devrait aller le voir et lui demander communication de ce Mémoire ; je ne devrais pas ignorer ce qu'il veut rendre public. Pauvre Monseigneur ! Faut-il que M. Guillier ait cru des calomnies qu'il n'a jamais voulu me dire ! Il me semble qu'il aurait pu s'informer si les choses étaient vraies. Je suis entre les mains de Dieu ; je ne crains rien. Mgr de Séz lui a écrit de manière à paralyser ses projets.

Ma chère Fille, je ne vous trouve guère généreuse ; pour ne pas quitter vos aises, une belle maison, vous laisseriez détruire nos Statuts, qui sont l'âme et la force de la Congrégation ! Eh bien, moi, je suis prête à mourir pour les défendre...

La lettre de la Mère Fondatrice était écrite le 23 août. Elle se croisa avec une autre de la Mère Rosalie, annonçant que les événements se précipitaient et que la situation était devenue excessivement grave.

Le 24 août, voyant quelques postulantes et novices fort tristes, la Supérieure de Cluny les avait interrogées plus à fond et avait appris des détails navrants sur la direction

qu'elles recevaient de l'abbé Cucherat. Elles étaient ouvertement mises en garde contre la Congrégation où elles aspiraient à entrer ; on leur indiquait d'autres Maisons, celles-là recommandables et sûres, prêtes à les recevoir ; l'affaire était pour elles de conséquence, parce qu'il y avait péché à suivre des Supérieures en révolte contre les ministres du Seigneur ; cependant elles devaient éviter de parler de tout cela pour ne pas augmenter le scandale et ne pas donner l'alarme dans la Maison.

Après y avoir bien réfléchi, la Mère Rosalie prit le parti, le lendemain matin, de provoquer une explication de la part de l'aumônier. Elle le pria de lui dire sans détour ce qu'il avait contre la Congrégation, et comment il se faisait que lui, chargé d'un poste de confiance dans la Maison, s'appliquait si assidûment à travailler contre elle.

Déconcerté d'abord et blémissant devant une ouverture à laquelle il ne s'attendait pas, l'outrecuidant aumônier se ressaisit vite :

Puisque, dit-il, on a rompu un secret que j'avais imposé, je ne suis plus tenu à le garder. Oui, j'ai dit à quelques-unes, et c'est de la part de Mgr d'Autun, que si la Supérieure générale voulait les emmener de Cluny dans une autre Maison de noviciat, elles ne devraient pas y aller, mais plutôt se retirer dans d'autres Communautés ou dans leurs familles, où elles seraient plus en sûreté pour leur salut que dans une Congrégation où les Supérieures étaient en révolte ouverte contre les évêques et contre l'Église. Et maintenant je le dirai à tout le noviciat, puisqu'elles ont eu l'imprudence d'en parler. — C'est fort bien, répliqua avec calme la Mère Rosalie : moi aussi je préfère qu'on le dise ouvertement plutôt qu'à l'oreille.

L'entretien en resta là. Mais, sans le laisser paraître, la Mère Rosalie avait le cœur bien gros.

Il nous traite vraiment bien mal, écrivait-elle à la Mère Fondatrice, en lui racontant ce grave incident, et si le bon Dieu nous

jugé aussi sévèrement que lui, nous sommes perdues sans miséricorde. Mais je sens dans ma conscience quelque chose qui me rassure, en pensant que nous sommes entre les mains de Dieu, notre bon et souverain Maître ; que ce ne sont pas les menaces et les jugements de deux ou trois personnages qui nous rendront plus ou moins coupables ; que nous ne sommes réellement que ce que nous sommes devant Dieu.

M. le Curé Rocault, que j'ai vu en sortant de chez M. l'Aumônier, m'a bien consolée. Il a haussé les épaules à tous les reproches que m'a faits M. Cucherat, et m'a recommandé de vous écrire de suite et de vous dire de ne pas négliger votre affaire d'agrégation au Père Libermann. C'est la planche que Dieu nous offre pour nous sauver du naufrage. Il se propose de faire venir l'occasion de dire sa façon de penser à M. Cucherat. Il me recommande d'agir envers lui avec la même politesse, et il espère l'amener à prendre son parti le premier en se retirant, puisque la commission est faite. Voilà, ma très Chère Mère, la triste nouvelle du jour.

Le mal paraissait à son comble ; la Congrégation était menacée jusque dans ses fondements. Le moment était venu pour une action décisive. Retenant immédiatement dans la diligence sa place pour Cluny, la Vénérable Mère se recommanda aux prières de la Communauté de Paris et se mit en voyage, décidée à vaincre ou à périr pour l'œuvre dont Dieu lui avait confié le dépôt.

---

## CHAPITRE V

Journées des 26-28 août 1845. — Fermeture des chapelles de Cluny et de Paris. — Mémoire de Mgr d'Héricourt contre la Mère Javouhey et son Institut.

La Mère Javouhey arriva à Cluny, sans y être attendue, le 26 août, à deux heures de l'après-midi. Ce fut, dans le trouble profond où était la Communauté, l'entrée en scène subite du chef d'armée à l'heure de l'action décisive. La confiance revint, l'hésitation fit place à l'assurance, le petit foyer de mécontentement créé par l'aumônier s'assoupit à vue d'œil.

Pour achever cet heureux effet, la Vénérable Mère réunit les novices, leur parla le langage de la foi, fit appel à leur raison, à leur cœur, exposa la vraie situation de l'Institut et annonça que celles qui voudraient s'engager définitivement trouveraient, sans autre retard, des évêques prêts à recevoir leurs vœux ; elle-même allait retourner à Paris dans deux ou trois jours, emmenant un premier contingent de celles qui voudraient la suivre.

Ce n'était pas tout de calmer les esprits : il fallait couper le mal dans sa racine en soustrayant les aspirantes à l'influence qui les avait jusque-là troublées. La Mère Fondatrice vit l'abbé Cucherat. Elle lui représenta que dans l'état de gêne profonde où elle avait trouvé ces jeunes personnes, il était nécessaire, au moins pour quelques jours, qu'elles n'eussent affaire qu'à leurs Supérieures religieuses et à des prêtres qui eussent avec celles-ci des relations de confiance réciproque ; comme ce n'était pas son cas, d'après les franches déclara-

tions qu'il en avait faites à la Mère Supérieure, elle le priaît de vouloir bien prendre quelques jours de vacances à la campagne ; de cette façon, personne ne ferait attention à son absence, et quand il reviendrait il pourrait reprendre avec succès son ministère dans la Maison qui aurait eu le temps de rentrer dans le calme.

L'aumônier jeta feu et flamme : il était là par ordre de son évêque, il n'appartenait à personne de lui enseigner les méthodes du ministère qu'il entendait exercer dans la Communauté ; que si les esprits étaient troublés il fallait s'en prendre à celles qui usaient de leur situation pour détourner les aspirantes de l'obéissance à l'autorité légitime ; il resterait dans la Maison, où sa présence était d'autant plus nécessaire qu'il y avait plus d'âmes dévoyées à remettre dans le droit chemin et à bien diriger.

C'est tout ce que la Mère générale put tirer de lui. Décidée à aller jusqu'au bout, elle déclara à l'abbé Cucherat que, dans les sentiments où elle le voyait à l'égard de l'Institut, il était impossible que son action auprès des novices ne fût pas funeste à leur vocation ; que c'était là une affaire grave, une question de vie ou de mort pour la Congrégation dont il tarissait les sources de recrutement ; que son devoir, dans ces conditions, eût été de se retirer ; mais que, puisqu'il ne le voulait pas, elle le priaît de s'abstenir provisoirement d'entendre les confessions au noviciat. Et, comme il persistait dans son attitude, elle lui dit qu'elle aviserait elle-même au moyen d'empêcher toute entrevue des aspirantes avec lui.

L'aumônier comprit que devant une résolution aussi catégorique il demeurait désarmé. Il prit immédiatement ses dispositions pour informer l'évêque d'Autun et s'assurer de son appui. Quant à la Mère Javouhey, comme le lendemain de son arrivée était un mercredi, jour des confessions des novices, elle recourut à l'abbé Rocault, le dévoué curé de la paroisse, pour procurer à toute la Communauté le bienfait d'une abso-

lution accompagnée d'une judicieuse et pacifiante parole de prêtre.

Malgré la stricte clôture du noviciat, l'écho des explications qui avaient abouti à l'exclusion de l'aumônier n'avait pu manquer d'arriver aux oreilles du petit groupe de dissidentes que ses secrètes manœuvres y avaient formé. Des signes de malaise se manifestaient de nouveau, qui pouvaient, en se propageant, mener à une situation très difficile, à un désastre peut-être. Il fallait une décision énergique : la Mère Javouhey était femme à en discerner, d'un coup d'œil sûr, la manière efficace et le moment opportun.

On était arrivé au jeudi 28 août 1843. Dès le matin, la Servante de Dieu, comprenant que cette journée serait une des plus orageuses de sa carrière si tourmentée, voulut se reconforter et reconforter toute la Communauté avec elle du céleste Aliment des âmes. Ensuite elle réunit, dans la grande salle, les novices et les postulantes. Celles-ci, au nombre de près de quatre-vingts, avaient su moins se défendre que les novices, on le comprend, contre les entreprises de l'aumônier. Il était bien à craindre que la situation actuelle, évidemment tendue, n'eût achevé, chez quelques-unes, l'œuvre de défiance et de désaffection envers leurs Supérieures si habilement préparée.

Mes enfants, dit-elle à toutes après avoir fait la prière, voilà une bien cruelle épreuve ; ce n'est pas la première que j'ai eue à subir !... Il faut cependant nous soumettre, car rien n'arrive sans la permission du bon Dieu ; et je ne cesse de lui demander que sa sainte volonté s'accomplisse. Si c'est son œuvre, qu'il nous soutienne dans la lutte ; si au contraire il ne veut pas, qu'il nous anéantisse : car je n'ai qu'un désir, c'est de répondre à ses desseins sur nous. Mais j'ai l'espoir que notre Congrégation prospérera, j'ai eu trop de preuves qu'elle est voulue et bénie de Dieu.

Mes enfants, on vous dit que c'est un péché de me suivre ; moi, je vous dis que ce n'est pas un péché de suivre Mgr l'évêque d'Au-

tun. Vous êtes libres, vous choisirez. La situation de l'Institut vous est connue ; il y a bien des évêques qui ont de nous une opinion différente de celle de Mgr d'Autun et qui seront heureux de vous accueillir. Toutes celles qui veulent rester dans la Congrégation vont me suivre à Paris.

Passant aussitôt des paroles aux actes, la Vénérable Mère se leva :

Que celles, dit-elle, qui sont pour moi se lèvent, et que les autres restent assises.

Électrisées par ces paroles, cet accent, ce geste, et plus encore par l'onction surnaturelle répandue sur toute la personne de leur vénérée Mère, les aspirantes se levèrent d'un mouvement quasi unanime. Quelques-unes seulement avaient semblé hésiter. Un petit nombre restèrent assises. On les compta : deux novices, cinq postulantes.

Mes chères enfants, dit à celles-ci la Mère Fondatrice, je vous le répète, vous êtes libres. Vous pouvez vous retirer : puissiez-vous être heureuses ! M. l'Aumônier s'occupera de vous.

Et, séance tenante, la porte de la salle s'ouvrit ; les transfuges, confuses et embarrassées, opérèrent leur retraite. Une ou deux des postulantes crurent devoir faire bonne contenance ; elles cherchèrent même, en élevant la voix, à diriger contre la Mère générale quelques-uns des traits dont les avait armées l'abbé Cucherat. Ce fut, pour toute l'assistance, un motif d'affirmer davantage son attachement à la Mère Fondatrice, et pour celle-ci l'occasion de donner un bel exemple de patience et d'humilité (1).

Dans le courant de la journée, l'abbé Rocault vint confir-

1. Elles quittèrent la Communauté le jour même pour s'en aller à Autun, où on leur avait fait espérer leur admission chez les Sœurs du Saint-Sacrement ; mais celles-ci ne voulurent pas les recevoir. Plus tard, à la demande de l'Evêché, quelques-unes des transfuges purent de nouveau rentrer à Cluny, quoique non sans peine.

mer, par sa ronde et franche parole, les dispositions de la Communauté. Tout était rentré dans le calme, c'était comme le calme doux, mais chargé de tragiques souvenirs, qui flotte sur un champ de bataille au soir d'une victoire chaudement disputée. Aussi la Mère Rosalie, dont l'enjouement naturel ne perdait jamais ses droits, même dans les circonstances les plus graves, put, à la conférence habituelle, résumer la journée en ces termes, qui semblent un bulletin de victoire :

La journée a été rude, le combat sanglant : pourtant, nous n'avons eu à déplorer aucun mort. Seulement deux sous-officiers et cinq soldats sont passés du côté de l'ennemi ; mais plusieurs prisonniers ont été repris. Le calme est rentré dans les rangs ; notre Générale a ranimé le courage des soldats, nous sommes désormais hors de danger.

Au dehors, dans la petite ville de Cluny, les esprits vivement montés par l'éclat que faisait le départ des sept dissidentes et par les bruits alarmants répandus sur l'avenir réservé à la Communauté, ne se calmèrent pas aussi facilement. Les plus ardents s'en prenaient à l'évêque d'Autun ; le plus grand nombre faisait tout retomber sur l'abbé Cucherat. Les Sœurs eurent beaucoup à faire pour empêcher des démarches et des pétitionnements immédiats. La Vénérable Mère, qui était restée impassible dans le danger et devant l'outrage personnels, pleura quand elle apprit à quelles extrémités les amis de la Maison étaient disposés à se porter. On ne l'avait pas entendue prononcer une parole de blâme, ni proférer une plainte contre les auteurs de sa cruelle épreuve ; elle voulut que tout le monde l'imitât sur ce point.

Le principal était fait, l'union et la paix régnaient dans la Maison, on pouvait affronter avec confiance les périls du dehors, mais un rude assaut se préparait à l'évêché d'Autun contre la Mère Javouhey. Le 1<sup>er</sup> septembre, l'abbé Genty, missionnaire apostolique, se présentait comme délégué de Mgr l'Évê-



que. Il avait pour instructions de mettre la Mère Fondatrice dans l'alternative de garder l'abbé Cucherat comme confesseur des aspirantes et de renoncer à emmener celles-ci hors du diocèse, ou bien de voir la Communauté privée d'aumônier et la chapelle fermée au culte.

La Mère Javouhey fut respectueuse, mais inflexible. Avec un aumônier tel que l'abbé Cucherat les pires difficultés auraient recommencé. Elle se déclara prête à subir avec patience et confiance en Dieu l'épreuve dont elle était menacée. L'abbé Genty lui apprit alors que cette éventualité avait été envisagée par Monseigneur et qu'il avait mandat, dans ce cas, de dire le lendemain une dernière messe dans la Communauté pour consommer les saintes Espèces conservées dans le tabernacle, puis, de jeter au nom de l'évêque l'interdit sur la chapelle.

Au matin de la sombre journée du 2 septembre, en vain pria-t-on le délégué de Mgr d'Héricourt de permettre au moins qu'on fit la sainte communion à sa messe. L'abbé Genty, un prêtre judicieux et d'excellent cœur, avait des ordres tellement exprès et sévères qu'il ne crut pas pouvoir interpréter en ce sens les intentions de son évêque, quoique le grand nombre d'hosties conservées dans le ciboire rendissent sa mission très difficile. Au moment où il ouvrit le tabernacle ce fut, dans toute l'assistance, une angoisse déchirante; l'émotion ne put se contenir, il y eut une explosion de sanglots et d'exclamations douloureuses. Cependant l'Hôte divin de nos autels, comme s'il se séparait à regret d'une Maison où il était tant aimé, y prolongea son séjour jusqu'au soir. Il y avait trop de saintes hosties pour être consommées par le prêtre. Le curé de Saint-Marcel, l'abbé Truchot, dut venir, à la tombée de la nuit, emporter le ciboire à l'église paroissiale Notre-Dame, dont le curé, le bon abbé Rocault, ne s'était pas senti le courage de remplir cette triste mission.

On se représente facilement le désarroi profond qu'un tel événement devait jeter dans une Communauté de femmes, la

plupart novices ou postulantes, si peu préparées à discerner la nature et la portée des peines ecclésiastiques, si promptes à s'effrayer devant tout ce qui peut ressembler à un différend avec les ministres de Dieu. Pourtant tel était l'ascendant de la sainteté de la Mère Javouhey, telle était la confiance que son caractère élevé inspirait à toutes ses Filles qu'aucune ne fut ébranlée par le coup de tonnerre qui venait d'éclater sur la Maison.

Le surlendemain, 4 septembre, jugeant sa mission à Cluny terminée, la Vénérable Mère reprenait le chemin de Paris, accompagnée de sept postulantes qui devaient commencer leur noviciat à Fontainebleau. Toujours oublieuse d'elle-même et pleine d'attentions pour ses Filles, elle se montra, durant ce voyage, particulièrement affectueuse pour sa petite troupe fidèle. N'étaient-ce pas les sept élues que le bon Dieu lui donnait pour la consoler de la défection des sept égarées (1) ? D'autres novices de Cluny suivirent ce premier convoi, par petits groupes échelonnés à plusieurs jours d'intervalle. Avant la fin de septembre deux fervents noviciats fonctionnaient, l'un à Fontainebleau, l'autre à Alençon, ce dernier sous la direction de la pieuse Mère Marie-Joseph, heureuse de revivre enfin les jours paisibles et recueillis de Bailleul-sur-Thérain. Il fallut même bientôt, à cause du grand nombre des aspirantes, scinder le noviciat de Fontainebleau et en établir un autre à Brie-Comte-Robert (2).

Cependant l'évêque d'Autun ne se crut pas à bout de ressources en présence du vide qui se faisait dans la Maison de Cluny. Le coup de vigueur qu'il venait d'effectuer n'était, dans sa pensée, que le début d'une campagne qu'il était décidé

1. Une des sept compagnes de ce voyage fut la Sœur Marie-Basile Chevreton qui devint la quatrième Supérieure générale de l'Institut et mourut à Paris, le 3 mars 1907. Ses notes sur les journées d'août 1845 nous ont été très utiles pour notre récit.

2. Ces noviciats n'avaient qu'un caractère provisoire et disparurent quand celui de Paris put être ouvert.

à mener contre la Mère Javouhey partout où il pourrait la joindre avec quelque chance de succès (1).

La Mère Fondatrice venait de rentrer à Paris quand elle se vit mandée à la cure de Saint-Philippe-du-Roule, la paroisse de la Communauté. Des ordres avaient été donnés par l'Archevêché, sur les indications envoyées par l'évêque d'Autun qui demandait que son autorité fût soutenue. Le digne curé crut devoir user d'un cérémonial de sa façon pour faire cette notification à la Mère générale. Quand elle se présenta, accompagnée de la Sœur Césarine, on l'introduisit au salon, et après un moment d'attente elle eut la surprise de voir le pasteur de la paroisse sortir de son appartement, en étole et en surplis, comme pour une fonction liturgique, s'avancer gravement et lui dire d'une voix émue que Mgr l'Archevêque le chargeait de lui déclarer qu'il retirait tous les pouvoirs accordés pour la chapelle de la Communauté.

Crut-il cet appareil prescrit? C'est probable. En tout cas, s'il l'imagina pour intimider, il manqua son but. La Mère Javouhey lui demanda tranquillement s'il avait quelque autre communication à lui faire, et sur sa réponse négative, elle le remercia, le salua et se retira. Elle prit ses mesures pour faire aller les Sœurs et les pensionnaires à la messe paroissiale, et elle loua pour elle-même et sa secrétaire, un petit

1. Le jour même où l'abbé Genty fermait la chapelle de Cluny, une note était adressée à *l'Ami de la Religion*, à Paris, avec prière de l'insérer dans son prochain numéro; elle était ainsi conçue:

« Mgr l'Evêque d'Autun vient d'interdire l'admission au noviciat des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny pour des raisons graves. Ont adhéré à cette mesure NN. SS. les Archevêques et Evêques de Paris, de Beauvais, de Meaux, de Séz. »

Il semble impossible d'admettre que Mgr d'Héricourt fût l'auteur ou même l'inspirateur de cette note; elle émana sans doute de quelqu'un de son entourage, aussi mal renseigné que mal intentionné, ou de quelque ennemi de la Communauté dans le diocèse. Les Evêques cités comme ayant adhéré protestèrent, sauf l'Archevêque de Paris, dès qu'ils en eurent connaissance. Du reste, la note ne fût pas publiée; la Vénérable Mère, à son retour de Cluny, fit agir des amis influents qui obtinrent le silence des journaux.

appartement sur la paroisse de Notre-Dame-des-Champs, près d'une Communauté où résidait le Saint-Sacrement afin de pouvoir jouir à son aise du divin voisinage : elle avait tant besoin de cette lumière et de ce réconfort !

Le facile succès qu'il avait remporté à Paris ne suffisait pas à Mgr d'Héricourt. Pour obliger la Mère Javouhey à se rendre à discrétion il fallait étendre à tous les diocèses où elle avait des Maisons l'espèce d'interdit dont il frappait son œuvre. Il eut alors la pire de toutes les inspirations. C'est le cas de répéter ce que nous avons déjà noté à propos des errements de l'abbé Guillier à la Guyane : qu'on est exposé à aller loin quand on ne se défie pas d'un mouvement passionné que l'Esprit de Dieu ne dirige pas assez. Le Mémoire habilement rédigé contre la Mère Javouhey le 1<sup>er</sup> septembre 1843 et qui dormait, depuis cette date, dans les cartons du Ministère des Cultes, l'évêque d'Autun prit le parti de le faire imprimer et de l'adresser, accompagné du Rapport de l'abbé Guillier, à tous les évêques, vicaires et préfets apostoliques ayant des Maisons des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny sous leur juridiction. L'envoi était accompagné d'une lettre où il recommandait le secret le plus absolu sur toute cette affaire ; c'est à lui seul qu'on devait adresser les communications qui y auraient rapport.

Nul ne saurait trouver mauvais qu'un évêque, en vue de se concerter avec ses collègues ou avec l'autorité civile, fasse un exposé de la situation et donne des éléments d'appréciation sur une affaire. Malheureusement le Mémoire de Mgr d'Héricourt, dont nous avons énoncé plus haut les quatre parties, n'est pas l'œuvre d'une autorité qui cherche à instruire pour permettre d'agir en connaissance de cause ; c'est un long et passionné réquisitoire, où le vrai est habilement sollicité pour signifier le faux ; où le faux, accepté sans enquête et sans contrôle, est présenté avec des arrangements qui lui donnent les apparences du vrai ; où tous les faits sont subordonnés à

l'idée unique qui doit faire la conclusion de la pièce. Aux termes de cette conclusion, Mme Javouhey est une intrigante dénuée de tous scrupules, et sa Congrégation une œuvre vouée à la ruine. Le seul remède à une situation aussi lamentable est que l'évêque d'Autun, au moyen d'une Maison unique pour le noviciat et d'une résidence fixe pour la Supérieure générale, puisse imposer à l'œuvre la réforme dont elle a un urgent besoin.

Nous avons déjà eu occasion de noter quelques-uns des procédés d'exposition chers à Mgr d'Héricourt. Dans la première partie de son Mémoire, où il prétend faire l'historique de la Congrégation et des difficultés pendantes entre lui et elle, mais plus encore dans la seconde partie : *Situation religieuse et morale de la Société de Saint-Joseph*, le document revêt, en maint endroit, un caractère plus grave : il devient proprement diffamatoire. Sans enquête, sans pouvoir davantage s'appuyer sur des constatations personnelles, l'évêque d'Autun prend dans le Rapport de l'abbé Guillier les faits qui lui paraissent les plus impressionnants, et les présente comme avérés, sans indiquer autrement la source d'où il les tient. Il va jusqu'à reprendre les accusations du Conseil général de la Guyane contre la Mère Fondatrice ; ici cependant il cite ses témoins : il a été « pénétré de douleur en lisant ces Rapports... », et tout en tenant compte de l'esprit particulier des colons qui composent le Conseil et en désapprouvant la vivacité injurieuse de leurs reproches, on ne peut se dispenser de reconnaître que Madame Javouhey y a donné lieu par une conduite imprudente et très condamnable. » C'est partout le même thème et la même méthode : tout se passe à la Guyane, parfois au Sénégal — mais le Sénégal, c'est encore la Guyane, car c'est à la Guyane qu'on a appris ce que Mme Javouhey ou ses Sœurs avaient fait au Sénégal... (1).

1. La longueur de ce Rapport, les explications qu'il appellerait et qui seraient la redite de ce que nous avons exposé au cours de notre récit,

Ce n'est pas tout. Le Rapport de l'évêque d'Autun est passionné, mais la passion y est contenue par le sentiment de la dignité épiscopale et par des habitudes de bon ton naturelles à un gentilhomme. Pour toucher certaines cordes où sa main était trop délicate, il lui fallait le concours d'un talent plus rude à l'attaque, moins gêné dans ses audaces. Ce fut le rôle de l'abbé Guillier. Son Rapport, annexé au Mémoire, eut la mission de dire ce que l'évêque souvent ne pouvait qu'insinuer. Cela faisait bien un peu double emploi, mais les lecteurs sans doute n'y regarderont pas de si près ; et puis, la pièce émanait d'un Préfet apostolique. Jointe à celle d'un Évêque, elle ne pouvait que constituer avec celle-ci un ensemble impressionnant.

On comprend que la Servante de Dieu, quand elle eut connaissance de cette attaque violente et dont les auteurs se cachaient d'elle, se soit douloureusement écriée :

Comment l'autorité spirituelle a-t-elle le courage de répandre des Mémoires qui feraient rougir les plus hardis coquins, contre une créature que Dieu n'a pas rejetée, sans s'informer si elle n'a pas des moyens de justification ? Je les ai entre les mains ; si Monseigneur le veut, il m'est facile de me justifier. Pour moi, je n'en ai pas besoin. Je plains de toute mon âme ceux qui les ont faits (1).

Et quelques jours après :

Mgr d'Autun et mon Père Guillier ont lancé des Mémoires, je les ai lus. Un cœur pur ne croirait jamais à tant d'iniquité dans une femme, et [surtout] quand cette femme est Religieuse, à la

nous empêchent de l'insérer ici. Il figure en entier au *Summarium*, pour l'Introduction de la Cause, pp. 270-292. Si quelqu'un, impressionné de voir un évêque méritant, comme Mgr d'Héricourt, s'appliquer avec tant de constance et d'ardeur à réformer la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny, finissait par soupçonner qu'il y eût réellement dans la Congrégation quelques défaillances plus qu'ordinaires, nous lui conseillerions de lire ce Rapport. Il n'en faudrait pas davantage, nous en sommes assurés, pour dissiper tout soupçon.

1. Lettre à la Mère Rosalie, 16 octobre 1845.

tête d'une œuvre qu'on peut bien croire être l'œuvre de Dieu, puisque le clergé avoue n'y être pour rien, sinon pour l'avoir toujours persécutée, entravée par tous les moyens possibles pour arrêter sa marche. Le bon Dieu est plus fort que les hommes; j'espère qu'il fera connaître à l'univers que c'est son œuvre, que les puissances qui la persécutent n'y ont point de part (1).

1. Lettre à la Mère Rosalie, 20 octobre 1843.

## CHAPITRE VI

Sympathies témoignées à la Mère Javouhey dans sa disgrâce d'Autun.  
— Sa réponse et celle de l'abbé Rogeau au Mémoire de Monseigneur d'Héricourt.

Les amis de la Vénérable Mère se montrèrent plus émus qu'elle, en présence de l'acuité que venait de prendre subitement le conflit d'Autun. Sa sœur, la Mère Marie-Joseph, versait des larmes « à lui percer l'âme ». De toutes parts lui arrivaient des témoignages de sympathie, des offres de services, des questions relatives à la brûlante affaire.

On serait étonné de ne pas trouver dans ce concert de voix amies, la note du Père Libermann en qui la Mère Fondatrice et les évêques, ses protecteurs, voyaient naguère la suprême chance de salut pour la Congrégation menacée. Mais le Supérieur de la Neuville dut se borner à des encouragements et à des conseils, sans pouvoir offrir aucune aide effective. Il est même remarquable qu'à partir de cette époque, et pendant plusieurs années, ses relations avec la Mère Javouhey se firent rares. Nous avons indiqué plus haut les difficultés qu'il avait alors dans son œuvre, et qui ne lui permettaient pas d'étendre son champ d'action hors d'une sphère très restreinte. Ces difficultés venaient de s'aggraver du fait de la nomination d'un nouveau Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit, M. Leguay, intelligent, actif, animé de grands espoirs, et qui n'ignorait pas que dans l'intervalle entre la mort de l'ancien Supérieur et la nomination du nouveau, le Père Libermann, poussé par le Nonce, avait failli devenir lui-même Supérieur du Séminaire. De là résultait pour le Vénérable



Père un besoin urgent de ne donner prise contre lui ni aux évêques, ni au Gouvernement. Il l'avait souvent expliqué à la Mère Javouhey, en insistant pour que le projet d'union entre l'œuvre de celle-ci et la sienne restât strictement secret. Mais trop de personnes s'intéressaient à ce projet pour qu'il n'en transpirât rien dans les milieux intéressés : et précisément au moment où éclatait, à la fois à Autun et à Paris, la crise d'août 1843, le Supérieur de la Neuville apprenait que les évêques hostiles à la Mère Fondatrice étaient inquiets de l'éventualité d'un recours à lui, en vue de l'avoir, à leur place, pour Supérieur spirituel de la Congrégation.

Il crut nécessaire d'écrire à Mgr d'Héricourt, pour lui expliquer, avec sa franchise et sa simplicité habituelles, la ligne de conduite réservée, quoique toute dévouée à la Mère Javouhey, qu'il avait gardée dans cette affaire et qu'il entendait continuer à garder dans la suite : c'était une question de juridiction à régler entre les évêques, il ne lui appartenait pas d'intervenir autrement qu'à leur appel et sous leur dépendance (1). L'évêque d'Autun lui fit une réponse assez maussade où, tout en rendant justice à ses bonnes intentions, il lui faisait observer que Mme Javouhey n'avait songé à lui « qu'en désespoir de cause », qu'elle était, du reste, revenue sur sa parole, et qu'elle n'avait qu'un but bien arrêté : « échapper à toute autorité ecclésiastique ».

Le Père Libermann savait à quoi s'en tenir sur le but de la vénérée Fondatrice. Mais, en présence d'une situation où son intervention eût été nécessairement plus nuisible qu'utile, il dut recommander une extrême réserve et s'en faire à lui-même une règle plus stricte que jamais. Le projet d'union fut définitivement abandonné. Si, quelques années plus tard, des relations très suivies reprirent entre les deux saints initiateurs d'œuvres et aboutirent à un accord durable, ce fut dans un

1. Lettre à Mgr d'Héricourt. La Neuville, 13 septembre 1843.

ordre exclusivement spirituel et sans dépendance de l'un à l'égard de l'autre.

Ils purent, du reste, se consoler d'autant plus facilement de ces dispositions de la Providence, qu'à ce même moment, en septembre 1843, Mgr Gignoux prenait résolument en mains la cause de la Mère Javouhey et mettait à son service toutes les ressources dont il disposait.

Il commença par lui donner des lettres de recommandation pour les Ministres de la Marine et des Cultes. Le Gouvernement gardait toute sa confiance à la Vénérable Mère ; mais il fallait éviter que la nouvelle attitude de l'archevêque de Paris et celle de l'évêque d'Autun ne lui fissent craindre de se trouver en présence d'une action collective de l'épiscopat contre elle. La démarche de l'évêque de Beauvais produisit un excellent effet et dissipa toute inquiétude.

Le vaillant Prélat en entreprit une autre, plus délicate, et qui eut aussi tout le succès dont elle était susceptible. Il écrivit à Mgr Affre pour lui demander des explications amicales sur la fermeture de la chapelle de la rue de Valois et sur l'interprétation que quelques membres du clergé de Paris semblaient donner à cet acte, en allant jusqu'à refuser l'absolution aux Sœurs. L'archevêque lui répondit qu'il n'avait prescrit de refuser l'absolution à aucune Religieuse en particulier, « mais seulement à celles qui seraient en insurrection contre l'évêque d'Autun ». C'était traiter en termes très vagues une question qui demandait, de sa nature, la plus haute précision. « Pour moi, écrivait Mgr Gignoux à la Vénérable Mère, je ne vois pas d'insurrection » ; et il adressa une seconde lettre à l'archevêque, qui dut donner une réponse, cette fois claire et rassurante.

Sur ces entrefaites arrivèrent à Beauvais les deux documents émanés de l'évêché d'Autun. Mgr Gignoux se rendit compte, plus que jamais, de l'inanité des griefs dont on prétendait accabler la Mère Javouhey. Il résolut cependant de



**Mgr JOSEPH-ARMAND GIGNOUX**

*Évêque de Beauvais (1842-1878).*



profiter de cette occasion pour s'instruire à fond de l'affaire, afin de pouvoir ensuite s'y engager tout de bon. A cet effet, il convenait de donner la parole d'abord à la Vénérable Mère elle-même. Sans lui communiquer le Mémoire d'Autun qu'elle ne connaissait pas encore (1), il lui en résuma les idées principales en la priant de s'en inspirer pour lui fournir la réponse qu'à l'occasion il aurait à y faire.

Quelques jours après il reçut la lettre suivante :

Paris, 2 octobre 1843.

Monseigneur,

On me dit que je suis l'objet d'une défiance universelle, que des Mémoires sont lancés contre moi, et que des Prélats vénérables ne désapprouvent pas les rigueurs dont on a cru devoir user à mon égard. Je ne me plains pas, je ne songerais même pas à me défendre plus que je ne l'ai fait par le passé ; mais puisque je viens aujourd'hui chercher un asile près de vous, je crois devoir vous ouvrir mon cœur et vous donner, quoique cela me coûte beaucoup, quelques éclaircissements sur ma conduite et sur mes véritables sentiments.

*On m'accuse de ne pas me soumettre à l'autorité des Evêques.* — Monseigneur, j'ai cru que ma conscience me faisait un devoir de résister aux prétentions de Mgr d'Autun, je le crois encore ; mais, soyez-en persuadé, j'ai le bonheur de tenir à l'Église du fond de mon âme, et si la Congrégation de Saint-Joseph devait s'écarter d'un iota des règles de l'Église, j'aimerais mieux qu'elle fût anéantie. Je respecte et je respecterai toujours tous les droits que les saints Canons et nos propres Statuts accordent aux Evêques sur la Congrè-

1. Elle reçut communication de ce Mémoire dans les premiers jours d'octobre, ainsi qu'il résulte d'une lettre que l'abbé Rogeau lui écrivait à la date du 8 octobre 1843 : « Je suis maintenant en instance auprès de lui [Mgr Gignoux] pour obtenir l'autorisation tacite de commettre une indiscrétion ; si je l'obtiens, je pars jeudi soir de Breteuil, j'arrive chez vous vendredi, à 6 heures du matin, je cause avec vous toute la journée, je vous lis les Mémoires, et puis je remonte en diligence le même jour vendredi au soir, à 6 heures. »

On a vu plus haut, par l'extrait que nous avons cité (p. 266) de la lettre de la Vénérable Mère du 16 octobre, que l'autorisation demandée par M. Rogeau lui fut accordée.

gation. Nos Seigneurs les Évêques me trouveront toujours disposée à leur communiquer l'état de nos affaires et à les éclairer sur notre position.

*On m'accuse de n'avoir point de Règles certaines ou de n'y point tenir.*

Vous connaissez, Monseigneur, les Statuts de la Congrégation; ils ont été rédigés et arrêtés par deux Évêques pleins de lumières et de vertus; approuvés par Mgr d'Hermopolis, alors Ministre, confirmés par une Ordonnance royale. C'est en essayant de les changer que Mgr l'Évêque d'Autun nous a fait le plus de mal; c'est en les observant fidèlement sous vos yeux, Monseigneur, que j'espère soutenir et perfectionner une œuvre que le Seigneur m'a confiée et qu'il n'a jamais cessé de bénir.

Quant à nos Règlements, je puis vous donner l'assurance qu'ils sont en vigueur dans toutes les Maisons de l'Ordre. Je ne le nie pas, Monseigneur, dans des cas excessivement rares et pour les raisons les plus graves, ne pouvant recourir aux Évêques, j'ai donné à quelques filles pieuses et éprouvées l'habit de notre saint état, et je les ai placées sous de bonnes Supérieures, en attendant qu'elles pussent être canoniquement admises à faire des vœux. Si j'ai fait mal en cela, je l'ai fait par ignorance. Quant à ce qui est des vœux, je n'en ai jamais reçu, et c'est à tort qu'on me reproche en cela d'avoir violé les lois de l'Église.

Si je n'avais pas été si tourmentée, si persécutée, j'aurais peut-être pu m'occuper davantage du bien de la Congrégation. Nous pourrions être plus parfaites; mais je dois bénir le Seigneur, car il nous a protégées visiblement, et grâce à sa bonté, les persécutions, les calomnies, nos imperfections mêmes ont tourné à notre avantage. Grâce à lui encore, je l'espère, ce qui reste encore à faire se fera.

Il est un point, je vous l'avoue, Monseigneur, sur lequel il m'en coûte beaucoup de me justifier, c'est ce qui touche à la délicatesse et au désintéressement. Malgré les soupçons injurieux qu'on a osé répandre, je proteste hautement que je ne possède rien en propre et qu'il est faux de dire que qui que ce soit de mes proches se soit enrichi aux dépens de la Congrégation. Si mes neveux ont été employés à Mana, ils n'ont jamais été à la solde de la Communauté,

et ils n'ont reçu du Gouvernement qu'un modeste traitement, que je n'ai jamais voulu faire augmenter. En outre, j'affirme trois choses :

1) Dans tous les actes d'acquisitions que j'ai signés, je me suis toujours servie de cette formule : *Sœur Anne-Marie Javouhey, Supérieure générale, agissant en son nom et pour la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.*

2) Un certain nombre de mes actes ont été légalement approuvés par le Ministre; les autres ne l'ont point été, parce que cela était moralement impossible dans l'état où nous nous trouvions. Tout mon désir est de les soumettre au plus tôt à l'approbation nécessaire et de satisfaire pleinement à de si justes exigences.

3) Au reste, nous avons pris, mes sœurs et moi, les précautions que suggère la prudence pour assurer à la Communauté la possession des biens que nous avons acquis en son nom : nos testaments sont faits de manière à ne laisser aucune crainte.

*On trouve mauvais que je continue à remplir les fonctions de Supérieure générale quoique mon temps soit expiré.*

Monseigneur le sait et peut le dire, je me suis rendue à Autun accompagnée d'un prêtre de sa confiance, pour demander à Mgr l'Évêque d'Autun l'autorisation d'assembler le Chapitre général de la Congrégation, à l'effet de procéder à l'élection d'une Supérieure générale. Monseigneur m'ayant répondu qu'il y aurait auparavant quelques points à régler, je l'ai prié de vouloir bien permettre qu'on procédât d'abord à l'élection, lui faisant observer qu'il pourrait ensuite traiter avec celle qui serait élue. Monseigneur garda le silence et depuis j'attends sa réponse.

J'avoue que j'étais loin de m'attendre à ce qui est arrivé; j'avais fait auprès de Sa Grandeur une démarche grave dont j'attendais le résultat. Monseigneur avait dit dans plusieurs circonstances qu'il prorogeaient mes pouvoirs. Depuis lors je l'avais rencontré plusieurs fois et il ne m'avait fait aucune proposition. Quel nouveau grief a-t-il eu pour nous frapper ainsi sans nous prévenir ?

Suit l'exposé des nouvelles démarches faites depuis près de Mgr d'Autun, puis de l'incident de Cluny, de l'interdiction de la chapelle, de la dispersion du noviciat.

Voilà en peu de mots, Monseigneur, conclut la Mère Fondatrice, ce que je puis opposer à des préventions qui m'accablent. Si les personnes qui écrivent contre moi me communiquaient leurs Mémoires, je pourrais peut-être me justifier plus parfaitement; mais je ne le désire pas, j'aime mieux tout souffrir et me soumettre. Toutefois, si vous désirez d'autres éclaircissements, je suis prête à vous les donner en toute sincérité. Je serai heureuse, Monseigneur, le jour où je pourrai vous ouvrir mon cœur et vous parler avec cette confiance que vos bontés doivent m'inspirer.

Comprenez, Monseigneur, ce que je dois souffrir en voyant mes pauvres Filles sous le poids de tant de disgrâces. D'un mot vous pouvez nous sauver; vous seul avez le droit de nous recueillir: n'abandonnez pas de pauvres Filles dont vous êtes le Père. Jamais elles n'oublieront ce bienfait inestimable, et jamais elles ne cesseront d'attirer par leurs prières les bénédictions du Ciel sur votre épiscopat.

C'est avec cette douce confiance que je vous supplie d'agréer de nouveau l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

De Votre Grandeur, etc.

SŒUR JAVOUHEY.

Presque en même temps que cette lettre, l'évêque de Beauvais en recevait une de l'abbé Rogeau qu'il avait envoyé à Paris voir Mgr Mathieu, archevêque de Besançon, de passage dans la capitale. On pouvait attendre beaucoup de l'intervention de ce Prélat, très en vue dans l'épiscopat français; son arbitrage accepté des deux parties semblait la meilleure solution du différend qui divisait les évêques dans la question de la Mère Javouhey. Le doyen de Breteuil ne put, malheureusement, le joindre; mais il passa trois jours auprès de la Vénérable Mère qu'il put ainsi aider de ses conseils dans la réponse qu'elle faisait, pendant ce temps, aux questions de l'évêque de Beauvais. Voici ce qu'il écrivait lui-même :

Paris, 3 octobre 1843.

Monseigneur,

Je n'ai pas pu voir Mgr l'Archevêque de Besançon, il a quitté



Paris le 30 septembre et ne sera de retour que le 13 de ce mois.

J'ai vu le Père Levasseur (1) qui vient de donner la retraite aux Sœurs de Fontainebleau ; ce bon Père est aussi enchanté des novices réfugiées en cette Maison qu'indigné de la conduite que l'on a tenue à leur égard. C'est de sa bouche que j'ai appris et que vous apprendrez vous-même la triste certitude des faits que nous avons tant de peine à croire. Je suis depuis trois jours auprès de la Chère Mère générale et je vous assure, Monseigneur, que je l'admire de plus en plus. Non, elle n'est pas ce qu'on la fait ! on a bien tort de la juger sans la connaître et de la condamner sans l'avoir entendue.

Monseigneur, vous me connaissez, je crois avoir votre confiance entière, eh bien, je vous le proteste, cette femme est indignement calomniée. Si elle était comme on le dit dans les *Mémoires*, fourbe, hypocrite, politique, intrigante, avare, intéressée, ambitieuse et sans piété, n'en verrait-on pas quelque chose ? et pourrait-elle se contrefaire tellement que moi qui l'ai vue souvent de près, familièrement, librement, en une foule de circonstances, j'aie reconnu en elle des vertus tout opposées aux vices dont on l'accuse ?

Suis-je donc assez aveugle pour me tromper toujours à son égard ? Suis-je assez faux pour l'aider à vous tromper ? Ou c'est une sainte, ou c'est une indigne hypocrite.

Or est-il possible qu'elle ne se démente jamais ? est-il possible qu'une femme aussi perverse qu'on veut la supposer ait passé par tant de dangers, par tant de succès, par tant de peines sans que l'on puisse positivement lui reprocher une faute grave ? est-il possible qu'elle ait pu tellement cacher sa perversité que toutes ses Filles la vénèrent et lui soient toutes inviolablement attachées ?

J'entends dire aux plus graves d'entre elles que toutes les peines dont on accable leur Chère Mère ne font que les attacher plus étroitement à elle, qu'elles se retireraient plutôt toutes que de se soumettre sans elle à Mgr l'Évêque d'Autun. Mgr d'Autun croit encore qu'il pourra tôt ou tard ressaisir le gouvernement de cette Congrégation ; il disait, il n'y a que quelques jours : « *Je les tiens dans mes filets, elles ne peuvent m'échapper !* » Mais je vous assure qu'il se trompe ; je connais l'esprit de ces Religieuses et de leurs Supé-

1. Supérieur des Pères de la Miséricorde, anciens Missionnaires de France.

rieures : quand leur Chère Mère se déciderait à donner sa démission, les Sœurs n'en seraient pas plus décidées à reconnaître Mgr l'Évêque d'Autun, il leur a trop manqué, surtout dans ces dernières circonstances.

Il y a, direz-vous peut-être, Monseigneur, beaucoup de préventions contre la Supérieure générale ; mais voyez, Monseigneur, les notes qu'elle vous adresse. J'étais là, lorsqu'elles ont été rédigées, je sais ce qu'il lui en a coûté pour la décider à se justifier, et je puis vous affirmer que tout ce qu'elle vous dit est l'expression de ses véritables sentiments.

Oui, Monseigneur, c'est ce qu'elle répète à chaque instant, c'est ce qu'elle pense ; je ne l'ai jamais vue fléchir, ni hésiter, ni se démentir ; toutes ses paroles sont empreintes d'une simplicité, d'une grandeur qui excluent toute idée de dissimulation. Pas un mot de plainte ne lui échappe, elle ne déplore que l'erreur de ceux qui la poursuivent injustement, elle ne fait pas une seule démarche pour se défendre, elle ne manifeste jamais le moindre ressentiment.

Si elle était intrigante, est-ce qu'elle n'intriguerait pas ? si elle était si astucieuse, est-ce qu'elle ne se remuerait pas ? si elle était si politique, est-ce qu'elle ne plierait pas, est-ce qu'elle ne chercherait pas à gagner les bonnes grâces des évêques et à trouver en eux des défenseurs ? Elle ne fait que prier Dieu et se soumettre tout le jour à sa sainte volonté.

S'il existe contre elle des préjugés défavorables, n'y en a-t-il pas plus encore contre ceux qui s'efforcent de la diffamer en tous lieux, et s'il y a de l'intrigue quelque part, n'est-ce pas dans la conduite de ses ennemis ? Veuillez, Monseigneur, envisager les faits. On rédige des Mémoires contre elle, on les colporte de toutes parts, et loin de les lui adresser comme l'exigerait la simple délicatesse, pour qu'elle puisse au moins se défendre, on recommande de les tenir secrets. On écrit à tous les Évêques ; Mme Javouhey n'écrit pas ; au contraire, elle empêche ses amis qui voudraient la défendre, de rien écrire et de rien publier. On voyage et l'on fait voyager des personnes pour lui enlever le peu de ressources qui lui restent ; Mme Javouhey ne fait aucune démarche et ne veut pas qu'on en fasse pour elle.

On exagère ses torts ; on écrit, par exemple, que l'inconvenance

de sa conduite dans les dernières affaires a forcé Mgr d'Autun à aller plus loin qu'il ne l'aurait voulu. Quelle faute a-t-elle donc faite ? Monseigneur, soyez-en le juge. Elle a repoussé avec calme et ménagement un prêtre assez peu délicat pour avoir consenti à prêter son ministère à des menées indignes et déloyales. Je vous le demande, Monseigneur, qui de nous n'aurait pas fait ce qu'a fait Mme Javouhey ? qui de nous aurait été aussi modéré qu'elle ? qui de nous, voyant cette chapelle interdite si brusquement n'aurait compris que c'était un parti-pris de persécution, et ne lui eût conseillé cette belle et grande résolution d'enlever au plus tôt ses novices, bien qu'elle n'eût point d'asile à leur donner ?

Monseigneur, je n'ose vous l'écrire, mais c'est ma conviction, Mgr d'Autun se fait illusion s'il croit que ses vénérables collègues le soutiendront toujours. Il fait bien de recommander que l'on tienne secret son Mémoire, car s'il venait à la connaissance de Mme Javouhey, la Supérieure, un seul mot de sa bouche y ferait apercevoir bien des choses inexactes et présentées d'une manière défavorable. Or, si l'on conçoit qu'un ennemi se trouve porté à exagérer les torts de son ennemi, peut-on concevoir cela dans un père à l'égard de ses enfants ? Peut-on concevoir, par exemple, M. Guillier qui, après avoir été pendant de longues années le confesseur et l'ami de cette pauvre Supérieure générale, passe les mers et va jusqu'à Rome pour la flétrir, elle et toutes ses Religieuses ?

Son Mémoire, Monseigneur, je vous l'atteste et je m'engage sur l'honneur à vous le démontrer, n'est que l'écho de la jalousie des colons contre une femme qui, à côté d'eux, fait bien mieux qu'eux et leur porte ombrage (un des colons les plus considérables de la Guyane française, M. Matté, me l'a avoué) ; ce Mémoire est aussi l'écho de quelques prêtres de ces pays-là que la Supérieure a dû éloigner, pour raison, de ses établissements. Chaque page de ce Mémoire accuse la passion et les préventions de celui qui l'a rédigé, et il est écrit en termes si peu discrets qu'on aurait peine à croire qu'il soit l'œuvre d'un prêtre ; je ne l'ai lu qu'en courant, du reste, je ne prétends pas le réfuter ici.

Quant aux prétentions de Mgr d'Autun sur l'unité du noviciat, peut-on les accepter comme fondées sur des raisons fortes ? Quoi,

Monseigneur, vous ne pourriez pas aussi bien que ce digne Prélat veiller, pour ce qui vous concerne, sur un noviciat établi dans votre diocèse? Vous ne pourriez pas, en vous entendant avec lui, inspirer les mêmes vues, le même esprit que lui à des novices, maintenir le même ordre que lui dans les admissions et dans la conduite des Sœurs? Lorsqu'il met tant de persistance à obtenir cette concession, est-ce qu'il ne nuit pas à sa cause? et quand, pour de vaines exigences, il remue le ciel et la terre pense-t-il donc obtenir le concours de ses vénérables collègues? Déjà, un évêque respectable et qui l'a bien connu, Mgr Rousselet, évêque de Séz, lui a écrit, je le sais, en ces termes : « Monseigneur, en poursuivant l'unité de noviciat, vous poursuivez une chimère. »

Les autres Prélats, Monseigneur, seront-ils donc moins clairvoyants? Ah! s'il était tout à fait évident que la conduite de Mgr d'Autun ait toujours été paternelle et irréprochable envers ces pauvres Filles, l'épiscopat le soutiendrait. Mais, Monseigneur, vous le savez comme moi, cela n'est point évident; non, Mgr d'Autun n'est point irréprochable d'avoir donné à l'aumônier l'ordre de préparer le schisme qu'il avait l'intention de susciter; d'avoir, sans avertir, frappé d'un si rude coup l'Ordre dont il veut être le père; d'avoir refusé, sans en dire le motif, toute émission de vœux, à une époque où il savait que, chaque année, les placements doivent se faire; d'avoir arrêté dans leur carrière grand nombre de filles innocentes qui avaient fait leurs deux ans de noviciat. Non, il n'est point excusable de tourmenter et poursuivre à outrance des Religieuses qui font le bien partout, dont tout le monde admire les vertus et qui ne recueillent partout que des témoignages de respect et de satisfaction. Il n'est pas excusable d'avoir interdit sans raison valable le Noviciat de Cluny, d'avoir jeté, par là, la déconsidération sur la Congrégation entière et flétri plus de neuf cents Filles innocentes; d'avoir découragé un grand nombre de Sœurs, ébranlé les vocations, compromis les établissements et l'avenir même de la Congrégation en la frappant dans son berceau et dans sa source; ce n'est point là se conduire en père.

Après cela, Monseigneur, pouvez-vous hésiter encore à accueillir chez vous ces pauvres Religieuses, vous qui avez seul le droit de les recevoir, vous chez qui elles ont conservé, aux termes mêmes de

leurs Statuts, un domicile légal et un asile providentiel? Quand vous n'auriez d'autre motif que celui de la charité, ne serait-il pas beau, Monseigneur, de venir au secours du malheur, et pourriez-vous jamais être blâmé d'avoir donné l'hospitalité à tant de pieuses épouses de Jésus-Christ qui se livrent à vous en vous donnant toutes les garanties que la prudence vous fait un devoir d'exiger?

Que feront-elles, Monseigneur, si vous les abandonnez et si tous les évêques se concertent pour les rejeter sous prétexte de se soutenir eux-mêmes mutuellement? Non, ce n'est pas en écrasant de leur puissance le roseau à demi rompu que les évêques affermiront leur sainte autorité, mais bien en usant d'indulgence, en protégeant les faibles et en offrant une planche de salut aux naufragés.

Sans juger et sans condamner Mgr d'Autun, vous avez mille motifs d'accueillir ces pauvres Filles et de les replacer dignement dans l'opinion publique. Vous le savez et je vous le répète, les forcer à recourir maintenant à Mgr d'Autun, c'est exiger une chose moralement impossible, il leur en a trop fait, elles aimeraient mieux mourir.

Je vais plus loin, je dis qu'on ne peut pas les y obliger en conscience. Et quand bien même elles seraient dans leur tort, ce que je ne crois pas, ne faudrait-il donc pas user de ménagement envers elles et les sauver, puisqu'on le peut si facilement? Veuillez vous reporter, Monseigneur, à la note que Mme la Supérieure générale a jointe à sa supplique; c'est le langage de la sincérité. Que peut-on exiger de plus? Que demande de plus la prudence? Qui ne serait touché de tant de candeur et de délicatesse? Et si vous l'entendiez elle-même dans les épanchements de sa confiance, vous n'auriez pas besoin, Monseigneur, d'autres preuves, ni d'autres raisons : vous seriez convaincu.

Je termine, Monseigneur, cette lettre déjà trop longue, en vous priant de m'accorder toujours cette bienveillance inaltérable qui ne se blesse jamais de ma franchise et en vous suppliant d'agréez tous les sentiments de ma tendre et respectueuse affection avec lesquels je suis,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur,

ROGÉAU,

*Curé de Breteuil.*

A la suite de ces lettres, Mgr Gignoux, plus décidé que jamais à prendre en mains la cause de la Mère Javouhey, nomma une Commission de trois prêtres qu'il chargea d'étudier l'affaire au point de vue canonique. Il écrivit à la Vénérable Mère pour lui demander les pièces nécessaires en vue de compléter le dossier; puis, sur le Rapport favorable de la Commission, il pria la Mère Fondatrice de venir à Beauvais où il eut avec elle, en présence de la Commission, plusieurs entretiens. L'abbé Rogeau, pendant ce temps composa, à l'usage de l'évêque de Beauvais et des membres de son Conseil, un Mémoire, en réponse à celui de Mgr d'Héricourt. Nous regretterions de ne pouvoir reproduire ici cette pièce, intéressante mais trop longue, si toutes les pages de notre récit n'en avaient par avance donné la substance au lecteur. Citons-en seulement le passage où le judicieux curé de Breteuil, quittant le rôle de défenseur des persécutées, prend vigoureusement l'offensive contre leurs inconscients persécuteurs. Il fait précéder ce réquisitoire d'un tableau d'ensemble de la Congrégation que nous croyons aussi devoir présenter ici.

Peut-on dire que la Société de Saint-Joseph de Cluny n'a point l'esprit de dévouement et de sacrifice? N'est-ce pas là, au contraire, ce qui brille le plus dans cet Ordre? Que l'on visite Saint-Yon et Limoux, les hôpitaux desservis par les Sœurs, leurs classes gratuites de France et d'outre-mer; que l'on consulte les populations au milieu desquelles elles se dévouent, et l'on trouvera que ces pauvres Filles déploient partout un zèle et une générosité peu commune, et qu'elles sont toujours prêtes à tout faire pour le bien, ne s'épargnant jamais, affrontant les tempêtes, les dangers des voyages lointains, les maladies des climats insalubres, et portant jusqu'aux îles Marquises les preuves de leur héroïque charité et de leur dévouement à la patrie. Il n'y a donc pas plus de danger pour la Société de Saint-Joseph qu'il n'y en a pour le Gouvernement. Mais n'y aurait-il pas quelque danger plus sérieux pour l'épiscopat? Nosseigneurs les Évêques n'ont-ils pas à craindre de se compromettre en protégeant les Sœurs de Saint-Joseph?

Deux choses suffisent, ce me semble pour mettre à couvert la responsabilité des évêques :

1<sup>o</sup> Que l'on ait de bons renseignements sur la conduite des Sœurs ;

2<sup>o</sup> Que l'on ait l'assurance que le noviciat est bien tenu.

Les renseignements, il est facile de se les procurer, et d'avance on peut assurer qu'ils seront satisfaisants.

Le noviciat, soit à Cluny, soit à Beauvais, soit dans les deux endroits à la fois, est sous la surveillance et la direction des évêques ; si tout s'y passe dans l'ordre et dans les règles, l'épiscopat n'a pas lieu de s'alarmer.

Quoi qu'en dise Mgr d'Autun, il lui était facile d'avoir des renseignements sur les divers établissements des Sœurs. Il pouvait bien ne pas s'en tenir aux rapports de M. Guillier, et ne pas voir tout l'Ordre dans l'Acarouany et dans Mana ; il pouvait également rassurer ses scrupules sur la situation financière de la Congrégation. Puisque, en fait, il n'existait plus qu'un seul noviciat à Cluny, Monseigneur en avait la direction et la haute surveillance, il pouvait donc répondre des sujets qui y étaient formés. Supposez même que quelques admissions aient été faites dans d'autres diocèses, Monseigneur pouvait bien, sans trop se compromettre, s'en rapporter à ses vénérables collègues, ou s'entendre avec eux, obtenir par les voies de la douceur et de la persuasion ce qu'il croyait devoir désirer pour le bien de la Société, et ne pas poursuivre à outrance de pauvres femmes qu'il était appelé à protéger.

Non, le danger pour Mgr d'Autun n'était point d'accorder aux Sœurs sa bienveillance et sa protection paternelle ; c'était d'agir avec rigueur comme il l'a fait, et de se passionner, comme on le lui a dit, pour une chimère. Oui, il est à craindre pour lui que sa conduite ne soit grièvement inculpée, qu'on l'accuse d'avoir voulu être Supérieur général malgré les Sœurs, d'avoir changé, pour cela, leurs Statuts, sans en avoir le droit, d'avoir dissimulé au Gouvernement la gravité de ces modifications ; d'avoir, à cause de cela, tenu, pendant dix ans, les Sœurs dans l'esclavage ; d'avoir fait excommunier la Supérieure générale aux colonies ; d'avoir fait interdire la Maison de Paris ; d'avoir rédigé des Mémoires contre Mme Javouhey et sa Congrégation, et deles avoir communiqués, non

seulement à MM. les Ministres, mais à un grand nombre d'évêques ; d'avoir fait tant d'instances pour obtenir que le Ministère le secondât dans ses vues, tout en parlant toujours de sa patience et de samodération ; d'avoir changé trois fois la formule des vœux, afin d'y insérer, chose inouïe, le vœu explicite d'obéissance à ses nouveaux Statuts, et la reconnaissance de sa supériorité si contestée pourtant, et si contestable ; d'avoir jeté le trouble dans l'âme des Religieuses, en changeant d'une manière essentielle les Statuts sous lesquels elles avaient fait leurs vœux ; d'avoir prévenu tous les évêques contre Mme Javouhey et contre ses Religieuses ; d'avoir réclamé leur appui contre de pauvres Filles déjà si faibles en présence de Sa Grandeur ; d'avoir, surtout dans ces dernières affaires, agi en traître et non en père ; d'avoir placé un aumônier à Cluny pour détourner les novices d'entrer dans la Congrégation et pour préparer un schisme ; d'avoir, enfin, malgré la modération de la Supérieure générale, frappé d'interdit la chapelle du noviciat et, par cet acte de rigueur, déconsidéré l'Ordre, découragé les Sœurs, ébranlé les vocations et fait peser l'opprobre sur une foule de Sœurs innocentes dont il devait être le défenseur.

Que Mgr l'Évêque d'Autun ait agi de bonne foi, cela est possible ; mais il n'en est pas moins évident qu'il s'est exagéré la gravité du mal qu'il cherchait à guérir, et qu'en voulant beaucoup de bien aux bonnes Sœurs il leur a fait beaucoup de mal.

Amplement renseigné par ces pièces, par l'avis de la Commission et par ses entretiens avec la Mère Javouhey, l'évêque de Beauvais écrivit, le 23 octobre, à Mgr d'Héricourt. Il lui représenta que rien, ni dans les Statuts approuvés en 1827, ni dans les récentes décisions de la jurisprudence romaine, n'autorisait l'évêque d'Autun à se considérer comme Supérieur général de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny ; qu'il fallait, par conséquent, s'en rapporter, sur ce point, aux désirs de la Congrégation qui étaient d'être administrée par la Mère Fondatrice ; qu'il y avait lieu de s'entendre avec celle-ci au sujet de l'établissement d'un noviciat autre que celui de Cluny et qu'il était tout prêt, lui, évêque de Beauvais, à



envisager dans un esprit de conciliation et d'accord avec Mgr d'Héricourt et la Mère Javouhey, les questions qui pourraient se poser au sujet de ce noviciat, prévu par les Statuts de 1827.

Soit qu'il fût embarrassé de répondre, soit qu'il voulût attendre pour le faire, que les autres évêques eussent donné leur avis au sujet du Mémoire qu'il leur avait adressé, l'évêque d'Autun garda le silence. A une seconde lettre que lui adressa Mgr Gignoux, dans le courant de novembre, il se contenta de répondre « qu'une multitude d'affaires, jointe à une indisposition, l'avaient empêché de s'occuper des Sœurs de Saint-Joseph ».

Ce fut tout. Il devenait évident qu'aucun accord ne serait possible avec un Prélat buté à un parti-pris irrévocable.

---

## CHAPITRE VII

Difficultés dans le diocèse d'Autun. — Lettres du Maire et du Curé de Cluny en faveur de la Mère Javouhey. — Circulaire à la Congrégation.

Pendant que ces négociations se poursuivaient à Beauvais, la situation de l'Institut devenait de jour en jour plus difficile dans le diocèse d'Autun. A Cluny, un excellent prêtre, M. Girard, qui confessait les Sœurs et s'offrait à aller leur dire la sainte messe à l'hôpital, recevait de l'évêque d'Autun la défense d'avoir aucune relation avec la Communauté et de lui prêter les secours de son ministère. Par suite, afin de ne pas trop accabler le curé de Notre-Dame, déjà assez âgé, on résolut de ne se confesser que tous les quinze jours. Mais, selon que la Vénérable Mère l'avait réglé en quittant Cluny, toute la Communauté faisait solennellement le Chemin de la Croix tous les matins, à sept heures.

C'est une consolation, écrivait la Mère Rosalie; on n'ose pas se plaindre après l'avoir fait; du moins cela adoucit l'amertume de nos peines. Je me sens le même courage qu'à votre départ; nos Sœurs n'en manquent pas non plus; cependant, nous sentons vivement tous les coups.

Le dimanche on allait, en corps, communier à Notre-Dame; et là surtout on sentait toute l'amertume de l'état anormal où la Communauté était condamnée. Dès le 7 septembre, la Mère Rosalie avait écrit à sa sœur :

Ma Chère Mère générale, voici le premier dimanche qui nous voit les paroissiennes de Notre-Dame. Toute la Communauté a fait

la sainte communion à la messe de six heures. Le spectacle de notre position m'a singulièrement touchée; mon cœur s'est ébranlé, mes premières larmes ont coulé après la communion. C'est vous dire, ma très Chère Mère, qu'elles ont coulé sans amertume; j'ai senti renaître la confiance; il y avait longtemps que je n'avais prié avec autant de ferveur et de consolation. Il est bien vrai que Dieu se rapproche de ceux qui sont affligés et persécutés pour la justice.

Cependant tout le monde, à Cluny, n'avait pas des sentiments aussi pacifiques. La petite cité, d'ordinaire si paisible, s'était sentie atteinte et profondément blessée dans son honneur et ses affections, non moins que dans ses intérêts, et il fallut que les Sœurs intervinssent souvent pour calmer l'irritation des esprits. Les notabilités de l'endroit vinrent trouver la Mère Supérieure, pour lui faire part de l'intention des habitants d'écrire au Ministre de l'Intérieur et au Conseil d'État. En transmettant cette nouvelle à sa sœur, la Mère Rosalie ajoutait :

Comme je venais de vous écrire hier, ma très Chère Mère, que la patience et notre silence feraient notre justification, j'ai prié M. Gacon (1) d'attendre quelques jours, vu qu'il nous répugnait d'engager nous-mêmes ou ceux de notre parti à donner de la publicité à ces choses, à cause du mal que cela ferait à la religion, s'il fallait tout dire.

Dites à ces Messieurs, répondit la Vénérable Mère, combien je suis sensible au bon vouloir qu'ils nous montrent, mais que je les prie et leur demande en grâce de ne rien écrire dans les journaux.

On ne put toutefois empêcher les notables de Cluny d'adresser une supplique à Mgr d'Héricourt en faveur de la Communauté, pour obtenir la réouverture de la chapelle. La réponse du Prélat se borna à des généralités bienveillantes pour la ville, sévères pour les Sœurs. Cependant, la popula-

1. Un des notables de Cluny, nommé comme ami de la Communauté dans une lettre de la Vénérable Mère, dès 1824.

tion, de plus en plus outrée et s'en prenant surtout à l'imprudent aumônier, saisit de nouveau le Conseil municipal de l'affaire et stimula son zèle par une pétition fortement motivée. Le maire, M. Bruisse, en la transmettant à l'évêque d'Autun, lui écrivait :

Cluny, octobre 1845.

Monseigneur,

J'ai lu avec un bien grand plaisir, dans la lettre que Votre Grandeur a bien voulu m'adresser le 20 septembre 1845, en réponse à une supplique présentée par les notables de Cluny, dans l'intérêt des Dames de Saint-Joseph, les protestations de bienveillance pour la ville confiée à mon administration, et les promesses de haute protection pour la consolidation du noviciat dans notre localité. C'est rendre justice à mon bon vouloir que de compter sur ma coopération dans cette œuvre de régularisation, et de croire que je suis porté à la plus entière confiance dans la pureté des intentions qui dirigent cette affaire. C'est pourquoi j'ai voulu temporiser sur la pétition qui vient de m'être adressée par les habitants de Cluny. Je n'ai pas voulu saisir le Conseil municipal de cette grave question, avant d'en avoir porté le texte à la connaissance de Votre Grandeur.

Cette manifestation, écrite sous des inspirations de vivacité faciles à comprendre, exprime, je dois le reconnaître, les sentiments de notre ville tout entière. Tout le monde ici pense que Mgr l'Évêque d'Autun ne veut et ne peut que vouloir le bien; que si le contraire est apparent, c'est que sa religion a été surprise et qu'il est donc de la plus haute importance de faire savoir à Sa Grandeur combien les moyens employés par le sieur Cucherat ont révolté toutes les consciences; combien est grande l'affliction jetée dans la ville par les rigueurs qui viennent de frapper ces Dames.

Pour moi, Monseigneur, je désire vivement voir cesser un état de choses aussi déplorable pour la religion que pour les intérêts de notre ville. Loin de moi la pensée de m'immiscer en rien dans les rapports spirituels de l'autorité diocésaine avec la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph; tous ces détails se dérobent à l'apprécia-

tion d'un administrateur de choses temporelles. Mais qu'il me soit permis d'émettre un témoignage dont personne ne suspectera la sincérité : c'est que rien, dans la conduite de ces Dames, ne me paraît justifier la sévérité dont elles sont l'objet ; rien ne me paraît devoir mettre en doute le suffrage de tous accordé depuis longtemps à leurs vertus et à leurs bienfaits.

Il est impossible que Votre Grandeur ait en vue de nuire à la prospérité et à l'accroissement d'un Ordre religieux dont la sainte mission, remplie avec tant de zèle sur tous les points du globe, est la plus belle œuvre de la plus haute civilisation. Et cependant, interdire la chapelle d'une Communauté, n'est-ce pas la mettre en état de suspicion et de défaveur ? n'est-ce pas compromettre son avenir ? Et quand cette Communauté est en même temps une maison d'éducation, n'est-ce pas affaiblir ses titres à la confiance des familles ?

Monseigneur, j'abandonne ces questions à votre haute sagesse et à la sainteté de vos vouloirs ; mais, de grâce, laissez-vous fléchir, rendez aux Sœurs de Saint-Joseph le libre exercice de leur chapelle ; donnez-leur un aumônier qui fasse oublier les égarements du précédent, et jamais Votre Grandeur n'aura fait un plus bel usage de son pouvoir et de ses généreuses inspirations.

Recevez, etc.

*Le maire de Cluny,*

BRUISSE.

L'affaire alla plus loin encore. Le préfet de Saône-et-Loire en fut saisi, et par lui le Ministre de l'Intérieur. Celui-ci déclina toute ingérence dans la question, et fit sagement remarquer qu'il y avait à Lyon une autorité ecclésiastique supérieure et compétente, à laquelle on pouvait avoir recours.

Pendant que Cluny donnait ces preuves de son attachement à une Congrégation qui sera toujours une de ses gloires, plusieurs ecclésiastiques, sans doute d'après des conseils reçus, ou croyant montrer un zèle louable, détournaient les vocations de l'Institut et faisaient des propositions aux Supé-

rieures ou aux Sœurs, pour les séparer du reste de leur famille religieuse.

Mgr d'Autun, écrivait la Mère générale, le 24 octobre, à la Mère Rosalie, a essayé de faire un schisme; il a 10 postulantes, 3 novices à Blanzv, et la honte d'avoir employé les mensonges pour arriver à désunir une Société qu'il déchire depuis onze ans en s'en disant le Père...

Dieu se rit des projets des hommes, un souffle de sa bouche les a bientôt déjoués; ne cessons pas de le prier, de lui témoigner notre reconnaissance.

De son côté, dans une lettre à la Mère Fondatrice, la Mère Rosalie écrivait :

... Nous sommes sans doute hors la loi; on peut tout dire, tout faire contre nous sans aucun mal. Moi aussi, je veux dire comme vous, à l'exemple de notre divin Maître sur la croix : « *Mon Dieu, pardonnez-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font ni ce qu'ils disent.* »

La Mère Rosalie adressa néanmoins des lettres dans toutes les colonies, afin de prévenir les Sœurs et de les tenir en garde contre les faux bruits qu'on pourrait faire courir sur la Congrégation.

Je leur dis en peu de mots, écrivait-elle à sa sœur, ce qui nous est arrivé et ce que Dieu a fait pour nous en vous donnant la santé et le courage de supporter toutes les fatigues de voyages multipliés. Et surtout je leur rappelle l'exemple que vous nous donnez, ma très Chère Mère, en pardonnant si généreusement à ceux qui vous calomnient de la manière la plus outrageante. Votre patience et votre pardon de tant d'injures me font tout espérer de Dieu pour le succès de nos affaires.

L'évêque d'Autun, cependant, résolu à maintenir ses rigueurs contre la Communauté de Cluny, mais se croyant obligé de donner quelque satisfaction à la ville, en réponse aux pétitions qui lui étaient adressées, prit le parti d'éloigner

l'abbé Cucherat, et de donner pour aumônier à la Maison, à titre provisoire, l'abbé Genty, dont la nomination fut très bien agréée de la population et des Sœurs (1).

Le vrai ami des Sœurs de Cluny, leur défenseur infatigable, était le vieux curé de Notre-Dame, l'abbé Rocault, dont la dignité de vie, le renom de droiture et de zèle, étaient connus dans toute la région. Sollicité, par une lettre du doyen de Breteuil, de donner son avis sur les événements auxquels l'évêque de Beauvais et son Conseil s'intéressaient particulièrement, il avait répondu par la lettre suivante :

Cluny, 17 octobre 1843.

Monsieur le Curé,

Je vois avec consolation que je ne suis pas le seul à gémir sur la position de nos chères Religieuses; et si ceux de notre ville (2) m'ont laissé seul sur la brèche, j'aime à trouver en vous une sympathie précieuse à mon cœur. Mais quand j'aurais dû être seul, si la Communauté de Saint-Joseph devait mourir, je l'accompagnerais jusqu'à son tombeau, je l'arroserais de mes larmes, et les plus douloureuses seraient que sa condamnation fût signée par des évêques.

Si l'agent de Monseigneur ne s'était pas trop manifesté, je devrais dissimuler ses torts, mais vous êtes plus à même que moi d'avoir des notions certaines, puisque les pauvres personnes que l'on s'efforçait de débaucher sont près de vous. Il est clair que depuis six mois on travaillait à faire un schisme, on préparait avec

1. Le ministère provisoire de l'abbé Genty dura quelques années. Quant à l'abbé Cucherat, il fut nommé curé de Lugny. Il ne tarda pas à regretter sa conduite et s'appliqua, dans la suite, à se montrer tout dévoué à l'Institut. Son frère, aumônier des Sœurs de Sainte-Marthe à l'hôpital de Paray-le-Monial, dit à la Mère Saint-Hilaire Mommessin qui y était de passage en 1885, et qu'il demanda à voir, exprès pour lui faire cette communication : « Mon frère eut grandement tort dans cette affaire qui était injuste. Votre Mère eut beaucoup à souffrir. Mon frère aurait dû répondre à Monseigneur : « Je ne puis faire ce que vous me dites, car c'est injuste. » *Resp. ad animadv.*, n. 52.

2. Il s'agit, d'après ce que nous venons de dire, des membres du clergé; car toute la population était avec l'abbé Rocault. Le clergé devait user de réserve, par égard pour l'évêque du diocèse.

ruse et une grande adresse le succès que l'on se croyait sûr d'obtenir. Mais la divine Providence en décida autrement : une allocution d'un quart d'heure renversa tout cet échafaudage. Je donnai pour avis aux Supérieures de laisser toute liberté à celles qui voudraient se séparer d'elles ; il y en eut dix qui prirent ce parti, tout le reste demeura fidèle.

Je vous avoue que j'ai toujours cru et dit qu'en tout cela, il y avait plus d'erreur que de malveillance. L'aumônier m'a dit à moi-même qu'il exécutait les ordres de Monseigneur. Cependant, je me refuse à croire que les moyens dont on s'est servi aient été bien positivement suggérés par Sa Grandeur, je connais trop son respect pour les principes ; enfin, je ne puis m'expliquer cette conduite, et je craindrais de trouver une autre solution que des préventions et des erreurs bien funestes, mais non criminelles.

Mme la Supérieure a été admirable dans le calme qu'elle a su garder. Le chargé de pouvoirs de Sa Grandeur proposa de réintégrer l'aumônier dans ses fonctions. Elle répondit que la chose était impossible, que ce serait le moyen de continuer son entreprise ; et la chapelle fut interdite.

Je ne vois rien de plus consolant pour la Communauté et pour moi, puisque ses malheurs m'ont identifié avec elle, que la bonne pensée que le bon Dieu vous a suggérée. Mgr de Beauvais est charitable et prudent, je crois que sa prudence lui fera comprendre qu'il est de l'intérêt de la religion et de l'honneur de l'épiscopat de venir au secours de ces pauvres Religieuses et de ne pas les abandonner. Venons aux questions proposées :

1. Il ne saurait être vrai que Monseigneur puisse être étonné de la rétractation de Mme Javouhey lors du fameux traité ; le traité fut apporté tout fait par Sa Grandeur qui en fit la lecture ; il ne fut point déposé ni on ne fut à même de le consulter. Cependant Mme la Supérieure n'ayant que moi à sa disposition, me dit ce dont il était question. Je lui fis comprendre qu'elle allait se lier bras et jambes en donnant son assentiment (1). Elle me promit bien

1. Nous avons dit plus haut, dans le récit que nous avons fait de cette journée, pourquoi il nous semble que la mémoire de l'abbé Rocault est légèrement en défaut par rapport au moment où il prononça ces paroles. Ce détail n'ôte rien à la valeur capitale de son témoignage.



qu'elle n'en ferait rien. Elle fit ce qu'elle put pour s'en défendre, mais pressée par Monseigneur qu'elle redoutait, elle signa. Le lendemain elle me fit appeler dès cinq heures du matin et me dit : « J'ai fait tout ce que vous m'aviez dit de ne pas faire. » Se reprochant sa faiblesse, elle me dit que sa signature seule ne suffisait pas, qu'il fallait celle de ses Conseillères. Elles étaient là (je ne me rappelle pas le nombre). Je leur demandai si elles seraient plus solides que leur Supérieure; elles me promirent toutes de se refuser à signer. On me chargea alors d'aller annoncer qu'on désirait revenir sur le traité et on en modifia certains articles. C'était une commission difficile, cependant je m'y résolus. Monseigneur me dit de les faire entrer. On fit alors le changement de quelques expressions fort à la hâte, et on signa avec quelque confiance, croyant avoir gagné quelque chose. Je crois que cette révision dura une heure. On envoya vite à l'impression, et, le jour même, on commençait à regretter les signatures qui, j'en suis sûr, n'étaient la plupart que de complaisance ou plutôt de crainte.

2. Non il n'est pas vrai que la Supérieure ait mis entrave à la piété et à l'observance des règles, à la modestie religieuse et aux devoirs essentiels du chrétien. La preuve du contraire est que chaque fois qu'elle devait arriver, chacun se mettait sur ses gardes, et souvent on éprouvait de sa part quelque sévérité pour la non exécution des règles dont elle donnait l'exemple. Il y a douze ans que je suis témoin et j'affirme sur l'honneur et la conscience que cette Communauté ne mérite pas le reproche du manque de piété et de modestie. On ne tient pas compte de l'état de la Communauté : un pensionnat nombreux, une classe de pauvres... peut-on être dispensé de parler dans bien des circonstances? des ordres à donner à chaque instant, des répressions nécessaires, les nécessités à pourvoir pour deux cents personnes. Il y a bien de la différence d'une Maison de ce genre avec les Religieuses qui n'ont d'autre objet que la piété.

3. On m'a fréquemment employé pour le choix des jeunes personnes à admettre à prendre l'habit religieux; des ecclésiastiques zélés et fort exacts ont eu la même commission : c'est donc une calomnie de supposer le contraire. Je ne dirai pas qu'il n'y ait pas eu des sujets qui n'ont pas répondu à l'espoir qu'on avait d'eux; mais

Monseigneur n'a pas fait fermer le Séminaire quoiqu'il en fût sorti de mauvais prêtres. Au reste, il y a eu un bien petit nombre de sujets indignes.

M. l'Aumônier a été traité avec les égards les plus marqués jusqu'au dernier moment.

Voilà, Monsieur, la vérité telle que me la dictent ma conscience et le besoin que j'ai de ne jamais consentir à la trahir, quelles que puissent en être les conséquences.

Agréez, etc.

ROCAULT,

*Curé de Cluny.*

Forte des témoignages qui lui étaient rendus de toutes parts, la Mère Fondatrice crut qu'il importait qu'elle-même mit l'Institut entier au courant de la situation, afin de prévenir l'inquiétude des âmes, fruit ordinaire des nouvelles incomplètes ou inexactes.

A cet effet, elle adressa à toutes les Communautés de la Congrégation, en France et aux colonies, une Circulaire, à laquelle une main amie, celle de l'abbé Rogeau, croyons-nous, ne fut pas étrangère :

Paris, 25 octobre 1845.

Mes chères Filles,

Je ne vous ai pas fait part des peines et des épreuves que le Seigneur m'a fait traverser, parce que j'avais confiance en vous et que vous aviez confiance en moi. J'étais heureuse de penser que toutes mes Filles m'aimaient; que Dieu les bénissait partout, et que la Congrégation se perfectionnait de jour en jour. Que ne m'a-t-on laissée mourir dans cette douce persuasion! Mais j'apprends que des bruits odieux se répandent contre moi, et j'ai peur que la malveillance ne parvienne enfin à altérer la confiance que vous devez avoir en votre Supérieure et en la Congrégation à laquelle vous appartenez. Voilà pourquoi je me suis résolue à vous mettre au courant de ce qui vient de se passer à Cluny, afin qu'au moins ce dernier fait ne vous parvienne pas, comme tant d'autres, dénaturé et présenté sous des couleurs odieuses.

Depuis mon retour en France, je me suis rendue à Autun, accompagnée d'un prêtre que Mgr l'Évêque de Beauvais m'avait donné pour conseil et pour appui. Après avoir rendu mes devoirs à Monseigneur, je le priaï de vouloir bien permettre que le Chapitre général de la Congrégation fût assemblé pour procéder à l'élection d'une Supérieure générale. Monseigneur ne me donna point alors de réponse positive. Depuis ce temps-là, je demeurais tranquille, et je m'attendais de jour en jour à recevoir de Sa Grandeur l'ordre de convoquer l'assemblée générale, puisque c'était évidemment la première chose à faire; mais Monseigneur avait des desseins que j'étais loin de prévoir.

Suit le récit simple et sommaire des faits qui se succédèrent, selon que nous les avons rapportés, suivis finalement de l'interdiction du noviciat de Cluny. La Vénérable Mère ajoute ensuite, au sujet des Mémoires :

Mais ce que je n'aurais pu croire, ce qui m'afflige jusqu'au fond de l'âme, c'est que Mgr l'Évêque d'Autun, égaré par de faux rapports, ait pu rédiger contre moi, et contre la Congrégation, des notes diffamatoires; qu'il les ait adressées, non seulement aux Ministres, mais à tous les Évêques des lieux où nous avons des Sœurs, sans même avoir daigné m'en donner connaissance, sans m'avoir mise à même de me disculper. Il m'eût été si facile de me disculper et de dissiper ses préventions! Et il me condamne sans m'entendre! il me frappe sans me prévenir! il diffame sans être sûr des faits! il frappe au cœur la Congrégation tout entière, tarit la source de son existence, et fait peser sur elle des préventions et des défiances qui ne s'effaceront peut-être jamais!

Dieu l'a permis, sans doute, mes très chères Filles, pour notre plus grand bien. Soyons calmes et résignées; ne laissons point de place dans nos cœurs au ressentiment; prions beaucoup, afin qu'une œuvre qui n'est pas la mienne, mais celle de Dieu, se consolide et se perfectionne. N'accueillez point les mauvais bruits qui vous parviennent; soyez toutes convaincues que, loin de vouloir se séparer de l'autorité ecclésiastique, votre Mère n'a rien tant à cœur que d'y être soumise; surtout gardez-vous bien, mes très chères Filles, de toute idée de séparation et de schisme. Un

schisme, grand Dieu! peut-on y penser sans frémir! Que deviendraient ces pauvres Filles qui se sépareraient de la Congrégation!

Ayez confiance en Dieu, tout cela n'aura qu'un temps : un Prélat plein de zèle et de lumières, Mgr l'Évêque de Beauvais, veut bien avoir l'extrême bonté de s'occuper de nous ; j'ai remis notre cause entre ses mains, et je m'en rapporte entièrement à sa haute sagesse.

Des négociations sont entamées pour mener les choses à bonne fin et faire régner partout le calme après la tempête. Je vous adresse aujourd'hui quelques lettres dont la lecture pourra vous consoler, quelques notes en réponse aux Mémoires lancés contre nous.

Vous communiquerez cette lettre et les écrits qui l'accompagnent à Messieurs les Curés des paroisses, à Messieurs les Aumôniers ou autres ecclésiastiques qui vous portent intérêt, et vous les supplierez de m'écrire, le plus tôt possible, *s'ils ont à se plaindre de vous ou s'ils sont contents de vos services*. Il me sera utile de connaître à cet égard leur sentiment.

Priez beaucoup, je vous le répète; écrivez-moi tout de suite et parlez-moi avec confiance.

Vous trouverez toujours en moi les sentiments d'une mère qui vous aime et qui vous est toute dévouée en Notre-Seigneur.

SŒUR JAVOUBEY,  
*Supérieure générale.*

Le résultat de cette lettre, dont quelques amis de l'Institut avaient, dit-on, craint le retentissement, fut conforme aux espérances de la Mère Fondatrice. L'Évêque d'Autun put se convaincre, par l'effet qu'elle produisit et les témoignages qu'elle provoqua, que la Mère Javouhey et sa Congrégation étaient partout aimées et estimées.

---

## CHAPITRE VIII

Refus d'un noviciat unique dans le diocèse de Beauvais. — Négociations avec le délégué de Mgr d'Héricourt. — « La paix d'Autun. »

L'estime dont la Vénérable Mère jouissait dans un grand nombre de diocèses faillit, en inspirant une détermination outrée, occasionner un nouveau conflit.

L'évêque de Beauvais, après la fin de non recevoir que Mgr d'Héricourt avait opposée à ses deux lettres relatives à un second noviciat, avait pris la résolution d'agir seul, et s'était entendu avec la Mère Javouhey pour la prochaine ouverture d'un noviciat à Compiègne. Mais un membre influent du conseil épiscopal, peu partisan des demi-mesures et prévenu, peut-être, à l'égard de la Mère Fondatrice, fit prévaloir la pensée de réclamer pour l'évêque de Beauvais à peu près ce que celui d'Autun revendiquait pour lui-même ; c'est-à-dire un noviciat unique, qui serait devenu comme la Maison-Mère de l'Institut. A la vérité, dans un moment de lassitude, Mgr d'Héricourt avait donné à entendre que volontiers, pour mettre fin au différend, il se déchargeait de tout ; mais il existait une lettre du Prélat au maire de Cluny, l'invitant à réclamer près de Mme Javouhey en faveur de la ville, dans le cas où l'on voudrait transférer ailleurs le noviciat. L'Institut avait d'ailleurs trop de liens précieux le rattachant à Cluny, pour pouvoir en faire le sacrifice ; et, en fin de compte, c'eût été, si nous pouvons dire, tomber de Charybde en Scylla, avec une aggravation de mécontentement de la part de l'évêque d'Autun.

Le maintien pur et simple des Statuts, c'était tout ce que

demandait la Mère Fondatrice. Elle soumit le cas à une réunion de prêtres que les évêques dévoués à sa cause avaient délégués auprès d'elle pour l'aider de leurs conseils ; puis elle convoqua en Chapitre une douzaine de Supérieures, les plus anciennes de l'Institut ; la Mère Rosalie vint de Cluny. L'avis unanime fut qu'il fallait maintenir le principe des deux noviciats. Forte de ce commun accord, la Mère Javouhey représenta humblement à Mgr Gignoux que l'on ne pouvait donner suite aux propositions en question, vu qu'elles changeaient absolument les Statuts approuvés. Cette lettre, en partie du moins, réclame ici sa place. Elle est du 16 décembre 1845 :

L'autorité épiscopale et l'autorité royale, y est-il dit, ont dû nécessairement reconnaître, en les approuvant, que nos Statuts devaient suffire à toutes les justes exigences du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, comme à notre sanctification et à la prospérité de la Congrégation. Nous ne croyons donc point faire une résistance injuste et coupable en nous en tenant à ce que ces deux autorités respectables ont approuvé et sanctionné.

Nous ne pouvons point enlever à notre Maison de Cluny, berceau de notre Congrégation, les prérogatives qui en ont fait le chef-lieu de l'Ordre. Si de malheureuses circonstances, qui n'ont point dépendu de notre volonté, et dont nous sommes si affligées, l'en ont privée momentanément, nous ne devons point consentir à aliéner ses droits toujours existants, et à rompre les liens qui nous unissent à elle.

Quand nous avons sollicité votre bienveillante protection et votre appui contre des exigences injustes et des rigueurs extrêmes, nous avons eu confiance aux droits que nous donnaient nos Statuts de trouver asile pour un noviciat dans votre diocèse, où l'autorité épiscopale et l'autorité civile nous l'ont accordé en 1827, et où il n'aurait jamais dû cesser d'exister.

Si votre charité, Monseigneur, daigne s'étendre sur nous, comme vous avez eu la bonté de nous le faire espérer, veuillez ne point exiger de nous ce qui a fait depuis dix ans le sujet des persécutions contre lesquelles nous venons aujourd'hui chercher secours auprès de vous.

Mgr Gignoux avait l'esprit trop élevé, il avait trop le sens surnaturel des choses, pour se froisser de cette décision. Bien plus, l'attitude de la Mère Fondatrice et de la Congrégation en cette circonstance firent une vive impression sur Mgr d'Héricourt. Il commença à se demander si celle qu'il avait cru pouvoir dénoncer partout comme une intrigante dénuée de prudence et de scrupules n'était pas plutôt une femme d'un sens très ferme, prête à sacrifier les intérêts immédiats les plus séduisants à un austère devoir, dès que celui-ci lui apparaissait dicté par sa conscience et par les règles d'une administration prévoyante. Il fut surtout touché de voir que, malgré tout ce qu'elle avait eu à souffrir dans son diocèse, elle ne renonçait pas à y maintenir le chef-lieu de l'Ordre et qu'elle était prête, par conséquent, à reprendre des relations confiantes avec lui dès qu'il consentirait à y prêter la main.

La position de l'évêque d'Autun, du reste, devenait de plus en plus embarrassante. Outre qu'il savait le Gouvernement contrarié par ses entreprises contre un Institut qui jouissait d'une faveur marquée aux Ministères de la Marine et des Cultes, il était obligé de constater l'insuccès de ses démarches auprès de la plupart des évêques à qui il avait adressé son Mémoire. Plusieurs des réponses qu'il avait reçues étaient nettement opposées à ses conclusions. Il fallait une seconde fois renoncer à l'espoir qu'il avait caressé d'une entente de l'épiscopat français pour régler l'affaire au gré de ses désirs. Dans son diocèse même, le clergé était loin de marcher avec entrain et ensemble à sa suite. La question des Sœurs de Cluny s'ajoutait à d'autres questions où ses décisions hâtives et autoritaires avaient déconcerté des prêtres, même disposés à tout sacrifier à l'esprit de discipline. L'embaras où nous avons vu l'abbé Rocault essayant, dans sa lettre au doyen de Breteuil, de concilier son respect pour l'autorité avec une juste appréciation des événements connus de tous, était partagé par un grand nombre d'amis de l'Ins-

titut, dont plusieurs faisaient partie de l'entourage du Prélat.

Toutes ces considérations finirent par avoir raison de l'intransigeance de Mgr d'Héricourt. Il en vint à désirer qu'une occasion lui fût offerte, en dehors de l'intervention de ses collègues dans l'épiscopat, d'entrer directement en composition avec la Mère Javouhey. Celle-ci venait précisément de gagner à sa cause un défenseur de grand mérite, l'abbé Châtenay, Vicaire général de Pamiers, rédacteur à l'*Ami de la Religion*. Ce prêtre instruit, judicieux, dévoué, devint pour elle l'envoyé de la Providence, *l'Ange*, comme elle l'appelle couramment dans ses lettres, destiné à faire renaître la paix dans la famille de Saint-Joseph si violemment troublée. Grâce à lui, l'idée d'un accord entre l'évêque d'Autun et la Mère générale prit rapidement consistance.

Il fallait une occasion : la Providence la fit naître. Le 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception, pendant qu'à Paris les Supérieures réunies prenaient, relativement à la demande de l'évêque de Beauvais, une décision qui allait ouvrir devant l'Institut un imprévu plein de dangers et d'inquiétudes, il se passait à Cluny un fait d'apparence insignifiante, mais dont le résultat devait être grand pour l'avenir.

En l'absence de la Supérieure, la Sœur Émilienne, accompagnée de quelques autres Sœurs, était allée à l'église Saint-Marcel, pour faire donner le scapulaire bleu à plusieurs jeunes filles. Le curé était l'abbé Truchot, celui que nous avons vu, le 2 septembre, porter le Saint-Sacrement de la chapelle de la Communauté à l'église Notre-Dame. Après la cérémonie, les Religieuses lui dirent, avec une confiante familiarité, que, *leur ayant ôté le bon Dieu, il devrait bien s'employer pour le leur faire rendre*. Le bon curé, porté par un mouvement intérieur qui sans doute vint du Ciel, promit de s'intéresser à l'affaire : et quelle ne fut pas la joie des Sœurs de Cluny de le voir arriver quelques jours après, porteur d'une lettre de Mgr d'Héricourt conçue en ces termes :



Monsieur le Curé.

Je suis tout disposé à donner à la Congrégation une preuve de mon affection paternelle; on s'attache davantage à ce qui a coûté plus de peine; mais il faut que votre demande me soit adressée par la Supérieure générale. Tout dépend donc de Mme Javouhey. Qu'on lui écrive de suite, sa lettre aura le temps de me parvenir avant Noël.

On était au 14 décembre. La lettre fut immédiatement envoyée, par les soins de l'abbé Rocault, à la Mère Fondatrice laquelle, sur l'avis de son Conseil, adressa à Mgr d'Héricourt, le 19 décembre, une supplique humble et déférente, quoique conçue en termes très sobres, comme il convenait pour une première ouverture. Après avoir rapporté l'incident qui avait motivé l'intervention de l'abbé Truchot, la Vénérable Mère concluait :

Je suis bien heureuse, Monseigneur, que vous vouliez bien, non seulement accorder une aussi grande faveur à nos Sœurs de Cluny, mais encore en faire dépendre tout l'effet de ma demande; je m'empresse donc de la joindre à celle de M. le Curé de Saint-Marcel, et de supplier Votre Grandeur de lui accorder la permission de rendre à nos Sœurs de Cluny le bon Dieu qu'il est venu leur enlever. Je la supplie aussi de recevoir ici tous les remerciements que je lui devrai pour une faveur aussi signalée, et de me croire, avec le respect le plus profond et l'estime la plus distinguée,

De Votre Grandeur,

La très humble et très obéissante servante,    Sœur JAVOUEY,  
*Supérieure générale.*

Mgr d'Héricourt avait attendu davantage; il ne jugea pas la lettre de la Mère Javouhey suffisante pour motiver la réouverture de la chapelle de Cluny. Cependant, sous l'empire des causes que nous avons indiquées tout à l'heure, il ne perdit pas l'occasion qui lui était offerte d'entamer des négociations en vue d'un résultat plus décisif.

Voici ce qu'il écrivait à l'abbé Truchot :

Dans une pensée de paix, pour faire une chose agréable à la ville de Cluny et à la Congrégation, et pour montrer mon désir de rapprochement, je vous autorise à dire une messe dans la chapelle, le jour de Noël seulement, sans y laisser la Réserve.

J'ai reçu, en effet, une lettre de la Supérieure générale, et bien que cette lettre ne soit pas ce que je désirerais, après tout ce qui s'est passé, je ne laisse pas que de vous accorder la messe le jour de Noël.

Je vais mettre la Supérieure en rapport, à Paris, avec quelqu'un, et si elle est disposée véritablement à s'entendre avec moi, la permission définitive sera accordée sans retard. Qu'on attende donc avec patience, on ne peut aller vite dans une affaire si délicate.

BÉNIGNE,  
*Évêque d'Autun.*

Le délégué de Mgr d'Héricourt fut l'abbé Landriot, Supérieur du Petit Séminaire d'Autun (1), qui s'aboucha à Paris avec l'abbé Châtenay et les autres prêtres formant le conseil ecclésiastique de la Vénérable Mère. Les débats furent d'abord assez vifs. L'abbé Landriot dut désavouer l'abbé Cucherat; mais, tout en se déclarant chargé d'apporter le rameau d'olivier de la part de l'évêque d'Autun, il posait à la paix des conditions inacceptables, ne faisant que reproduire les anciennes prétentions, depuis longtemps rejetées par la Vénérable Mère. Puis ce fut le tour des concessions réciproques. Le 30 décembre, la Mère générale écrivait à la Mère Rosalie :

Je suis contente de M. Landriot; il ne sait pas finasser et espère nous dire la messe dans notre chapelle avant son départ.

Nous aurions bien des choses à dire, si j'étais près de vous quelques heures... Nous espérons! On dit que Monseigneur a été touché que, dans notre déroute, nous n'ayons pas accordé à Mgr l'Évêque de Beauvais ce que nous lui refusons depuis dix ans. Il a dit : « C'est donc une conviction et non un caprice. » Moi je dis : « C'est

1. Plus tard archevêque de Reims.

le bon Dieu qui manifeste sa volonté. » Prions toujours et demandons l'accomplissement de cette divine volonté.

Dites à notre digne P. Rocault que je serai heureuse de le voir. Combien de réflexions je voudrais lui communiquer ! Enfin, espérons ! M. Châtenay parle comme un oracle. Il est allé rendre compte au Nonce de la réunion, et de l'espérance que nous avons. M. Terrasse (1) ne se sent pas de joie ; tout le monde est calme et a confiance ; pour moi, j'adore Dieu et me mets entre ses mains pour tout ce qu'il voudra de moi.

Je souhaite à notre chère Maison de Cluny une bonne et paisible année ; qu'on ne vous sépare jamais du bon Dieu, c'est la plus grande croix qu'on puisse supporter. Que la paix, le bonheur selon Dieu règnent parmi vous.

Les négociations se poursuivirent les jours suivants, retardées par le rapport qu'il fallait en faire à l'évêque d'Autun. Le 10 janvier, elles étaient assez avancées pour que la Vénérable Mère pût écrire à la Mère Rosalie :

Faut-il chanter le *Te Deum* ? Nous aurons la sainte messe par M. Landriot, Supérieur du Petit Séminaire d'Autun. Vous devez l'avoir aussi, mais soyez bien modestes dans notre succès. Si vous saviez combien je redoute le revers de la médaille ! Sans notre Ange de Notre-Dame des Champs [M. Châtenay], nous n'arrivions jamais. Je vous le répète, parlez peu.

Le surlendemain, nouvelle lettre à la même :

Nous avons la consolation d'avoir le bon Dieu dans notre chapelle, mais je n'ai rien reçu de vous. Je suis triste. Je crains la ruse de nos adversaires, j'en suis les traces... quelle peine de ne pouvoir pas avoir confiance ! Ceci est pour vous seule et notre Père Rocault. M. le Supérieur [M. Landriot] part pour le Nord, faire visite à tous les évêques. Si je pouvais croire que c'est pour réparer le mal qu'il a voulu nous faire par ses Mémoires ! Hélas ! je n'ose pas le croire. Il n'y a que notre Ange qui puisse nous guider ; après Dieu, il a toute ma confiance. Je vous écrirai la suite, mais vous,

1. L'aumônier de la Maison de Paris.

écrivez-moi. Ouvrez les yeux, craignez que le loup ne rentre dans la bergerie.

Enfin, le 14, toujours inquiète de ne pas recevoir de Cluny la bonne nouvelle attendue, elle écrivait :

Que vous est-il donc arrivé, mes bien chères Filles ? le plaisir vous fait oublier l'univers ; nous jouissons aussi bien que vous, mais c'est avec calme. Notre Ange me défend de m'inquiéter ; je voudrais bien lui obéir ; mais que c'est difficile ! J'attends votre lettre avec anxiété, ce sera mon thermomètre humain. Mais si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? Il nous a envoyé son Ange ; il le guidera dans la route difficile. C'est un trait de Providence qui les éblouit ; chaque jour, soyons prêtes à faire ce qui nous sera indiqué, et puis ne nous troublons pas.

Nous avons le bon Dieu ; nous nous confessons dans notre chapelle ; notre bon Père (1) est dans l'enchantement. Si j'étais petit oiseau, j'irais vous raconter tout ce que M. Landriot a fait.

Enfin, je reçois votre lettre du 12. Vous êtes aussi heureuses que nous (2). Je vais vous envoyer la lettre de notre Ange consolateur. Je vous répète ici que nous devons être prudentes, surtout dans nos écrits.

J'irai vous voir souvent en rêve ; j'ai peur de trop causer.

Voici sur quelles bases « la paix d'Autun » avait été signée à Paris, le 13 janvier 1846 :

En présence de Mgr l'Évêque de Bida (3) et de M. l'abbé Châtenay soussignés, moi, Sœur Javouhey, Fondatrice et Supérieure générale de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny, j'ai promis et je promets à M. l'abbé Landriot, délégué et fondé de pouvoirs de Mgr l'Évêque d'Autun, les trois points suivants :

1<sup>o</sup> Je tiens à ce qu'on reconnaisse en principe que les Statuts,

1. L'abbé Terrasse.

2. La chapelle de Cluny avait été rouverte le 10 janvier, un jour avant celle de Paris.

3. Mgr Hilaire.

enregistrés au Conseil d'État, le 10 janvier 1827, admettent deux noviciats; et, en conséquence, je concède en fait à Mgr l'Évêque d'Autun qu'il n'y en aura actuellement qu'un seul établi à Cluny. Je m'engage donc à ne point profiter du droit de second noviciat, sans l'agrément de Mgr l'Évêque d'Autun; seulement, je demande formellement à n'être point astreinte à séjourner exclusivement à Cluny, mes affaires m'appelant souvent ailleurs, et notamment à Paris. Pour les sorties à l'étranger, je m'entendrai avec Mgr l'Évêque d'Autun.

2<sup>o</sup> Je reconnais à Mgr l'Évêque d'Autun une autorité spéciale sur la Congrégation, à raison de l'unité actuelle de noviciat; cette autorité sera nécessairement plus étendue que celle de chaque évêque sur les Communautés qui résident dans les différents diocèses.

3<sup>o</sup> La reddition des comptes est tout à fait dans mes intentions; ce sera une affaire de temps, qui se règlera successivement et par une mutuelle confiance.

*(Suivent les signatures.)*

La Servante de Dieu accompagnait cet écrit de la lettre suivante à Mgr d'Héricourt :

Monseigneur, c'est l'âme toute remplie de consolation et de sainte joie, que j'adresse cette lettre à Votre Grandeur. J'y joins l'engagement que j'ai pris, pour satisfaire aux désirs que vous m'avez fait exprimer par la bonne et consolante entremise de M. l'abbé Landriot, Supérieur de votre Petit Séminaire d'Autun, dont je ne puis trop louer les excellents procédés vis-à-vis de nous.

Soyez persuadé, Monseigneur, que ces trois points d'engagement que j'ai pris vis-à-vis de vous, ont été déterminés librement, simplement et de tout cœur par ma propre volonté, que Dieu, je l'espère, a dirigée, comme il voudra bien achever son ouvrage, en nous accordant la grâce de nous maintenir dans la paix et la soumission légitime auprès de vous.

Puisque vous venez de nous prouver votre bienveillance, par les deux actes qui nous replacent, à Cluny et à Paris, dans la situation normale de véritables servantes de Jésus-Christ, nous voulons n'avoir pour vous que des sentiments de profonde reconnaissance.

Veillez bénir ces sentiments en bénissant aussi toute la Congrégation, et daignez recevoir ici l'expression de mon respect et de ma vénération toute particulière.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Paris, le 16 janvier 1846.

SŒUR JAVOUHEY,  
*Supérieure générale.*

A cette lettre, l'évêque d'Autun répondit :

Autun, 17 janvier 1846.

Ma Révérende Mère,

Je suis profondément touché des sentiments que vous m'exprimez et des dispositions dans lesquelles vous avez signé la déclaration que vous avez bien voulu m'envoyer.

En réunissant nos efforts dans un esprit de mutuelle confiance, nous donnerons, je l'espère, à votre œuvre tous les développements désirables. C'est là le plus sincère de mes vœux. M. l'abbé Landriot, dont vous appréciez la mission toute pacifique et les bons procédés, agira toujours de concert avec moi pour atteindre ce but.

La Providence, en plaçant le chef-lieu de votre Congrégation dans une ville qui rappelle à l'Église des souvenirs bien chers, a voulu, ce me semble, les étendre et les propager, et prouver encore une fois la vérité de cette parole de nos saints Livres, que la charité doit survivre à la science. J'éprouve le besoin de vous voir et je vous engage à faire, le plus tôt qu'il vous sera possible, le voyage d'Autun, afin de nous entendre sur la prochaine élection. C'est de tout mon cœur que je vous bénis, ma Révérende Mère, et toute la Congrégation. Je serai bien heureux de pouvoir en toute occasion lui donner des preuves de mon cordial et entier dévouement.

† BÉNIGNE,  
*Evêque d'Autun.*

Cette heureuse conclusion d'un si long et si regrettable différend parut à quelques Sœurs comme une sorte de victoire remportée par la Congrégation. Mais telle n'était pas l'idée de la Mère Fondatrice. La Mère Rosalie adressait, de sa part, à toutes les Communautés, la Lettre Circulaire suivante :

Cluny, 25 janvier 1846.

Mes chères Sœurs,

Dieu soit loué et remercié dans toute la Congrégation pour les grandes choses qu'il a opérées en notre faveur ! Chantons avec la très Sainte Vierge le *Magnificat* de la joie la plus vive, de la reconnaissance la plus étendue.

Écoutez, mes chères Sœurs ; voici le miracle de sa bonté, de sa miséricorde : les affaires de la Congrégation sont terminées de la manière la plus avantageuse ; le noviciat rentre à Cluny, les chapelles de Paris et de Cluny ont recouvré tous leurs anciens privilèges ; le Saint-Sacrement repose dans nos tabernacles, depuis le 10 janvier à Cluny et depuis le 11 à Paris ; moi-même j'arrive d'Autun faire à Monseigneur une visite de reconnaissance au nom de ma Chère Mère générale et de toute la Congrégation, pour lesquelles Sa Grandeur m'a donné une bénédiction de paix, d'oubli du passé et de confiance pour l'avenir. Je vous la transmets cette bénédiction que j'ai reçue jeudi dernier avec tant de bonheur, et pour vous la faire apprécier, je crois devoir vous transcrire ici la lettre que j'ai reçue hier soir de ma Chère Mère générale.

SŒUR ROSALIE JAVOUHEY.

Paris, 21 janvier 1846.

J'apprends avec infiniment de peine que quelques Sœurs des environs de Cluny disent que Monseigneur avait eu le dessous dans notre réconciliation. C'est bien mal reconnaître la grande faveur que le bon Dieu nous a accordée par la bonté de Mgr d'Autun. Ecrivez à toutes les Maisons que c'est par l'humilité que nous devons témoigner à Dieu notre reconnaissance. Si nous manquons de nous conduire selon les principes de cette belle vertu, nous retomberons bientôt dans les misères dont Dieu seul nous a tirées. N'oublions jamais que Monseigneur l'a fait pour l'amour de Dieu. De notre côté, tâchons de ne lui faire jamais de peine, de lui prouver par notre conduite que nous sommes dignes de la paix qu'il nous a accordée.

Comme il arrive ordinairement aux solutions basées sur des concessions réciproques, il y avait dans la Congrégation, à côté des Sœurs qui se réjouissaient trop de la solution inter-

venue, celles qui n'en voyaient que le côté défavorable. A celles-là aussi, la Vénérable Mère eut à prêcher les sentiments surnaturels dont elle était elle-même animée.

Je n'ai pas pu, écrivait-elle à la Mère Clotilde à Limoux, répondre à votre lettre : je parlais pour Beauvais. Je prierai M. Châtenay, notre Ange, de vous répondre. Je viens de le voir, il veut que je vous dise encore de ne pas défaire par vos plaintes ce que la Providence a fait ici par miracle. Soyez calme et prudente ; dites à notre bon Père (1) d'achever son œuvre en buvant le calice jusqu'à la lie ; il ne le boira pas seul... Ne disons rien, ne nous plaignons pas, c'est la voie du salut qui nous est ouverte.

Du 15 au 20 mars, j'irai à Cluny, je serai accompagnée de notre Ange. Il écrit aujourd'hui à M. Landriot qui paraît bien inquiet ; — que ceci reste secret entre nous et mon Père. — Ne résistez pas à Monseigneur ; calmez-vous, calmez les âmes agitées et parlez peu ; écrivez-nous souvent, mais ne parlez pas d'affaires aux autres.

Je vais conduire des Sœurs à Nantes pour Bourbon ; celles de Cayenne partiront incessamment, celles des Antilles ne tarderont pas. On ne veut pas que je sois triste.

Adieu, toute à vous ; écrivez à Bourbon et à Pondichéry. Dites à tous que tout va bien, que nous sommes dans la main de Dieu, et heureuses d'être en si bonnes mains.

Le voyage à Cluny et à Autun, fixé d'abord au mois de mars, se fit en avril, en compagnie de *l'Ange* que la Providence avait donné à la Vénérable Mère. Le départ de Paris eut lieu dans la soirée du saint jour de Pâques, dans l'atmosphère de joyeuse résurrection des âmes et d'universel réveil de la nature qui rend cette solennité si douce. N'était-ce pas à une résurrection aussi, à un réveil après un triste hiver, que la Servante de Dieu allait avec son Ange ? Cependant, comme les saintes Femmes au tombeau du Sauveur ressuscité, elle osait à peine s'abandonner à la joie, tellement le souvenir du Calvaire était encore vivant en elle.

1. L'abbé Vidal, aumônier de la Maison de Limoux.



Nous partons, écrivait-elle à la Mère Rosalie, nous partons à cinq heures le saint jour de Pâques, pour nous rendre à Autun. M. Châtenay est mon espérance, il sera mon guide ; je ne parlerai que par son inspiration. Il étudie nos Statuts et nos Règlements avec toute la sollicitude possible, afin d'agir avec sagesse dans une affaire si difficile. Vous dire que je suis tranquille, je mentirais ; mais je suis soumise à la volonté de Dieu. Je suis persuadée que toutes ces peines sont pour notre plus grand bien, qu'un jour nous serons contentes de les avoir éprouvées. Dites à mon Père [M. Rocault] que je serai bien heureuse de le voir, de causer avec lui de tout ce qui nous intéresse. Allons, soyez gaie, rien n'arrive sans la permission de Dieu (1).

L'entrevue d'Autun fut aussi satisfaisante qu'on pouvait l'espérer. L'abandon y manqua ; mais il y eut, de part et d'autre, une cordialité suffisante pour que la glace fût rompue. La visite de la Mère Javouhey à Mgr d'Héricourt marqua la fin de la période aiguë du conflit qui les avait divisés pendant plus de quinze ans. Désormais, le conflit, persistant à l'état latent, pourra donner lieu encore à des alarmes assez vives : ce ne seront que des alertes passagères, impuissantes à entraver la marche régulière de l'Institut. Voici comment, au lendemain de cette visite, la Vénérable Mère appréciait la situation :

Tout le monde reconnaît le doigt de Dieu dans cette grave affaire. Nos vœux sont comblés. La Congrégation prend le rang qui lui est dû, et cela au moment où l'on s'y attendait le moins. J'arrive de voir Mgr d'Autun ; je l'ai laissé content de lui et de nous. Nous avons un conseil ecclésiastique à Paris qui se dirige d'après les conseils du Nonce de notre Saint Père le Pape. J'espère que dans peu la Congrégation sera approuvée à Rome ; là se bornent mes vœux avant de mourir.

Priez pour moi ; je suis bien ennuyée de vous sentir dans la peine et de ne pouvoir vous soulager, les sujets étant là (2).

1. Lettre de Paris, 8 avril 1846.

2. On attendait des Sœurs à la Guadeloupe ; « les sujets étaient là », mais les derniers événements avaient retardé les professions, ce qui empêchait les départs.

Courage, courage, nous touchons le port, ne nous laissons point abattre (1).

La Vénérable Mère, en effet, loin de se laisser abattre, ne cessait, au milieu des graves difficultés qui lui étaient suscitées au centre de la Congrégation, d'étendre sa sollicitude aux régions les plus lointaines et de promouvoir partout, avec le progrès incessant de son Institut, les intérêts de la gloire de Dieu et du salut des âmes. L'enchaînement des faits et la nécessité de suivre jusqu'au bout l'angoissante affaire d'Autun nous ont obligé à passer sous silence les importants travaux auxquels la Servante de Dieu s'adonna durant la seconde partie de l'année 1845 et les premiers mois de 1846. Nous allons maintenant la suivre sur cet autre théâtre de son zèle, aussi fécond en mérites pour elle, et dont les fruits durables pour l'œuvre de Dieu peuvent, la plupart, se constater encore aujourd'hui.

---

1. Lettre à la Sœur Léonce, Supérieure à la Guadeloupe. Brest, 24 avril 1846.

## CHAPITRE IX

L'œuvre de la Mère Javouhey aux colonies. — Les Antilles. —  
Madagascar. — L'Océanie.

La divine Sagesse, dans une comparaison placée tous les jours sous nos yeux, nous a découvert une des lois qui régissent le monde moral et spirituel. « Si le grain de froment, dit Notre-Seigneur, ne tombe en terre et n'y meurt, il reste seul ; mais s'il y meurt, il rapporte beaucoup de fruit (1). » C'était l'annonce de ses propres opprobres et de sa mort cruelle, mais aussi de sa glorification qui devait suivre ; car ajoutait-il : « lorsque j'aurai été élevé de terre (par le crucifiement) j'attirerai tout à moi (2) ».

Ces paroles renferment comme en substance l'histoire des plus grands saints, l'histoire de l'Église elle-même, et des Institutions religieuses et apostoliques qui en forment une des portions les plus précieuses. Partout nous voyons, comme condition de vitalité, de croissance et d'expansion, l'épreuve, la souffrance, une sorte de décomposition et de mort. Partout la vie semble jaillir plus abondante et plus pure du sein même du tombeau.

Ce beau spectacle, la vie de la Mère Javouhey nous y fait de plus en plus assister. Depuis son retour définitif de la Guyane, nous avons vu ses nouvelles épreuves ajoutées à toutes les précédentes et qui semblaient renaître sans cesse sous toutes les formes. Or, nulle époque ne fut, peut-être, plus féconde en grâces pour son âme et pour l'Institut.

1. S. Joan., xii, 24 et 25.

2. S. Joan., xii, 32.

On admire, dans toute sa correspondance, comment la vie de la foi prenait en elle des accroissements toujours plus marqués, comment sa conformité à la volonté divine devenait de plus en plus entière : aucune peine n'était plus capable de troubler la sérénité de son âme.

Elle faisait connaître les dispositions saintes dont elle était animée, dans une de ses lettres à la Supérieure de la Guyane :

Ma bien chère et bien-aimée Fille, que je vous remercie de la bonne nouvelle que vous m'avez donnée en me disant : Je suis heureuse ! L'êtes-vous encore ? Oh ! que je le désire ! Il est si doux de voir une Supérieure heureuse ! Vous savez que c'est mon état habituel. Oui, je suis heureuse toujours, au milieu des tracas et des contradictions. Je suis triste quelquefois, mais toujours heureuse. Puisse mon exemple faire la règle de votre conduite habituelle ! Souffrez tout pour l'amour de Dieu ; vous trouverez là une grande consolation et surtout la paix de l'âme (1).

Tel était le degré de perfection intérieure auquel ses longs travaux apostoliques et ses épreuves avaient graduellement élevé l'âme de la Vénérable Mère. Elle voyait de même, pour la Congrégation, des gages précieux de bénédictions divines dans les contradictions et difficultés par lesquelles la Providence l'avait fait passer. « Je suis persuadée, écrivait-elle, que toutes ces peines tourneront à l'avantage de la Congrégation, et qu'un jour nous serons très heureuses de les avoir éprouvées. » Ce mélange de biens et de maux, qui forme comme le tissu de toute existence humaine, sa foi vive en cherchait toujours l'explication en Dieu, qui est le guide et le modérateur de toutes les créatures sorties de ses mains. « Le bon Dieu, disait-elle, nous comble de grandes faveurs ; il nous envoie les croix, les tribulations, les consolations, tout cela pêle-mêle, ce semble, mais combiné de telle manière que les unes font la balance des autres. O sagesse, ô bonté divines (2) ! »

1. Lettre de Paris, 21 janvier 1843.

2. Lettres de 1843, passim.

Et comme pour appuyer cette pensée par des preuves pleines d'actualité, elle écrivait encore :

La croix sera notre force. C'est dans la tribulation que se montrent les âmes fortes. Si vous saviez les beaux traits que nous avons eus sous les yeux ! Des jeunes filles ont montré un jugement dont l'âge mûr s'honorerait ; des vocations chancelantes sont devenues solides et très édifiantes par la persécution (1).

Il est facile de reconnaître dans ces lignes une allusion aux événements de Cluny. A la suite de ces graves événements, qui auraient pu ébranler la Congrégation jusque dans ses derniers fondements, la Mère Fondatrice voulut se mettre en rapports plus directs et plus intimes avec toutes ses Filles de France. Elle le fit en assistant à quatre retraites successives dans les principales Communautés ; et elle put, à cette occasion, constater que l'orage n'avait fait que purifier l'atmosphère. A peine quelques fruits chétifs ou véreux étaient tombés de l'arbre ; les autres avaient plutôt profité que souffert des efforts de la tempête. Elle ne put trop s'affliger, d'ailleurs, des quelques défections survenues, car elle-même, en partant pour Cluny, lors des fameuses journées d'août, avait dit : « Je vais si bien remuer le prunier, qu'il n'y a que les fruits sains et vigoureux qui tiendront à l'arbre. »

Concurremment avec les épreuves dont nous avons parlé, la Congrégation voyait s'ouvrir aussi une ère nouvelle pour ses œuvres de dévouement dans les colonies. La question de l'émancipation des esclaves faisait chaque jour du chemin. Depuis plusieurs années déjà, une nation voisine et rivale, l'Angleterre, était entrée dans cette voie. Le Gouvernement de la France y était lui-même poussé par toutes sortes de courants d'idées, au service de sentiments ou d'intérêts divers. Seuls, les propriétaires de noirs s'efforçaient d'enrayer ces tendances vers l'abolition d'un régime auquel ils devaient

1. Lettres de 1843, passim.

une partie de leurs richesses et de leur prééminence sociale.

Afin de ménager la transition du règne de l'esclavage à celui de la liberté, et pour opérer cette transformation sans secousse violente, le Ministère fit appel à la religion. Il facilita au clergé des colonies l'exercice de son ministère auprès des esclaves des habitations ; il ouvrit dans les quartiers des écoles où les enfants noirs iraient puiser, avec les premiers éléments de la culture intellectuelle, la connaissance de nos vérités religieuses ; il demanda, pour ces écoles et pour l'instruction religieuse des noirs adultes, des Frères de Lamennais ou de l'Instruction chrétienne, et des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

La Mère Javouhey ne pouvait manquer de seconder de tout son pouvoir ces vues bienfaisantes pour une classe d'hommes qu'elle considérait à bon droit comme un héritage spécial donné par Dieu même à son Institut.

Les premières écoles destinées aux noirs avaient été ouvertes, pour la Martinique, dans les deux grands centres de Saint-Pierre et de Fort-de-France, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1842. Mais cette œuvre, jusque-là assez restreinte, prit un grand développement et s'étendit à toutes les autres colonies dans le cours des années 1845, 1846 et 1847. Ce fut là, pour les Sœurs, un véritable apostolat. Sans se laisser impressionner par les préjugés de la classe dominante, qui ne concevait pas que l'on pût s'occuper avec soin des noirs, elles se dévouèrent à leurs humbles fonctions avec d'autant plus de charité et d'abnégation, qu'il en rejaillissait sur elles une certaine défaveur. Il ne s'agissait pas, pour les nouvelles institutrices, d'apprendre seulement à lire et à écrire à des enfants, mais encore et principalement de les élever chrétiennement, de les former à la piété et à la vertu, et de continuer à suivre les jeunes filles lorsqu'elles cessaient de fréquenter leurs classes. C'est ce que les Sœurs faisaient au moyen des associations de persévérance et des confréries qu'elles avaient soin d'établir et qu'elles diri-

geaient avec la plus pieuse sollicitude ; elles exerçaient de cette manière une influence notable sur la conduite de la jeunesse.

Étendant [encore plus loin la sphère de leur dévouement, elles réunissaient à certains jours de la semaine les femmes adultes, celles même qui avaient atteint l'âge de la vieillesse, afin de leur apprendre le catéchisme, de les préparer à la réception des sacrements et de les maintenir dans le devoir, participant ainsi, dans une assez large mesure, aux travaux des ecclésiastiques, pour qui elles étaient d'utiles auxiliaires. On put bien voir combien Dieu répandait de bénédictions sur leurs entreprises, en les rendant fructueuses et efficaces.

Ces mêmes efforts de dévouement se répétaient partout. A Bourbon, comme à la Martinique et à la Guadeloupe, au Sénégal, à la Guyane, c'était la même ardeur pour travailler à l'amélioration morale d'une race tenue jusque-là à l'écart des bienfaits de la civilisation chrétienne.

L'âme de la Mère Javouhey en était remplie d'une pieuse consolation. Sur une seule parole de sa bouche, ou un seul trait de sa plume, tout le monde, supérieures et inférieures, se laissait mouvoir, placer, déplacer, ou replacer à son gré. Sûre d'être toujours obéie, elle écrivait à la Supérieure de la Guyane :

Je vous envoie d'excellentes Sœurs ; je les aime comme une mère aime des enfants selon Dieu... Trois parmi elles sont pour l'instruction des noirs... *La Caravane* en prendra trois des vôtres pour les conduire à la Guadeloupe, où elles sont attendues, et où iront les rejoindre de jeunes Sœurs qui partiront d'ici pour se rendre directement aux Antilles. Je ne doute pas de l'obéissance de nos chères Filles, qui se prêteront avec plaisir à la grande œuvre qui nous est confiée d'évangéliser les noirs, de leur faire connaître les vérités de notre sainte religion (1).

1. Lettre de Paris, 8 avril 1846.

En vue du meilleur accomplissement de cette mission, la Vénération Mère ne négligeait aucun des moyens conseillés par la prudence. Mettant sous les pieds cet amour-propre qui dédaigne de marcher sur les brisées d'autrui pour se frayer à lui-même des routes nouvelles, elle recommandait à ses Filles de s'inspirer de l'expérience des autres, en se dévouant elles-mêmes sans réserve à la tâche si belle que Dieu leur avait confiée. C'est ainsi qu'elle écrivait à la Supérieure des établissements de l'île Bourbon, à l'occasion de l'envoi de quelques nouvelles collaboratrices :

Tâchez, ma chère Fille, qu'on fasse tout le bien possible aux pauvres noirs. Mettez-vous sous la protection des saints missionnaires qui dirigent les écoles des petites négresses; ils ont l'expérience. Priez-les de diriger les Sœurs que vous en chargerez. Vous avez aussi les Frères chargés de l'instruction des noirs, qui pourront vous servir de modèles pour la tenue des classes. Puis mettez nos chères Filles entre les mains de bonnes Supérieures, qui les élèvent dans l'esprit de notre saint état, afin d'être simples, courageuses, aimant les enfants, et qu'elles donnent partout le bon exemple (1).

Tout en donnant toujours le premier pas à la piété et à la connaissance de la religion, la Mère Fondatrice entretenait une grande émulation pour l'étude, surtout parmi les jeunes sujets. Elle écrivait à la Mère Rosalie, à Cluny :

Ce qui me tourmente un peu, c'est de n'avoir pas de sujets prêts à partir, malgré les demandes réitérées qu'on ne cesse de nous faire de toutes parts. Vous ne pressez pas assez l'instruction ordinaire. Faites donc doubler les leçons des commençantes par de bons principes de lecture, d'écriture, le catéchisme appris par cœur, le catéchisme historique de Fleury, le catéchisme des fêtes. Comprenez-le bien, ce que je ne fais que vous indiquer est de la plus grande importance. Ne craignez pas de vous en mêler vous-même.

1. Lettre de Nantes, 4 mars 1846.



Oui, je vous le répète, les principes, toujours les principes, puis la bonne tenue, la politesse religieuse et le reste (1).

Les intentions de la Mère Fondatrice furent remplies. Dans une seule année, de juin 1845 à juin 1846, un essaim de cinquante Religieuses quitta la ruche bénie de la Maison-Mère de la Congrégation, pour aller répandre jusque dans nos îles les plus éloignées les bienfaits de l'éducation chrétienne. Les propriétaires d'esclaves eux-mêmes ne purent s'empêcher de rendre hommage à l'heureuse influence de l'instruction religieuse sur ces pauvres gens que l'on s'était presque habitué à regarder comme incapables de recevoir les bienfaits de la vraie civilisation. Partout on trouva que l'instruction rendait les nègres plus doux, plus soumis à leurs maîtres, plus rangés et plus probes. Aussi toutes les colonies réclamaient-elles de nouvelles Sœurs. En 1847, le nombre en fut encore, comme l'année précédente, augmenté de cinquante.

Vers ce même temps, la fécondité de l'Institut se manifestait dans la principale des Antilles anglaises, à la Trinidad. Mgr Mac Donnell, évêque de Port-d'Espagne, avait été remplacé par Mgr Smith. Celui-ci, héritier du dévouement du premier pour l'établissement des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny dans sa ville épiscopale, et témoin de tout le bien qu'elles y faisaient, conçut le projet de procurer les mêmes avantages aux autres îles anglaises de cette partie de l'Amérique, telles que Sainte-Lucie et la Grenade, soumises à sa juridiction. Un obstacle se dressait toutefois à l'encontre de ce projet : les Sœurs de Saint-Joseph étaient d'origine française, et leur qualité d'étrangères équivalait presque, pour elles, à une exclusion des possessions britanniques. Le moyen de tourner l'obstacle était de voir les Sœurs se recruter dans le pays même.

1. Lettre de Paris, 5 mars 1844.

Il s'agirait, écrivait l'abbé Poirier (1) à la Mère Fondatrice, de former une branche de la Société de Saint-Joseph pour les colonies anglaises, dans laquelle seraient admises les personnes de couleur, et même, s'il s'en présentait, quelques veuves libres et sans enfants... Ceci ne vous paraîtra pas étrange dès que vous voudrez bien vous rappeler que la distinction de couleur n'existe pas ici et qu'il y a dans cette classe des personnes très distinguées, et aussi que saint François de Sales a fondé un Ordre dans lequel les veuves sont admises... Je ne doute pas que vous n'approuviez ce projet, parce que le bon Dieu vous a donné l'idée de tout faire pour sa gloire, par tous les moyens possibles.

L'abbé Poirier ne se trompait pas. La pieuse Mère avait reçu de Dieu un ardent désir de travailler à sa gloire par tous les moyens possibles. Aussi n'eut-elle pas d'effort à faire pour se laisser prendre à l'appât du bien qui lui était présenté. Toutefois, avant de donner libre cours aux élans de son zèle, elle voulut consulter. La pensée d'un Ordre de couleur fut approuvée par le Nonce du Pape et par plusieurs saints prêtres.

Quelques vocations ne tardèrent pas à se manifester, et, le 9 juin 1847, six novices reçurent le saint habit des mains de Mgr Smith, pour faire, une année après, leurs vœux de religion sous le nom de Filles du Saint-Cœur de Marie.

Les Sœurs indigènes prospérèrent et virent leurs travaux bénis de Dieu, aussi longtemps qu'elles restèrent sous la dépendance et la direction de la Congrégation de Saint-Joseph. Mais le nouvel Institut ayant, par la suite, désiré vivre de sa propre vie, le manque d'entente s'y fit bientôt sentir, au grand préjudice des âmes. L'œuvre périclita ; et

1. L'abbé Poirier, Eudiste, était alors chargé de l'établissement de Port-d'Espagne. Il s'y dévouait depuis longtemps avec zèle, lorsque le Saint-Siège le nomma évêque de Roseau (Dominique). Une de ses nièces, la Mère Alphonse, devint Supérieure principale des Communautés de Saint-Joseph à la Trinidad et autres îles voisines, où elle fit aimer et bénir son administration. Elle mourut en 1883.

l'on ne vit pour elle de salut que dans le retour de la petite famille créole au giron de la Congrégation qui lui avait donné naissance. Mais cette fois, à la demande de Mgr Smith et des Sœurs elles-mêmes, l'union devint entière, et elle devait être durable (1854). Depuis lors, on voit les Filles de la Mère Javouhey, sans distinction de nationalité, de langage, ni de couleur, se dévouer au salut des âmes, à la Trinidad, à Sainte-Lucie et à la Grenade, et leur zèle est d'autant plus ardent qu'il se déploie ouvertement en face de l'hérésie et de la propagande protestante.

Contemplant d'un coup d'œil, et les continents et les îles de l'Océan qui s'ouvraient, de toutes parts, au zèle de la Congrégation, la Servante de Dieu ne pouvait s'empêcher de s'écrier, dans une de ses lettres de cette époque :

J'admire, ma bien chère Fille, la Providence dans ses voies. Quoi, nous, pauvres paysannes, le bon Dieu nous a choisies pour une si belle mission ! Il nous fera la grâce de réussir. Soyons humbles et modestes, toujours unies à Dieu, ne faisons rien sans lui ; qu'il soit toujours présent à notre pensée. Comptons sur lui ; il ne nous abandonnera jamais... (1).

C'est dans cet esprit qu'elle entreprit, de concert avec M. Dalmond, l'œuvre de la civilisation chrétienne de la grande île africaine, en envoyant un certain nombre de ses Filles, d'abord aux îles Mayotte et Nossi-Bé, dans le canal de Mozambique, puis à Sainte-Marie sur la côte est de Madagascar.

Estimant à sa juste valeur le prix de leur vocation, et voulant la leur faire dignement apprécier, elle comparait ainsi leur position à celles de leurs compagnes placées dans nos colonies anciennes :

Que je voudrais, mes chères Filles, leur écrivait-elle, être près

1. Lettre à la Supérieure de l'île Sainte-Marie (Madagascar). Paris, 7 juin 1847.

de vous pour partager vos travaux! C'est la mission la plus belle, la plus sûre pour le salut. Vous êtes mille fois plus heureuses de faire la sainte volonté de Dieu et de lui gagner des âmes, que si vous étiez dans nos vieilles colonies, où le luxe et la mollesse corrompent les âmes et les éloignent de Dieu... Que l'aisance et le bien-être amollissent vite les pauvres Religieuses, si elles ne se tiennent pas en garde contre la tentation, et qu'ils les font déchoir bientôt de leur première ferveur! Craignons, mes bien chères Filles, cette funeste contagion qui perd bien des Religieuses. Il faut persévérer dans nos saintes résolutions, si nous voulons être sauvées (1).

A Tahiti, où nous avons vu l'arrivée des Sœurs suivre de près celle des marins chargés d'y arborer le drapeau de la France, le premier essai d'établissement pour l'instruction eut lieu en 1845. Deux jeunes Tahitiennes et quelques enfants d'Européens en formèrent seules le noyau jusqu'à l'arrivée des nouvelles Sœurs que la Vénérable Mère envoya en 1846. Bien que deux de celles-ci fussent parties sur la demande même du Gouvernement, avec la mission spéciale de s'occuper de l'enseignement dans un pays dont il avait le protectorat actif, l'établissement demeura plusieurs années à la charge de la Communauté. C'est ainsi qu'elle supporta les dépenses occasionnées par l'acquisition d'un terrain, la construction d'un bâtiment pour l'école; et, ce qui était bien plus onéreux, l'entretien gratuit des élèves, même internes, qu'il fallait soigner, nourrir, pourvoir de fournitures classiques, etc., car les parents n'étaient, pour la plupart, ni disposés à le faire, ni en mesure d'y suffire par eux-mêmes. C'était là, du reste, le seul moyen d'attirer à soi les indigènes et de leur faire quelque bien. Ce n'est pas la Mère Fondatrice qui aurait reculé devant ces sacrifices, ni d'autres, lorsqu'il s'agissait de travailler à la conversion d'un peuple à demi sauvage et idolâtre, auquel, nous l'avons vu par ses lettres, elle portait un intérêt si vif et si pur.

1. Lettre à la Supérieure de Mayotte. Paris, 18 février 1847.

Mais il y avait des obstacles plus sérieux. Le protestantisme, malheureusement, avait devancé les missionnaires et les Religieuses dans ce pays, et déjà il avait fait bien des prosélytes parmi les naturels. Il n'était sorte de préventions absurdes contre le catholicisme que n'eussent inspirées les prédicants anglais de la secte des Méthodistes. Quand parurent les Religieuses françaises, ils ne se firent pas faute de les montrer sous le jour le plus défavorable.

Cependant, celles-ci s'étaient mises courageusement à l'œuvre; et, à force de persévérance et de dévouement, elles finirent par compter jusqu'à quarante jeunes pensionnaires, parmi lesquelles les enfants de plusieurs chefs canaques, quelques parents du Roi, et même la fille de la jeune reine Pomarée.

Chaque année apportait un nouveau contingent de recrues au catholicisme. Les jeunes néophytes restaient, en général, avec les Sœurs jusqu'à leur mariage. Une circonstance, entre autres, mit au grand jour les résultats obtenus par les Sœurs au point de vue moral et religieux. Pour fêter l'amiral Larieu, alors en rade de Tahiti, avec quatre navires de guerre, tous les naturels de l'île, hommes, femmes, enfants, devaient se déguiser en sauvages, pour se montrer comme au temps où les premières lueurs de la civilisation n'avaient point encore commencé à pénétrer parmi eux. Mais quels dangers pour les mœurs, dans une pareille fête qui amènerait à terre les nombreux équipages de l'escadre! Dès la veille de la fête, un nuage de tristesse sembla assombrir les visages, d'ordinaire assez épanouis, des élèves des Sœurs. La Mère Supérieure comprit, et, pour seconder ces bonnes dispositions, s'empressa d'offrir sa maison à toutes celles de la localité qui désireraient venir s'y mettre à l'abri de l'orage. Le jour de la fête, dès cinq heures du matin, elle vit venir plus de quarante jeunes filles indigènes, conduites par leurs propres parents! La grâce, secondée par les missionnaires et les Religieuses, avait

pu seule opérer cette transformation, à peine croyable pour quiconque se rappelait encore les mœurs primitives de ce peuple.

Ce n'était pas sans raison que le contre-amiral Bruat — qui fut envoyé par le Gouvernement du Roi pour affermir en ces îles le protectorat de la France — ne cessait, à son retour, de faire l'éloge des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. La Mère Fondatrice écrivait à la Supérieure de l'établissement de Tahiti :

J'ai vu avec beaucoup de plaisir M. et Mme Bruat. Ils m'ont dit tant de bien de vous et de toutes nos chères Filles qu'ils voudraient bien en voir augmenter le nombre. Ils prétendent que les Religieuses sont indispensables aux missionnaires. M. Bruat en a parlé au Ministère, il le dit à qui veut l'entendre (1).

---

1. Lettre de Paris, 29 novembre 1847.

## CHAPITRE X

Troisième et dernière phase du conflit d'Autun.

Tout était bien, du côté des œuvres apostoliques de la Vénérable Mère : elles se développaient, elles prospéraient, elles étaient appréciées de tous ceux qui en étaient les témoins non prévenus. Dans ce concert de satisfaction et d'éloges, une voix discordante, cependant, se fit entendre. Ce fut celle de Mgr d'Héricourt. L'évêque d'Autun devait être jusqu'à la fin l'homme chargé providentiellement d'exercer la patience et l'humilité de la Servante de Dieu.

Deux phases, jusque-là, avaient marqué le conflit que nous avons raconté. Une première avait commencé dès la nomination de Mgr d'Héricourt au siège d'Autun et s'était précisée au Chapitre de 1835. Elle se caractérisa par une sorte de tension à distance, la Vénérable Mère étant partie aussitôt pour la Guyane où elle resta jusqu'en 1843.

De 1843 à 1846 ce fut la seconde phase, plus courte, mais violente et pleine de dangers immédiats. Ce fut comme la rencontre de deux antagonistes. Cette phase aboutit à la « paix d'Autun » et se termina à la visite de la Vénérable Mère à Mgr d'Héricourt, en avril 1846.

A cette date, une troisième phase commença. On peut l'appeler celle de la paix armée. Mêlée d'alertes passagères et d'accommodements provisoires, nous la verrons finir seulement en 1851, à la mort de Mgr d'Héricourt.

Dans l'entrevue d'Autun où la Vénérable Mère se présenta accompagnée de l'abbé Châtenay, Mgr d'Héricourt avait proposé huit articles qui, d'après lui, devaient préciser les

conventions trop générales signées à Paris. L'abbé Châtenay avait obtenu qu'on attendît quelque temps pour étudier sur place comment ces nouvelles conditions pourraient se pratiquer. Ce qu'il avait surtout en vue, en obtenant ce délai, c'était de consulter les évêques favorables à la Vénérable Mère, et de s'assurer de l'avis conforme du Nonce.

Suffisamment éclairé, l'abbé Châtenay écrivit, le 31 juillet 1846, à l'abbé Landriot qui continuait, à Autun, à s'occuper de l'affaire au nom de Mgr d'Héricourt. Il l'informait que la Mère Javouhey accepterait les nouveaux articles, sauf l'article 5 qui exigeait que les vœux dans l'Institut fussent faits « selon la formule de 1840 », c'est-à-dire selon une formule où les Sœurs promettaient « une pleine et entière soumission à Mgr l'Évêque d'Autun, notre premier Supérieur, et à notre Révérende Mère Générale ».

Cet article, écrivait M. Châtenay, nous jette dans le plus grand embarras d'esprit et de conscience... Rome, consultée sur ce point, a répondu, *nous vous le montrerons*, qu'une telle formule ne pouvait être obligatoire, parce que Mgr d'Autun ne pouvait être dit ni Fondateur ni Supérieur général; quand bien même il le serait, la formule exigée par lui devrait être rédigée autrement, conformément aux saints Canons (1). De plus, au Ministère des Cultes, on a déclaré à Mme la Supérieure générale qu'elle ne pouvait, sans autorisation de l'autorité, changer un seul article des Statuts approuvés *sous peine de perdre l'autorisation légale de la Congrégation*.

Enfin, plusieurs évêques qui ont des maisons de la Congrégation de Saint-Joseph ont protesté contre la formule envoyée par Mgr d'Autun...

1. Le Nonce avait fait très sagement observer que des vœux faits d'après cette formule avaient chance d'être *nuls*, s'appliquant à un objet impossible. En s'engageant à obéir à deux autorités on risquait de se trouver entre des ordres contradictoires, impossibles à observer. Il est vrai que Mgr d'Héricourt entendait bien ne pas voir se produire cette éventualité, les ordres de la Supérieure générale devant céder en présence des siens. Mais ceci précisément le constituait Supérieur général (quoiqu'il se défendit de vouloir l'être) et c'est ce que Rome n'admettait pas.



Pour ces motifs l'abbé Châtenay prie le Supérieur du Petit Séminaire d'Autun d'obtenir que Mgr d'Héricourt « adoucît le plus possible les conditions qui doivent placer enfin sous son autorité pacifique la Congrégation de Saint-Joseph que Dieu semble réserver à un grand avenir d'actions charitables dans le monde chrétien ».

Il termine en assurant M. Landriot que, « pour le bien de la paix, Mme la Supérieure laisserait à Monseigneur la libre et personnelle responsabilité d'exiger à Cluny la formule de 1840 ».

Conformément au procédé en usage à l'évêché d'Autun dans toute cette affaire, l'abbé Landriot ne se pressa pas de donner son avis sur les communications que lui avait faites M. Châtenay. Au mois d'octobre, enfin, on apprit qu'il se rendrait à Paris et qu'il y causerait des affaires pendantes. L'entrevue qu'il eut avec la Mère Javouhey et l'abbé Châtenay fut assez orageuse. L'abbé Landriot partit plus mécontent qu'il n'était venu. Il n'avait pas craint de proposer, au nom de l'évêque d'Autun, la sécularisation de l'Institut, tellement des vœux faits sans promesse d'obéissance au « premier Supérieur » lui paraissaient inadmissibles. Il avait, du reste, avoué que personne ne s'était plaint de l'Institut, qu'on trouvait seulement répréhensible l'esprit qui animait les Supérieures, la Mère générale et la Mère Rosalie.

« Mais encore, avait insisté l'abbé Châtenay, à ces deux Mères, que leur reproche-t-on ? »

— On leur reproche, avait vivement riposté M. Landriot, de préférer votre direction à celle des évêques qui ont mandat de les diriger. »

C'était, en effet, un sujet d'amertume pour Mgr d'Héricourt, depuis les négociations qui avaient abouti à la « paix d'Autun », de constater que la Mère Fondatrice opposait à ses prétentions un conseil de prêtres derrière lesquels il voyait le Nonce. L'affaire des Congrégations religieuses devenait de

plus en plus, à cette époque, une question de lutte, souvent cachée, parfois apparente, entre le gallicanisme désarmé et l'ultramontanisme qui commençait à avoir conscience de sa force (1). Aussi l'évêque d'Autun multipliait-il ses efforts pour intéresser à sa cause le plus grand nombre d'évêques possible, pensant pouvoir ainsi, soit peser sur la décision de la cour romaine, comme l'avait fait Mgr Affre, dans l'affaire de la Bienheureuse Mère Barat, soit plutôt se passer de cette décision, comme il l'écrivait à un de ses collègues, le 7 janvier 1847 :

« Pour vous parler en toute sincérité, je ne vois pas trop l'avantage d'un Mémoire au Pape... Le seul moyen qui me semble praticable serait un accord parfait entre les évêques (2). »

La Vénérable Mère ne laissa pas d'être un peu effrayée de l'active campagne qu'elle voyait faire aux agents de Mgr d'Héricourt. Craignant qu'à la fin le Nonce lui-même ne se laissât ébranler, elle lui fit visite dans les premiers jours de mai 1847. Mgr Fornari, un des plus remarquables représentants que le Saint-Siège ait eus en France durant le xix<sup>e</sup> siècle, la reçut avec une grande bonté. Il l'assura que « jamais, jamais » (c'est lui qui répéta) il ne serait contre elle, et il l'encouragea dans le dessein qu'elle avait repris, de demander à Rome l'approbation de l'Institut, ce qui mettrait, du même coup, ses adversaires dans l'impuissance de lui nuire. « A Rome, lui dit-il, je vous serai plus utile qu'à Paris (3). »

1. On sera étonné, après ce que nous disons ici, de voir l'abbé Châtenay, le principal auxiliaire de la Mère Javouhey, collaborer à l'*Ami de la religion*, journal à tendances gallicanes et libérales. Il ne faut pas oublier que nous sommes en 1846, à une époque de transition où toutes les idées se mêlent et font souvent de vains efforts pour se préciser. Encore trois ans plus tard, quand déjà chacun prenait une position plus nette, Dom Guéranger n'hésitait pas à laisser publier dans l'*Ami de la religion* (28 juillet 1849) une lettre en faveur de la loi Falloux attaquée par ses amis de l'*Univers*.

2. Cité dans *Resp. ad animadv. Promotoris Fidei*, n. 99.

3. Lettre de la Vénérable Mère à la Mère Rosalie. Paris, 10 mai 1847.

Il apparaissait de plus en plus, en effet, que seule l'intervention du Chef suprême de l'Église pourrait mettre un terme aux entreprises sans cesse renouvelées de Mgr d'Héricourt. Au commencement de juin 1847, un Vicaire général d'Autun se présentait tout à coup dans la maison de Paris et demandait à voir toutes les Religieuses et toutes les postulantes. C'était pour s'assurer, au moyen de mille questions insidieuses, qu'aucune n'avait pris l'habit sans la permission de l'évêque d'Autun. L'habit des postulantes fut trouvé peu régulier : robe noire, pèlerine noire, bonnet noir, cela ressemblait à un costume religieux ; et de quel droit la Mère générale le donnait-elle ? La vigilance de l'évêque d'Autun devenait aussi bizarre que désagréable. On ne s'étonnera pas que la Servante de Dieu, plutôt que de s'en désoler, ait pris parfois le parti d'en sourire, comme quand elle écrivait à la Mère Rosalie :

Que de peines pour lutter contre Dieu ! Pauvres gens, c'est bien en vain : il les brisera quand il sera temps, et fera sortir son œuvre du creuset des tribulations, plus vermeille que jamais. Je suis heureuse, contente ; je ris toute seule des tribulations que nous causons à l'évêque d'Autun, tourments qu'il fait partager à ses confrères (1).

Cependant Mgr d'Héricourt n'avait que peu de succès dans ses démarches auprès des autres évêques. Les encouragements que le Nonce donnait à la Vénérable Mère et à ses défenseurs achevèrent de rendre prudents ceux qui auraient eu quelque velléité de soutenir les prétentions opposées. Quant à ceux qui étaient favorables à l'Institut, ils se déclarèrent prêts à soutenir à Rome la demande d'approbation dont la Mère Fondatrice leur avait communiqué le projet. Dès le mois d'août 1847 le voyage à Rome, au printemps suivant, était chose décidée. Les derniers mois de l'année

1. Lettre du 16 juin 1847.

furent employés à réunir les pièces nécessaires et à recevoir des évêques protecteurs les lettres de demande qui devaient obtenir du Saint-Siège l'approbation de l'Institut. Après cela, la Servante de Dieu était prête à dire son *Nunc dimittis* et à considérer sa tâche comme achevée. Elle écrivait à la Sœur Aimée de Jésus, à Bourbon, le 14 janvier 1848 :

... Rapportez toute la gloire à Dieu qui se sert des petits pour travailler à sa gloire. Courage, il sera votre récompense.

Ma bien chère Fille, si vous saviez combien cette Société de Saint-Joseph, si petite, si persécutée, prend de développement dans les cinq parties du monde connu, puisque nous avons des Religieuses dans l'Océanie. La plupart des missionnaires veulent des Religieuses; ils pensent que leurs travaux seraient doubles et moins difficiles. Mais nous avons toutes les colonies françaises qui réclament nos soins; il nous en faut 60 pour le courant de l'année; 30 viennent de partir pour les Antilles et le Sénégal, qui ne comptent pas dans ce nombre, mais il y en a 16 pour Bourbon...

Les persécutions m'ont séparée, non de cœur, mais de corps, pendant très longtemps, du centre des affaires; mais la tranquillité succédant à l'orage, il est temps que je revoie tous mes enfants. Je n'ai eu à me plaindre d'aucune pendant la crise. Je dois en remercier le bon Dieu qui les a préservées de la séduction des méchants. A présent je suis heureuse et toute à vous; rien ne me gêne. Je vais aller à Rome. Quand notre très saint, très vénéré saint Père aura approuvé la Congrégation, nous serons aussi heureuses qu'on peut l'être sur la terre; alors je mourrai en paix. Je n'aurai plus rien à désirer, Dieu seul sera ma récompense.

Dieu voulut être la récompense de sa fidèle Servante sans qu'elle eût, sur la terre, la joie de voir son désir réalisé. La Révolution qui éclata le mois suivant mit obstacle au voyage à Rome. Mais, en même temps, elle ouvrit à l'Institut de nouvelles voies de développement et de prospérité qui furent une douce consolation pour les dernières années de la Mère Fondatrice.

# LIVRE HUITIÈME

## LA CONSOMMATION

(1848-1851)

—

### CHAPITRE I

Révolution de 1848. — Son contre-coup dans l'Institut et aux colonies. — Fondation aux îles Marquises. — Développement des œuvres des Antilles et de la Guyane.

Voici comment, à la veille de 1848, la Vénérable Mère résumait la situation de l'Institut :

Nos Maisons de France et d'outre-mer vont très bien. Si cela continue, nous aurons bientôt doublé le nombre des membres de la Congrégation. Nous avons été arrosées par les eaux de la tribulation : cela nous a fait un grand bien. Le doigt de Dieu est là ; nous augmentons à vue d'œil, en France et à l'étranger. Tâchons d'augmenter chaque jour en vertu... La Congrégation compte environ trois cents Religieuses dans les colonies et sept cents en France, réparties en cent dix-huit Maisons. Les Maisons du Midi, en particulier, se sont accrues : il y en a trois dans le diocèse de Pamiers, trois dans celui de Carcassonne et une dans celui de Rodez. J'espère que je vous donne des détails que vous n'attendiez pas ; c'est pour que vous parcouriez tout cela en esprit, et que vous priiez le bon Dieu de bénir cette grande famille dont vous êtes membre en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Elle constatait que, depuis son retour en France, on avait bâti sept chapelles ou églises : à Brest (Communautés de Recouvrance et de Saint-Marc), à Alençon, à Compiègne, à Breteuil, à Senlis, à Fontainebleau.

Toutes, ajoutait-elle, sont charmantes; les pensionnats sont nombreux, les noviciats encore davantage... La Providence veille sur la Congrégation; elle sait bien que nous ne pouvons rien, que nous sommes de la Bourgogne... Je me sens un courage qui ne peut venir que de Dieu. Oh! ma chère Fille, qu'on est heureux dans les tribulations (1)!

Cependant les temps étaient sombres, l'inquiétude générale et déjà, de divers côtés, se faisaient entendre comme de sourds grondements, avant-coureurs de l'orage. L'Église, plus encore que la société civile, paraissait visée par les agissements des faux libéraux dans tous les pays d'Europe, notamment en Suisse et en Italie. Dès le commencement de cette année 1848, qui devait laisser tant de traces sanglantes dans l'histoire, la Vénérable Mère écrivait à la Mère Rosalie :

L'année commence avec de tristes pressentiments : chacun est dans l'inquiétude, le pauvre et le riche. Pour moi, je n'ai qu'une idée : le Pape et la Suisse. C'est ma méditation de tous les instants, ma prière continuelle... Que je remercie le Seigneur de nous avoir appelées à évangéliser les sauvages! Ils sont bien moins à craindre que les peuples civilisés (2)!

Et à une Supérieure à Bourbon :

Allons, ma bien chère Fille, soutenons notre courage. Nous vivons dans un mauvais temps; on ne sait ce que Dieu réserve à la France; il y a un malaise général. Prions beaucoup pour la conversion des pécheurs, des blasphémateurs sacrilèges qui inondent la France (3).

1. Lettre de Paris, 7 juin 1847.

2. Lettre de Paris, 2 janvier 1848.

3. Lettre à Sœur Antoinette. Le Havre, 5 février 1848.

La Révolution du 24 février 1848 surprit la Mère Fondatrice à Cortenberg, en Belgique, où elle s'était rendue en vue d'une fondation que les événements ne lui permirent pas de réaliser. Avant même de connaître le résultat du soulèvement populaire qui se dessinait dans Paris, elle écrivait à la Communauté de la rue de Valois :

Cortenberg, le 23 février 1848.

Mes bien chères et bien-aimées Filles, si vous saviez avec quelle anxiété j'attends les journaux qui me disent ce qui se passe à Paris ! Je voudrais être près de vous ; il me semble que nous serions plus courageuses étant réunies, et puis, dans d'autres moments, je voudrais que vous fussiez toutes ici ; on est si tranquille dans cette agréable solitude ! Mais Paris, Paris, que deviendra-t-il ? Le bon Dieu ne veut pas le détruire, mais le corriger. Ah ! prions, prions pour les pauvres pécheurs, afin qu'ils se convertissent... L'atmosphère est bien noire, les tempêtes se succèdent, cela ressemble à la Révolution... Remettons tout entre les mains de Dieu ; conservons notre âme en paix.

La Vénérable Mère s'empressa d'accourir à Paris pour y partager les dangers de ses Filles et pour raffermir par ses lettres les courages des Communautés éloignées.

Elle faisait observer que Dieu, qui mène toujours l'homme alors même qu'il s'agite le plus, n'avait permis ces temps difficiles et pleins d'inquiétude qu'en vue d'un plus grand bien.

Toujours des tribulations ; supportons-les avec soumission et patience, écrivait-elle ; Dieu est avec nous ; il ne nous laissera pas seules... Les prophéties s'accomplissent, cela ranime la foi qui semblait endormie ; l'impunité disparaîtra ainsi que l'amour de l'argent qui domine toutes les classes, même les Sociétés religieuses. Il était temps d'arrêter un pareil scandale. Combien nous-mêmes n'avons-nous pas marché dans la route commune, sans nous en apercevoir !...

On s'apprête à nous rogner les ongles. J'avoue, mes bien chères Filles, que je n'en serai pas fâchée, si on ne les coupe pas trop

près... Ce que nous y gagnerons, ce sera un plus grand esprit de pauvreté; la vanité des richesses, c'est là ce que nous devons comprendre et ce qui nous donnera le calme et le repos (1).

Poussant plus loin encore son détachement de tous les biens du monde, elle était prête à livrer, pour avoir la paix avec la liberté de faire le bien, les rares objets de valeur que ses Communautés possédaient. Elle écrivait à la Supérieure de Senlis :

Je pense que nous serons obligées de donner notre argenterie. Vous joindrez la vôtre avec la nôtre. Je vais écrire à toutes nos Maisons pour savoir ce qu'elles ont... Je suis disposée à tout déclarer. Soyons courageuses; Dieu nous le demande... Il paraît aussi qu'on réclame les vases sacrés... C'est là ma plus grande peine. Mais Dieu est là; ayons confiance (2).

Enfin, s'ajoutant elle-même en sacrifice à tout ce qu'elle sacrifiait, elle songeait sérieusement à franchir de nouveau les mers, malgré les années accumulées sur sa tête, pour organiser l'émancipation des noirs que la Révolution avait subitement décrétée :

C'est là, il est vrai, écrivait-elle à la Sœur Madeleine Collonge, à Cayenne, une grande besogne, mais si je pouvais croire que le bon Dieu demande de moi ce sacrifice, j'irais moi-même volontiers. Je passerais par Cayenne, où je resterais un mois, j'irais à mon cher Mana et à l'Acarouany pour autant de temps; puis aux Antilles françaises et anglaises, et alors je dirais : *Nunc dimittis* (3).

Ce projet cependant n'eut pas de suite. Le Nonce dissuada la Vénérable Mère de s'absenter de France en pleine tourmente révolutionnaire, alors que sa présence, à la tête des affaires de l'Institut, était plus que jamais nécessaire.

Cependant, pour mettre toutes ses Filles, avec leurs œu-

1. Lettre à la Mère Rosalie. Paris, 22 mars 1848.

2. Lettre de Paris, 29 mars 1848.

3. Lettre de Paris, 18 avril 1848.



ves, sous la protection du Ciel, la Servante de Dieu s'engagea par vœu à faire célébrer une messe tous les mercredis, pendant une année, en l'honneur de saint Joseph; et, dans toute la Congrégation, des prières spéciales ne cessèrent de monter chaque jour vers le trône du glorieux Époux de Marie et Père nourricier de Jésus.

Le mois de mai apportait de nouvelles espérances au cœur de la Vénérable Mère. Le temps était beau, la terre émaillée de fleurs, et les autels de Marie assiégés nuit et jour par de fidèles serviteurs et enfants qui imploraient le puissant secours de la divine Mère de Dieu, Reine auguste de la France.

L'ordre semble vouloir renaître, écrivait-elle à la Mère Onésime, à la Martinique. Le ciel est si beau, ce mois de Marie si fervent, si consolant, que l'âme ne peut s'empêcher de s'ouvrir à l'espérance... Toutefois, vous verrez par les journaux que les républicains ne sont pas faciles à vivre; il faut toujours dire comme eux. Cependant, on crie à tue-tête : « Vive la liberté ! » C'est un mot qui me va droit au cœur; aussi j'ai la confiance des bons républicains. Vous ne tarderez pas à l'emporter sur moi; par votre lettre du 9 avril, je vois que vous pourrez passer pour être de la veille et non du lendemain. Courage, je vois que vous vous en tirerez à merveille (1).

C'est que les principes de liberté sans licence et d'égalité sans méconnaissance des droits acquis étaient pratiqués par la Mère Javouhey et ses Filles longtemps avant que les philanthropes de 1848 en fissent un bruyant étalage, spécialement aux colonies françaises. Aussi, au milieu de la perturbation profonde qu'une émancipation insuffisamment préparée et injustement exécutée avait jetée dans la population créole, les Sœurs de Saint-Joseph pouvaient-elles faire entendre à tous, avec l'autorité des services rendus sans distinction de race, des paroles de justice et de paix.

1. Lettre de fin mai 1848.

Donnez tous vos soins, écrivait la Mère générale, à calmer les esprits irrités les uns contre les autres ; montrez-vous toutes charitables envers les plus malheureux. Faisons le bien à tous : aux blancs, aux noirs, sans distinction ; faisons le bien, sauvons des âmes (1).

... Quelle belle et sainte mission ! Mais je tremble que l'esprit communiste ne se propage en ces pays. Les communistes voudraient y gouverner et rendre les blancs esclaves des noirs. Hélas ! ce serait le comble du malheur, le coup de grâce des maîtres et la perte des noirs, parce que la religion en serait bannie. Pauvres noirs ! faut-il qu'ils sortent d'un abîme pour tomber dans un plus profond, en riant et en chantant (2) !

Nous ne pourrions jamais faire assez de bien à ces pauvres noirs, pour les dédommager des peines qu'ils ont souffertes sous le régime de l'esclavage... Ce qui est arrivé est arrivé par l'ordre de Dieu qui a eu pitié des malheureux. Ce sont des créatures qui ont une âme aussi bien que nous. Ils n'ont pas demandé la vie, Dieu la leur a donnée ; il est temps de leur faire connaître leur Créateur, qui leur prépare la même récompense dans l'éternité qu'à ceux qui sont les premiers sur la terre (3).

Résumant ces conseils de haute sagesse surnaturelle, la Vénérable Mère en revenait toujours à la sainte volonté de Dieu où elle voulait voir ses Filles se reposer en paix au milieu de toutes les perturbations du monde.

Faisons notre devoir en bonnes Religieuses, écrivait-elle. Soumettons-nous à la volonté de Dieu. Sachons supporter les contrariétés inséparables des grandes catastrophes. Notre Saint-Père le Pape nous donne l'exemple ; sachons nous unir à notre chef de ligne. Les journaux vous disent tout ce qui se fait dans toute l'Europe. Prions, prions beaucoup, mes bien chères Filles, pour apaiser la colère de Dieu, irritée par les péchés des hommes (4).

1. Lettre à la Sœur Madeleine Collonge, à Cayenne. Paris, 7 août 1848.

2. Lettre à la Mère Rosalie. Paris, 16 mai 1848.

3. Lettre à la Mère Raphaël, Supérieure principale des Maisons de Bourbon. Paris, 31 août 1848.

4. Lettre à la Mère Onésime, à la Martinique. Paris, 10 mai 1848.

C'était à la prière et à la protection du ciel qu'elle attribuait la conservation de l'Assemblée nationale, dont la faction socialiste avait prononcé la dissolution au nom du peuple.

Grâce à Marie et Joseph, écrivait-elle, les chefs révolutionnaires sont à Vincennes... Paris respire, on dirait que tout est gagné. Si nous avons perdu, je ne sais ce que Paris serait devenu ; nous aurions été, comme les pauvres Suisses, mis au pillage et à la dévastation... Marie, notre Mère, arrêtera le bras de son divin Fils ; nous l'en supplions à genoux, et nous espérons de la miséricorde de Dieu qu'il se laissera fléchir. Espérons, ayons confiance (1).

Les révolutions, toutefois, ne désarment pas si vite. Dieu, qui a fait les nations guérissables, sait jusqu'à quel point il doit laisser parmi elles grandir et comme mûrir le mal, avant d'y porter le remède de sa souveraine puissance. Les néfastes journées de juin ne tardèrent pas à ensanglanter Paris et à jeter la France entière dans une stupeur de mort. La frayeur fut extrême dans la Communauté de la rue de Valois, comme dans tous les paisibles asiles de la piété et de la religion.

La Vénérable Mère se trouvait alors à Brie-Comte-Robert. On y apprit, à cinq heures du soir, le 23 juin, que Paris était de nouveau en pleine révolution.

Nous étions toutes dans la consternation, raconte une Sœur, et notre Chère Mère triste et pensive... Le lendemain matin, après la messe, elle nous dit d'un ton décidé : « Mes enfants, je pars ; le devoir m'appelle à Paris. » Toute la Communauté en pleurs se jette à ses pieds et la supplie de ne pas s'exposer ; mais tout est inutile, et malgré sa pauvreté — elle n'avait que 8 francs sur elle, et la Maison n'était pas riche — elle parvint à se procurer une voiture, moyennant la promesse d'une certaine somme.

Mais ce fut bien autre chose quand, à l'entrée de la capitale, elle se trouva en présence des barricades. On était à la sanglante journée du 24 juin où le général Damesme tombait sous les

1. Lettre à la Mère Rosalie. Paris, 16 mai 1848.

balles des insurgés ; le lendemain, l'archevêque de Paris, Mgr Affre, devait tomber à son tour. La Mère Javouhey se présenta intrépide. Sa robe bleue, sa guimpe blanche la signalèrent de loin aux combattants. On la laissa avancer. Par ses allures franches et engageantes, elle eut vite fait d'inspirer confiance et de gagner des sympathies. Son nom, d'ailleurs, n'était pas inconnu aux chefs philanthropes qui dirigeaient le mouvement, et beaucoup d'ouvriers avaient été l'objet de ses bontés (1). « Laissez passer la Mère Javouhey » : ce fut le mot d'ordre donné d'une barricade à l'autre : et quel ne fut pas l'étonnement de la Communauté de la rue de Valois, au milieu du crépitement de la fusillade et du grondement du canon, de voir arriver à l'improviste, saine et sauve, la Chère Mère Fondatrice ! Comme toujours, elle avait mis sa confiance en Dieu et s'était complètement oubliée elle-même ; et Dieu lui avait répondu par une sorte de miracle pour lui montrer combien il tenait cette conduite pour agréable.

On croit assister encore à ces scènes tragiques quand on lit les lignes rapides que la Vénérable Mère écrivait à cette occasion :

Nous ne sommes pas mortes, mais que nous l'avons manqué belle ! Les journaux vous diront tout ce qui s'est passé à Paris ; cela ne pourrait se raconter. Mais que nous avons eu peur ! Comme on priaït le bon Dieu ! on entendait le canon, la fusillade, le tocsin, on portait les morts et les blessés dans les ambulances, dans les hôpitaux, le sang ruisselait dans les rues (2) !

1. Les fameux ateliers nationaux étaient établis dans les dépendances du parc Monceau ; la Vénérable Mère, qui habitait faubourg du Roule, envoyait tous les jours, aux malheureux ouvriers, très peu rétribués, de grandes marmites de soupe et de légumes. Elle allait même les voir et leur donnait de bons conseils. Le Gouvernement ayant fermé ces ateliers, les ouvriers se transportèrent du côté de la Bastille et se mêlèrent aux révolutionnaires pour élever les barricades. La Mère Javouhey, en arrivant, fut tout de suite reconnue par ces ouvriers qui s'écrièrent : *C'est la Mère Javouhey ! C'est la générale Javouhey !*

2. Lettre à la Sœur Madeleine Collonge. Paris, 20 juillet 1848.

Elle ne fut pas la dernière à prendre sa place au champ d'honneur de la charité et du dévouement. Non contente de procurer des aliments et des soins aux mobiles qui gardaient le parc Monceau, elle donna des Sœurs pour l'ambulance de la Chaussée-d'Antin, et en tenait d'autres en réserve pour d'autres quartiers : tout le monde, à la Communauté, était occupé à faire de la charpie et à préparer des compresses... Elle fit plus : par l'intermédiaire de Mgr Fayet, évêque d'Orléans, membre de l'Assemblée nationale, et qui avait pris pension à la Communauté, elle offrit au Gouvernement deux de ses Maisons, pour y recueillir une partie des enfants orphelins dont les pères étaient morts en combattant pour la cause de l'ordre.

Les suites de la Révolution de 1848 amenèrent bientôt un surcroît de sollicitude pour la Mère Fondatrice. Un décret de l'Assemblée constituante, qui venait de fonder la République, ordonna que les prisonniers convaincus d'avoir pris part à l'insurrection seraient transportés dans les possessions françaises d'outre-mer. Craignant l'introduction d'un pareil élément à la Guyane, parmi sa jeune colonie de Mana, la Mère Javouhey mit tout en œuvre près du Ministère pour parer ce coup. Grâce à l'influence de l'ancien Gouverneur du Sénégal, le baron Roger, député, Mana ne reçut pas les tristes épaves de la Révolution. Sur les côtes de Madagascar, cette déportation ne devait pas présenter les mêmes inconvénients. Aussi la Vénérable Mère écrivit-elle aux Supérieures de ces localités, pour les préparer à leur mission de dévouement auprès de ces pauvres gens, de leurs enfants surtout, qui devaient les accompagner.

Voyant le flambeau de la foi pâlir chez les peuples d'Europe en punition de leur infidélité, elle se tenait prête à seconder les desseins miséricordieux de la Providence en faveur de tant d'autres nations encore assises dans les ténèbres et à l'ombre de la mort.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les premières Sœurs de Saint-

Joseph parties pour l'Océanie en 1843 étaient destinées aux îles Marquises ; mais comme rien n'avait encore été disposé pour les y recevoir, le commandant de la *Charte* les avait conduites jusqu'à Tahiti. En 1847, le personnel de cette mission ayant été augmenté, la Mère Fondatrice en détacha les Sœurs Sophronie et Marcelline et les envoya aux îles Marquises, où elles résidèrent d'abord à Vaitahu, dans la baie de Tanata ou Christine. Elles y restèrent deux années, pendant lesquelles leurs efforts furent à peu près stériles, et leur vie en danger. Plus d'une fois, elles risquèrent d'être mangées ; car pour ces pauvres sauvages, écrivait une des Sœurs de ces contrées, la chair humaine, et surtout la chair des blancs, est un mets très délicat. Cette mission fut reprise un peu plus tard, à Taïōhaé, dans l'île de Nukahiva, résidence du Vicaire apostolique et des missionnaires de Piepus. Là les Sœurs s'occupèrent du soin des malades et de l'éducation des enfants. C'était une œuvre ingrate, au milieu de peuples si sauvages, à cette époque surtout.

Pour soutenir les Sœurs et les encourager, la Mère Fondatrice leur écrivait avec son cœur de mère et d'apôtre. L'une d'elles nous a conservé ce fragment d'une de ses lettres, qui nous fait d'autant plus regretter la perte du reste.

Que je vous visite souvent en esprit, au milieu de vos chères sauvages ! Vous savez combien je les aime... Que ne puis-je aller vous trouver un jour ! Ayez bon courage : la vie n'est pas longue ; nous n'aurons de vrai bonheur que dans l'éternité. Je suis bien vieille ; je ne puis plus écrire. Je voudrais être près de vous pour soigner vos pauvres sauvages. Dites-nous bien ce que vous faites ; tout nous intéresse. Oh ! je vous le répète, aimez bien votre mission, toute de charité ; elle vous mènera droit au ciel... (1).

Vers ce même temps (1848), on faisait appel au dévouement de la Vénérable Mère pour une autre partie de l'Océanie, la

1. Lettre de 1848.

mission de Tonga-Tabou. On voit par les lignes suivantes adressées à sa sœur, la Mère Rosalie, que son zèle était loin de reculer devant cette nouvelle entreprise :

Mgr d'Amata (coadjuteur de Mgr Pompallier) nous demande des Sœurs pour un pays qui n'a jamais connu Dieu. Nous sommes convenus qu'il enverra à nos Sœurs de l'Océanie (à Tahiti) dix jeunes filles de dix à douze ans pour être élevées et apprendre à connaître Dieu. Après trois années, nos Sœurs les accompagneront pour aller essayer de faire comprendre à leurs compatriotes que les femmes ont des âmes, qu'elles sont la moitié du genre humain, et qu'il ne faut pas les manger comme ils le font maintenant. Ce sont les Pères Maristes qui sont chargés de cette importante mission. L'évêque emmène vingt-deux missionnaires, dont douze sont déjà partis. Il a de grandes espérances pour la conversion de ce pauvre peuple ; il ne voudrait changer avec aucun autre... Nos jeunes aspirantes sont remplies de courage pour ces saintes missions.

Dieu se contenta de la bonne volonté de la Mère Fondatrice. Ce furent les Frères Maristes et les Sœurs de Notre-Dame des Missions qui furent appelés à travailler à la conversion des Tonga-Tabou. Les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, tout en envoyant quelques-uns de leurs essaims aux nouvelles colonies du grand Océan, comme pour montrer la puissance du souffle apostolique qui les porte d'un bout du monde à l'autre, étaient plus particulièrement destinées aux colonies anciennes où leur Mère Fondatrice s'était, dès les débuts de son œuvre, dévouée au salut des populations noires. Aux Antilles, à la Guyane, au Sénégal, à Madagascar, à Bourbon, la Révolution de 1848 qui avait semblé, un moment, tout bouleverser dans des milieux si exposés aux conflits de races, donna, au contraire, un nouvel essor à tous les établissements de l'Institut.

Il y avait eu, dans les débuts de la Révolution, comme un travail clandestin de destruction, tendant à remplacer, dans plusieurs colonies, les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny par

les Sœurs de la Charité, et les prêtres sortis du Séminaire du Saint-Esprit par les Lazaristes. Peut-être était-il resté dans l'esprit de certains personnages récemment parvenus au pouvoir quelque chose des odieuses calomnies par lesquelles Ledru-Rollin avait osé, en pleine Chambre, accuser le Séminaire et les prêtres du Saint-Esprit de favoriser l'esclavage. Quant à la Congrégation de Saint-Joseph, on s'appuyait sur de vaines apparences pour conclure que les Sœurs vouées à l'éducation dans les Antilles réservaient toutes leurs faveurs pour les blancs, et n'avaient point de sympathie pour les noirs.

La divine Providence, qui veille sur les Institutions pour les conserver à la mission qu'elle leur a destinée, intervint pour que rien ne fût changé à l'ancien état de choses, ni pour le clergé, ni pour les Sœurs de Saint-Joseph. Le nouveau Supérieur de la Congrégation et du Séminaire du Saint-Esprit, M. Leguay, n'étant pas sympathique au Gouvernement de 1848, donna sa démission en faveur de M. Monnet, le missionnaire dévoué des noirs à Bourbon. C'était l'homme providentiel pour la situation. Son attachement aux noirs lui avait valu, lors de son dernier voyage dans cette île, l'animadversion des blancs, qui avaient même obtenu du Gouverneur de le faire immédiatement rembarquer pour la France. Il lui fut donc facile, comme Supérieur de la Congrégation et du Séminaire, de défendre et de sauver l'héritage plus que séculaire des prêtres du Saint-Esprit aux colonies. Bien plus, en adjoignant à son Institut les missionnaires du Saint-Cœur de Marie et en s'effaçant devant le Père Libermann, leur fondateur, il donna à toute l'œuvre du Saint-Esprit, renouvelée et rajeunie, une vigueur inconnue jusque-là et pleine d'avenir.

Pour ce qui concerne les Sœurs de Saint-Joseph, M. Monnet les avait vues à l'œuvre auprès des noirs à Bourbon. Les accuser de ne pas aimer les noirs, c'était, d'après lui, fermer volontairement les yeux à la lumière. Il les défendit éloquem-



ment, dans les conseils du Gouvernement. Du reste, le dévouement personnel et si éclatant de la Mère Fondatrice pour la race noire devait peser de tout son poids pour faire pencher la balance en faveur du maintien de l'Institut dans l'œuvre coloniale.

Dans une lettre à la Mère Rosalie, au sujet de ces affaires, la Vénérable Mère écrivait :

Le bon Dieu a fait une sorte de miracle en ramenant de Bourbon M. l'abbé Monnet. Il nous sauve d'un naufrage que nous étions loin de prévoir. Notre bon Père saint Joseph n'a pas voulu se brouiller avec saint Vincent de Paul. Il lui a dit : Laissez là mes filles; les vôtres en ont assez. Voilà la Chine, le Japon qui vous tendent les bras; allez-y planter votre étendard.... mes filles sont trop jeunes... (1).

Elle ajoutait dans une autre lettre :

Les colonies ont failli nous échapper. Sans Mana, elles seraient sans doute passées en d'autres mains. Enfin nous les conserverons, parce que la Sœur Javouhey a donné des preuves de son amour pour les noirs... (2).

Tout n'était pas dit encore, cependant. Lorsque l'Assemblée nationale eut proclamé la liberté des noirs, il se trouva des hommes parmi le nouveau personnel du Ministère qui réclamèrent le rappel en France des Supérieures des Antilles, et de plusieurs autres Sœurs accusées d'être peu favorables aux hommes de couleur. Ce ne fut pas sans peine que la Vénérable Mère obtint, à force de protestations et de promesses, qu'il fût sursis à cette mesure. Il ne lui fut pas moins difficile, ensuite, de parer un autre coup, dont les conséquences auraient été désastreuses au point de vue des intérêts religieux de la colonie de la Martinique : ce fut d'empêcher que la Communauté ne fût remplacée, à la Maison principale de Saint-

1. Lettre de Paris, 10 mars 1848.

2. Lettre à la Sœur Madeleine Collonge. Paris, 12 avril 1848.

Pierre, par des institutrices laïques. Pendant plusieurs mois elle vit avec une douloureuse anxiété ses Maisons des colonies, celles des Antilles en particulier, comme sur un volcan, dont les laves brûlantes pouvaient, à chaque moment, tout engloutir. On ne commença à respirer à la Martinique, qu'après l'envoi d'un Gouverneur plein de sagesse et de fermeté, l'amiral Bruat, un des admirateurs de la Mère Javouhey et ami dévoué de l'Institut.

Cependant la Vénérable Mère pressait le Gouvernement de faire partir pour nos possessions d'outre-mer les Religieuses réclamées par les besoins de la population noire. C'étaient des ajournements dont on ne voyait pas le terme. Il n'est pas ordinaire que les révolutions enrichissent beaucoup les peuples qu'elles visitent ; les caisses étaient vides, et l'on ne pouvait, pour le présent, faire face aux frais de passage pour les Sœurs. La Mère Javouhey avait déjà pris à sa charge les dépenses de voyage et d'hôtel de plus de trente sujets envoyés par elle outre-mer ; mais les temps étaient si mauvais que toutes les Congrégations, dont on convoite parfois les richesses imaginaires, devaient se faire une loi de la plus stricte économie pour pouvoir seulement subsister. Force était d'ajourner les nouveaux départs.

En attendant l'envoi des renforts impatiemment désirés, la Mère exhortait ses Filles des colonies à se multiplier. Celles dont l'état de santé aurait conseillé un retour en France, elle les engageait à porter plus longtemps encore, s'il était possible, le poids de la chaleur et du jour. Elle mettait à profit ces retards pour mieux préparer les jeunes sujets à la mission qui allait leur être confiée.

Cette mission, si belle aux yeux de Dieu, et si fructueuse pour le salut des âmes, put enfin prendre tout l'essor qu'elle comportait. Bientôt la Congrégation compta jusqu'à treize centres à la Martinique, et six à la Guadeloupe, créés spécialement pour l'instruction primaire des enfants de couleur et

le catéchisme des noirs adultes, en dehors des établissements appartenant à l'Institut.

A la Guyane aussi, les œuvres de la Mère Javouhey prospéraient. Ses anciens travaux portaient leurs fruits; son souvenir restait toujours une grande force morale.

Mana était devenu bourg libre. Il était rentré au point de vue civil, administratif et commercial, dans les règles du droit commun. L'année 1846 s'était passée tout entière, pour la Mère Isabelle, qui avait remplacé la Vénérable Mère à Mana, et pour l'Administration de la Guyane, à préparer la transition vers le nouveau régime, qui devait être inauguré le 1<sup>er</sup> janvier 1847.

Un certain nombre d'entre les habitants, dans leur inexpérience, s'étaient imaginé que, n'étant plus tenus en tutelle, et se trouvant complètement émancipés, tout irait au gré de leurs désirs. Une année suffit à les désabuser. Habités, comme ils l'avaient été, à une direction toute paternelle, ils ne tardèrent pas à trouver qu'à beaucoup d'égards ils avaient perdu au change. Sous une administration civile, il ne pouvait y avoir que l'inflexibilité de la loi, sans accompagnement de ces formes douces, de ces sentiments bienveillants qu'inspire l'esprit de l'Évangile et qui tempèrent la rigueur des règles. L'année 1847 n'était pas encore entièrement écoulée, que leur mécontentement éclata. Ils se révoltèrent contre le Commandant du quartier, ce qui ne s'était jamais vu pendant les onze années de l'administration de l'Institut.

C'était dans le courant du mois de décembre. Une soixantaine d'individus, après avoir fait entendre leurs griefs au Commandant, se jetèrent dans leurs canots amarrés au bord de la rivière, la remontèrent d'environ trois lieues, et se rendirent à l'endroit appelé Terre-Rouge, que la Mère Fondatrice, disaient-ils, leur avait donné, pour ajouter aux concessions de terre qui leur avaient été faites au bourg de Mana.

Nous y ferons, ajoutèrent-ils, un village de Saint-Joseph, et quand nous aurons fini, nous viendrons chercher des Sœurs pour nous garder ; mais nous ne voulons pas d'autres blancs. En attendant, quand les Sœurs seront chez les Indiens du Courbari, nous irons à la messe chez elles.

Le Commandant effrayé s'empressa de demander à Cayenne une augmentation de la force publique ; mais les noirs n'en furent ni émus ni inquiets, parce que, prétendaient-ils dans leur simplicité, « ils n'avaient fait aucun mal, que la terre sur laquelle ils voulaient s'installer était, selon eux, le bien de leur Mère *grand Madame*, et que personne n'avait le droit de contrevenir à ce qu'elle avait fait ». Cette petite émeute n'eut cependant pas de suites, mais la Mère Isabelle dut intervenir pour le rétablissement de l'ordre et l'apaisement des esprits.

On voit par ce fait avec quelle justesse de vues l'amiral de Mackau, Ministre de la Marine, écrivant l'année précédente à la Vénérable Mère, au sujet de la transformation de Mana, lui avait dit :

Il n'entre nullement dans la pensée de mon département de soustraire la jeune population de Mana à l'action tutélaire et bienfaisante de la Congrégation. Mon désir est, au contraire, qu'elle y poursuive son œuvre de préparation morale et religieuse, et je serais heureux de recevoir de vous l'assurance que vous acceptez avec persévérance et confiance la continuation de cette œuvre qui conserve, pour le Gouvernement, la plus haute importance.

La Congrégation de Saint-Joseph continua donc à étendre son action tutélaire sur la jeune colonie, et ce fut pour celle-ci un grand avantage. On le vit bien en 1848, lors du décret du Gouvernement qui mit subitement fin à l'esclavage dans tous les établissements français d'outre-mer. Contrairement à ce qui se passa à la Martinique et à la Guadeloupe, où l'émancipation, préalablement même au décret précité, avait été résolue de vive force au moyen de la révolte, du pillage et de

l'incendie des habitations, la Guyane n'offrit, à cette occasion, aucune scène regrettable.

Se réjouissant de voir des milliers de leurs frères délivrés de la servitude et de l'oppression qui, depuis des siècles, pesaient sur leur race, les noirs de Mana donnèrent un banquet auquel tous les hommes participèrent ; le Commandant et les employés de l'Administration y furent également invités. A la fin du repas, au moment des toasts, un noir se leva, tenant son verre à la main, et porta la santé de la Mère Fondatrice. « Vive notre Chère Mère générale ! Longues années pour elle ! » Au premier mot, tous les convives sont debout et répètent avec élan le vivat de celui qui avait donné le signal de la manifestation. Le Commandant et son escorte firent de même ; mais malgré la bonne contenance qu'ils tâchèrent de prendre, on comprit qu'ils étaient peu flattés de l'oubli qu'on faisait d'eux.

Peu après, il fut question du choix des députés pour l'Assemblée Constituante. Les colonies, aussi bien que les autres parties du territoire français, étaient appelées à élire des représentants ; et comme il n'y avait plus d'esclaves, le droit de vote avait été étendu à toutes les classes de la population. Les électeurs de Mana furent convoqués, à cet effet, dans leur localité. Leur éducation politique était tout entière à faire. Interrogés pour savoir qui aurait leurs suffrages, celui d'entre eux qui avait la parole pour les autres fit connaître que tous donneraient leurs voix à la Mère Javouhey. Vainement on lui objecta que les femmes ne pouvaient faire partie des Assemblées politiques ; d'accord avec les autres électeurs, il maintint son premier choix. Lorsqu'on fut parvenu à le convaincre que cette élection était impossible, il termina le débat en disant : « Si nous ne pouvons nommer ma Chère Mère, qu'on nomme qui l'on voudra, cela nous est égal. »

Des Indiens Galibis, attirés par le bon voisinage des noirs de Mana, s'étaient réunis en un village, au nombre d'au moins

deux cents, à quatre ou cinq lieues au-dessus du bourg, sur la petite rivière du Courbari, affluent de la Mana. Le Gouvernement colonial, après avoir pris quelques mesures pour encourager leur établissement, fit appel aux Sœurs de Saint-Joseph pour continuer cette œuvre de civilisation. La Vénérable Mère s'empressa d'y répondre, et deux Sœurs furent bientôt installées par la Mère Isabelle au milieu de cette peuplade sauvage, afin d'apprendre aux enfants à lire et à écrire et de faire connaître à ces pauvres Indiens les premières vérités de la religion.

---

## CHAPITRE II

La Mère Javouhey dans le Midi. — Mort de la Mère Clotilde Javouhey. — Fondation du Noviciat de Paris. — Etablissement définitif de la Maison-Mère au Faubourg Saint-Jacques. — Le P. Frédéric Le Vasseur.

Cédant aux instances de ses Filles, qui craignaient pour elle, après tant d'émotions, un séjour plus prolongé dans la capitale, la Vénérable Mère quitta Paris vers la fin de mai 1849. Elle venait de fermer les yeux à Mgr Fayet, qui mourut dans la Maison de la rue de Valois, emporté par le choléra.

La Mère générale se rendit d'abord à Cluny, où sa présence remplit toutes les âmes d'une joie et d'une ardeur nouvelles. Puis elle partit pour Limoux, se proposant de visiter sur son passage les autres Maisons de l'Institut. Partout elle trouva ses Filles à leur devoir, remplies de zèle et faisant le bien.

A Limoux elle admira le dévouement des Sœurs à l'égard des enfants et des malades de l'Asile. Là, plus qu'ailleurs, son cœur s'épanouissait. Le pays, par son doux climat, lui rappelait, écrivait-elle, sa chère Guyane, et par le domaine de Massia, la Bourgogne et ses premiers travaux des champs. Oubliant son âge et ses fatigues passées, elle voulut prendre, chaque jour, sa part au travail, avec les Sœurs converses et les ouvriers, tout en faisant exécuter de grandes réparations à la maison, dans l'intérêt de la régularité, et en traçant des plans pour de nouvelles plantations de mûriers.

La Vénérable Mère faisait plus encore que de donner l'exemple du travail et du dévouement : elle fut, par son

esprit de pauvreté, d'humilité et de mortification, un grand sujet d'édification pour les Sœurs. Bien que fatiguée et parfois assez souffrante, elle ne voulait cependant rien accepter de particulier à table. Un jour que la Sœur cuisinière, par un sentiment qui se conçoit, s'obstinait à lui servir un potage à part, se levant et prenant une assiette de fer des malades, elle alla puiser dans la bassine des aliénés. Comme ses Filles lui en témoignaient de la peine : « Je recommencerai ainsi, leur dit-elle, toutes les fois que vous voudrez me donner quelque chose à part. » Elle fit de même un jour qu'on lui avait préparé une assiette de fraises : « Pour qui donc ces fraises ? dit-elle. — Pour vous, ma Chère Mère. — Comment pour moi ? Vous, mes pauvres enfants, qui avez bien travaillé, bien fatigué, vous me regarderez faire ? Je n'entends pas cela. » Et elle partagea les fraises entre toutes les Sœurs présentes.

Notre vénérée Mère, rapporte une des Sœurs de la Communauté, voulant que tout son extérieur fût l'expression fidèle des sentiments de son cœur, me pria un jour de lui confectionner une robe en coton (1). Je satisfis promptement son humble désir. Mais, quelques jours après, la Mère Clotilde l'apercevant lui témoigna une sorte de surprise et de regret de la voir vêtue ainsi. Or, notre bien Chère Mère, prenant la chose pour une leçon, lui répondit humblement : « Ah ! j'ai oublié de vous demander permission. » Et il fallut employer la ruse pour lui faire rendre cette robe. Le secret, pour moi qui la connaissais, ne fut pas difficile à trouver : je fis appel à son bon cœur en lui disant avec simplicité et respect que j'avais besoin d'une robe semblable. « Eh bien, mon enfant, me répondit-elle, vous l'aurez ; mais vous voulez m'empêcher de pratiquer la pauvreté. »

Quelques traits touchants de sa bonté et de sa charité sont rapportés par une autre Sœur qui en fut témoin :

Apercevant un petit garçon qui coupait des branches dans le

1. Pour les travaux fatigants, on remplaçait alors la robe de laine par une robe de coton bleu.



bois, elle me dit de l'appeler, mais la peur le faisait fuir à toutes jambes. Elle l'appela alors elle-même, et si fort, que le pauvre petit, tout saisi, s'arrêta ; puis s'étant approchée, elle le prit par la main et lui parla avec tant de bonté, que le pauvre enfant se trouva tout heureux d'être dans ses bras, au lieu de la prison qu'il craignait. Elle le mena à la cuisine et le fit diner, en lui recommandant d'être bien sage et, en particulier, de ne plus toucher à l'avenir à ce qui ne lui appartenait pas.

Elle nous amenait des hommes à toute heure pour leur faire prendre quelque nourriture ou quelque rafraîchissement ; car, à cette époque, on faisait la route de Limoux, et grand nombre d'ouvriers étaient dans une grande misère... Elle voulait que la voiture qui la conduisait à la campagne de Massia allât très doucement, afin de pouvoir saluer tous ces pauvres gens. *Quelle brave femme !* se disaient-ils entre eux ; *une femme comme ça ne devrait jamais mourir.*

Souvent, dit une autre Sœur, notre vénérée Mère venait visiter nos pauvres aliénés. Elle écoutait avec une attention touchante le récit de leurs peines imaginaires, et leur demandait s'ils avaient besoin de quelque chose, heureuse ensuite d'accéder autant que possible à leurs désirs. Aussi ces braves gens, quoique privés, pour la plupart, de tout sentiment noble et généreux, l'aimaient et la respectaient. Dès qu'ils l'apercevaient, ils couraient l'entourer ; et parfois, si on leur refusait quelque chose, ils menaçaient de le dire à la *Chère Mère*, la prenant ainsi pour leur protectrice. Les plus indomptables étaient doux en sa présence, et, subjugués par sa bonté, l'écoutaient docilement.

Cependant la situation à Paris n'était pas rassurante. Aux autres sujets de crainte s'était joint le choléra. Deux Sœurs de la Communauté de Paris payèrent leur tribut au terrible fléau.

Un autre coup vint frapper la Vénérable Mère dans la personne de l'un des amis les plus dévoués de l'Institut, le baron Roger, dont plusieurs fois nous avons eu l'occasion de parler dans le cours de cette histoire, et qui mourut cette année. Il avait consacré une partie de son existence à seconder les tra-

vaux de civilisation chrétienne de la Mère Javouhey au Sénégal, à la Guyane, et dans nos autres colonies. Elle le regretta vivement.

La Mère Fondatrice n'avait pas besoin de ces avertissements du ciel pour penser elle-même à la mort. Déjà elle semblait avoir comme le pressentiment que sa fin n'était plus bien éloignée. Elle épanchait ainsi son âme dans une lettre à la Mère Raphaël, Supérieure principale de Bourbon :

Je voudrais écrire à toutes nos chères Filles ; je les aime beaucoup, mais je ne vois plus clair ; priez toutes afin que le bon Dieu m'accorde la grâce de me bien préparer à la mort. J'ai tout à l'heure soixante-dix ans ; je ne suis pas triste, je ne veux que la volonté de Dieu ; il a tant fait pour notre chère Congrégation ! Il a fait de rien une œuvre qui fait tant de bien dans les cinq parties du monde ! Pourvu que nous soyons de bonnes Religieuses, je mourrai heureuse. Priez pour moi, ma bien chère Fille, afin que je fasse ce que le bon Dieu demande de moi et de mes chères Filles, jusqu'à ce qu'il nous réunisse dans son sein pendant l'éternité. Qu'il me tarde que nous y soyons, pour ne plus pécher ! (1).

Elle n'aspirait plus qu'à vivre éternellement dans le sein de Dieu. Un moment on put craindre qu'elle ne fût exaucée. Un érysipèle au bras et la névralgie à la tête, avec accompagnement de fièvre, vinrent la surprendre au milieu de ses courses et de ses travaux à Limoux. Grâce à des soins dévoués et à quelques jours de repos, la Vénérable Mère put se rétablir assez promptement ; mais ce fut, ce semble, pour la préparer à une nouvelle épreuve, qui l'atteignit jusqu'aux fibres les plus sensibles de son âme. La Supérieure de l'établissement, la Mère Clotilde Javouhey, sa nièce tendrement aimée, qui joignait de rares qualités aux plus solides vertus, fut inopinément atteinte d'une fluxion de poitrine. Malgré les soins dévoués et les ferventes prières, elle fut ravie en quelques jours à

1. Lettre du 19 mars 1849.

l'affection de la Communauté. C'était le 15 juillet 1849, veille de la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel, date mémorable qui, deux années après, devra marquer une autre perte plus douloureuse encore pour la Congrégation : celle de la Vénérable Mère elle-même !

La mort de la Mère Clotilde fut, comme celle des Saints, précieuse devant Dieu. Une piété sincère, une parfaite délicatesse de conscience, un tact exquis dans les procédés et les affaires, avaient attiré les bénédictions de Dieu sur ses travaux et lui avaient concilié l'affection de sa Communauté et celle de la population de Limoux. Elle avait gouverné l'établissement pendant vingt-trois ans.

En cette douloureuse circonstance, on put admirer la force d'âme et la soumission parfaite de la Mère Fondatrice à la divine volonté. L'une des Sœurs alors présentes nous a laissé, à cet égard, ses souvenirs.

Ma Chère Mère Clotilde venait de mourir. Nous étions toutes extrêmement tristes, mais notre Mère Fondatrice nous encourageait, en nous parlant de la soumission à la volonté de Dieu et des vertus de la vénérée défunte. Pendant que ce saint corps était exposé dans sa chambre, elle s'inclinait devant lui comme devant le Tabernacle. Ce même jour elle nous dit de la suivre à la chapelle. Arrivées là, nous ne pûmes retenir nos sanglots ; mais cette vénérée Mère, qui adorait en silence les impénétrables desseins de Dieu, n'approuva pas ces sanglots : « Ne pleurez pas ainsi, nous dit-elle ; le bon Dieu n'est pas content de cette si grande tristesse. » Et, saisie d'un saint transport d'abandon et d'amour pour la divine volonté, elle nous fit réciter le *Te Deum* avec elle.

Rentrée à Paris, la Mère Javouhey s'occupait de réaliser un projet qui lui tenait à cœur depuis longtemps. En signant, dans le cours de l'année 1846, un accommodement avec l'évêque d'Autun, elle avait renoncé en fait au noviciat du diocèse de Beauvais, reconnu par les Statuts ; mais toujours, d'accord avec son Conseil, elle avait réservé le droit d'avoir

un second noviciat. Le besoin s'en faisait de plus en plus sentir. Dès le 14 janvier 1848, elle écrivait à la Sœur Aimée de Jésus, à la Réunion :

Dans ce moment, nous voudrions aviser au moyen d'avoir le noviciat des colonies à Paris. Nous avons la parole de Mgr l'Archevêque, de qui nous allons acheter un terrain pour bâtir... Cela nous coûtera cher, mais toute la Congrégation est intéressée à un si grand résultat.

La mort de Mgr Affre et les événements de cette triste époque suspendirent la poursuite de l'affaire. Mais l'idée était une de celles dont la germination lente ne peut que produire des fruits plus certains et plus durables. La Vénérable Mère avait espéré en la bienveillance de Mgr Sibour. Son espérance ne fut point trompée. Le nouveau prélat n'avait pas oublié avec quel paternel intérêt Mgr Fayet, avant de mourir, lui avait recommandé la Mère Javouhey et son œuvre. Un des premiers gages de son bon vouloir pour la Congrégation fut de nommer l'abbé Caire supérieur ecclésiastique des Maisons de l'Institut, dans le diocèse de Paris.

Cet ecclésiastique, aussi intelligent que pieux et zélé, ne tarda pas à partager les vues de la Mère Fondatrice, au sujet du noviciat à établir dans la capitale. Il comprit que la Congrégation ne pouvait pas toujours rester renfermée dans les limites étroites d'un diocèse éloigné, ni pour le recrutement des sujets, ni pour le centre d'administration des affaires. Il n'hésita pas à solliciter de Mgr Sibour la reconnaissance officielle, bien que provisoire encore, du noviciat de Paris. Sa demande, appuyée par l'abbé Sibour, Vicaire général, proche parent de l'Archevêque et ami personnel de M. Caire, eut son plein effet. La Vénérable Mère, ayant, sur ces entrefaites, trouvé, près de l'Observatoire, dans une position tranquille et salubre, une vaste maison propre au nouveau noviciat, M. Caire lui obtint de l'Archevêché

l'autorisation d'en faire l'acquisition au nom de l'Institut (1).

La foi vive de la Mère Fondatrice lui montra, dans tout ce qui venait de s'accomplir si rapidement et comme par un jeu de la Providence, la réalisation de ces consolantes paroles de l'Esprit-Saint : « Ceux qui sèment dans les larmes recueilleront dans la joie. »

Depuis six mois, écrivait-elle, je ne suis plus de ce monde... J'ai eu tant de sacrifices à faire, qu'il y a eu bien peu de relâche ! Oh ! qu'il fait bon souffrir pour Dieu ! Il ne se laisse jamais vaincre en libéralité. Parce que nous avons souffert, voilà qu'il veut nous récompenser ; Mgr l'Archevêque vient d'approuver le noviciat principal à Paris (2).

Mais où éclatent surtout son admiration et sa reconnaissance pour cet insigne bienfait de la bonté divine envers l'Institut, c'est dans les lignes suivantes qu'elle adressait, au courant de la plume, à sa sœur, la Mère Rosalie, à Cluny :

Paris, 3 octobre 1849.

A la plus grande gloire de Dieu !

Nous sommes sauvées du naufrage ! Approbation de Mgr l'Archevêque de Paris ; le noviciat principal dans son diocèse ; maison principale de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny. Nous venons d'en passer l'acte d'acquisition pour 450.000 francs, payables en sept années. Elle est toute meublée, sise à côté de l'Observatoire ; elle peut contenir, sans réparations, de deux à trois cents Religieuses... Tous ceux qui nous connaissent voient le doigt de Dieu dans cette grande affaire, qui s'est faite seule, sans secours humain.

A cette communication, la Mère Rosalie répondait :

C'est une Providence ; que Dieu en soit béni, ma très Chère Mère... M. le Curé vous en fait compliment, tout en se demandant

1. C'était l'ancienne Institution Laville, fondée peu d'années auparavant. Elle forme aujourd'hui le n° 21 de la rue Méchain, Maison-Mère de l'Institut.

2. Lettre à la Mère Onésime. Paris, 14 octobre 1849.

ce que va penser Mgr d'Autun ; mais enfin, il est bien permis de recouvrer sa liberté quand on le peut. Vous l'auriez fait plus tôt si vous aviez rencontré la même bienveillance dans les prédécesseurs de Mgr l'Archevêque de Paris. Mais il fallait des épreuves ; elles ne vous ont pas manqué. Mgr Sibour devient, pour ainsi dire, le Fondateur et le Père de la Congrégation ; ce sera comme le saint François de Sales des Sœurs de Saint-Joseph. Que Dieu nous le conserve, ainsi que vous, ma très Chère Mère. Je ne puis trop admirer et remercier la Providence de la santé merveilleuse qu'elle vous donne et du succès des projets qu'elle vous inspire pour l'affermissement de l'Ordre. Nous avons fait une neuvaine aux Saints Anges dans cette intention. C'est dimanche qu'elle doit finir. Avec quel bonheur nous allons les prier de joindre leurs actions de grâces aux nôtres pour cette dernière faveur !

La Mère Fondatrice aima à voir dans cette faveur l'œuvre de la Très Sainte Vierge ; et, dans sa reconnaissance, elle lui fit la remise de ce noviciat, en l'en déclarant la Mère et la Maîtresse, et en faisant prendre l'engagement d'y établir le chant quotidien des litanies de Lorette, auquel on ajouta cette invocation : *Mater et Magistra novitiatuſ, ora pro nobis*. Cette pratique a été fidèlement observée jusqu'à ce jour.

Le 13 octobre, sous les auspices de sainte Thérèse, eut lieu, dans la maison de la rue de Valois, la première cérémonie de vêtue du noviciat récemment approuvé par l'autorité diocésaine. Le premier jour du mois suivant, sous la protection de tous les Saints, on prit possession de la maison du faubourg Saint-Jacques, et le Saint Sacrifice fut offert dans la chapelle de l'établissement. Toutes les élèves et les dames pensionnaires de la rue de Valois-du-Roule avaient voulu suivre la Communauté dans sa nouvelle demeure. La joie était dans tous les cœurs. Celui de la Mère Fondatrice surabondait d'une douce consolation. Ses efforts, qui dataient de loin, étaient couronnés d'un succès qu'on n'avait même pas osé espérer. Plus assurée et plus tranquille sur le terrain qui venait de s'affermir si merveilleusement sous ses pas, elle

envisageait avec un redoublement de confiance les difficultés, les contradictions, qui ne pouvaient manquer de surgir encore. Il lui était donc donné de jouir un peu, après tant d'épreuves ! Aussi, comme elle aimait cette maison du faubourg Saint-Jacques, et surtout ce noviciat dont la fondation lui avait coûté tant de larmes et de douloureuses inquiétudes !

Venez, écrivait-elle à la Mère Rosalie, à Cluny, venez nous aider à compléter notre installation ; vous assisterez à la première prise d'habit que Dieu, dans sa miséricorde, nous permet de célébrer dans la capitale de notre petit univers, dont Marie est la Reine et la Maitresse et notre Père saint Joseph le Gouverneur.

Là devait être le noviciat central, où toutes les aspirantes viendraient un jour terminer leur temps d'épreuve et recevoir leur dernière formation.

La charitable Mère voyait aussi dans la nouvelle maison la possibilité de réaliser l'un de ses plus ardents désirs, celui de procurer une douce et pieuse retraite aux Sœurs revenant fatiguées ou malades des colonies et des missions.

Dans notre nouvelle demeure, dit-elle, nous aurons place, non seulement pour cent postulantes et autant de novices, mais encore pour beaucoup de pauvres Sœurs fatiguées et souffrantes, spécialement des colonies, qui ont tant besoin de repos. Ce sera un dédommagement de leurs peines, en attendant celui que Dieu leur promet dans le ciel pour l'éternité (1).

Cependant, autour d'elle et au loin, ses Filles se préoccupaient beaucoup de la charge énorme que la nouvelle acquisition allait faire peser sur l'Institut.

Saint Joseph, disait la Mère Fondatrice, ne laissera pas ses enfants dans le besoin... C'est le banquier de la Congrégation. Et celui-là est solide ; il ne fera pas faillite. Si on le connaissait, comme on aurait recours à lui dans toutes ses peines et ses embar-

1. Lettre à la Mère Raphaël, à la Réunion. Paris, 10 mars 1830.

ras ! Lorsque nous le prions dans nos nécessités, il dit à Marie : Laisserons-nous nos enfants dans le besoin ? et ils viennent à notre aide.

Une fois cependant, c'était quelques mois après l'installation au faubourg Saint-Jacques, la confiance de la pieuse Mère fut mise fortement à l'épreuve. La Supérieure de la Maison se trouvait presque à la veille du paiement d'un billet à ordre de quelques mille francs, et toutes les caisses étaient vides. Chaque jour, en rapprochant du terme, augmentait l'anxiété de la Supérieure ; mais la Vénérable Mère la rassurait toujours, sans aviser davantage aux moyens de se procurer l'argent nécessaire. Cependant, le jour fatal est venu et nul secours n'est arrivé. La pauvre Supérieure, qui se voit déjà en face d'un créancier irrité, ne peut s'empêcher de montrer quelque mécontentement. Peu après, une lettre inattendue arrive : elle contient des valeurs suffisantes pour faire honneur à la signature de la Communauté.

Voyez, lui dit alors la Vénérable Mère, voyez s'il faut se défier comme vous l'avez fait de la Providence, si nous, qui sommes les enfants de saint Joseph, devons manquer de foi et de confiance en Dieu !

Dans les Instituts religieux, la première école de la sainteté, celle où les leçons et les épreuves de la vertu sont le plus efficacement goûtées, c'est le noviciat : arène où l'âme appelée à devenir l'Épouse de Jésus-Christ combat à la fois contre les souvenirs du monde, les artifices du démon et les entraînements d'une nature encore imparfaitement soumise à la grâce ; creuset où l'or de l'amour divin s'épure et se sépare peu à peu de l'alliage grossier des désirs et des affections terrestres ; moule propre à chaque famille religieuse, où l'on se dépouille de tout ce qui est trop personnel, pour prendre l'esprit et le cachet distinctifs de l'Institut que l'on aspire à embrasser. Les Maisons où se forment ainsi les âmes reli-



gieuses ont besoin d'une direction sûre et éclairée ; c'est ici surtout qu'il convient de répéter après saint Bernard : « L'art des arts, c'est la direction des âmes. »

La Mère Fondatrice y avait pourvu, en plaçant à la tête du premier noviciat de Paris une jeune Religieuse qui avait donné pendant plusieurs années, à la Martinique, autant de preuves de la rectitude de son jugement et de la portée de son esprit que de la solidité de sa piété et de sa vertu. Nous voulons parler de la Mère Marie de Jésus (1). Elle lui adjoignit, en vue des études, la Mère Léontine, elle aussi revenue de la Martinique, et que ses travaux sur la vie de la Vénérable Mère devaient rendre si chère à l'Institut.

En même temps, la divine Providence, voulant sans doute récompenser la confiance et les saints désirs de la Mère Fondatrice, accorda un précieux secours spirituel au noviciat et à la Communauté établis dans la capitale. Nous avons déjà vu l'estime réciproque qui unissait le Vénérable Père Libermann et la Vénérable Mère Javouhey. Leurs communs efforts et leurs épreuves dans l'œuvre des noirs avaient encore servi à resserrer cette union sainte, formée par Dieu même pour sa gloire. Le saint Fondateur saisissait toutes les occasions d'être utile à la Congrégation de Saint-Joseph, depuis surtout que, par suite de la réunion de son œuvre avec celle du Saint-Esprit, il était venu se fixer à Paris, rue des Postes, et que la Communauté des Sœurs s'était elle-même beaucoup rapprochée, par son installation au faubourg Saint-Jacques. Son plus zélé collaborateur, le P. Frédéric Le Vavas seur, étant revenu de l'île Bourbon, où il avait bien connu les Sœurs de Saint-Joseph, il le chargea de leur direction à Paris.

Dès sa première entrevue avec le P. Le Vavas seur, la Vénérable Mère reconnut en lui l'homme destiné par la Provi-

1. La Mère Marie de Jésus mourut en 1884, Supérieure générale de la Congrégation.

dence à l'aider dans l'accomplissement de ses plus ardents desirs pour le bien spirituel de l'Institut.

J'ai vu notre bon Père Le Vavasseur, écrivait-elle. Comme il me plait ! Que ce caractère va au mien ! Il nous est tout dévoué. Il me parle de toutes nos chères Filles de Bourbon avec une telle admiration et charité, que je les connais toutes à présent (1).

Le bon Père Le Vavasseur nous porte à toutes le plus grand intérêt. J'ai beaucoup parlé avec lui des desseins du bon Dieu ; il m'a d'autant mieux comprise qu'il avait des preuves de son côté... Que je suis contente de le connaître ! Je veux qu'il soit mon Conseil pour Bourbon (2).

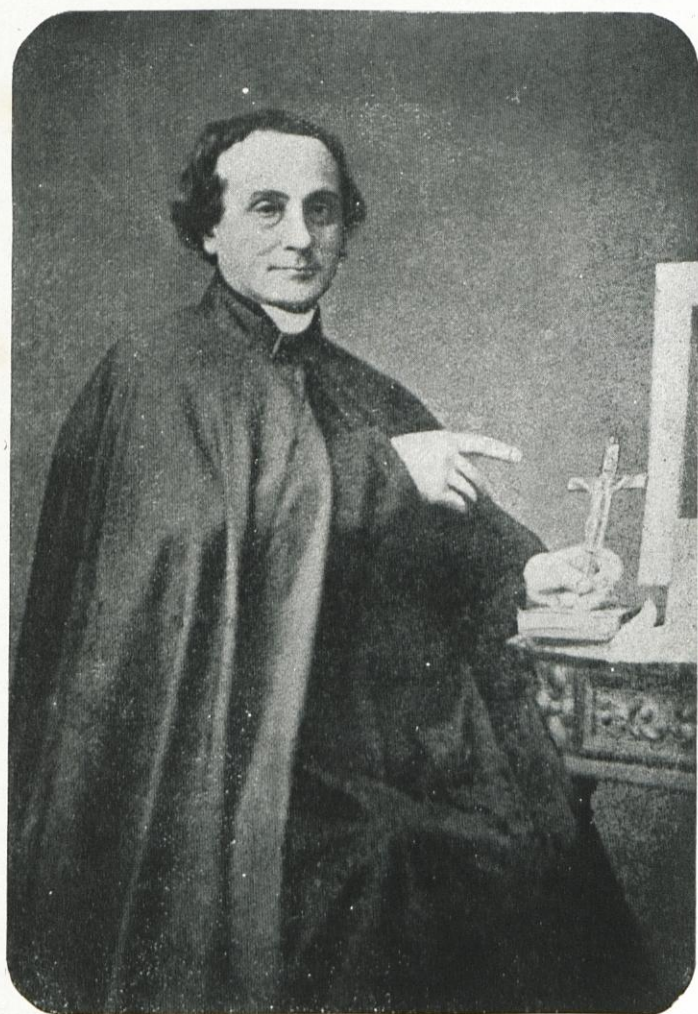
Elle le prit pour son directeur et confesseur, et elle était heureuse de conférer avec lui de tout ce qui intéressait le bien de l'Institut. Lorsqu'elle l'attendait à la Communauté, c'était par le silence et des dispositions de recueillement qu'elle se préparait à l'entretenir, et elle se montrait toute pénétrée après qu'il l'avait quittée. Dans ses conversations, on l'entendait répéter bien des fois : « Oh ! comme ce bon Père a l'esprit du bon Dieu ! C'est un saint ! »

La Communauté profitait aussi des visites du P. Le Vavasseur, qui faisait chaque semaine des instructions religieuses aux professes et aux novices, les excitant à la vie de règle et de ferveur. Ces instructions portèrent bientôt d'heureux fruits.

Le jour béni de la fête de saint Joseph, le 19 mars 1850, furent inaugurées, par une prise d'habit que présida l'abbé Caire, les cérémonies religieuses qui, depuis cette époque, n'ont pas cessé de se célébrer dans la nouvelle Maison de Paris. En cette même année, le P. Le Vavasseur donna les exercices de la retraite annuelle, la première qui eut lieu à la rue du faubourg Saint-Jacques. A la suite de ces faveurs du Ciel, la

1. Lettre à la Mère Raphaël. Paris, 5 janvier 1850.

2. Lettre à la même. Paris, 15 mars 1850.



LE PÈRE FRÉDÉRIC LE VASSEUR

*de la Congrégation du Saint-Esprit.*



pieuse Mère était en quelque sorte ravie comme une personne qui ouvre les yeux à une lumière nouvelle et douce. La doctrine du Père Le Vavas seur cadrait si bien avec ses attrait s intérieurs et jetait tant de clartés sur la voie où Dieu lui avait inspiré à elle-même de guider ses Filles qu'elle s'écriait avec une sorte d'enthousiasme : « Mais c'est cela, c'est bien là ce que je cherchais !... Oh ! pourquoi donc, au lieu de tant nous tracasser, ne nous a-t-on pas éclairées ainsi ? »

Rien n'arrive que par la permission de Dieu, écrivait-elle, et toujours pour notre bien ; nous le reconnaissons plus tard, mais nous avons la honte de n'avoir pas mis toute notre confiance en Celui qui faisait tout pour notre plus grand succès. Si vous saviez comme mes yeux se sont ouverts à la vérité ! Nous ne voulons pas voir la main de Dieu qui nous soutient, qui nous dirige ; nous nous révoltons, nous accusons les créatures qui ne sont que des instruments de la bonté de Dieu pour notre chère Congrégation appelée à de si grandes œuvres que nous entravons par nos inquiétudes et nos résistances (1).

---

1. Lettre à la Sœur Madeleine Collonge. Paris, 13 avril 1830.

## CHAPITRE III

Réclamations de Mgr d'Héricourt au sujet du Noviciat de Paris. —  
L'abbé Caire prend la défense de la Vénérable Mère.

La Mère Fondatrice devait avoir bientôt occasion de mettre en œuvre les saintes dispositions où la grâce divine l'avait mise. Pour elle, les moments de joie, en présence du succès de ses travaux, étaient toujours de courte durée. L'épreuve était là, qui la guettait sans relâche, pour rendre sa palme plus méritoire. Elle se voyait obligée d'écrire de Rennes, où elle se trouvait de passage avec six Sœurs, qu'elle conduisait à Brest pour les colonies :

Donnez de nos nouvelles à ma sœur Rosalie. J'ai appris à Alençon des choses incroyables; je vous en rendrai compte. Mais soyez tranquilles. Qui séparera ce que Dieu a uni? Pauvres gens, que je les plains! Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous (1)?

C'était l'annonce des réclamations de Mgr d'Héricourt au sujet du noviciat de Paris et de la nouvelle Maison du faubourg Saint-Jacques. La Vénérable Mère n'en fut point surprise; dès le début, elle avait prévu ce nouvel orage. Cela ne l'avait pas empêchée de suivre ce qui lui semblait être dans l'ordre de la divine Providence. Confiante en Dieu dont le secours ne lui avait jamais fait défaut, elle s'abandonna entièrement à sa conduite.

Elle était dans ces dispositions lorsque l'évêque d'Autun adressa à Mgr Sibour la lettre suivante :

1. Lettre à ses Filles de Paris. Rennes, 16 mai 1830.

Autun, le 6 novembre 1850.

Monseigneur,

Permettez-moi d'appeler votre attention sur une affaire qui, depuis longtemps, excite ma sollicitude.

Mme Javouhey, Supérieure générale des Sœurs de Saint-Joseph, dont la Maison-Mère est à Cluny, dans mon diocèse, a établi à Paris, contre toutes les règles, un noviciat. Son but est de se soustraire, comme elle l'a fait toujours, à l'autorité épiscopale. Elle ne veut reconnaître aucun Supérieur ; le placement et le choix des sujets se fait sans discernement ; ses pouvoirs comme Supérieure sont expirés depuis plusieurs années, et les choses en sont au point qu'on ne pourrait assurer si elle a renouvelé ses vœux.

Le temporel est dans le même désordre ; elle ne supporte à cet égard aucun contrôle ; toutes les propriétés de la Congrégation sont à son nom ou à celui de ses propres sœurs et nièces, qui occupent les principales charges. Elle vient d'acheter dans la rue Saint-Jacques une maison du prix de quatre cent mille francs, m'a-t-on assuré, sans qu'on puisse justifier d'où lui arrivent de pareilles ressources.

Il faudrait un long mémoire pour vous mettre au courant de toute cette Congrégation, qui était parfaitement connue de Mgr Affre. Si vous désirez, Monseigneur, avoir sur les intrigues et la conduite de Mme Javouhey des renseignements certains, vous pourrez les demander à Mgr de Besançon pendant qu'il est encore à Paris. Il est très au courant de cette triste histoire.

Agréé, Monseigneur, etc.

Le temps n'avait rien appris à Mgr d'Héricourt. Ni les explications données, ni les concessions faites, n'avaient adouci son âme intransigeante. Rien ne fait mieux connaître la rigueur de l'épreuve qu'il infligea durant plus de quinze ans à la Vénérable Mère Fondatrice que ces lignes, où il semble avoir voulu condenser toutes ses préventions et toutes ses amertumes. Nous laisserons la Mère Javouhey, dans la lettre que nous allons citer, répondre elle-même au grief de n'avoir pas été réélue comme Supérieure générale. Quant au

noviciat « établi à Paris contre toutes les règles », nous entendrons l'abbé Caire, au nom de l'Archevêque de Paris, en démontrer la parfaite légalité. La Mère Javouhey — sa vie entière en était la preuve — avait toujours montré la plus profonde déférence à l'autorité spirituelle des évêques : mais elle avait maintenu, avec une énergie et une constance infatigables, ses droits exclusifs au gouvernement intérieur et à l'administration temporelle de l'Institut ; elle n'entendait pas que, sur ces points, le contrôle légitime exercé par les évêques se transformât en une ingérence abusive qui les aurait substitués à elle dans la direction de ses Maisons.

Que pouvait bien faire, parmi les griefs de Mgr d'Héricourt, celui du « placement des sujets sans discernement », sinon prouver une fois de plus que le fond de tous ses regrets était de n'être pas admis aux fonctions de Supérieur général qu'il s'était attribuées dès le jour de son entrée dans le diocèse ? Mais on est étonné de le voir encore une fois descendre à des récriminations indignes de son caractère quand il reproche à la Mère Fondatrice d'avoir mis les propriétés de l'Institut à son nom et d'avoir favorisé ses parents dans la nomination aux charges principales ; comme si la fondation de l'Institut n'avait pas été l'œuvre collective des quatre filles de Balthasar Javouhey ; comme si, par la réunion de leurs qualités supérieures et par une évidente vocation d'En-Haut, elles n'avaient pas été portées à la tête de l'Institut, dès l'origine, sans qu'il fût besoin d'aucune autre nomination que celle résultant de l'affectueuse confiance de la famille religieuse qui s'était petit à petit groupée autour d'elles !

Que dire, après cela, des soupçons de l'évêque d'Autun relativement à l'origine et à l'avenir des propriétés de l'Institut ? Les amis de sa mémoire regretteront, comme nous, que cette lettre soit un document qu'il n'est pas au pouvoir de l'historien de supprimer.

Il ne semble pas que le nouvel Archevêque de Paris,



Mgr Sibour, se soit beaucoup ému des réclamations de Mgr d'Héricourt. Il envoya l'abbé Gaume, un de ses vicaires généraux, demander des explications à la Mère Fondatrice et même lui faire part de ses doutes au sujet de la régularité du titre de Supérieure générale qu'elle prenait dans ses relations avec l'Institut. Mais l'Archevêque et son mandataire ne mirent pas un zèle exagéré à soutenir les revendications de l'évêque d'Autun. La Vénérable Mère eut tôt fait de les rassurer et de les mettre hors de cause.

Autre nouvelle, écrivait-elle à sa sœur de Cluny : M. Gaume est venu, de la part de Mgr d'Autun, m'annoncer que je n'étais pas Supérieure générale, etc... Je n'ai pas laissé voir que je le connaissais. Le bon Dieu m'a inspirée ; je lui ai dit les choses les plus simples pour lui faire comprendre que je regardais Monseigneur comme employé par Dieu pour le bonheur de la Congrégation, et que nous lui devons nos succès. J'avais besoin, ai-je ajouté, d'être traitée comme je l'ai été ; Dieu m'a fait la grâce d'en profiter (1).

A cette communication, la Mère Rosalie s'empressait de répondre :

M. Gaume est venu vous annoncer de la part de Mgr d'Autun que vous n'étiez plus Supérieure générale... Et qui donc est Supérieure générale à votre place ? où et par qui a-t-elle été élue ?... Mais, ma très Chère Mère, je ne suis pas en peine de votre réponse. Le bon Dieu ne manque jamais de vous inspirer en pareille circonstance, selon la dignité de votre vocation qui vient du Ciel, et selon la fermeté et la simplicité de vos convictions que, depuis cinquante ans, vous ne faites que seconder la grâce de votre vocation en faisant la *volonté de Dieu* et son œuvre. Car, comme vous l'avez déjà déclaré si souvent, cette œuvre n'est ni la vôtre, ni celle de Mgr d'Autun, puisqu'il était à peine *né* quand déjà vous étiez appelée...

La Congrégation est fondée; elle a trop d'étendue pour qu'on

1. Lettre de Paris, décembre 1850.

puisse l'étouffer sans la diviser, et elle ne se divisera pas ; non, ma très Chère Mère, pas de notre vivant, avec la grâce de Dieu et la protection de NN. SS. les Évêques qui nous reconnaissent ce que nous sommes. Puis Monseigneur le Nonce, qui va porter à Rome notre affaire, et M. Caire, qui s'en rendra le défenseur ! Oh ! je n'ai plus peur...

Sur ces entrefaites, l'abbé Landriot vint lui-même trouver la Mère Fondatrice, de la part de Mgr d'Héricourt. Un long entretien qu'elle avait eu avec le Nonce, en 1848, l'avait bien préparée pour la réponse à faire. Elle en rendait ainsi compte, à cette époque :

Le Nonce, après avoir examiné nos Statuts, m'a dit que, comme Supérieure générale, je pouvais donner le saint habit avec l'autorisation des évêques ; que nos vœux, n'étant qu'annuels (1), pouvaient être faits dans tous les pays, selon les Statuts approuvés. « On ne peut faire des vœux à un évêque, a-t-il ajouté ; on ne les fait que selon les Statuts approuvés. » *Rome ne reconnaît aucun évêque Supérieur général de Congrégation de femmes.* Chaque évêque est supérieur spirituel dans son diocèse, comme les préfets apostoliques dans leurs colonies, suivant les Statuts (2).

Ainsi renseignée, la Vénérable Mère répondit à M. Landriot avec calme et modestie, mais sans détour, que ce qui lui était demandé, Mgr d'Autun n'avait pas le droit de l'exiger, ni elle de le faire ; que Sa Grandeur n'était pas et ne pouvait pas être le Supérieur général de la Congrégation, tandis que, par l'ordre de la divine Providence et sans aucun mérite de sa part, elle se trouvait en être la Fondatrice et la Mère.

Quelle fut la réponse de M. Landriot, nous l'ignorons. Mais à quelque distance de là, il revenait à la charge en présence de l'Archevêque de Paris et des trois nouveaux évêques des co-

1. *Annuels*, par prudence, à cette époque et à Cluny seulement, Mgr d'Héricourt exigeant qu'on lui promit obéissance et qu'on le reconnût Supérieur général de la Congrégation.

2. Lettre à la Sœur Madeleine Collonge. Paris, 12 avril 1848.

lonies, de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion.

On demande avec instance, écrivait ensuite la Mère Générale, que je sois mise hors la loi et tout ce qui porte mon nom. M. Caire (1), invité par Mgr l'Archevêque à répondre, a fait observer à M. Landriot que son discours exagéré prouvait mes droits en voulant les détruire; que les faits et les résultats étaient en notre faveur... « La Maison principale de l'Institut, a-t-il ajouté, et la résidence de la Supérieure générale doivent être à Paris. La raison en est simple : les relations de la Congrégation sont toutes avec le Gouvernement... La Congrégation, d'ailleurs, n'a jamais eu d'évêque pour Supérieur général, mais dès sa naissance, la Fondatrice a été reconnue comme telle. A Paris, le noviciat est des mieux tenus; c'est moi qui donne l'habit, qui reçois les vœux; je suis très content de la Mère et des enfants (2). »

Ce raisonnement était sans réplique. Les conventions de 1846, la Vénérable Mère les avait signées par esprit de conciliation et pour obtenir enfin une paix tant désirée, mais sans vouloir engager l'avenir et compromettre les intérêts de la Congrégation. Depuis cette époque, les circonstances avaient montré qu'il était de toute impossibilité de fixer à Cluny le séjour habituel de la Supérieure générale, et qu'on ne pouvait se passer d'un second noviciat établi à Paris même, au centre de l'Institut.

Il importait d'éclairer Mgr Sibour, et de lui faire voir que sa religion n'avait point été surprise quand il avait accordé sa confiance à la Mère Javouhey. Celle-ci reçut communication,

1. L'abbé Caire fut l'homme providentiel, dans cette dernière phase de l'Institut. Ancien disciple de Lamennais, aux beaux jours de celui-ci, il avait refusé, en 1839, l'évêché de Marseille, sa ville natale, et avait repris l'établissement de Juilly, avec MM. de Scorbiac et de Salinis, après la retraite des Oratoriens. Etant venu à Paris, il s'y voua entièrement à la direction des Religieuses Augustines de Notre-Dame, du faubourg du Roule, et à l'administration temporelle des Séminaires irlandais établis à Paris et à Douai. Il fut fait protonotaire apostolique par Pie IX, en 1853, et mourut à Lyon, en 1856, lorsqu'il se rendait dans le Midi pour y retrouver un peu de santé.

2. Lettre à la Mère Rosalie. Paris, 3 février 1851.

par l'abbé Caire, de la lettre de Mgr d'Héricourt à l'Archevêque de Paris. Des ecclésiastiques dévoués lui firent un devoir de se justifier. Une plume amie lui traça le plan d'une lettre à Mgr Sibour (1).

On m'oblige, mandait-elle à la Mère Rosalie, d'écrire à Mgr l'Archevêque, et de lui exposer la vérité sans détour. Voyez ma lettre, et ne me blâmez pas. Il est temps, dit-on, de parler, de faire connaître les moyens que Dieu a choisis pour nous faire triompher des obstacles et donner un si grand développement à la Congrégation que nous avons fondée par son ordre... Soyez tranquille, Dieu saura déjouer les projets qui nous sont contraires... La mission de Mgr d'Autun est finie; ses tracasseries seront sans résultat, parce que Dieu semble avoir envoyé ce bon Monseigneur pour éprouver son œuvre et confondre l'orgueil des adversaires en donnant gain de cause à de pauvres enfants qu'il protège (2)...

Dans sa lettre à l'Archevêque de Paris, la Mère Javouhey s'exprimait ainsi :

Monseigneur,

J'apprends que Mgr l'Évêque d'Autun renouvelle contre moi des plaintes dont l'écho retentit jusqu'à Votre Grandeur, à tel point que votre esprit de justice et de modération puisse en être ému, que votre caractère d'impartialité doive en recevoir une fâcheuse impression.

Parmi les griefs qu'allègue en ce moment Mgr d'Autun, j'en relève un aujourd'hui qui, d'ailleurs, fait le fond de ses attaques — je le crois du moins. Puisque l'on me conteste mon titre de Supérieure générale parce que je ne me suis point crue obligée à une réélection qui ne m'est pas applicable, permettez, Monseigneur, qu'à ce sujet je vienne vous faire part de mes réflexions et que je les soumette à votre sagesse.

1. Le collaborateur dont il est ici question est l'abbé Blanc, prêtre de diocèse de Carcassonne, tout dévoué aux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, et alors aumônier des Invalides. Il était dans les meilleurs termes avec l'Archevêché de Paris.

2. Lettre de Paris, 12 février 1851.

Je ne suis pas seulement, Monseigneur, la Supérieure générale de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny ; je n'ai pas seulement coopéré à la fondation de cet Ordre ; j'en suis la seule et unique Fondatrice ; j'en suis la Mère générale comme Dieu en est le Père, puisque je l'ai créée et développée, que je lui ai donné l'extension qu'elle a aujourd'hui, et tout cela avec le seul secours de Dieu. Personne ne peut donc m'ôter cette qualité de Fondatrice, ce titre de Mère de la Congrégation de Saint-Joseph, et toutes mes Filles, quoi qu'on puisse faire, me regarderont toujours comme leur Mère, parce que je la suis, en effet...

Si ces raisons n'étaient point suffisantes pour vous convaincre, Monseigneur, et pour me justifier aux yeux de Votre Grandeur, j'appellerais à mon secours deux défenseurs qui pourront m'aider à gagner ma cause à votre tribunal : saint Vincent de Paul et Louise Legras mirent bien dans leurs Constitutions des Lazaristes et des Filles de la Charité que le Supérieur général et la Supérieure générale seraient élus tous les trois ans ; qu'ils ne pourraient être réélus qu'une fois et qu'ils ne conserveraient jamais leur autorité plus de six ans. Mais jamais saint Vincent n'a cessé d'être le Supérieur des Lazaristes, pas plus que Louise Legras n'a cessé d'être Supérieure des Filles de la Charité ; jamais ces deux saints personnages ne se sont fait élire ni réélire par qui que ce soit, et personne n'a pu songer à les accuser de gouverner illégalement leur Société.

Quant aux autres griefs soulevés par Mgr d'Autun, si vous le permettez, Monseigneur, il me sera facile de m'en disculper aussi, de faire que ce grand nombre d'accusations s'évanouissent devant la vérité.

Quoi qu'il en soit, Monseigneur, en toute circonstance et toujours, je serai, avec le plus profond respect, la plus parfaite soumission,

Votre très humble et très obéissante fille,

Sœur JAVOUHEY.

En recevant communication de cette lettre, la Mère Rosalie écrivait à la Mère Fondatrice :

Cluny, le 13 février 1831.

Ma très Chère Mère générale, votre lettre du 12 relève mon courage en me montrant le vôtre... J'ai lu à notre bon Curé votre

lettre à Mgr l'Archevêque de Paris. Il l'a trouvée très digne, quoique un peu forte; mais les circonstances de votre position l'exigeaient telle. Je suis sûre qu'il vous en a coûté, ma très Chère Mère, pour parler de vous sur ce ton; mais saint Paul s'est vu dans la nécessité de faire son éloge pour rendre gloire à Dieu et dire la vérité. C'est pourquoi, ma très Chère Mère, loin de vous blâmer, je vous félicite d'avoir suivi l'exemple du grand Apôtre dans l'intérêt de la Congrégation qui vous doit son existence, ses progrès, et dont la conservation excite votre sollicitude au moment où le danger se présente par de nouvelles tentatives d'Autun. Voudrait-on nous diviser pour nous détruire? Grâce à Dieu, vos Enfants resteront toujours unies; et en France, comme dans les colonies, partout, il n'y aura qu'une famille, dont vous serez toujours la Mère.

Mgr Sibour fit un sympathique accueil à la lettre de la Vénérable Mère. Les explications de l'abbé Caire achevèrent de le fixer dans ses bonnes dispositions.

Dans ce même temps, Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, se rendant à l'évidence et mettant de côté toute vue d'intérêt personnel, déclara renoncer, en faveur de Paris, au noviciat de l'Institut auquel il avait droit dans son diocèse, selon la teneur même des Statuts approuvés. Ce nouveau témoignage de la haute bienveillance du Prélat pour la Congrégation mit le sceau à toutes ses bontés précédentes. Aussi la Mère Fondatrice s'empressait-elle d'annoncer, en ces termes, cette bonne nouvelle à la Mère Rosalie :

Ma bien chère Fille, bénissons le bon Dieu. Mgr l'Évêque de Beauvais vient, devant témoins, de renoncer à tous ses droits sur le noviciat des Sœurs de Saint-Joseph dans son diocèse, et il reconnaît que c'est à Paris que doit être le premier, surtout à cause des colonies. Il vient de remédier, autant que possible, au mal qu'avaient produit sur l'esprit de certains évêques les calomnies que vous savez... Le bon Dieu est plein de bonté pour nous (1).

1. Lettre de Paris, 6 février 1831.

Le Gouvernement, de son côté, se montrait toujours favorable à l'Institut. Non seulement il était disposé à sanctionner la translation du noviciat de Bailleul à Paris, mais si l'évêque d'Autun tenait absolument à l'unité de noviciat, le Ministre émettait l'opinion que ce noviciat unique devait être placé non pas à Cluny, mais à Paris. Tel était aussi l'avis de l'Archevêché, de la Nonciature et de plusieurs évêques, entre autres de Mgr de Bonnechose, évêque de Carcassonne. On assurait à la Mère Fondatrice que l'affaire, portée à Rome, n'y souffrirait aucune difficulté, vu les graves motifs qui militaient en faveur du noviciat de Paris.

La situation était donc rassurante. L'évêque d'Autun devait finir par se rendre compte de la stérilité des efforts qu'il faisait à la poursuite d'une idée chimérique. Il est probable que, de guerre lasse, il eût enfin prêté la main à un accommodement définitif si, cette année-là même, la Providence n'avait décidé de l'appeler au repos éternel, quelques jours avant d'y faire entrer, à son tour, la Mère Fondatrice.

---

## CHAPITRE IV

Vues de la Mère Javouhey sur l'organisation, les œuvres et l'esprit de sa famille religieuse. — Son testament spirituel.

Cependant la Mère Javouhey, sans se laisser abattre, poursuivait activement sa mission dans l'Institut. Son âme y était tout entière. Elle sentait qu'il se faisait tard ; elle voulait être comptée parmi les vaillants serviteurs que le Maître trouve occupés à son service à l'heure où il les appelle à la récompense.

Je suis heureuse de penser, écrivait-elle à la Mère Rosalie, que vous viendrez bientôt. Nous travaillerons à l'œuvre que le Seigneur nous a confiée. Nous reviserons ce qui a été fait en notre nom et sans nous. Nous prions le bon Dieu qu'il nous éclaire, qu'il nous inspire, afin d'éclairer nos enfants qui ont confiance en nous. Grâce à une Providence spéciale, elles ne se sont pas laissées séduire par les faux prophètes que des ennemis avaient suscités, pour entraver l'œuvre de Dieu... Mais c'est en vain, l'œuvre de Dieu s'accomplira (1).

Pour éclairer les membres de sa famille religieuse et mettre à profit les lumières acquises par leur expérience, la Vénérable Mère émettait le vœu de voir réunies autour d'elle, comme en un Chapitre général, les principales Supérieures de l'Institut. Mais Dieu avait d'autres desseins. On regrettera les avis salutaires, les saints conseils que la Mère Fondatrice

1. Lettre de Paris, 5 mars 1850.



n'aurait pas manqué en cette circonstance solennelle de donner à l'Institut tout entier.

Cette perte, cependant, n'est pas tout à fait irrémédiable. La Vénérable Mère a beaucoup écrit dans les dernières années de sa vie. Ses lettres d'alors sont comme un résumé de ses vues sur l'organisation de l'Institut, sur son but et sa fin relativement aux œuvres, sur l'esprit qui doit animer ses membres, sur les vertus qui doivent les distinguer. Avec ces données, nous pouvons présenter dans ses traits généraux, ce que nous pourrions appeler le testament spirituel de la Mère Javouhey.

A ses yeux, la Congrégation entière ne devait former qu'une seule et même famille, ordonnée d'après la hiérarchie des attributions et des pouvoirs. Toutes choses devaient aboutir à la Maison-Mère; mais de telle sorte que la centralisation n'empêchât pas les parties du même tout d'occuper librement leur place respective et d'y remplir leurs offices et fonctions propres. A l'occasion d'un petit malentendu, la Vénérable Mère expliquait elle-même sa pensée à cet égard, dans une lettre à sa sœur, par cette simple comparaison :

Ma bien chère Fille, je n'ai rien de caché pour toute la Congrégation, à plus forte raison pour vous, mais un corps bien composé n'a qu'une tête, deux yeux, deux jambes, deux bras. La tête ne peut se passer de ses membres précieux; les uns ne peuvent se mouvoir sans les autres. Pour aujourd'hui, la tête apprend à l'œil précieux que les choses vont très bien, mais pas vite (1).

Par suite du même principe d'union, la Mère Javouhey recommandait aux Supérieures de Maisons voisines de se voir, de s'encourager et de s'entr'aider au besoin.

Vous êtes l'une et l'autre Supérieure de votre Maison, écrivait-

1. Lettre à la Mère Rosalie. Paris, 29 novembre 1843.

elle aux Supérieures de Recouvrance et de Saint-Marc, mais songez que vous n'êtes toutes deux qu'une famille.

Toutes les Communautés devaient travailler pour le bien commun et y contribuer. La Vénérable Mère montrait elle-même, en toute circonstance, comment devait se pratiquer cette solidarité religieuse et sainte, qui fait la force des Congrégations. A l'occasion des départs de Sœurs pour les colonies, non contente de puiser largement dans la lingerie des deux Maisons principales de Paris et de Cluny, pour compléter leur trousseau, elle mettait à contribution la bonne volonté des Maisons voisines pour faire des guimpes, des voiles et des scapulaires, pendant qu'au noviciat on confectionnait les vêtements.

Ce trousseau était parfois assez mince. Un jour qu'on préparait à la hâte un départ pour le Sénégal, une des Sœurs ne trouvant pas la moindre caisse pour y mettre ses effets, la Vénérable Mère leur dit à toutes : « Mes enfants, point tant d'embaras ; tout le trousseau d'une Sœur de Saint-Joseph doit pouvoir tenir dans un chausson. » Elle faisait ce qui était en son pouvoir pour que personne ne manquât du nécessaire ; mais elle voulait faire comprendre que le nécessaire devait suffire.

Comme elle agissait maternellement à l'égard de ses Filles, elle voulait aussi voir celles-ci agir filialement avec elle. C'était avec simplicité et sous des formes gracieuses qu'elle faisait appel à leur charité pour les besoins généraux de l'Institut. Elle-même venait généreusement en aide, selon ses moyens, aux Maisons les plus nécessiteuses.

Elle était attentive à tous les besoins des Communautés et des œuvres relativement au personnel ; mais les Supérieures devaient s'en rapporter à cet égard aux décisions de la Maison-Mère.

Vous allez, écrivait-elle à l'une d'elles, nous envoyer tout de

suite ma Sœur Saint-Luc, parce que je la trouve trop jeune pour votre Maison. Je n'ai pas besoin de vous dire de n'y mettre aucun retard; je connais votre amour pour vos devoirs. Si vous saviez combien nous avons besoin de n'être pas contrariées dans nos placements! En cela se trouve le bien général et le véritable esprit religieux (1).

Les sujets, pour leur part, devaient accepter religieusement les destinations et emplois que leur assignait l'obéissance.

Une Sœur croyant un jour pouvoir opposer quelque résistance pour son envoi dans une colonie lointaine, à laquelle elle en préférait une autre, la Vénérable Mère, qui n'approuvait pas ses raisons, lui dit :

Ma chère enfant, ou vous partirez pour Bourbon, ou vous rentrerez dans votre famille. Choisissez; mais non, vous ne voudrez pas refuser à Dieu cet acte d'amour généreux qu'il vous demande.

C'était d'ailleurs chose si notoire dans la Congrégation que la Mère Fondatrice demandait de toutes une soumission prompte et joyeuse, qu'une Sœur converse emmenée par elle de Cluny, ne pouvant contenir le chagrin qu'elle éprouvait de quitter son berceau religieux, et n'osant cependant le lui laisser voir, vint tout naïvement lui demander la permission de pleurer. La bonne Mère, touchée de cette simplicité, le lui permit volontiers, à la condition, toutefois, qu'elle serait bien généreuse ensuite.

Une Sœur, à peine arrivée dans une Communauté du Midi, laissait voir beaucoup de répugnance pour le pays et la Maison. Avec sa rare prudence et son attention à bien s'adapter au genre de chacune, la Vénérable Mère le prit sur un ton à demi plaisant et moqueur :

Ma grande Sœur, lui écrivait-elle, que vous avez peu d'adresse de

1. Lettre à la Sœur Marie-Rose, à Quevilly. Paris, 5 novembre 1850.

vous montrer maussade en arrivant dans un pays nouveau ! On fait force compliments, sans savoir si on les mérite ; on trouve charmant tout ce qui se montre à nous ; on est gracieux, aimable. Allons, allons, vous avez débuté comme une enfant qui sort pour la première fois. Je suis persuadée que mon sermon est inutile, que vous avez fait la paix, que vous ne regardez plus nos chers Limouxins comme des sauvages. Vous les aimerez, ils vous aimeront. Rendez-vous aimable, mais ne faites point de jaloux ; vous savez ce qu'il en coûte (1).

Parfois, certains sujets chargés par la Vénérable Mère de la supériorité de quelque Communauté auraient bien plus volontiers fui cette charge qu'ambitionné le commandement. Mais elle tenait aussi bien à l'obéissance des Supérieures qu'à celle des inférieures.

Pourquoi, écrivait-elle à l'une d'elles, parlez-vous déjà de changement ? Ce n'est pas bien. Il faut être constante pour réussir à quelque chose... Tâchez, ma bien chère Fille, de vous attacher à votre fonction et de laisser à vos Supérieures majeures le soin de votre personne et de vos occupations.

Elle écrivait à une autre :

Vous vous plaignez encore du fardeau que je vous ai imposé. Allons, courage, vous avez les épaules larges, la tête bonne, avec cela on vient à bout de bien des choses.

Si elle recommandait instamment à toutes les Sœurs l'observation fidèle de la Règle, il était certains points de discipline religieuse qu'elle tenait particulièrement à inculquer et à faire passer en habitude dans l'Institut. Telle était, notamment, la question de la visite aux parents. Peut-être sa manière de voir, à ce sujet, pour des Religieuses vouées à la vie active et non soumises à la Règle de la clôture, paraîtra-

1. Lettre à la Sœur Nathalie, à Limoux. Paris, décembre 1850.

t-elle rigide ; mais voici ce que son expérience lui dictait à cet égard : « Quant à visiter ses parents, dit-elle, c'est une Règle que les bonnes Religieuses ne connaissent pas ; il faut se contenter, à moins de cas exceptionnels, de prier pour leur salut (1). »

Elle recommandait pareillement aux Supérieures de ne pas laisser les Sœurs voyager de Maison à Maison, pas même celles des établissements d'éducation pendant le temps des vacances. Les Sœurs devaient, durant ce temps, tout en reposant leur esprit et leur corps, retremper leurs âmes. Elle permettait des délassements utiles, mais pris religieusement, en la sainte présence de Dieu, de manière à ne jamais suspendre le travail de sa propre sanctification.

Relativement aux Sœurs malades ou âgées, elle prescrivait de les garder dans la Maison même où elles avaient contracté la maladie ou usé leurs forces.

Quand on est resté dix ans dans une Maison, écrivait-elle, on ne doit pas être envoyé malade à d'autres. On doit mourir là où on a travaillé. C'est aux jeunes à soigner les Sœurs anciennes, si elles veulent un jour avoir droit aux mêmes égards (2).

Dans le temps dont nous parlons, la Mère Fondatrice poursuivait le développement des œuvres de la Congrégation, et lui imprimait de plus en plus son cachet propre. Les plus grands saints, les hommes apostoliques, tels qu'un saint Vincent de Paul et un saint Alphonse de Liguori, ont toujours montré une préférence pour les petits et les pauvres, les gens de la campagne en particulier. La Vénérable Mère ouvrit des écoles pour les enfants de cette classe, au Creusot, aux mines de Blanzey, à Saint-Symphorien, à Saint-Julien-de-Civry, à Sanvignes, etc., dans le diocèse d'Autun. Elle commença des Maisons semblables dans les diocèses de Meaux et de

1. Lettre à la Mère Marie-Joseph, à Compiègne. Paris, 30 décembre 1850.

2. Même lettre.

Beauvais, à Tournan, à Favières, à Lahoussaye, à Creil, à Trie-Château, etc.

Le clergé, qui était contre nous, écrivait-elle, cherche maintenant à nous être utile. Chaque curé voudrait des Sœurs de Saint-Joseph pour sa paroisse. Nous entourons Paris de grandes et de petites Maisons qui font un grand bien à la jeunesse, et puis cela nous amène des postulantes qui sont quelquefois pauvres, mais excellentes (1).

L'établissement du Mesnil-Saint-Firmin, composé de nombreux enfants orphelins, continuait toujours à jouir des faveurs de la Vénérable Mère.

J'arrive, dit-elle, d'une petite tournée au diocèse de Beauvais. J'ai commencé, au Mesnil, par nos chers petits orphelins. En arrivant, je n'ai trouvé qu'une orpheline qui dirigeait les plus petits et les malades. Les plus grands étaient à la fontaine à laver une grosse lessive, avec nos Sœurs, sans aucune personne étrangère. A présent, ils font leurs habits, raccommodent leur linge, cultivent leurs vivres, et les plus âgés ont neuf ans. Nos chères Sœurs vont très bien. On veut leur donner tous les orphelins du département, depuis le berceau jusqu'à dix ans... On a fait élever des bâtiments à deux étages ; la façade a, en équerre, quatre cents pieds. Si c'est l'œuvre de Dieu, cela sera (2).

Il nous a été conservé quelques-uns de ses conseils aux Sœurs chargées du soin de l'enfance. L'une d'elles les résumait ainsi :

La bienveillance et la douceur, qui ne devaient cependant nuire en rien à une persévérante fermeté, mais seulement en adoucissant les apparentes rigueurs en lui faisant équilibre, c'était, suivant notre vénérée Mère, le meilleur moyen à employer auprès des enfants qui nous sont confiés. « Vous devez, disait-elle aux maîtresses de

1. Lettre à la Mère Raphaël, à la Réunion, 6 mars 1850.

2. Lettre à la Mère Rosalie. Paris, 16 juin 1847.

classe, maintenir une exacte discipline, surveiller les élèves, ne pas les perdre de vue, s'il est possible, un seul moment ; elles doivent même être persuadées que rien n'échappe à votre vigilance. Mais il faut que ce soit la surveillance d'une mère ; qu'elles puissent être persuadées de l'intérêt sérieux que vous leur portez, et qu'elles trouvent en vous, avec l'autorité de la maîtresse, qui est obligée de les maintenir dans le devoir, les sentiments dévoués d'une bonne mère. Gardez-vous soigneusement encore de l'esprit tracassier, inquiet et méfiant. Si l'enfant s'aperçoit qu'on se méfie d'elle, elle pourra faire l'hypocrite, et vous ne la connaîtrez jamais à fond ; ou bien, par dépit et malice, elle fera ce à quoi elle n'eût pas pensé. »

La Congrégation de Saint-Joseph de Cluny, nous l'avons dit, et toute cette histoire l'a démontré, est un Institut essentiellement apostolique. Remplie de cet esprit qui, du Cœur de Jésus, s'est répandu sur les Apôtres et sur les hommes apostoliques de tous les temps, la Mère Fondatrice trouvait des paroles de feu pour faire aimer à ses Filles leur sainte vocation, leur en faire comprendre la grandeur et le prix. « Oh ! que nous sommes heureuses ! » répétait-elle fréquemment et avec un accent toujours plus pénétré, à mesure qu'elle approchait du terme de sa carrière.

Voyez, mes enfants, combien notre vocation est grande et précieuse ! Quelle noble mission nous est confiée ! Être appelées à traverser les Océans pour aller travailler au salut des âmes, pour les gagner à Dieu, pour attirer par nos instructions et nos exemples de pauvres sauvages à notre sainte religion ; quelles fonctions y a-t-il plus élevées et plus glorieuses ?

S'attachant à marquer les traits distinctifs qui devaient caractériser les membres de l'Institut :

Il faut à la Congrégation, ajoutait-elle, des âmes vraiment religieuses, pleines de courage, d'énergie, de bonne volonté et de dévouement. Oui, ce que je demande avant tout au bon Dieu, ce sont

des âmes qui aient l'esprit de Notre-Seigneur, qui sachent s'oublier elles-mêmes pour ne s'occuper que des intérêts de Dieu, qui soient, en un mot, des âmes de sacrifice.

Quant à elle, elle considérait comme un très grand sacrifice de ne plus pouvoir traverser les mers, pour aller se dévouer à ses chers noirs qu'elle aimait tant. A ce sujet, elle écrivait ces belles paroles, dignes d'un saint Pierre Claver : « Pour moi, si j'avais cent ans à vivre, je demanderais à aller les passer dans les colonies. »

Au milieu des pauvres noirs, sa grande famille d'adoption, la Vénérable Mère s'était vue, en effet, comme dans son centre. Là surtout elle avait trouvé à exercer cette bonté de cœur, à répandre ces flots de tendresse maternelle qu'elle ne pouvait pour ainsi dire contenir en elle-même.

A Cayenne, raconte une Sœur, j'ai vu notre vénérée Mère faire cinq lieues à pied, pour aller visiter un village de noirs, voir les malades qui s'y trouvaient, les encourager, leur parler du bon Dieu, leur distribuer les restes des provisions que nous avons apportées. Aussi ces pauvres esclaves disaient-ils : « Ma Chère Mère, li bon, li bon, li doux, passé sirop. » Dès que quelque noir la demandait, ce qui arrivait très souvent, elle le recevait toujours avec bonté. Elle écoutait ces pauvres gens, les consolait dans leurs peines, sans se rebuter jamais de leur grossièreté ni de leur ingratitude. Si elle voyait passer les prisonniers qu'on conduisait aux travaux, et qu'elle vit leur dénuement, cette bonne Mère se mettait aussitôt à la tâche avec nous pour faire des habits qu'elle leur portait elle-même le lendemain. Et combien d'autres actes semblables dont elle seule a eu le secret !

Si la Mère Fondatrice professait une estime et un attachement tout particuliers pour le Vénérable Père Libermann et ses missionnaires, c'est qu'elle voyait en eux des amis dévoués, des apôtres des noirs si longtemps délaissés. Elle affectionnait particulièrement celles de ses Filles qui montraient



le plus de dévouement pour ces pauvres gens. Mais elle joignait au zèle actif et entreprenant de saint François Xavier l'esprit intérieur d'une Fille de sainte Thérèse. Et elle ne croyait pas que ses Filles pussent être des missionnaires si elles ne travaillaient à devenir de plus en plus des âmes unies à Dieu, vivant uniquement de la vie de la foi. Ecrivant à la Supérieure de Nossi-Bé, elle lui disait :

Vos lettres, ma bien chère Fille, m'ont fait le plus grand plaisir. J'étais malade; à présent je me porte bien et je puis enfin écrire. Je vois avec une grande consolation que vous ne vous laissez pas abattre par les peines inséparables de votre position. La foi vous éclaire et votre espérance est au Ciel!... j'envie votre sort. J'étais si heureuse à Mana! Ma position ressemblait à la vôtre... Que de grâces j'ai reçues! Je dois la force que j'éprouve aux épreuves de ce temps-là (1).

Qu'il me serait doux, mes chères Filles, de partager vos travaux! Il me semble que vous êtes comme à Mana que j'ai tant aimé. J'y ai cependant versé bien des larmes, mais elles n'étaient pas sans consolation. Oui, je vous trouve bien heureuses. Comme vous devez être unies à Dieu, dans un désert où il y a si peu de consolations humaines! Dieu seul peut vous tenir lieu de tout. Oui, mes bien chères et bien-aimées Filles, soyez toujours en esprit dans sa sainte présence par l'oraison habituelle. Parlez peu des choses de ce monde, mais entretenez-vous souvent de Dieu (2).

Mais, de même que l'action extérieure serait peu de chose sans l'esprit intérieur, qui en est comme l'âme, ainsi, pour des Sœurs vouées à la vie active de l'apostolat, cet esprit ne suffirait pas sans les œuvres qui en sont comme le corps. Aussi la vénérée Mère rappelait-elle souvent à ses Filles leurs devoirs envers les indigènes, les malades et les enfants.

1. Lettre de Paris, 26 janvier 1848.

2. Lettre à la Sœur Claire Boyer, Supérieure à Sainte-Marie de Madagascar. Paris, 24 avril 1850.

Relativement aux indigènes, elle leur recommandait de s'oublier elles-mêmes et de se montrer douces et charitables à l'égard de ces pauvres gens, afin de gagner leur confiance et surtout de ne pas les rebuter. Quant au soin des malades, le dévouement des Sœurs n'avait pas besoin d'être stimulé. A l'occasion d'une sorte d'épidémie de fièvres dites de Madagascar, qui avaient causé beaucoup de ravages parmi le personnel européen, elles déployèrent un dévouement admirable. La Vénérable Mère était heureuse de pouvoir écrire ensuite à la Supérieure :

J'ai entendu, au Ministère de la Marine, faire l'éloge des Sœurs des côtes de Madagascar. On disait que leur existence tenait du miracle ; on admirait leur courage. Je vous assure que j'ai été touchée jusqu'aux larmes. Courage, mes bien chères Filles ; le Ciel sera votre récompense. Priez pour moi, j'en ai grand besoin ; la besogne augmente tous les jours. Dieu vous donne la ferveur ; votre exemple nous en inspire (1).

A l'égard des enfants, voici comment elle excitait le zèle des Sœurs. Nous lisons, dans ses lettres, toujours succinctes, mais riches de pensées :

Attachez-vous spécialement aux enfants ; c'est par là, mes chères Filles, que vous parviendrez peu à peu à civiliser chrétiennement ces contrées sauvages... Ces pauvres enfants, quand vous les aurez bien élevés et qu'elles aimeront bien le bon Dieu, ce sont elles qui réussiront le mieux ensuite à éclairer leurs parents, leurs amis et connaissances... Courage donc... Dieu vous soutiendra dans cette belle œuvre (2).

Sous l'empire de ces convictions, la Vénérable Mère parlait de faire venir en France, pour intéresser en leur faveur et leur procurer une éducation plus complète, une douzaine de

1. Lettre de Paris, 4 mars 1850.

2. Lettres de Paris, 18 février 1847 et 24 avril 1850.

jeunes Malgaches, intelligentes et sachant la langue de leur pays. Elle conçut aussi le projet d'établir à Sainte-Marie, où les Sœurs avaient déjà un bon noyau d'enfants chrétiennes et parlant le français, une grande maison d'éducation pour des indigènes, que l'on aurait tirées de la Grande-Terre. Mais, pour tout cela, le concours du Gouvernement paraissait nécessaire ; et rien, alors, n'était plus instable que les Gouverneurs et les Ministres ; aussi, ajoutait-elle qu'elle comptait sur Dieu, pour cette œuvre, et non sur les hommes. Ses vœux sur ce point devaient recevoir leur accomplissement plus tard.

---

## CHAPITRE V

Suite du testament spirituel de la Mère Javouhey. — Ses vertus préférées. — Ses derniers travaux.

Dans toutes ses Communautés, la Vénérable Mère voulait voir fleurir la sainte pauvreté et l'amour de la Croix.

Que je voudrais vous voir toutes heureuses, mes chères Filles ! Mais ce sera bien difficile tant qu'on ne sera pas plus raisonnable. On voudrait avoir tout ce que Notre-Seigneur n'a pas promis à ses serviteurs, à ses amis. On veut avoir tout ce dont on croit avoir besoin ; on oublie le vœu de pauvreté sous prétexte que c'est pour l'ordre, et le reste... Mais Dieu ne s'est pas engagé à seconder ainsi tous nos désirs. Il donne à chacun les choses utiles pour acquérir le ciel. Nous ne voulons pas de tribulations, et cependant elles nous sont nécessaires. Tâchons de prendre patience et ne nous décourageons jamais. Attendons tout de Dieu et peu des créatures. Cherchons toujours à connaître et à faire la sainte volonté de Dieu (1).

Ma bien chère et bien-aimée Fille, écrivait-elle à une Supérieure, je remercie le bon Dieu de toute l'ardeur de mon âme des croix et des petites tribulations qu'il vous envoie. Il vous donne une grande marque de son amour. Il était temps qu'elles arrivent ; vous marchiez à votre perte sans vous en apercevoir. Supportez vos petites peines avec joie dans Notre-Seigneur. Tâchez d'arriver à aimer la sainte pauvreté, les souffrances. Si on vous ôtait ce qui vous fait de la peine, il vous arriverait autre chose qui vous plairait encore moins. Acceptons la croix, les peines que Dieu nous envoie, n'im-

1. Lettre à la Mère Marie-Joseph. Paris, 2 janvier 1848.

porte de quel genre. Craignez l'ambition ; évitez les surprises de la jalousie ; elle est si fine, qu'on ne l'aperçoit qu'après qu'elle nous a blessés (1).

La Mère Fondatrice montrait elle-même alors combien elle était éloignée de toute jalousie. Elle avait contribué, par quelques-unes de ses Sœurs, à l'établissement d'un hospice à Domfront (Oise), fondé par une pieuse veuve, Mme Alphonse. Au bout de quelque temps, elle conseilla à celle-ci de former elle-même une petite Communauté pour cette œuvre et les autres que lui inspirerait son zèle, ne craignant pas de nuire par là à ses propres Maisons du diocèse de Beauvais. Ce conseil fut suivi, et il en sortit la pieuse Congrégation de la Compassion de la Sainte Vierge, qui compte aujourd'hui plusieurs établissements.

Si la charité n'est point ambitieuse, si elle n'est ni envieuse ni jalouse, elle est, par contre, douce et humble. La Vénérable Mère savait faire la part des faiblesses et des défaillances de la nature. Aussi insistait-elle beaucoup sur l'obligation du support mutuel.

Avant de faire la sainte communion, recommandait-elle, examinez bien si vous n'avez rien à vous reprocher sur la charité. On voit souvent des Religieuses qui ne se font pas scrupule d'y manquer, et qui, cependant, voudraient communier plus souvent que les autres. C'est une grande illusion, dont on ne saurait trop se garantir ; car si la charité manque, tout manque. Supportez-vous les unes les autres dans vos imperfections et vos défauts ; l'amour du prochain ne peut mieux se constater et s'exercer qu'en ce support. Il vient un âge où les infirmités et les maladies font naître un malaise qui influe sur le caractère. Excusez tout cela dans les autres comme vous serez bien aises qu'on l'excuse en vous.

La Mère générale donnait l'exemple en ceci comme en tout le reste. La Supérieure de la Guadeloupe ne lui montrait

1. Lettre de Paris, 12 avril 1850.

pas toute l'affection et la confiance qu'elle eût été en droit d'attendre d'elle. Cependant voici en quels termes elle parlait de cette Supérieure dans une lettre à la Mère Onésime, Supérieure principale des Maisons des Antilles :

Je suis enchantée, ma bien chère Fille, de tout ce que vous me dites de bien de notre chère Maison de la Guadeloupe et de la manière admirable avec laquelle notre chère Fille, Sœur Léonce, la dirige. Il n'y a qu'une voix pour faire son éloge; j'en remercie la Providence. Si elle a eu de la peine, elle doit être bien consolée par le succès. Je suis fâchée qu'elle ne sache pas me comprendre. Le bon Dieu le permet ainsi, pour nous faire souffrir l'une et l'autre sans nous rendre coupables... C'est ma fille, il me serait impossible de ne pas l'aimer (1).

L'humilité aussi jetait un éclat toujours plus vif dans l'âme de la Vénérable Mère.

Le bon Dieu fait des miracles étonnants pour nous, écrivait-elle; vous en savez quelque chose... Combien nous devons être reconnaissantes envers un Dieu qui nous prodigue tant de bienfaits sans mérite de notre part ! Tâchons de lui plaire par une profonde humilité; c'est la vertu qui nous convient; c'est celle qui lui est la plus agréable. Qu'elle soit notre vertu favorite, et nous serons sûres de plaire à Jésus et à Marie. Là se borne toute mon ambition (2).

En conformité avec ces sentiments, la Vénérable Mère aimait à se mettre au niveau de ses Filles; et quelquefois même, comme dans les fondations nouvelles, elle se faisait, pour ainsi dire, leur humble servante, en mettant la main aux plus bas offices, faisant leur cuisine, s'occupant de la composition de leur petit mobilier et de tout le détail matériel de leur installation. Dans ses visites aux hôpitaux desservis par la Congrégation, on l'a vue prendre sa part des fatigues des Sœurs, balayer les salles des malades, avoir des

1. Lettre de Paris, 14 avril 1850.

2. Lettre à la Mère Onésime. Paris, 26 août 1850.

nuits de veille. Sa simplicité, qui était si remarquable, semblait être un reflet de la candeur de son âme et peignait parfaitement la droiture de son esprit. Elle avait, en quelque sorte, ces mots pour devise : agir bonnement et simplement ; et personne ne se conformait mieux qu'elle-même à cette maxime.

Tous les rapports de Communauté de la Mère Fondatrice se ressentaient de ces dispositions. Elle se mêlait volontiers aux Sœurs converses et allait les voir dans leurs emplois, pour leur dire quelques paroles de bonté et d'encouragement. « Un jour, raconte l'une d'elles, ma Chère Mère générale me dit : Qui est-ce qui vous a reçue, mon enfant ? — C'est vous, ma Chère Mère, en 1827, et vous m'avez amenée ici à Saint-Yon. — Oh ! que je suis contente ! J'ai fait une bonne journée ce jour-là, me répondit-elle. » C'était son bonheur de faire plaisir aux Sœurs. Un jour qu'elle avait fait une observation à une Sœur converse qu'elle avait crue en faute, s'étant aperçue d'un faux rapport, elle lui fit ses excuses le soir, devant toutes les Sœurs, en avouant qu'elle avait été mal informée. Pour elle, ce n'était pas s'humilier que de rendre hommage à la vérité et à la justice. « Aimons la vérité, disait-elle à ses Filles ; oui, aimons toujours la vérité, la droiture ; la vérité peut bien nous blesser quelquefois, mais elle ne fait jamais de mal. »

C'était surtout dans l'oraison et au pied de la croix, que la Vénérable Mère se formait à l'école de la perfection. Aussi, plus elle avançait, plus elle recommandait à ses Filles l'oraison : « Ne manquez pas l'oraison, leur disait-elle. Méditez au pied de la croix, et vous trouverez là les lumières et la force dont vous avez besoin pour bien remplir tous vos devoirs. »

Elle leur apprenait, par son propre exemple, à nourrir leur âme par la lecture du saint Évangile, faite pieusement et dans l'union avec Dieu.

« C'était là, en effet, lisons-nous dans les Notes biographiques de la Mère Léontine, la nourriture solide qui convenait à son esprit vigoureux; elle en faisait ses délices et se nourrissait de sa substance. Nous l'avons entendue plus d'une fois faire des instructions à la Communauté sur le saint Évangile; et elle parlait alors avec une onction pénétrante et une facilité qui nous jetait dans la plus grande surprise. On voyait combien elle était familiarisée avec le texte sacré, qu'elle méditait fréquemment; et l'on sentait qu'elle puisait à cette source divine ses sentiments si vifs de foi, d'espérance et d'amour. Aussi, ne se séparait-elle jamais de ce saint Livre; elle le portait continuellement sur elle, pour le lire et s'en pénétrer dans ses intervalles de loisir. »

Après le saint Évangile, l'*Horloge de la Passion*, par saint Alphonse de Liguori, était comme le vade-mecum de la Vénérable Mère. Volontiers, elle se serait écriée avec sainte Thérèse, l'illustre Protectrice de son œuvre : « Ou souffrir ou mourir ! » — « Oh ! bonne croix, écrivait-elle à une Supérieure éloignée, que vous êtes peu appréciée ! Oh ! que ne puis-je prendre sur moi toutes les croix de mes enfants répandues dans le monde ! »

Voulant, un jour, offrir un sujet de consolations à sa sœur la Mère Rosalie, elle lui envoya à Cluny le touchant tableau de Jésus mort sur la Croix et déposé entre les bras de la très Sainte Vierge. « Peut-on se plaindre à la vue d'une douleur si grande ? lui répondit la Mère Rosalie. Je vous remercie, ma Chère Mère, de votre attention toute sainte, j'ai bien besoin de tout ce qui peut exciter ma dévotion pour la Passion de Notre-Seigneur. Je me reproche de ne pas m'en occuper assez. Votre exemple, ma très Chère Mère, me confond ; je veux vous imiter et faire taire ma délicatesse, mon éloignement des souffrances. »

« Une des choses qui frappaient et édifiaient le plus dans la vénérée Mère, dit la Mère Léontine, c'était son recueil-



ment profond dans la prière. A la chapelle surtout, elle avait une attitude si humble, si modeste et si pieuse, qu'il était impossible de la considérer sans éprouver une vive émotion. Demeurant presque toujours à genoux, elle était là immobile, sans faire un mouvement, les yeux continuellement baissés, et comme une personne anéantie devant la Majesté divine, qui voile ses grandeurs dans l'auguste sacrement de nos autels. Il était facile de s'apercevoir que souvent ses larmes coulaient, mais sans bruit, sans efforts, et avec une douce sérénité. On sentait qu'elle les répandait avec bonheur devant Celui aux pieds duquel seul elle voulait porter ses peines, ses chagrins et ses inquiétudes. Pour tout dire, elle paraissait si unie à Dieu lorsqu'elle priait, que sa vue excitait à la piété, à la dévotion, et inspirait pour elle le respect et la vénération la plus profonde. — « Son oraison, dit l'abbé Rogeau, qui l'a connue intimement, était continuelle et très élevée; on peut affirmer qu'elle ne perdait pas la présence de Dieu... Quand elle parlait de zèle, de charité, d'humilité, c'était le langage de saint Paul. »

Son union avec Dieu et sa transformation en lui répandaient autour d'elle, d'une manière très sensible, la bonne odeur de Jésus-Christ. La Supérieure du Sénégal, écrivait à ce sujet : « Toutes les Sœurs de Saint-Louis qui ont connu notre Mère Fondatrice s'accordent à dire qu'elles ressentaient une joie intérieure et éprouvaient une impression qui les portait au bien, toutes les fois qu'elles avaient le bonheur de lui parler, ou simplement de la voir. »

Sa candeur, sa pureté, que son confesseur et directeur a dit, après sa mort, avoir été conservée intacte, ainsi qu'un lis au milieu des épines, était comme une clef qui ouvrait les cœurs à la confiance envers elle. « Un jour, rapporte une de ses Filles, que j'avais communiqué des choses intimes à notre vénérée Mère, elle me dit : « Mon enfant, qu'il a dû vous en coûter pour me parler ainsi ! » Mais elle ignorait, cette bonne

Mère, que c'était plutôt un soulagement et un besoin de lui confier toute son âme, qu'elle traitait d'une main si délicate. »

Dieu donnait aussi à sa fidèle Servante des lumières que l'on regarda parfois comme venant directement du Ciel. « Pendant mon noviciat, écrivait une Sœur, j'avais de grandes inquiétudes de conscience, que je n'avais communiquées à personne. Or, un jour, en sortant de la chapelle, notre vénérée Mère m'appelle et me dit : « Mon enfant, vous avez des peines intérieures. » Elle connaissait tout ce que j'éprouvais intérieurement ; je m'aperçus qu'elle lisait dans mon cœur tout ce qui s'y passait. »

« Me trouvant, dit une autre, à une retraite à Maisons-Alfort, je demandais à Notre-Seigneur d'inspirer à notre bien Chère Mère de m'accorder une grâce. Comme j'étais encore à prier à cette intention, à la chapelle, le dernier jour de la retraite, ma Chère Mère vint me frapper sur l'épaule pour me faire sortir. Elle s'assied sur un banc dehors, et je me mets à ses genoux sur le sable devant elle. Elle me dit : « Je vous accorde telle chose. » C'était juste ce que je demandais à Notre-Seigneur. J'en fus d'autant plus surprise que je n'en avais rien laissé paraître. Voyant que le bon Dieu lui avait fait connaître ma pensée, je me mis à pleurer. Elle me dit : « Mon enfant, c'est une grâce que le bon Dieu vous accorde ; remerciez-le bien et n'en dites rien à personne. »

La Vénérable Mère était bien la vierge sage et prudente qui tient toujours sa lampe allumée pour pouvoir, à toute heure, aller au-devant de l'Époux. Or, dit saint Jean Chrysostome, si la virginité est la lumière de la lampe, la charité en est l'huile ; et cette huile on l'achète des pauvres et des malheureux dans le sein desquels on verse ses bienfaits. Jusqu'à la fin, la Mère Javouhey fit la charité, non seulement de son superflu, mais souvent de son nécessaire. Une pauvre femme n'ayant pas le sou pour venir de Beauvais à Paris, implore un jour son assistance ; mais elle-même

se trouve à court d'argent. Elle consulte néanmoins sa bourse, et voyant qu'en prenant la toute dernière place, bien incommode, à côté de cette pauvre, elle pourra payer le voyage de toutes les deux, elle n'hésite pas à le faire.

« Une personne tombée dans l'infortune, racontent les Annales de l'Institut, est un jour introduite près d'elle et lui fait part de sa position. La vénérée Mère était elle-même alors dans une grande gêne. Et toutefois, sans s'excuser sur ses embarras pécuniaires, ni renvoyer à un autre jour celle qui la sollicite, elle prend un couvert en argent et prie qu'on veuille bien le recevoir en place d'espèces qui lui manquent. »

Ces sortes de faits étaient habituels à la Mère Fondatrice. Il n'y a pas à s'en étonner. La charité, qui est la tige de toutes les vertus, pousse elle-même et croît sur la racine de la foi vivante et agissante. Or, l'un des traits les plus caractéristiques de la vie de la Vénérable Mère, ce fut la foi. On comprend que dans une circonstance elle ait dit : « Quand je ne serai plus, il faudra que la Congrégation se soutienne par la foi et vive toujours de la vie de la foi. » Toute l'histoire de sa propre vie est le commentaire de cette parole.

Au mois de septembre 1850, la Mère Javouhey prenait part avec ferveur aux exercices de la retraite annuelle, à Paris, après laquelle elle écrivait à la Supérieure de Senlis :

Notre retraite s'est bien passée; j'espère que les fruits nous conduiront à l'heureuse éternité. La vôtre va commencer. Je prie le Seigneur de la bénir et de vous combler de ses plus douces consolations. Je me transporterai souvent près de vous. Priez sainte Concorde (1), pour que tous mes pas soient pour la gloire de Dieu.

Elle partit alors pour Cluny. Après y avoir ravivé dans tous les cœurs le feu de l'amour divin, elle voulut assister à

1. Le corps de sainte Concorde, vierge martyre, extrait des catacombes de Rome, avait été déposé dans la chapelle de Senlis, au printemps de 1850.

une seconde retraite à Limoux, dans laquelle Dieu lui accorda des grâces particulières. Elle s'était sentie portée à en suivre les exercices comme si cette retraite avait dû être la dernière de sa vie, selon qu'elle le confia à la Mère Vincent de Paul, Supérieure de la Communauté.

Vers ce même temps, des Sœurs lui étaient demandées pour le soin des malades et l'instruction des enfants dans la Californie. Elle accepta en principe cette mission, si telle était la volonté de Dieu. Plusieurs Sœurs et même des Mères anciennes s'offrirent à partir pour ces lointains parages, plus empressées d'aller y gagner des âmes à Dieu, que les chercheurs d'or d'y amasser des trésors périssables. Il ne fut pas donné suite à cette demande.

A cette même époque encore, c'était la catholique Irlande qui faisait appel au zèle des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. La Mère Fondatrice se montra disposée à donner de ses Filles à ce pays, pour lequel la mort encore récente d'O'Connell avait renouvelé ses sentiments de sympathique dévouement. « On nous demande en Irlande, écrivait-elle, pour l'instruction des pauvres et des riches. On fera tous les frais, on ne reculera devant aucun sacrifice. Si c'est la volonté de Dieu, j'accepte de tout cœur cette nouvelle fondation (1). » La divine Providence permit, mais seulement quelques années après, la réalisation de ce projet (2).

Un grand événement qui marqua la fin de l'année 1850, et le commencement de 1851, ce fut l'érection par Pie IX de trois sièges épiscopaux dans nos colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion.

L'instrument principal dont Dieu s'était servi pour obtenir

1. Lettre à la Mère Rosalie. Paris, décembre 1850.

2. Les commencements de l'Institut en Irlande furent bien humbles avant qu'il pût ouvrir son pensionnat de Mount-Sackville, près Dublin. Mais confiée à une terre si bonne, la semence produisit bientôt une moisson abondante, et l'Irlande a été une riche pépinière de vocations pour la vie religieuse et apostolique, sous la règle de Saint-Joseph de Cluny.

du Gouvernement français et du Saint-Siège cette création si utile, était le Vénérable P. Libermann ; mais la Vénérable Mère y avait aussi contribué par son influence au Ministère, ses encouragements et ses prières.

Les premiers titulaires furent NN. SS. Lacarrière, pour l'évêché de Basse-Terre ; Leherpeur, pour celui de Fort-de-France, et Desprez, pour celui de Saint-Denis, à la Réunion, l'ancienne île Bourbon. Ils furent préconisés dans le consistoire du 18 décembre 1830, et sacrés au commencement de l'année suivante. Pendant que nos colonies lointaines tressailaient d'allégresse et chantaient à l'envi : « Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui viennent annoncer l'Évangile de la paix (1) », la Mère Javouhey se mettait en rapport avec les nouveaux prélats, leur recommandait ses Filles d'outre-mer, leur promettant, en retour, le concours le plus dévoué. Elle était heureuse de voir l'un d'eux, l'évêque de la Martinique, offrir pour toute la Congrégation le saint sacrifice de la messe dans la chapelle de la Communauté. Toute sa correspondance d'alors est pleine de ces bonnes nouvelles.

Les trois évêques, en allant prendre possession de leurs sièges, emmenèrent avec eux quelques Sœurs de Saint-Joseph. Le choix de ces Sœurs et les préparatifs de leur départ occupèrent beaucoup la Vénérable Mère durant les deux premiers mois de 1831.

Les mieux partagées, écrivait-elle, sont celles destinées à l'île Bourbon. Elles ont obtenu de Monseigneur de vouloir bien être leur Père spirituel pendant la traversée... Je les place toutes sous la protection de notre bon Père saint Joseph, qui les protégera pendant ce voyage. Toutes, d'ailleurs, partent avec beaucoup de courage et l'espérance de travailler utilement à la gloire de Dieu. Leurs dispositions me remplissent de consolation (2).

1. Rom., x, 15 ; Is., lII, 7.

2. Lettre de Paris, février 1831.

Le Ciel bénit ces saintes expéditions. Le voyage de Bourbon surtout présenta des particularités dignes d'intérêt. A bord du *Cassini*, qui avait pour but la visite des missions catholiques de la mer des Indes et de Chine, se trouvait Mgr Desprez, évêque de Saint-Denis, appelé à honorer un jour le siège de Toulouse par ses vertus et par la pourpre romaine dont il fut revêtu. Il était accompagné de ses vicaires généraux et de son secrétaire, l'abbé Fava, plus tard évêque de la Martinique, puis de Grenoble. Avec eux venaient plusieurs autres prêtres et missionnaires, et à leur tête Mgr Vérolles, illustré par de longs travaux, qui regagnait le Vicariat apostolique de la Mandchourie, où il avait beaucoup souffert pour la foi. Le bâtiment était commandé par M. Robinet de Plas, que l'on vit, quelques années plus tard, entrer dans la Compagnie de Jésus. Il avait pour lieutenant M. Alexis Clerc, qui, lui aussi, échangea la carrière militaire pour l'état religieux, devint l'un des héroïques otages de la Commune, et, victime de l'amour de Jésus-Christ, fut fusillé dans la tragique journée du 24 mai 1871. Lorsqu'il n'était pas de quart, il servait trois ou quatre messes par jour. Le capitaine Bernaërt, second du navire, faisait la communion fréquente. Un des aspirants, issu d'une noble famille de la Haute-Garonne, parvenu quelques années après à des grades plus élevés et décoré de la Légion d'honneur, entra chez les Chartreux, où il eut pour mission de fonder deux Maisons de l'Ordre.

Ainsi les Filles de la Mère Javouhey se trouvèrent, sur ce navire, à l'école de la piété, du dévouement et du zèle apostolique. Elles quittèrent la rade de Lorient, le 6 mars, au chant de l'*Ave maris stella*, entonné par les ecclésiastiques et poursuivi avec entrain par l'équipage. Toute la traversée répondit à ces débuts; la vie chrétienne fut pieusement pratiquée à bord du *Cassini*, où Jésus-Christ avait un sanctuaire. C'était un spectacle si touchant, disaient les Sœurs, qu'il était impossible d'en perdre le souvenir.

## CHAPITRE VI

Maladie et pieuse mort de la Mère Javouhey. — Sa sépulture  
à Senlis.

Quand les heureuses nouvelles de la mer des Indes arrivèrent en France, elles n'y trouvèrent plus, hélas ! la Vénérable Mère Fondatrice.

Pendant l'hiver de 1830-1831, on avait pu remarquer que son regard se portait fréquemment vers les pensées de l'éternité. On eût dit qu'elle pressentait sa fin prochaine : elle parlait de la mort comme une personne qui ne la perd jamais de vue et qui fait de ce souvenir la règle de sa vie et de sa conduite. C'est qu'elle l'envisageait comme le voyageur voit arriver le terme de son voyage, et si quelquefois elle se préoccupait de l'avenir de la Congrégation, sa confiance en Dieu venait tempérer aussitôt ses inquiétudes et la laissait dans le calme de l'âme juste qui marche en se dégageant paisiblement des liens d'ici-bas.

Ce qui surtout affligeait ses Filles et commençait à leur donner des craintes pour une existence si précieuse, c'était de lui entendre dire souvent ces paroles : « Ma tâche est terminée ; ce que j'ai été appelée à faire est fait : à d'autres appartient le soin de consolider et de faire progresser l'œuvre de la Congrégation. » Quoique tout entière occupée du soin de gouverner sa famille religieuse, on la voyait dans un profond recueillement et faisant de toutes choses un sujet de méditations et de réflexions qui la tenaient toujours élevée vers Dieu.

Rien toutefois, pendant la plus grande partie de l'hiver, n'indiquait que ces pressentiments dussent se réaliser de si tôt. Elle allait même si bien, que, voulant profiter du rétablissement de l'ordre en Italie et du retour du Souverain Pontife dans ses États, elle reprit sérieusement le projet qu'elle entretenait depuis plusieurs années, d'aller soumettre en personne au Saint-Siège l'état de sa Congrégation, les difficultés dans lesquelles celle-ci était encore engagée, et de lui exposer ses vœux à ce sujet. La Mère Rosalie, qui désirait vivement que ce projet s'exécutât, lui écrivait à la date du 27 février 1831 :

Je vous ai entendu dire que nous partirions un mois après la rentrée à Rome du cardinal Fornari. Ce serait donc à la fin de mars que nous aurions ce bonheur. Ma très Chère Mère, n'abandonnez pas ce projet, je vous en supplie : c'est le vœu de tous nos amis. Je sais qu'à Autun on serait d'avis que nous ne fissions pas ce voyage, qu'on le regarde comme inutile et comme l'effet de notre vanité; mais Dieu connaît nos intentions : il sait que sa gloire est la premier but de la satisfaction que je sollicite. Puisque la Providence a rendu la Congrégation catholique par son étendue, nous devons montrer au monde que nous sommes les filles de l'Église universelle, en nous présentant à son Chef auguste. Oui, ma très Chère Mère, c'est à vous, en votre qualité de Fondatrice, qu'est dévolue cette heureuse mission, et vous devez l'accomplir au plus tôt, à cause de votre âge qui s'avance.

Il ne fut donc question, pendant les premiers mois de l'année, que du voyage de Rome; il en était fait l'annonce formelle dans la plupart des lettres adressées aux colonies, tant la réalisation en paraissait prochaine. Mais Dieu avait d'autres desseins. A la fin de mars, la santé de la Vénérable Mère, qui jusque-là s'était assez bien soutenue, commença peu à peu à s'altérer. Elle en vint même à ne pouvoir presque plus prendre de nourriture, se soutenant seulement avec un peu de bouillon ou de lait, et quelques autres aliments très légers; mais elle demeurait néanmoins toujours



debout, s'occupant des affaires, faisant sa correspondance, préparant de nouveaux départs pour les colonies.

Elle prenait une part très sentie au mouvement religieux qui se manifestait alors à Paris, pendant le Carême et pendant le Jubilé de 1851.

Paris, écrivait-elle, devient bien fervent, les églises sont remplies d'adorateurs du Saint-Sacrement. Les militaires font leur jubilé par compagnies. Le P. Ventura est tellement goûté, admiré, qu'il a toujours de 10.000 à 15.000 auditeurs à ses sermons. Paris se gagne à la religion. Les méchants enragent; on a peur qu'ils ne nous jouent quelque mauvais tour; Dieu seul peut nous garder du mal dont ils nous menacent; j'ai grande confiance (1).

La Mère Fondatrice conservait toute sa vigueur d'esprit et d'âme. Aussi ne considérait-on pas encore, autour d'elle, les symptômes que nous [avons signalés plus haut comme pouvant avoir quelque gravité. Le mois d'avril et presque entièrement celui de mai se passèrent ainsi dans l'illusion. On ne voulait toujours voir qu'un commencement d'affaiblissement corporel dans ce qui était le prélude de la mort.

La Mère Rosalie étant venue à Paris vers le 23 mai, la Mère Fondatrice désira faire avec elle le voyage de Senlis. Elle en revint le 28 avec un rhume qui l'obligea de se mettre au lit et elle ne put se lever le lendemain, fête de l'Ascension. Inquiète au sujet de sa sœur, la Mère Rosalie s'empessa d'écrire à la Maison de Cluny pour faire commencer une neuvaine de prières en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus.

Le docteur Cruveilhaer appelé ne crut voir d'abord dans l'état de la malade qu'une affection catarrhale, et l'on se rassura beaucoup à la suite d'un mieux assez sensible qui se manifesta bientôt. Mais comme, à la vue de cette amélioration, on reprenait la question du voyage de Rome, la Vénérable Mère répondit que le moment n'était pas encore venu d'aller

1. Lettre à la Mère Rosalie. Paris, 7 avril 1851.

à Rome. « Pour moi, ajouta-t-elle, j'ai un autre voyage à faire, et celui-là je le ferai seule. » Elle voulait évidemment parler de sa mort prochaine; mais la Mère Rosalie ne le comprit pas d'abord.

Malgré son grand état de faiblesse, la Mère Fondatrice suivait toujours avec le même intérêt les affaires courantes de la Congrégation. C'est ainsi qu'elle décida alors l'acceptation de la petite mission de Mahé, dans l'Inde française, et qu'elle s'occupa encore d'un second départ de Sœurs pour la Réunion. Celles-ci, avant de quitter Paris, le 17 juin, vinrent prendre congé d'elle. Elle les reçut levée et leur adressa, comme si elle eût été en pleine santé, ses conseils maternels et ses dernières recommandations. Lorsqu'il fallut se séparer, la Mère générale, après les avoir embrassées et bénies, leur dit : « Adieu, mes enfants, nous ne nous reverrons plus sur la terre, mais nous nous retrouverons, un jour, au ciel. » Ces touchants adieux brisèrent tous les cœurs.

Trois jours après, les Mères Théophile, de Rouen, et Madeleine, de Cayenne, allaient à Notre-Dame-des-Victoires recommander la vénérée malade aux prières de l'Archiconfrérie du Saint Cœur de Marie, auquel elle avait la plus tendre dévotion. Le saint sacrifice de la messe fut offert à l'autel miraculeux pour implorer une guérison si désirée.

La Mère Fondatrice reçut plusieurs visites qui lui apportèrent de douces consolations spirituelles : celle du Père Ventura, venu, à la prière de M. Caire, présider la cérémonie de la rénovation des promesses du baptême pour les premières communiantes du pensionnat; puis celle de Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, qui, ayant appris sa maladie à Compiègne où il était en tournée de confirmation, vint dire la sainte messe pour elle à la Communauté et lui apporter sa paternelle bénédiction.

On vivait ainsi, aimant à se nourrir d'espérance, lorsque le docteur Récamier se joignit à son confrère et ami, M. Cru-

veiller, pour donner ses soins à la Vénérable Mère qu'il avait en grande vénération. L'illustre praticien découvrit des symptômes graves et ne dissimula point ses appréhensions. La chère malade, qui n'ignorait pas les sentiments chrétiens du célèbre docteur, lui dit avec simplicité : « Je compte, Monsieur, sur votre bonne affection et sur votre esprit religieux pour me prévenir quand il sera temps de recevoir les derniers sacrements. Je crains que l'affection de mes Filles ne les fasse se tromper sur mon état. »

Dans la nuit du jeudi au vendredi, 4 juillet, le R. P. Le Vasseur, son directeur, la confessa et, à une heure du matin, lui apporta la sainte communion qu'elle reçut avec les plus vifs sentiments de foi. « Elle connaissait parfaitement son état, écrivait la Mère Rosalie, et était entièrement résignée ; cependant il lui en coûtait de nous laisser encore beaucoup d'embarras, mais la volonté de Dieu, qui lui était si chère, passait avant tout. »

Toute la Maison de Paris, plongée dans la désolation, voulut faire un suprême appel à la miséricorde divine. Une Circulaire fut envoyée pour demander partout des prières ; et la Mère Rosalie prit l'engagement par vœu, en son nom, comme en celui de toutes les Sœurs qui l'entouraient et de tous les membres de la Congrégation qui voudraient se joindre à elle, de jeûner pendant un an tous les mercredis, et pour celles qui ne pourraient supporter le jeûne, de réciter les psaumes de la pénitence, si Dieu daignait accorder à l'Institut la conservation de sa vénérée Mère Fondatrice.

A partir de ce moment, on resta entre la crainte et l'espérance. Un mieux apparent alternait avec des jours mauvais qui renouvelaient toutes les inquiétudes. Le jeudi, 10 juillet, à quatre heures du matin, la Vénérable Mère reçut de nouveau la sainte communion par le ministère du P. Le Vasseur. Quoiqu'elle n'éprouvât pas de grandes douleurs, il y avait une altération dans ses traits, une expression de souffrance

répandue sur sa physionomie qui frappaient douloureusement tous ceux qui la voyaient. Sa faiblesse devenait de plus en plus grande ; sa voix baissait, elle éprouvait du malaise à entendre parler. Pour ne pas augmenter sa fatigue, on gardait le silence auprès d'elle et on la veillait d'ordinaire à distance, afin de lui permettre de prendre le repos qui lui manquait presque entièrement la nuit. Mais au lieu de profiter de ce calme pour essayer de dormir, elle l'employait à prier. Toutes les fois qu'on s'approchait de son lit, on la trouvait occupée à réciter très dévotement le chapelet. Ce fut, on peut le dire, sa prière habituelle pendant sa maladie.

Elle aimait aussi, comme un voyageur qui approche du terme de son voyage, à examiner tout le chemin parcouru, à méditer sur toutes les grâces et les bontés de Dieu à son égard, afin de s'exciter à des sentiments d'amour et de reconnaissance envers lui. Deux jours seulement avant sa mort, elle se laissait aller à toute l'effusion de son âme, dans un entretien intime avec sa sœur, la Mère Rosalie :

On croit que je dors, dit-elle, quand je suis tournée du côté du mur ; oh ! non, je ne dors pas ; je suis bien éloignée de dormir. Je repasse en ma mémoire tous les bienfaits de Dieu pour nous. Ils sont si grands, si nombreux, si immenses, que j'en suis confondue !... Ce qui m'étonne, ce n'est pas que Dieu ait pu se servir de nous, qui n'étions que de pauvres filles de village, pour établir cette œuvre déjà si utile, et qui s'étend aujourd'hui dans les cinq parties du monde : dans la main de Dieu, les plus faibles instruments peuvent de grandes choses. Mais ce qui surpasse mon étonnement, c'est de voir que Dieu ait disposé en notre faveur des hommes d'esprit, des personnages de la plus haute distinction, je dirai même tous les Gouvernements qui se sont succédé depuis cinquante ans, au point d'accorder confiance, aide et protection à une pauvre fille qui n'avait pour elle que la grâce d'une forte et divine inspiration... Vous étiez bien jeune alors ! Pour moi, je vois tout cela avec un bonheur, une reconnaissance inexprimables. Qui pourrait douter, après cela, que la Congrégation ne soit l'œuvre de Dieu seul !

D'après le témoignage de la Mère Rosalie, la Vénérable Mère, en parlant ainsi, était comme dans une sorte d'extase d'amour de Dieu. Elle rassurait sa sœur sur l'avenir de la Société, lui faisait connaître ses pensées à cet égard. L'entretenant encore de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, elle lui disait : « Cette Société a l'esprit du bon Dieu ; elle est appelée à de grandes choses. » Elle laissait de plus entendre que Dieu se servirait de ce pieux Institut pour procurer au sien un grand bien spirituel.

Les personnes qui l'ont approchée de près savent combien grands étaient ses désirs pour l'avancement et le progrès spirituel de son œuvre. Avec ce sens intime qu'elle avait de la vie de perfection, et que développaient encore ses entretiens avec le P. Le Vasseur, elle sentait vivement ce qui manquait encore à l'Institut, ce que des difficultés de toutes sortes et ses entreprises extérieures ne lui avaient pas permis de réaliser, et elle manifestait clairement ses intentions à cet égard, si la volonté de Dieu la laissait encore quelque temps sur la terre. Elle avait, sur ce sujet, des vues si nettes et des aspirations si vives, que nous croyons ne pas nous tromper en attribuant à son intercession au Ciel les grâces signalées, les secours précieux que la Congrégation reçut en abondance, après sa mort.

Les noviciats aussi faisaient l'objet de ses sollicitudes. Elle comprenait que tout l'avenir de l'Institut reposait surtout sur eux. Parlant à la Mère Marie de Jésus, qui avait alors la direction du noviciat de Paris : « Formez vos novices, lui disait-elle, au détachement, à l'esprit de sacrifice, afin qu'elles deviennent des Religieuses d'une vertu ferme, énergique, courageuse, et non pas de ces personnes maniérées, affectées, pleines de recherche d'elles-mêmes, qui, ne s'appuyant que sur une piété factice, ne savent résister à rien. Il nous faut des vertus vigoureuses et robustes, fondées sur la foi, l'abnégation et l'amour de Dieu. »

Tandis que la Vénérable Mère, malgré le travail de destruction qui s'opérait en elle, était tout entière à la pensée d'assurer le perfectionnement de l'Institut, en vue de la gloire de Dieu, une nouvelle bien inattendue vint surprendre la Communauté de Paris. L'Évêque d'Autun, que l'on savait à peine malade, venait de décéder, le 8 juillet (1). En apprenant la mort du Prélat, plusieurs Sœurs éprouvèrent une douloureuse appréhension : l'épreuve paraissait, en effet, terminée, et l'on se demandait si ce n'était pas l'indice que Dieu voulait appeler à lui la Mère Fondatrice. On veilla attentivement pour que la nouvelle de cette mort n'arrivât pas jusqu'à elle : car on évitait de lui donner aucune préoccupation et de l'entretenir de toute affaire qui pût la fatiguer ou l'émouvoir.

La journée du 14 s'annonça comme meilleure. La vénérée malade reçut, ce jour-là, la visite de la Mère Marie-Thérèse, sa nièce, Supérieure de Bièvres, laquelle n'avait pu résister au désir de venir à Paris, afin de connaître par elle-même l'état de la Mère générale. Celle-ci, sachant qu'elle ne s'était point fait autoriser pour ce petit voyage, voulut profiter de l'occasion pour inculquer le maintien de la Règle. Elle réprimanda la jeune Supérieure d'être venue sans permission, et comme la Mère Marie-Thérèse, ne pouvant avouer les véritables motifs de son voyage, se rejetait sur quelques commissions qu'elle avait à faire à Paris, la Vénérable Mère n'accepta point l'excuse. « Qu'est-ce que cela veut dire, ajouta-t-elle, que pour un oui ou pour un non, une Supérieure quitte ainsi sa Communauté sans avoir demandé la permission ? » Ce rappel à la Règle une fois donné, elle redevint bienveillante, et tendit la main à une de ses petites nièces, qui accompagnait la Mère Supérieure.

1. Mgr d'Héricourt avait contracté le germe d'une fluxion de poitrine en remplissant son ministère dans une froide église de campagne. Malgré l'avis des médecins, il officia ensuite à la procession du Saint-Sacrement et adressa la parole aux élèves de son Grand Séminaire. C'en était trop pour sa santé déjà affaiblie.

Le soir de ce même jour, vers sept heures, le Père Le Vavasseur vint visiter la Vénérable Mère, dans l'intention de la préparer à recevoir l'extrême-onction, car les médecins ne dissimulaient pas que le danger devenait imminent. Il la trouva néanmoins si bien que, par ménagement pour ses Filles qui craignaient de l'impressionner, il ne lui parla pas des derniers sacrements. Il la confessa et lui promit de lui donner la sainte communion, vers quatre heures du matin, le surlendemain 16, jour de la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel.

La voyant plus forte, il pensa pouvoir lui annoncer la mort de l'Évêque d'Autun. Elle reçut cette nouvelle avec une piété édifiante : « Il est mort, ce bon Monseigneur, dit-elle, que le bon Dieu ait son âme ! » Lorsque le Père Le Vavasseur l'eut quittée, elle dit aux personnes qui l'entouraient, en rappelant combien elle avait été malade le jour du décès de Mgr d'Héricourt : « Peu s'en est fallu que ce jour-là même nous ne nous soyons rencontrés tous les deux au tribunal de Dieu. » Elle ordonna de brûler tous les papiers relatifs au différend d'Autun, et, avec sa bonne humeur habituelle, elle ajouta : « Ce bon Monseigneur est passé avant moi ; c'était bien juste : à tout seigneur, tout honneur. »

La nuit fut meilleure que de coutume et lui procura un peu de sommeil. Vers cinq heures et demie du matin, le mardi 15 juillet, la Mère Rosalie vint, comme d'habitude, s'informer de ses nouvelles. La Vénérable Mère, après lui avoir témoigné toute sa satisfaction de la Sœur qui l'avait veillée, ajouta : « On ne dira pas, cette fois, que je n'ai point dormi cette nuit !... Chaque fois que je me suis éveillée, j'ai prié pour Monseigneur. — Vous voyez donc, ma Chère Mère, reprit la Mère Rosalie, que vous n'avez pas encore bien reposé, puisque vous avez pu prier si souvent. » La Mère Fondatrice, dévoilant alors ses derniers sentiments et ses pensées les plus intimes, lui dit avec un accent pénétré : « Nous devons considérer Monseigneur comme l'un de nos bienfaiteurs. Dieu s'est servi

de lui pour nous envoyer l'épreuve, quand nous n'entendions, en général, autour de nous, que des louanges. C'était nécessaire ; car, avec les succès qu'obtenait notre Congrégation, nous aurions pu nous croire quelque chose, si nous n'avions pas eu ces peines et ces contradictions. »

Une demi-heure plus tard, la chère malade se levait avec l'aide des Sœurs qui la soignaient ; mais quelques minutes s'étaient à peine écoulées, qu'elle se sentit subitement prise d'une faiblesse. On la remit promptement sur son lit, et l'on chercha à ranimer ses sens ; déjà, la pâleur de la mort était empreinte sur tous ses traits. La Mère Rosalie, qui venait seulement de s'absenter, est rappelée. Saisie, consternée, elle envoie chercher un prêtre dans le voisinage. En même temps, les Sœurs qui environnaient la Vénérable Mère lui font baiser le crucifix. Elle poussait encore quelques soupirs. On lui suggère les noms sacrés de Jésus, Marie et Joseph. En un instant elle avait passé de la vie du temps à celle de l'éternité. Elle comptait soixante et onze ans et sept mois d'âge, et elle avait gouverné la Congrégation pendant près de quarante-cinq ans.

Sa mort fut subite, mais elle fut loin d'être imprévue. La pieuse Mère s'y attendait et y était préparée. On se plut même à croire, dans la Communauté, que cette fin si douce, si calme, exempte de ces souffrances et de ces angoisses qui accompagnent d'ordinaire le trépas, était l'effet de la protection de saint Joseph, que la Servante de Dieu avait toujours invoqué en vue de sa mort. On lui avait entendu dire qu'elle demandait de nombreuses grâces à ce bienheureux père et patron pour son cher Institut, mais que, pour elle personnellement, elle sollicitait, par son entremise, la grâce de mourir sans agonie.

Ainsi s'endormit paisiblement dans le Seigneur celle qui, par son activité, sa charité et son zèle avait étonné la terre et les mers. Suivant les traces glorieuses de l'Apôtre des nations, elle avait tout sacrifié, et s'était sacrifiée elle-même pour le



salut des âmes. Avant de mourir, elle avait vu sa famille religieuse grandir peu à peu et compter, à cette époque, environ 1.200 membres. Outre la France, où les établissements de l'Institut en occupaient plus de 700, près de 200 étaient répandus en Amérique : à Saint-Pierre et Miquelon, la Guadeloupe, la Martinique, l'île de la Trinité, Sainte-Lucie, Grenade, la Guyane française. Le même nombre se retrouvait à peu près en Afrique, au Sénégal, à Gorée, aux petites îles de Madagascar, Sainte-Marie, Mayotte, Nossi-Bé et à la Réunion. Vingt-cinq à trente autres se dévouaient dans l'Inde, aux comptoirs français de Pondichéry et de Karikal, et aux îles de Tahiti en Océanie. C'était là l'œuvre d'une seule femme, à qui la grandeur de sa confiance en Dieu avait fait poursuivre sans défaillance, malgré de nombreuses épreuves, ce qu'elle savait être le dessein de la divine volonté (1).

Quant à l'état de son âme, au milieu de tant de travaux, voici ce qu'en écrivait son confesseur, le P. Frédéric Le Vavas-seur :

La digne Mère Javouhey est morte avec son innocence. Peu de temps avant sa mort, dans un de ses épanchements sur son passé, elle me disait : « Si vous saviez les grâces que le bon Dieu m'a faites, quelle protection il m'a accordée ! c'est incroyable ! » et elle entrait à cet égard dans le détail de sa vie.

Je puis assurer que, depuis 1830, j'ai eu avec elle les rapports les plus intimes. C'est moi qui ai reçu les dernières confessions de sa vie, ses derniers entretiens et ouvertures sur son intérieur, sur ce qu'elle avait de plus intime en son âme, et quant à elle et quant à sa Congrégation : je puis faire serment qu'il ne m'est pas resté de tout cela le moindre souvenir qu'elle ait jamais eu à se reprocher une faute tant soit peu grave, je dirai même vénielle délibérée, relativement à la pureté de son âme.

De nombreuses lettres, écrites à l'occasion de la mort de la Mère Javouhey, attestèrent la réputation de sainteté qu'elle

1. Sur la situation présente de l'Institut, voir *Appendice C.*

avait laissée partout où elle avait passé. L'abbé Rogeau (1) qui avait si intimement connu le fond de son âme, particulièrement dans les douloureux démêlés de l'affaire d'Autun, écrivait à la Supérieure de la Maison de Beauvais, aussitôt qu'il eut connaissance du décès :

Ma Mère,

Je sens bien vivement, je vous assure, le coup qui vient de frapper votre Communauté. J'étais dévoué de cœur à votre Chère Mère ; aussi, je m'associe à tous vos regrets et à toutes vos prières, mais surtout à votre confiance. Ma Chère Mère générale est une sainte que Dieu va recevoir au ciel pour qu'elle soit désormais la protectrice de la Congrégation bien plus encore qu'elle ne l'était ici-bas.

Ceux mêmes qui n'avaient vu la Vénérable Mère qu'en passant, témoignaient de l'impression de sainteté qu'elle avait produite en eux. Le P. Ventura écrivait à la Mère Rosalie :

Paris, le 17 juillet 1831.

Ma vénérable Sœur,

Je n'ai vu que pendant quelques minutes seulement votre Chère et Vénérable Mère, et j'ai été frappé de la lumière de vertu et de sagesse que sa grande âme faisait refléter dans sa figure et dans ses paroles. Je comprends donc votre douleur et celle de toutes vos consœurs d'avoir perdu une si bonne Mère, une si admirable femme qui, forte de sa confiance en Dieu et de son dévouement au prochain, a rempli les deux hémisphères de la grandeur de son nom, du prestige de ses vertus.

Mais non, vous ne l'avez pas perdue, cette Mère chère. Elle vous portait toutes dans son cœur, elle n'a pas laissé sur la terre ce précieux fardeau en s'en allant au ciel. Elle est allée recevoir le prix de ses vertus et de ses travaux, y faire agréer les vôtres et y attirer des bénédictions plus copieuses qui en assureront le succès.

1. L'abbé Rogeau était alors Supérieur du Petit Séminaire de Beauvais. Il mourut en 1889, étant curé archiprêtre de Noyon.

Le corps de la Vénérable Mère ne fut pas embaumé. Deux médecins y pratiquèrent, par l'artère carotide, une injection de liquide antiseptique, afin que la dépouille vénérée pût demeurer exposée pendant huit jours dans l'oratoire du noviciat, converti en chapelle funéraire. Le saint sacrifice y fut célébré plusieurs fois par jour. Le 22, il y eut une messe solennelle, à laquelle voulurent assister, en témoignage de regret et de sympathie, le Directeur des Colonies, M. Mestro, et plusieurs autres fonctionnaires du Ministère de la Marine. Après cette messe, les médecins firent l'extraction du cœur de la Vénérable Mère. On le mit dans un coffret de bois de chêne, qui fut, plus tard, renfermé dans un monument de marbre blanc, dans la crypte de la chapelle de la Maison-Mère.

Pendant ce temps, comme l'Institut ne possédait encore qu'une petite chapelle à Paris, on faisait, avec le concours de quelques amis de la Mère Fondatrice, d'actives démarches auprès de l'autorité civile, afin de pouvoir transférer à Senlis (1) ses restes précieux et de les inhumer dans la chapelle de l'établissement de cette ville. L'affaire traîna en longueur. Le Ministre de l'Intérieur, le premier saisi, se montra favorable à la demande ; mais le Préfet de l'Oise objecta que les règlements s'y opposaient, et fit observer que l'affaire lui paraissait être de la compétence du Ministre des Cultes. Les jours s'écoulaient et se passaient en consultations qui n'aboutissaient pas, malgré tout le bon vouloir des Ministres eux-mêmes.

La translation du corps de Paris à Senlis se fit néanmoins, dans l'espoir qu'une solution interviendrait d'un moment à l'autre. La ville entière de Senlis, qui était sur pied pour le recevoir, l'accueillit avec un profond respect et une pieuse vénération. Le lendemain 23, une grand'messe fut chantée par

1. La maison de Senlis avait alors la plus grande chapelle de la Congrégation en France. Cette Maison était en outre la plus importante du diocèse de Beauvais, où l'Institut avait pris ses premiers développements.

les élèves de l'établissement, et le soir, vers cinq heures, le clergé de la paroisse célébra les vigiles des morts. Enfin, le 24, jour des funérailles, dix-huit messes furent dites pour la Vénérable Mère ; les trois autels de la chapelle se trouvèrent constamment occupés depuis sept heures du matin jusqu'à onze heures, où l'on fit la levée du corps pour le transporter processionnellement à l'église paroissiale. Là eut lieu un service solennel, après lequel les précieuses dépouilles furent ramenées à la chapelle de la Communauté et déposées dans le caveau préparé sous le chœur pour l'inhumation.

Le temps était mauvais, une pluie torrentielle tombait. Toute la ville cependant était dehors, jusque sur les toits, sur les murs, ou formait le cortège ; la circulation était difficile. On disait : « C'est une sainte qu'on va enterrer » (1).

Cependant le caveau ne put être fermé, l'autorisation officielle n'étant toujours pas arrivée. Bien plus, le lendemain même des obsèques, vendredi 25, la Mère Rosalie Javouhey reçut du baron de Crousheilles, Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, qui avait beaucoup connu la Vénérable Mère, une lettre par laquelle il lui annonçait l'impossibilité où il se trouvait d'accorder la faveur sollicitée, vu la sévérité des règlements sur la matière et les refus constants opposés depuis vingt ans par le Ministère à toute requête de ce genre. M. Jubelin, Conseiller d'État, ancien Gouverneur de la Guyane, et ancien sous-secrétaire d'État au Ministère de la Marine et des Colonies, fut informé aussitôt de ce contretemps. Plein de vénération pour la Mère Fondatrice, il avait écrit, le 17 juillet, en apprenant sa mort : « Je n'ai pas besoin de vous dire toute la part que j'ai prise à la perte immense que vous venez de faire. Il y a trente-six ans que j'étais en relations avec Mme Javouhey ; j'ai vu son œuvre naître et se développer, et j'ai pu apprécier de fort près ses vertus et son génie. J'avais

1. *Je l'ai entendu dire moi-même* : ainsi dépose la Sœur Elzéar Dubief au Procès pour l'Introduction de la Cause. *Summ.*, n. xx, § 72.

pour elle, admiration, respect et dévouement. Je mêle mes larmes aux vôtres... »

Ainsi disposé, M. Jubelin avait pris une part active aux démarches faites pour la sépulture. Lorsqu'il en eut appris l'insuccès, il conseilla aux Sœurs qui étaient allées le consulter de la part de la Mère Rosalie, de s'adresser directement au Ministre, M. de Crousheilles. C'était le soir du 25 : le lendemain matin 26, deux des Sœurs de la Maison de Paris se présentaient au Ministère des Cultes, pour essayer encore de vaincre les résistances, non des hommes, car ils étaient favorablement disposés, mais des règlements.

Par une singulière coïncidence, en entrant dans la salle d'attente du Ministre, les Sœurs y trouvèrent l'abbé Devoncoux, l'un des Vicaires capitulaires d'Autun pendant la vacance du siège ; il tenait à la main le petit livre des Statuts de la Congrégation, relié en rouge, ce qui frappa les deux Sœurs. Elles ne tardèrent pas à savoir que l'un des principaux motifs de son voyage à Paris était d'entretenir le Ministre relativement au Chapitre des élections, qui ne pouvait tarder à se réunir. Cette démarche révélait une pensée de défiance : on craignait à Autun de voir échapper l'Institut, pour la nomination de la Supérieure générale, au contrôle de l'autorité diocésaine. Les suspicions des Vicaires capitulaires n'avaient aucune raison d'être, mais elles montrent à quel degré, à l'évêché d'Autun, on s'intéressait aux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

M. Devoncoux précéda les Sœurs à l'audience du Ministre, qui les reçut ensuite immédiatement. Il comprit aussitôt la cause qui les amenait et il leur dit avec bienveillance : « Vous venez me dire que la chose est déjà faite (l'inhumation dans la chapelle de Senlis) : il ne faut pas que je le sache. » Rassurées par sa bonté, les Sœurs lui demandèrent comment on pourrait sortir de cette impasse. M. de Crousheilles leur fit comprendre l'impossibilité où il se trouvait de donner aucune

permission écrite, mais il leur traça la marche à suivre : trouver le Préfet de l'Oise, lui répéter ce que le Ministre venait de leur dire, et l'engager, de sa part, à faire comme lui, c'est-à-dire à fermer les yeux en ne donnant ni refus, ni autorisation, à accepter le fait accompli et à indiquer la même règle de conduite au Sous-Préfet de Senlis.

Comme les Sœurs, touchées de la bienveillance du Ministre, lui exprimaient toute leur gratitude, il leur parla de l'entretien qu'il venait d'avoir avec M. Devoncoux au sujet des élections. Elles purent ainsi dissiper dans son esprit les inquiétudes que le Vicaire capitulaire d'Autun y avait éveillées.

Il y eut bien encore, croyons-nous, quelques lettres échangées sur l'affaire ; néanmoins, tout était terminé, et le caveau put enfin être scellé le lundi 28 juillet, quatorze jours après le décès de la Vénérable Mère (1). Cette heureuse solution n'était plus espérée à Senlis. Déjà, il était question d'exhumer le corps pour le transporter au cimetière. C'est aux honorables amis de la Mère Fondatrice, à la profonde estime et à la vénération qu'elle leur avait inspirées, que la Congrégation dut de conserver au milieu de ses Filles sa dépouille mortelle.

D'une notice nécrologique qui fut alors publiée dans *l'Univers* et *l'Assemblée nationale* par l'abbé Barbier (2), nous extrayons le passage suivant :

Pour atteindre à cette prospérité apostolique, Mme Javouhey dut surmonter des obstacles de plus d'un genre : elle le fit avec un prodigieux courage. Privations à l'intérieur, contradictions parfois au dehors, voyages répétés à tous les océans et à toutes les tempêtes, rien ne troublait son âme : tout l'agrandissait au contraire. Elle ne connaissait pas l'impossible. Elle s'en allait d'un hémisphère à l'autre aussi paisiblement que de sa cellule à la chapelle.

1. Voir *Appendice B*, reconnaissance canonique du corps en 1911.

2. Cet ecclésiastique avait été ordonné prêtre par Mgr Fayet, évêque d'Orléans, dans la chapelle de la Communauté de la rue de Valois du Roule, en 1847.

Elle a porté la civilisation et le nom de Jésus-Christ sur des plages lointaines que les plus intrépides voyageurs disaient inabordables. On l'a vue, l'illustre fille des champs, penchée sur la charrue, et donnant aux peuplades africaines des leçons de labourage, en même temps qu'elle bâtissait des écoles pour leurs enfants et des hôpitaux pour leurs malades. Elle a donné dans une sage mesure le signal de l'émancipation des noirs et garanti leur dignité d'hommes en faisant élever au sacerdoce trois jeunes gens de leur couleur. Aussi le nom de la Chère Mère Javouhey est-il chez tous ces peuples, comme parmi nous, l'objet d'une sorte de culte : on le prononce comme le nom même de la grandeur et de la charité.

Tant d'œuvres héroïques, tant de merveilles n'avaient aucunement ébloui sa belle et noble simplicité native. Depuis huit ans qu'elle était revenue en France, on trouvait toujours en elle, avec le coup d'œil du génie et la puissance d'une parole éminemment substantielle et nette, la douce aisance et l'abandon charmant des habitudes patriarcales. Si quelque chose dans sa vie la frappait d'admiration, c'est que Dieu eût daigné se servir d'elle pour opérer tant de bien. En rapportant à Dieu la gloire du succès, elle attribuait sincèrement à ce qu'elle appelait sa faiblesse et ses misères les difficultés et les temps de traverses. Près de mourir, elle disait à l'une de ses Sœurs : « L'Institut de Saint-Joseph est l'œuvre de Dieu seul et non la mienne. Dieu va vous le prouver une fois de plus en m'appelant à lui, et en continuant son œuvre plus largement que jamais. »

Pour nous, ce qui fit la force miraculeuse de Mme Javouhey, c'est son immense esprit de foi et sa piété vraiment céleste. Si elle fut *un grand homme*, c'est parce qu'elle était aussi une grande sainte.

---

## CHAPITRE VII

Réputation de sainteté de la Mère Javouhey. — Hommage rendu à sa mémoire à la Guyane.

« Le souvenir de la digne Fondatrice de Saint-Joseph de Cluny sera toujours présent à mon cœur et à ma mémoire. Je l'ai connue rue de Valois du Roule ; je l'ai connue au faubourg Saint-Jacques. Partout elle a mérité la tendresse, la vénération de tous ceux qui l'approchaient... Elle est restée pour moi le type de la foi simple et profonde, de la charité sans limites, de la modestie et de l'humilité dans les œuvres les plus grandes... Un livre qui retracerait tout ce que cette femme a accompli serait un grand enseignement et un précieux trésor pour tous ceux qui l'ont connue et vénérée. »

Telles étaient les impressions d'une ancienne pensionnaire des Sœurs de Saint-Joseph à Paris. Partout où la Vénérable Mère avait passé, elle avait laissé des souvenirs analogues.

Nous avons noté, au fur et à mesure que l'occasion s'en est présentée dans ces pages, les sentiments d'admiration que ses héroïques vertus excitaient dans tous ceux qui en étaient les témoins. Il ne nous reste qu'à glaner encore quelques exemples de cette surnaturelle influence qui attirait les cœurs à elle. Ces notes achèveront le tableau d'une vie si féconde en enseignements.

Lors de son passage à Saint-Afrique en 1834, la Vénérable Mère répandait un tel parfum de sainteté que toutes les jeunes filles se sentaient comme entraînées à la suivre. L'une d'elles,



fixée dans le monde par son mariage depuis quelques semaines, éprouva un vif chagrin de ne pouvoir se faire Religieuse. La Vénérable Mère la consola : « Ne regrettez pas, lui dit-elle, la démarche que vous avez faite ; plus tard, vous me donnerez deux de vos filles. » Ces paroles prophétiques se réalisèrent à la lettre. Sur trois, deux des filles de Mme Clamouse entrèrent dans la Congrégation et y décédèrent pieusement sous les noms de Sœur Augustina et Sœur Callisthène.

A Chalon-sur-Saône, dans l'hôtel où la Mère Javouhey descendait, on avait pour elle une si grande vénération qu'on ne donnait jamais à d'autres hôtes sa chambre que l'on regardait comme un lieu sacré.

A Brest, en 1826, les meilleures familles s'empressèrent autour d'elle. L'abbé Inisan, curé de Recouvrance, devint son admirateur, son protecteur. Lorsqu'elle rentra en France, M. Inisan et son clergé, M. de Bourgues, maire et médecin de Recouvrance, les autorités civiles, les Sœurs, leurs élèves, leurs parents, lui firent une réception enthousiaste. Ce fut une fête publique. Mme Morel, fille du maire, en parlait encore en 1897. M. de Léséleuc (1), médecin de la Marine, retiré à Brest, disait : « Je connais la Mère Javouhey, c'est une grande Sainte. J'ai vu ce qu'elle a fait pour améliorer le sort des noirs. Il n'y a pas au ciel une Sainte qui ait travaillé autant qu'elle au sort des malheureux. »

Partout où elle passait, les personnes qui la voyaient admiraient sa grandeur d'âme et ses vertus. Beaucoup ont attesté qu'en voyant la Vénérable Mère pour la première fois, elles éprouvaient l'impression d'une personne en qui tout parle de Dieu.

Les Sœurs témoins de sa vie étaient unanimes à dire que sa personne, quoique simple, reflétait la sainteté, que c'était l'impression qu'on éprouvait en la voyant.

1. Frère de Mgr de Léséleuc, évêque d'Autun en 1873 et qui mourut la même année.

Elle était si humble que, si on ne l'avait pas connue, on l'aurait prise pour une Sœur quelconque. Mais il ne fallait pas rester longtemps près d'elle pour sentir le grand esprit de foi et de confiance en Dieu qui l'animait constamment, et de plus cet esprit supérieur et surnaturel qu'on ne trouve pas dans une personne d'une vertu ordinaire. Quand les circonstances le demandaient, sa vertu, sans effort apparent, devenait héroïque.

Nous tenons d'un témoin oculaire, présent à Mana en 1839, lors de la visite de M. Guillet, Ordonnateur de Cayenne, qui était opposé à la Vénérable Mère, le fait suivant :

Après avoir minutieusement examiné toutes choses, visité la petite colonie dans toute son étendue, reconnu les travaux faits en bâtiments, culture, etc., et pris note de ce qui restait à achever, il voulut voir les nègres pour les interroger sur leurs connaissances actuelles et leur manière de vivre. Il les vit tous heureux de leur situation et fort attachés à la Chère Mère.

Néanmoins, avant son départ, il désira voir les Sœurs assemblées dans une salle commune, et là, tenant la Mère générale debout à côté de lui, il lui fit d'amers reproches de s'être chargée d'une telle entreprise, la taxant de personne qui ne cherchait qu'à faire parler d'elle et autres choses semblables.

Pendant cette avalanche de mauvais compliments, la Vénérable Mère se tenait droite, les mains croisées, sans dire mot. Les Sœurs, indignées de tant d'outrages d'une part, et touchées jusqu'aux larmes de tant de patience de l'autre, s'écrièrent : « Mais, ma Chère Mère, répondez donc à ce Monsieur. — Laissez, laissez, mes Filles, répondit la Mère Fondatrice, laissez dire, peut-être me connaît-on mieux que vous ! »

L'Ordonnateur revint plus tard à de meilleurs sentiments et rendit justice à la Mère Fondatrice. Quant aux Sœurs, elles

gardèrent toute leur vie la vision de cette vertu surhumaine.

Toutes les colonies firent écho au concert unanime de vénération qui salua la Mère Javouhey à la nouvelle de sa mort. On put voir en particulier combien vive et profonde était l'admiration des noirs pour celle qu'ils n'avaient jamais cessé d'appeler leur Mère. Le 4 octobre 1851, la fatale nouvelle étant arrivée à Mana, tout le quartier fut sur pied : tous se portèrent à l'église, et, comme aux anciens jours, à la Communauté. Ils contenaient à peine les cris de leur douleur et demandaient s'il était vrai que leur Mère, leur seconde Providence, n'existât plus. Lorsqu'on leur eut dit que dans ses derniers jours, la Chère Mère avait pensé à eux et fait des vœux pour leur bonheur, ils ne purent plus se contenir ; l'on n'entendit plus que les sanglots de toute une population, qui ne pouvait se faire à l'idée de ne plus revoir celle qui leur avait apporté, comme chacun d'eux le disait, le bienfait de la liberté, de l'instruction et de la civilisation. Pendant plus de vingt-quatre heures, la cour de la Maison ne désemplit pas. Presque tous étaient en habits de deuil, et ceux qui n'en avaient point étaient vêtus de blanc. Dès le premier jour, beaucoup firent la sainte communion ; les autres s'acquittèrent de ce devoir le jour du service, qu'ils firent eux-mêmes célébrer pour le repos de l'âme de la Mère Fondatrice. Ils s'entendirent ensuite pour que chaque semaine une messe fût dite à cette même intention.

Quelques mois plus tard, arrivait à Mana le portrait en grand de la Vénérable Mère. Ce fut un événement : hommes, femmes, enfants, tous se pressèrent d'accourir. Leur joie fut inexprimable en revoyant les traits de leur Mère bien-aimée. Les hommes la saluaient chapeau bas ; ils lui racontaient leurs peines et celles de leurs familles, et lui disaient tout ce qui leur était arrivé depuis son départ. Les femmes se mettaient à genoux. Quelques personnes qui l'avaient fait souffrir par leur conduite lui demandaient pardon, confessaient publi-

quement leurs fautes et versaient un torrent de larmes. Durant tout un mois, la Communauté fut comme un lieu de pèlerinage. Bien que le portrait fût destiné à la Maison de Cayenne, il fallut le laisser à la Communauté de Mana. Les bons noirs ayant ensuite aperçu entre les mains des Sœurs une reproduction en petit de ce portrait, tous voulurent en avoir un exemplaire, pour le mettre dans leur oratoire (1).

Une Sœur de Mana complétait ainsi ces détails :

Personne, encore aujourd'hui, ne prononce sans respect, ni une vive émotion, le nom de la vénérée Mère : « Nous ça nègre ma Chè Mè », disent encore les anciens. C'est pour eux comme un titre de gloire. Ils ont aussi confiance dans sa protection au Ciel. Lorsqu'une Sœur ou autre personne ayant connu la Mère Fondatrice vient à mourir, les bons noirs, avant qu'on ne referme sa tombe, lui recommandent à haute voix de souhaiter le bonjour à ma Chère Mère générale et de lui dire de bien prier pour eux. Je leur ai entendu dire : « Ah ! si ma Chè Mè pas té prié pour Mana, y longtemps kaba grands malheurs rivés nous. Li gagné moun mauvais trop à-to-là. »

M. Jude Patient, fils d'un des noirs baptisés par la Vénérable Mère, eut le premier la pensée d'élever un monument à la mémoire de celle que Mana appelle : Libératrice, Fondatrice, Mère. En 1904, il ouvrit une souscription à cet effet. Son demi-frère, M. Alphée Patient, maire de Mana et conseiller général, obtint du Conseil colonial de Cayenne un vote de 2.000 francs ; cette somme, unie à celle du Conseil municipal de Mana et au produit d'une quête locale, permit de réaliser les désirs des enfants de la Mère Javouhey.

Son buste, fait par Oliva en 1831, fut reproduit en bronze d'art. Il a 0 m. 90 de haut ; sa largeur aux épaules est de

1. A Mana, chaque case a son petit oratoire, où l'on voit un Christ, une statue ou une image de la Sainte Vierge et quelques autres pieuses images. La Vénérable Mère avait, dès le commencement, inspiré, à Mana, une dévotion toute particulière pour Marie Immaculée.

0 m. 70. Il est porté par un socle en granit rose des Vosges poli, de 2 m. 40 de hauteur, avec cette inscription :

ANNE-MARIE

JAVOUHEY

1779-1851.

ELLE FUT DE MANA

LA FONDATRICE ET LA MÈRE

1828-1843.

Le 9 février 1911, une fête magnifique réunissait les habitants de Mana et des villages environnants, les invités de Cayenne, le R. P. Fabre, préfet apostolique, et d'autres ecclésiastiques. Le canon tonnait, les cloches paroissiales chantaient la joie et le bonheur. La place de l'église était ornée de drapeaux aux couleurs nationales, et d'oriflammes dont les inscriptions rappelaient les vertus de la Vénérable Mère, et son mot si souvent répété : « Mana est l'œuvre de Dieu. »

Après des chants de circonstance, la foule émue, attentive au geste du Président du Comité qui enlève le voile cachant l'image vénérée, par une acclamation vibrante, avec un élan spontané, fait entendre ce cri du cœur : « Vive la Chère Mère Javouhey ! »

Aux places d'honneur, les vieillards qui l'ont connue et qui, à ce titre, sont l'objet du respect et de la vénération de leurs concitoyens. Parmi eux, à droite du buste, sur une berceuse, Mme Jules, dernière survivante des esclaves africains rachetés par la Vénérable, pleurait de bonheur.

Détail touchant : une pauvre famille d'Indiens de la tribu des Galibis, autrefois évangélisés par la Vénérable Mère, était descendue des grands bois pour fêter le *Grand Capitaine Javouhey*. Ils étaient chrétiens : et, en souvenir de leur père baptisé par le *Grand Capitaine*, ils avaient voulu que leur fils s'appelât Joseph.

Du haut du ciel, leur Mère bien-aimée devait sourire à ces

pauvres enfants de toute race et de toute couleur que Dieu lui avait jadis montrés dans une vision, et qui, en ce moment, assistaient à sa glorification et lui apportaient le tribut de leur reconnaissance.

Trois orateurs déroulèrent les diverses péripéties de la vie de la Mère Fondatrice.

Le discours de M. Maba Granville, secrétaire du Comité, fut un cri de reconnaissance. Dans sa saveur créole, il fut éloquent. Nous tenons à conserver le charme qui se dégage de ces paroles si pleines de conviction, prononcées par le fils d'un des noirs baptisés par la Mère Javouhey.

Si nous sommes tous fiers d'entendre dire partout que tous les habitants de Mana savent au moins signer leur nom, nous devons ce glorieux renom à celle pour qui nous sommes aujourd'hui réunis pour rendre la mémoire à jamais vivace. Dans un élan généreux, animé de ce noble sentiment de gratitude, notre regretté conseiller général, feu Jude Patient, préconisa, en 1903, l'érection d'un monument commémoratif à la Fondatrice de Mana. Certains esprits, faisant du modernisme à rebours, ont essayé de ternir l'œuvre entreprise; mais la flamme pure s'est dégagée et a brillé au-dessus de l'immonde combustible.

Après avoir retracé les premières années de la Mère Fondatrice et les débuts de son œuvre, l'orateur continue :

Le 10 août 1828, la corvette *La Ménagère*, ayant à son bord le phare libérateur des esclaves, mouille dans les eaux de Cayenne. Accrue de 50 nègres et négresses du domaine, cédés par M. le baron de Freycinet, la caravane européenne atterrissait sur les rives de la ville qu'elle fonda. Un nom européen fut écrit par elle sur l'acte de naissance de Mana.

Si son esprit est partout, son cœur est ici. Son action est aussi laborieuse qu'intelligente; elle sut mener à bonne fin la tâche difficile qu'elle avait assumée : celle de faire des esclaves sauvages des hommes sociaux. Les nègres de sa dépendance, dits « nègres ma Chère Mère », ont occupé le premier rang. Elle fut injustement

calomniée d'oppression; car, contrairement au principe tyrannique qui est de maintenir l'ignorance à ses côtés, son premier soin fut la culture intellectuelle de ses soumis. Protectrice infatigable, défenseur zélée des esclaves pour qui leur cause était sienne, elle se fit, à la métropole, l'écho de leurs doléances contre les oppressions des premiers colons qui craignaient la réussite de son œuvre émancipatrice, de peur d'être forcés d'avouer que les nègres sont des hommes comme eux, capables de se suffire, d'être des gens honnêtes et de bons citoyens.

Elle fit de son bourg le premier, après le chef-lieu; c'était Mana qui entretenait l'abondance à Cayenne, et son rhum n'a qu'un défaut, celui d'être trop rare.

Toujours dévouée, faisant abnégation d'elle-même, son héroïsme silencieux était un palliatif adoucissant aux maux des infortunés de la léproserie. Ses maximes et son influence moralisatrice favorisèrent les unions légitimes et inculquèrent l'esprit de famille. Son action tutélaire sociale se symbolise par l'accueil fait par ces esclaves du texte officiel de leur libération, à l'encontre de ce qui se passait ailleurs, où ils célébraient leur affranchissement par le pillage, le meurtre et l'incendie; il ne s'y produisit rien d'anormal, aucune scène de violence.

Le 8 mai 1843, après avoir éprouvé les rouages, réglé les oscillations de sa cité, elle partit au milieu des pleurs et des regrets de son peuple. Elle mourut le 15 juillet 1851, contente de penser que, grâce à son administration de prospérité, le Gouverneur de la Guyane proposa, en 1843, au Ministère, de déclarer son bourg libre.

M. Alphée Patient, maire de Mana, montra ensuite l'inlassable dévouement de la Mère Javouhey, sa prédilection pour les faibles, les opprimés, et surtout pour les chers noirs de Mana.

A côté de ceux, dit-il, qui sont l'objet d'une reconnaissance générale, chaque pays, chaque localité a un ou plusieurs hommes qui sont l'objet d'une reconnaissance particulière, restreinte à ce pays, à cette localité. C'est ainsi que quand un Manavoye fouille dans le passé, dans l'histoire de sa commune propre pour décou-

vrir ceux qui ont le plus travaillé au bien du lieu de sa naissance, il s'arrête au nom de la Mère Javouhey, Fondatrice de ce bourg.

Voici comment le Maire de Mana termina son discours :

Je vous ai dit ce que fut la Fondatrice de Mana, je vous ai énuméré son œuvre. D'aucuns prétendent que Louis-Philippe l'appelaient un grand homme, d'autres soutiennent que le mot est de Chateaubriand ; ce qui est certain, c'est que telle est l'inscription qui pouvait dominer ce monument. Je ne sais si sa mémoire est en vénération partout où s'est étendue son action bienfaisante, mais j'affirme qu'elle l'est dans la commune de Mana qu'elle a fondée. Toujours restera vénéré le nom de la Mère Javouhey jusque dans la plus humble cabane de Mana. Le temps et la distance, rien n'a pu altérer cette affection qui est après comme avant. Restait l'éloignement dans la mort, et nous prouvons, habitants de ce bourg, comme ce monument atteste qu'on peut en triompher : il n'est pas d'anéantissement pour ceux qui sont aimés.

La Mère Javouhey vit parmi nous, son image reste fixée ici. Elle nous avait quittés après une existence dont l'admirable unité n'avait pas été diminuée par une minute de défaillance ; grâce au ciseau de l'artiste, M. Houssin, à qui j'adresse tous mes compliments, nous la retrouvons vivante parmi nous dans Mana, de la seule vie qu'elle aurait espérée [parmi nous] au delà du tombeau, celle que donnent aux personnes comme elle l'admiration et la reconnaissance de la postérité.

Mgr Fabre, préfet apostolique de la Guyane française, après avoir béni la statue, prononça un discours où il débutait ainsi :

Un écrivain du siècle dernier disait dans la *Revue française de l'Étranger et des Colonies* : « La Mère Javouhey restera incontestablement la plus remarquable figure de la colonisation française du XIX<sup>e</sup> siècle. La France accomplirait donc un acte de justice en élevant sur la rade de Brest, qui vit la Fondatrice de Saint-Joseph s'embarquer pour ses lointaines campagnes, une statue à la grande



Religieuse dont la vie et l'œuvre furent consacrées aux colonies françaises. »

Ce vœu de l'écrivain français, qui n'a pas eu d'écho dans la mère patrie, vous a frappés ; vous avez su le comprendre et le réaliser dans une de ses colonies, dans votre commune de Mana. Aussi est-ce pour glorifier votre zèle et honorer votre dévouement à la bienheureuse Fondatrice que nous sommes ici aujourd'hui.

Vous connaissez bien des choses sur la vie et les grands travaux de l'admirable Mère Javouhey ; mais certainement beaucoup ignorent comment la divine Providence l'a amenée à fonder une Congrégation qui s'occupe en même temps d'enseignement, de charité et de colonisation. Nous allons essayer de rappeler comment le bon Dieu l'a choisie et l'a amenée jusqu'à vous.

L'orateur suit la Vénérable dans les différentes phases de son existence et de son œuvre et il s'écrie en concluant :

Puisse la Congrégation prospérer toujours, comme elle l'a fait pendant le premier siècle de son existence ! Je fais des vœux pour que bientôt la Mère Javouhey soit honorée sur les autels, à côté du grand saint Martin, le protecteur de ce bel Institut !

Après les discours, le Préfet apostolique entonna le *Te Deum* que la foule chanta en entrant dans l'église pour assister au salut solennel.

M. Jude Patient, qui avait eu l'inspiration d'élever ce monument à la Chère Mère, était mort avant cette fête. Pris d'une crise de cœur, il se sentit foudroyé. Deux Sœurs se rendirent auprès de lui et lui portèrent une image de la Vénérable Mère ; il la reçut en disant : « C'est bien elle que j'ai vue ce matin au pied de mon lit. » Il se confessa, reçut le sacrement des mourants, et expira dans des sentiments très chrétiens. En retour du rayon de gloire terrestre qu'il avait voulu faire briller sur le front de la Bienfaitrice de son pays, la Mère Javouhey l'avait préparé à une gloire meilleure, celle de la Patrie éternelle.

## CHAPITRE VIII

### Faveurs extraordinaires attribuées à l'intercession de la Vénérable Mère.

Après la mort de la Mère Javouhey, sa réputation de sainteté se maintint sans interruption. A mesure que le temps permit de recueillir les témoignages de ses Filles, ses contemporaines, l'éclat de sa belle carrière alla grandissant aux yeux de tous. Les publications sur sa vie firent connaître ses vertus et ses œuvres ; son nom se répandit dans les cinq parties du monde. Cette notoriété n'a fait que s'accroître depuis l'ouverture du Procès de béatification (1897) et encore plus depuis le Décret de l'Introduction de la Cause (11 février 1908) (1).

Dès la mort de la Vénérable Mère, on demanda de ses images et on commença à l'invoquer (2). Un grand nombre de grâces obtenues furent attribuées à son intercession.

Réservant au jugement de l'Église l'appréciation du caractère surnaturel de ces faits, nous allons en choisir un petit nombre, parmi une infinité d'autres, pour donner au lecteur une idée au moins sommaire de la confiance que la Servante de Dieu inspire. Nous les partagerons en deux catégories : ceux qui sont simplement attestés par le récit de l'un des témoins, et ceux qui ont fait l'objet d'une enquête plus approfondie.

1. Voir le texte du Décret, *Appendice A*.

2. Des milliers de photographies et de notices ont été répandues dans le monde entier. On demande des neuvaines de prières aux Communautés, et celles-ci reçoivent constamment des témoignages de reconnaissance pour les grâces obtenues.

Dans la première catégorie, naturellement la plus nombreuse, nous ne pouvons que prendre, pour ainsi dire, au hasard, le choix étant difficile parmi tant de faits intéressants.

La Servante de Dieu, de son vivant, obtint par ses prières, la guérison d'un prêtre depuis longtemps aphone. Devenu archiprêtre de Carcassonne, l'abbé Larroque attesta, par une lettre jointe au Procès, que sa guérison eut lieu instantanément, pendant que la Vénérable Mère priait. Nous donnons sa lettre ici.

C'était, autant que je puis me le rappeler, en 1849. J'avais prêché plusieurs jours de suite et j'étais très fatigué de la gorge. J'eus l'imprudencé de me laisser aller au sommeil le visage tourné vers une fenêtre ouverte, et lorsque je m'éveillai, je fus surpris de me trouver atteint d'une aphonie qui m'alarma peu, ne soupçonnant pas les conséquences que mon imprudence pouvait avoir. Le lendemain, la voix ne m'était pas revenue, elle ne l'était pas après huit jours de précautions et de soins ; il fallut appeler un médecin. Le médecin y épuisa sa science sans résultat, et trois mois s'étaient écoulés sans amener aucune amélioration.

La paralysie des cordes vocales semblait complète et définitive. Les efforts que je faisais pour donner du timbre à ma voix me causaient un accablement inexprimable qui m'inondait de sueur en un instant. Mes plus chères espérances se trouvaient détruites par cet accident ; la chaire, pour laquelle je m'étais préparé avec peine, me devenait inabordable.

Pour dissiper un peu ma tristesse, je résolus de faire un voyage, et je partis pour Limoges, où venait d'être envoyée par ses Supérieures une de mes sœurs, fille de la Charité. J'arrivai d'abord à Toulouse où le bon Dieu m'accorda une première consolation, celle de me faire rencontrer, dans un même compartiment de diligence, avec deux Religieuses de Saint-Joseph de Cluny.

La plus ancienne, déjà d'un âge vénérable, était la Mère Javouhey, qu'il me fut facile de reconnaître pour l'avoir vue autrefois à Limoux, mon pays natal. Elle était suivie d'une compagne, toute

jeune, qui me parut être dans toute l'angélique ferveur de son noviciat. Je me félicitais d'avoir l'occasion de me rencontrer avec la Mère Javouhey dont je savais que Chateaubriand avait dit : « C'est le plus grand homme que je connaisse ! »

Sa charité la fit s'intéresser à mon état de souffrances, qui n'était que trop facile à deviner à mon visage altéré et fatigué, et je bénis encore Dieu, après plus de vingt-huit ans, de la sympathie et de la condescendance que lui inspira ma situation. Je parlais difficilement : par charité, elle voulut bien modifier la gravité de ses habitudes religieuses, et sa piété la portant à se faire toute à tous, elle chercha à dissiper la tristesse que je ne venais pas à bout de vaincre. Sa conversation était grave et pieuse, et cependant d'autant plus attrayante que sa vie de missionnaire dans le Sénégal lui fournissait mille faits intéressants. Le mot de Chateaubriand me revenait et j'étais partagé entre l'admiration que m'inspirait la grandeur de cette femme apôtre, et la pitié maternelle qu'elle voulait bien me témoigner. La journée s'écoula ainsi, partagée entre des conversations dont la sainte Mère faisait presque tous les frais, la récitation de nos prières et des silences plus ou moins prolongés.

Le soir arriva, le temps se couvrit, une ombre épaisse commença à tomber et je me sentis envahi par une amère tristesse.

La certitude de n'être plus bien vu dans le coin que j'occupais, fit que j'eus la faiblesse de ne plus résister à la tentation ; mais la vénérée Mère Javouhey m'épiait et s'en aperçut. Elle récitait en ce moment son chapelet pour la quatrième ou cinquième fois ; elle l'interrompit et se tournant vers sa jeune compagne, elle lui dit d'un air enjoué : « Il faut que vous n'ayez pas la moindre charité, ma Sœur ; quand on est près de quelqu'un qui a un grand chagrin, on ne reste pas silencieuse comme vous, et lorsqu'on a une jolie voix, on s'en sert ; on chante. » La jeune novice, étonnée de l'observation, balbutia je ne sais quel aveu plein d'humilité, mais dans sa timidité et sa surprise, son obéissance ne savait à quoi s'arrêter ; je lui suggérai de chanter *l'Ave maris stella*.

Dans son empressement à obéir, elle prit un ton extrêmement élevé, mais tandis que sa voix souple et charmante s'élevait sans effort aux notes suraiguës, la Mère Javouhey me sembla occupée à bien autre chose qu'à écouter le chant qu'elle avait provoqué. Elle

priait avec ferveur et elle accentuait sa prière de telle sorte que je pouvais la suivre, malgré le roulement de la voiture. Je sentais qu'elle priait pour moi ; mais, hélas ! je ne savais plus espérer... ; et cependant, le moment de la miséricorde de Dieu arrivait, j'allais être guéri. Quelle belle voix, me disais-je avec une tristesse croissante ; autrefois, j'aurais suivi ce chant, si élevé qu'il était ! Et comme pour me railler moi-même avec amertume, j'essayai, comme je l'avais fait des milliers de fois depuis que j'étais malade, de produire une note un peu élevée.

J'avais eu le soin de me cacher sous mon manteau de peur de paraître trop ridicule dans l'avortement de ma tentative... J'éprouvai en ce moment un trouble inexprimable... il me sembla que j'avais réussi... J'essayai de nouveau, je n'éprouvai plus l'immense accablement que me donnaient jusqu'alors ces essais toujours infructueux. La vénérée Mère continuait à prier avec ferveur, l'espoir rentrait dans mon âme... le second essai me paraissait couronné de succès. J'essayai, le visage toujours couvert, de suivre toute une strophe et il me sembla bien que j'en venais à bout.

Je poussai un cri de joie... « O Mère, je crois que je chante ! » Ah ! je n'oublierai de la vie l'accent attendri et la vivacité de geste avec laquelle la vénérée Mère s'écria : « Voyons ! oh ! que je le souhaite ! » J'essayai de nouveau, à visage découvert cette fois ; je chantai plus facilement et sans effort toute une strophe, je continuai sans fatigue jusqu'à la fin de l'hymne ; j'étais guéri... Le lendemain, j'avais une voix aussi forte que jamais, et, bien que je prêche depuis trente-six ans, je l'ai presque aussi forte que dans ma première jeunesse.

Je n'ai jamais osé croire que j'eusse été l'objet d'un miracle, mais je dois avouer que l'éminente piété de la grande Mère Javouhey m'a fait dire mille fois : Qui sait ? Dans tous les cas, j'ai toujours gardé le souvenir de la grâce que j'obtins pendant qu'elle priait, et je l'ai gardé avec le sentiment de la plus vive reconnaissance.

Carcassonne, le 28 mars 1877.

LARROQUE,  
*Archiprêtre de Carcassonne.*

Pendant que la dépouille mortelle de la Vénérable était exposée sur un lit funéraire, la Mère Rose Verpeaux, priant

près d'elle, lui demanda de guérir sa main paralysée depuis longtemps, et dont les doigts étaient recourbés en dedans. Elle posa sa main sur celle de la Vénérable Mère ; bientôt elle y sentit revenir la vie, et put remuer les doigts. Elle les ouvrait et les fermait vivement, joyeusement, en disant : « Je suis guérie. »

Un épisode de la vie du général Javouhey (1) est marqué par une merveilleuse intervention de sa vénérable parente en sa faveur. Le général lui-même en a fait le récit, que nous reproduisons en l'abrégeant seulement dans quelques parties moins importantes. La relation est datée de 1897.

« Pendant l'année terrible, après le désastre de Sedan et l'envahissement de la France, je reçus l'ordre, étant capitaine d'artillerie à Toulon, de conduire à Langres un détachement d'ouvriers d'artillerie et d'artificiers...

« A la fin du mois de décembre 1870, le général gouverneur de Langres me chargea d'entraver de grands mouvements de troupes ennemies sur la voie ferrée de Bricon à Châteauvillain et à Châtillon-sur-Seine. La section historique de l'état-major général de l'armée a publié une étude sur la campagne de 1870-71 dans l'Est ; elle donne (pp. 218-219-246-247-248) le récit de l'affaire de Bricon (attaque d'un train transportant des troupes allemandes). Après cette affaire, le petit détachement français que je commandais, attaqué à son tour par plus d'un millier d'Allemands venant de Bricon et des villages voisins, dut battre en retraite, en emmenant avec lui une patrouille allemande prisonnière...

« La tête de colonne entraînait en forêt ; et le groupe d'arrière-garde, avec moi, tout en continuant un tir suffisamment nourri pour tenir l'ennemi en respect, se mettait en marche pour tourner la pointe du bois, quand je fus blessé grièvement

1. Fils de Louis Javouhey, lequel était cousin germain de la Vénérable Mère et la suivit à Mana.

par une balle qui pénétra sous l'omoplate gauche. Cet accident mit le désarroi dans le groupe qui, cessant de tirer, lâcha pied.

« Cependant, deux robustes canonniers qui se trouvaient près de moi, le brigadier Roux et l'artificier Videt, me saisirent et me transportèrent rapidement à quelques mètres à droite du sentier qu'avaient pris nos troupes. Là, ils m'étendirent sur la neige au pied d'un gros arbre ; un épais buisson me séparait du sentier.

« Les Allemands n'éprouvant plus de résistance ne devaient pas tarder à arriver. C'était un grand danger pour mes deux braves. Je leur dis adieu et je les engageai à rejoindre la colonne en marche pour Valbruant. Après avoir hésité, ils cédèrent à contre-cœur à mes pressantes sollicitations.

« Il était temps.

« A peine avaient-ils disparu que de bruyants éclats de voix, des appels, des imprécations furieuses me signalèrent l'arrivée de l'ennemi, et bientôt j'aperçus, à travers les buissons, un long défilé de ses troupes marchant à grands pas.

« Après leur passage, j'entendis encore quelques rares coups de fusil. Puis, le silence se fit complet. Il devint évident pour moi que les Allemands avaient perdu contact. Nos troupes étaient hors de danger. Il était alors environ 11 heures du matin. La surexcitation causée chez moi par ces événements se calma.

« Je tombai en syncope.

« Mon évanouissement fut de longue durée, car le soleil s'approchait de l'horizon quand je repris connaissance. Le croassement des corbeaux qui tournoyaient au-dessus de l'arbre au pied duquel j'étais couché, troublait seul le silence de la forêt.

« J'avais l'épaule, le bras et tout le côté gauche paralysés, la respiration pénible et souvent interrompue par des étouffements fort douloureux. Le poumon était certainement

atteint. Je réfléchis à ma situation en faisant appel à tout mon sang-froid.

« J'étais immobilisé sur la neige par ma blessure et la paralysie partielle qu'elle avait causée. Je ne pouvais pas me lever. Et si même j'y arrivais, où trouver un refuge ? La maison la plus proche était à une distance de 700 à 800 mètres, et je me sentais tout à fait incapable de faire quelques pas. D'ailleurs, les issues du bois devaient être surveillées par des patrouilles ennemies.

« D'autre part, il faisait un froid intense. La nuit précédente, j'avais constaté au thermomètre près de la maison du garde-barrière 17° au-dessous de 0. Je n'étais pas en état de supporter cette température, pendant toute une nuit, en plein air, étendu sur la neige. Donc, pas d'illusion possible : j'étais aux portes de la mort... je me résignai...

« De tristes réflexions m'assaillirent. Je songeai au chagrin qu'allaient éprouver mon père et ma mère, ces deux bons vieillards qui m'aimaient tant !

« Puis je me souvins de mon enfance à Mana, en compagnie du vieux nègre Artaban, ancien roi détrôné qui m'appelaient son petit frère parce qu'il était le filleul de mon père et de ma mère, et par un enchaînement d'idées inopiné, ma pensée s'arrêta sur la vénérable Religieuse qui, en 1839, m'avait tenu sur les fonts baptismaux de la première chapelle de Mana, où tant de noirs de tout âge ont été faits chrétiens, grâce à sa charité et à son dévouement d'apôtre. Mentalement, je m'adressai à elle : « Sainte marraine, j'ai recours à vous  
« dans ma détresse, veuillez ne pas m'abandonner et me prêter votre douce assistance, afin qu'entre vos mains votre  
« filleul puisse faire une mort digne de vous. »

« Aussitôt, j'eus la conception nette qu'une voix intérieure répondait à mon invocation : « Aie confiance, ton heure  
« n'est pas venue. Lève-toi et va à la lisière du bois. »

« Surpris d'abord, je me sentis ensuite réconforté à tel



point que, sans même entrevoir comment je pourrais faire pour me lever, j'eus l'idée arrêtée d'obéir coûte que coûte.

« Décrire la lutte qui s'établit alors entre la volonté et la souffrance, lutte constamment interrompue par des suffocations et des défaillances, me serait impossible. La vérité est que je ne sais pas comment ni au bout de combien de temps je me trouvai debout, me trainant en m'aidant de tous les appuis à ma portée pour franchir les 10 ou 12 mètres qui me séparaient du terrain libre. Enfin je m'arrêtai, adossé à un arbre, en vue de la plaine.

« A quelques mètres de moi, se trouvait un jeune paysan qui, en m'apercevant, crut sans doute à l'apparition d'un spectre, car il s'enfuit à toutes jambes. Cependant il s'arrêta à une certaine distance, et me voyant toujours à la même place, lui adressant des appels par signes, il revint sur ses pas avec hésitation. Il se rendit compte enfin qu'il n'avait pas affaire à un fantôme ; et il me demanda si j'étais Français, si j'étais blessé, et sur mes gestes affirmatifs, il m'offrit de me conduire à la ferme de la Borde. C'était une proposition au-dessus de ses forces. Mais les gens de la ferme étaient certainement aux aguets, car, tandis que le jeune paysan se sauvait, trois hommes sortirent de la maison et vinrent à sa rencontre. Arrivés près de moi, ils me transportèrent à la Borde, me déshabillèrent avec précaution et me couchèrent dans un grand lit au rez-de-chaussée. Un des hommes rassembla mes vêtements dont plusieurs étaient imprégnés de sang à l'état de glaçons. Tout fut emporté et caché dans le bois derrière la ferme. Pendant ce temps, un deuxième homme partait en reconnaissance. Ce dernier revint bientôt hors d'haleine en criant d'une voix étouffée : « Les Prussiens ! »

« Vivement, chacun se mit à l'œuvre pour dissimuler, autant que possible, ma présence dans le lit dont les rideaux furent ensuite laissés ouverts avec intention, pour que l'on pût voir le meuble dans un ordre parfait.

« Sur ces entrefaites, un sous-officier allemand suivi de quelques soldats apparut, et, s'adressant au fermier, lui dit : « *Francs-tirours ici ?* », ce à quoi le maître de la maison répondit avec énergie : « *Nein ! — Ici, nicht frans-tirours ! nicht ! nicht !!* » ; en même temps il s'empressait de faire couvrir une longue table de bouteilles de vin et de victuailles. Le chef de la patrouille voulut avant tout visiter la maison. Il jeta un regard circulaire sur le rez-de-chaussée ; ne remarquant rien de suspect, il se fit accompagner par ses hommes et par le fermier au premier étage, et de là au grenier où il bouleversa tout, et fit jeter plusieurs paquets par les escaliers. N'ayant rien trouvé, tous les Allemands vinrent se mettre à table où ils mangèrent et burent copieusement tout en maugréant.

« Je subis avec plus de curiosité que d'appréhension ce dangereux voisinage. J'avais confiance.

« Après s'être restaurés, nos ennemis s'éloignèrent enfin, non sans préférer quelques menaces.

« Le fermier, me voyant très souffrant, envoya chercher un médecin. Ce docteur, après m'avoir examiné et ausculté, ramena le drap de lit sur mon visage et dit aux personnes présentes : « Ça, c'est un homme mort. Il n'y a rien à faire, « je n'y puis rien. » Et il s'en alla.

« Ce pronostic, sous forme d'arrêt, me laissa indifférent. Il me semblait encore entendre la voix qui m'avait dit : « Ton « heure n'est pas venue. »...

« M. Dauvé, juge de paix d'Arc-en-Barrois, dès qu'il eut connaissance de ma situation, vint lui-même à la Borde vers onze heures du soir avec huit hommes et un brancard. Je fus ainsi transporté à travers bois, par un froid intense, dans la confortable habitation du juge de paix, à Maison-Renaud, près de Richebourg.

« Le Général gouverneur de Langres, prévenu par un exprès de ma présence chez M. Dauvé, fit aussitôt partir en

voiture un médecin militaire de la garnison, le docteur Claudot, retraité récemment comme Inspecteur général du service de santé au Ministère de la guerre. Le docteur arriva en costume civil à Maison-Renaud. De son côté, M. Dauvé avait fait venir, de Chaumont, le docteur Mougeot, très connu, et jouissant à cette époque d'une grande réputation dans la Haute-Marne.

« Les deux médecins se réunirent pour m'examiner, chacun devant ensuite formuler son avis.

« Le docteur Claudot opinait pour l'extraction de la balle, parce que, disait-il, la présence de ce projectile à l'endroit où il paraissait se trouver dans les tissus organiques déterminerait, en y séjournant, une inflammation des membranes du cœur qui amènerait un résultat fatal.

« Le docteur Mougeot admettait le danger très réel signalé par son collègue; mais d'après la direction du trajet de la balle, indiquée par une tentative de sondage de la blessure, on était, suivant lui, beaucoup plus certain, par une intervention chirurgicale, de causer la mort du blessé, qu'en laissant agir la nature.

« Après discussion, ce dernier avis fut adopté. Les médecins renoncèrent donc définitivement à extraire le projectile qui, aujourd'hui encore (1897), n'a pas quitté la cavité thoracique.

« Ils se bornèrent à prescrire d'éviter les émotions, de garder un repos absolu et de faire un simple pansement des lèvres de la plaie. Cette ordonnance ne subit aucune modification pendant le mois que je passai à Maison-Renaud, où la famille Dauvé eut pour son malade les attentions les plus délicates, malgré les soucis que pouvait lui causer la présence d'un blessé compromettant.

« Une seule fois pendant mon séjour dans cette maison hospitalière, un détachement allemand venant de Chaumont s'arrêta devant la propriété pour se livrer à une visite domiciliaire.

« M. Dauvé avait pris ses mesures en prévision de semblable éventualité. Il dit à l'officier allemand : « Je vous prêterai  
« mon concours pour faciliter votre mission, mais je dois vous  
« prévenir que j'ai chez moi un de mes amis atteint d'une grave  
« fluxion de poitrine, il ne peut se présenter, il est alité. Voici,  
« d'ailleurs, des pièces à l'appui de cette déclaration. »

« L'officier demanda qu'on lui ouvrit la chambre du malade. On s'empressa de lui donner satisfaction.

« A la vue d'un homme pâle, défait, et évidemment souffrant, il n'insista pas.

« A la fin du mois de janvier 1871, une voiture vint me prendre pour me transporter de Maison-Renaud au château de Valbruant, éloigné des cantonnements allemands. Cette voiture appartenant au marquis de Vernon était armoriée; elle avait été confiée à mon dévoué brigadier Roux, revêtu de la livrée du cocher titulaire qui craignait de s'exposer en me conduisant. En sortant de la forêt d'Arc pour prendre la route de Valbruant, nous nous trouvâmes subitement en présence d'une brigade ennemie en marche dans la vallée de l'Aujon et se dirigeant vers le sud-est. Les officiers allemands, croyant que nous venions d'Arc-en-Barrois, occupé depuis le matin par le gros des troupes dirigées contre Bourbaki, nous regardèrent avec surprise, mais les armoiries leur en imposant, ils ne nous arrêtèrent point. Une fois de plus la recommandation qui m'avait été faite d'avoir confiance se trouvait justifiée.

« Après une quinzaine de jours de repos à Valbruant, j'arrivai enfin à Langres, dont les Allemands préparaient le siège.

« J'étais encore bien fatigué, mais malgré la série d'événements émouvants survenus depuis ma blessure qui exigeait pourtant, par sa gravité, un calme et un repos absolu; malgré la décision prise par les médecins de s'abstenir d'une intervention chirurgicale jugée funeste; malgré les craintes exprimées par M. Claudot et reconnues fondées par M. Mougeot,

des dangers qu'il y avait à ne pas extraire la balle, il ne s'était produit et il ne se produisit dans mon état aucune des complications prévues et redoutées par les deux savants docteurs.

« Dès lors, il me semble que l'on puisse dire plus que jamais, dans cette circonstance, ce que disait autrefois Ambroise Paré, le père de la chirurgie française : *Dieu le guérit.*

« Ces faits sont profondément gravés dans ma mémoire, et j'en avais pris note pour les transmettre, par écrit, à mes enfants. Mais j'estime que, dans les circonstances actuelles, où l'on travaille à la béatification d'Anne-Marie Javouhey, si je ne relatais pas l'intervention providentielle dont j'ai été l'objet de la part de cette grande Servante de Dieu, je manquerais à un devoir sacré...

« Ce que je n'ai jamais pu m'expliquer, c'est, dans la situation désespérée où je me trouvais, d'avoir pu, *sans aucune intervention humaine*, me lever de la couche glacée où j'étais résigné à mourir, et gagner la lisière du bois pour obéir à la voix intérieure répondant à mon invocation. La façon dont j'ai été secouru ensuite peut tout au moins être qualifiée de providentielle.

« En effet, des patrouilles allemandes parcouraient, comme c'était à prévoir, les environs du théâtre du combat récemment livré. Nous en avons la preuve dans la visite qu'une de ces patrouilles vint faire à la ferme de la Borde. Si ces soldats m'avaient découvert, ils étaient dans un état de fureur tel que j'avais tout à craindre...

« Cependant, la foi que j'avais dans la révélation qui m'avait été faite, n'a pas été ébranlée un seul instant ni par la présence tout près de moi d'ennemis à ma recherche, ni par l'arrêt d'un médecin qui me considérait déjà comme mort, ni dans les autres circonstances qui ont suivi, et cette confiance a toujours été si complètement justifiée dans des conditions parfois si extraordinaires, que j'attribue mon salut et ma gué-

raison à l'intercession de ma sainte marraine, la Mère Javouhey. »

Un autre fait extraordinaire se rapporte à la même époque.

En 1870, lors du siège et du bombardement de Paris par les Prussiens, le pain, d'abord rationné pour chaque habitant, devint si précieux qu'il était impossible de s'en procurer.

« A la Maison-Mère, raconte une Sœur, nous nous trouvions alors avec deux pains pour nourrir la Communauté, restreinte, il est vrai, à vingt Sœurs, mais avec quatre-vingts soldats à notre ambulance, et autant de pauvres et de vieillards. Ne pouvant supporter la vue de tout ce monde qui allait mourir de faim, je pris l'énergique résolution d'affronter les balles et les obus qui éclataient de toutes parts, pour aller chez notre boulanger. Mais il ne put, hélas ! rien m'accorder, ni la Mairie non plus.

« Je revins donc à la maison, mes vêtements en lambeaux, mais le cœur plus déchiré encore. Je cours au monument qui renferme le cœur de notre bien Chère Mère Fondatrice ; je frappe avec foi sur la pierre sépulcrale, lui rappelant, les larmes aux yeux, qu'elle-même autrefois avait obtenu de grands secours inespérés en frappant à la porte du Tabernacle et la suppliant de vouloir bien implorer, avec l'aide de saint Joseph, le pain qui nous était nécessaire dans ce triste moment.

« O puissance de la bonté divine ! ma prière n'était pas achevée que le boulanger, déguisé en femme pour n'être pas surpris en flagrant délit, nous apporte un sac de trente-cinq pains, et nous promet cette même quantité pour tous les jours... »

Une des Religieuses du Sénégal rapporte comment, ayant fait naufrage en traversant la barre, souvent très mauvaise, de Saint-Louis, et se voyant perdue sans ressources au fond de

la mer, elle fut sauvée par la protection de la Mère Fondatrice, qu'elle invoqua avec confiance. On la croyait déjà morte, lorsque les noirs ayant plongé et cherchant son cadavre la trouvèrent et la ramenèrent saine et sauve au rivage. « Elle avait, dit-elle, gardé toute sa connaissance et éprouvé une grande consolation en implorant ainsi le secours de la Vénérable Mère. » Et ce qu'il y eut encore de remarquable, c'est que, malgré cet accident, elle ne ressentit aucune douleur ni aucune atteinte dans sa santé.

## CHAPITRE IX

Nouvelles faveurs extraordinaires attribuées à l'intercession  
de la Vénérable Mère.

Sœur Suzanne Lapierre, étant au Maroni, à la Guyane, se trouva dans un grand danger. Un jour de révolte, des femmes déportées avaient été condamnées par le Commandant à être enfermées au cachot. Elles résolurent de se venger sur Sœur Suzanne, lorsqu'elle viendrait ouvrir la porte pour leur donner la nourriture. Quelques-unes s'étaient liguées pour la frapper; une d'entre elles, un sabot à la main, lui dit qu'elle allait la tuer.

Voyant le danger, Sœur Suzanne invoque la Mère Fondatrice qui lui apparaît à l'instant même, derrière la porte du cachot, ce qui lui permit d'y mettre le verrou. La Sœur entendit alors ces paroles : « Ne vous inquiétez pas, il ne vous arrivera aucun mal. Ne parlez de cela à personne. » Et elle ne vit plus rien (1).

En 1894, une dame de la Guadeloupe, qui avait déjà perdu deux enfants, devait faire un voyage à la Pointe-Noire, pays insalubre. Son mari voulait l'empêcher de partir à cause de l'enfant. Le voyage se fit, cependant, et l'enfant fut prise de la fièvre; le médecin appelé déclara un accès pernicieux et crut l'enfant perdue.

1. Lettre de Sœur Hyacinthe Delaporte, Supérieure de Gorée, à la T. R. Mère Marie-Basile, Supérieure Générale, 25 février 1888.



La mère, désolée, court à 5 heures du matin à la Communauté de la Pointe-Noire, et tombant à genoux, dit à une Sœur : « Sauvez mon enfant ; si vous le voulez, vous pouvez la sauver. » Voyant cette confiance, la Sœur ouvre son livre, y prend une photographie de la Servante de Dieu, et la donne en disant : « Mettez cette image sur l'enfant. » La mère revint chez elle, posa l'image sur l'enfant qui fut guérie dans la même matinée.

Le médecin proclama hautement qu'il y avait miracle. La mère de l'enfant et la grand'mère firent dire une messe d'action de grâces et y communiaient. Elles, qui ne pratiquaient pas, sont devenues franchement chrétiennes et ont persévéré (1).

A Cayenne, en 1904, une Sœur avait un érysipèle à la jambe, ce qui lui occasionnait une forte fièvre. Elle mit, avec confiance, l'image de la Vénérable Mère sur la partie malade, et commença en même temps une neuvaine. Le dernier jour de la neuvaine, elle se trouva guérie.

A Antony, Sœur Julius Mével, souffrait depuis plusieurs années d'un mal intérieur qui résistait à tous les traitements des médecins. Souvent elle avait été en danger et, en août 1908, on l'avait administrée. Depuis vingt jours, elle ne prenait plus rien ; on lui humectait seulement les lèvres avec un peu d'eau. Les prières de la recommandation de l'âme avaient été faites, la mort était imminente.

Mais Sœur Julius s'adressait avec confiance à la Vénérable Mère, lui demandant la guérison ou l'appel à Dieu. Tout à coup, elle qui ne pouvait ni parler, ni remuer, se souleva, prit un verre de lait à sa portée et le but en disant : « Je suis guérie. » Les Sœurs étaient dans la stupéfaction. Sœur Julius

1. *Summ.*, p. 604, vi Testis.

demanda d'autre nourriture et mangea avec appétit : elle était en effet guérie ! On ne lui permit pas de se lever malgré son désir ; mais dès le lendemain elle put manger de tout et reprit les exercices de communauté depuis le lever jusqu'au coucher. Ce jour même, elle vint à la Maison-Mère à Paris et, depuis, la guérison se soutient.

La Supérieure de la Communauté de Santiago (Chili) écrit le 20 juin 1908 :

Nous avons obtenu de notre Vénérable Mère la guérison d'une petite pensionnaire. Cette enfant avait une tumeur au rein ; la fièvre la minait, et la pauvre petite souffrait tant qu'elle poussait des cris. Tout était préparé pour une opération ; mais la nuit qui précéda le jour fixé pour cette opération, l'enfant se trouva complètement guérie, grâce aux prières faites à la Vénérable Mère et à l'application d'un objet lui ayant appartenu.

En 1909, une des Sœurs de la Communauté de Cheyur (Inde anglaise), souffrante depuis longtemps, en était arrivée à ne pouvoir plus se tenir debout par suite d'une grosseur au côté gauche, que soignait depuis quelque temps le docteur de Madras. La Mère Supérieure de Karikal, étant venue passer quelques jours à Cheyur, engagea les Sœurs à faire une neuvaine à la Vénérable Mère, afin d'obtenir la guérison désirée. A partir de ce jour, et pendant le cours de la neuvaine, les flacons qui renfermaient les médicaments envoyés de Madras tous les trois jours, arrivèrent brisés, et la Sœur souffrit beaucoup. Mais, dans la soirée du huitième jour, la malade déclara ne plus ressentir aucune douleur ; elle se remit au régime et au travail communs. Elle était guérie. Le lendemain, une messe d'actions de grâces fut célébrée par le Père missionnaire de Cheyur.

Le P. Bugeau, de la Congrégation du Saint-Esprit, missionnaire au Kikuyū (Est-Africain anglais) fait la relation sui-

vante, datée de septembre 1909. Le récit du P. Bugeau a été signé et certifié exact par Mgr Allgeyer, vicaire apostolique de Zanzibar, qui se trouvait présent à la Mission au moment où se passa le fait raconté.

« Au Kikuyu c'est, en ce moment, la famine... Or, un soir (juillet 1909), Simon, un de nos chrétiens, arrive à la mission « Ma femme est malade, dit-il, elle vient de chercher de la « nourriture à quelques jours de voyage d'ici, et depuis ce « temps, elle se plaint de maux de tête, elle ne prend rien ; viens vite... » On se rend en toute hâte auprès de la malade. La Sœur prend la température : 41 degrés et demi !!... « C'est la mort », dit-elle. On essaye de couper la fièvre, c'est en vain... La nuit est terrible ; la pauvre femme est en proie à un violent délire, elle se livre aux plus étranges contorsions : ses yeux brillants regardent partout ; les mains crispées, elle cherche son enfant, la petite Marguerite, à peine âgée d'un an, elle veut l'étrangler... puis, elle veut sortir, aller loin, bien loin... pour fuir les fantômes dont son imagination est obsédée. Quatre hommes ne peuvent la tenir...

« Aussi, vers le matin, on la trouve complètement épuisée, on dirait un cadavre. Elle gît là, sans connaissance, les yeux ouverts et renversés, les paupières humides, les lèvres écumantes... son cœur bat à peine, et sa respiration est imperceptible... Simon est à côté, la tête entre ses mains, sous le coup d'un profond chagrin... Il s'est rendu compte de la gravité du mal, il sait que sa femme a tous les symptômes de la mort, qu'elle va mourir comme toutes celles qu'il a vues en cet état... La petite Marguerite est là, réclamant à grands cris le sein maternel...

« Ce spectacle me fend le cœur. Avoir si peu de chrétiens, pensé-je, avoir eu tant de peine à constituer ces quelques familles chrétiennes, puis y voir déjà tant de malheurs!... Et la petite Marguerite ? Une fois privée de sa mère, trouvera-t-elle chez les chrétiens une nourrice ? Il n'y en pas encore. Et

chez les païens, pour qui l'allaitement des enfants étrangers est une souillure, jamais elle ne sera acceptée... Si Cécilia meurt, enfin, c'est le triomphe du sorcier. « Le baptême, « a-t-il dit souvent, c'est un poison qui tue. » Il y a là des raisons plus que suffisantes pour que Cécilia vive, serait-ce au prix d'un miracle...

« Nous nous adressons alors à la Vénérable Javouhey, elle qui a tant aimé les noirs ; qui, sur la terre, a tant agi auprès des autorités civiles pour adoucir leur sort ; qui, au ciel, sûrement saura user en leur faveur de son pouvoir auprès de Dieu... A la voix de la R. Mère Supérieure, les Sœurs se mettent en prière. On place sur le cœur de la mourante l'image de la Vénérable Mère, et on attend avec confiance...

« Les prières des agonisants sont achevées ; la malade semble dans le même état, mais en réalité il y a un changement merveilleux : la fièvre a disparu, les yeux se sont fermés doucement, et dans le faible souffle qui lui reste, on sent un rythme régulier. Si elle dormait!... on ne peut retenir un cri d'espoir. « Simon, ta femme dort, elle va guérir!... — Père, ne me « trompe pas, dit le noir, dans une heure Cécilia sera morte. » Et il continue à égrener silencieusement son chapelet... Nous partons cependant pleins de confiance.

« Vers midi, Simon arrive. « Qu'y a-t-il? lui dis-je anxieux. — Je vais en ville acheter du sucre pour l'enfant, et je « voudrais que quelqu'un veillât sur ma femme pendant « mon absence. — Comment ! tu laisses ta femme en un « tel état? — Mais, ma femme, dit-il avec un flegme bien « africain, en bon noir que rien n'étonne, mais elle est assise « et elle vient de manger. — Simon, sais-tu que c'est là « une grande faveur, un miracle de la Sainte qu'on a priée, « penses-tu à la remercier? — Oui, dit-il, j'y pense. » Et « toujours avec le chapelet en main, il s'éloigne vers la ville.

« Effectivement Cécilia était guérie. Depuis ce moment, la fièvre n'a plus reparu et dans quelques jours elle va reprendre

sa vie ordinaire. Tous les noirs, païens et chrétiens, parlent de cette guérison merveilleuse. »

En octobre 1911, quelques jours avant l'ouverture du tombeau de la Servante de Dieu, Mme Chavalle, pieuse mère de famille, à Bruyelles-lez-Antoing, diocèse de Tournai, était atteinte depuis trois semaines d'une congestion cérébrale avec paralysie du côté droit. Le cas parut si grave qu'on lui administra les derniers sacrements. Cette excellente chrétienne, à la pensée de se voir ravie à ses enfants, se tourna vers Dieu. Le 6 octobre 1911, une neuvaine à la Mère Javouhey fut commencée avec les Sœurs de Bruyelles qui appliquèrent sur la malade une image de la Vénérable Fondatrice. Mme Chavalle voulut commencer et finir la neuvaine par la sainte communion. La nuit du 8 au 9 octobre fut particulièrement mauvaise ; la malade eut une syncope qui dura plus d'une heure ; on perdait espoir, mais on priait toujours. Le 14 au matin, Mme Chavalle était sans mouvement quand on lui donna la communion qu'elle reçut avec ferveur. A peine M. le Curé avait-il quitté la chambre que Mme Chavalle éprouva un fourmillement dans le côté malade, en même temps qu'une forte douleur à la jambe paralysée ; puis, se sentant subitement guérie, elle se leva, marcha et prit de la nourriture. Quinze jours plus tard environ, le 31 octobre, Mme Chavalle était à la Maison-Mère pour remercier la Vénérable Mère de sa guérison, en priant près du cœur de celle qu'elle regarde comme sa libératrice.

Une autre guérison eut lieu en mars 1912, à l'hospice de Brie-Comte-Robert desservi par les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Mlle Le Gallès, directrice de l'école libre de Santeny, tomba malade le 23 décembre 1911. Le docteur la déclara atteinte de laryngite tuberculeuse se compliquant d'une bronchite et

d'une entérite. Elle fut transportée à l'hospice de Brie-Comte-Robert le 18 janvier 1912. Vu la gravité de l'état de la malade, la Mère Supérieure la fit bientôt administrer ; et pour obtenir une guérison presque inespérée, on s'adressa à la Mère Javouhey par des neuvaines successives ; son image fut placée près du lit de la malade.

Pendant la troisième neuvaine, Mlle Le Gallès fut prise de vomissements de sang. Dans la nuit du 13 au 14 mars, cinquième jour de la quatrième neuvaine, elle souffrit beaucoup ; il lui semblait qu'on lui arrachait les poumons et les intestins. Après avoir renouvelé le sacrifice de sa vie, elle se prépara de son mieux à communier, et cette consolation lui fut donnée vers 6 heures trois quarts. Pendant son action de grâces, elle resta un moment seule. « Dès lors, dit-elle, quelque chose d'indéfinissable se produisit en moi ; je perdis connaissance, et dès que je revins à moi, je sentis une main se poser sur mes épaules. Une Religieuse dont je vis le costume sans voir la physionomie — car elle se tenait un peu derrière moi — se pencha vers mon lit, me soutint doucement la tête et me dit d'un ton solennel : « Ma fille, je vous « apporte la santé ; servez-vous-en pour la plus grande gloire « de Dieu. Surtout animez-vous d'un grand esprit de foi ; « abandonnez-vous entièrement entre les mains de la Provi- « dence qui ne vous manquera jamais. » Puis la vision disparut, me laissant dans la certitude que celle qui m'avait ainsi parlé était la Vénérable Anne-Marie Javouhey. »

A partir de ce moment, les douleurs cessèrent et vers huit heures, Mlle Le Gallès se leva. Elle était entièrement guérie. Le jour même, elle mangea de bon appétit, assista aux exercices de la Communauté et ne se coucha qu'à 9 heures du soir. Le 16 mars, le docteur, après l'avoir auscultée, déclara ne plus rien trouver, et cependant, quarante-huit heures auparavant il avait dit : « Ses jours sont comptés, il n'y a plus d'espoir. »

Le 20 mars, Mlle Le Gallès vint à Paris remercier la Vénérable Mère et prier près de son cœur. Huit jours plus tard, elle reprenait sa mission près des enfants qui lui sont confiées ; elle parle, elle chante même depuis sans fatigue, ce qu'elle n'avait pu faire avant sa maladie.

Nous ne pouvons passer sous silence une conversion due à la guérison de Mlle Le Gallès. Un malade âgé de 72 ans était à l'hôpital de Brie-Comte-Robert, quand Mlle Le Gallès y fut guérie subitement, et il en fut fort impressionné. Il souffrait horriblement d'une jambe gangrenée et, faisant le geste de se faire sauter la cervelle, il s'écriait avec amertume : « Ah ! si j'étais resté chez moi, il y a longtemps que je ne souffrirais plus ! » Les Sœurs ne cessaient de prier pour ce pauvre vieillard que le chirurgien ne pouvait se décider à amputer, lorsqu'un jour la Sœur qui le soignait est interpellée par le malade : « Allez vite me chercher M. le Doyen. » La Sœur surprise, ne pouvant croire à ce changement inattendu, lui répond : « Attendez à demain ; il vient dire la messe. — Non, tout de suite, car demain je n'aurai peut-être pas ma présence d'esprit. » On va prévenir M. le Doyen qui, connaissant les sentiments hostiles du malade, se dirige vers l'hospice en disant : « Si celui-là revient à Dieu, ce sera un second miracle. » Il s'approche de celui qui l'avait réclamé, et quelque temps après, sort tout radieux : « Je viens de faire une bonne besogne ; le malade s'est sérieusement confessé et demande l'extrême-onction. » Aussitôt tout est préparé pour cette cérémonie. Lorsque le pauvre patient voit s'approcher la Mère Supérieure : « Faites-moi ôter cela, dit-il en montrant les rideaux de son lit, il ne faut pas me cacher, je veux faire la chose devant tout le monde. »

Depuis, le malade a été amputé de la jambe ; il est bien remis et désire finir ses jours à l'hospice comme pensionnaire. La Mère Javouhey avait obtenu la transformation soudaine de ce cœur endurci.

A Girvan (Ecosse), la Vénérable Mère secourut une jeune fille, Annie Devlin, âgée de 18 ans, qui s'était laissé prendre la main dans une machine à repasser et brûlante. L'accident eut lieu le 9 septembre 1912. « Les doigts étaient écrasés, les muscles du bras droit tout tirés et la douleur insupportable. Le docteur déclara que, pour sauver le bras, l'amputation de la main était indispensable ; mais la jeune fille s'y refusa, confiante que la prière lui apporterait soulagement et même guérison.

« Le 13 septembre, un peu de linge ayant appartenu à notre Vénérable Mère fut appliqué sur la main malade, par Sœur Alphonse de Jésus Toule, chargée de la visite des malades à domicile, et la Communauté commença une neuvaine. Dans le courant de cette neuvaine, les douleurs cessèrent et, le neuvième jour, la main se trouva guérie ; la jeune fille reprit alors son travail ordinaire. Depuis cette époque, elle n'a jamais éprouvé la moindre souffrance et il ne lui reste que la trace des brûlures (1). »

---

1. Récit de la Supérieure de Girvan, Sœur Thérèse de Sainte-Claire Flood.



## CHAPITRE X

Quatre guérisons attestées par de nombreux témoins  
et par des certificats de médecins.

Nous avons réservé pour ce chapitre la deuxième catégorie de faveurs attribuées à l'intercession de la Servante de Dieu : quatre guérisons choisies parmi celles qui ont été attestées par un grand nombre de personnes, et qui ont fait l'objet d'un examen plus attentif.

Pour éviter les redites inévitables dans une série de témoignages relatifs au même fait, nous donnerons l'excellent résumé qu'en a fait le R. P. Paul Roserot, sur les relations authentiques, et qu'il a disposé en *Articles* pour servir à l'interrogatoire des témoins dans la Cause dont il est le Postulateur.

*Guérison, dans la ville de Meaux, de Sœur Marie Sainte-Albina Raynaud, d'une tumeur blanche au pied droit et d'une maladie de cœur.*

Sœur Marie Sainte-Albina Raynaud était atteinte depuis son jeune âge d'une maladie de cœur, *endocardite*, qui lui occasionnait de fréquents malaises : faiblesses, étouffements, impossibilité habituelle de mettre les pieds et les mains dans l'eau froide ou dans l'eau chaude. Elle était fréquemment obligée de s'aliter et de suivre pour la nourriture un régime particulier. Les nuits étaient surtout très pénibles, il lui fallait être presque assise dans son lit ; elle dormait peu et d'un sommeil agité. Le froid lui était extrêmement sensible.

Au mois d'octobre 1896, la Sœur Sainte-Albina commença à éprouver des élancements très douloureux dans le pied droit, le genou, et parfois même jusqu'à la hanche : elle montait ou descendait les escaliers plus difficilement encore. Elle attribua ce mal à du rhumatisme et n'y fit pas d'abord attention ; mais il se forma peu à peu au-dessus du pied une grosseur qui atteignit les proportions d'une noix. Bientôt elle se trouva dans l'impossibilité de marcher et consulta un médecin. Celui-ci vit aussitôt la gravité du mal, sans toutefois se rendre bien compte si cette espèce d'abcès était causée par une carie de l'os ou par une tumeur. Il prescrivit l'immobilité complète et l'application de cataplasmes pour amollir la grosseur. Puis, au bout de six jours, il ordonna de badigeonner la partie malade avec de la teinture d'iode pendant dix jours de suite, ce qui fit beaucoup souffrir la pauvre Sœur. Le 4 février, le docteur constata la présence d'une tumeur blanche entre les articulations du pied. Comme la malade lui demanda ce qu'elle avait : « Ma pauvre Sœur, lui répondit-il, il faudra vous résigner à être pendant longtemps peut-être une propre à rien ; vous ne pourrez guère que tricoter. »

« J'accompagnai le médecin avec la Mère Supérieure de l'orphelinat, raconte Sœur Marie-Ange-Augustin, Supérieure principale, et je le priai de me dire ce qu'il pensait de ce mal. » Il me répondit : « Mais c'est une tumeur blanche, ce sera « très long, peut-être faudra-t-il recourir à une opération, « et il est peu probable que l'on puisse la faire à cause de sa « maladie de cœur. Dans quelques jours, vous me rappellerez « et je ferai des pointes de feu. »

Depuis plusieurs jours, les orphelines avaient eu la pensée de faire une neuvaine à la Vénérable Servante de Dieu Anne-Marie Javouhey, pour lui demander la guérison de cette Sœur qu'elles aimaient beaucoup. « Pensant bien, dit Sœur Marie-Ange-Augustin, que Sœur Sainte-Albina ne serait plus qu'une charge pour l'orphelinat de Meaux, j'écrivis à notre Très

Révérènde Mère Générale pour demander sa remplaçante et, le 9 février, j'allai chercher la malade et l'amenai en voiture à la Maison principale. » Le 10 février, M. le docteur Dufraigne vint la voir. Il lui sembla qu'il y avait une légère amélioration, et il ne lui fit pas de pointes de feu, parce que la teinture d'iode mise précédemment avait formé autour du mal une grosse peau qu'il fallait enlever. Pour cela, il prescrivit de nouveaux cataplasmes, ce que l'on fit immédiatement. Le lendemain, Sœur Marie-Ange-Augustin fit recommencer une neuvaine, non seulement à l'orphelinat, mais dans les quatre Communautés de la ville de Meaux. A partir de ce jour, on appliqua seulement sur le mal une lettre autographe de la Vénérable Servante de Dieu, et on résolut de ne pas appeler le docteur, afin que la Vénérable Fondatrice eût seule le mérite de la guérison.

L'amélioration remarquée le 10 s'accrut de jour en jour. Le dimanche suivant, le pied malade devint tout violet et plus enflé. M. le Chanoine Dumont, confesseur de la Communauté, en voyant ce changement, fut effrayé, et conseilla d'appeler le médecin. Mais ni la malade ni la Supérieure n'avaient l'intention de recourir à l'art médical; elles pensaient qu'il valait mieux attendre la fin de la neuvaine, car elles espéraient la guérison, et l'attendaient avec une ferme confiance. Dès le lendemain, l'abcès lui-même disparut, l'enflure diminua. Le mercredi, Sœur Sainte-Albina se trouvait seule à l'infirmerie récitant son rosaire comme de coutume, et pensant à la faveur qu'elle sollicitait. Elle demandait, de temps à autre, à la Chère Mère Fondatrice de lui rendre l'usage de son pied pour qu'elle pût continuer de se dévouer pour ses pauvres petits orphelins. Elle eut fortement l'intuition qu'elle guérirait et qu'elle retournerait bientôt à l'orphelinat. Toute la nuit suivante, elle demeura pénétrée de ce sentiment, bien qu'elle éprouvât dans tout son être de très grandes souffrances.

Le jeudi, huitième jour de la neuvaine, Sœur Sainte-Albina ne put se lever pour entendre la sainte messe, comme elle se l'était proposé la veille. Elle avait au cœur une très grande oppression. Il lui sembla qu'un vésicatoire la soulagerait ; elle le demanda. La Supérieure hésita à le lui faire mettre sans l'avis du médecin, et dit à la malade : « Attendez un peu ; qui sait si notre vénérée Mère ne veut pas du même coup guérir et votre maladie de cœur et votre pied ; si vous n'êtes pas mieux, je ferai appeler le médecin. » Vers sept heures du matin, pendant la messe de communauté, Sœur Sainte-Albina rendit par la bouche et sans effort du sang mêlé avec des glaires et de la bile, chose qui ne lui était jamais arrivée. Un peu plus tard, elle expectora encore quelques glaires, et aussitôt il lui sembla que tout mal avait disparu : étouffements, mal de cœur, élancements, etc. Elle ressentit un bien-être qu'elle n'avait pas éprouvé depuis longtemps. Le pied malade était semblable à l'autre, il n'y avait plus trace de mal, la peau seule était plus luisante. Elle était donc guérie de ses deux maladies par l'intercession de la Vénérable Fondatrice.

Elle se leva vers onze heures et demanda à marcher. La Supérieure ne crut pas devoir le lui permettre avant d'avoir fait constater la guérison par le médecin. Toutefois, elle lui donna la permission d'aller à la messe le lendemain 19 février, dernier jour de la neuvaine. Au retour de la messe, Sœur Sainte-Albina resta à l'infirmerie jusqu'à l'arrivée du médecin, vers une heure du soir. Celui-ci parut très étonné ; il dit à plusieurs reprises, après avoir bien examiné le pied : « Mais c'est une vraie guérison. » Il fit marcher la Sœur en sa présence, et fut surpris de la facilité avec laquelle elle exécuta ses ordres. La Supérieure pria le docteur de l'ausculter comme il l'avait fait depuis quatre ans, pour voir s'il n'y avait pas lieu de prescrire un traitement, afin de combattre la maladie de cœur. Après l'avoir fait, il dit à la Supérieure : « Mais,

elle est très bien, il n'y a rien à prescrire, la Sœur peut suivre la Communauté et reprendre son emploi. »

Après le départ du médecin, Sœur Sainte-Albina se rendit à la chapelle pour remercier Dieu et la Vénérable Mère Fondatrice. Puis, elle parcourut la maison, montant, descendant les escaliers, mieux qu'elle ne l'avait fait quatre mois auparavant. Le lendemain, dans la matinée, elle alla rendre visite aux Sœurs des différentes Communautés de la ville et reprit dès lors ses occupations ordinaires. Le même jour, le docteur Dufraigne délivra un certificat, dans lequel, après avoir constaté la gravité du mal, il affirmait que la guérison était complète. Depuis, la santé que la Sœur Sainte-Albina a retrouvée, par une guérison instantanée et parfaite, ne s'est pas démentie.

*Guérison, dans la ville de Cluny,  
de Sœur Véronique du Saint-Sauveur Debarnot.*

La Sœur Véronique du Saint-Sauveur Debarnot était malade depuis le mois d'août 1905, époque où se déclara d'une manière bien caractérisée la maladie de foie qui, à plusieurs reprises déjà, l'avait fait souffrir. Dès ce moment, les crises furent assez fréquentes, en même temps que très longues, ce qui l'obligeait souvent à garder le lit. Tous les remèdes usités en pareil cas furent employés pour soulager la malade. Le docteur Arnaud, médecin de la Communauté, mettait tous ses soins et son dévouement pour tenter une guérison qui s'annonçait difficile : en effet à l'hépatite venaient successivement s'ajouter l'entérite, l'appendicite, et en dernier lieu un commencement de péritonite.

En 1906, le docteur conseilla de voir un spécialiste, espérant qu'une opération apporterait un remède au mal. La Sœur fut conduite à Lyon où le docteur Rafin, après examen, déclara que le tempérament trop faible de la malade ne permettait pas de tenter une opération. Il conseilla de s'en tenir aux remèdes ordinaires les plus propres à atténuer la souff-

france. Mais le mal faisait des progrès, les crises étaient plus rapprochées, plus violentes, et lorsqu'elles étaient passées, il restait toujours un point douloureux. Le docteur Arnaud voulut tenter un dernier essai. Sur son conseil, en 1907, Sœur Véronique du Saint-Sauveur fit une saison d'eau à Vichy : elle en fut un peu soulagée, mais, ainsi que le disait le médecin de Vichy, il y avait trop de complications dans la maladie et trop de choses qui ne pouvaient être guéries par les eaux pour que l'amélioration fût bien sensible. Force fut donc de revenir aux remèdes calmants, lorsque la douleur devenait intolérable. L'état de la malade s'aggravait, et à partir du mois de décembre 1907, elle resta à l'infirmerie et s'alita. Toute nourriture lui faisait mal et provoquait des vomissements. Bientôt le liquide même ne put passer, le teint de la malade devint de plus en plus jaunâtre et montra bien les ravages que la maladie faisait à l'intérieur.

Le 14 mars 1908, après une nouvelle et sérieuse auscultation, le médecin déclara le mal sans remède et fit entrevoir une fin prochaine. Sœur Véronique du Saint-Sauveur avertie, se prépara à la mort et accepta son état, sans cependant perdre confiance. Tout son espoir était dans la Vénérable Anne-Marie Javouhey... Depuis le 11 février, jour où sa Cause fut introduite à Rome, elle lui faisait neuvaine sur neuvaine. Elle en était à la quatrième, toute la Communauté s'y unissait. Le 19, jour de la fête de saint Joseph, la malade était plus mal encore. Ses infirmières se demandaient si ce n'était pas la fin, et s'il ne fallait pas songer immédiatement à la faire administrer. Sœur Véronique elle-même se rendait compte de son état, et, dès le matin, sentant quelque chose d'extraordinaire dans tout son être : « Je vais guérir ou mourir aujourd'hui », dit-elle.

Dans la matinée, elle se sentit pressée par une faim inusitée ; elle qui avalait avec peine quelques gouttes de liquide, demanda à manger. On accéda en tremblant à sa demande, et

on lui donna de la nourriture, mais en très petite quantité. « C'est la mort qui la mène », disait-on. Mais de nouveau, la malade insiste : « Donnez-moi à manger, au moins je ne mourrai pas de faim ! » Au repas de midi, elle mangea avec appétit, mais rien ne faisait croire à une guérison ; sa figure était cadavéreuse et faisait peur à voir. On disait dans la Communauté : « Sœur Véronique s'en va. » A plusieurs reprises de ce même jour, elle avait dit souffrir horriblement des jambes ; on ne pouvait les lui réchauffer, les extrémités semblaient à moitié mortes. C'était la première fois qu'elle ressentait de semblables douleurs.

Tout à coup, la voilà qui se sent poussée à sortir du lit. Elle se lève et marche seule, elle qui, le matin encore, ne pouvait faire un pas et qu'on était obligé de soutenir à deux, lorsqu'elle faisait le moindre mouvement. Il était trois heures et demie, l'heure du salut du Très-Saint-Sacrement. La chère Sœur demande ses vêtements, s'habille à la hâte, se rend à la chapelle et pendant trois quarts d'heure reste à genoux, prenant part aux prières, et offrant à Dieu et à la Vénérable Mère sa première action de grâces. Après le salut, Sœur Véronique va, vient, monte les escaliers, les descend. Toute souffrance a disparu, elle assure ne sentir aucun mal et mange au repas du soir, autant qu'une personne en bonne santé. La nuit est calme, un sommeil paisible vient à son tour prouver la guérison, car depuis bien longtemps, la pauvre Sœur ne prenait un peu de repos que grâce à la piqûre de morphine qui, chaque soir, venait calmer ses souffrances. Le lendemain, en ouvrant les yeux, il lui semble commencer une vie nouvelle, elle se sent une vigueur inconnue même avant sa maladie.

Le médecin, appelé dès le 20 pour constater la guérison, resta interdit en trouvant forte et pleine de vie la Sœur Véronique. Voici le certificat que le docteur Arnaud écrivit le 21 mars 1908 : « Je soussigné P. Arnaud, officier d'Académie, docteur en médecine de la Faculté de Paris, déclare avoir

donné mes soins, pendant trois ans environ, à Sœur Véronique du Saint-Sauveur Debarnot, atteinte successivement de gravelle accompagnée d'hépatite, puis d'une attaque d'appendicite suivie d'entérite, et, enfin, il y a quatre mois, de péritonite chronique. Les symptômes de ces affections abdominales étaient parfaitement caractérisés, et aucun doute ne pouvait exister sur le diagnostic. Malgré tous les traitements employés, l'état de la malade s'aggravait continuellement, au point que je pressentais une issue fatale prochaine, ainsi que je le déclarais le 14 mars dernier. Subitement, cinq jours après, un phénomène extraordinaire se produisit dans l'état de la malade qui se leva et déclara ne plus ressentir aucune souffrance. Le lendemain, lorsque je l'examinai, je constatai que tous les signes de maladie avaient disparu, que Sœur Véronique était debout et paraissait en bonne santé. Aujourd'hui, 21 mars, après un nouvel et minutieux examen de tous les organes malades, je certifie que ceux-ci ne présentent plus aucune trace d'inflammation et que les symptômes des maladies indiquées plus haut ont subitement et totalement disparu depuis le 19, à 3 h. 1/2 du soir. »

Le même docteur, le 11 avril 1908, écrivait cet autre certificat : « Ce jourd'hui, 11 avril 1908, je déclare avoir examiné à plusieurs reprises Sœur Véronique du Saint-Sauveur Debarnot depuis sa guérison subite du 19 mars dernier, et avoir constaté que les organes précédemment malades sont sains et en bon état, en un mot, que la guérison se maintient complète et évidente. » Depuis sa guérison, Sœur Véronique a repris entièrement la vie commune, se lève à cinq heures, mange comme toutes les Sœurs et supporte sans fatigue un travail assidu. La santé est restée ce qu'elle était, au soir du 19 mars, ce que l'avait faite la miséricordieuse bonté de Dieu, grâce à l'intercession de la Vénérable Anne-Marie Javouhey.



*Guérison, à Rome, de Sœur Angèle-Marie O'Donnell, d'une fièvre typhoïde, d'une pneumonie et d'une phtisie galopante.*

Le 20 octobre 1887, la Sœur Angèle-Marie O'Donnell, de la Maison de Rome, se plaignait de maux de tête, avec frissons et envie de vomir ; l'appétit qui avait toujours été bon, disparut. Après avoir lutté contre le mal pendant quatre jours, elle fut obligée de s'aliter. La fièvre était continue et les accès fréquents en augmentaient chaque fois l'intensité ; aussi le médecin n'hésita pas à déclarer que le cas était grave. Le 4 novembre, la malade fut transportée de la vieille Maison, où elle couchait seule avec Sœur Saint-Lazare, à l'infirmerie de la nouvelle Maison. Dès lors elle fut complètement étrangère à ce qui se passa autour d'elle. Elle ne se souvient de rien, sinon qu'elle pensait mourir, et qu'elle se préoccupait fort de savoir où l'on déposerait son corps, parce que le caveau de la Communauté n'était pas encore prêt. Le 9, le médecin déclara que la Sœur Angèle-Marie était atteinte de la fièvre typhoïde, et que, en conscience, il devait prévenir du danger où elle se trouvait, et qu'il était prudent de la faire administrer. Le lendemain, le R. P. Brunetti lui donna les derniers sacrements, qu'elle reçut avec une grande piété et une résignation édifiante. Ce même jour, le médecin constatait un changement de caractère dans la maladie qui devenait phtisie galopante. Il dit que la malade pouvait aller encore une quinzaine de jours, comme elle pouvait aussi mourir inopinément.

La Mère Supérieure voyant Sœur Angèle-Marie réduite à un état si désespéré, cria vers Dieu, le suppliant de venir à son aide... Aussitôt, elle eut la pensée de demander la guérison de Sœur Angèle-Marie à la Vénérable Mère Fondatrice, et dit au médecin : « Docteur, vous ne trouverez pas mauvais de mêler le bon Dieu à votre médication ; nous lui demanderons de donner de l'efficacité aux remèdes. » Le docteur, excellent

catholique, accepta avec joie la proposition. La Supérieure passa alors au cou de la malade un reliquaire contenant une pierre extraite du foie de la Vénérable Fondatrice, et lui enveloppa le cou avec un mouchoir qui lui avait appartenu et sur lequel se trouve écrit à l'encre de Chine le nom de Mère Javouhey. Toute tremblante d'émotion, elle disait en même temps à Sœur Angèle-Marie : « Ayez confiance, ma Chère Mère Fondatrice vous guérira. » La malade était si mal, qu'elle entendit à peine ces paroles. Plus tard, elle dit qu'à partir de ce moment elle ne pensa plus à mourir et qu'elle répétait sans cesse intérieurement : « Ma Chère Mère me guérira. »

Une neuvaine fut immédiatement commencée. Dès le lendemain, une légère amélioration se produisit. Le mieux s'accrut chaque jour davantage, et le huitième jour de la neuvaine, le médecin permit à la malade de se lever le lendemain, pendant une heure. Elle le fit et demeura deux heures dans la chambre de la Mère Supérieure. Elle s'y trouva si bien qu'elle eût désiré ne plus retourner à l'infirmerie. Elle était guérie et avait retrouvé la santé d'une manière prodigieuse.

Le Dr Capocetti fit ce certificat : « Je soussigné, médecin de la Communauté de Saint-Joseph de Cluny, à Rome, certifie que Sœur Angèle-Marie de cette Communauté, Irlandaise de naissance, âgée de vingt-sept ans, a été pendant le mois de novembre et de décembre de l'année 1887, entre la vie et la mort. Je pense qu'elle n'a pu être guérie et revenir à la santé que par une grâce très particulière du Très-Haut. Le danger était extrême, attendu que cette Sœur était atteinte de fièvre typhoïde, de pneumonie et de phtisie ayant tous les caractères de la phtisie galopante ; tous les symptômes généraux se trouvaient réunis, particulièrement : fièvre de plus de 41 degrés, difficulté de respiration, transpiration abondante, surtout à la partie supérieure du corps. Je certifie, faisant appel à ma longue expérience, et après avoir tout pesé avec maturité et conscience, que Sœur Angèle-Marie n'a pu recouvrer la santé

dont elle jouit à cette heure, sans un secours tout particulier de la puissance de Dieu. »

*Guérison, en Haïti, de Sœur Luitburge Wilms  
de la fièvre jaune.*

Dans la nuit du 27 au 28 mars 1897, Sœur Luitburge Wilms s'éveillant à minuit, se sentit prise d'une forte fièvre et d'un grand mal de tête. Le médecin, le D<sup>r</sup> Terrès, de Port-au-Prince (Haïti), la visita dans la journée et ne trouva, dans l'état de la malade, aucun mauvais symptôme : mais le lundi 29, au matin, il n'y eut plus de doute, Sœur Luitburge avait la fièvre jaune.

En présence d'un cas de fièvre jaune, la Mère Supérieure crut prudent d'appeler un nouveau médecin, le D<sup>r</sup> Destouches, en vue d'une consultation. Les deux médecins mirent tout en œuvre pour conjurer le mal et visitèrent la malade trois fois par jour. Au soir de la première période de cette fièvre, 31 mars, la Sœur se trouva mieux et tout naturellement remercia saint Joseph de cet heureux résultat. Mais Dieu ne voulut point accorder la guérison par l'intercession de ce grand Saint. Le 4<sup>er</sup> avril, le mal empira. Le 2, au matin, la malade reçut les derniers sacrements. Dans l'après-midi du 3, le mal augmentait toujours. Les deux médecins perdirent tout espoir de guérison. M. Destouches revit la malade à sept heures du soir, fit cesser toute médication et affirma qu'elle mourrait la nuit même, au plus tard entre quatre ou cinq heures du matin. Pour éviter toute contagion, il conseilla de ne pas garder le corps plus de deux ou trois heures et de se munir de désinfectants. D'après les témoignages des médecins, la mort était imminente. « Je fis mes adieux en pleurant à Sœur Luitburge, dit la Supérieure, et je me rendis à la Communauté, où je réunis toutes les Sœurs. Je leur dis que les médecins ayant abandonné la malade, il fallait nous adresser à notre vénérée

Mère Fondatrice. Nous commençâmes immédiatement une neuvaine à cette intention. »

Malgré la confiance qu'on avait aux prières, on prit, selon les conseils du médecin, toutes les précautions pour le décès et l'enterrement. La fosse fut creusée dans le cimetière de la Communauté, le cercueil acheté, avec cinquante livres de glace et dix livres de soufre. Le R. Père Supérieur demeura à la Communauté jusqu'à neuf heures, et, en se retirant, il recommanda de l'appeler au moment de l'agonie. « Nos craintes étaient grandes, dit la Mère Supérieure, et notre confiance aussi. » La malade surtout priait avec ferveur et appelait à son aide notre Mère Fondatrice. Quatre Sœurs la veillaient.

A deux heures du matin, Sœur Luitburge, qui souffrait beaucoup, s'écria : « Il se passe quelque chose en moi, est-ce l'agonie qui commence ou la mort qui se retire ? » La mort s'était retirée ; la Vénérable Mère avait prouvé une fois de plus sa protection.

« Les médecins, raconte la Mère Supérieure, prévenus à six heures du matin que notre Sœur vivait encore, ne pouvaient rien y comprendre. A huit heures, le D<sup>r</sup> Destouches vint à la Communauté et nous dit : « En me réveillant ce matin, à quatre heures, j'ai pensé à la Sœur et me suis dit : elle touche à ses derniers moments ; puis, à quatre heures et demie : c'est fini, elle est dans son éternité. » Je lui répondis : « Hier soir, la voyant abandonnée par vous, nous nous sommes adressées à notre Mère Fondatrice, et nous avons commencé une neuvaine. — Vous faites bien, répliqua-t-il, de vous adresser au ciel pour cette guérison, car la terre n'y peut rien. » Un peu plus tard, les docteurs, en visitant la malade, reconnurent que tout danger avait disparu et qu'il ne restait plus à combattre qu'une bronchite occasionnée par le traitement de glace qu'elle avait subi pendant cette maladie. Ils lui ordonnèrent à ce propos quelques médicaments pour les bronches. Elle fut

bien vite rétablie, et à Pâques, 18 avril, elle chanta avec toute la Communauté le joyeux *Alleluia* de la résurrection et de la reconnaissance.

Le 15 avril, les deux médecins, dans une lettre adressée à la R. Mère Eustochie, Supérieure principale de Port-au-Prince, attestèrent la guérison en l'attribuant à l'intercession de la Vénérable Mère Anne-Marie Javouhey. « En repassant la note de la fameuse nuit du 3 avril, disent-ils, nous voyons une barre à la place de la température de minuit : la malade était trop mal, plus n'était besoin de s'occuper de son corps ; il valait mieux prier pour son âme. Mais quel étrange phénomène s'est alors passé ! Voilà les urines revenues après quarante-huit heures d'absence, voilà le sommeil, voilà la résurrection, voilà la vie !... Nous confessons scientifiquement et sans hésitation que c'est l'exaltation de la prière qui a sauvé la Sœur Luitburge. Oui, c'est sa foi qui a sauvé notre malade ! Oui, ce sont les prières qui l'ont écartée de la mort ! Et pour revêtir notre pensée d'une forme sensible, nous osons dire que la mort a frappé à la porte de Sœur Luitburge et qu'il lui a été répondu : « Absente, occupée à obtenir sa guérison de « la très chère et presque bienheureuse Mère Anne-Marie « Javouhey. »

---



## APPENDICE A

### DECRETUM

Parisien. Beatificationis et Canonizationis Ven. Servae Dei  
Annae Mariae Javouhey Fundatricis Sororum a S. Joseph de Cluny

Sorores a S. Joseph de Cluny nuncupatae numero quatuor millia et ultra in variis domibus atque orbis regionibus etiam dissitis existentes, quae communi consilio ac studio orantes et laborantes, gloriam Dei atque christianae societatis bonum et incrementum quaerere sibi proponunt, suam dilectam fundatricem ac matrem tot filiarum laetantem ANNAM MARIAM JAVOUEY, sicut novellae olivarum, circumdant novoque splendore fulgentem aspiciunt atque congaudent. Ejus enim Causa beatificationis introducenda penes Sacrorum Rituum Congregationem, proposita ac discussa, felici quoque exitu conclusa est.

In oppido Jallanges, Divionensis Dioecesis in Gallia, die decima Novembris eodem anno 1779 et in eadem Burgundiae provincia orta est Serva Dei ac Ven. Magdalena Sophia Barat Societatis Sororum a Sacro Corde Jesu mater et fundatrix, ad cujus beatificationis solemnia tuto procedi posse Apostolica auctoritate decretum est. Pii honestique parentes Joannes Balthassar Javouhey et Claudina Parizot, die nativitate subsequenti S. Martino Episcopo Turonensi sacra, prolem regenerationis sacramento ablui curarunt. Intra domesticos parietes curis praecipue matris crescebat puella aetate et virtute. Pudoris et ingenii multa praebat indicia, morumque innocentiam cum pietatis fervore conjungens sororibus fratribusque praeibat effusaque charitate miseros ac pauperes adjuvabat.

Una cum familia, natali oppido relicto, in paternam domum ac paroeciam Chamblanc se contulit, ubi jam sacro chrismate linita, et vix novennis digna est habita quae ad Eucharisticam mensam

admitteretur, parochus Rapin hortante ob egregias puellae dotes aetatis defectum supplentes. Interea exorto civili bello, subversoque Gallico regno quum idem parochus e patria exulare coactus fuisset, Dei Famula spiritualibus orbata subsidiis, aliquantulum juvenilibus indulset vanitatibus. Attamen paulo post respuit monitis pii missionarii Ballanche, qui e dioecesi Bisuntina ad oppida *Seurre* et *Chamblanc* sacri ministerii causa advenerat. Eius consilio ad pristina rediens proposita, illa diligenter implevit, atque publicis templis obseratis domesticum suffecit oratorium, suae Patronae S. Annae sacrum. Illic pietatis actus devote peragebat atque agricolas adultos et pueros utriusque sexus christiana catechesi et opportuna instructione ad poenitentiae et Eucharistiae sacramenta impense praeparabat. Ecclesiae quoque ministros e carceris necisque periculis eripere, in tutiora loca conducere, et ad aegrotorum domus in spirituale bonum et solatium invitare satagebat.

Hisce sanctis operibus uberiolem sibi promeruit gratiam vocationemque religiosam, atque assentiente genitore, die 11 Novembris 1798, coram praedicto missionario Ballanche sacris operante solemniter spondit infantibus educandis aegrisque curandis se totam fore dicaturam. Quod promissum exequi coepit in eodem pago ac in domicilio fratris germani Stephani, et prosequuta est in civitate Bisuntina ac in domo Sororum a Caritate penes Ven. Institutricem Jonnam Thouret. Dulcedines sanctae religionis quas initio gustaverat, haud diu perdurarunt, crebrisque angustiis turbata ad Deum clamabat cum Paulo : « Domine quid me vis facere ? » Et per visum ac vocem S. Teresiae indigitantis infantes varii coloris stantes penes ANNAM, ut haec aiebat, confortata, die 28 Novembris 1800 egressa e domo religiosa, suam particularem vocationem sequuta est. Ac primum in parocchia natali *Seurre*, postea in altera *Souvans* ac demum in tertia *Choisey* egenos infantes puellasque orphanas erudit, ad rem adhibitis etiam suis sororibus Maria et Claudina. In oppidum *Chamblanc* a patre revocata cum Claudina paucisque sodalibus ibi domicilium posuit, ac primaeva sui Instituti jecit fundamenta in domo adnexoque oratorio ab ipso genitore apposite aedificatis ac donatis.

A. Rev. Olivier parochus S. Petri in civitate Cabillonensi invitata, hanc petiit, capta occasione Summi Pontificis Pii VII per



eam transeuntis, a quo non solum die Paschatis 14 Aprilis an. 1803 SSmam Eucharistiam recepit, sed etiam ad scholas societati ac religioni perutiles sollicitata fuit. Hinc in eadem civitate, curante praefato paroco, et scholam aperuit et sacellum extruxit, quod die 20 Augusti 1806 Iustrali benedictione Deo sacratum fuit in honorem S. Joseph B. M. V. Sponsi, a quo ipsa nova Congregatio titulum ac nomen accepit. Institutionem scholarum et Congregationis adeo opportunam ac necessariam existimaverunt Consilium municipale, Praefectus Provinciae atque dioeceseos Antistes ut ad juridicam earum approbationem procurandam mirifice convenerint. Haec autem per Decretum die 12 Decembris anno 1806 a Napoleone I signatum habita, deinceps canonica erectione ab Episcopo aucta et decorata est.

Memoranda est dies 12 Maii an. 1807 qua in templo S. Petri, adstante clero ac populo cum civili magistratu, quatuor sorores quibus aliae quinque foeminae se adjunxerant, Augustodunensi Episcopo celebrante, et habitum religiosum sumpserunt et tria consueta vota nuncuparunt, facta promissione de pauperum educatione. Eadem die, unanimi suffragio ANNA MARIA JAVOUBEY in antistitam generalem electa et confirmata est. Quo autem ad propria officia rite peragenda et ad uberiores fructus inde ferendos particulare subsidium ac caeleste robur adderetur, eadem sodales, praeunte antistita, die 6 Junii ipsius anni Sacratissimo Cordi Jesu se devotissime consecrarunt.

Augustoduni in aede ab ipso Gubernio obtenta religiosae infantium educationi navavit. Sedem veró principem Congregationis et domum novitiatus constituit prope celebre Coenobium Cluniacense; unde integer titulus Congregationis S. Joseph de Cluny repetendus est. Nova deinde accessere Sodalitati incrementa animis corporibusque juvandis per florentes institutiones Parisiis primum et deinceps in aliis Galliae dioecesibus atque coloniis, uti apud insulam *Bourbon*, in civitatibus S. Dionysii S. Pauli, et S. Andreae, et apud insulas Antillarum ad adultos puerosque erudiendos, inito ad hoc foedere cum Ven. P. Francisco Libermann, fundatore Societatis Missionariorum a S. Corde Mariae et instauratore Congregationis a S. Spiritu. Opus autem laboriosum et arduum a Gubernio Gallico concreditum ad christianos civilesque efficiendos incola-

rum mores in Guaiana et praesertim in Cayenna et Mana, cum variis foundationibus, non excepto asylo ad leprosos recipiendos et curandos, una cum relatione civilis moderatoris Guaianae ad ipsum Gubernium transmissa super inspectione illius coloniae anno 1838 peracta, caritatem et patientiam Dei Famulae ac Sodalium gloriose illustravit.

Non defuerunt ANNAE tribulationes et angustiae, quae magis eam premebant quia ex personis dignitate atque auctoritate praestantibus proveniebant; sed in his omnibus ita se gessit ut a caritatis officio et auctoritatis obsequio nunquam deflexerit; ejusque justitia ac sanctitas splendide eluxit prouti constat ex gravibus documentis in Processu Ordinario insertis, ac praesertim ex epistola Episcopi Augustodunensis ad ipsam die 17 Januarii 1846 scripta. Interim spectatissimi viri, inter quos Ven. P. Libermann et P. Le Vasseur, tum sermone tum scripto virtutem ac sanctimoniam Servae Dei publice praedicarunt, uberesque fructus bonorum operum quos ipsa per se ac per suam Congregationem non absque superno ac speciali auxilio corroborata edidit.

Tandem Parisiis, anno 1851 mense Maio, morbo correpta, eoque paulatim ingravescente postquam sacramentis Ecclesiae semel iterumque refecta plura B. M. V. rosaria recitasset, grata Deo ob accepta beneficia et sodalibus quibus salutifera exempla et monita relinquebat, in extremo deosculans Crucifixi imaginem ac pronuncians cum adstantibus sanctissima Jesu et Mariae nomina, die 15 Julii, annos agens septuaginta et unum aetatis et quadragintatres regiminis e vita migravit. Corpus Servae Dei in Oratorio novitiatus mansit expositum, magna civium multitudine conflente, et die 22 eiusdem mensis iusta funebria persoluta sunt. Die vero 23 subsequenti translatum Silvanectum (Senlis), ad ecclesiam parochialem altero funere peracto, honorifice humatum fuit. Cor tamen extractum et in parvo monumento marmoreo depositum in sacello sepulchreti ad religiosam familiam pertinentis asservatur veluti symbolum et pignus perpetui amoris tantae Matris erga suam Congregationem omnesque sodales.

Porro fama sanctitatis praedictae Servae Dei in vita et post obitum magis clara evasit atque ita increvit, ut super ea Processus Ordinarius Informativus in ecclesiastica Curia Parisiensi una cum

altero Rogatoriali in Archidioecesi Portus Principis adornatus fuerit. Actis autem ad Sacram Rituum Congregationem deductis, scriptorum ipsius Servae Dei revisione peracta, obtentaque dispensatione a lapsu decenniis et ab interventu et voto Consultorum, quum nihil obstaret quominus ad ulteriora procedi posset, instante Rmo P. Paulo Roserot, e Congregatione Sancti Spiritus et hujus Causae Postulatore, attentisque obsequentibus litteris postulatoriis quorundam Emorum S. R. E. Cardinalium et plurium Rmorum Sacrorum Antistitum, necnon plurimorum Capitulum Ecclesiarum Cathedralium, Praepositorum generalium religiosorum Ordinum ac Congregationum, aliorumque virorum ecclesiastica vel civili dignitate praestantium, tum nobilium foeminarum, tum monialium ac sororum praesertim sodalitates S. Joseph de Cluny, Emus et Rmus Dñs Cardinalis Dominicus Ferrata ejusdem Causae Ponens seu Relator, in Ordinariis Sacrorum Rituum Congregationis Comitibus subsignata die ad Vaticanum habitis, sequens dubium discutiendum proposuit: « *An sit signanda Commissio Introductionis Causae, in casu et ad effectum de quo agitur?* » Et Emi ac Rmi Patres Sacris tuendis Ritibus praepositi, post relationem ipsius Emi Cardinalis Ponentis, audito etiam voce et scripto R. P. D. Alexandro Verde Sanctae Fidei Promotore, omnibusque accurate perpensis, rescribendum censuerunt: « *Affirmative, seu Commissionem esse signandam, si Sanctissimo placuerit* ». Die 11 Februarii 1908.

Facta postmodum de his Sanctissimo Domino Nostro Pio Papae X per infrascriptum Cardinalem Sacrae Rituum Congregationi Praefectum relatione, Sanctitas Sua Rescriptum Sacrae eiusdem Congregationis ratum habens, propria manu signare dignata est Commissionem Introductionis Causae Venerabilis Servae Dei ANNAE MARIAE JAVOUHEY, Fundatricis Sororum S. Joseph de Cluny, die 13, eisdem mense et anno.

L. ✠ S. SERAPHINUS CARD. CRETONI, S. R. C. Praefectus.

† DIOMEDES PANICI, Archiep. Laodicer., S. R. C. Secretarius.

## DÉCRET

Cause de Paris de la Béatification et Canonisation  
de la Vénérable Servante de Dieu Anne-Marie Javouhey  
Fondatrice des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny

Les Sœurs dites de Saint-Joseph de Cluny sont répandues, au nombre de plus de quatre mille, en diverses Maisons et jusque dans les régions du globe les plus éloignées. Un même dessein, une même ardeur les unissent dans la prière et le travail, en vue de procurer la gloire de Dieu, le bien et l'accroissement de la société chrétienne. Comme les rejetons de l'olivier, elles entourent leur bien-aimée Fondatrice, ANNE-MARIE JAVOUEHEY, l'heureuse mère d'une si nombreuse postérité, et elles se réjouissent de la voir briller d'un nouvel éclat.

En effet, l'introduction de la Cause de sa Béatification devant la Sacrée Congrégation des Rites, après proposition et discussion, a été favorablement accueillie.

La Servante de Dieu naquit à Jallanges, diocèse de Dijon, en France, le 10 novembre 1779, la même année et dans la même province de Bourgogne où vint au monde une autre Servante de Dieu, la Vénérable Madeleine-Sophie Barat, dont l'Autorité apostolique a décrété que la Béatification solennelle pouvait être célébrée en toute sûreté. Ses pieux et honorables parents, Jean-Balthazar Javouhey et Claudine Parisot, eurent soin de faire purifier leur enfant dans le sacrement de la régénération le jour qui suivit sa naissance, fête de saint Martin, évêque de Tours.

Au foyer domestique, grâce surtout à la sollicitude de sa mère, la jeune fille croissait en âge et en vertu. Elle se faisait remarquer par sa modestie et son intelligence ; elle était l'exemple de ses frères et sœurs par l'innocence de sa vie et la ferveur de sa piété ; elle secourait les malheureux et les pauvres avec une tendre charité.

Bientôt, avec sa famille, elle quitta le village natal et habita la maison paternelle, dans la paroisse de Chamblanc. Après avoir reçu le sacrement de confirmation, et âgée de neuf ans à peine, elle fut jugée digne d'être admise à la Table eucharistique et pressée de s'en approcher par le curé de la paroisse, M. Rapin, les remarquables qualités de l'enfant suppléant au défaut de l'âge.

Sur ces entrefaites éclata la Révolution. Dans le bouleversement du royaume de France, le curé de Chamblanc fut contraint de s'exiler, et la Servante de Dieu, privée de secours spirituels, se laissa aller quelque peu aux vanités de la jeunesse. Mais elle y renonça bientôt, sur les avis de M. Ballanche, pieux missionnaire venu du diocèse de Besançon à Seurre et à Chamblanc pour y exercer le saint ministère. Dirigée par ce prêtre, la jeune fille revint à ses premiers desseins et les exécuta avec diligence.

Les églises étaient alors fermées. Elle y suppléa par un oratoire domestique qu'elle consacra à sainte Anne, sa patronne. Là, elle accomplissait dévotement ses exercices de piété. Par l'enseignement de la doctrine chrétienne et des instructions appropriées, elle préparait avec zèle les habitants de la campagne, adultes et enfants des deux sexes, aux sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Elle s'appliquait aussi à sauver les ministres de l'Église du danger de prison et de mort, à leur offrir des retraites sûres, et à les conduire dans les maisons, en vue du bien spirituel et de la consolation des malades.

Ces œuvres saintes lui méritèrent, avec une grâce plus abondante, la vocation religieuse. Le 11 novembre 1798, du consentement de son père et en présence de M. Ballanche, missionnaire, qui célébrait la sainte messe, elle promit solennellement de se consacrer tout entière à l'éducation des enfants et au soin des malades.

Elle commença aussitôt à mettre cette promesse à exécution, dans le pays même où elle se trouvait et dans la demeure de son frère Etienne. Elle continua à Besançon, chez les Sœurs de la Charité, sous la direction de leur Vénérable Fondatrice Jeanne Thouret. Mais les suavités qu'elle avait d'abord goûtées dans la vie religieuse ne durèrent pas longtemps. Troublée par de fréquentes angoisses, elle s'écriait avec saint Paul : « Seigneur, que voulez-vous que

je fasse ? » Alors sainte Thérèse lui apparut, lui adressant la parole et lui montrant, comme Anne l'a elle-même raconté, des enfants de diverses couleurs debout près d'elle. Ainsi réconfortée, Anne quitta cette maison religieuse pour suivre sa vocation particulière.

Elle se mit à instruire des enfants pauvres et de jeunes orphelins, d'abord à Seurre, sa paroisse natale, puis à Souvans et enfin à Choisey, en se faisant aider aussi par ses sœurs Marie et Claudine. Rappelée à Chamblanc par son père, elle y établit son domicile avec Claudine et quelques compagnes, et y jeta les premiers fondements de son Institut dans une maison et un oratoire annexé que son père avait fait construire et lui avait donnés à cette fin.

Invitée par M. Olivier, curé de Saint-Pierre de Chalon, à venir dans cette ville, elle s'y rendit, prenant occasion du passage du Souverain Pontife Pie VII. Le jour de Pâques, 14 avril 1805, non seulement elle reçut la sainte Eucharistie des mains du Saint-Père, mais elle fut vivement invitée par lui à se dévouer à l'œuvre des écoles, si utile à la société et à la religion. Avec le concours du curé de la paroisse, elle put ouvrir à Chalon une école et élever une chapelle. Celle-ci fut bénite le 20 août 1806 et consacrée à Dieu en l'honneur de saint Joseph, époux de la bienheureuse Vierge Marie, lequel devint ainsi le patron de la nouvelle Congrégation et lui donna son nom. Le Conseil municipal, le Préfet du département, l'Évêque du diocèse jugèrent si opportunes et si nécessaires la fondation des écoles et celle de la Congrégation, qu'ils mirent un merveilleux accord à leur obtenir l'autorisation du pouvoir civil. Elle leur fut accordée par un décret signé de Napoléon I<sup>er</sup>, le 12 décembre 1806. Elle fut ensuite complétée et couronnée par l'érection canonique faite par l'Évêque.

Un jour mémorable entre tous fut le 12 mai 1807, lorsque dans l'église de Saint-Pierre, en présence du clergé, de la population, des autorités civiles, de l'Évêque d'Autun, qui célébrait la messe, les quatre sœurs Javouhey et cinq autres jeunes personnes qui s'étaient jointes à elles, prirent l'habit religieux, prononcèrent les trois vœux ordinaires de religion et promirent de se livrer à l'éducation des pauvres. Le même jour, à l'unanimité des suffrages, Anne-Marie Javouhey fut établie et confirmée dans la charge de Supé-

rieure générale. Afin de s'aider d'un secours particulier et d'une vigueur céleste pour accomplir parfaitement les devoirs de leur état et en recueillir des fruits plus abondants, les mêmes compagnes, leur Supérieure en tête, se consacrèrent avec une grande dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, le 6 juin de la même année.

A Autun, dans un bâtiment concédé par le Gouvernement lui-même, Anne-Marie s'adonna à l'éducation religieuse des enfants. Elle établit le siège principal de la Congrégation et la maison du noviciat près du célèbre monastère de Cluny, d'où vient le titre complet de l'Institut : Congrégation de Saint-Joseph de Cluny. Bientôt un champ plus vaste pour secourir les âmes et les corps fut ouvert à la Société dans de florissants établissements, à Paris d'abord, puis dans divers diocèses de France et aux colonies, comme à l'île Bourbon, dans les villes de Saint-Denis, de Saint-Paul, de Saint-André, et aux Antilles, pour l'instruction des adultes et des enfants. Elle se lia à cet effet avec le Vénérable P. François Libermann, Fondateur de la Société des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie et restaurateur de la Congrégation du Saint-Esprit.

Le Gouvernement français lui confia la dure et laborieuse mission de rendre chrétiennes et de civiliser les mœurs des habitants de la Guyane, spécialement à Cayenne et à la Mana. Cette œuvre, avec diverses fondations, y compris un hôpital pour recevoir et soigner les lépreux, comme l'atteste le Rapport adressé au Ministère par le Gouverneur de la Guyane après son inspection de la colonie en 1838, met en glorieuse lumière la patience et la charité de la Servante de Dieu et de ses compagnes.

Toutefois, les tribulations et les angoisses ne manquèrent pas à Anne-Marie et l'accablèrent d'autant plus qu'elles provenaient de personnes éminentes en dignité et en autorité. Dans ces conjonctures elle ne se départit jamais des devoirs de la charité ni du respect dû à l'autorité. Sa justice et sa sainteté brillèrent d'un vif éclat, ainsi qu'on peut le constater dans les documents importants insérés au Procès Ordinaire, et principalement par une lettre que l'Évêque d'Autun lui adressa le 17 janvier 1846. En même temps des hommes d'une très grande autorité, comme le Vénérable P. Libermann et le P. Le Vasseur, proclamaient, de vive voix et par écrit, la vertu et la sainteté de la Servante de Dieu, les fruits

abondants des saintes œuvres qu'elle et sa Congrégation accomplissaient, non sans un secours spécial d'en-haut.

Enfin, atteinte à Paris, au mois de mai 1831, d'une maladie qui peu à peu s'aggrava, plusieurs fois réconfortée par les sacrements de l'Église, ayant fréquemment récité le rosaire, reconnaissante à Dieu pour les bienfaits reçus, chère à ses Sœurs à qui elle laissait un héritage d'exemples et de conseils salutaires, elle quitta cette vie terrestre en baisant le crucifix et en répétant avec ceux qui l'entouraient les très saints noms de Jésus et de Marie. C'était le 13 juillet. Elle accomplissait la soixante et onzième année de son âge et la quarante-quatrième de sa charge de Supérieure générale.

Le corps de la Servante de Dieu demeura exposé dans la chapelle du noviciat et y fut visité par un grand concours de peuple. Le 22 du même mois, un service funèbre fut célébré : le lendemain 23, le corps fut transporté à Senlis où, après un second service funèbre à l'église paroissiale, il fut inhumé avec grande solennité. Le cœur, toutefois, extrait et déposé dans un petit monument de marbre, a été déposé dans l'oratoire d'une crypte appartenant à la Congrégation, comme le symbole et le gage de l'amour éternel d'une telle Mère pour sa Congrégation et toutes ses Sœurs.

Le renom de sainteté de la Servante de Dieu ne fit que grandir pendant sa vie et après sa mort, si bien qu'un Procès Ordinaire informatif fut introduit à l'Archevêché de Paris, et un autre par commission rogatoire dans l'Archidiocèse de Port-au-Prince. Les Actes de ces Procès ont été soumis à la Sacrée Congrégation des Rites. Après qu'on y eut fait la révision des Écrits de la Servante de Dieu, obtenu dispense du délai et de l'intervention et vote des Consultants, rien ne s'opposait plus aux procédures ultérieures.

A ces fins, sur l'instance du R. P. Paul Roserot, de la Congrégation du Saint-Esprit, Postulateur de la Cause, et prenant en considération les Lettres postulatrices de plusieurs Cardinaux de la sainte Église romaine, d'un grand nombre de Révérendissimes Évêques, de nombreux Chapitres d'églises cathédrales, de Supérieurs généraux d'Ordres et de Congrégations, d'hommes distingués en dignité ecclésiastique et civile, de femmes nobles, de Moniales et de Sœurs, surtout de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny, l'Éminentissime et Révérendissime Seigneur, le cardinal Dominique Ferrata,



Ponent ou Rapporteur de la Cause, dans la réunion ordinaire tenue au Vatican le jour ci-après désigné, a proposé le doute suivant :

« Y a-t-il lieu de signer la commission de l'introduction de cette Cause, dans le cas et pour l'effet dont il s'agit ? »

Les Éminentissimes et Révérendissimes Pères préposés à la conservation des Rites Sacrés, sur le rapport du même Éminentissime Cardinal Ponent, ouï aussi de vive voix et par écrit le R. P. Alexandre Verde, Promoteur de la sainte Foi, toutes choses soigneusement examinées, ont décidé de répondre :

« Affirmativement » ou « la commission doit être signée, s'il plaît à Sa Sainteté. »

Le 11 février 1908.

Rapport fait ensuite de tout ce qui précède à Notre Très Saint-Père le Pape Pie X, par le soussigné Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, Sa Sainteté, ratifiant le Rescrit de ladite Sacrée Congrégation, daigna signer de sa main la commission d'introduction de la Cause de la Vénérable Servante de Dieu Anne-Marie Javouhey, Fondatrice des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, le 13 des dits mois et an.

Séraphin, Card. CRETONI,

*Préfet de la Sacrée Congrégation des Rites.*

† Diomède PANICI, *Arch. de Laodicée*

L. ✠ S.

*Secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites.*

## APPENDICE B

### Reconnaissance canonique du corps de la Vénérable Anne-Marie Javouhey.

Extrait d'une notice envoyée par la Maison-Mère, à toutes les Communautés de l'Institut, le 11 novembre 1911.

La veille de l'exhumation de la Vénérable Anne-Marie Javouhey, le dimanche 29 octobre 1911, arrivèrent à la Communauté de Senlis le Président du Tribunal et le Postulateur de la Cause; leur présence devait permettre aux ouvriers de commencer les travaux de déblaiement du caveau avant la séance d'exhumation proprement dite.

*Lundi 30 octobre.*

Dès 7 heures du matin, les ouvriers procèdent à l'ouverture du caveau placé à l'entrée du sanctuaire, devant le maître-autel; ils enlèvent successivement la pierre tombale qui doit être transportée au nouveau caveau, le dallage extérieur, une épaisse couche de sable, enfin les larges dalles sous lesquelles apparaît le cercueil, à deux mètres de profondeur. Il est 10 heures quand ce travail préparatoire est terminé. C'est l'heure fixée pour la première réunion du Tribunal : elle a lieu dans la chapelle, en présence du Très Saint Sacrement.

Dans la nef, du côté de l'épître, se tiennent, à leur table de travail, MM. les Vicaires Généraux et les autres membres du Tribunal ecclésiastique. En face, du côté de l'évangile, sont disposés parallèlement à la table de communion, deux tables et un lit recouverts de draps blancs : la première table est destinée à recevoir le cercueil sortant du caveau; le lit, la dépouille mortelle; la seconde table, le nouveau cercueil; à côté se trouvent les vêtements qui doivent recouvrir les précieux restes de la Vénérable, puis un coffre en bois de Mana, doublé de zinc, pour renfermer les parcelles des vêtements de la sainte Fondatrice, s'il s'en trouve.

De ce même côté gauche de la nef ont pris place, à la suite de

S. G. Mgr Douais, Évêque de Beauvais, venu pour donner à la Congrégation une marque d'intérêt, M. Delpeuch, Vicaire Général de Beauvais, M. le Chanoine Crétenet, M. l'Archiprêtre de Senlis avec ses vicaires, les RR. PP. Conen et Bresson, maristes, du collège Saint-Vincent, M. l'Aumônier de l'hôpital de Senlis, M. l'Aumônier de notre Communauté de Beauvais, le secrétaire du Promoteur diocésain. Le R. P. Grizard, de la Congrégation du Saint-Esprit, est aussi venu de Paris pour assister à cette cérémonie.

Les RR. PP. Grœll, vice-postulateur de la Cause, et Thomann, curseur, remplissent leurs fonctions. — Le commissaire de police assiste, comme témoin officiel, à l'exhumation.

Le côté droit de la nef est occupé par notre Mère Générale accompagnée de deux Conseillères Générales; par un certain nombre de Mères et de Sœurs de la Maison-Mère et du diocèse de Beauvais, entre autres la Mère Maitresse du noviciat central; plusieurs Sœurs de la Communauté de Senlis s'y trouvent aussi. Parmi les membres de la Congrégation venus à Senlis à cette occasion, on remarque avec consolation les Mères Marie-Joseph Nicholson de la Maison-Mère, Marie-Esther Lhéritier de Thiais et Théonie Hermev de Beauvais, trois chères anciennes qui ont eu le bonheur de connaître la Servante de Dieu et de déposer en faveur de sa Cause.

### *Séance du matin.*

Après la prière, le Sous-Promoteur de la foi demande qu'il soit procédé à la visite du tombeau et à la reconnaissance des restes de la Servante de Dieu, Anne-Marie Javouhey. C'est ensuite la lecture des Actes, au cours de laquelle les deux docteurs, l'un médecin, l'autre chirurgien, puis les maîtres et ouvriers menuisiers, maçons, plombiers, enfin la Sœur sacristine, le Chapelain de la Communauté sont appelés à prêter le serment requis devant les saints Évangiles. Un témoin intéressant, Alfred Gourland, de Creil, ancien maçon, maintenant cassé par l'âge, mais vivant encore de ses anciens souvenirs, eut le grand privilège d'assister, comme enfant de chœur, à l'enterrement de la Vénérable; il y tint le bénitier pendant deux heures, dit-il, lors du défilé de la foule venue aux obsèques.

Après les serments, les assistants sont invités à se retirer. Le Tribunal interroge alors séparément le Chapelain, la Sœur sacristine, le témoin de la première inhumation, et consigne leur déposition.

Ces formalités terminées, la séance est levée et les scellés sont apposés aux deux issues de la chapelle.

### *Séance du soir.*

Il est 2 heures. La même assistance se trouve réunie à la chapelle ; elle s'est augmentée de quelques Sœurs de la Communauté de Senlis. M. l'abbé Héduin, chapelain, transporte le Saint-Sacrement de la chapelle à la sacristie. A ce moment, les RRmes Juges délégués, à haute et intelligible voix et en langue française, afin que personne n'en ignore, promulguent solennellement le décret d'excommunication encourue *ipso facto* contre quiconque s'approprierait une parcelle du corps, ou du contenu du cercueil de la Servante de Dieu, ou y introduirait furtivement quelque chose. Alors commence l'exhumation.

### Exhumation.

Un ouvrier descend dans le caveau. Il retire quelques planches vermoulues du cercueil extérieur en bois de chêne et met à découvert le cercueil de plomb. On allume les cierges de l'autel, et le clergé commence la psalmodie du II<sup>e</sup> Nocturne du Commun des Vierges que les Religieuses continuent et alternent avec lui. Pendant ce temps le double cercueil, retiré du caveau, est déposé sur la table préparée à cet effet. Les ouvriers plombiers dégagent le couvercle du cercueil de plomb, puis celui du cercueil de bois lequel, capitonné de satin blanc, recouvre immédiatement le précieux dépôt. La psalmodie, qui s'est d'abord peu à peu affaiblie, a cessé tout à fait. Tous les regards sont tournés vers le cercueil. Les médecins, le commissaire de police, le Promoteur de la foi, Mgr Douais, notre Très Révérende Mère Générale et les ecclésiastiques s'en approchent.

### Reconnaissance des restes.

L'un des médecins enlève la couche de laine qui recouvre le corps et le linge qui voile la face. « **Le corps est entier et parfaitement conservé** », dit-il à haute voix. « **Integra, incorrupta** », dicte solennellement le Sous-Promoteur au Notaire chargé de

recueillir les dépositions... La Vénérable apparaît alors aux assistants dans un état de parfaite conservation. Aucune odeur cadavérique; une simple sensation d'humide et de renfermé. Dans l'admiration de ce que Dieu fait pour la glorification de sa Servante, Mgr Douais s'écrie : « C'est une seconde Catherine de Sienne ! »

Le visage bruni, semblable à un beau bronze, est intact; de loin en loin, quelques taches blanches qui disparaissent en les essuyant légèrement : ce sont sans doute quelques petites moisissures ou les traces laissées par le plâtre ayant moulé les traits de la défunte, traits si bien conservés qu'on entend dire par un des assistants : « C'est le portrait qui est au parloir ! » La fermeté des traits, celle du menton surtout, est particulièrement remarquée. — Les cils sont indemnes et au complet, les yeux pleins, le cartilage du nez est remarquable de flexibilité, la bouche est à peine entr'ouverte. Les mains enveloppées de flanelle sont appuyées sur la brochure des Statuts de la Congrégation, semblant rappeler ainsi ce que disait la Vénérable dans une de ses lettres à la Chère Mère Rosalie, à la date du 13 juillet 1845 : « *Je suis décidée à mourir appuyée sur nos anciens Statuts.* » La main gauche est brunie comme le visage, ce que le médecin attribue à sa position dans le cercueil; la droite, blanche et souple, est très bien conservée. Les masses musculaires et la peau ont la même consistance qu'au cinquième jour environ qui suit la mort, déclarent les docteurs surpris. La peau cède au toucher et retombe dès qu'on cesse de la soulever. Les membres inférieurs se présentent dans le même état de conservation; les pieds remplissent la chaussure, et les genoux ont une certaine flexibilité. Les cicatrices qui témoignent de l'ouverture du corps pour l'enlèvement du cœur sont d'une netteté absolue; les fils des sutures sont parfaitement conservés (1). Les vêtements qui recouvrent le corps ne présentent aucune altération : voile, bandeau,

1. On sait que vingt-quatre heures après le décès de la Vénérable, les docteurs Boileau et Buquet pratiquèrent une infiltration par l'artère carotide. Grâce à cette précaution, qu'il ne faut pas confondre avec un réel embaumement, le corps de la défunte put être conservé quelques jours. Il resta en effet huit jours exposé au contact de l'air, sans corruption. On sait pareillement que sept jours après le décès, le 22 juillet 1851, on fit l'ablation du cœur conservé depuis dans la crypte de la chapelle de la Maison-Mère.

guimpe, scapulaire, robe dont la couleur seule est un peu ternie, rien n'est entamé, et l'étoffe résiste aux efforts faits pour éprouver sa solidité. La croix de Supérieure Générale repose sur sa poitrine; les chapelets se retrouvent intacts. La couronne de roses blanches qui orne le front est moins bien conservée, mais à peu près complète. Les Statuts de la Congrégation dont la couverture est humide n'ont ni piqure ni tache à l'intérieur, pas plus que l'image de saint Joseph gravée à la première page. N'y a-t-il pas, dans cette parfaite conservation des Statuts, une approbation, même une récompense de ce que la vénérée Fondatrice a fait et souffert pour les conserver intacts au sens moral du mot?

On trouve, dans le fond du cercueil de plomb, un liquide inodore, fait d'une sérosité légèrement brunâtre mêlée à une très faible proportion d'antiseptique, et dont la quantité est évaluée à un ou deux litres. Ce liquide, dont la présence ne surprend nullement les docteurs, sera tout à l'heure précieusement recueilli, notre Très Révérende Mère Générale épongera avec des linges ce qui en restera, et le tout sera gardé sous scellés.

La Communauté peut alors s'approcher du corps de la Vénérable. Pendant le défilé qui se fait avec piété et recueillement, notre bien Chère Mère se tient, émue, à la tête du cercueil. Puis, à la demande du Sous-Promoteur, les Sœurs quittent la chapelle. — Notre Mère Générale, les deux Mères Conseillères et la Supérieure de la Communauté, seules restées, soulèvent alors avec respect la dépouille mortelle, et la portent, du double cercueil dont la paroi de droite a été fortement inclinée, sur le lit qu'on avait préparé; elles se retirent ensuite à leur tour et les portes sont de nouveau fermées. Les docteurs restent seuls avec les membres du Tribunal, pour examiner les restes de la Vénérable et en faire la description exacte, à consigner dans les Actes du Procès.

Après cet examen, les portes s'ouvrent de nouveau, livrant passage aux seules Religieuses qui, tout à l'heure, ont retiré le corps du cercueil, et à qui le Promoteur laisse le soin de le reprendre dans leurs bras pour le déposer elles-mêmes dans le nouveau cercueil capitonné de satin blanc, ce qu'elles font avec un pieux respect, après avoir coupé quelques parties des anciens vêtements, restés solides et résistants. Le corps est recouvert d'une fine chemise

de batiste, d'une robe, d'un scapulaire, d'une guimpe ; on pose un bandeau sur le front et un voile sur la tête ; la croix est replacée sur la poitrine, retenue cette fois par le cordon que notre Très Révérende Mère retire de sa propre croix.

Une seconde fois, les Sœurs de la Maison, ainsi qu'un groupe de Religieuses de chacune des diverses Communautés de Senlis et plusieurs personnes de la ville, sont admises à contempler encore cette réapparition consolante de la vie dans le tombeau. Pendant ce temps, notre bien Chère Mère se tient à genoux près de la sainte Fondatrice. Les Filles de la Vénérable auraient voulu s'agenouiller, elles aussi, auprès de leur première Mère, baiser cette main qui a tant béni, tant travaillé, soigné un si grand nombre de malades et de lépreux, écrit si admirablement pour l'intérêt général de la Congrégation et pour le bien particulier de tant d'âmes, Religieuses et autres ; mais elles ne peuvent que jeter sur leur vénérée Mère un regard par lequel elles font passer toutes leurs prières, tous leurs désirs, toutes leurs promesses.

Après cette touchante cérémonie, on recouvre de flanelle le visage de la Vénérable et son corps du linceul ; on replace avec elle, dans la bière, les Statuts et quelques billets qu'on y a trouvés. On y dépose aussi, renfermé dans un tube de cristal entouré d'une enveloppe de plomb fermée et scellée, un parchemin avec ces simples mots :

#### ANNE-MARIE JAVOUHEY

LA VISITE ET LA RECONNAISSANCE DES RESTES DE LA SERVANTE DE DIEU  
ONT ÉTÉ FAITES CE JOUR, TRENTE OCTOBRE MIL NEUF CENT ONZE

Ont signé : les membres du Tribunal et de la Commission et, à titre de témoins, le Chapelain de la Communauté, M. l'Archiprêtre de Senlis, le Secrétaire du Promoteur diocésain, notre Très Révérende Mère Générale et Mgr l'Évêque de Beauvais.

Dans le coffre de bois de cèdre sont déposés les linges, la laine et les morceaux des anciens vêtements de la Vénérable ; aussi la toile imbibée du liquide recueilli précédemment et le drap sur lequel vient de reposer la sainte dépouille. On met dans un récipient le liquide trouvé dans le premier cercueil ; enfin, dans l'ancien revêtement de plomb, on renferme les restes disjoints des cercueils pri-

mitifs. Le tout, entouré de larges rubans de soie rouge avec le sceau de l'Archevêché de Paris, est conservé provisoirement à la Communauté de Senlis.

Nouvelle inhumation.

Il faut alors procéder à la nouvelle inhumation. Le triple cercueil est soudé, fermé, scellé du sceau de Mgr l'Archevêque de Paris et de celui du Commissaire de police. Et maintenant, dans un caveau neuf creusé dans le sanctuaire de la chapelle, devant l'autel de la Sainte Vierge, le corps de la Servante de Dieu « repose dans la paix ».

Il est 6 heures du soir.

Sur le couvercle du cercueil extérieur en bois de chêne, au-dessus de la croix en relief, on lit, gravé sur une plaque de cuivre :

T. R. M.

ANNE-MARIE JAVOUHEY

FONDATRICE DE LA CONGRÉGATION

DE SAINT-JOSEPH DE CLUNY

NÉE LE 10 NOVEMBRE 1779

DÉCÉDÉE A PARIS LE 15 JUILLET 1851

La pierre tombale qui recouvrait le premier caveau est replacée sur le nouveau ; elle porte cette inscription surmontée d'une croix placée dans une décoration ogivale :

ICI REPOSE LE CORPS  
DE LA RÉVÉRENDE MÈRE  
ANNE-MARIE JAVOUHEY  
SUPÉRIEURE GÉNÉRALE  
ET FONDATRICE DE LA  
CONGRÉGATION DE  
SAINT-JOSEPH DE CLUNY  
DÉCÉDÉE A PARIS  
LE 15 JUILLET 1851  
A L'ÂGE DE 72 ANS

---

REQUIESCAT IN PACE



*Qu'il nous soit permis de compléter cette relation quasi officielle par les lignes suivantes que nous écrivions peu après, dans le LIS DE SAINT JOSEPH, numéro de janvier 1912.*

### Le corps de la Vénérable Mère Javouhey

De quelle profonde émotion nous serions pénétrés si l'un des grands hommes des temps passés, soulevant la dalle du tombeau, nous apparaissait avec cette expression de noblesse, de génie ou de bonté sous laquelle la peinture et la sculpture l'ont rendu populaire ! Ce qui est refusé aux héros de ce monde, Dieu l'accorde parfois à ses Saints — pas à tous — à un petit nombre choisi, et dans une mesure qu'il se réserve de déterminer. Pour eux, sans doute, comme pour tous ceux qui se sont endormis dans le Seigneur, la résurrection glorieuse est remise au grand jour des justices éternelles : mais ils jouissent, sous nos regards étonnés et attendris, d'une part anticipée et comme des arrhes de la gloire dont leur corps doit resplendir un jour au ciel.

Du nombre de ces privilégiés semble devoir être désormais la Vénérable Mère Anne-Marie Javouhey, Fondatrice des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Le 30 octobre dernier, le tribunal ecclésiastique établi à Paris pour la Cause de la Béatification de la Servante de Dieu procédait à la reconnaissance de ses restes vénérés, déposés dans la chapelle de la Communauté de Senlis, il y a soixante ans. Mgr l'Évêque de Beauvais assistait à la formalité canonique.

« L'impression des nombreux assistants, dit la *Semaine religieuse* de Beauvais, a été des plus vives, lorsqu'on a pu constater, à l'ouverture du cercueil de plomb, qu'aucune odeur cadavérique ne s'en dégagait, et surtout lorsque apparut le corps admirablement conservé de la célèbre Fondatrice. »

Le corps était entier, recouvert de tous ses vêtements intacts, le chapelet au côté, la croix suspendue à son cordon sur la poitrine ; sur la tête les petites roses blanches de la couronne qu'on lui avait mise au jour de ses funérailles, à Paris, le 22 juillet 1851.

« Oui, je l'ai vue, écrit une vénérable Religieuse octogénaire, telle

qu'elle était lorsque, le 22 juillet, je l'ai quittée... Je l'ai revue, je l'ai touchée, embrassée. Son corps est en parfaite conservation, flexible, toutes les articulations sont pliables. Sauf la peau du visage noircie, tout le corps est blanc. La main droite surtout est comme vivante. J'ai soulevé le bras, il est retombé comme celui d'une personne endormie. Le médecin ne pouvait se lasser de nous faire remarquer la fraîcheur du voile, et les plis marqués encore comme sur les nôtres. La couronne de roses blanches est intacte. Le visage a gardé sa douce sérénité et son expression d'énergie, admirée de tous les assistants. Ceux qui ne la connaissaient pas l'ont reconnue d'après son buste. »

Le tribunal ecclésiastique n'avait pas besoin d'autres marques d'identité. Ni cachets, ni inscriptions sur le cercueil, ni relations de la sépulture. « La figure était bien reconnaissable, nous écrit un témoin autorisé : de vieilles Religieuses, contemporaines de la dernière maladie et des funérailles, l'ont reconnue ; les autres témoins l'ont identifiée d'après les photographies. »

Cette conservation, que nul ne fera difficulté de reconnaître extraordinaire, est-elle miraculeuse, au sens strict du mot ?

Des causes naturelles, le froid, le vide, les substances antiseptiques, d'autres conditions encore, peuvent empêcher la décomposition des molécules organiques. Quand on veut apprécier un fait de ce genre, il faut examiner une à une les conditions où il s'est produit, et établir, si l'on conclut au miracle, qu'aucune ne suffit à l'expliquer naturellement.

Si ces conditions sont nombreuses et complexes, il pourra facilement rester un doute que l'une d'elles ait échappé à l'examen de l'observateur. Alors la foi au miracle variera suivant le degré des dispositions ou des habitudes intellectuelles de chacun ; et l'on comprend qu'il puisse parfois devenir difficile d'établir *juridiquement* qu'il y a miracle évident, alors même que tout concourt à démontrer *historiquement* qu'il y a miracle certain ou très probable pour tout esprit non prévenu.

Le jour de l'enterrement, le corps de la Vénérable Mère Javouhey fut renfermé dans un double cercueil de chêne et de plomb, et déposé dans un caveau de la chapelle de Senlis. De conservation par le froid, le vide, l'influence des produits chimiques émanés [du sol

environnant, il ne saurait donc être question ici. Le seul point qui mérite d'être retenu est celui de l'embaumement.

Je laisse aux spécialistes le soin de dire si un corps embaumé peut conserver la souplesse des membres, la blancheur de la peau, et l'expression de la figure — « les yeux pleins et ayant tous leurs cils aux paupières », raconte un des témoins — soixante ans après la mise en bière. Il est une circonstance qui prime toutes les autres ici et qui est capitale : le corps de la Servante de Dieu a été inhumé *avec tous ses viscères*, sauf le cœur. Dans ces conditions, et sans être savant, on a le droit de penser que l'hypothèse d'un embaumement doit être écartée sans discussion.

Le P. Delaplace, cependant, l'historien de la Mère Javouhey, écrit (tome II, p. 632), que « le corps fut embaumé » (1). S'il avait pu prévoir l'intérêt spécial que cette partie de son récit offrirait plus tard, il se serait servi d'un terme moins général, sans doute, et moins sujet à équivoque. La littérature de son temps, du moins la littérature hagiographique, répugnait aux détails réalistes et « vécus ». Il eût fallu dire, et c'est ce qu'on aura cru devoir envelopper dans ce mot discret d'embaumement, que la Vénérable Fondatrice, le lendemain de sa mort, subit l'injection d'un liquide antiseptique par la carotide, pour que le corps eût chance de rester intact pendant les huit jours qu'il devait rester exposé à Paris. De plus, au moment de la mise en bière, le corps fut recouvert d'une couche de laine imprégnée d'une substance aromatique dont les témoins, à l'ouverture du cercueil, le 30 octobre dernier, sentirent encore l'odeur, la seule qu'ils purent percevoir.

Peut-on appeler cela un embaumement ? La chose expliquée, peu importe le mot. Ce qui est certain, c'est qu'avec les procédés élémentaires qui viennent d'être dits, nul d'entre nous n'espérera conserver pendant soixante ans, peut-être pas pendant soixante jours, le corps des défunts qui nous sont chers. On peut, hélas ! le donner en cent, en mille, aux hommes de l'art qui se font fort de tout expliquer et qui sont si empêchés quand il s'agit de nous venir autrement en aide.

1. Il s'agit ici de la 1<sup>re</sup> édition. Nous ne pensions pas, quand nous écrivions cet article, que nous aurions l'honneur de préparer la 2<sup>e</sup> édition. Nous y avons corrigé ce passage.

Ce qui, du reste, achève de déconcerter toute explication scientifique, c'est que le visage — bénéficiant plus directement de l'injection par la carotide — et la main gauche, mieux en contact avec la laine aromatisée que tout le reste du corps — aient noirci, alors que la droite et l'ensemble des membres sont restés blancs. Voici ce qu'écrivit à ce sujet la *Semaine religieuse* de Beauvais :

« Seuls le visage et la main gauche ont noirci. Mais l'effet de cette réapparition n'en a été que plus saisissant. Sur l'oreiller à peine terni, on croyait voir une admirable tête de bronze, immobilisée dans la rigide majesté du suprême sommeil. Puisque la vie mortelle n'anime plus ce noble visage, il ne pouvait, semble-t-il, après soixante ans passés dans les ténèbres du tombeau, réapparaître un instant à la lumière du jour sous un aspect plus digne de l'énergie intrépide et de la foi indomptable dont il évoque le souvenir. »

Il est une observation, d'ailleurs, qu'il convient de faire et qui n'ôtera rien aux interprétations plus hautes que je viens de mentionner. Elle me vient d'un des témoins de la reconnaissance du corps, très averti en matière de critique des faits surnaturels. Fût-il prouvé, ou simplement plus probable que les agents naturels puissent fournir une explication vraisemblable du fait, cela n'exclut pas l'affirmation d'une finalité, d'une intention providentielle spéciale, dirigeant le jeu des forces de la nature, et faisant coïncider cette conservation extraordinaire avec d'autres preuves de la sainteté de la Servante de Dieu. Cela d'autant plus que l'explication purement positive et naturaliste est loin de tout expliquer.

Autrefois, un fait de ce genre, si rare dans la vie des Saints, aurait été salué d'une explosion d'enthousiasme et de chants d'actions de grâces dans le monde catholique tout entier. Les audacieuses affirmations de la science, beaucoup plus que ses progrès réels, quelque grands que ceux-ci puissent justement nous paraître, nous rendent aujourd'hui timides à l'excès. Jamais, sans doute, nous ne pourrions amener un monde incrédule à élever ses regards au-dessus des forces aveugles qui régissent la matière ; nous, du moins, les croyants, regardons plus haut, et bénissons Dieu qui ne cesse de se montrer admirable dans ses Saints.

Qui sait si le privilège accordé à la Vénérable Mère Javouhey n'a pas pour but, précisément, dans les desseins de la Providence, d'arracher nos pensées au terre-à-terre où, trop souvent, même dans l'étude de la vie des Saints, nous nous complaisons à notre époque. Peut-être le côté éclatant de la mission de l'illustre Fondatrice, qui lui a fait décerner le nom de « grand homme » déjà de son vivant, a-t-il trop exclusivement frappé l'attention du public, même du public chrétien, jusqu'à ce jour. Il était opportun, au moment où s'introduit la Cause de sa Béatification, qu'elle vint, pour ainsi dire, elle-même, du fond de sa tombe, donner à sa réputation de sainteté une signification plus franchement surnaturelle.

Bien des « grands hommes » ont passé en ce monde, et des femmes aussi, qui ont mérité ce nom par leurs œuvres. La Mère Javouhey aura toujours, dans ce groupe d'élite, un rang incontesté. Il n'en est pas moins vrai que, pour nous, chrétiens, ce que nous admirons avant tout en elle et ce que nous pouvons ambitionner à son exemple, ce n'est pas l'éclat extérieur que l'histoire met au front des hommes, c'est l'action intérieure de la grâce et la lumière surnaturelle dont Dieu auréole ses Saints. Là est le secret de tout ce qu'ils ont fait de grand, et c'est dans cette voie que nous trouverons nous-mêmes notre véritable progrès en marchant courageusement à leur suite.

Envisagé ainsi, un événement comme celui du 30 octobre dernier est un enseignement dont il convient de remercier l'Auteur de tout bien. Et puisque j'écris pour le *Lis de Saint Joseph*, j'ajouterai que le Protecteur de l'Église universelle n'aura pas été, sans doute, étranger à ce bienfait du Ciel. Il aura écouté les prières que lui adressent depuis longtemps une foule d'âmes pieuses qui le proclament leur Père. Il aura voulu, par ce fait éclatant, leur donner l'espoir de voir bientôt élevée sur les autels celle qui fit fleurir, au début du siècle dernier, sous le nom de Saint-Joseph, une nouvelle famille religieuse, si fervente, si prospère et si méritante dans l'Église de Dieu.

---

## APPENDICE C

### Notice sur la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny.

#### I. — *Fins et moyens.*

En donnant à ses Filles une mission de zèle, en leur demandant de répandre autour d'elles la bonne odeur de Jésus-Christ, la Mère Javouhey comprit qu'elle leur imposait avant tout l'obligation de se pénétrer de l'esprit de Dieu et de travailler sans relâche à leur sanctification, afin de se rendre dignes de travailler à la sanctification des autres. Les prescriptions de la Règle qu'elle leur donna tendent principalement vers ce but. Avec cette force et cette simplicité qui forment les deux traits distinctifs de son caractère, elle veut soumettre, par la pratique d'un renoncement habituel et absolu, la vie de la nature à la vie de la grâce. A cette fin, l'Institut de Saint-Joseph de Cluny offre aux Sœurs la pratique des trois vœux simples de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et l'observance des Constitutions.

Comme fin spéciale, la Congrégation se propose l'exercice de la charité à l'égard du prochain, et elle poursuit ce but, non seulement en France et en Europe, mais dans les colonies et dans les missions, par l'éducation de toutes les classes de la société, par le soin des malades et des vieillards dans les hôpitaux, et par différentes autres œuvres de miséricorde et de charité.

Pour se soutenir dans la tendance vers leurs fins, les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny ont des exercices de piété prescrits par les Constitutions : l'assistance à la sainte messe, l'oraison, la prière vocale, l'examen particulier, les lectures spirituelles, la visite au Très-Saint-Sacrement, la récitation du petit Office de la Sainte Vierge et le chapelet. Ces exercices se font presque tous en commun, car la vie de communauté est un rempart très précieux pour

l'âme et un stimulant très efficace pour la vertu. Les Sœurs doivent, de plus, consacrer un jour tous les mois et une semaine tous les ans à la retraite spirituelle, afin de se retremper dans l'esprit de leur sainte vocation. Les Constitutions ne prescrivent pas d'austérités ; les œuvres de zèle auxquelles les Sœurs se livrent, les fatigues inévitables qui en sont la suite, leur tiennent lieu de pénitences plus rigoureuses. Ce à quoi elles doivent par dessus tout s'appliquer, c'est au dépouillement de la volonté propre, c'est à l'esprit de renoncement et de sacrifice.

Les aspirantes font six mois de postulat et deux ans de noviciat. Après cette probation, elles se consacrent à Dieu par la profession religieuse. Huit ans après, elles émettent des vœux perpétuels.

## II. — *Divers membres de la Congrégation. Leur costume.*

La Congrégation de Saint-Joseph de Cluny comprend deux catégories de membres : l'une dite Sœurs de chœur, l'autre Sœurs converses. Cette distinction ne repose que sur des situations extérieures différentes ; toutes sont soumises aux mêmes Constitutions, suivent les mêmes exercices, sauf la récitation de l'Office réservée aux Sœurs de chœur. Les Sœurs converses sont plus particulièrement employées aux travaux matériels de la Communauté.

Les Sœurs de chœur se distinguent des Sœurs converses par le costume. Elles ont une pèlerine et un voile noirs, une robe de laine bleue, un grand scapulaire d'étamine noire, un chapelet, une croix d'ébène sur la poitrine, et un anneau au doigt annulaire de la main gauche, signe visible de leur alliance avec l'Époux divin.

Les Sœurs converses, au lieu de la pèlerine et du scapulaire, ont un tablier et un fichu de laine noire, leur voile est soutenu par une cornette blanche, et elles portent un crucifix de cuivre sur la poitrine.

## III. — *Organisation de l'Institut et sa dépendance des autorités ecclésiastique et civile.*

Au point de vue de son organisation, l'Institut est divisé en districts et subdivisé en communautés. Il est gouverné par une Supérieure Générale assistée d'un Conseil. La Supérieure Générale

et les Consoillères Générales, parmi lesquelles deux Assistantes, sont élues pour neuf ans par un Chapitre Général. Depuis 1834, la Congrégation est placée sous la dépendance du Saint-Siège, qui a approuvé ses Constitutions, et le Saint-Père lui donne, à Rome, un cardinal protecteur. Les Maisons de l'Institut sont soumises, dans chaque diocèse, à l'autorité ecclésiastique.

Au point de vue de l'existence civile, l'Institut a été reconnu légalement, par Ordonnance royale du 17 janvier 1827.

IV. — *Étendue de l'Institut, sa Maison-Mère, ses Noviciats et ses Établissements.*

La Congrégation compte aujourd'hui près de 4.000 membres, y compris les novices.

Grâce aux bénédictions du Ciel, elle a des établissements dans toutes les parties du monde. C'est en France qu'elle se trouve le plus répandue. La Maison-Mère est à Paris (1); c'est le centre de l'administration de tout l'Institut; la Supérieure Générale y réside avec son Conseil; c'est là aussi qu'est établi le noviciat central, où les sujets viennent, des divers points de la France et de l'étranger, se former à la vie religieuse pendant la seconde année de leur probation, et puiser à sa source même l'esprit de la Société.

L'Institut a des Communautés dans un grand nombre de diocèses de France pour les œuvres de bienfaisance, les hôpitaux, les asiles d'aliénés, etc. (2). Hors de France, il se trouve spécialement à Rome, dans les Iles-Britanniques, en Espagne et en Suisse.

En Amérique, ses Maisons sont nombreuses dans les Antilles : Guadeloupe, Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, Haïti. On les trouve aussi dans la Guyane française, aux îles Saint-Pierre et Miquelon, au Pérou et au Chili.

En Afrique, la Congrégation se dévoue au Sénégal, en Gambie, en Guinée, à Sierra-Leone, au Congo, à la Réunion, à Madagascar,

1. 21, rue Méchain, 14<sup>e</sup> arrondissement (près de l'Observatoire).

2. Depuis les lois récentes, la Congrégation n'a plus de maisons d'éducation en France, mais elle conserve les œuvres d'enseignement à l'étranger et dans les colonies.



aux Seychelles. De l'île de la Réunion, son centre d'action dans la mer des Indes, l'Institut s'est étendu sur la côte orientale de l'Indoustan, principalement aux comptoirs français de Pondichéry, de Karikal, de Chandernagor, de Mahé et à l'île Ceylan. Plus loin encore, on le retrouve dans les îles du grand Océan Pacifique, aux îles Marquises, à Tahiti, dans la Nouvelle-Calédonie.

Dans ces régions lointaines, les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny se dévouent à l'enseignement, au soin des malades, des lépreux, et secondent l'œuvre des missionnaires qui, au milieu de difficultés de tout genre, gagnent à la foi catholique un grand nombre d'âmes arrachées aux ténèbres du paganisme ou à la propagande de l'hérésie.

---

Les résultats de l'enquête ont été publiés dans le rapport de l'Institut de la Santé Publique, sous le titre de "Rapport sur l'état de la santé publique en France en 1914". Ce rapport est divisé en deux parties : la première traite de l'état général de la population, et la seconde de l'état de la santé publique. Les conclusions de l'enquête sont les suivantes :

1. La population française a augmenté de 10 millions d'habitants depuis 1900. Cette augmentation est due à une diminution de la mortalité infantile et à une augmentation de l'espérance de vie.

2. La mortalité infantile a diminué de 50% depuis 1900. Cette diminution est due à une amélioration de l'alimentation et à une diminution de la contagion.

3. L'espérance de vie a augmenté de 10 ans depuis 1900. Cette augmentation est due à une diminution de la mortalité due aux maladies infectieuses et à une augmentation de la durée de la vieillesse.

Paris.

# ERRATA

---

TOME I :

Page 15,	ligne 4,	<i>au lieu de :</i> écueils	<i>lisez :</i> précipices
— 15	— 26,	— furent	— ils furent
— 21	— 1,	— qui n'avait	— où elle n'avait
— 35	Note,	— 1854	— 1858
— 40,	ligne 25,	— sa divine grâce	— la divine grâce
— 41	— 22,	— de la Guyane	— de Paris
— 42	— 1,	— de suite	— tout de suite
— 69	Note 1,	— Matthieu	— Mathieu
— 185,	ligne 27,	— 1815	— 1814
— 191	— 3,	— Teyrasse	— Terrasse
— 192	— 18,		
— 194	— 23,		
— 192	— 4,	— Judicelley	— Giudicelli
— 267	— 4,	— prêtes	— prête
— 309	— 23,	— Elles débutaient	— Cette rédaction débutait
— 344	— 17,	— M. Clermont-Tonnerre	— M. de Clermont-Tonnerre

TOME II :

Page 33,	ligne 31,	<i>au lieu de :</i> au chapitre suivant	<i>lisez :</i> au chapitre V
— 66	— 24,	— Mana	— la Mana
— 81	— 12,	— cène	— scène
— 224	— 3,	— nspiré	— inspiré
— 288	— 3-4,	— Mère Rosalie	— Sœur Madeleine Collonge, à Cayenne
— 296	— 11,	— Elle est du 16 décembre 1845	— Le projet collectif en fut rédigé le 10 décembre 1845, et la Vénérable Mère l'écrivit le 15

# ERRATA

Page	Line	Original	Correction
10	1	the first of	the first of
11	2	the second	the second
12	3	the third	the third
13	4	the fourth	the fourth
14	5	the fifth	the fifth
15	6	the sixth	the sixth
16	7	the seventh	the seventh
17	8	the eighth	the eighth
18	9	the ninth	the ninth
19	10	the tenth	the tenth
20	11	the eleventh	the eleventh
21	12	the twelfth	the twelfth
22	13	the thirteenth	the thirteenth
23	14	the fourteenth	the fourteenth
24	15	the fifteenth	the fifteenth
25	16	the sixteenth	the sixteenth
26	17	the seventeenth	the seventeenth
27	18	the eighteenth	the eighteenth
28	19	the nineteenth	the nineteenth
29	20	the twentieth	the twentieth
30	21	the twenty-first	the twenty-first
31	22	the twenty-second	the twenty-second
32	23	the twenty-third	the twenty-third
33	24	the twenty-fourth	the twenty-fourth
34	25	the twenty-fifth	the twenty-fifth
35	26	the twenty-sixth	the twenty-sixth
36	27	the twenty-seventh	the twenty-seventh
37	28	the twenty-eighth	the twenty-eighth
38	29	the twenty-ninth	the twenty-ninth
39	30	the thirtieth	the thirtieth
40	31	the thirty-first	the thirty-first
41	32	the thirty-second	the thirty-second
42	33	the thirty-third	the thirty-third
43	34	the thirty-fourth	the thirty-fourth
44	35	the thirty-fifth	the thirty-fifth
45	36	the thirty-sixth	the thirty-sixth
46	37	the thirty-seventh	the thirty-seventh
47	38	the thirty-eighth	the thirty-eighth
48	39	the thirty-ninth	the thirty-ninth
49	40	the fortieth	the fortieth
50	41	the forty-first	the forty-first
51	42	the forty-second	the forty-second
52	43	the forty-third	the forty-third
53	44	the forty-fourth	the forty-fourth
54	45	the forty-fifth	the forty-fifth
55	46	the forty-sixth	the forty-sixth
56	47	the forty-seventh	the forty-seventh
57	48	the forty-eighth	the forty-eighth
58	49	the forty-ninth	the forty-ninth
59	50	the fiftieth	the fiftieth
60	51	the fifty-first	the fifty-first
61	52	the fifty-second	the fifty-second
62	53	the fifty-third	the fifty-third
63	54	the fifty-fourth	the fifty-fourth
64	55	the fifty-fifth	the fifty-fifth
65	56	the fifty-sixth	the fifty-sixth
66	57	the fifty-seventh	the fifty-seventh
67	58	the fifty-eighth	the fifty-eighth
68	59	the fifty-ninth	the fifty-ninth
69	60	the sixtieth	the sixtieth
70	61	the sixty-first	the sixty-first
71	62	the sixty-second	the sixty-second
72	63	the sixty-third	the sixty-third
73	64	the sixty-fourth	the sixty-fourth
74	65	the sixty-fifth	the sixty-fifth
75	66	the sixty-sixth	the sixty-sixth
76	67	the sixty-seventh	the sixty-seventh
77	68	the sixty-eighth	the sixty-eighth
78	69	the sixty-ninth	the sixty-ninth
79	70	the seventieth	the seventieth
80	71	the seventy-first	the seventy-first
81	72	the seventy-second	the seventy-second
82	73	the seventy-third	the seventy-third
83	74	the seventy-fourth	the seventy-fourth
84	75	the seventy-fifth	the seventy-fifth
85	76	the seventy-sixth	the seventy-sixth
86	77	the seventy-seventh	the seventy-seventh
87	78	the seventy-eighth	the seventy-eighth
88	79	the seventy-ninth	the seventy-ninth
89	80	the eightieth	the eightieth
90	81	the eighty-first	the eighty-first
91	82	the eighty-second	the eighty-second
92	83	the eighty-third	the eighty-third
93	84	the eighty-fourth	the eighty-fourth
94	85	the eighty-fifth	the eighty-fifth
95	86	the eighty-sixth	the eighty-sixth
96	87	the eighty-seventh	the eighty-seventh
97	88	the eighty-eighth	the eighty-eighth
98	89	the eighty-ninth	the eighty-ninth
99	90	the ninetieth	the ninetieth
100	91	the ninety-first	the ninety-first
101	92	the ninety-second	the ninety-second
102	93	the ninety-third	the ninety-third
103	94	the ninety-fourth	the ninety-fourth
104	95	the ninety-fifth	the ninety-fifth
105	96	the ninety-sixth	the ninety-sixth
106	97	the ninety-seventh	the ninety-seventh
107	98	the ninety-eighth	the ninety-eighth
108	99	the ninety-ninth	the ninety-ninth
109	100	the hundredth	the hundredth

# TABLE DES GRAVURES

## Des deux Volumes

---

### TOME I :

- Frontispice : LA VÉNÉRABLE ANNE-MARIE JAVOUHEY, dans les premières années de sa vie religieuse. D'après un portrait de l'époque, peint à l'huile, et dont la copie est conservée à la Maison-Mère.
- Page 16 : MAISON DE LA FAMILLE JAVOUHEY à Chamblanc, et chapelle construite en 1858. D'après une photographie prise en 1903.
- Page 118 : DOM AUGUSTIN DE LESTRANGE, abbé de la Trappe. D'après une gravure extraite de l'ouvrage : *Dom A. de Lestrangé et les Trappistes pendant la Révolution*. Imprimerie de la Grande-Trappe, 1898.
- Page 230 : FLORENCE, la jeune négresse élevée par la Mère Javouhey. D'après une lithographie conservée à la Maison-Mère.

### TOME II :

- Frontispice : LA VÉNÉRABLE ANNE-MARIE JAVOUHEY, dans ses dernières années. D'après le tableau de M. Michel-Lançon (1909), reproduisant un daguerréotype original conservé aux archives de la Maison-Mère.
- Page 52 : MGR BÉNIGNE DE TROUSSET D'HÉRICOURT, évêque d'Autun (1829-1851). D'après une photographie communiquée par l'évêché d'Autun.
- Page 196 : MGR DE GUALY, évêque DE CARCASSONNE, ORDONNANT PRÊTRES LES TROIS SÉNÉGALAIS élevés par la Mère Javouhey. D'après le tableau de Roger (1843) appartenant à la Maison-Mère.
- Page 270 : MGR JOSEPH-ARMAND GIGNOUX, évêque de Beauvais (1842-1878). D'après une lithographie de l'époque, conservée à la Maison-Mère.
- Page 356 : LE PÈRE FRÉDÉRIC LE VAVASSEUR, de la Congrégation du Saint-Esprit. D'après une photographie communiquée par la Maison-Mère des Pères du Saint-Esprit.
-

TABLE DES MATIÈRES

Table 1. Description of the study area and objectives. 10

Table 2. Summary of the data collected during the study. 15

Table 3. Results of the statistical analysis. 20

Table 4. Discussion of the findings and conclusions. 25

Table 5. Acknowledgements and references. 30

# TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans le second Volume

## LIVRE CINQUIÈME

### LA DÉFENSE DES STATUTS

(1833-1836)

CHAPITRE PREMIER. — Visite des Maisons de France. — Chapitre électif de 1833. — Premiers rapports avec Mgr d'Héricourt. . .	1
CHAPITRE II. — La Mère Javouhey dans le Midi. — Projet d'une Société de prêtres et de Frères pour les colonies. — L'œuvre de la libération des esclaves noirs. — Fondation de Saint-Affrique. . . . .	13
CHAPITRE III. — Fondations à Senlis et à Paris. — Différend avec l'Evêque de Beauvais. — Intervention de l'Archevêque de Paris et de l'Evêque d'Autun . . . . .	24
CHAPITRE IV. — Travaux et tranquillité d'esprit de la Vénérable Mère à la veille du Chapitre de 1835. . . . .	35
CHAPITRE V. — Les Congrégations à vœux simples et leur dépendance à l'égard des évêques : état de la question en 1835. — L'Evêque d'Autun veut être le Supérieur général des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. — Chapitre du 29 avril 1835. . . . .	44
CHAPITRE VI. — Inquiétude de l'Institut après le Chapitre de 1835. — Accord de la Mère Javouhey avec le Gouvernement pour l'émancipation des esclaves de la Guyane. — Nouvelles fondations. . . . .	61
CHAPITRE VII. — Protestation de la Mère Javouhey contre les nouveaux Statuts. — L'Evêque d'Autun s'oppose à son départ pour la Guyane. — Autres obstacles à ce départ. . . . .	71
CHAPITRE VIII. — Échec de Mgr d'Héricourt auprès du Gouvernement. — La Mère Javouhey aux Tuileries. — Son départ pour la Guyane . . . . .	84

## LIVRE SIXIÈME

## L'AFFRANCHISSEMENT DES NOIRS A LA GUYANE

(1836-1843)

CHAPITRE PREMIER. — Remise de 500 noirs à la Mère Javouhey. — Difficultés du début. — Œuvre religieuse et moralisatrice . . .	95
CHAPITRE II. — Organisation du travail à Mana. — Visite du prince de Joinville. — La Mère Javouhey prépare et effectue la première libération des noirs . . . . .	109
CHAPITRE III. — La Mère Javouhey, de la Guyane, dirige tout l'Institut. — Attaques et injustes préventions contre l'œuvre de Mana. . . . .	122
CHAPITRE IV. — Rapport de la Mère Javouhey au Ministre de la Marine sur l'affranchissement des noirs. — Le zèle de la Vénérable Mère et de ses Filles s'étend à toute la Guyane. — Retour en France des Mères Marie-Thérèse et Rosalie. . . . .	132
CHAPITRE V. — Origine des difficultés avec le clergé de la Guyane. — Le Préfet apostolique se déclare contre la Mère Javouhey. . .	144
CHAPITRE VI. — Mort de la Mère Marie-Thérèse Javouhey. — Efforts de l'Evêque d'Autun pour imposer les nouveaux Statuts. — Projet pour l'éducation de tous les enfants noirs de la Guyane. . .	156
CHAPITRE VII. — Écarts de M. Lafond. — Visite du Gouverneur et du Préfet apostolique. — La Vénérable Mère est privée des sacrements . . . . .	171
CHAPITRE VIII. — Sentiments surnaturels de la Mère Javouhey dans son épreuve. — Nouvel échec de Mgr d'Héricourt auprès du Gouvernement. — Action de la Providence en faveur de la Vénérable Mère . . . . .	181
CHAPITRE IX. — Sacrifice de deux importants projets. — La Mère Javouhey se dispose à quitter la Guyane. — Hommage rendu à son œuvre par le Gouvernement. — Départ de Mana. — La dernière épreuve. . . . .	192

## LIVRE SEPTIÈME

## LA GRANDE ÉPREUVE

(1843-1848)

CHAPITRE PREMIER. — Accueil fait à la Vénérable Mère en France. — Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, lui accorde sa bienveillance. . . . .	209
--	-----



CHAPITRE II. — Fondations dans les diocèses de Paris et de Meaux. — Rapports avec le Vénérable Père Libermann. — Visite à l'Evêque d'Autun . . . . .	221
CHAPITRE III. — Nouvelles fondations : Beauvais, Tournan, Alençon (pensionnat), Mesnières. — L'œuvre des Missions : Tahiti, Kari- kal, Madagascar . . . . .	232
CHAPITRE IV. — Recrudescence des difficultés d'Autun. — Manœuvres secrètes de l'aumônier de Cluny. — L'affaire arrive à une phase critique. . . . .	246
CHAPITRE V. — Journées des 26-28 août 1843. — Fermeture des cha- pelles de Cluny et de Paris. — Mémoire de Mgr d'Héricourt contre la Mère Javouhey et son Institut . . . . .	256
CHAPITRE VI. — Sympathies témoignées à la Mère Javouhey dans sa disgrâce d'Autun. — Sa réponse et celle de l'abbé Rogeau au Mémoire de Mgr d'Héricourt. . . . .	268
CHAPITRE VII. — Difficultés dans le diocèse d'Autun. — Lettres du Maire et du Curé de Cluny en faveur de la Mère Javouhey. — Circulaire à la Congrégation . . . . .	284
CHAPITRE VIII. — Refus d'un noviciat unique dans le diocèse de Beauvais. — Négociations avec le délégué de Mgr d'Héricourt. — « La paix d'Autun » . . . . .	295
CHAPITRE IX. — L'œuvre de la Mère Javouhey aux colonies. — Les Antilles. — Madagascar. — L'Océanie. . . . .	309
CHAPITRE X. — Troisième et dernière phase du conflit d'Autun. . . . .	321

## LIVRE HUITIÈME

## LA CONSOMMATION

(1848-1851)

CHAPITRE PREMIER. — Révolution de 1848. — Son contre-coup dans l'Institut et aux colonies. — Fondation aux îles Marquises. — Développement des œuvres des Antilles et de la Guyane . . . . .	327
CHAPITRE II. — La Mère Javouhey dans le Midi. — Mort de la Mère Clotilde Javouhey. — Fondation du Noviciat de Paris. — Éta- blissement définitif de la Maison-Mère au faubourg Saint-Jacques. — Le P. Frédéric Le Vasseur . . . . .	343
CHAPITRE III. — Réclamations de Mgr d'Héricourt au sujet du Novi- ciat de Paris. — L'abbé Caire prend la défense de la Vénérable Mère. . . . .	358

CHAPITRE IV. — Vues de la Mère Javouhey sur l'organisation, les œuvres et l'esprit de sa famille religieuse. — Son testament spirituel . . . . .	368
CHAPITRE V. — Suite du testament spirituel de la Mère Javouhey. — Ses vertus préférées. — Ses derniers travaux. . . . .	379
CHAPITRE VI. — Maladie et pieuse mort de la Mère Javouhey. — Sa sépulture à Senlis. . . . .	391
CHAPITRE VII. — Réputation de sainteté de la Mère Javouhey. — Hommage rendu à sa mémoire à la Guyane . . . . .	408
CHAPITRE VIII. — Faveurs extraordinaires attribués à l'intercession de la Vénérable Mère. . . . .	418
CHAPITRE IX. — Nouvelles faveurs extraordinaires attribuées à l'intercession de la Vénérable Mère. . . . .	432
CHAPITRE X. — Quatre guérisons attestées par de nombreux témoins et par des certificats de médecins. . . . .	441

## APPENDICE A

## DECRETUM

Parisien. Beatificationis et Canonizationis Ven. Servae Dei Annae-Mariae Javouhey, Fundatricis Sororum a S. Joseph de Cluny. . . . .	435
--	-----

## DÉCRET

Cause de Paris de la Béatification et Canonisation de la Vénérable Servante de Dieu Anne-Marie Javouhey, Fondatrice des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. . . . .	460
---	-----

## APPENDICE B

Reconnaissance canonique du corps de la Vénérable Anne-Marie Javouhey. . . . .	466
Le corps de la Vénérable Mère Javouhey. . . . .	473

## APPENDICE C

Notice sur la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny. . . . .	478
ERRATA . . . . .	483
TABLE DES GRAVURES des deux volumes . . . . .	485

